

# MÉDITATIONS

SUR LES

## Mystères de notre Sainte Foi

AVEC LA PRATIQUE DE L'ORAISON MENTALE

PAR LE VÉN. PÈRE LOUIS DU PONT,  
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, TRADUITES SUR  
LE TEXTE ESPAGNOL DE VALLADOLID (1605)  
PAR LE R. P. PIERRE JENNESSEUX,  
DE LA MÊME COMPAGNIE.

Première Partie.

Deuxième



Édition.

Société de Saint-Augustin,  
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie.

1899.





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



# MÉDITATIONS

SUR LES

**Mystères de notre Sainte Foi.**

**TOUS DROITS RÉSERVÉS.**



# NOTICE

SUR LA

## Vie du vénérable Père Louis du Pont.



LE VÉNÉRABLE P. Louis du Pont naquit le 11 novembre 1554 à Valladolid, ville de la Vieille-Castille. Ses parents, Alphonse du Pont et Marie Vasquez, étaient aussi distingués par leur noblesse que par leur piété. Ils donnèrent le jour à quatre enfants, une fille et trois garçons. La fille, qui était l'aînée, reçut le nom d'Anne au baptême; les fils furent appelés Louis, André et Jean. La naissance de Jean précéda de peu d'années la mort de son père. Cet admirable chrétien quitta la terre sans regret; il savait que le ciel était sa patrie. En mourant, il ne fit à sa pieuse épouse que cette recommandation: «Élevez nos enfants dans la crainte de Dieu.» Marie Vasquez y fut si fidèle, que les gens du voisinage disaient souvent: « Ces enfants ne sortiront de la maison de leur mère que pour entrer au couvent. »

Il en fut ainsi. Anne entra dans l'Ordre de Saint-Dominique et prit le voile à Valladolid même, dans le monastère de la Mère de Dieu, où ses mérites ne tardèrent pas à la faire élire supérieure. Elle mourut en odeur de sainteté. André et Jean eurent pour saint Dominique la même dévotion que leur sœur. Tous deux entrèrent chez les Dominicains et firent profession au couvent de Saint-Paul, à Valladolid. Le

P. Jean devint docteur de son Ordre; il fut honoré de plusieurs emplois importants et chargé de l'enseignement de diverses branches de la science ecclésiastique; ce qui atteste combien étaient appréciés son mérite et sa vertu. Le P. André, attiré particulièrement à la vie intérieure et à la contemplation, rendit de grands services dans la fonction de maître des novices, à laquelle l'appliquèrent ses supérieurs. Pour Louis, il avait d'abord pensé à l'Ordre des Dominicains, sous la direction desquels il avait fait ses études; mais il éprouvait au fond de son âme un attrait puissant pour la Compagnie de JÉSUS. Toutefois, il s'élevait dans son esprit, contre cet Ordre nouveau, diverses objections tirées tant de son peu d'ancienneté, que des persécutions qu'il éprouvait en ce temps-là, de la part de personnes graves et religieuses, dont Louis respectait le jugement et la doctrine. Mais il remarqua bientôt que, dans les instantes prières qu'il faisait à Dieu pour connaître sa vocation, la seule pensée de la Compagnie de JÉSUS lui rendait le calme et le repos d'esprit, tandis qu'il se trouvait en proie à mille inquiétudes quand d'autres pensées l'occupaient. Il sortit enfin vainqueur de cette épreuve, et la bonté divine lui venant en aide, il triompha des fantômes dont l'ennemi du salut obscurcissait son imagination. Aussitôt sa résolution prise, il tourna contre le démon les armes mêmes dont ce rusé adversaire s'était servi pour l'attaquer. Puisque cette Société, se disait-il en son cœur, produit tant de fruits de salut, quoique nouvelle et persécutée, c'est une preuve manifeste qu'elle est encore dans sa ferveur primitive, et qu'elle a Dieu pour auteur. D'ailleurs, la tranquillité d'âme que j'éprouve en pensant à me donner à la Compagnie de JÉSUS, et l'attrait irrésistible que je ressens, sont une marque évidente que Dieu m'y appelle. Fidèle à la grâce et à la voix



de sa conscience, il se mit en devoir d'exécuter son pieux dessein. Il s'adressa donc au P. Jean Suarez, alors provincial de Castille. Celui-ci, après avoir attentivement étudié la vocation de Louis, le reçut dans la Société le 2 septembre 1574. Le jeune candidat avait près de vingt ans. Le 2 décembre de la même année, il entra au noviciat de Médina del Campo, sous la conduite du célèbre P. Balthasar Alvarez. La ferveur y était si active, la mortification si étonnante, le mépris du monde si général, qu'à la seule vue des saints novices, Louis sentit s'évanouir toutes les difficultés et les répugnances qu'il avait jusqu'alors ressenties. Dès ce moment, sa vocation fut à l'abri de toute atteinte, et elle devint pour lui une source de consolations. C'est lui-même qui nous l'assure dans la vie du P. Balthasar Alvarez, chapitre 19, où nous lisons ces paroles remarquables : « A peine entré au noviciat de Médina, quand je vis les novices fouler aux pieds le monde et se mortifier avec une sainte ardeur, suivant en cela l'exemple de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur et les conseils de l'Évangile, je me trouvai si satisfait de mon entrée dans la Compagnie, que jamais depuis, grâce à Dieu, je n'éprouvai le moindre sentiment de tristesse ou de dégoût. Bien plus, il devint évident pour moi, et je ne sais ce qui me donna cette persuasion, que, si je pouvais vivre dans cette Société seulement huit années, je deviendrais un grand saint. » Or il vécut de cette vie, non pas huit ans, mais près de cinquante; et, durant ce long espace de temps, jamais il n'y eut pour lui un point d'arrêt dans la double carrière de la science et de la sainteté.

C'est ce que nous essaierons de faire ressortir dans cette Notice.

---

## I.

## SCIENCE DU P. LOUIS DU PONT.

I. *Ses études.* A l'âge de quatorze ans et demi, Louis avait achevé ses humanités. Il commença aussitôt sa philosophie sous le docteur Cuébas, à l'université de Valladolid. Il montra alors tant de jugement et de mémoire, qu'il étonna son professeur lui-même. Il conquits sans efforts le grade de bachelier et surpassa tous ses condisciples. Après trois années de philosophie, il suivit pendant deux ans les cours de théologie au collège de Saint-Grégoire, où enseignaient les Pères Dominicains, assistant en même temps aux leçons que donnaient les Pères de la Compagnie de Jésus dans leur collège de Saint-Ambroise, où l'illustre docteur François Suarez était alors professeur. Enfin, il fit deux autres années de théologie, après avoir terminé ses deux ans de noviciat et prononcé ses premiers vœux.

Le fait suivant, que Louis racontait lui-même, se rapporte au temps de ses études; il mérite de trouver ici sa place. Nous avons dit que, pendant ses deux premières années de théologie, Louis suivait à la fois les cours des Pères Dominicains et ceux des Pères Jésuites. Or l'enseignement de ces deux écoles différait entièrement au sujet de l'Immaculée Conception de Marie. Louis avait toujours été très affectionné à ce glorieux privilège de la Mère de Dieu; mais les disputes théologiques mirent le trouble dans son esprit et le firent changer d'opinion. Chose étonnante, il perdit dès lors tout sentiment de dévotion dans ses exercices de piété. En vain il examina sa conscience, consulta son directeur, s'approcha des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; la dévotion et

le calme ne revenaient point. Après de longues réflexions, il pensa que son changement d'opinion touchant l'Immaculée Conception pourrait bien être la cause de son trouble et de sa sécheresse. A l'instant même, il fit vœu de suivre, sur ce point, le sentiment le plus commun de l'Église; aussitôt son cœur recouvra la paix, et il se sentit intérieurement le même attrait qu'autrefois pour les choses de Dieu.

Ce bonheur, hélas ! devait être de courte durée. A quelques semaines de là, il reçut l'ordre de son professeur de soutenir, dans des thèses publiques, l'opinion contraire à sa croyance. Que fera-t-il dans cette circonstance critique ? Il eut l'idée que son vœu ne lui interdisait pas de soutenir sur cette matière l'opinion de ses maîtres, mais l'obligeait seulement à croire en particulier à l'Immaculée Conception. Il se soumit donc à ce qu'on demandait de lui, et prépara ses thèses avec tout le soin dont il était capable. Le jour de la séance approchant, il voulut repasser dans son esprit l'ensemble de son travail; mais quelques efforts qu'il fit, il lui fut impossible de se rappeler aucun des arguments ni aucune des raisons dont le professeur s'était servi pour appuyer sa thèse. Cette étrange absence d'idées le mit fort en peine. La Vierge Immaculée serait-elle mécontente ? Ne va-t-il pas indisposer ses maîtres et scandaliser ses condisciples ? Dans cette extrémité, il renouvelle son vœu et s'adresse avec une simplicité et une confiance d'enfant à sa bonne Mère. Sa prière est exaucée et la mémoire lui revient comme par enchantement. Ces deux faits ont été rapportés sous la foi du serment. Louis ne les oublia jamais. Dans ses discours comme dans ses écrits, il fut toujours un zélé défenseur du plus glorieux privilège de la Mère de Dieu; et plus tard il eut la consolation de gagner ses deux frères, Jean et André, à la pieuse opinion que notre bien-aimé

pontife, le Pape Pie IX, devait mettre au nombre des articles de foi.

Nous avons vu que Louis compléta ses études de théologie à Valladolid, où enseignait le P. Suarez. Il eut alors l'occasion de connaître plus intimement ce grand maître de la théologie. Ils conversaient souvent ensemble. Ces entretiens inspirèrent au professeur une haute estime pour son élève. Le premier communiquait même au second ses difficultés, et le profond théologien disait souvent que la justesse d'esprit et le jugement de Louis lui étaient d'un grand secours. Cette appréciation d'un homme qui était lui-même une des plus éclatantes lumières de son siècle, est assurément le plus beau témoignage que puisse rendre un professeur au mérite de son élève.

2. *Son enseignement.* Après avoir reçu la prêtrise et terminé sa troisième année de probation, Louis fut nommé professeur de philosophie à Léon; il enseigna ensuite la théologie pendant huit ans, soit à Valladolid, soit à Salamanque, où il fut enfin préfet des hautes études pendant plusieurs années. Le P. du Pont enseignait avec beaucoup de clarté. On admirait surtout la justesse et la subtilité de son esprit; l'ordre brillait dans ses écrits aussi bien que dans ses discours. Il répondait aux objections avec une grande facilité et sans empressement; son argumentation avait une telle vigueur, que ses réponses étaient aussi vivement désirées que ses arguments redoutés. A Salamanque, il fut considéré comme l'un des plus savants et des plus profonds théologiens de l'université. A Valladolid, il montra tant de subtilité, de force et de profondeur, que ses auditeurs pensaient plutôt entendre un ange qu'un simple mortel. Aussi chacun croyait-il qu'il avait reçu de Dieu le don de science. Un de ses anciens élèves attesta avec ser-

ment qu'il l'avait toujours regardé comme l'un des plus grands génies qu'ait jamais produits l'institut de saint Ignace, et qu'il ne lui connaissait point d'égal pour les connaissances en fait de théologie scolastique, morale et positive.

Lorsqu'il examinait les élèves, il les encourageait de tout son pouvoir et leur proposait les difficultés avec beaucoup de clarté. Le P. Alphonse de Cano, qui a enseigné longtemps la théologie pendant que Louis était préfet des études, et qui examinait par conséquent les élèves avec lui, se plaisait à reconnaître qu'il avait toujours considéré le P. du Pont comme un maître ; il ajoutait qu'il avait pu apprécier avec admiration ses vastes connaissances en toute doctrine. Quelque nouvelle qu'elle fût, il la réfutait ou l'établissait à l'instant même, comme s'il venait de s'y préparer par une longue étude.

**3. Ses emplois.** En dehors de l'enseignement philosophique et théologique, le P. Louis du Pont fut chargé, à l'âge de trente et un an, des emplois de recteur, de maître des novices et d'instructeur des Pères qui faisaient à Villagarcia leur troisième année de probation. Son âge peu avancé et la date récente de sa profession lui faisaient redouter une telle charge ; mais Dieu fortifia son cœur, et il embrassa courageusement cette croix. Il résolut de vivre en tout point conformément aux règles des novices, s'adonnant plus que jamais à l'oraison, qu'il prolongeait aussi longtemps que ses fonctions le lui permettaient et qu'il faisait devant le saint tabernacle. Il pratiquait la mortification en toute occasion avec le même soin que les plus fervents novices. Ses habits étaient, comme les leurs, d'une étoffe commune et toute déteinte ; il se réservait les emplois les plus rebutants ; il visitait très fréquemment les malades, il les assistait avec une

charité dont il avait déjà donné, et dont il donna encore, dans la suite, les plus touchants exemples. Enfin, il s'humiliait à ce point qu'il semblait plutôt, disait-on, le dernier des novices que leur supérieur. Mais tout cela ne suffisait pas à sa ferveur. Il se livrait à des exercices de mortification que personne n'était capable d'imiter, en sorte qu'on peut lui appliquer ce que saint Bernard disait de saint Malachie : « Il était le recteur et la règle de ses frères, qui lisaient dans sa vie quelle devait être leur conversation ; il les précédait, marchant dans la justice et la sainteté en la présence de Dieu. Mais, outre les choses qui étaient communes à tous, il en faisait beaucoup d'autres qui lui étaient particulières ; et en cela il devançait tous ses inférieurs, et pas un ne pouvait le suivre<sup>(1)</sup>. » En effet, chaque soir, quand tout le monde était couché, il se donnait une rude discipline, dont les coups retentissaient dans le quartier des novices ; puis il allait s'agenouiller devant le Saint-Sacrement, et y passait souvent la nuit entière. S'il rentrait dans sa chambre, c'était toujours à une heure fort avancée et, s'il se couchait, il n'ôtait pas ses habits et s'étendait sur un banc étroit où il pouvait à peine se tenir sans tomber. A son réveil, il allait de nouveau se prosterner aux pieds des autels, reprenant son oraison et la prolongeant jusqu'à ce que ses occupations l'obligeassent de l'interrompre.

D'un cœur si brûlant d'amour de Dieu, il ne pouvait sortir que des exhortations enflammées ; aussi les Pères de la troisième probation et les novices versaient-ils des larmes

---

1. Ipse rector, ipse regula fratrum. Legebant in vita ejus quomodo conversarentur, et ipse ante illos præibat in justitia et sanctitate coram Deo : nisi quod præter instituta communia, multa singularia faciebat, in quibus potius præibat omnes, et aliorum nemo illum potuit ad tam ardua sequi. (S. BERNARD), *In vita S. Malach.*, c. VI, n° 14.)

d'attendrissement et de dévotion en entendant parler leur saint maître. Il exhortait les novices à s'entretenir continuellement avec Dieu et à marcher sans cesse en sa présence ; à combattre sans relâche leurs passions, surtout en ce qui regarde les réflexions ou considérations humaines ; à rechercher de tout leur cœur le mépris avec JÉSUS crucifié, dont ils devaient toujours porter les livrées.

Le P. du Pont fut chargé successivement du gouvernement des deux collèges de Valladolid et de Villagarcia. Il ne s'écarta jamais, dans cet emploi, de l'esprit de notre saint fondateur, se souvenant que la principale fonction du recteur consiste à soutenir tout le collège par ses prières et ses saints désirs (1). Il parlait souvent aux Pères de leur intérieur : il exigeait qu'on observât exactement les règles, n'épargnant personne quand on les violait. Deux Pères fort graves ayant entre eux de trop fréquents rapports, et rompant le silence prescrit par la règle, il les avertit sérieusement de ce défaut, et obtint qu'ils rentrassent dans le devoir. Il ne dispensa jamais en ce qui touchait aux recommandations ou défenses faites par les supérieurs majeurs. Un Père qui lui demandait la permission d'aller prêcher hors de la ville, sans prendre de compagnon, ne put, malgré ses instances, obtenir ce qu'il souhaitait. Le soin du spirituel ne lui faisait pas négliger le temporel. Il ne laissait ses inférieurs manquer de rien. En hiver, il allait jusqu'à partager ses vêtements avec ceux qui souffraient de l'intempérie de la saison. Il accordait volontiers des congés aux étudiants ; et pendant qu'ils se récréaient, il allait prier pour eux devant le Saint-Sacrement, comme jadis le saint homme Job pria pour ses enfants. Il avait

---

1. Rectoris officium erit in primis oratione et sanctis desideriis totum collegium velut humeris suis sustinere. (*Constitut.*, part. IV, c. X, n° 5.)

donné l'ordre de ne jamais refuser l'aumône aux pauvres qui se présentaient aux deux portes du collège de Villagarcia. Dans un temps de famine, il appela l'économe et lui demanda la quantité de blé qu'il y avait dans la maison. L'économe répondit que la provision suffisait à peine pour la communauté. « Il ne serait pas raisonnable, dit le Père recteur, de ne pas assister les pauvres dans ces circonstances difficiles ; il faut cuire plus de pain qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et donner l'aumône à qui la demandera. » Cet ordre fut exécuté, et, à la fin de l'année, il se trouva encore du blé dans le grenier. On attribua cette multiplication aux prières et à la charité du pieux recteur.

On remarquait encore, dans le P. du Pont, deux qualités bien précieuses et bien nécessaires à un supérieur. La première était une grande égalité d'humeur, qui se lisait sur son visage sans cesse empreint de douceur et de gravité. Il avait toujours le loisir d'entendre chacun à toute heure et n'importe sur quel sujet. Lors même qu'il était forcé de garder l'infirmerie, il gouvernait toute la communauté, donnant ses ordres sans inquiétude, comme s'il eût été présent à tous les exercices. La seconde qualité consistait dans une discrétion extrême. Il cachait, autant que possible, les défauts de ses religieux, imitant la rare circonspection de notre saint fondateur quand il y avait nécessité de les découvrir. Il attendait le moment favorable pour reprendre ceux qui avaient commis quelque faute, et il le faisait toujours avec douceur, quoiqu'il fût d'un caractère ardent et irascible. Louis remplit aussi la charge de visiteur de plusieurs collèges, emploi que lui imposa le R. P. Claude Aquaviva. En ce temps-là, la peste exerçait ses ravages par toute l'Espagne. Le P. Louis, extrêmement défait, et plus semblable à un squelette qu'à



un homme vivant, se présenta aux portes de Valence qui lui furent fermées par les magistrats. A Villagarcia, où il se rendit ensuite, le fléau se déclara bientôt dans la ville et dans le collège des Pères. Louis n'hésita pas à s'offrir pour soigner les pestiférés. Il s'acquitta de cette œuvre de dévouement avec tant de zèle, qu'on ne saurait même en donner une idée. Il visitait ceux qui étaient atteints du fléau, jusqu'à trois fois par jour demeurant environ une heure auprès de chacun, et leur prodiguant tous les services que lui suggérait son immense charité, sans autre préservatif que sa confiance en la divine Providence : on eût dit qu'il se croyait à l'abri du fléau.

La science profonde que le P. Louis du Pont possédait si manifestement, et la vie exemplaire qu'il menait, le firent bientôt considérer par ses supérieurs comme le sujet le plus apte à gouverner les consciences des membres de la Compagnie, et surtout celles de la jeunesse. Il semblait être prédestiné à l'emploi de Père spirituel, dont il fut chargé pendant plusieurs années. Il débuta au collège de Saint-Ambroise, à Valladolid, où étaient les jeunes religieux, étudiant la philosophie et la théologie. On ne saurait dire la ferveur dont il embrasa tous les cœurs. Chacun lui ouvrait son âme avec une entière confiance, tandis qu'il travaillait merveilleusement à l'avancement de tous. On était convaincu qu'il avait reçu des lumières surnaturelles pour pénétrer jusqu'aux replis les plus cachés des consciences.

Louis alla plus tard remplir la même charge au collège de Salamanque. On l'y envoya pour transformer ce collège qu'un mauvais religieux avait failli perdre par ses menées ambitieuses et par son exemple d'autant plus dangereux, qu'il avait de puissants protecteurs et qu'il avait recours à un tri-

bunal extraordinaire pour se dispenser d'obéir à ses supérieurs. On jugea que le seul moyen de remédier à ce mal était d'envoyer Louis à Salamanque, où il se rendit, bien que l'air y fût contraire à sa santé. A peine eut-il mis le pied dans le collège, que les choses prirent une autre face. Tous allèrent à lui, et, pleins de confiance, lui manifestèrent leur intérieur. Le malheureux auteur du mal résista seul au P. du Pont ; mais il fut contraint de sortir de la Compagnie, et mourut ensuite assez misérablement. Le vif désir qu'avait Louis de contribuer à la sanctification de ce collège, lui inspira une nouvelle ferveur. On remarqua qu'il passait les nuits en prières. Le P. Joseph Acosta, célèbre dans toute l'Espagne et ailleurs par ses ouvrages, occupait une chambre voisine de celle de Louis. « Le P. du Pont, disait-il, pense que je ne l'entends pas ; il passe la plus grande partie de la nuit en soupirs et en sanglots, en aspirations et en colloques avec Dieu. » Le religieux qui était chargé de réveiller chaque matin la communauté, le trouvait toujours à genoux auprès de son lit, ou assis par terre, lorsque la goutte l'empêchait de se tenir autrement. Le mauvais état de sa santé obligea les supérieurs de le rappeler au bout d'un an. Il retourna à Valladolid, qui se réjouit autant de son retour que Salamanque s'affligea de son départ. Il y continua le même emploi et éleva plusieurs âmes à une sainteté peu commune.

Enfin, le P. Louis remplit avec succès les fonctions de prédicateur, de confesseur, de directeur de retraites spirituelles. Ici, les détails nous entraîneraient trop loin. Nous ferons du moins connaître la haute opinion qu'il avait de l'administration du sacrement de Pénitence. Il continua d'exercer ce ministère lors même qu'il fut hors d'état d'en

remplir aucun autre. « Entendre les confessions, dit-il dans son journal spirituel (1), est un acte héroïque et très agréable à Dieu, pour quatre raisons. La première, parce que le confesseur aide les âmes d'une manière plus immédiate à retourner à leur Créateur et à se réconcilier avec lui. La seconde, parce qu'il y exerce les sept œuvres de miséricorde spirituelle, et même corporelle mais spirituellement. Là, il enseigne les ignorants, corrige les délinquants, pardonne les injures, console les affligés, prie pour les vivants, donne de bons conseils à ceux qui en ont besoin. Là, il rachète les captifs et délivre les prisonniers, en leur accordant le pardon de leurs péchés ; il revêt de la robe de la grâce ceux qui sont nus ; il donne à manger et à boire de la manière qui leur convient, à ceux qui ont faim et soif de la nourriture spirituelle, et il sert de guide à ceux qui se sont égarés. Aussi, croyons-nous que le bon confesseur éprouvera un jour les effets de la miséricorde divine, selon cette parole du Sauveur : *Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde* (2). La troisième raison est que le prêtre accomplit, en confessant, un devoir que JÉSUS-CHRIST lui a imposé. Comme le ministre du Seigneur est obligé d'offrir le saint sacrifice de la Messe, de même il doit absoudre les pécheurs repentants et leur remettre leurs péchés ; car il a reçu dans son ordination l'un et l'autre pouvoir. De plus, le religieux de la Compagnie de JÉSUS est tenu à exercer cet emploi en vertu de son institut et de ses règles. La quatrième et dernière raison, c'est que ce ministère, qui est un excellent moyen de se vaincre soi-même et de surmonter la répugnance

1. Pretiosa sensa, et cœlestia lumina. (Pag. hujus opus c. ultima.)

2. Beati misericordes: quoniam ipsi misericordiam consequentur (MATTH., V. 7.)

naturelle, fournit moins d'aliment à l'amour-propre que la prédication.

Nous terminerons la première partie de cette notice par le témoignage imposant d'un homme qui a été deux fois provincial de Castille, puis visiteur au Mexique, et assistant d'Espagne. « Depuis que le P. Louis du Pont, dit le P. Diégo de Soza, est entré dans la Compagnie, tous l'ont considéré comme un homme accompli, et moi je l'ai toujours tenu pour un prodige de vertu et de sainteté. Il était impossible, à quelque condition que l'on appartînt, de converser un instant avec lui, sans être convaincu de sa très haute perfection. Toutes ses actions, toutes ses paroles étaient celles d'un saint et d'un apôtre. »

## II.

### SAINTETÉ DU P. LOUIS DU PONT.

Il est temps de parler directement de la sainteté de notre P. Louis du Pont. Pour le faire d'une manière à la fois succincte et complète, nous citerons presque mot à mot l'attestation authentique que l'évêque de Valladolid envoya au Pape Urbain VIII, le 7 avril 1627, trois ans après la mort du serviteur de Dieu. Voici comment s'exprime ce prélat.

« Après avoir fait une enquête sur la vie, les vertus et les miracles du vénérable P. Louis du Pont, de la Compagnie de JÉSUS, nous avons reconnu que cet illustre personnage a excellé dans toute sorte de vertus.

« Sa charité envers Dieu était si ardente, qu'elle le mettait souvent en péril de perdre la vie du corps ; son amour pour le prochain si vigilant et si actif, que, pendant plus de quarante ans, personne ne l'a vu dans l'oisiveté. Il était

continuellement en rapport avec Dieu, priant sans cesse, offrant le saint Sacrifice, travaillant au bien spirituel des âmes, enseignant, prêchant, entendant les confessions, donnant des conseils, répondant à ceux qui s'adressaient à lui pour la direction de leur conscience, tantôt de bouche, tantôt par lettres ; visitant, consolant, exhortant les malades, soignant les pestiférés, et s'adonnant à maintes œuvres que lui inspiraient sa charité et sa piété.

Il se distingua particulièrement par son esprit de dévotion et par ses entretiens familiers avec Dieu. Un religieux, homme savant et d'une vie exemplaire, passant un jour près de sa chambre, entendit un grand bruit, comme si le plancher s'écroulait. Craignant qu'un accident ne fût arrivé au P. Louis, il se hâta d'entrer. Il l'aperçut récitant avec tant de ferveur ce verset du bréviaire : *Venez, adorons, prosternons-nous devant le Seigneur* (1), qu'en se jetant à genoux, il avait causé l'ébranlement du parquet. Une auréole lumineuse entourait Louis depuis la ceinture, et s'élevait de deux coudées au-dessus de sa tête.

« Il marchait toujours en la présence de Dieu, ce qu'il était aisé de reconnaître à ses paroles, à son maintien grave et à toutes ses actions. Il passait des nuits entières en oraison devant le Saint-Sacrement. Ses visites au saint Tabernacle étaient si fréquentes, qu'elles auraient suffi pour absorber le temps d'un autre. Il disait la messe chaque jour, quittant volontiers, pour satisfaire, sa piété, le lit de douleur où semblaient devoir le retenir ses souffrances ; car il était d'une maigreur extrême et pouvait à peine se soutenir. Lorsqu'un accident imprévu l'empêchait de célébrer, ce qui n'ar-

---

1. Venite, adoremus, et procidamus : et ploremus ante Dominum, qui fecit nos. (*Ps.*, XCIV, 6.)

riva presque jamais, il communiait de la main d'un prêtre qui disait la messe dans sa chambre.

« Son humilité fut si vraie, qu'il cacha soigneusement toute sa vie les révélations, les lumières, les visites dont Notre-Seigneur le favorisait dans ses exercices de piété, et ces faveurs ne furent connues que lorsqu'il plut à Dieu de les manifester à plusieurs personnes vertueuses. Bien que son mérite et son profond savoir fussent universellement reconnus, on ne l'entendit jamais prononcer une parole qui marquât la moindre estime de lui-même et de ses actes. Il couvrait du silence le plus absolu les dons, les grâces insignes qu'il recevait du ciel, et soumettait son jugement avec une rare modestie à ceux qui lui étaient inférieurs sous tous les rapports.

« Sa patience a été admirable. On ne se souvient point de l'avoir entendu se plaindre au plus fort de ses douleurs. Il dissimulait si bien les vives souffrances que lui causaient la goutte et diverses autres maladies, que ceux-mêmes qui habitaient avec lui, n'en ont eu connaissance qu'à la longue. Il était réduit à une telle faiblesse que, plusieurs années avant sa mort, tous s'étonnaient qu'un homme pût vivre en un pareil état. Des médecins doctes et prudents, après avoir étudié à fond son tempérament, ont déclaré que son existence était un miracle perpétuel. Le ciel même a daigné faire une révélation analogue à des personnes d'une vertu éprouvée.

« Il endura les affronts et les injures sans perdre la paix de l'âme. De quelque nature qu'ils fussent, il n'y répondit que par le silence, et jamais il ne dit ou fit rien qui pût donner à penser qu'il en conservât le souvenir dans son cœur. Il accomplit très exactement la résolution qu'il avait prise de ne

découvrir ses souffrances à personne, excepté lorsque sa conscience l'y obligerait. Tout son corps, sauf la main droite et la tête, était en proie à la douleur, ce qui ne l'empêcha pas de travailler presque jusqu'au moment de rendre le dernier soupir. Dans cet état, il composa et écrivit de sa main onze volumes qui ont été publiés, et dont la doctrine, tout le monde le sait, est aussi solide que relevée, sans compter divers autres traités qui n'ont pas encore vu le jour.

« La pureté de son âme et de son corps a été tout angélique. Ses confesseurs, religieux savants et prudents, n'ont jamais trouvé en lui aucun péché mortel, ni même un péché véniel de quelque importance. Ils attestent, au contraire, qu'il ne manqua jamais au vœu qu'il avait fait de ne commettre aucun péché véniel de propos délibéré. Bien que les règles n'obligent point sous peine de péché, il les a si fidèlement observées, que jamais il n'en a enfreint une seule, quelque minime qu'elle parût. Son obéissance envers ses supérieurs fut constante ; jamais il ne montra la moindre répugnance à exécuter leurs ordres. Bien plus, lorsqu'il était recteur, son provincial lui avait prescrit de se soumettre à l'un de ses inférieurs en ce qui regardait les pénitences et les mortifications corporelles. C'était pour éviter quelque excès de la part de Louis, qui ne cessa pas un seul jour d'obéir à cet inférieur avec promptitude et avec ponctualité.

« Il observa toute sa vie la plus étroite pauvreté, ne voulant rien au delà du nécessaire, tant pour ce qui touchait à la santé que pour les livres. Son abstinence faisait l'admiration de ses amis et de ses pénitents ; il refusa toujours les douceurs qu'ils lui envoyaient, bien qu'on les lui con-

seillât souvent à cause de sa faiblesse. Il se privait de tout mets recherché, se contentant d'un peu de viande hachée, sans aucun assaisonnement. Ajoutons que chaque repas était pour lui un tourment, à cause du délabrement de son estomac : aussi disait-il parfois que, si Dieu le lui permettait, il se laisserait mourir de faim. Il traitait rudement son corps ; avant d'être abattu par la maladie, il passait étendu sur un banc le peu de temps qu'il dérobaît à l'oraison pour l'accorder au sommeil. Jamais il ne rechercha en rien ses aises. Quelque ardente que fût sa soif, il ne buvait point hors des repas ; à table même, il ne prenait que peu de boisson ; et lorsque, dans les maladies, la soif était presque perpétuelle, il se rafraîchissait le plus rarement possible, afin d'ajouter encore ce sacrifice à tous ceux qu'il offrait à Dieu.

« Il avait la plus grande confiance en la divine Providence. Son âme trouvait là son repos, et il engageait les autres à y chercher le leur. Il leur conseillait de se remettre entièrement entre les bras paternels de Dieu, répétant de bouche et de cœur, dans leurs afflictions, certaines oraisons jaculatoires, comme celle-ci : *Seigneur, que votre volonté très sainte se fasse en moi, sur moi, par moi, en tout ce qui me touche et me regarde, maintenant, toujours et éternellement. Ainsi soit-il* (1). Il enseignait cette prière en espagnol à ceux qui ne savaient pas le latin, et il la récitait souvent lui-même au milieu de ses travaux et de ses souffrances. Il adorait avec un profond respect les jugements de Dieu ; et, lorsqu'il récitait ses heures, il prononçait avec un vif sentiment de crainte ces paroles du

---

1. Fiat, Domine, in me, de me, per me, circa me, et circa omnia mea, tua sanctissima voluntas, nunc, et semper et in æternum, Amen. (*Preliosa sensa et cœlestia lumina. In Synopsi.*)



Psalmiste: *Le Seigneur est terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes* (1).

« Il redoutait si fort l'examen que Dieu fera de l'âme à la sortie de son corps, que le tremblement qu'il éprouva un jour à cet sujet, ébranla l'appartement où il se trouvait.

« Il fut un maître consommé dans la direction spirituelle. Il semblait lire au fond des cœurs de ceux qui venaient lui demander conseil ou lui exposer leurs doutes, lors même qu'ils ne pouvaient les définir. Personne ne l'a jamais quitté sans être pleinement satisfait. Sa haute intelligence, sa sagesse, le don de conseil que le ciel lui a accordé, amenaient vers lui, comme à un oracle, une foule de personnes de toute condition: laïques, ecclésiastiques, gentilshommes, prélats, religieux. Il les instruisait et les dirigeait tous avec un zèle infatigable, une charité ardente, et chacun se retirait l'âme éclairée et affermie dans le bien.

« Il eut le don de connaître les pensées des hommes, et il en a usé pour le bien de plusieurs, leur révélant ce qu'ils cachaient au fond de leur cœur. Il a prophétisé l'avenir, et ses prédictions se sont réalisées. Pendant sa vie, il a délivré plusieurs personnes de leurs souffrances par le mérite de ses prières. Dieu l'a favorisé de plusieurs révélations; il en a même laissé quelques-unes par écrit, supprimant son nom par humilité, et se contentant de dire qu'elles étaient arrivées à un membre de la Compagnie de Jésus. Notre-Seigneur lui a accordé beaucoup d'autres faveurs, et il a opéré, par le moyen des saints anges, plusieurs guérisons miraculeuses. Par inspiration divine, il commença à composer des livres, quand l'affaiblissement de ses forces le mit dans l'impossibilité de se livrer aux travaux actifs prescrits par les règles de son institut. La haute

---

1. *Terribilis in consiliis super filios hominum.* (*Ps.*, LXV, 5.)

doctrine de ses ouvrages et les fruits spirituels qu'en a retirés toute la Chrétienté, attestent suffisamment quel esprit les a inspirés. Traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, ces précieux écrits répandent, chez les fidèles de tous les pays, les enseignements de ce saint et savant personnage. Il composait encore, peu d'instants avant de rendre le dernier soupir, et, tout en travaillant, il demanda les derniers Sacraments, car il savait que son heure était venue. On dut céder à ses instances, bien que le médecin ne vît point de danger imminent; mais comme il avait la conviction que le P. du Pont ne vivait que par un miracle permanent, il ne fit aucune opposition. Le saint religieux les reçut donc avec une grande dévotion, se prêtant à toutes les cérémonies de l'Église, et répondant à toutes les prières du rituel.

« Ensuite, il désira demeurer seul pour s'entretenir uniquement avec son Dieu. Partagé entre la crainte et la confiance, tantôt il disait avec l'Église: *Seigneur, ne me condamnez pas quand vous viendrez me juger*<sup>(1)</sup>, tantôt avec le Sauveur sur la croix: *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains*<sup>(2)</sup>. En achevant ces mots, il rendit paisiblement son âme à son Créateur, laissant à sa ville natale et à toute l'Église la bonne odeur de ses vertus et la conviction profonde de son éminente sainteté. Tous le regardèrent comme un saint, et ceux qui apprirent sa mort, vinrent à son enterrement comme à celui d'un saint. Lors du second service solennel, que l'on fit pour satisfaire la dévotion de ceux qui n'avaient pu être informés du jour de ses funérailles, toute la noblesse, tous les religieux, un immense concours de peuple se pressèrent dans l'église pour honorer la mémoire du V. Louis du Pont, et entendre prononcer son oraison funèbre.

1. Dum veneris judicare, noli me condemnare. (*Liturg.*, in Offic. defunct.)

2. Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. (I. U. C., XXIII, 46.)

« Plusieurs personnes d'une vertu reconnue, et l'une d'entre elles, même avant de connaître son trépas, ont certifié avoir vu, par révélation, la gloire dont jouit le P. du Pont, l'estime d'autres grands saints pour lui, la puissance de son intercession auprès de Dieu, combien il est terrible aux démons, et les faveurs qu'il a obtenues aux âmes de ses amis souffrant dans le purgatoire.

« Depuis sa mort, il a été la source de bien d'autres grâces. Mais ce qui surpasse toute admiration, c'est qu'un homme si débile, si affaibli par la maladie et respirant avec tant de peine, pût avoir une si belle intelligence, tant de vigueur, tant de zèle pour les âmes, et cela au point de faire encore des abstinences et des mortifications, des sermons et des exhortations, de composer des livres, et de ne cesser de travailler qu'à l'heure même de la mort ! Il semble que Dieu ait voulu montrer combien lui fut agréable la rigueur dont le P. Louis du Pont usa toujours envers son corps, pour le bien de son âme. En effet, nous avons vu ses précieux restes, et nous avons entendu le témoignage de savants médecins. Bien que le corps fût exhumé vingt mois environ après le décès, et en état de putréfaction liquide, il n'exhalait aucune mauvaise odeur, non plus que s'il eût été encore vivant. Cela nous a confirmé dans la haute opinion que nous avons des vertus de cet homme de Dieu, et nous a engagé à supplier Votre Sainteté, humblement prosterné à ses pieds, de vouloir bien accorder, avec sa bénédiction apostolique, des lettres en vertu desquelles puissent se faire les informations juridiques sur la vie, les vertus et les miracles du P. Louis du Pont, pour la consolation de cette ville, la joie spirituelle des âmes, l'honneur de la sainte Église et la gloire de Dieu. »

Cette pièce remarquable est datée de Valladolid, le 7 avril 1627.

Enfin, le Pape Clément XIII, par un bref du 16 juillet 1759, a proclamé le P. Louis du Pont *vénérable*, et a déclaré ses vertus *héroïques* (1).

### III.

#### OUVRAGES DU VÉNÉRABLE P. LOUIS DU PONT.

Avant de parler des œuvres du P. Louis du Pont, nous croyons utile de dire en peu de mots les circonstances qui l'amenèrent à les composer.

Les travaux de Louis, joints à ses austérités volontaires, pendant les vingt-cinq premières années de sa vie religieuse, avaient entièrement ruiné sa santé. On consulta un célèbre docteur, qui fut depuis médecin de Philippe II et de Philippe III. Avant de rien prescrire, le docteur témoigna le désir d'entendre prêcher le P. Louis. Pendant le sermon, il fut si frappé de voir tant de force et de feu dans un corps si exténué, qu'au lieu d'écrire une ordonnance, il se contenta de dire : « Les hommes comme le P. du Pont ne sont pas du ressort de la médecine ; c'est Dieu qui les soutient. » En effet, Dieu soutenait visiblement son serviteur. Cependant le moment ne tarda pas à venir où les supérieurs du P. du Pont se virent obligés de le décharger de tout emploi. C'était lui dire de se préparer à la mort ; mais, tout épuisé qu'il se sentait, il n'avait pas au-dedans de lui *une réponse de mort*. Il songea donc à mettre à profit la science qu'il avait acquise, à faire fructifier les talents qu'il avait reçus, et à continuer de remplir

1. On peut donner le nom de *vénérable* à tout serviteur de Dieu dont la cause est introduite ; mais ce titre n'appartient, dans toute son acception, qu'à celui dont les vertus ont été déclarées héroïques.

la double fin de sa vocation, en composant des ouvrages propres à procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes. Toutefois, éprouvant quelque crainte que cette inclination ne vînt pas de Dieu, il eut recours à la prière, et demanda instamment au Seigneur, pendant plusieurs jours, qu'il voulût bien lui faire connaître sa sainte volonté. Or, tandis qu'il était en prière dans sa cellule, il sentit tout à coup tant de lumières éclairer son intelligence, et tant d'amour embraser sa volonté, qu'il se leva subitement de son oratoire, s'écriant comme hoys de lui-même : « Ah ! Seigneur, assez de lumières, assez de flammes; c'est assez, c'est assez ! » Et il parcourait sa chambre en poussant des exclamations entrecoupées.

Lorsqu'il racontait cet événement, il ajoutait que son appartement, son corps et son âme lui semblaient être comme une fournaise d'amour, et que, si Notre-Seigneur n'eût modéré ces ardeurs, il aurait succombé à ce délicieux martyre. Il en ressentit toute sa vie les heureux effets, et on peut dire que c'est sous l'influence de cette double grâce qu'il composa tous ses ouvrages. Ajoutons que les vingt-cinq années qu'il passa encore sur la terre ne furent, pour ainsi parler, qu'une extase perpétuelle. Vainement ses sens étaient-ils frappés par les objets extérieurs, l'âme ne percevait aucune sensation, tout abîmée qu'elle était dans la connaissance et l'amour de son Seigneur. On entra dans sa chambre sans qu'il s'en aperçût. Un jour qu'il faisait son action de grâces devant le grand autel de notre église, où il venait de célébrer, un fou s'approcha de lui, et, lui mettant son chapeau sur la tête, le lui enfonça jusqu'aux yeux. Les assistants ne purent d'abord s'empêcher de rire; mais bientôt, maîtres de ce premier mouvement, ils voulurent chasser le fou qui, retirant brusquement son chapeau de la tête du Père, s'enfuit de l'église

par une porte latérale. Pendant que tout cela se passait, Louis resta immobile comme une statue de marbre, tant il était ravi en extase et comme transformé en Celui qu'il venait de recevoir dans son cœur. Une autre fois, après avoir accompli une œuvre de charité, il revenait avec un frère coadjuteur au collège de Saint-Ambroise. Il traversait la place de l'Almirante, quand un taureau furieux, que l'on ne pouvait arrêter, vint droit à lui. Deux de nos Pères, qui passaient aussi par là, virent le danger dont Louis était menacé, car il ne pouvait y échapper par la fuite. Ils allèrent vite à son secours. L'un d'eux, le P. François de Saint-Vincent, aidé du frère coadjuteur, nommé Christophe Diaz, le saisit par le milieu du corps et l'emporta dans la boutique d'un menuisier. A peine étaient-ils sous le porche, que le taureau les joignit. Dans leur frayeur, abandonnant leur fardeau, ils se jetèrent l'un et l'autre sous un banc. Le taureau fit longtemps tous ses efforts pour leur donner des coups de cornes, et il avançait la tête si près d'eux, qu'ils sentirent son souffle sur leur visage. Enfin, on accourut à leur aide et on les délivra du danger qu'ils couraient. Aussitôt que le taureau fut emmené, les deux religieux se relevèrent et aperçurent Louis, dans une attitude fort modeste, couché par terre comme un mort. Ils le mirent sur ses pieds, et lui, sans dire un seul mot, reprit son chemin avec son compagnon, conservant la même modestie et tout son recueillement. De retour au collège, le P. François de Saint-Vincent alla le voir dans sa chambre et lui demanda comment il se trouvait depuis l'accident. Surpris de cette demande, le P. du Pont s'informa de quel accident il voulait parler. Le P. François lui raconta tout ce qui s'était passé, et le péril imminent qu'il avait couru. Louis affirma qu'il ne se souvenait point de tout cela, et qu'il ignorait même ce que

l'on voulait dire. Le P. François étonné, alla trouver le frère Christophe, auquel il fit part de son étonnement. Ce que vous me dites, répondit ce dernier, ne me surprend pas; car, comme je parlais moi-même au P. Louis de cet accident, il ne put rien me dire de tout ce qui s'était passé. Ils conclurent de là qu'une extase avait alors dérobé à Louis la connaissance des choses de la terre.

Ces extases produisirent chez Louis les plus merveilleux effets. Son esprit, plus éclairé, pénétrait de jour en jour plus profondément dans la science de l'Écriture sainte, de la théologie, et surtout de la théologie mystique. La facilité avec laquelle il composait n'avait point d'égale, et il tirait tout de son propre fonds, sans avoir besoin de faire aucune recherche. Il se mit donc au travail avec une assiduité que son faible corps semblait ne pouvoir supporter. Pendant la nuit, il avait toujours auprès de son lit une petite table, sur laquelle était une lampe allumée et tout ce qu'il fallait pour écrire. A son réveil, c'est-à-dire à minuit, car il ne prenait guère que trois heures de repos, il commençait son travail qu'il continuait jusqu'à trois heures; alors il faisait trois heures d'oraison, puis il descendait à l'église à six heures pour dire la sainte messe.

Ces détails, nous l'espérons, ne paraîtront pas inutiles. Venons à l'indication des ouvrages du P. du Pont.

I<sup>o</sup> Nous mettons au premier rang, sans hésiter, son admirable Exposition morale sur le Cantique des cantiques, ouvrage écrit en latin : *Expositio moralis in Canticum canticorum*, en deux volumes in-folio; le premier, de 1424 colonnes, le second de 1178, total 2602. Il est divisé en dix livres, et contient 324 exhortations ou instructions. Il est assez probable que le P. du Pont entreprit ce long et difficile travail lorsqu'il était

à Salamanque, où sa charge de préfet des hautes études l'obligeait de faire aux théologiens un cours d'Écriture sainte et de prêcher aux élèves des classes supérieures, les jours de dimanche et de fête, sans compter les temps d'Avent et de Carême.

2° Nous donnons le second rang à l'ouvrage si complet qui a pour titre : *De la perfection du chrétien dans tous les états*, en quatre volumes in-4°. Il a été traduit et publié en un seul volume in-folio par René Gaultier, avocat-général du Roi au grand Conseil (1). Comme cet ouvrage est entre les mains de fort peu de personnes, nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en transcrivant ici le sommaire des quatre tomes.

**TOME I.** De la perfection du chrétien, depuis sa naissance spirituelle jusqu'à sa mort.

Traité 1. De la vocation à la foi catholique et à l'état de grâce, même quand on l'a perdue par le péché, et de la parfaite conversion du pécheur.

Traité 2. Des Sacrements de Baptême et de Confirmation, et de la perfection à laquelle s'engagent ceux qui les reçoivent.

Traité 3. Du Sacrement de Pénitence, de tous ses actes, et de l'entière réformation à laquelle il dispose.

Traité 4. Du très saint Sacrement de l'autel, et de la haute perfection qui est communiquée à l'âme, par la fréquente communion.

Traité 5. Des maladies, des tentations à l'heure de la mort, et du Sacrement de l'Extrême-Onction.

**TOME II.** De la perfection du chrétien dans les états et offices de la société séculière.

---

1. Ce pieux et laborieux séculier se félicitait et se glorifiait d'avoir eu le P. du Pont pour professeur de philosophie.



- 
- Traité 1. De la providence de Dieu dans la distribution des états et offices de la société séculière, et de la perfection convenable à chacun de ces états.
- Traité 2. De la providence de Dieu touchant les tentations contre la perfection dans tous les états, et des moyens de les vaincre.
- Traité 3. De la perfection de la société par les rapports mutuels qui existent entre les grands, les petits et les égaux, et par le bon gouvernement des enfants et des serviteurs.
- Traité 4. De la perfection que doivent s'efforcer d'acquérir ceux qui gouvernent les sociétés chrétiennes.
- Traité 5. Des états de mariage et de viduité, et de la perfection propre à chacun de ces états.
- TOME III. De la perfection chrétienne dans l'état de continence, dans l'état religieux, et dans l'observance des conseils évangéliques.
- Traité 1. Des principaux conseils de perfection, communs à tous les états.
- Traité 2. De états de continence et de virginité, et de l'excellence de ces états.
- Traité 3. De l'état religieux, de son essence, et des récompenses promises à ceux qui l'embrassent.
- Traité 4. De la vocation à l'état religieux, et des moyens admirables dont Dieu se sert pour déterminer une âme à quitter le monde et à entrer en religion.

- Traité 5. De l'entrée en religion. Instruction des novices, de leurs tentations et de leurs épreuves, et de la manière de se préparer aux vœux et à la profession.
- Traité 6. De l'observation exacte des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, selon les règles.
- Traité 7. De la perfection du religieux, qui consiste dans l'entier accomplissement de tout ce que prescrit son institut.
- TOME IV. De la perfection chrétienne dans tous les états, offices et ministères de la hiérarchie ecclésiastique.
- Traité 1. Du Sacrement de l'Ordre, de l'état sacerdotal, et de la perfection requise dans tous les ecclésiastiques.
- Traité 2. Du saint Sacrifice de la messe, et avec quelle dévotion on doit la dire ou l'entendre.
- Traité 3. De l'attention avec laquelle on doit réciter ou chanter les heures canoniales.
- Traité 4. Des diverses manières d'aider les âmes, et des qualités que l'on doit avoir pour s'acquitter comme il faut de cet emploi.
- Traité 5. Des qualités requises dans les confesseurs.
- Traité 6. Des maîtres, des docteurs et des prédicateurs.
- Traité 7. Des évêques et autres prélats, et du gouvernement des âmes.

Tels sont les titres des vingt-quatre traités dont est composé cet ouvrage. Leur importance ne peut échapper à personne. Il serait à souhaiter, pour le bien des âmes, que ce précieux travail fût traduit en meilleur français, et que chaque état pût avoir son volume, ou ses volumes, à part.

3° Viennent ensuite les *Méditations sur les mystères de notre sainte foi*, en deux volumes in-4°, imprimées à Valladolid, en 1605. C'est principalement cet ouvrage qui a fait connaître le nom du P. du Pont dans tous les pays catholiques. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. On en a fait des extraits et des abrégés qui formeraient une bibliothèque ; mais aucune de ces productions n'égale en solidité et en onction l'œuvre du P. Louis, et quel que soit leur mérite relatif, ce sont des copies qui pâlissent devant leur original. Il y a près de trois siècles que ces Méditations font les délices des esprits sérieux et éclairés. Rien ne les remplacera. Elles seront toujours l'aliment le plus substantiel des âmes pieuses et vraiment désireuses de leur perfection. Nous ne craignons pas de le dire : celui qui ferait de cet admirable ouvrage son livre de prédilection, acquerrait en peu d'années des trésors de science et de sainteté.

4° *Le guide spirituel*, en un vol. in-4°, ou en deux vol. in-8°, où il est traité de l'oraison, de la méditation et de la contemplation, des visites divines et des grâces extraordinaires ; de la mortification et des œuvres qui l'accompagnent. Il est peu d'ouvrages qui renferment autant de science mystique, de secrets de la vie intérieure et de lumières surnaturelles ; et cependant, l'auteur n'y avance rien qui ne repose sur les solides fondements de la théologie scolastique. Le P. Mutio Vitelleschi, sixième général de la Compagnie de Jésus, en faisait tant de cas, qu'il s'en servait presque exclusivement pour faire chaque année les exercices spirituels, et il disait, en montrant ce livre ; " Voilà mon guide ".

5° *La vie du P. Balthasar Alvarez* (traduite par le P. Marcel Bouix).

6° *La vie merveilleuse de la vénérable vierge Marine d'Escobar.*

7° *Le directoire spirituel* pour la confession, la communion et le Sacrifice de la messe.

8° *Le trésor caché dans les infirmités et les souffrances*, suivi d'une méthode pour aider à bien mourir.

9° *Lettre du P. Louis du Pont*, recteur du collège de Grenade, au P. François Suarez à Coïmbre, sur la mort du P. Thomas Sanchez, 19 mai 1610.

10° *Lettre sur la fréquente communion.* Le cardinal de Lugo en fait mention dans son traité de l'Eucharistie.

11° *Sentiments et avis spirituels.* Ce précieux opuscule n'existe pas en français. Écrit en espagnol, il a été traduit en latin par le P. de Baënst. Voici les sujets qu'il renferme : La connaissance de soi-même, la connaissance de Dieu, l'union avec Dieu, la conformité à la volonté de Dieu, le désir et l'amour de la justice, la présence de Dieu en nous, les consolations spirituelles, la dévotion extérieure, l'abnégation de soi-même, l'exécution des bonnes résolutions. Ajoutons : Douze méditations que le P. du Pont composa pour son usage, des maximes, des oraisons jaculatoires, et enfin, la charité exercée envers les âmes par le prêtre, ministre de JÉSUS-CHRIST, au saint tribunal de la Pénitence. — Ce petit livre est tout un traité de spiritualité.

Telles sont les œuvres du vénérable P. Louis du Pont. Quant aux fruits qu'elles ont produits et qu'elles ne cesseront jamais de produire dans l'Église, on pourra s'en former quelque idée en lisant les deux traits que nous allons rapporter.

Avant la mort du P. du Pont, la vénérable Marine d'Escobar eut cette vision.

Notre-Seigneur, dit-elle, me le fit voir un jour prêchant dans une vaste plaine à une immense multitude d'auditeurs. Ce spectacle me causa une grande surprise, et, me tournant vers mon Sauveur, je lui dis : « Seigneur, comment se fait-il que mon confesseur prêche aujourd'hui, lui qui n'en a point l'habitude, et qui même ne pourrait le faire dans le triste état de santé où il se trouve ? » Sa majesté me répondit : « Louis m'annonce dans tout l'univers par son admirable doctrine. »

Après la mort du P. du Pont, le confesseur de Marine lui enjoignit de donner en justice son opinion touchant la sainteté du Père ; mais elle éprouva une forte répugnance à manifester ses sentiments devant les juges. Elle était dans cette perplexité, lorsque saint François-Xavier et le P. Louis du Pont lui apparurent, en compagnie de quatre anges. François se tenait debout ; Louis était assis. L'apôtre des Indes abaissa sur Marine un regard plein de bienveillance ; il lui dit formellement d'obéir à son confesseur, et il dissipa toutes ses incertitudes. Puis il ajouta : Voici ce que tu diras aux juges : « Quand l'occasion s'est présentée de parler du vénérable P. Louis, j'ai toujours entendu faire l'éloge de ses vertus, de sa piété et de sa sagesse. Pendant trente années qu'il a dirigé ma conscience, je n'ai cessé de trouver en lui la plus vive charité, un zèle ardent pour secourir les âmes, un grand esprit de dévotion et de sainteté. » Cependant Louis gardait le silence. Marine lui dit : « Vénérable Père, pourquoi ne me dites-vous rien ? » Louis répondit : « Je ne puis m'opposer aux volontés de Dieu. » Ces paroles résolvaient toutes les objections ; il fallut s'y soumettre. Toutefois, il restait à Marine une difficulté dont elle désirait vivement la solution. Pourquoi Louis était-il assis, tandis que François

demeurait debout ? Mais, le respect lui fermant la bouche, elle n'osait interroger saint François. Elle se contenta donc de le regarder avec cette pensée. Alors le Saint lui répondit intérieurement : Louis est assis en qualité de docteur inspiré par le Saint-Esprit, parce qu'il enseigna au monde entier, par ses ouvrages, la perfection chrétienne pendant sa vie, et même après sa mort. Pour moi, je n'ai prêché que pendant ma vie, et seulement en Orient ; voilà pourquoi je suis debout. Le siège est l'attribut du docteur mystique, comme la palme est le symbole du martyr ». Et la vision disparut.

#### IV.

##### AVERTISSEMENT SUR CETTE NOUVELLE TRADUCTION.

Il existe deux traductions françaises des méditations du P. du Pont : l'une, par M. René Gaultier ; l'autre, par le P. Brignon, de la Compagnie de Jésus. La première n'est pas lisible ; la seconde est estimable, malgré ses défauts. Elle manque d'énergie et de couleur ; elle est souvent incomplète et ordinairement délayée. Ces défauts ne devaient point se retrouver dans une nouvelle édition. Ainsi, revoir et corriger la traduction du P. Brignon sur le texte espagnol, tel était notre dessein. Nous mîmes la main à l'œuvre. Mais, quelle ne fut pas notre surprise quand, après quelques heures de travail, nous nous aperçûmes que nous faisons une nouvelle traduction ? Il n'y avait pas à reculer, quoique ce fût une tâche à laquelle nous étions loin de nous attendre. En 1886, nous publiions les *Méditations sur l'Eucharistie*, au nombre de dix-neuf, tirées de la première *partie*, de la quatrième et de la sixième. En 1870, nous donnions les *Méditations sur la Passion*, c'est-à-dire, la quatrième *Partie* intégralement. Ces deux sujets, complets par eux-mêmes, pouvaient paraître

séparément. Aujourd'hui enfin, nous présentons au public la traduction consciencieuse des six *Parties des Méditations* du vénérable Père Louis du Pont, de la Compagnie de Jésus, *sur les mystères de notre sainte foi*. Un séjour de trois années dans la capitale de l'Espagne nous a mis à même de comprendre suffisamment les délicatesses de l'idiome castillan, pour que nous puissions garantir à nos lecteurs la fidélité de notre travail.

Venons à un reproche, au seul et unique reproche que l'on fasse au P. du Pont : il est trop long. Cette question mérite d'être examinée sérieusement. Partons d'un principe que nous emprunterons à un poète de l'antiquité. Un ouvrage d'esprit, auquel on ne peut rien retrancher, n'est pas long (1). Il faut dire autant d'une méditation ; or on ne peut rien retrancher aux Méditations du P. Louis du Pont ; donc elles ne sont pas longues. En effet, abréger un auteur c'est dire en moins de mots ce qu'il explique plus au long et dans un plus grand détail ; c'est supprimer des paroles, sans rien ôter de la substance, ce qui suppose le plus souvent, dans l'ouvrage que l'on abrège, des remarques inutiles, des pensées communes ou peu suivies, des amplifications puérides, des digressions et des redites importunes. Or, notre auteur est bien éloigné de ces défauts. Il ne rebat point les mêmes matières ; il ne prend point un long détour pour étaler et faire valoir ses pensées ; il renferme, au contraire, beaucoup de choses en peu de mots ; il est serré enfin, loin d'être diffus (2). Il est sobre et modéré jusque dans l'expression des sentiments et des affections qui suivent ordinairement l'expression de la

1. Non sunt longa, quibus nihil est quod demere possis. (MARTIAL., Épigr., c. II, 77.)

2. Préface du P. Brignon.

doctrine ; jusque dans ses admirables colloques ou élévations de l'âme vers Dieu, dans lesquelles la solidité de l'instruction le dispute à l'onction et à la dévotion ; épanchements délicieux d'un cœur tout rempli de l'Esprit divin ; saints transports dont nous retrouverons à peine de bien faibles traces dans la plupart des productions de nos jours et dont nous semblons avoir perdu le secret.

Mais, direz-vous, les points mêmes sont trop longs ; on n'en voit pas la fin. Je reconnais que les points sont, à la vérité, bien fournis et pleins de choses ; mais, je vous le demande, est-ce là ce que vous pouvez appeler un défaut ? N'est-ce pas, au contraire, une qualité bien précieuse, trop rare, hélas ! de notre temps ? Vous ajouterez que les points sont trop nombreux ; qu'on en trouve jusqu'à cinq, six et même plus dans une seule méditation. Ici la réponse est facile ; si un seul point vous suffit, n'en prenez pas deux ; et, supposé qu'une Méditation en renferme six, qui vous empêche d'y consacrer les six jours de la semaine ?

Vous ne vous tenez pas pour convaincu ; la réputation du P. du Pont est faite, dites-vous. Tous ceux qui ont ouvert ses Méditations les trouvent d'une longueur démesurée ; donc le reproche qu'on lui fait est légitime. Nous répondons à notre tour : puisque l'on reproche généralement au P. du Pont d'être long, il faut, nous l'avouons, que cette accusation repose sur quelque raison au moins apparente. Recherchons donc quelle peut être cette raison. La voici, pensons-nous : les livres de Méditations qui sont entre les mains des fidèles, ne contiennent ordinairement que des sujets assez courts, divisés régulièrement en trois points, qu'il faut lire tous trois avant de commencer la méditation. Celui qui est habitué à se servir de ces abrégés, est tout surpris, lorsqu'il



voit, dans le P. du Pont, ces points nombreux, tous développés avec une largeur de vue et une abondance de doctrine qui n'est pas commune ; il est comme perdu dans cette région nouvelle, semblable à un villageois qui est transporté dans un magnifique palais, et dont les yeux éblouis ne distinguent aucun objet. Il lit : premier point... second point... et ce mot de point, placé isolément au milieu d'une page de grand format, ne dit rien à son intelligence, ne lui apprend absolument rien. Il faut qu'il lise, et longtemps, pour savoir, même imparfaitement, ce que renferme ce premier, puis ce second point, puis encore les suivants. Nous avons senti cet inconvénient, et nous y avons remédié en donnant à chaque point un titre clair et précis qui indique le sujet. De plus, il nous a semblé qu'il y avait quelque différence entre la signification du mot *point*, et celle de *paragraphe* (§). Cette dernière expression laisse croire plus facilement que, si la Méditation forme un tout, ce tout n'est pas indivisible. Nous l'avons adoptée de préférence. Donnons un exemple de ces deux améliorations. Nous le prenons dans la quatrième *Partie*, Méditation huitième : *Du lavement des pieds*. Elle ne comprend pas moins de vingt-deux pages in-12°. En voici la division :

§ I. L'amour de Notre-Seigneur envers les siens.

§ II. L'humilité de JÉSUS.

§ III. JÉSUS aux pieds de saint Pierre.

§ IV. Saint Pierre se rend aux paroles de JÉSUS.

§ V. JÉSUS aux pieds de Judas.

§ VI. Nous devons suivre les exemples de JÉSUS-CHRIST.

On le voit, tout devient clair. Chaque paragraphe peut être médité séparément ; d'autant plus qu'il renferme des

subdivisions qui deviennent alors les points d'une Méditation. Nous le demandons, que penser du reproche de longueur?

Venons à une troisième amélioration, minime en apparence, mais d'une utilité réelle ; c'est l'emploi du trait (—). Ce signe sert à séparer l'exposition de la doctrine d'avec le colloque qui la suit. Exemple : « La troisième propriété de l'amour de JÉSUS-CHRIST, c'est qu'il fut excessif et sans mesure, et qu'il atteignit le terme où l'amour peut arriver. Il fit et souffrit pour nous le plus qu'il pouvait convenablement faire et souffrir; et néanmoins il était prêt à faire et à souffrir encore infiniment davantage, si cela eût été nécessaire pour notre salut. — O JÉSUS, mon bien-aimé! je désire aussi vous aimer, ainsi que le commande le précepte de l'amour, de tout mon cœur, de toute mon âme, de tout mon esprit, de toutes mes forces, sans mesure, arrivant, si je le pouvais, au dernier point où peut parvenir l'amour d'une créature envers son Créateur. Je voudrais vous aimer plus que ne vous aiment les anges et les séraphins, et, si j'étais capable d'un amour infini, je voudrais vous aimer de tout cet amour, sans me lasser jamais. Du moins, je souhaite, avec le secours de votre grâce, de croître toujours en amour, jusqu'à vous aimer autant que vous voulez que je vous aime, puisque vous méritez d'être aimé sans bornes et sans mesure. » Un esprit peu attentif aurait pu confondre la doctrine et les affections ; le trait l'avertit de les séparer. On nous pardonnera l'étendue de cette citation ; il était difficile de s'arrêter. Nous le ferons remarquer une dernière fois : l'exposé de la doctrine n'a que six lignes, et il est complet ; le colloque en a douze, et il n'y a pas un mot de trop.

Enfin, nous avons mis au bas des pages les textes latins de

l'Écriture et des Pères, en faveur de ceux auxquels l'usage de cette langue est familier.

Nous ne pouvons mieux terminer ces observations qu'en citant encore une fois les paroles que nous disait un prêtre pieux et instruit : « Celui qui méditerait le P. du Pont avec une attention convenable et une persévérance qui ne se démentirait pas, acquerrait en peu d'années des trésors de science et de sainteté. » Puisse un bon nombre de nos lecteurs faire cette étude, et en recueillir les précieux fruits, pour la gloire de Dieu, le bien de leurs frères et l'utilité de leur âme !

C'est le vœu que nous formons de tout notre cœur.





# PROLOGUE.

---

AU LECTEUR CHRÉTIEN.

Les religieux de notre Compagnie doivent travailler, avec le secours de la grâce divine, non seulement à leur propre salut et à leur perfection, mais encore au salut et à la perfection du prochain. Empêché par la faiblesse de ma santé de remplir la plupart des ministères qui tendent à cette fin, voulant toutefois ne pas omettre ce qui est le propre de ma vocation, je me suis décidé à composer cet ouvrage : il aidera ceux qui en feront usage, à opérer leur salut, ce qui constitue la fin dernière de tous les hommes, et de plus, à atteindre la perfection, qui est plus spécialement la fin des religieux. Et comme tous ceux qui vivent dans cette grande maison de l'Église, de quelque état ou condition qu'ils soient, sont appelés de Dieu à poursuivre, en quelque manière, cette souveraine perfection, selon la parole du Sauveur qui est dite pour tous les hommes : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait* (1), ce livre s'adresse à tous les hommes à qui il enseignera, conformément au conseil de saint

---

1. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester coelestis perfectus est. (MATTH., V, 48.)

Paul, à se rendre parfaits en Jésus-Christ (1) ; mais il s'adresse plus particulièrement à ceux qui ayant embrassé l'état religieux, font profession de tendre à la perfection, et s'efforcent de l'acquiescer au moyen de l'oraison et de la méditation. En entreprenant ce travail, je me suis proposé d'observer, dans la mesure de mes faibles moyens, cette recommandation de saint Augustin: Si vous aimez Dieu, efforcez-vous de le faire aimer par tous ceux avec qui vous êtes en rapport, et par tous ceux qui vivent avec vous. Si vous aimez l'unité dans le corps de JÉSUS-CHRIST, qui est son Église, portez tous les hommes à chercher le bonheur que procure la possession de Dieu, et dites-leur avec David: *Glorifiez avec moi le Seigneur, et tous ensemble louons son saint nom* (2).

Et en cela ne soyez pas timides et pusillanimes, mais gagnez à Dieu le plus d'âmes que vous pourrez, usant de tous les moyens avec mansuétude et suavité, exhortant, encourageant, priant, discutant, rendant raison de ce qui concerne la foi et la perfection chrétienne, afin que tous les hommes

---

1. Docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu. (*Coloss.*, 1, 28.)

2. Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei, qui vobis junguntur, et omnes qui sunt in domo vestra. Si amatur a vobis corpus Christi, id est unitas Ecclesie rapite eos ad fruendum, et dicite: *Magnificate Dominum mecum, et exullemus nomen ejus in idipsum.* S. AUG., Serm. II in Ps. XXXIII.)

glorifient Dieu dans un même esprit d'amour <sup>(1)</sup>. Et parce que ce feu divin, qui a pour propriété de ne jamais dire : *C'est assez* <sup>(2)</sup>, ne se contente pas d'embraser le cœur dont il s'est emparé, et de lui inspirer un ardent amour pour son Créateur, nous nous empresserons, autant qu'il est en nous, de le communiquer et à ceux qui nous entourent, parents, amis, voisins, et à tous ceux avec qui diverses circonstances nous mettront en relation, mais plus spécialement à ceux qui vivront avec nous dans une même maison, unis par une même profession, afin qu'il n'y ait sous notre toit aucune personne qui n'aime et ne glorifie Dieu. Si les cœurs que ce feu aura atteints, le communiquent aussi à d'autres, et ceux-ci à d'autres encore, il se répandra par tout le monde, et ainsi s'accomplira le désir qui fit descendre du ciel JÉSUS-CHRIST, comme lui-même le déclare par ces paroles : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et quelle est ma volonté, sinon qu'il s'allume* <sup>(3)</sup>? C'est en vue de coopérer à l'accomplissement de ce désir que j'ai écrit ces méditations : j'ai l'espoir que, grâce à la vertu du divin Esprit, elles pourront allumer le

---

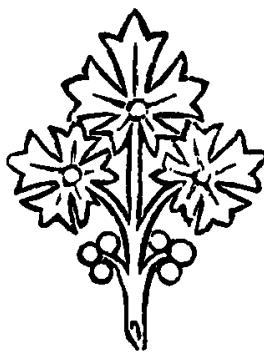
1. Rapite quos potestis hortando, portando, rogando, disputando, rationem reddendo cum mansuetudine, cum lenitate. (S. AUG., loc. cit.)

2. Ignis vero nunquam dicit : Sufficit. (*Prov.*, xxx, 16.)

3. Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? (*LUC.*, xii, 49.)

feu céleste dans les âmes. Ceux qui les liront, peuvent voir dans l'*Introduction générale*, surtout dans le paragraphe quatrième et dans le treizième, quel en est le plan, et quel en doit être l'usage.

Si le Seigneur bénit mon travail, je prie le lecteur chrétien qui participera à ce feu, de mettre en pratique le conseil du Psalmiste et de son commentateur saint Augustin, en glorifiant et louant avec moi Dieu, auteur de tout bien, et en faisant en sorte que la flamme du divin amour se communique à d'autres, afin que tous les hommes, présents ou futurs, aiment, glorifient et louent Dieu notre Seigneur pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.







# INTRODUCTION GÉNÉRALE

CONTENANT EN ABRÉGÉ LES CHOSES QUI ONT  
RAPPORT A L'EXERCICE DE L'ORAISON MEN-  
TALE.

**L'**EXERCICE de l'oraison mentale, dans laquelle on médite les mystères de notre foi et l'on traite familièrement avec Dieu notre Seigneur, est si élevé, si sublime, que le principal maître qui l'enseigne ne peut être que l'Esprit-Saint lui-même. *C'est, dit saint Jean, l'onction de l'Esprit-Saint qui nous enseigne toutes choses* (1). C'est sous l'inspiration de l'Esprit-Saint que les Saint Pères ont appris la science de l'oraison, et nous ont laissé des règles nombreuses et des préceptes dont on retirera une grande utilité pour la pratique de l'oraison, si l'on suit le mouvement du principal maître, comme ils l'ont suivi eux-mêmes. A leur exemple, et en profitant de leur doctrine et de leur expérience, je ferai ici un abrégé des choses principales que l'oraison mentale embrasse. Cet abrégé sera court, clair et précis, afin que tout le monde puisse comprendre et mettre en pratique ce qu'il contient ; ceux qui désireront plus de développements et de plus amples explications, pourront consulter ce que d'autres auteurs ont écrit sur ce sujet.

Afin de donner plus d'autorité à ce que je dirai dans cet abrégé et dans les méditations suivantes, je citerai

---

1. Sed vos unctionem habetis a Sancto et nostis omnia.. Sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus... (JOAN., II, 20, 27.)

en note, au bas de la page, les sources où j'aurai puisé.

Ces sources sont au nombre de trois.

La première est l'Écriture sainte, source principale de la science spirituelle, qui, nous montrant la vie éternelle comme notre fin dernière, nous enseigne par quels moyens d'un ordre supérieur nous pouvons nous en procurer un avant-goût en cette vie et la complète possession en l'autre.

La seconde source, ce sont les écrits des Saints Pères qui furent les maîtres de la théologie mystique. J'ai consulté de préférence les plus anciens et ceux qui ont reçu de Dieu des lumières plus abondantes, les saint Denis, les Basile, les Augustin, les Chrysostome, Cassien, saint Grégoire, saint Bernard et autres semblables. Je prendrai aussi pour guide notre père saint Ignace, de glorieuse mémoire, et je suivrai l'ordre et le plan qu'il nous a tracé dans son livre des Exercices spirituels. L'autorité de ce livre est d'une valeur incontestable : soit parce que nous croyons, non sans fondement, qu'il a été écrit en vertu d'une révélation spéciale et sous l'inspiration de l'Esprit-Saint ; soit parce qu'il a été approuvé par le Souverain Pontife Paul III dans une bulle de l'année 1528, que l'on trouve au commencement du même livre ; soit encore à raison des effets merveilleux que Dieu, Notre-Seigneur, a opérés en faveur de ceux qui en font usage, comme le Père de Ribadeneyra l'a amplement prouvé dans l'histoire qu'il a écrite de la vie de cet homme illustre (1).

Il est une remarque qu'il convient de faire au sujet de ce livre. De même que le royaume des cieux, dont

1. Libr I, c. 8.

il enseigne le chemin ; de même que la Sainte Écriture, d'où il est tiré, *ressemble à un grain de sénevé qui, étant la plus petite des semences, croît néanmoins jusqu'à devenir un arbre sur les branches duquel se reposent les oiseaux du ciel* (1) ; ainsi le livre des Exercices, à ne considérer que l'écorce ou l'apparence, est petit, court, écrit d'un style simple ; mais si on considère ce qu'il contient, on y trouve une vertu puissante, la chaleur et l'élévation du sentiment, une matière abondante, des manières diverses de prier et de contempler. En sorte que sur ses branches peuvent trouver le repos et une pâture spirituelle, ceux qui, comme les oiseaux du ciel, s'élèvent par la contemplation et, selon l'expression de saint Paul, *habitent le ciel par la pensée* (2). Tout cela se verra clairement par ce que nous dirons brièvement dans cette Introduction et avec plus d'étendue, dans les six Parties de cet ouvrage, lesquelles sont comme six branches de cet arbre magnifique des Exercices. A l'ombre de cet arbre, ceux qui sont tentés et affligés trouveront un abri ; ses feuilles offriront un remède aux âmes faibles (3) ; l'odeur de ses fleurs fortifiera ceux qui commencent à pratiquer la vertu ; ses fruits pleins de douceur accroîtront la vigueur de ceux qui sont plus avancés ; sa cime sera un lieu de repos pour les parfaits (4). Tous enfin trouveront des méditations et des manières de prier en rapport avec leur état.

Afin de montrer que la piété et la théologie mysti-

1. Simile est regnum cœlorum grano sinapis... Quod minimum quidem est omnibus seminibus : cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, et fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus. (MATTH., XIII, 31.)

2. Nostra autem conversatio in cœlis est. (*Philip.*, III, 20.)

3. Folia ligni ad sanitatem gentium. (*Apoc.*, XXII, 2.)

4. Sub umbra illius quem desideraveram, sedi : et fructus ejus dulcis gutturi meo. (*Cant.*, II, 3.)

que ont pour fondement la vérité rigoureuse de la théologie scolastique, je puiserai à une troisième source : ce sera la doctrine des Scolastiques. Toutefois je n'en citerai qu'un seul, le docteur angélique, saint Thomas, parce que lui seul a autant d'autorité que dix mille ; parce que sa doctrine est sûre et très accréditée ; parce qu'aux vérités de la théologie scolastique il associe, dans une fraternelle union, les principes et les sentiments les plus élevés de la théologie mystique. Ce glorieux docteur excelle dans l'une et l'autre de ces deux sciences, aussi bien que son maître saint Augustin, et son compagnon d'étude saint Bonaventure, dont je mettrai également la doctrine à profit.

Bien que je suive des guides si sages et si éclairés, je puis, parce que je suis homme, me tromper en mes écrits. C'est pourquoi je les sou mets à la censure de notre sainte mère l'Église, qui est *le fondement et la colonne de la vérité* (1), et déclare rétracter dès à présent les erreurs que je pourrais commettre par ignorance ou par inadvertance.

### I. — *Ce que c'est que l'oraison mentale.*

L'oraison mentale (2) est l'œuvre des trois puissances intérieures de l'âme : la mémoire, l'entendement et la volonté, appliquant leurs actes, avec le secours de la grâce divine, aux mystères et aux vérités qu'enseigne notre sainte foi catholique. Par l'oraison mentale, nous conversons intérieurement avec Dieu Notre-Seigneur, nous traitons familièrement avec lui, nous lui deman-

1. Columna et firmamentum veritatis. (*I Tim.*, III, 15.)

2. S. IGNAT. in primo exercitio primæ hebdom. — S. THOM. Part. 2, 2. quæst, 83, art. 1. quæst, 180, art. 1, 3, 4. Part. 3. quæst, 21.

dans ces dons, nous cherchons à obtenir tout ce qui nous est nécessaire pour notre salut et notre perfection. Il suit de là que la substance de l'oraison consiste principalement en quatre choses.

La première est d'employer la mémoire à se souvenir de Dieu Notre-Seigneur, avec qui l'on va s'entretenir et traiter, et de plus à se rappeler le mystère que l'on doit méditer, se proposant brièvement, d'une manière claire et distincte, ce que la foi nous enseigne sur la matière, et divisant le sujet en plusieurs points, comme nous le ferons plus loin. Nous ne devons pas nous contenter d'un simple souvenir, mais nous devons ajouter des actes de la foi la plus vive concernant les vérités contenues dans le mystère, parce que Dieu, qui est la suprême vérité, les a révélées. La foi sera comme une échelle qui nous conduira à une parfaite connaissance, selon cette parole d'Isaïe : *Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas* (1).

La seconde chose consiste à former, au moyen de l'entendement, diverses considérations touchant le mystère. On recherchera les vérités qu'il renferme; on passera en revue, d'une manière toute particulière, les causes, les propriétés, les effets et les circonstances. De la sorte, l'entendement acquerra une idée exacte et complète des vérités qu'il méditera; il en demeurera pleinement convaincu, et il proposera à la volonté de les embrasser et d'en faire l'objet de ses actes.

La troisième chose consiste à produire par l'exercice de la volonté des affections et des actes de vertu conformes au sujet de la méditation. Les uns se rapporte-

---

1. Si non credideritis, non intelligetis. (Is., VII, 9, juxta LXX. — S. HIERON. Ibid.)

ront à la personne même qui médite: comme la haine de soi-même, la douleur de ses péchés, la confusion qu'inspire la vue de sa misère. Les autres s'élèveront vers Dieu Notre-Seigneur: sentiments d'amour et de confiance en sa miséricorde, louange et action de grâce pour les bienfaits reçus, désir d'acquérir les vertus véritables, propos efficace de changer de vie et de devenir meilleur, résignation à la volonté divine, disposition à faire et à souffrir ce que Dieu voudra et ordonnera. A ces sortes d'actes nous donnons le nom d'affections, parce que la volonté, excitée par les motifs que l'entendement lui a proposés, doit les produire avec ferveur et avec goût. Ces actes constituent ce que nous appelons la dévotion substantielle, principe de la paix et de la joie spirituelle de l'âme; ils sont aussi, comme dit saint Thomas, la fin principale de la méditation et de la contemplation (1). C'est pourquoi l'oraison mentale, qui nous unit à Dieu par la connaissance et par l'amour, est définie par saint Jean Damascène *une élévation de l'esprit vers Dieu* (2).

La quatrième chose consiste à adresser des demandes à Dieu Notre-Seigneur. Nous nous entretenons, nous conversons avec lui; nous lui communiquons les vues de notre entendement et les désirs de notre volonté; nous lui exposons nos besoins. En cela consiste ce que nous nommons proprement oraison; car l'oraison est une demande humble, confiante et fervente concernant les choses qui nous conviennent et que nous désirons obtenir de Dieu. Ces demandes doivent s'adresser, les unes au Père éternel, les autres, soit à son Fils uni-

1. S. THOM. Part. 2. 2. quæst, 82, art. 3. quæst, 180, art. 7, ad 1.

2. Ascensus mentis in Deum. (Libr. III, de Fide orth., c. XXIV.)

que JÉSUS-CHRIST, soit à l'Esprit-Saint, soit encore à toute la Sainte-Trinité.

Nous devons mettre en avant les motifs ou les titres qui peuvent amener le succès de notre demande. Ces motifs, nous pouvons les puiser à une triple source. Nous les prendrons d'abord du côté de Dieu en tant que Dieu (1). C'est ce que nous faisons lorsque nous lui demandons quelque grâce au nom de sa bonté et de l'amour qu'il a pour nous; au nom du désir qui est en lui de nous faire du bien ou de l'obligation qu'il nous impose de le prier; pour la gloire de son nom et en vue de lui procurer les louanges de toutes ses créatures. Enfin, nous pouvons faire comme un dénombrement de ses perfections ou de ses attributs, et lui dire: Accordez-moi, Seigneur, ce que je vous demande; je vous en conjure au nom de votre essence infinie, au nom de votre charité, de votre miséricorde, de votre libéralité, de votre sagesse, de votre toute-puissance, de votre immensité, de votre éternité, etc.

D'autres motifs se prennent du côté de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai homme. Nous pouvons l'invoquer par son incarnation, sa nativité, sa circoncision, sa présentation au temple, sa fuite en Égypte, ses jeûnes; par ce qu'il a souffert de la faim et du froid; par son dénuement et par les fatigues de sa prédication. Nous pouvons aussi lui rappeler les douleurs, les ignominies, les tourments de sa passion et de sa mort, la sueur de sang, la prison, la flagellation, les épines, les clous, le fiel et le vinaigre, etc. Parfois nous nous adresserons au Père éternel, le suppliant de nous exaucer par l'amour qu'il a pour son Fils, par la gloire

---

1. S. THOM. Part. 2, 2. quæst. 83, art. 17.

qu'il en a reçue, par les travaux que le Fils a endurés pour l'amour de son Père. D'autres fois, nous nous adresserons à ce même Fils de Dieu ; nous lui représenterons l'amour qu'il a pour nous, son office de rédempteur et d'avocat, le prix que nous lui avons coûté. D'autres fois encore, nous nous adresserons au Saint-Ésprit ; nous l'invoquerons au nom de l'amour qu'il a pour JÉSUS-CHRIST, et au nom des mérites de JÉSUS-CHRIST. Nous pourrions énumérer ici les vertus de notre Rédempteur, alléguant son humilité de cœur, sa pauvreté d'esprit, sa douceur, son obéissance, sa patience, sa miséricorde, sa charité, etc.

D'autres motifs se tirent de nos besoins et de notre misère. Nous pouvons dire à Dieu, avec David, que *nous avons été conçus dans le péché* (1) ; que de violentes passions nous tyrannisent ; que nous sommes en présence d'ennemis redoutables, dans des conjonctures difficiles, dans de graves périls, et que nous ne pouvons rien sans lui. Nous dirons encore à Dieu que nous sommes ses créatures, que nous sommes faits à son image et à sa ressemblance, et que, pour cette raison, le démon nous poursuit, acharné à notre perte ; si c'est à Dieu que le démon déclare la guerre lorsqu'il nous poursuit, c'est à Dieu qu'il appartient de nous protéger. En terminant, nous pouvons dresser comme un catalogue de nos péchés et de nos misères, les énumérant devant Dieu avec une profonde contrition, sans craindre d'en faire ressortir et le nombre et l'énormité, parce que, plus nous insisterons sur ce point, plus aussi nous exciterons la miséricorde de Dieu à nous les pardonner.

1. Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : et in peccatis concepit me mater mea. (Ps., 1., 7.)



De plus, en certains cas, les parfaits peuvent rappeler à Dieu avec humilité leurs services passés, à l'exemple du saint roi Ézéchias qui, pour obtenir du Seigneur la prolongation de sa vie, lui rappelait *qu'il avait marché en sa présence avec un cœur droit* (1). Tel fut aussi le langage de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, lorsqu'il pria son Père à la fin du discours après la Cène, comme nous le verrons en son lieu.

Ces trois sortes de motifs peuvent s'unir ensemble dans la prière. C'est ainsi que David disait : *Pour la gloire de votre nom, Seigneur, vous me pardonnerez mon péché, parce qu'il est grand* (2).

Si dans l'oraison nous mettons en avant ces motifs et d'autres semblables, nous le faisons plutôt pour exciter notre cœur à prier avec ferveur, dévotion et confiance, que pour déterminer Dieu à nous exaucer. Dieu en effet désire nous exaucer et nous accorder les grâces que nous lui demandons, bien plus que nous ne désirons nous-mêmes les recevoir. Dieu, dit saint Augustin, ne nous ordonnerait pas de le prier, s'il n'avait pas le dessein de nous accorder ce que nous lui demandons (3). Lors donc que nous le prions de la manière qui a été dite, nous accomplissons ce que l'Apôtre nous prescrit. Saint Paul veut en effet *que nos demandes se présentent à Dieu, non pas seules, mais accompagnées de trois actes excellents, à savoir : de l'oraison, qui élève notre esprit et nos affections vers Dieu, de la supplication,*

1. Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. (*II<sup>e</sup> Reg.*, XX, 3.)

2. Propter nomen tuum, Domine, propitiaberis peccato meo : multum est enim. (*Ps.*, XXIV, 11.)

3. Ecce pater familias et magnus dives, divitiarum scilicet spiritualium et æternarum, hortatur, et dicit tibi : Pete, quære, pulsa... Hortatur ut petas : negabit quod petis ? (S. AUG. Serm. LXI, de verb. Evang. Matth.)

qui allègue les titres à l'appui de notre demande, *et de l'action de grâce* pour les bienfaits reçus, qui nous dispose à recevoir de nouvelles faveurs (1).

Telles sont les choses principales qu'embrasse l'oraison mentale. Ce que nous venons d'exposer, saint Augustin l'enseigne aussi, lorsqu'il dit : La méditation fréquente engendre la science, c'est-à-dire la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même ; la science engendre des sentiments de componction que nous inspire la vue de nos péchés et de nos misères ; la componction produit des sentiments de dévotion et de reconnaissance envers Dieu, à la pensée de ses grâces et de ses miséricordes. La dévotion enfin perfectionne l'oraison en portant notre esprit à s'unir amoureusement à Dieu, et à lui demander comme il faut ce qui nous est le plus convenable (2).

Il nous reste à déclarer comment nous devons faire chacune de ces choses : nous commencerons par ce qu'il y a de plus essentiel dans l'oraison mentale.

## II. — *Comment on doit s'entretenir avec Dieu dans l'oraison mentale.*

Comme on a pu le voir par ce que nous avons dit, l'essence de l'oraison mentale consiste proprement à converser intérieurement avec Dieu Notre-Seigneur pour deux fins principales.

La première fin de l'oraison mentale est de louer et

---

1. Sed in omni oratione, et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestrae innotescant apud Deum. (*Philip.*, IV, 6. — *I Tim.*, II, 1. — S. THOM., Part. 2, 2. quæst. 83, art. 17.)

2. Meditatio siquidem parit scientiam, scientia compunctionem, compunctio devotionem, devotio perficit orationem. (S. AUG., *De spiritu et anim.*, c. XLIX.)

de bénir Dieu à raison des perfections de son être et de le remercier des bienfaits et des dons que nous avons reçus de lui. C'est ce que nous faisons lorsque nous pratiquons cette excellente sorte d'oraison que saint Paul nous conseille, quand il nous dit : *Soyez remplis de l'Esprit-Saint, vous parlant à vous-mêmes dans des hymnes et des cantiques spirituels, chantant dans vos cœurs les louanges du Seigneur : rendez grâce en tout temps et pour toute chose à Dieu le Père au nom de notre Seigneur Jésus-Christ* (1).

Ces paroles du saint apôtre distinguent quatre sortes de sentiments que nous pouvons avoir en notre cœur lorsque nous conversons avec Dieu notre Seigneur, à savoir : les psaumes, les hymnes, les cantiques spirituels et les actions de grâces.

Les psaumes que le cœur chante sont des actes d'amour de Dieu, accompagnés d'une résolution efficace de le servir et de lui obéir en gardant très parfaitement ses commandements et ses conseils. C'est ce qui est exprimé par cet instrument à dix cordes, dont parle David. De même, en effet, que celui qui joue du psaltérion ou de la harpe touche dix cordes, tantôt séparément, tantôt plusieurs ensemble ; ainsi, dans l'oraison, qui est pour Dieu comme une musique, nous devons exciter en nous des désirs fervents de pratiquer les vertus d'obéissance, d'humilité et patience, et les autres : tantôt celle-ci, tantôt celle-là, tantôt toutes

1. Implemini Spiritu sancto, loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes, et psallentes in cordibus vestris Domino, gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri JESU CHRISTI, Deo et Patri. — Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes et commonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo. (*Ephes.*, V, 18, 19. 20. — *Coloss.*, III, 16. — S. THOM. In Epist. ad Ephes., c. V, Lect., VII.)

ensemble ; nous devons former un ferme propos de garder les commandements de Dieu et ses conseils, mettant la main une fois à l'un, une autre fois à l'autre, et parfois à tous ensemble.

Les hymnes sont des sentiments qui nous portent à louer les perfections de Dieu, à énumérer et à exalter ses œuvres qui le rendent infiniment digne d'être glorifié par toutes ses créatures. Nous pouvons dire avec les Séraphins : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur le Dieu des armées* (1). Et à ce mot *saint* nous pouvons en substituer d'autres, et dire : Vous êtes bon, miséricordieux, juste, sage et puissant, mon Dieu et mon Seigneur, et très digne que les séraphins célèbrent votre sainteté et votre grandeur. Ou bien, avec les vieillards de l'Apocalypse, nous dirons : *O divin Agneau, qui avez été immolé pour nous, vous êtes digne de recevoir la vertu, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction* (2). Ou bien encore, avec les trois enfants dans la fournaise de Babylone, nous inviterons toutes les créatures à louer le Très-Haut et à le glorifier (3) ; ou, avec David, nous inviterons notre âme et toutes ses puissances à bénir le Seigneur (4).

Les cantiques spirituels sont des sentiments de joie intérieure. Nous nous réjouissons de ce que Dieu est ce qu'il est ; nous ressentons de la satisfaction des biens infinis qu'il possède en lui-même, de la gloire que lui

1. Et clamabant alter ad alterum, et dicebant : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum, plena est omnis terra gloria ejus. (Is., VI, 3.)

2. Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem. (Apoc., V, 12.)

3. DANIEL., III, 51 et seq.

4. Benedic anima mea Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. (Ps., CII, 1.)

procurent les saints dans le ciel, et des services que les justes lui rendent sur la terre. Ce qui excite encore notre allégresse, c'est l'espérance des biens éternels, et la pensée du bonheur dont jouissent les bienheureux. Nous pouvons répéter cette parole de l'Apocalypse : *Alleluia : louons le Seigneur notre Dieu, parce qu'il règne avec une puissance absolue. Tressaillons de joie, livrons-nous à de saints transports, et rendons-lui gloire, parce que les noces de l'Agneau sont venues, et que son épouse s'est préparée* (1).

On entend par actions de grâces, des actes de remerciement pour les bienfaits que nous avons reçus du Seigneur. Nous les énumérons tous en détail et nous louons Dieu pour chacun de ces bienfaits ; et non seulement pour ceux qui nous concernent en particulier, mais aussi pour ceux que Dieu a accordés aux anges du ciel, à tous les hommes de la terre, aux créatures dépourvues d'intelligence, qui ne sauraient le remercier par elles-mêmes, sans exclure ceux qu'ont reçus les démons et les damnés, incapables désormais de lui en témoigner de la reconnaissance.

C'est sous l'impression de ces quatre sentiments que nous pouvons parler à Dieu dans l'oraison, afin de l'honorer et de le glorifier. Nous devons, selon la recommandation de saint Paul, faire en sorte que le principe de nos actes intérieurs soit l'Esprit-Saint, que nous ayons pour médiateur JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, et que la Personne à qui nous nous adresserons soit le Père éternel, quoique nous puissions nous adresser aussi à toutes les trois Personnes, comme il a été dit.

1. Alleluia : quoniam regnavit Dominus Deus noster omnipotens. Gaudeamus, et exultemus : et demus gloriam ei : quia venerunt nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se. (*Apoc.*, XIX, 6, 7.)

La seconde fin pour laquelle nous devons nous entretenir avec Dieu Notre-Seigneur, est d'obtenir de nouvelles grâces, de nouveaux dons célestes, en vue de notre salut et de notre perfection, pour la gloire de Dieu. La demande peut se faire de diverses manières, selon les dispositions différentes de la personne qui prie et traite avec Dieu.

Nous pouvons converser avec Dieu de la même manière qu'un fils converse avec son Père, en lui demandant avec amour et avec confiance tout ce qu'un bon fils peut demander au meilleur des pères. C'est dans cette disposition qu'il faut réciter l'oraison dominicale, en laquelle notre divin Rédempteur a renfermé les demandes que nous devons faire, comme nous le verrons dans la troisième Partie.

Nous pouvons aussi traiter avec Dieu comme un homme pauvre et délaissé traite avec un homme riche et compatissant, à qui il demande l'aumône <sup>(1)</sup>. C'est dans cet esprit que David priait fréquemment, s'appelant *un pauvre et un mendiant* <sup>(2)</sup>, sollicitant l'aumône spirituelle de Dieu *qui répand ses richesses*, comme dit saint Paul, *sur tous ceux qui l'invoquent* <sup>(3)</sup>.

Dans d'autres moments, nous traiterons avec Dieu comme un malade traite avec un médecin, à qui il déclare ses infirmités pour en obtenir la guérison ; ou comme un accusé traite avec son juge, lui exposant sa cause, sollicitant une sentence favorable ou le pardon de son crime. Dans ce cas, l'entretien doit être accom-

1. Respice in me, et miserere mei : quia unicus et pauper sum ego. (*Ps.*, XXIV, 16.)

2. Ego autem mendicus sum, et pauper: Dominus sollicitus est mei. (*Ps.*, XXXIX, 18.)

3. Idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum. (*Rom.*, X, 12.)

pagné du sentiment de l'humiliation, de la douleur d'avoir péché, de la résolution de satisfaire et de se corriger. Nous rencontrerons de nombreux exemples de cette sorte de prière dans les méditations sur les miracles et les paroles de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur.

D'autres fois enfin, nous pourrons converser avec Dieu comme fait un disciple avec son maître, le priant de nous éclairer et de nous enseigner ce que nous ignorons ; ou comme un ami converse avec un ami, lorsqu'il traite avec lui une affaire sérieuse et lui demande conseil, aide et direction. Si la confiance et l'amour nous en donnent la hardiesse, notre âme pourra s'entretenir avec Dieu comme une épouse s'entretient avec un époux, et lui adresser les diverses paroles qui remplissent le livre des Cantiques.

Nous pouvons converser avec Dieu de toutes ces différentes manières dans l'oraison, excitant en nous les divers sentiments que l'on vient de dire, tantôt l'un, tantôt l'autre ; parce que tous doivent se trouver en nous à l'égard de Dieu, qui est pour nous un père, un médecin, un juge, un ami et l'époux de nos âmes. Quant au succès de nos demandes, il dépend principalement du Saint-Esprit qui, comme dit saint Paul, *prie pour nous avec des gémissements ineffables* (1). Ses inspirations nous instruisent et nous excitent à prier ; il nous dicte nos demandes, et il nous communique les sentiments convenables. C'est pourquoi saint Bernard dit que la dévotion est la langue de l'âme, et que celui qui la possède sait s'entretenir et converser avec le Verbe éter-

---

1. Similiter autem et spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. (*Rom.*, VIII, 26.)

nel (1). Nous n'en devons pas moins, pour ce qui nous concerne, faire tout ce qui dépend de nous, et apprendre à traiter et à converser avec Dieu, en observant de quelle manière et avec quels sentiments les hommes traitent entre eux dans des cas analogues à ceux que nous supposons.

J'ajouterai que, bien que l'oraison soit proprement dit un entretien avec Dieu, nous pouvons aussi nous entretenir avec nous-mêmes et adresser la parole à notre âme. Parfois *nous nous exhorterons* (2), comme dit saint Paul, nous exciterons en nous les affections, et ferons les demandes dont on vient de parler. D'autres fois, nous nous reprocherons nos fautes et notre tiédeur, et nous rougirons de si mal servir Dieu.

C'est de cette manière que David s'entretenait fréquemment avec son âme. Il lui disait : *Pourquoi, ô mon âme, êtes-vous triste et pourquoi me troublez-vous ? Espérez en Dieu : je célébrerai ses miséricordes, parce qu'il est mon appui et mon salut. — O mon âme, demeurez soumise à Dieu, parce que c'est de lui que me vient la patience* (3). Ces entretiens avec nous-mêmes nous serviront comme d'échelons pour nous élever à converser avec Dieu ; nous imiterons en cela l'enfant prodigue qui disait en son cœur : *Combien y a-t-il de mercenaires dans la maison de mon père qui ont du pain en abondance, et moi, je meurs ici de faim ! Je me lèverai, et j'irai vers*

1. Spiritus est Verbum, spiritusque anima, et habent linguas suas quibus se alterutrum alloquantur, præsentesque indicent. Et Verbi quidem lingua favor dignationis ejus, animæ vero devotionis fervor. (S. BERN., *super cant.*, Sermo 45.)

2. Commonentes nosmetipsos... (*Coloss.*, III, 16.)

3. Quare tristis es, anima mea ? et quare conturbas me ? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi : Salutare vultus mei, et Deus meus. — Verumtamen Deo subjecta esto, anima mea : quoniam ab ipso patientia mea. (*Ps.*, XLI, 6.)



*mon père, et lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme un de vos serviteurs* (1).

Enfin, il est bon de converser aussi dans l'oraison avec la sainte Vierge, notre Dame, avec les anges et les saints, et cela pour les mêmes fins que nous avons indiquées précédemment ; à savoir, pour louer et célébrer leur sainteté et leurs vertus, pour les remercier des bienfaits que nous devons à leur intercession, pour leur demander de nous aider et de nous protéger dans l'affaire de notre salut. Nous pouvons pour cela mettre en avant les motifs que nous avons énumérés dans le paragraphe précédent, et certains motifs spéciaux pour chaque saint en particulier. A la Vierge très sainte nous rappellerons qu'elle est notre mère et l'avocate des pécheurs ; que cette fonction, c'est dans notre intérêt qu'elle lui a été conférée par son divin Fils. Nous lui rappellerons aussi l'amour qu'elle a pour ce divin Fils, et le désir qu'elle éprouve de le voir aimé et servi par tous les hommes. Nous la supplierons donc d'exercer à notre égard l'office de mère et d'avocate, et de montrer l'amour et le désir dont nous venons de parler, en nous faisant obtenir ce que nous demandons pour mieux servir celui qu'elle aime tant. Pareillement, nous pourrions rappeler à notre ange gardien qu'il remplira l'office dont il est chargé, s'il présente à Dieu nos prières et s'il en procure le succès ; qu'il y va de son honneur que nous soyons bons, que nous nous sauvions et parvenions au ciel ; que, puisque le démon ne s'endort

---

1. Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo ! Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus. (LUC., XV, 17-19.)

pas et ne cesse de nous tenter, il ne doit pas dormir non plus, mais veiller pour nous défendre. Nous pouvons de la même manière converser avec les saints que nous rencontrons dans le sujet de notre méditation, ou avec ceux pour lesquels nous avons quelque dévotion, nous proposant plutôt de réveiller cette dévotion en nous, que de les exciter à nous venir en aide, parce que, comme ils nous aiment et désirent notre salut, ils sont très enclins à solliciter en notre faveur.

### III. — *De l'excellence de l'oraison mentale, et des vertus qui l'accompagnent.*

Ce que nous avons dit dans les paragraphes précédents montre l'excellence de l'oraison mentale, en laquelle on exerce tant d'actes des plus héroïques vertus de la vie chrétienne. Saint Jean Chrysostome a donc pu dire à bon droit que, de même qu'une reine, lorsqu'elle entre en quelque cité, est accompagnée des dames et des grands de la cour, et suivie d'une garde nombreuse ; de même quand l'oraison entre dans une âme, avec elle entrent toutes les vertus qui sont inséparables de l'esprit d'oraison (1). Plusieurs de ces vertus précèdent l'oraison, aplanissant le chemin et disposant l'âme à bien prier ; telles sont : la foi, l'humilité, le respect, la pureté d'intention et d'autres encore, dont nous parlerons plus loin. On accomplit ainsi ce que recommande le sage : *Avant la prière préparez votre âme, et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu* (2). D'autres

1. Quemadmodum regina quæpiam urbem ingressa, omnes in eam divitiæ confluant necesse est : sic ubi precatio in animum semel intrarit, virtutes eam omnes comitantur. (S. CHRYSOST. Homil. LXVIII, de *precat.* 2.)

2. Ante orationem præpara animam tuam ; et noli esse quasi homo qui tentat Deum. (*Eccle.*, XVIII, 23.)

vertus accompagnent l'oraison ; ainsi que la charité, la religion, la dévotion, la sagesse et les autres dons de l'Esprit-Saint, qui éclairent l'entendement et secondent merveilleusement la prière, comme on le verra dans la cinquième Partie. Un grand nombre d'autres vertus suivent l'oraison ; ce sont les désirs fervents, la résolution d'observer parfaitement l'obéissance, la patience, la tempérance, la modestie, la chasteté et les autres vertus. Les unes comme les autres ont avec l'oraison une étroite liaison ; elles sont aussi intimement unies entre elles, et elles se perfectionnent et s'embellissent mutuellement. Ainsi l'humilité s'allie à la confiance et à la charité ; la charité à la religion et à la reconnaissance ; la religion à l'obéissance et à la résignation : ce qui produit un harmonieux ensemble et une sorte de concert céleste et divin. C'est pourquoi un grand nombre de Pères disent que l'oraison rend les hommes semblables aux anges, non seulement parce qu'elle est l'œuvre des puissances supérieures, qui sont communes aux uns et aux autres ; mais aussi parce qu'elle communique aux hommes une vie angélique, pleine de pureté et de sainteté. En effet, quand l'oraison est parfaite, l'homme participe à l'amour ardent des Séraphins, à la plénitude de science des Chérubins, à la paix et à la quiétude des Trônes, à l'empire sur soi-même des Dominations, au pouvoir que les Puissances exercent sur les démons, à la merveilleuse magnanimité des Vertus, à la sagesse du gouvernement qui est le propre des Principautés ; à la force dans les choses difficiles qui distingue les Archanges, à l'obéissance en toute chose qui est excellemment la vertu des Anges, en un mot, à la sagesse, à la chasteté, à la pureté des Esprits

célestes. Aussi n'est-il rien de plus sage, dit saint Jean Chrysostome, rien de plus juste, de plus saint que l'homme qui converse avec Dieu comme il convient. Cet homme reçoit abondamment les dons et les grâces qui constituent la véritable sagesse, la parfaite justice, la sainteté (1). Dieu, en effet, agit à notre égard avec une prudence mêlée de bonté; il nous inspire de le prier, puis il parle avec nous quand nous lui parlons, et il converse familièrement avec ceux qui se recueillent en eux-mêmes pour traiter avec lui. Or le langage de Dieu ne consiste pas en paroles seulement, mais en œuvres. Car, comme dit saint Bernard, la parole de Dieu, c'est l'infusion de ses dons (2). Dieu répand ses grâces en ceux avec qui il s'entretient; il les enrichit de vertus; il les remplit d'une joie spirituelle qui ne se peut expliquer, et d'une paix qui surpasse tout sentiment; ce qui fait dire à David: *J'écouterai ce que le Seigneur me dira au dedans de moi-même, parce qu'il me fera entendre des paroles de paix en faveur de son peuple, de ses saints, et de ceux qui rentrent au fond de leur cœur* (3).

De là cette conséquence, que nous devons traiter avec Dieu dans l'oraison de telle sorte que nous soyons attentif à entendre toute parole, toute inspiration, prêts à lui obéir en tout et nous disposant ainsi à recevoir

---

1. Quid sanctius iis fiat, qui Dei consuetudine perfruuntur? quid justius, ornatius, sapientius? Nam si ii, qui sapientibus hominibus familiariter utuntur, ex assidua consuetudine, illorum prudentia: participes celeriter fiunt, quid de iis dicendum est, qui divina consuetudine fruuntur, et cum Deo ipso colloquuntur? Quanta sapientia, quanta virtute, prudentia, probitate, moderatione ipsos replet oratio et obsecratio. (S. CHRYSOST. Homil. LXVIII, de precat. 2.)

2. Locutio Verbi, infusio doni (S. BERN. In Cant. Serm., XLV.)

3. Audiam quid loquatur in me Dominus meus: quoniam loquetur pacem in plebem suam; et super sanctos suos, et in eos qui convertuntur ad cor. (Ps., LXXXIV, 9.)

les dons qu'il veut nous communiquer, comme nous le verrons dans la seconde Partie, méditation 26<sup>ème</sup>.

Ce que nous avons dit, montre l'excellence et la nécessité de l'oraison mentale. Au sentiment de Cassien, elle est tellement unie à toutes les vertus, que sans elle les vertus ne peuvent s'acquérir ni se conserver parfaitement, et que, sans les vertus, on ne peut arriver à une oraison parfaite. L'oraison, dit-il, est la fin de toutes les vertus; c'est le terme où tendent tous les travaux que nous entreprenons pour acquérir les vertus. L'oraison, en effet, si elle est parfaite, produit l'union avec Dieu par la connaissance et l'amour, et cette possession de Dieu est le principe d'une grande joie (1). D'où il suit, comme dit saint Jean Climaque, que dans l'oraison, Dieu rend aux hommes dès cette vie le centuple de ce qu'ils font et souffrent pour lui, sans compter les arrhes qu'il leur donne du bonheur dont ils doivent jouir dans l'éternité (2). Je pourrais ajouter ici, à la louange d'un exercice si avantageux, beaucoup d'autres choses que j'ometts à dessein, parce que j'écris ce petit traité en faveur de ceux qui désirent s'adonner à l'oraison, à cause de l'estime qu'ils en ont conçue, et, parce que, dans les prologues ou introductions particulières qui précéderont chacune des six parties de cet ouvrage, et dans les méditations mêmes, je dirai des

1. Omnis... cordis perfectio ad jugem atque indisruptam orationis perseverantiam tendit, et quantum humanæ fragilitati conceditur, ad immobilem tranquillitatem mentis ac perpetuam nititur puritatem. Ad quam possidendam, omnem tam laborem corporis, quam contritionem spiritus indefesse querimus et jugiter exercemus, et est inter alterutrum reciproca quædam inseparabilisque conjunctio. Nam sicut ad orationis perfectionem omnium tendit structura virtutum; ita nisi hujus culmine hæc omnia fuerint colligata atque compacta, nullo modo firma poterunt vel stabilia perdurare. (CASS. *Coll.*, IX, c. 2.)

2. S. JOAN. CLIM. *Scal. Parad.* Grad. XXVIII.

choses qui découvriront l'excellence de cet exercice et les fruits qu'il procure.

#### IV. — *De la matière de l'oraison mentale.*

La matière de l'oraison mentale, dans laquelle les trois puissances de l'âme, l'entendement surtout, doivent exercer leurs actes, c'est tout ce que Dieu a révélé dans la Sainte Écriture, spécialement les principaux mystères de notre foi. Ces mystères peuvent se ramener à trois classes, en rapport avec les états différents de ceux qui méditent. Une partie de ceux qui méditent sont des pécheurs qui désirent sortir de l'état du péché, ou des commençants qui désirent mortifier les vices et les passions de leur vie précédente: les uns et les autres marchent dans le chemin appelé la voie *purgative*, dont la fin est de purifier l'âme de ces vices et d'obtenir la pureté du cœur. D'autres avancent et font des progrès dans la vertu: ils marchent dans le chemin que nous appelons la voie *illuminative*, dont la fin est d'éclairer l'âme, de lui communiquer la lumière de la vérité et d'accroître en elles les vertus. D'autres sont parvenus à la perfection et sont très exercés dans l'oraison: ils suivent la voie que nous nommons *unitive*, dont la fin est d'unir notre âme à Dieu par les liens d'un parfait amour (1).

Ces trois sortes de personnes doivent choisir une matière de méditation en rapport avec leur état et avec le but qu'elles se proposent, pour en pouvoir aisément tirer les sentiments et les résolutions que réclament

1. DIONYS. AREOPAG. *De celest. Hierarch.* c. 3. — *De eccles. Hierarch.*, c. 5.

leurs besoins. Les divers sujets de méditations peuvent donc se réduire à trois ordres de mystères ou de vérités, en harmonie avec les trois états ou les trois voies qui ont été indiquées. Toutefois, pour plus de clarté, nous les diviserons en six Parties dans cet ouvrage. Deux seront pour les commençants ; deux pour ceux qui font des progrès ; les deux autres pour les parfaits.

Les pécheurs qui désirent vraiment se convertir et réformer leur vie, méditeront sur leurs propres péchés et sur toutes les choses qui les aideront à en connaître le nombre et la gravité, à les détester et à concevoir de la douleur de les avoir commis. Et parce que la crainte est le principe de la justification, tout ce qui réveille la crainte de Dieu est une matière de méditation appropriée à leur état ; telles sont les fins dernières de l'homme, la mort, le jugement particulier, le jugement universel, l'enfer et autres sujets que l'on trouvera dans la première Partie, avec des manières de prier dont on se servira utilement pour examiner sa conscience, se confesser, communier et obtenir la parfaite justification, qui est la fin de la voie purgative.

Ceux qui, étant déjà justifiés, désirent acquérir les vertus et y faire des progrès, prendront pour matière propre de leur méditation, les mystères de l'humanité de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, qui se sont accomplis durant sa vie mortelle. Sa vie, sa doctrine, sa Passion, sa mort, offrent à toute sorte de justes un parfait modèle de toute vertu ; d'une manière différente toutefois, parce que, comme saint Augustin et après lui saint Thomas le font remarquer, la charité, après qu'elle a été engendrée par le moyen de la pénitence, traverse

les trois états que l'on a distingués : l'enfance spirituelle, l'adolescence et l'âge parfait (1).

Quant à ceux dont la justification est récente, qui ne font que commencer, et sont comme des enfants nouvellement engendrés à la vie de la grâce, ils prendront, pour sujets de méditation, les mystères de l'incarnation et de l'enfance de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur. Ils trouveront dans ces méditations de puissants motifs, soit pour avancer dans la voie purgative, en se mortifiant et en se purifiant des vices et des passions qui leur restent de leur vie passée, soit pour commencer à marcher dans la voie illuminative, en acquérant les vertus contraires à ces vices, dans la mesure que comporte leur état.

Ceux qui font des progrès dans la vertu ont deux chemins devant eux, la voie de l'action et la voie de la souffrance. Ils peuvent entreprendre volontairement diverses œuvres de vertu qui appartiennent à la vie active ou à la vie contemplative ; ou bien supporter parfaitement de grandes peines, des persécutions et des afflictions venant d'une main étrangère. Ce chemin, s'il est très rude, est aussi plus efficace, et il aide singulièrement à faire des progrès dans la vertu et à en atteindre la perfection.

Ces deux chemins, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST les a suivis excellemment. Pendant qu'il vivait parmi les hommes, dit saint Augustin, il faisait des choses admirables et souffrait toutes sortes de maux, se propo-

---

1. Numquid mox ut nascitur, jam prorsus perfecta est (charitas)? Ut perficiatur, nascitur ; cum fuerit nata, nutritur ; cum fuerit nutrita, roboratur ; cum fuerit roborata, perficitur. (S. AUG. In 1 epist. Joan., cap. III. — S. THOM., Part. 2, 2, quest. 24, art. 9.)



sant en cela de nous instruire (1). C'est de ces choses qu'il sera traité dans les méditations de la troisième Partie et de la quatrième. Nous considérerons dans la troisième les mystères que JÉSUS-CHRIST accomplit en agissant et en parlant, durant les trois années de sa prédication, depuis son baptême jusqu'à sa dernière entrée dans Jérusalem. Dans la quatrième, nous méditerons les mystères de sa Passion et de sa mort. Or, bien que ces divers mystères nous enseignent à la fois à agir et à souffrir, cependant les premiers nous enseignent davantage l'action, les autres la souffrance : ces derniers surtout nous portent puissamment à tout genre de vertus, et nous excitent à les pratiquer avec la plus grande perfection.

Enfin, ceux qui sont parvenus à l'état de la perfection et marchent par la voie unitive, ont aussi deux chemins pour acquérir parfaitement l'union de l'amour. Le premier est la contemplation des mystères de la vie glorieuse de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, et des œuvres merveilleuses qu'il accomplit après sa résurrection, envoyant sur ses disciples l'Esprit-Saint, qui est un esprit d'amour. De ces mystères il sera traité en la cinquième Partie. Le second chemin est la contemplation des mystères qui regardent la Divinité et la Trinité divine, les perfections et les bienfaits de Dieu, ce qui sera le sujet de la sixième Partie. Ces deux dernières Parties conviennent plus particulièrement aux parfaits, suivant cette parole du Psalmiste : *Les hautes montagnes sont pour les cerfs, les trous des rochers servent de retraite aux hérissons* (2).

1. Inter Judæos, inter inimicos ambulavit occultus, mira faciens, mala patiens, donec suspendeatur in ligno. (S. AUG., *In Ps.* XLIX.)

2. Montes excelsi cervis : petra refugium herinacis (*Ps.*, CIII, 18.)

Cassien explique de la manière suivante le sens mystérieux de ce passage. Les parfaits, dit-il, qui, semblables aux cerfs, courent légèrement dans le chemin du ciel, trouvent leur repos dans la considération des mystères de la Divinité, et dans les mystères glorieux de JÉSUS-CHRIST, figurés par les hautes montagnes ; mais ceux qui, comparables aux hérissons, sont couverts des épines de leurs fautes et de leurs imperfections, ceux qui sont dans l'affliction et dans la souffrance, ceux-là cherchent un remède dans la considération de leur bassesse et de la poussière d'où ils ont été tirés, ou bien encore dans la méditation des mystères de l'humanité de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, figurés par la pierre ; ses plaies leur servent de refuge ; sa doctrine et ses exemples les soutiennent et les fortifient (1).

Les Méditations de ces six Parties sont comme les six ailes que Dieu donne aux âmes pures, ces séraphins de la terre, images de ceux que vit le prophète Isaïe autour du trône du Très-Haut (2).

Au moyen de ces ailes, elles s'élèvent au-dessus des choses terrestres et volent vers le ciel ; puis, quand elles se sont entièrement purifiées, quand elles ont acquis de vives lumières et qu'elles se sont perfectionnées elles-mêmes, elles dirigent leur vol vers les autres hommes pour les purifier, les éclairer et les perfectionner, désirant leur communiquer le feu dont elles sont elles-mêmes consumées. Or, afin que ces méditations servent à ces diverses fins, tous, même les plus avan-

1. CASS., Collat. X, c. 11.

2. Seraphim stabant super illud : sex alæ uni, et sex alæ alteri. (Is., VI, 2.)

cés, doivent les faire toutes, mais pour une fin différente et de différentes manières. En voici la raison. De même que parmi les trois natures d'âmes, à savoir : l'âme végétative, propre à la plante, l'âme sensitive, propre à la brute, et l'âme raisonnable, propre à l'homme, l'âme d'une nature supérieure a, outre ses opérations propres, les opérations des natures inférieures, mais d'une manière plus parfaite; de même, dit saint Thomas, parmi les trois classes d'hommes qui s'adonnent à l'oraison, ceux qui ont fait quelque progrès doivent s'exercer aux méditations des commençants ; et les plus avancés, à celles des autres classes; mais d'une manière plus relevée, cherchant à en recueillir des fruits plus précieux, c'est-à-dire une mortification plus parfaite, une plus parfaite imitation de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST (1).

De plus, l'expérience prouve que, quand un certain attrait ou esprit, ou l'affection pour une vertu particulière domine dans une âme, quel que soit le sujet qu'elle médite, elle sait en profiter pour fortifier cet esprit et accroître cette vertu. Si l'esprit d'humilité prédomine, que l'on médite sur l'enfer ou sur le ciel ; que l'on considère ses propres misères ou les perfections divines, on tirera de tout cela des sentiments d'humilité. Que l'esprit d'amour prédomine dans un cœur : bien que l'on médite sur le jugement ou sur l'enfer, tout se changera en sentiments d'amour. Ainsi, quel que soit le sujet de la méditation, les commençants, ceux qui avancent, et les parfaits, en tireront des affections et des résolutions conformes à leur état et à leurs besoins.

De là un dernier avis. Bien qu'il faille observer ordi-

nairement l'ordre que l'on vient d'indiquer, il n'est pas nécessaire cependant de s'y attacher tellement, qu'il ne soit jamais permis de le changer. Il convient, au contraire, de s'en affranchir parfois. Plusieurs ne peuvent s'appliquer aux considérations de nature à inspirer de la crainte, et sont facilement touchés par les considérations qui portent à l'amour, et réciproquement. Les uns trouvent de la dévotion et du profit à considérer les mystères de l'enfance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, les autres à considérer les mystères de sa Passion. Il est bon de ne pas trop gêner celui qui médite, et de ne pas le retirer d'une considération pour le faire passer à une autre, dans laquelle il ne trouverait pas ce qu'il désire. C'est pourquoi Dieu a voulu que la matière de la méditation fût assez ample, assez étendue, pour que chacun pût y trouver quelque chose de convenable à sa disposition et à l'attrait de son âme.

#### V. — *De l'entrée en oraison.*

L'esprit-Saint nous conseille de préparer notre âme avant la prière. Commencer à prier sans préparation, ce serait comme tenter Dieu ; ce serait prétendre recueillir le fruit de l'oraison sans prendre les moyens qui seuls peuvent conduire à cette fin. Il faut donc, avant d'entrer en oraison, avoir prévu la matière dont on doit s'occuper. Le plus ordinairement, la méditation ne sera ni attentive ni recueillie, si la matière n'a pas été prévue, bien disposée et partagée en plusieurs points, comme nous le ferons dans la suite. Ce n'est pas à dire que si Dieu, par une inspiration particulière, nous pousse à penser à quelque autre chose, nous ne le puissions faire, réservant pour un autre temps ce que nous

avons préparé ; comme l'impulsion divine est la principale cause de la prière, nous devons lui obéir, en prenant garde toutefois de ne pas agir par légèreté d'esprit ou inconstance de cœur, sautant d'une matière à une autre sans cause suffisante.

Cette précaution prise, il faut, avant de commencer la méditation, observer ce qui suit.

En premier lieu, on doit élever son cœur et les puissances de l'âme vers Dieu Notre-Seigneur, considérant qu'il est là présent, et le contemplant d'une vue intérieure, attentive, respectueuse et amoureuse. Un homme qui doit s'entretenir avec un prince se rendra nécessairement à son palais ou bien dans l'endroit où il se trouve, et se placera en sa présence. Mais pour Dieu, comme il est présent au ciel, sur la terre et en tout lieu, voyant toute chose, lorsque je désire le prier et converser avec lui, je n'ai pas besoin de le chercher dans un autre lieu. Il me suffit de ranimer ma foi, de considérer qu'il est présent là où je suis, et de me persuader que, lorsque je prie, je ne suis pas seul, mais qu'en ce même lieu se trouve la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, avec qui je converse, qui me voit, qui m'entend, qui a coutume de répondre au fond du cœur par des inspirations et des lumières, communiquant des lumières à l'entendement, des sentiments de ferveur et de dévotion à la volonté, et répandant dans l'âme des dons, des vertus et d'autres grâces, comme il a été dit.

Quelquefois je puis considérer Dieu comme étant autour de moi, comme m'entourant de toute part, et me considérer comme étant en lui de la même manière qu'un poisson est dans la mer. D'autres fois, je puis

considérer Dieu comme étant au dedans de moi par essence, par présence et par puissance, sachant ce que je fais, et m'aidant à le faire. Nous accomplirons de la sorte ce que dit JÉSUS-CHRIST : *Lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, c'est-à-dire dans l'intérieur de votre cœur, et fermant la porte de vos sens, priez votre Père céleste dans ce lieu secret; et votre Père qui voit les choses cachées, exaucera votre prière* (1).

Je dois ranimer ma foi à cette vérité, que Dieu est présent en moi et autour de moi, en quelque lieu que je le prie, parce qu'elle m'inspirera la confiance, le respect et l'attention convenable. Et si par cette considération je me sens porté à des sentiments de dévotion ou à d'autres bons sentiments, je pourrai m'arrêter et me nourrir de cet aliment que Dieu me donne, aussi longtemps qu'il me le donnera, parce que cela est déjà une oraison, et une très bonne oraison. Cependant il suffira ordinairement de s'arrêter à cette pensée l'espace d'un *Pater noster*. Quoiqu'il ne faille pas perdre de vue la présence de Dieu tout le temps que dure la méditation, selon cette parole de David : *Mon cœur pendant ma méditation est toujours en votre présence* (2), c'est surtout au temps des demandes et des colloques que nous devons renouveler avec ferveur le sentiment de cette divine présence: nous devons alors, avec David, *répandre notre prière en présence de Dieu* (3).

En second lieu, pour témoigner un profond respect à la majesté divine, je fléchirai le genou une et plusieurs

1. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora patrem tuum in abscondito : et pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi. (MATTH., VI, 6. — S. HILAR. Cap. 5 in Matth. — S. AMBROS. libr. 6 de Sac. 3. — S. AUG. Conc. 2 in Ps., 33.)

2. Meditatio cordis mei in conspectu tuo semper. (Ps., XVIII, 15.)

3. Effundo in conspectu ejus orationem meam. (Ps., CXLI, 3.)

fois, comme font ceux qui entrent chez un roi, et j'adorerai en esprit, reconnaissant pour mon Dieu et mon Seigneur ce Père dont la majesté est sans bornes, ce Roi très digne d'un infini respect ; puis, je m'inclinerai humblement jusqu'à baiser la terre, et me prosternerai comme fit JÉSUS-CHRIST dans la prière au jardin, où selon saint Paul, *il fut exaucé par son Père, à cause du grand respect qu'il lui témoigna* (1). Ce qui nous donne à entendre combien il importe d'être respectueux envers Dieu dans l'oraison, afin qu'il nous exauce.

Après que l'on s'est humblement agenouillé dans le lieu choisi pour la méditation, il convient de faire le signe de la croix avec les sentiments exprimés par les mots que l'on prononce en le faisant. Nous demanderons à Dieu que par ce signe il nous délivre des ennemis qui ont coutume de nous tourmenter dans l'oraison, disant avec dévotion : par le signe de la croix, délivrez-nous, Seigneur, de nos ennemis (2) ; et ajoutant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (3), pour protester que nous voulons faire notre oraison non par notre propre vertu, mais par la vertu de la très sainte Trinité. Il en est qui ont coutume de réciter la formule de la Confession générale, pour accomplir, par cet acte d'humilité, ce que dit le sage : *Le juste s'accuse lui-même au commencement de la prière* (4). D'autres rendent d'abord des actions de grâces, suivant un conseil de saint Basile, dont nous parlerons en la première Partie, dans la Méditation sur l'examen de conscience.

1. Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum, qui possit illum saluum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia. (*Hebr.*, v, 7.)

2. *Liturg.*, Fer. 2, ad laud.

3. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. (MATTH., XXVIII, 19.)

4. Justus, prior est accusator sui. (*Prov.*, XVIII, 17. Juxt. LXX.)

Quoiqu'il soit libre à chacun de suivre le mouvement de sa dévotion, néanmoins il convient généralement de commencer par une courte prière qui serve de préparation à la méditation que l'on va faire. Dans cette prière, nous supplierons Dieu de diriger notre oraison à son honneur et à sa gloire, et de nous accorder la grâce nécessaire pour que nous nous en acquittions comme il le désire. Regardant Dieu comme présent, nous lui dirons bien sincèrement et du fond du cœur : Je vous offre, Seigneur, toutes mes pensées, toutes mes paroles, tous mes actes, afin que tout en moi tende purement à votre gloire et à votre honneur. Je vous supplie, au nom de vos infinies perfections, de m'aider pendant cette heure, pour que je réussisse à prier de la manière que vous voulez, pour la gloire de votre très saint Nom et le bien de mon âme. Ainsi soit-il.

Cette prière peut être adressée aux trois Personnes divines, comme il suit. Tantôt on s'adressera au Père éternel en lui disant : Père souverain, je vous offre mon oraison, en l'unissant et l'incorporant à celle de votre Fils unique, JÉSUS-CHRIST mon Seigneur, au nom duquel je vous prie de m'aider à prier comme il pria lui-même, afin que mon oraison vous soit agréable comme la sienne. Tantôt on s'adressera au Fils de Dieu, en lui disant avec les apôtres : Mon Rédempteur et mon Maître, *enseignez-moi à prier* (1), et aidez-moi, afin que je prie avec attention, pureté d'intention et ferveur, ainsi que vous aviez coutume de prier votre Père, et que ma prière lui soit agréable comme était la vôtre. On pourra aussi s'adresser au Saint-Esprit et lui dire avec

1. Domine, doce nos orare. (LUC., XI, 1.)



l'apôtre saint Paul : Esprit très saint, je suis un homme ignorant et un misérable pécheur, *je ne sais point prier comme il convient* ; vous qui êtes mon Dieu, priez en moi, excitez-moi à prier *avec des gémissements ineffables* (1), afin que mon oraison, procédant d'un principe aussi noble que vous, soit favorablement reçue. A vous soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

On accomplira de la sorte ce que dit saint Denis, qu'il faut commencer par la prière tout acte théologique, c'est-à-dire tout acte qui a Dieu pour objet, soit que l'on s'occupe de lui, soit que l'on traite avec lui ; qu'il faut invoquer le secours de la Très Sainte Trinité, qui est présente en tout lieu ; que nous devons nous abandonner à elle, lui adressant des demandes dictées par une intention pure, lui offrant un esprit tranquille et un cœur bien disposé à cette union divine que nous désirons obtenir dans ce saint exercice (2).

## VI. — *De la manière de méditer et de discourir dans l'oraison : comment nous devons résister aux distractions qui nous assiègent.*

L'œuvre de l'entendement, que nous appelons méditation, est une des plus grandes difficultés que présente l'oraison mentale. S'il est facile en effet de penser à différentes choses, passant de l'une à l'autre sans ordre et sans méthode, il est très difficile de penser à une seule chose avec attention, forçant la mémoire et l'en-

1. Quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus ineffabilibus. (*Rom.*, VIII, 26.)

2. Quapropter ante omnia, maxime in theologia, ab oratione auspiciandum est... ut... nos ipsos illi dedamus atque uniamus. (S. DIONYS., *De div. nom.*, c. III, § 1.)

tendement à s'occuper de Dieu, sans se distraire ni se détourner vers d'autres objets. Les grands saints eux-mêmes ont souvent éprouvé cette peine, et ils s'en plaignaient. Job disait : *Mes pensées se sont égarées, tourmentant mon cœur; elles ont changé la nuit en jour* (1), parce qu'elles m'ont fait perdre la paix du recueillement que j'avais coutume de goûter pendant la nuit. Et David poussait ce cri vers Dieu : *Mon cœur m'a échappé, Seigneur, daignes me délivrer de cette affliction* (2).

Ce mal, que nous avons tous expérimenté, a pour principe diverses causes : premièrement, le démon qui cherche à empêcher le fruit de notre oraison ; secondement, l'imagination, qui est volage et indocile ; troisièmement, certaines affections immortifiées, qui entraînent nos pensées, suivant cette parole du Sauveur : *Où est notre trésor, là est notre cœur* (3) ; quatrièmement, des sollicitudes qui déchirent et divisent le cœur ; cinquièmement, la tiédeur, la lâcheté qui néglige de se faire violence et de s'appliquer à un si noble exercice ; sixièmement, l'ignorance chez celui qui ne sait ni discourir et méditer, ni rechercher les vérités cachées et les considérer de manière à émouvoir la volonté, et à réveiller des sentiments de dévotion. Cette ignorance toutefois n'est pas incurable : on y remédiera avec le secours de la grâce divine, si l'on emploie les moyens que je vais indiquer.

Le premier est de nous bien pénétrer du mystère que nous allons méditer, et de croire fermement tout ce que Dieu en a révélé dans les Saintes Écritures. Le

1. Cogitationes meæ dissipatæ sunt, torquentes cor meum. (JOB, XVII, 11, 12.)

2. Cor meum dereliquit me. Complacet tibi, Domine, ut eruas me. (Ps., XXXIX, 13, 14.)

3. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. (MATTH. VI, 21.)

second, de rechercher les causes véritables de ce mystère, les distinguant de celles qui sont fausses ou seulement apparentes. Le troisième, de s'attacher à comprendre quelle fin particulière Dieu s'y est proposée, à l'exclusion de toutes les autres. Le quatrième, d'en peser les conséquences, considérant attentivement quels inconvénients on en doit craindre, quels biens on peut en attendre. Enfin, il faut considérer dans le détail les circonstances qui accompagnent l'accomplissement de ce mystère. Un exemple éclaircira ce sujet.

Si je veux méditer sur le mystère de l'incarnation, je dois d'abord me rappeler clairement ce que la foi nous enseigne, à savoir que le Fils de Dieu a pris en unité de personne notre nature humaine, de telle sorte qu'il est vrai de dire que Dieu est homme, et que l'homme est Dieu. Je considérerai ensuite que la cause de cette œuvre surnaturelle, ce ne sont pas nos mérites, mais la seule bonté, la seule miséricorde de Dieu; qu'elle a pour fins la rédemption du monde et la manifestation de la divine bonté et de l'infinie charité de Dieu. Je me représenterai les fruits que nous en avons retirés, je veux dire: le pardon de nos péchés, la destruction de la mort, l'entrée dans le ciel, les maux qui eussent été notre partage, si cette œuvre ne s'était pas accomplie; car nous serions demeurés ennemis de Dieu, esclaves du démon, condamnés à l'enfer; les circonstances de lieu, de temps, de mode; les propriétés de l'âme et du corps que Dieu a pris quand il s'est incarné.

J'obligerai mon entendement à s'arrêter sur chacune de ces choses aussi longtemps que j'y trouverai de la dévotion et du goût spirituel, sans être impatient de

passer à une autre, excitant la volonté à des sentiments d'amour et de confiance, adressant à Dieu Notre-Seigneur des demandes et des colloques conformes à ce que je médite ou à ce que je désire. Puis, lorsque l'entendement aura bien pesé un point, je passerai à un autre avec le même calme, et je poursuivrai ainsi jusqu'au dernier. Les Méditations suivantes, surtout les premières, qui doivent servir de modèle pour les autres, nous apprendront à mettre toutes ces observations et recommandations en pratique.

Il ne sera pas inutile toutefois de placer ici une remarque. Quand une inspiration particulière de l'Esprit-Saint nous porte à prier, tout est doux et facile. Car alors, c'est lui qui recueille la mémoire, qui anime nos raisonnements, qui répand dans notre esprit comme une pluie abondante de saintes pensées; de plus, il enflamme le cœur, il suggère les demandes, il dirige les colloques; en un mot, il fait parfaitement toute l'œuvre de l'oraison, à laquelle nous coopérons sans travail. Mais ce secours spécial vient-il à nous manquer, il est nécessaire que nous fassions usage de notre libre arbitre, avec le secours de la grâce qui ne nous manque jamais, et que nous appliquions les puissances de notre âme à former des actes, de la manière qui a été dite. Par là nous provoquons l'Esprit-Saint à nous aider du secours spécial de ses inspirations. Les hommes spirituels, qui s'adonnent à l'oraison, ne doivent pas ressembler à des vaisseaux de haut-bord qui ne peuvent naviguer qu'avec le vent, mais plutôt à ces galères qui vont à voiles et à rames. Que le vent favorable de l'inspiration divine vienne à manquer, ils se servent comme de rames de leurs puissances naturelles,

aidés de la faveur divine, bien qu'elle soit moins sensible. Cette manière de prier est souvent plus profitable, encore qu'elle soit moins agréable, parce que l'on ne mérite pas peu en luttant contre les distractions et les sécheresses du cœur. Si nous continuons à ramer et à prier en temps convenable, JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur viendra nous visiter, et à sa visite la tempête cessera, comme il arriva aux apôtres en un cas semblable, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les armes pour combattre les distractions du cœur et les sécheresses de l'esprit, sont principalement les quatre suivantes.

La première est une humilité profonde. Nous devons reconnaître notre faiblesse et notre misère, rougir d'être avec de telles distractions en la présence de Dieu, nous accuser des fautes, soit passées soit présentes, qui nous attirent un pareil châtement. *Celui qui s'humilie de la sorte, sera élevé* à un plus haut degré d'oraison (1).

La seconde arme est la force d'âme. Nous devons former une énergique résolution de n'accueillir délibérément aucune pensée qui nous détourne du sujet de notre oraison, lors même qu'il s'agirait d'une chose que nous goûterions beaucoup, ou qui nous paraîtrait de grande importance, parce que dans ce moment rien n'est plus important pour nous que de faire attention au sujet de notre oraison et à Dieu, devant qui nous sommes pour prier. Si je me surprends distrait sans le vouloir, je m'empresserai de rattacher le fil rompu de la méditation; et si mille fois je me distrais, mille fois je reviendrai à mon sujet, sans perdre ni courage, ni confiance. Je me souviendrai qu'Abraham, en persévé-

1. Qui se humiliat, exaltabitur. (LUC., XIV, II.)

rant à chasser les oiseaux importuns qui s'approchaient des victimes immolées, vint à s'endormir d'un sommeil mystérieux, pendant lequel Dieu lui découvrit de grands secrets, et passa, comme une flamme, à travers le lieu du sacrifice, pour attester que l'offrande lui était agréable (1). De même, si je travaille avec persévérance à chasser les pensées importunes qui troublent le sacrifice de mon oraison, j'arriverai, avec la grâce de Dieu, à m'endormir du doux sommeil de la contemplation, pendant lequel il éclairera mon âme de sa lumière, afin que je le connaisse, et il l'embrasera du feu de son amour, afin que je l'aime.

La troisième arme, c'est l'oraison elle-même. Je prierai Dieu Notre-Seigneur de bâtir dans l'intérieur de mon âme une cité spirituelle qui s'appelle Jérusalem, c'est-à-dire *vision de paix*, et d'y rassembler toutes mes pensées et toutes mes affections qui s'égarent, afin qu'elles y demeurent dans le calme et s'occupent paisiblement à l'exercice de l'oraison (2). J'adresserai la même prière aux saints anges qui assistent ceux qui prient. Je me garderai bien de négliger ce moyen; car l'oraison est si puissante, qu'elle obtient tout ce qu'elle demande, et spécialement le don d'oraison. Lorsque je serai le plus importuné de pensées étrangères, j'aurai recours à quelques prières courtes, mais efficaces, pour m'en délivrer. Parfois je dirai comme David: *Mon cœur m'a abandonné; Seigneur, daignez me secourir; Seigneur, jetez sur moi un regard favorable* (3), ou bien:

1. S. GREG., *Mor.* lib. XVI, cap. XLII. — *Genes.*, XV, 11.

2. *Ædificans Jerusalem Dominus: dispersiones Israelis congregabit.* (*Ps.*, CXLVI, 2.)

3. *Cor meum dereliquit me. Complacemat tibi, Domine, ut eruas me: Domine, ad adjuvandum me respice.* (*Ps.*, XXXIX, 13.)

*Mon âme est devant vous comme une terre sans eau : hâtez-vous de m'exaucer, Seigneur, parce que mon esprit est dans la défaillance* (1). D'autres fois je crierai avec les apôtres au milieu de la tempête : *Sauvez-moi, Seigneur, parce que je périss* (2). Ou comme cet aveugle que la foule voulait forcer de se taire, j'élèverai la voix en disant : *Fils de David, ayez pitié de moi* (3). Si je continue à crier, quoique dans la sécheresse et obligé de me faire violence, Notre-Seigneur ne manquera pas d'avoir pitié de moi, comme il eut pitié de l'aveugle, ainsi que nous le verrons en son lieu.

La dernière arme, c'est une grande confiance en Dieu. Nous devons nous persuader que, puisqu'il nous ordonne de prier, il nous donnera la grâce et le secours dont nous avons besoin pour bien prier, et que nous pourrons, avec ce secours, résister au démon, contenir l'imagination, réprimer les passions, modérer les vaines sollicitudes et bannir la tiédeur ; de telle sorte, que nous ne soyons plus troublés dans l'exercice de l'oraison. A la confiance nous joindrons la diligence, ayant soin, comme Cassien le recommande, d'éloigner, avant de commencer à prier, les pensées qui pourraient nous revenir et nous agiter dans l'oraison (4). En cela nous imiterons l'habileté de notre adversaire qui, au dire de

1. *Expandi manus meas ad te : anima mea sicut terra sine aqua tibi. Velociter exaudi me, Domine, defecit spiritus meus.* (Ps., CXLII, 6, 7.)

2. *Domine, salva nos, perimus.* (MATTH., VIII, 25.)

3. *Fili David, miserere mei.* (LUC., XVIII, 38.)

4. *Quidquid ante orationis horam anima nostra conceperit, necesse est tu orantibus nobis per ingestionem recordationis occurrat. Quamobrem quales orantes volumus inveniri, tales nos ante orationis tempus præparare debemus... Et idcirco quidquid orantibus nobis nolumus ut irrepat, ante orationem de abditis nostri pectoris extrudere festinemus.* (CASS., Col. IX, c. 3.)

l'abbé saint Nil (1), met en œuvre toutes les tentations qui peuvent avoir accès chez les personnes spirituelles, afin de traverser leur oraison et de les priver du fruit qu'elles en retireraient : tentations de gourmandise, afin que dans l'oraison elles soient pesantes et assoupies ; tentations d'impatience, pour qu'elles soient troublées ; de curiosité, pour qu'elles soient distraites ; préoccupations à l'égard de nombreuses affaires, pour qu'elles soient inquiètes ; tentations d'orgueil ou d'ingratitude, afin qu'elles soient dans la sécheresse. Or, puisque nous ne devons pas montrer moins d'ardeur pour le bien de notre âme que le démon n'en déploie pour notre perte, il est raisonnable de disposer les occupations de la journée de telle manière que toutes nous aident à faire oraison. En agissant ainsi, nous suivrons cette recommandation de Notre-Seigneur : *Il faut toujours prier, et ne jamais se lasser* (2). Car celui-là prie toujours, qui emploie tout son temps soit à prier soit à se préparer à la prière. C'est donc avec une confiance sans bornes que je commencerai l'oraison mentale ; je dirai aux démons avec David : *Éloignez-vous de moi, méchants, parce que je vais méditer les commandements de mon Dieu* (3). Puis, interpellant les puissances de mon âme, mes pensées et mes affections, je leur adresserai ces autres paroles du même prophète : *Venez, adorons le Seigneur, prosternons-nous et pleurons*

1. Omne quod instruitur bellum inter nos impurosque spiritus, non ob aliud fit, quam ob spiritualem orationem... cur volunt dæmones in nobis operari gulam, fornicationem, avaritiam, iracundiam et injuriarum recordationem, ac reliquas passiones? ut ex ipsis mens incrassata non possit, sicut decet, orare. (S. NILUS abbas, *De oratione*, cap. XLIX, 1.)

2. Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare, et non deficere. (LUC., XVIII, 1.)

3. Declinate a me maligni : et scrutabor mandata Dei mei. (Ps., CXVIII, 115.)



*devant Celui qui nous a faits, parce qu'il est le Seigneur notre Dieu, et que nous sommes son peuple, et les brebis qu'il conduit de sa main (1).*

VII. — *Comment nous devons, dans l'oraison mentale, nous aider de l'imagination, de la langue et des sens extérieurs.*

L'oraison mentale, comme il a été dit, est l'œuvre des trois puissances supérieures de l'âme, puissances propres à cette partie de l'âme qui est esprit pur et se nomme l'entendement : elle emprunte néanmoins le secours des autres puissances, qui sont les puissances inférieures.

La première de ces puissances est l'imagination. Lorsqu'elle est mal dirigée et qu'elle se livre à des écarts, elle entrave notablement l'oraison ; mais elle est d'un puissant secours, lorsqu'elle s'arrête à nous tracer une vive image des choses que nous voulons méditer. Par là, elle est en quelque sorte attachée à un seul lieu, elle rend présent à notre âme le sujet que nous méditons, comme s'il était réellement devant nos yeux. On fera donc bien, avant de commencer la méditation, de se représenter, au moyen de l'imagination, le sujet que l'on aura choisi, s'efforçant de rendre cette image aussi vive et aussi distincte que l'on pourra. Si, par exemple, jè veux penser à l'enfer, j'imaginerai un lieu semblable à une prison obscure, étroite, horrible, pleine de feu, et dans ce lieu des âmes qui brûlent au milieu des flammes. Ai-je à m'occuper de la naissance de Notre-Sei-

---

1. Venite, adoremus, et procidamus : et ploremus ante Dominum, qui fecit nos. Quia ipse est Dominus Deus noster : et nos populus pascuæ ejus, et oves manus ejus. (*Ps.*, XCIV, 6-7.)

gneur? je me figurerai une étable ouverte de toutes parts, et dans cette étable un enfant enveloppé de langes, et couché dans une crèche. On fera de même pour tout autre sujet. On aura soin toutefois que cela se fasse sans fatigue de tête. Celui qui trouverait trop de difficultés à former de semblables images, fera mieux d'y renoncer et d'user simplement des puissances spirituelles. D'autre part, si on a reçu en partage une imagination vive, on doit se tenir sur ses gardes, parce que l'on est exposé à des illusions. On peut facilement prendre pour une révélation ce qui est l'œuvre de l'imagination, et se persuader que l'image que l'on forme en soi est la chose même que l'on imagine. Des efforts excessifs en ce point ont pour effet ordinaire de briser la tête et de rendre préjudiciable ce qui, pris avec modération, procurerait un profit spirituel.

La langue peut aussi venir en aide, parce que, comme saint Thomas le fait remarquer, l'oraison mentale, et l'oraison vocale ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais sont plutôt deux sœurs qui se prêtent une mutuelle assistance (1). L'oraison mentale éclate parfois en paroles extérieures que l'on adresse à Dieu et qui naissent de la dévotion ou de la ferveur intérieure; quant à l'oraison vocale, elle ranime l'âme en la rendant plus attentive à l'oraison mentale (2). Aussi, lorsque nous nous sentons arides et distraits, est-ce un bon remède de prononcer quelques paroles qui nous excitent et servent à nous recueillir; soit que nous

1. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 83, art. 12.

2. In ipsa ergo fide et spe et charitate continuato desiderio semper oramus. Sed ideo per certa intervalla horarum et temporum etiam verbis rogamus Deum, ut illis rerum signis nos ipsos admoneamus, quantumque in hoc desiderio profecerimus nobis ipsis innotescamus, et ad hoc augendum nos ipsos acrius excitemus. (S. AUG., Épist. CXXX, ad Proban, cap. IX.)

parlions à Dieu, soit que nous nous entretenions avec nous-mêmes. Comme le corps aide l'âme, ainsi les œuvres du corps aident celles de l'âme, et la parole extérieure pénètre jusqu'au cœur. Ceci peut se pratiquer de deux manières.

En premier lieu, on peut dire les paroles que dictera le besoin ou la dévotion, sans s'inquiéter si elles sont plus ou moins conformes aux règles du langage. Dieu fait plus d'attention aux dispositions du cœur et à la ferveur des sentiments qu'à l'arrangement des mots ; il se laissera toucher par le langage inculte de l'enfant qui balbutie ou du pécheur repentant, bien plus que par les discours étudiés d'un lettré orgueilleux. Nous pouvons, en second lieu, nous servir de prières composées par d'autres, soit de celles de l'Église, soit de celles qui ont pour auteur quelque saint, nous les appropriant et les récitant avec le même sentiment que si nous les compositions nous-mêmes (1), de la manière qui sera dite au paragraphe neuvième.

Quant à l'usage des sens extérieurs, on ne saurait donner une règle certaine. Il en est qui se trouvent mieux de tenir les yeux fermés, tandis que d'autres préfèrent regarder le ciel ou quelque image. Les uns sont gênés par tout ce qu'ils entendent ; les autres se plaisent à entendre des chants ou de la musique d'Église. Plusieurs éprouvent de la dévotion à se frapper souvent la poitrine, comme faisait saint Jérôme, à l'exemple du publicain ; d'autres, à faire de nombreuses genuflexions, imitant en cela saint Siméon Stylite,

---

1. Secundus modus orandi est sæpe efficacior per verba proprio affectu formata ; ut cum Deo familiariter confabulatur verbis suis, vel etiam utitur verbis alterius affectui suo consonantibus, quasi coram Deo præsentem cor suum effundens. (S. BONAVENT., *De profect. religios.*, lib. II, cap. LX.)

qui, lorsqu'il pria, fléchissait le genou, inclinait la tête jusqu'à terre, puis se relevait, répétant maintes fois les mêmes actes. On peut dire la même chose des autres mouvements et des autres postures, par exemple, étendre les bras en forme de croix, se prosterner sur le sol, demeurer debout à une même place, se promener, s'asseoir sur un siège peu élevé.

En tout cela, il faut choisir ce qui procure plus de paix et de dévotion, en ayant égard à la faiblesse de celui qui prie, et, si le lieu est public, à l'édification de ceux qui sont présents : dans ce cas, il faut éviter ce qui pourrait choquer ou scandaliser le prochain.

#### VIII. — *De l'examen de l'oraison, et des fruits que l'on doit en retirer.*

L'oraison terminée, il est très utile d'examiner de quelle manière nous l'avons faite. Cet examen devrait suivre chacune de nos actions, prière vocale, office divin, rosaire, messe ; mais il faut surtout qu'il suive l'oraison mentale faite en particulier, lorsqu'on y aura consacré une heure ou davantage.

Premièrement, j'examinerai si j'ai observé ce qui doit précéder l'oraison, comme de prévoir la matière de la méditation, de se mettre en présence de Dieu, de lui offrir cette action avec ferveur et pureté d'intention. Si je reconnais avoir commis quelque faute, j'en concevrai de la douleur et me proposerai de faire mieux à l'avenir.

Secondement, j'examinerai si, dans le cours de l'oraison, j'ai été attentif ou distrait ; si j'ai éprouvé de la dévotion ou de la sécheresse ; si je me suis contenté de simples raisonnements, ce qui constituerait, non une oraison, mais une étude, — ou si j'ai conçu de bons sen-

timents et pris des résolutions ; si j'ai prié et conversé avec Dieu dans les colloques avec respect et avec confiance. Lorsque je trouverai que tout s'est bien passé, je rendrai grâce à Dieu, attribuant ce bon succès non à ma diligence, mais à sa grâce et à sa miséricorde. Si au contraire je découvre que l'exercice a mal réussi, je rechercherai quelle en est la cause: est-ce quelque faute de ma part, quelque passion, quelque affection dérégulée? Est-ce tiédeur et paresse? Dans le cas où j'aurais quelque faute à me reprocher, je m'en affligerai et formerai la résolution de me corriger, de me mortifier et de remédier à ce qui serait la cause du mal.

Troisièmement, j'examinerai les mouvements, les lumières, les inspirations, les goûts spirituels que j'aurais éprouvés ; je remarquerai quels effets ils ont produits en moi, afin de reconnaître s'ils viennent ou non du bon esprit, et pour acquérir par ces sortes de réflexions la science si nécessaire du discernement des esprits. Je me servirai pour cela des règles que l'on a coutume de donner : règles dont il sera beaucoup parlé dans le cours de ces méditations.

Quatrièmement, je dois examiner les résolutions que j'aurai formées dans l'oraison, pour voir quand et comment je pourrai les mettre à exécution ; et généralement je dois rechercher quel fruit je retire de l'oraison et de mes rapports avec Dieu. Si mon oraison est un arbre qui ne porte pas de fruit, elle sera maudite comme le figuier de l'Évangile, et *condamnée à n'être plus qu'un bois sec* (1) ; si au contraire elle donne du fruit, *elle croît-*

---

1. Nihil invenit in ea nisi folia tantum, et ait illi : Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuo ficulnea. (MATTH., XXI, 19.)

*tra comme un arbre planté sur le bord d'un cours d'eau* (1).

Voici quels sont les fruits de l'oraison : réformer sa conduite, éviter tous péchés, même les plus légers, fuir les occasions où l'on peut être exposé à en commettre, se tenir en garde contre tout ce qui est imperfection, dompter les passions, soumettre les sens à la raison, mortifier les inclinations mauvaises, vaincre les répugnances et les difficultés que l'on éprouve dans la pratique de la vertu, lutter avec courage contre les tentations, se préparer à supporter avec joie de grandes peines, s'exciter à accomplir avec promptitude la volonté de Dieu, manifestée par sa sainte loi, par les conseils évangéliques et par les obligations propres de chaque état et de chaque emploi. De plus, faire des progrès dans les diverses vertus, en imitant celles de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, spécialement sa charité, son humilité, sa patience dans les souffrances, son amour pour la croix, pour les mépris, pour la mortification corporelle (2). Chacun s'attachera en particulier à la vertu qu'il doit surtout pratiquer eu égard à son état; soit la modestie, la chasteté, la force d'âme, soit toute autre des vertus théologiques ou morales. Lors donc que je ferai l'examen de l'oraison, je rechercherai attentivement si j'ai recueilli quelque'un des fruits que l'on vient d'énumérer.

1. Et erit tanquam lignum, quod plantatum est secus decursus aquarum quod fructum suum dabit in tempore suo. (*Ps.*, I, 13.)

2. Castigo corpus meum, et in servitutum redigo. (*1 Cor.*, X, 27.)



IX. — *De plusieurs manières de prier, et de divers sujets de méditation, appropriés à différentes classes de personnes, selon la différence des temps, et des dispositions où elles se trouvent.*

L'homme a naturellement si peu d'attrait pour les exercices spirituels, qu'il est très exposé à l'ennui et au dégoût, si cet aliment, quelque précieux qu'il soit, est toujours assaisonné de la même manière. C'est ainsi que les Israélites se lassèrent de la manne dans le désert, parce que, malgré son exquise saveur, c'était toujours la même nourriture. Pour cette raison, les saints et les maîtres de la vie spirituelle ont imaginé plusieurs manières de prier, dont l'effet est d'assaisonner l'oraison de diverses manières. Ils se sont proposé de dissiper par cette variété le dégoût que nous pourrions ressentir, lorsque l'Esprit de Dieu ne renouvelle pas continuellement notre attrait pour l'oraison, en faisant que nous chantions sans cesse au Seigneur, comme parle David, *un cantique nouveau* (1).

Parmi ceux qui excellent en ce genre, il faut nommer le séraphique docteur saint Bonaventure, qui a laissé sur ces matières de nombreux et amples traités. Notre glorieux père saint Ignace n'est pas moins digne d'être mentionné au même titre. Il a mis dans son petit Livre des Exercices, non seulement des sujets variés d'oraison, mais de plus différentes manières de prier : examens de conscience, application des sens intérieurs de l'âme, comparaisons et paraboles. Il a notamment enseigné trois manières de prier très utiles, appropriées chacune à l'une des trois voies ci-dessus indiquées : la

1. Cantate Domino canticum novum. (Ps., XCV, 1. — XCVII, 1.)

voie purgative, la voie illuminative, la voie unitive ; mais qui néanmoins seront très profitables à toute sorte de personnes indistinctement.

La première manière consiste à prendre pour sujet de méditation les commandements de Dieu, les sept vices capitaux, que l'on appelle aussi les sept péchés mortels, les trois puissances de l'âme, les cinq sens du corps. Elle convient surtout à ceux qui marchent dans la voie purgative et s'efforcent de se purifier des suites de leurs péchés. Nous en parlerons dans la première Partie, où nous ferons des méditations particulières sur ces sujets, et sur tout ce qui regarde cette première manière de prier, c'est-à-dire l'examen de conscience, la préparation à la confession et à la communion : moyens efficaces pour obtenir une parfaite pureté de cœur.

La seconde manière consiste à se proposer, comme matière de méditation, certaines paroles, par exemple, un psaume de David, un discours ou une sentence de Notre-Seigneur, une prière, une hymne de l'Église. On s'arrêtera à chaque mot, afin d'en exprimer tout ce qu'il contient de pensée et de sentiment. Comme toutes les paroles de la divine Écriture ont été dictées par l'Esprit-Saint, toutes renferment un sens mystérieux digne d'être pesé ; de même l'Église, étant gouvernée par ce même Esprit, ne dit pas un mot qui ne renferme un suc spirituel.

Quant à la forme à observer, on considérera, sur chaque parole, de qui elle est, à qui elle s'adresse, à quelle fin, de quelle manière, et dans quel esprit elle a été dite, et ce qu'elle signifie : exprime-t-elle un ordre, un conseil, une menace, une prière on tirera les sentiments qui en sortiront naturellement.



Autre sera la manière de méditer, selon que les paroles seront de Dieu à l'homme, ou de l'homme à Dieu. Dans le premier cas, nous croirons entendre Dieu, qui est pour nous un maître, un législateur, un conseiller, un protecteur, un rémunérateur; et nous écouterons sa voix, dans le dessein d'apprendre ce qu'il enseigne, d'exécuter ce qu'il commande de suivre ses conseils, de redouter ses menaces, d'espérer ce qu'il promet, et de l'aimer en voyant avec quelle bonté il daigne nous parler. Dans le second cas, c'est-à-dire si l'on médite les paroles d'un homme, on cherchera à se pénétrer de l'esprit qui les a inspirées, et on se proposera la fin que s'est proposée celui qui en est l'auteur. Ce qui nous sera facile surtout dans les psaumes de David. Car parfois l'écrivain sacré loue Dieu et le remercie des bienfaits accordés à son âme ou à son peuple; ailleurs, avec un esprit contrit, il demande pardon de ses péchés; dans d'autres endroits, en proie à l'affliction, il invoque avec une pleine confiance le secours de Dieu et un soulagement dans ses tribulations. Si donc nous voulons que la méditation des psaumes nous soit profitable, nous devons, comme le remarque Cassien, nous revêtir de l'esprit même du Psalmiste, comme si nous les avons composés nous-mêmes pour la même fin (1). C'est à quoi nous réussirons d'autant mieux, que nous choisirons des textes en rapport avec nos dispositions présentes. L'expérience nous enseigne en effet que, dans les moments où l'on se réjouit des bienfaits de Dieu, on dit avec dévotion les

---

1. Omnes psalmodum affectus in se recipiens, ita incipiet decantare, ut eos non tanquam a Propheta compositos, sed velut a se editos, quasi orationem propriam profunda cordis compunctione depromat, vel certe ad suam personam æstimet eos fuisse directos, eorumque sententias non tunc tantummodo per Prophetam aut in Propheta fuisse completas, sed in se quotidie geri impletque cognoscat. (CASS. X, c. II.)

psaumes qui respirent la joie, comme ceux-ci : *Mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est au dedans de toi bénisse son saint Nom, etc.* (1). *Loues le Seigneur au plus haut des cieux, etc.* (2). Dans le même temps on n'éprouve pas le même goût à réciter le psaume *Miserere*. Au contraire, lorsqu'on est pénétré du regret de ses péchés, on dit ce dernier psaume avec dévotion, et on ne trouve pas d'attrait pour les psaumes qui expriment la joie. Nous aurons donc soin de prendre pour matière de méditation des paroles ou des prières en harmonie avec l'esprit qui nous anime, et avec la fin que nous avons en vue.

Cette seconde manière de prier convient surtout à ceux qui marchent dans la voie illuminative, et désirent de connaître et de sentir les vérités de la foi, afin de croître en esprit. Nous en montrerons la pratique dans la seconde Partie et dans la troisième, où nous ferons voir comment on peut méditer sur la Salutation angélique, sur le Cantique de la Sainte Vierge, sur l'Oraison dominicale, sur diverses maximes et prières de Notre-Seigneur, dont il faut peser toutes les paroles avec une attention particulière, parce que *ses lèvres, selon l'épouse du Cantique, distillent la myrrhe la plus exquisite* (3), c'est-à-dire enseignent la vertu la plus parfaite. Saint Pierre dans ce sentiment lui disait que ses paroles étaient *les paroles de la vie éternelle* (4). Et lui-même assure que *tout ce qu'il dit est esprit et vie* (5).

1. Benedic, anima mea, Domino : et omnia, quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. (*Ps.*, CII, 1.)

2. Laudate Dominum de cœlis: laudate eum in excelsis. (*Ps.*, CXLVIII, 1.)

3. Labia ejus lilia distillantia myrrham primam. (*Cant.*, V, 13.)

4. Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes. (JOAN., VI, 69.)

5. Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt. (JOAN., VI, 64.)

Ainsi, celui qui les méditera comme il convient, y puisera la plénitude de l'esprit et la vie très pure de la grâce, qui le rendra digne de la vie éternelle.

La troisième manière de prier consiste dans des aspirations ou des sentiments qui correspondent à chaque souffle de la respiration. Dans l'intervalle d'une respiration à l'autre, on tirera du fond de l'âme une affection sainte, un gémissement de l'esprit, une courte prière, de celles que nous appelons jaculatoires, et dans ces moments successifs nous sentirons, nous goûterons spirituellement ce que nous désirons et demandons, ce qui fait l'objet de nos gémissements et de nos soupirs devant Dieu. Cette sorte d'oraison convient principalement à ceux qui sont parvenus à la vie unitive, et qui aspirent ardemment à l'union actuelle avec Dieu. Ils n'ont rien tant à cœur que de prier le plus souvent et le plus longtemps qu'il leur est possible, parce qu'ils savent que l'oraison est aussi nécessaire pour la perfection de la vie spirituelle, que la respiration pour la vie du corps, selon cette parole de David: *J'ai ouvert la bouche, et j'ai attiré le souffle divin, brûlant du désir de garder vos commandements, ô mon Dieu* (1). Ils sont si persuadés de cette nécessité, qu'autant de fois qu'ils ouvrent la bouche pour respirer, autant de fois ils voudraient prier. Mais, comme cela n'est pas possible à notre faiblesse, ils choisissent certains temps pour vaquer à cet exercice ; et alors ils multiplient les oraisons jaculatoires, dont nous parlerons bientôt, et ils les lancent vers le ciel comme des dards, ou comme des flèches que le cœur, semblable à un arc fortement

---

1. Os meum aperui et attraxi spiritum : quia mandata tua desiderabam (Ps., CXVIII, 131.)

tendu, laisse échapper dans un violent transport d'amour.

X. — *De la contemplation. Comment certaines personnes peuvent faire l'oraison mentale sans beaucoup de raisonnements.*

Nous avons suffisamment expliqué jusqu'ici les manières ordinaires de faire l'oraison mentale. Elles sont à la portée de toute personne qui désire traiter avec Dieu; tous cependant n'observent pas la même méthode. Il en est qui font une part plus large au raisonnement, et une moindre aux affections; tandis que d'autres se contentent de peu de raisonnements, et s'attachent davantage aux affections. D'autres enfin n'ont besoin que d'une simple vue de la vérité, pour se sentir portés à tous les actes de dévotion dont nous avons parlé: ceux-là possèdent le précieux don de la contemplation. La contemplation est, selon saint Thomas, une simple vue de la vérité éternelle que nous percevons par une lumière céleste, sans raisonnements, et avec de vifs sentiments d'admiration et d'amour (1). On n'y arrive ordinairement qu'après s'être beaucoup exercé dans la méditation et à la pratique du raisonnement. La raison de ceci deviendra sensible par une comparaison. Une jeune fille, avant d'épouser un jeune homme qui la demande en mariage, emploie un temps considérable à prendre des informations. Elle s'enquiert de sa naissance, de sa condition, de sa fortune, de sa santé, de sa douceur, de sa prudence, de sa vertu, considérant et pesant attentivement toutes choses. Ce n'est qu'après l'avoir trouvé à son gré, qu'elle lui donne son

1. S. THOM., l'art. 2, 2, quæst. 188, art. 3.

amour et consent à l'admettre pour époux. Mais quand le mariage est contracté, elle s'abstient de nouvelles recherches; il lui suffit de le voir, de penser à lui, d'entendre son nom, pour l'aimer, pour désirer de le contenter et d'être toujours en sa compagnie. La même chose arrive à un disciple qui veut choisir un nouveau maître; à un serviteur qui songe à changer de condition; à une personne qui veut lier avec une autre une étroite amitié. Pareillement, ceux qui commencent à pratiquer la vertu et à s'adonner à l'exercice de l'oraison, doivent consacrer beaucoup de temps à la méditation et au raisonnement, recherchant ce qu'est Dieu, ce qu'est JÉSUS-CHRIST notre Sauveur, quelles sont ses perfections, ses vertus, ses œuvres miraculeuses, s'excitant par ces considérations à l'aimer, à le prendre pour maître, pour Seigneur, pour ami et pour époux de leur âme. Mais quand on s'est beaucoup exercé, et que l'on s'est bien instruit de cette manière, il arrive parfois qu'une simple vue, que le seul souvenir de Dieu suffit pour embraser une âme de son amour, et lui faire produire des actes de toutes les autres vertus. Quelques-uns même, en entendant prononcer le nom de JÉSUS, de père, nommer le péché mortel, l'enfer, le ciel, comprennent en un instant tout qui est renfermé dans ces mots, avec de profonds sentiments d'amour ou de douleur. Cependant, comme l'entendement saisit avec peine ce qui ne tombe point sous les sens, il perd facilement l'estime et le souvenir des choses spirituelles et divines. C'est pourquoi il est nécessaire que nous renouvelions fréquemment les méditations que nous avons faites dans les commencements; autrement, nous nous trouverons distraits et arides, à moins qu'il ne

plaise à Dieu de nous donner, par une faveur spéciale, une lumière et une connaissance suffisantes pour exciter en nous des sentiments d'amour, en nous communiquant le don de la contemplation.

De tout ce qui précède, je tirerai une conclusion pour la consolation de certaines personnes qui désirent faire l'oraison mentale, mais qui ne peuvent pas, faute de santé ou pour d'autres causes, discourir sur les vérités contenues dans les mystères de notre foi, et y pénétrer bien avant. Elles ne doivent pas perdre l'espérance de recueillir le fruit principal de cet important exercice, parce que Dieu, ayant égard à leurs infirmités ou aux autres obstacles qui les arrêtent, a coutume de leur accorder ce qui est pour d'autres la récompense de leurs nombreux services et de leurs longues méditations. Dieu, en effet, qui est infiniment libéral, est facile à contenter; il n'exige d'aucun homme ce qui est au-dessus de ses forces, et s'il lui manque quelque chose, il y supplée par l'abondance de ses divines lumières. Ces personnes doivent seulement remarquer que la fin de toutes les Méditations qui se trouvent dans les six Parties de cet ouvrage est d'obtenir une triple connaissance: premièrement, la connaissance de soi-même, de ses innombrables nécessités, de ses misères spirituelles et corporelles; secondement, la connaissance de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, vrai Dieu et vrai homme, de ses éclatantes vertus, spécialement de celles qui resplendissent en sa naissance, en sa Passion et en sa mort; troisièmement, la connaissance de Dieu, Unité et Trinité, de ses perfections, de ses bienfaits, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. Ces trois connaissances ont entre elles des liaisons si étroites,

que nous passons comme naturellement de l'une à l'autre. Nous nous élevons de nous-mêmes à Dieu; puis nous descendons de Dieu à JÉSUS-CHRIST, et de JÉSUS-CHRIST à nous-mêmes. De là, dit saint Thomas, naît la dévotion qui embrasse trois sentiments, et chacun de ces sentiments ou affections correspond dans la volonté à une des connaissances de l'entendement (1).

La première sorte d'affections a rapport à la personne qui prie. En jetant les yeux sur nous-mêmes, nous éprouvons, à la vue de nos péchés, de la confusion et de la douleur; nous nous proposons de nous amender; nous nous humilions de notre néant et des fautes qui viennent de notre propre fonds. La seconde regarde JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur. Nous compatissons à ses souffrances, nous nous réjouissons de ses vertus, nous désirons l'imiter, avec le secours de sa grâce, que nous ne manquerons pas de lui demander. La troisième a Dieu pour objet. Nous admirons ses grandeurs, nous le louons, nous le remercions de ses bienfaits, et, pénétrés de reconnaissance, nous nous offrons à le servir sans réserve. Nous mêlons à ces affections diverses demandes, afin d'obtenir de la divine bonté des grâces célestes, ou pour nous-mêmes, ou pour toute l'Église, ou pour quelques personnes en particulier, en entrant dans le détail des choses qui nous paraissent plus nécessaires.

Cela supposé, toute personne qui désire faire oraison mentale, quelque faible qu'elle soit, peut se mettre en la présence du Dieu vivant, qui est près d'elle et en elle; elle peut se rappeler ce que la foi nous enseigne touchant les trois points dont nous venons de parler,

---

1. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 82, art. 3.

et produire avec calme les affections correspondantes. Tantôt elle confessera à Dieu toutes ses misères, les lui exposant une à une, dans le sentiment de la douleur et de l'humiliation, et le priant d'y apporter le remède convenable. Tantôt elle repassera dans sa mémoire les vertus qui brillent dans quelques-uns des mystères de Notre-Seigneur : son humilité, son obéissance, sa patience, et elle excitera en elle le désir de les imiter. Une autre fois, elle énumérera les bienfaits qu'elle a reçus de Dieu, et lui en témoignera sa reconnaissance ; ou bien elle se souviendra de ses infinies perfections : de sa bonté, de sa miséricorde, de sa providence, ce qui la portera à la joie et à la louange. Avec la grâce divine, il ne sera pas difficile d'obtenir ces divers sentiments, parce que les mystères et les vérités de la foi peuvent se comparer à la pierre à feu : il suffit d'une simple considération pour en faire jaillir les étincelles du divin amour, et si l'âme est comme une matière bien préparée pour les recevoir, on voit s'élever aussitôt comme une immense flamme, je veux dire les sentiments les plus vifs et les affections les plus ardentes. Mais, si l'on veut obtenir ce résultat avec plus de facilité, il servira beaucoup d'avoir lu d'abord quelques-unes des méditations suivantes. Ainsi aura-t-on habituellement présentes à la mémoire quelques-unes des vérités les plus importantes de notre foi, qui auront pour effet d'alimenter ces sentiments. C'est ce que dit l'épouse dans les Cantiques : *Mon bien-aimé est pour moi un bouquet de myrrhe ; je le placerai sur mon sein* (1). Elle donne à entendre par

---

1. Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi, inter ubera mea commorabitur. *Cant.*, I, 12.)



ces paroles que, dans la considération des mystères qui concernent son bien-aimé, elle a rassemblé un certain nombre de vérités qu'elle place devant elle pour les contempler des yeux de l'esprit, pour en faire l'objet des sentiments enflammés de son cœur, et former une résolution efficace d'imiter les exemples de son divin modèle.

De ces vérités, on prendra tantôt l'une, tantôt l'autre, pour sujet de l'oraison mentale, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, qui, se retirant pour prier dans le jardin de Gethsemani, prit trois fois pour sujet de sa prière ces courtes paroles : *Mon père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, mais que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne* (1). Il passa un temps considérable à réfléchir sur ces mots, et à se pénétrer des sentiments qu'ils expriment, comme nous le verrons en son lieu.

#### XI. — *De quelques manières extraordinaires d'oraison mentale, et comment Dieu s'y communique à l'âme de diverses façons.*

Ce qui a été dit de l'oraison, montre clairement qu'elle est un don de l'Esprit-Saint ; un don que Notre-Seigneur a promis à son Église lorsqu'il a dit : *Je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de prière* (2). Sans cet esprit nul ne peut prier comme il faut, parce que, selon la doctrine de saint Paul, *de nous-mêmes nous ne sommes pas capables de former une bonne pensée, et nous ne*

1. Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste ; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. (MATTH., XXVI, 39.)

2. Et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem, spiritum gratiæ et precum. (ZACHAR., XII, 10.)

*savons ce que nous devons demander*, à moins que l'Esprit de Dieu ne nous l'enseigne, et ne forme nos prières au fond de nos cœurs (1). Or, cet Esprit nous conduit par divers chemins. Il dirige celui-ci par une voie, celui-là par une autre, de telle sorte que ce serait une étrange erreur de penser que tous doivent marcher dans le même chemin que nous, et recevoir une même direction. L'Esprit de Dieu est *un et multiple* (2); il est un en substance et quant à la fin principale à laquelle il tend; il est multiple si l'on considère les moyens et les chemins dont il se sert pour nous conduire au but.

Ces chemins, si l'on se place à un point de vue général, sont au nombre de deux. L'un est ordinaire et comprend les modes d'oraison dont nous avons parlé précédemment. L'autre est extraordinaire et embrasse des modes d'oraison plus élevés, des modes spéciaux, que nous appelons oraison de quiétude ou de silence (3). Dans ce genre d'oraison, on rencontre des suspensions des sens, des extases ou des ravissements; des vérités perçues par des représentations tracées dans l'imagination, ou par la seule lumière intellectuelle; des révélations, des paroles intérieures, et bien d'autres opérations surnaturelles, au moyen desquelles Dieu se communique aux saintes âmes.

On ne saurait donner aucune règle certaine à ce sujet, parce qu'il n'existe pas d'autre règle que l'enseignement et la direction du souverain Maître, qui

1. Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis... nam quid oremus, sicut oportet, nescimus. (*II Cor.*, III, 5. — *Rom.*, VIII, 26.)

2. Est enim in illa spiritus intelligentiæ, sanctus, unicus, multiplex... (*Sap.*, VII, 22.)

3. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 174, art. 1 ad 3, ex B. Isidor. et art. 3. — quæst. 175, art. 1 et 2, ad 1 et 2.

révèle ses secrets à qui il veut et comme il veut. Que si nous avons la prétention d'arriver de nous-mêmes à ces modes d'oraison, nous ferions preuve d'orgueil et de présomption, et par là même nous nous en rendrions indignes. Nous devons plutôt, autant qu'il est en nous, les refuser avec humilité dans la crainte d'être trompés par Satan, *qui se transforme en ange de lumière* (1). Mais, quand il plaira à Dieu de nous les communiquer, nous ne les recevrons qu'avec humilité et reconnaissance, usant toujours de prudence et de circonspection, conformément à certains avis qui seront donnés en divers endroits de ce livre, particulièrement dans la troisième Partie, lorsque nous viendrons au miracle où Notre-Seigneur marchant sur les eaux fut pris pour un fantôme ; et dans la cinquième Partie, quand nous expliquerons les diverses apparitions de JÉSUS-CHRIST à ses apôtres et à ses disciples après sa résurrection. Là nous ferons remarquer les effets qui signalent dans une âme la visite de Dieu et la venue du Saint-Esprit ; nous dirons à quelle perfection elle est élevée par les sept dons de l'Esprit-Saint et par ses inspirations célestes : perfection à laquelle nous devrions tous aspirer et prétendre.

Pour donner quelque idée de ces communications extraordinaires et merveilleuses, qui font de l'oraison comme un délicieux régal, j'indiquerai certains autres modes, où se rencontrent des choses qui arrivent ordinairement à tous les hommes. Ces choses, il est bon de les connaître, parce qu'elles aideront à comprendre un mode d'oraison ordinaire, par application des cinq sens, dont nous aurons à parler dans la suite.

---

1. Ipse enim Satanas transfiguratur se in angelum lucis. (II Cor., XI, 14.)

De même que le corps a cinq sens extérieurs, à l'aide desquels il perçoit et connaît par expérience les choses visibles et délectables de cette vie ; ainsi l'esprit, au moyen de ses puissances, l'entendement et la volonté, a cinq actes intérieurs analogues à ceux des sens : c'est ce que nous appelons voir, entendre, sentir, goûter et toucher spirituellement.

A l'aide de ces actes, il sent en quelque façon les choses invisibles et délectables renfermées dans l'essence divine. De là naît la connaissance expérimentale de Dieu, laquelle excède incomparablement toutes les connaissances qui procèdent du raisonnement. Goûter un peu de miel vaut mieux que de raisonner longuement pour en comprendre la douceur (1) : de même c'est par l'expérience que l'on est initié à la théologie mystique, qui est une connaissance savoureuse de Dieu, comme l'enseigne saint Denis, quand il dit de saint Hiérothée, qu'il connaissait les choses divines non seulement par l'enseignement des apôtres ou par son industrie et ses raisonnements, mais aussi par sentiment et parce qu'il en avait expérimenté (2). Cette science s'acquiert donc au moyen des cinq sens intérieurs, dont il est souvent fait mention dans la sainte Écriture et dans les écrits des saints Pères, notamment dans ceux de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Bernard et d'autres encore, que saint Bonaventure cite fort au long dans son *Traité des sept chemins de l'éternité*, au sixième chemin. Je puiserai en

1. CASS., Coll., XII, c. 13.

2. Quæ ille partim a theologis sanctis accepit, partim etiam ex solerti scripturarum indagatione longo exercitio ac tempore comprehendit, partim etiam diviniore quadam inspiratione hausit, ista non discendo tantum, verum etiam divina patiundo assecutus. — S. DIONYS., *De div. nom.*, c. II, § 9. — GERSON., *De Mystic. theol.*, Part. III.

partie à ces sources; mais je ferai d'abord une remarque, que j'emprunte au glorieux saint Bernard, à savoir, qu'en pareille matière l'intelligence ne connaît que ce qu'elle emprunte à l'expérience (1). Aussi ne dirai-je guère autre chose que ce qu'il peut arriver à chacun d'expérimenter en soi-même.

Premièrement. Dieu Notre-Seigneur communique parfois une vue spirituelle, en éclairant l'intelligence d'une lumière si élevée que, par elle, comme Moïse, on contemple *celui qui est invisible, de la même manière que si on le voyait de ses yeux* (2). Cette lumière ne détruit pas la vertu de foi, mais la foi devient si lumineuse, elle pénètre si avant dans les mystères, qu'elle semble transformée. Cette vue est ordinairement accompagnée d'une sorte d'allégresse intérieure qui se nomme *jubilation*. L'âme éprouve comme des élans de plaisir et de joie en présence du spectacle nouveau que lui offrent les divines perfections, suivant cette parole du Livre de Job : *Il priera Dieu, et Dieu se laissera toucher, et il verra sa face dans la jubilation* (3).

Dieu nous invite à ce mode de contemplation, à cette vue intérieure, lorsqu'il nous dit : *Considérez dans le repos de vos âmes, et reconnaissez que je suis Dieu* (4). Comme s'il disait : Cessez de pécher, faites trêve avec les affaires de la terre, appliquez-vous avec soin à la considération de mes œuvres, et vous verrez avec une grande clarté que moi seul je suis Dieu, que ma gloire brille au milieu des nations, et que je suis loué par

1. In hujusmodi non capit intelligentia, nisi quantum experientia attingit. (S. BERN., *in Cant.*, Serm. XXII.)

2. Invisibilem enim tanquam videns sustinuit. (*Hebr.*, XI, 27.)

3. Deprecabitur Deum, et placabilis ei erit: et videbit faciem ejus in júbilo. (JOB, XXXIII, 26.)

4. Vacate, et videte quoniam ego sum Deus. (*Ps.*, XLV, II.)

toute la terre (1). Ce don, Dieu le communique ordinairement à ses serviteurs par de soudaines illuminations qui, semblables à des éclairs, leur découvrent certaines vérités de notre sainte foi tout autrement qu'ils ne les avaient comprises jusqu'alors. Quelques rapides que soient ces clartés, elles laissent dans le cœur de vifs sentiments, soit d'amour de Dieu, soit de contrition, comme le demande la vérité qu'elles ont manifestée.

Dieu se sert de semblables lumières pour convertir les pécheurs : il leur découvre soudainement la gravité de leurs péchés, le péril de la damnation, et d'autres vérités de ce genre, qui les poussent et les déterminent à changer de vie, comme nous le dirons en la cinquième Partie au sujet de la conversion de saint Paul.

Un second mode de communication s'adresse à l'ouïe spirituelle. Dieu, par ses inspirations, fait entendre à l'âme des paroles intérieures, vives et efficaces, et parfois aussi distinctes que celles qui frappent l'oreille du corps. De cette manière il enseigne certaines vérités, ou bien il découvre sa volonté et la déclare si énergiquement, que l'âme se sent pressée de l'accomplir. Parfois aussi l'âme est émue et attendrie à ce point que, selon le langage de l'épouse dans les Cantiques, *elle se liquéfie* au feu de l'amour (2). Le cœur est-il triste abattu, froid, insensible aux choses spirituelles, une de ces paroles intérieures suffit pour qu'en un instant il devienne joyeux, confiant, fervent et docile pour tout ce que Dieu voudra faire de lui.

Si ces paroles intérieures se produisent d'une ma-

1. Tu es Deus qui facis mirabilia. Notam fecisti in populis virtutem tuam. — Viderunt omnes populi gloriam ejus. (Ps., LXXVI, 15; XCVI, 6.)

2. Anima mea liquefacta est, ut locutus est. (Cant., v, 6.)

nière extraordinaire, connue de ceux-là seuls qui les entendent, il existe aussi un langage ordinaire, qui s'adresse à tous les hommes et se nomme inspiration. La parole intérieure de Dieu, dit le glorieux docteur saint Augustin, est une inspiration secrète par laquelle, sans se rendre visible, Dieu découvre à l'âme sa volonté ou sa vérité (1). Il parle ainsi aux justes et aux pécheurs, mais plus souvent aux âmes vraiment spirituelles. Il les enseigne, il les corrige, il les reprend, il les exhorte, il les console et les porte à la vertu et à la perfection. L'expérience qu'il avait acquise de ces divines impulsions faisait dire à David : *J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu me dira au-dedans de moi* (2). Il témoignait par là le désir d'entendre la parole de Dieu, et il se montrait prêt à faire ce qui lui serait demandé.

Ces deux modes d'oraison ou de contemplation par la vue et par l'ouïe intérieure, sont indiqués dans ces paroles de Job : *Seigneur, mon oreille vous a entendu, et maintenant mon œil vous voit* (3). Ce texte, comme le remarque saint Grégoire, permet de conclure, que la vue intérieure est un mode de connaissance plus noble que l'ouïe (4). L'ouïe, en effet, tient davantage de l'obscurité et des ténèbres de la foi, tandis que la vue suppose une clarté qui permet de voir Dieu de plus près et comme présent. L'Écriture toutefois, en certains passages, pour désigner la plus haute contemplation,

1. Cujus (Dei) locutio est occulta inspiratio, qua mentibus suam voluntatem et suam caritatem invisibiliter ostendit. (S. AUG., *De tripl. habitac.*, c. v.)

2. Audiam quidquid loquatur in me Dominus Deus. (*Ps.*, LXXXIV, 9.)

3. Auditum auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te. (JOB, XLII, 5.)

4. His nimirum verbis aperte indicat quia quanto visus superior est auditu, tanto, etc. (S. GREG., *Mor.*, lib. XXXV, c. IV.)

l'assimile à la perception de l'ouïe, comme nous le verrons dans l'Introduction à la troisième Partie.

Dieu se communique intérieurement d'une troisième manière, en répandant dans l'âme, par l'odorat spirituel, une odeur ou un parfum des choses spirituelles si suave, que le cœur en est fortifié et se sent animé à les désirer et à les poursuivre, *courant*, comme il est dit au Livre des Cantiques, *attiré par l'odeur de ces parfums* (1). Le glorieux évangéliste saint Jean, si versé dans la connaissance des voies intérieures, avait coutume de dire : Vos parfums, Seigneur, ont excité en nous le désir des biens éternels (2). Ce mot de parfum signifie un sentiment tout spirituel des choses éternelles, que nous ne voyons pas, mais que nous croyons et que nous espérons obtenir, sentiment d'où procèdent des actes fervents d'espérance, des désirs ardents de les posséder un jour, un courage déterminé à employer tous les moyens possibles, enfin, une vive allégresse que saint Paul appelle *la joie dans l'espérance* (3). De même que le chien de chasse, entraîné par l'odeur, suit sa proie avec une vitesse et une ardeur extrêmes, et ne s'arrête pas qu'il ne soit parvenu à l'atteindre, et, s'il se peut, à la saisir ; de même l'âme qui, dans l'oraison, reçoit le sentiment, le parfum soit de la divinité, soit de la très sainte humanité de Notre-

1. Trahe me: post te curremus in odorem unguentorum tuorum. (*Cant.*, I, 3.)

2. JESUS, panis sacramentalis, excitat olfactum ad æternorum odorem. sentiendum. Cum, sicut dicit Dionysius (*De eccles. Hierarch.*, c. III), existit fontana copiosa susceptionum divinarum suavitatum, refundens de sua plenitudine divinissimas fragrantias ; ideo olfactum interiorum spiritualem excitat et aperit, ad experiendum æternorum odorem, ut Joannes evangelista, tanquam expertus, diceret : Odor tuus, Domine, excitavit in nobis concupiscentias æternas. (S. BONAVENT., *De sept. itin. ætern.*, Itin. VI, Distinct. VI.)

3. Spe gaudentes. (*Rom.*, XII, 12.)



Seigneur JÉSUS-CHRIST, ainsi que de sa charité, de sa bonté et de ses autres vertus, de même, disons-nous, cette âme court avec ferveur et diligence à la poursuite des biens éternels dont elle a respiré la délicieuse odeur, et ne s'arrête pas qu'elle ne les possède, autant que cela est possible, en cette vie, avec l'espérance de les posséder pleinement dans l'autre. Nous aurons quelque idée des effets que produit cette divine influence, si nous jetons les yeux sur les personnes que Dieu appelle à la vie religieuse. Il leur donne de sentir la suavité, la sécurité, la sainteté qu'elles trouvent en cet état. Grâce à ce puissant secours, elles surmontent mille difficultés et ne se lassent point qu'elles n'aient obtenu ce qu'elles désirent. Saint Paul songeait à l'odorat spirituel de l'âme, lorsqu'il appelait les justes *la bonne odeur de Jésus-Christ* (1). Il leur donne ce nom, parce que l'éclat de leurs exemples nous fortifie et nous excite à les suivre, et à imiter JÉSUS-CHRIST, leur premier modèle.

La quatrième manière dont Dieu se communique à l'âme est par le goût spirituel. Nous nous sentons si pleins de ferveur, nous trouvons tant de douceur dans les choses célestes, que celles de la terre nous paraissent insipides. Ce sentiment est exprimé par ces paroles de David. *Mon cœur et ma chair se sont réjouis dans le Dieu vivant* (2). Par l'expérience qu'elle acquiert de cette douceur et de ses merveilleux effets, l'âme vient à connaître la grandeur de Dieu, l'excellence de sa loi, des vertus et des récompenses surnaturelles. C'est ce qui fait dire à David : *Goûtez et voyez combien le*

---

1. Christi bonus odor sumus. (II Cor., II, 15.)

2. Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. (Ps., LXXXIII, 3.)

*Seigneur est doux* (1). Oui, si vous goûtez les perfections de Dieu et les œuvres qu'il accomplit en vous, par là vous connaîtrez combien il est doux, combien il est bon, sage, puissant, libéral et miséricordieux. De la même manière nous pouvons dire : Goûtez, et voyez combien doux est son joug, combien douce est sa loi ; goûtez ce qu'il y a de suavité dans l'obéissance, l'humilité, la patience, la tempérance, la chasteté, la charité. Chaque vertu, en effet, a une douceur qui lui est propre, comme le reconnaissait le même David lorsqu'il disait : *Qu'elles sont grandes, Seigneur, qu'elles sont abondantes les douceurs que vous tenez cachées pour ceux qui vous craignent* (2) ! Le Psalmiste se sert de ces deux mots : *grandes, abondantes*, pour indiquer que, si les mets ont des goûts variés, de même les vérités divines et les vertus offrent des consolations où l'on trouve réunies la grandeur et la variété. La manne, substance unique, avait, dans la bouche des justes, la saveur et la douceur de toute sorte d'aliments (3) : combien plus Dieu doit-il posséder éminemment toutes les douceurs pour consoler ceux qui conversent avec lui par le moyen de l'oraison ! Ces douceurs il les donne aux uns lorsqu'ils méditent sur ses perfections ; aux autres, lorsqu'ils méditent sur ses bienfaits ; à d'autres encore, lorsqu'ils méditent sa loi sainte, de laquelle David disait qu'elle est *plus douce qu'un rayon de miel* (4). Mais cette douceur est cachée et tenue en réserve pour ceux qui

1. Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus. (*Ps.*, XXXIII, 9.)

2. Quam magna multitudo dulcedinis tue, Domine, quam abscondisti timentibus te. (*Ps.*, XXX, 20.)

3. Pro quibus angelorum esca nutritisti populum tuum, et paratum panem de cœlo præstitisti illis sine labore, omne delectamentum in se habentem, et omnis saporis suavitatem. (*Sap.*, XVI, 20.)

4. Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo. (*Ps.*, CXVIII, 103.)

craignent Dieu et le révèrent ; ceux-là seulement la goûtent abondamment, et lorsqu'ils l'ont goûtée, les paroles leur manquent, dit Cassien, pour en donner une idée, parce qu'elle surpasse tout ce que nous pouvons concevoir (1). Dieu, à la vérité, ne la refuse pas entièrement aux commençants, ni même aux pécheurs, parce qu'il veut les sevrer du lait des consolations terrestres ; mais il les accorde beaucoup plus copieusement à ceux qui, pour l'amour de lui, se sont mortifiés en se privant de ces vaines consolations.

Le cinquième mode de communication divine est par le toucher spirituel. Dieu, par des inspirations amoureuses, touche le plus intime du cœur, et s'unit à l'âme avec de si affectueuses caresses, que cela ne se peut expliquer qu'au moyen de comparaisons empruntées au Livre des Cantiques. J'omettrai cependant ce langage figuré qui exprime les sentiments les plus tendres, parce que nous avons l'esprit trop grossier pour en comprendre la chaste délicatesse. Au surplus, ces diverses locutions peuvent se ramener à ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Celui qui s'attache à Dieu ne fait avec lui qu'un même esprit* (2). Quand une âme s'attache à Dieu, Dieu la serre, pour ainsi parler, dans les bras de sa charité ; il l'accueille avec bienveillance, il lui donne des témoignages intérieurs de sa présence, de son amour et de sa vigilante sollicitude ; il la comble de joie et de paix ; il lui prodigue des assurances de dévouement et des gages d'une amitié familière.

1. Illa quæ in sanctis suis quotidiana operatione dispensat (Deus), ac speciali munificentia affluenter effundit, nullus alius nisi anima perfruente agnoscit, quæ in secreto conscientia suæ ita est beneficiorum ejus arbitra singularis, ut ea non solum nullo valeat sermone disserere, sed ne sensu quidem et cogitatione complecti... CASS., (Col. XII, c. 12.)

2. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est. (I Cor., VI, 17.)

L'âme qui se sent ainsi favorisée saisit Dieu à son tour dans les bras de son amour, et dit avec l'Épouse: *Je le tiens, et je ne le laisserai pas s'éloigner* (1). Alors, elle se livre à des tendres colloques; elle forme des demandes accompagnées de gémissements ineffables; elle exerce les actes appelés anagogiques, actes d'une très haute spiritualité, que Dieu accorde gratuitement à qui il lui plaît. Nous n'aurons pas, sans doute, la témérité de prétendre à de semblables faveurs, mais nous devons les recevoir lorsque le Seigneur daigne nous en gratifier, comme il a été dit précédemment.

Tels sont les modes extraordinaires de communications divines qui s'adressent aux sens intérieurs de l'âme. De notre côté, nous n'avons qu'une chose à faire; c'est de mortifier, avec le secours de la grâce divine, nos cinq sens corporels, afin que Dieu nous ouvre les sens spirituels. Si les sens extérieurs se ferment, dit saint Grégoire, les sens intérieurs s'ouvriront (2). Au contraire, les sens intérieurs demeureront comme assoupis, au témoignage de saint Augustin, si les sens extérieurs cherchent leur satisfaction au dehors (3).

Nous pourrions du reste faire usage d'une autre manière plus facile d'appliquer les sens intérieurs de l'âme aux mystères de notre sainte foi; nous en verrons la pratique dans la seconde Partie, Méditation vingt-sixième. Cet exercice, si nous nous en acquittons avec ferveur, pourra nous disposer à obtenir, dans la mesure qui nous convient, les faveurs spirituelles que nous avons fait connaître.

1. Tenui eum: nec dimittam. (*1 Cant.*, III, 4.)

2. Interiori quippe animæ, si exterior evagatio clauditur, interior secessus aperitur. (S. GREGOR., *Mor.*, lib. XXX, c. X.)

3. Cum exterior sensus carnalis bono suo utitur, interior sensus mentis quasi obdormit. (S. AUG., *De spiritu et anim.*, c. IX.)

XII. — *Des temps ordinaires et extraordinaires qu'il faut employer à l'oraison mentale. De l'usage des oraisons jaculatoires.*

Deux sortes de temps doivent être consacrés à l'oraison mentale : l'un ordinaire et de chaque jour, tant que durera la vie et que la santé le permettra, l'autre extraordinaire. A certains moments on se recueillera pendant une semaine ou deux, ou plus longtemps encore, s'occupant de méditations pieuses et d'autres exercices spirituels : ce qui pourra se faire pour diverses fins, et en différentes occasions.

Premièrement, quelqu'un se sent la conscience chargée de péchés, et désire se préparer par une bonne confession à une parfaite conversion : c'est un excellent moyen de se retirer huit jours ou plus dans un lieu solitaire, et d'employer tout ce temps à penser à ses désordres passés, et à méditer des sujets qui l'excitent à la contrition et à un complet changement de vie.

Secondement, une personne désire apprendre la science de la spiritualité, la pratique de l'oraison mentale, l'art de traiter avec Dieu ; elle voudrait acquérir en cela de l'usage et de l'expérience ; elle fera bien de consacrer un mois ou plus à cet exercice, le prolongeant jusqu'à ce qu'elle soit bien instruite ; car quoique Dieu soit le principal maître de cette science divine, il lui sera utile d'avoir un maître visible qui la dirige, et de prendre du temps pour apprendre et pratiquer ce qui lui sera enseigné.

Troisièmement, quelqu'un veut faire choix d'un état de vie, et il ignore celui qui lui convient davantage, au point de vue du salut et de la perfection ; ou bien, il

désire entreprendre une affaire importante pour le service de Dieu, et il est dans le doute relativement à ce que Dieu demande ; ou s'il ne doute pas, il désire bien commencer, et, afin de réussir, il a résolu de se préparer par la prière et par l'emploi des moyens qui assurent l'aide du ciel. En ces cas, il est très convenable de donner quelque temps à la retraite, à l'exemple de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST qui, avant de commencer à prêcher, se retira quarante jours au désert.

Quatrièmement, il arrive parfois aux personnes adonnées à l'oraison mentale de se sentir dans un état de tiédeur, de sécheresse, de dissipation d'esprit, et d'éprouver en même temps beaucoup de langueur et d'indifférence pour tout ce qui est du service de Dieu. Le moyen le plus efficace pour se renouveler et rallumer leur première ferveur, sera de consacrer huit jours à la retraite et d'employer la plus grande partie de ce temps à l'exercice de la méditation. Or, parce que la tiédeur a coutume de se glisser peu à peu dans presque toutes les âmes, toute personne, désireuse de sa perfection, fera bien de se ménager huit jours chaque année pour vaquer au recueillement intérieur, se rendre compte de sa conduite passée, et des dispositions actuelles de son âme.

Enfin, fût-on exempt de toute tiédeur, il serait bon encore de se donner de temps à autre un rassasiement de Dieu, afin de l'aimer davantage et de se mettre en état de le mieux servir : telle fut la coutume d'un grand nombre de saints que cette voie a conduits à une haute perfection.

Pour ce qui est du temps ordinaire, on ne saurait donner une règle générale commune à tous, parce qu'il

faut tenir compte de la santé, de la capacité, de l'état et de l'emploi, des obligations et des occupations obligatoires de chacun; mais, cela considéré, plus on donnera de temps à cet exercice, sans préjudicier à ce qui a été dit, mieux on fera. Généralement parlant, il convient d'y consacrer une heure, ou le matin, ou le soir. On suivra en cela l'exemple de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui fut une heure en oraison dans le jardin de Gethsémani, comme on le conclut de ce reproche qu'il adressa à saint Pierre : *Vous n'avez donc pu veiller une heure avec moi* (1) ? Mais si quelqu'un, à raison de ses occupations, ne peut disposer d'une heure, qu'il se contente d'une demi-heure; s'il ne peut pas disposer même d'une demi-heure, qu'il emploie un quart d'heure à l'oraison mentale que nous appelons examen de conscience, de la manière que nous dirons plus loin; et que les jours de fête il donne plus de temps à l'oraison, puisqu'ils sont établis pour nous procurer le moyen de nous occuper davantage de Dieu.

Au sujet du temps ordinaire dont nous parlons maintenant, il convient d'observer exactement la recommandation suivante. Lorsque le temps de l'oraison quotidienne est fixé par la règle, comme il arrive dans certains Ordres religieux; ou déterminé d'après la dévotion propre, suivant la direction d'un père spirituel, il faut être constant dans l'entier accomplissement de ce saint exercice, sans l'omettre un seul jour, et sans refrancher de l'heure même le court espace d'un *Credo*. Pour nous amener à y manquer, le démon saura inventer mille prétextes; il mettra en avant, tantôt des infirmités corporelles, tantôt des affaires entreprises

1. Sic non potuistis una hora vigilare mecum? (MATTH., XXVI, 40.)

sous une apparence de piété, afin que, nous ayant fait céder un jour à la paresse ou à toute autre cause non recevable, il obtienne une pareille omission un autre jour, puis encore un autre, et que peut-être il parvienne enfin à nous faire tout abandonner. C'est pourquoi saint Jean Chrysostome veut que nous redoutions la privation de l'oraison plus que la mort même, et il propose à notre imitation l'exemple du saint prophète Daniel, qui avait coutume de prier trois fois le jour. Vainement le roi de Perse décréta que personne ne devait, sous peine de mort, prier Dieu durant trente jours, cette menace ne put détourner Daniel de son oraison accoutumée, ni même l'engager à en retrancher la moindre partie. Il regardait la prière comme nécessaire à la vie spirituelle, et il ne voulut pas, par crainte de la mort du corps, exposer la vie de l'âme. En effet, l'âme est comme morte, au sentiment de saint Jean Chrysostome, lorsqu'elle est privée de l'oraison, de la même manière que le corps cesse de vivre lorsque l'âme l'abandonne (1). Si Daniel en priant affronta la mort ; si, pour sa désobéissance à un ordre impie, il fut jeté dans la fosse aux lions, cependant il ne mourut pas. Dieu le délivra de ce péril et ferma la gueule aux lions, parce qu'il avait ouvert la bouche pour prier. Cette protection signalée nous permet de croire que, si nous nous acquittons fidèlement de notre pieuse tâche, c'est-à-dire de notre oraison journalière, nous ne perdrons ni la vie, ni la santé, ni la paix et la

1. Ut corpus hoc nostrum, opinor, cum animus abest, mortuum est ac foetidum : ita nisi se animus ad preceationem excitat, mortuus est, miser ac foetidus. Atqui quavis morte acerbius putandum esse preceatione spoliari, vates ille nos Daniel docet, qui mori maluit, quam tribus diebus a precibus retardari. (S. CHRYSOST., Homil. LXVII, *de precat.*)



joie du cœur ; que nos autres affaires n'en seront pas compromises ; mais que, tout au contraire, par là nous disposerons Dieu à se charger de nos intérêts et à faire, par sa toute-puissance et sa sagesse, ce dont ne viendrait pas à bout notre faiblesse et notre ignorance. Si parfois une raison de santé ou toute autre cause légitime et urgente nous force d'interrompre l'oraison, nous devons, l'empêchement passé, la reprendre aussitôt, de peur que la paresse ne prolonge une interruption commencée par nécessité.

Mais afin que personne ne se dispense d'un exercice si important, j'ajouterai ici un conseil qui s'adresse à tous généralement ; à ceux qui, ayant un temps marqué pour l'oraison, désirent conserver la dévotion, et à ceux qui, n'ayant pas de temps marqué, désirent suppléer à ce défaut. Les uns et les autres feront bien de s'exercer plusieurs fois par jour à ces courtes prières, soit mentales, soit vocales, que nous appelons *Oraisons jaculatoires*, dont nous avons dit un mot au paragraphe neuvième. Nous suivrons en cela l'exemple des Pères du désert, qui, au témoignage de saint Augustin (1), se rappelaient brièvement Dieu et ses bienfaits, ou leurs propres péchés, et à ce souvenir lançaient, comme un dard vers le ciel, soit une affection fervente, soit la courte demande de quelque vertu. Ainsi on peut dire : *Mon Dieu, que je voudrais ne vous avoir jamais offensé ! Mon Dieu, combien je désire vous aimer ! Mon Dieu, combien je souhaite de vous obéir ! Donnez-moi, Seigneur, la pureté de l'âme, l'humilité du cœur, la pauvreté d'esprit ! Mon Rédempteur, pardonnez-moi mes péchés, parce qu'ils sont graves et nombreux !*

1. S. AUG., Epistol. CXXX ad Probam, c. X.

Ces prières, à cause de leur brièveté, sont faciles pour tous, et peuvent se faire avec plus d'attention et de ferveur, comme le remarque Cassien (1). Et pour cette raison, elles sont très efficaces et nous obtiennent les grâces que nous sollicitons. Il vaut mieux prier peu et bien, avec l'attention requise, que de prier beaucoup, mais moins bien, parce que ce qui touche le cœur de Dieu, ce n'est pas la longueur, mais la ferveur de notre prière.

La brièveté de ces prières doit être compensée par l'application à les rendre fréquentes. Nous accomplirons par là en quelque manière ce que nous recommande JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur : *Il faut toujours prier, et ne jamais cesser* (2). Nous l'accomplirons effectivement, si nous ne négligeons rien de ce qui concerne l'oraison, soit pour le temps que nous avons résolu d'y consacrer, soit pour la ferveur et la confiance que nous devons y apporter, soit pour le soin d'y multiplier autant qu'il nous sera possible les oraisons jaculatoires, qui sont, selon l'expression de David, un reste des bonnes pensées du matin, et qui, en conservant la dévotion durant toute la journée, nous procureront un jour de fête (3).

Saint Jean Chrysostome dit que nous devrions offrir à Dieu une de ces oraisons au moins une fois toutes les heures, afin que le cours de l'oraison égale le

1. Utilius censent breves quidem orationes, sed creberrimas fieri : illud quidem ut frequentius Deum deprecantes jugiter eidem coherere possimus; hoc vero, ut insidiantis diaboli jacula, quae infligere nobis tunc praecipue, cum oramus, insistit, succineta brevitate vitemus. (CASS., *De concob. instt.*, Libr. II, c. 10.)

2. Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere. (LUC., XVIII, 1.)

3. Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi: et reliquae cogitationis diem festum agent tibi. (Ps., LXXV, XI.)

cours du jour (1) : ainsi, l'horloge, en sonnant l'heure, sonnerait comme le réveil pour l'oraison. Mais les personnes ferventes font davantage : elles imitent les saints moines de l'Égypte, à qui Cassien rend ce témoignage que, tandis qu'ils travaillaient, ils priaient aussi tout le jour, joignant continuellement des affections pieuses aux œuvres manuelles (2). Par ce moyen abrégé, ils atteignaient rapidement une haute sainteté et amassaient des trésors de mérites. Comment donc ne serions-nous pas avides de ce saint exercice, lorsque, en tout temps et à toute heure, nous pouvons, comme dit saint Bonaventure, gagner, au moyen de l'oraison, ce qui vaut mieux que le monde entier (3).

Que pareil gain soit possible, une simple réflexion le montrera clairement. Si un homme passait tout le jour à faire intérieurement des actes de blasphème, s'il nourrissait des pensées de vengeance, s'il se complaisait dans la haine de Dieu et formait la résolution de commettre d'autres graves péchés, à la fin du jour il aurait mérité un terrible enfer. Que l'on suppose au contraire un homme qui passe le jour à faire des actes intérieurs d'oraison mentale, à multiplier les bons désirs, les résolutions de plaire à Dieu et les prières qui peuvent lui obtenir toutes les vertus, à la fin de la journée il se trouvera avoir acquis une somme incroyable de dons célestes et de titres à la récompense éternelle, parce

1. Singulis horis precatio est ad Deum adhibenda, et in ea diei cursus conficiendus. (S. CHRYSOST., Homil. LXVII, de *precat.*, c. i.)

2. CASS., *De canob. instit.* (Libr., III, c. 2, Libr. II, c. 14.)

3. Est autem tantæ virtutis devota oratio, ut ad omnia valeat, et in omni tempore homo possit per eam lucrari; imo in quacumque hora lucratur homo oratione devota plus quam valeat totus mundus, quia tali ratione acquirit homo regnum cœlorum. (S. BONAV. *De perfectione vitæ*, ad sorores, v.)

que Dieu n'est pas moins libéral dans ses récompenses que sévère dans ses châtimens.

Nous trouverons un grand nombre d'oraisons jaculatoires dans le cours de cet ouvrage, particulièrement dans la troisième Partie, où nous réfléchirons sur les courtes prières qu'adressaient à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST les lépreux, les aveugles, la Cananéenne, les sœurs de Lazare et d'autres encore.

### XIII. — *Remarques importantes sur les méditations suivantes* (1).

Je ferai remarquer que pour se servir avec fruit des Méditations suivantes, on peut les lire pour diverses fins, qui m'ont porté à les écrire.

La première, pour employer quelque temps à l'un des plus nobles et des plus utiles exercices de piété, qui est la lecture spirituelle. Au sentiment des saints Pères (2), lorsque nous lisons un bon livre, Dieu nous parle intérieurement, il nous explique ce que nous lisons, il nous éclaire l'esprit sur les grandes vérités que nous avons sous les yeux, et enfin, il nous embrase le cœur des affections vives et ardentes que produit cette divine lumière. C'est pour cela que, dans certaines Méditations, je m'arrête un peu à donner des avis et des règles de perfection concernant les vices et les vertus, afin que ceux qui les liront apprennent en quoi consiste la véritable spiritualité. Mais, pour obtenir ce

1. La lecture de ce paragraphe est loin d'être indifférente, on peut même la regarder comme nécessaire. Elle répond à plusieurs objections, surtout à celle de longueur que l'on fait souvent au P. du Pont, et que nous avons pris à tâche de réfuter dans l'abrégé de sa vie, § IV.

2. S. AUG., *Ad fratres in eremo*, Sermon. XXII. — S. ISIDOR., *De Summo Bono*, sive *Sententiarum* libr. III, c. 8. — S. BERN., *De modo bene vivendi*, ad sororem, c. I.

résultat, il est nécessaire qu'ils les lisent posément, avec attention, pesant mûrement toute chose, jusqu'à ce qu'ils en aient l'esprit entièrement pénétré. Il faut qu'à la lecture ils joignent une sorte de méditation, priant Dieu de leur donner sa lumière, et de leur faire entendre au fond du cœur ce qui est contenu dans le livre. On pourra dire ces paroles de Samuel: *Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute* (1).

La seconde fin que l'on peut se proposer dans cette lecture, c'est de se procurer une matière pour l'oraison et pour la contemplation que l'on fait en particulier, seul avec Notre-Seigneur. La lecture, selon saint Bernard (2), aide et dispose à la méditation qui, sans ce secours ou quelque autre moyen équivalent, est indéterminée, vague et distraite. Dans ce cas, on se contentera de lire les points qui suffiront pour remplir le temps destiné à l'oraison. Si quelquefois on trouve un point très long, parce qu'il renferme trois ou quatre considérations, on fera bien de le diviser en articles et de s'arrêter à deux ou trois vérités, afin de pouvoir les considérer et les goûter à loisir. Si au contraire, quelqu'un désirait une matière plus abondante, il pourrait de deux Méditations n'en faire qu'une seule.

Mais il faut faire à ce sujet une remarque importante. Quoique l'on trouve ici les méditations toutes faites, avec les affections, les demandes et les colloques, on ne doit pas néanmoins s'astreindre et s'attacher scrupuleusement aux mots dans lesquels on les trouvera exprimés, mais on emploiera ceux que Dieu dictera, ceux qui seront suggérés par la lumière des vérités que

1. Loquere, Domine, quia audit servus tuus. (1 Reg., III, 10.)

2. Lectio quasi solidum cibum ori apponit: meditatio masticat et frangit. (S. BERN., *De scala claustr.*, c. 2.)

l'on aura considérées, et par les sentiments de dévotion que l'on épouvera. La dévotion, on l'a dit, est la langue de l'âme; avec cette langue on a toujours de quoi s'entretenir avec Dieu. Vient-elle à manquer, on devient muet. Alors on fera bien de se servir des colloques du livre, en tâchant de se les approprier.

La troisième fin que l'on peut se proposer en lisant ces Méditations, c'est de les communiquer à d'autres. Il appartient aux maîtres spirituels et aux confesseurs de donner de semblables points de méditation à leurs disciples et à leurs pénitents, afin de leur apprendre, s'ils en sont capables, la pratique de l'oraison. Toutefois, ils ne donneront pas indifféremment à tous les mêmes sujets; ils choisiront pour chacun les méditations, les points, les considérations qui sont plus en rapport avec ses occupations et avec sa capacité.

De plus, on pourra s'aider également des matières contenues dans ce livre pour les sermons et les instructions spirituelles que l'on adresse, soit aux personnes qui vivent en religion, soit à d'autres, qui ont le désir d'acquérir la perfection propre à leur état.

C'est pourquoi je me suis efforcé d'appuyer toutes ces Méditations sur des passages de la sainte Écriture, dictés pour ces différentes fins. Aussi trouvera-t-on cités ici les quatre Évangiles presque en entier, la plus grande partie des Actes des Apôtres, le commencement de la Genèse, et beaucoup d'autres passages de l'Ancien testament et du Nouveau. Et parce qu'un grand nombre de ces textes peuvent recevoir différents sens, j'ai eu soin de choisir celui qui est le plus universellement reçu, consultant pour cela l'interprétation donnée par les saints, et en outre l'expérience des

hommes spirituels à qui Dieu a communiqué les mêmes sentiments.

Il suit de là que ceux qui aiment la variété dans les exercices spirituels, trouveront dans ce livre, pour les différents temps de l'année, avent, carême, dimanches, fêtes principales, des méditations conformes à l'esprit de l'Église. Quant à ceux qui désirent avoir des méditations pour les sept jours de la semaine, ils trouveront encore ici la variété désirable.

Ceux qui s'appliquent aux exercices de la voie purgative et travaillent à se corriger de leurs vices, pourront distribuer pour tous les jours de la semaine les Méditations que nous donnons sur les sept péchés capitaux, ou sur les sept principaux sujets qu'ils doivent se remettre souvent devant les yeux, c'est-à-dire: le péché, la mort, le jugement particulier, le jugement universel, l'enfer, le purgatoire, la gloire du paradis; ou encore, sur la pénitence des sept pécheurs insignes qui furent convertis par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, à savoir, saint Matthieu, la Madeleine, la Samaritaine, la femme adultère, Zachée, le bon larron, saint Paul.

Ceux qui sont dans la voie illuminative, et s'exercent à l'acquisition des vertus, trouveront des Méditations particulières sur les sept demandes du *Pater*, sur les huit béatitudes, sur les sept stations qui résument la Passion de Notre-Seigneur, sur les sept paroles qu'il prononça du haut de la croix. Ils pourront aussi faire choix de sept paraboles ou de sept miracles des plus remarquables, pour les appliquer aux sept jours de la semaine.

Enfin, ceux qui marchent dans la voie unitive, trou-

veront de puissants motifs de s'unir à Dieu de plus en plus, dans les Méditations que nous donnons sur ses sept principaux attributs, qui sont : sa bonté, sa charité, sa miséricorde, son immensité, sa sagesse, sa toute-puissance, sa providence. S'ils préfèrent méditer sur les bienfaits de Dieu, ils n'auront qu'à prendre pour matière de leurs méditations l'œuvre admirable des six premiers jours du monde, et le repos du septième ; ou les sept récompenses de la gloire céleste, énumérées par le Sauveur dans son discours sur les huit béatitudes ; ou bien encore celles qu'il promet aux sept évêques de l'Apocalypse. Ils trouveront de plus diverses méditations sur le Très-Saint-Sacrement, sur la bienheureuse Vierge, et sur les quinze mystères du Rosaire. Tout cela sera dans la *Table* que nous placerons à la fin de cet ouvrage.

On peut donc comparer les six Parties dont ce livre est composé, et qui renferment tant de méditations et de méthodes pour l'oraison et la contemplation à une table couverte de mets nombreux, et diversement apprêtés. On ne les sert pas pour obliger chaque convié à manger de tous, mais afin que chacun prenne ceux qui lui plaisent davantage, et qui conviennent à sa complexion et à ses besoins, laissant les autres à ceux dont le goût et les besoins seraient différents. Ce serait faire preuve d'ignorance en cette matière de vouloir imposer à tous les manières de prier que l'on préfère soi-même, et de déprécier ceux qui marchent par une autre voie. C'est pourquoi chacun prendra pour guide, en partie les conseils et la direction d'un maître spirituel, en partie sa propre expérience, qui lui apprendra où il pourra rencontrer plus de consolation, et ce qui



contribuera davantage à son avancement. D'après ces indications, on choisira les méditations et les manières de prier dont on espérera tirer plus de profit. Il ne sera pas mal toutefois d'essayer de toutes <sup>(1)</sup>, parce que Dieu nous ouvre parfois des chemins que nous pensions d'abord devoir nous être entièrement fermés.

De tout ce qui précède tirons cette conclusion : Ceux qui désirent monter chaque jour un degré de l'échelle mystérieuse de Jacob <sup>(2)</sup>, que saint Augustin appelle l'échelle du paradis, et saint Bernard l'échelle des religieux, dont les échelons sont la lecture, la méditation, l'oraison et la contemplation, trouveront dans ce livre matière et enseignement pour accomplir leur généreux dessein. Mais avant tout, qu'ils mettent leur confiance principalement dans la grâce divine, avec l'aide de laquelle nous pouvons tous parvenir à nous unir étroitement à Dieu, qui du haut de l'échelle, nous presse d'aller à lui. Pour soutenir notre faiblesse, il nous envoie comme auxiliaires ses saints anges qui ne cessent jamais de monter et de descendre. Ils montent pour présenter à Dieu nos désirs et nos prières ; ils descendent pour nous apprendre que nous sommes exaucés. Ils nous excitent à nous élever chaque jour plus haut, avec une courageuse persévérance, jusqu'à ce que nous arrivions au ciel, où nous verrons et posséderons notre Dieu pendant tous les siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Omnia autem probate : quod bonum est tenete. (*I Thessal.*, V, 21.)

2. Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum : angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam, et Dominum innixum scale. (*Genes.*, XXVIII, 12.)





# Première Partie.

MÉDITATIONS SUR LES PÉCHÉS, SUR LES FINS DERNIÈRES DE L'HOMME, ET SUR QUELQUES MANIÈRES DE PRIER, PROPRES A CEUX QUI MARCHENT DANS LA VOIE PURGATIVE, ET TRAVAILLENT A SE PURIFIER DE LEURS VICÉS.

## Introduction.

DE LA PURETÉ DU CŒUR, QUI EST LA FIN DES MÉDITATIONS DE LA VIE PURGATIVE.

**D**ARMI les effets excellents que produit l'oraison mentale, le premier, celui qui fraie la voie à beaucoup d'autres, c'est qu'elle purifie, comme le montre saint Bernard, la source même d'où elle naît (1). Mais, comme elle naît de deux sources, l'une supérieure, qui est Dieu, au moyen de ses inspirations, et l'autre inférieure, qui est l'âme avec ses puissances : l'excellence de l'oraison mentale consiste en ce qu'elle purifie cette seconde source, par une vertu qu'elle tient de la première. Elle purifie la mémoire de ses oublis coupables, l'entendement de ses erreurs, la volonté de ses désirs déréglés, l'appétit sensible de ses passions sans frein, les sens de leurs désordres, la chair de ses plaisirs sensuels, toute l'âme enfin de ses habitudes vicieuses. Ce qui fait dire à l'apôtre saint Pierre, que *Dieu purifie les cœurs par la foi* (2). La foi seule, à la vérité, ne suffit pas à opérer ce changement ; mais,

1. Ipsum fontem suum, id est, mentem de qua oritur, purificat consideratio. (S. BERN., *De Consid.*, libr. 1, c. 7.)

2. Fide purificans corda eorum. (*Act.*, xv, 9.)

lorsqu'elle est avivée par la profonde considération des vérités et des mystères révélés, elle réveille les actes et les affections de l'âme, qui disposent, avec la grâce divine, à la parfaite purification du cœur.

Cette excellence se trouve dans toutes les méditations sur les mystères de notre sainte foi, mais elle brille surtout en celles qui appartiennent à la voie purgative, parce qu'elles ont pour fin principale de pousser la volonté aux actes et aux exercices qui servent à obtenir une parfaite pureté et à jeter les fondements de l'édifice des vertus.

Ces actes se réduisent à trois classes. La première embrasse les actes de connaissance et de mépris de soi-même, qui constituent la véritable humilité, comme l'enseigne saint Bernard (1). Les actes de cette nature sont de deux sortes. Les uns sont propres aux justes qui n'ont jamais offensé Dieu mortellement, et procèdent de la connaissance du néant que nous tenons de notre fonds, connaissance qui s'obtient principalement par les Méditations de la sixième Partie. Les autres sont propres aux pécheurs, et procèdent de la connaissance des péchés et des misères dans lesquelles ils sont tombés. Cette connaissance s'obtient par les Méditations de cette première Partie, dans lesquelles on s'excite au mépris de soi-même. On s'estime digne d'être méprisé de tous les hommes, on désire et on se procure, autant qu'il est en son pouvoir, des humiliations, acceptant de bon cœur celles qui se présentent ; tout cela de la manière que nous le trouverons mis en pratique dans ces mêmes Méditations.

1. Humilitas est virtus qua homo verissima sui agnitione sibi ipsi vilescit. (S. BERN., *De grad. humit.*, c. 1. — *Serm. in Cant.*, XXXVI, n. 5.)

La seconde classe renferme les actes qui disposent à la justification : crainte de la justice divine, espérance en la divine miséricorde, parfaite douleur de ses péchés, rigoureux examen de conscience, confession humble et entière de ses fautes, satisfaction avec œuvres de pénitence pour venger sur soi-même les injures dont on s'est rendu coupable envers Dieu, et autres actes de cette nature.

La troisième classe embrasse les actes qui aident à détruire les racines et les restes des péchés passés, pour prévenir les rechutes. Par exemple : châtier la chair pour l'assujettir à l'esprit ; mortifier les appétits désordonnés et les soumettre à l'empire de la raison ; abnégation de la volonté propre et conformité à la volonté divine ; mépris de soi-même et de tout ce qui nourrit l'amour-propre, afin de trouver accès dans le cœur de Dieu Notre-Seigneur et d'obtenir son saint amour.

Tels sont les pas qu'il faut faire dans la voie purgative pour arriver à une parfaite conversion. Or, si, d'après le conseil du sage, nous devons être *diligents et fervents dans toutes nos œuvres* (1), nous devons l'être surtout dans l'œuvre de notre justification et dans l'emploi des moyens qui s'y rapportent. Nous devons au moins, selon la recommandation de l'Apôtre, employer toutes les puissances de notre âme à acquérir la justice et la sainteté, avec la même diligence que nous les avons fait servir à l'iniquité (2). Ce que nous

1. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. (*Rom.*, VI, 19.)

2. In omnibus operibus tuis esto velox. — In omnibus operibus tuis præcellens esto. (*Eccli.*, XXXI. 27. — XXXIII, 23.)

avons eu d'ardeur pour le monde, ayons-le maintenant pour l'Auteur du monde ; aimons le Créateur, autant que nous avons aimé la créature ; *et comme nous avons porté l'image de l'Adam terrestre, portons désormais l'image de l'Adam céleste* (1). Si le saint apôtre n'exige pas de nous davantage, c'est, selon la remarque de saint Grégoire, par condescendance pour notre faiblesse (2). Car il est raisonnable que les âmes ferventes montrent plus d'empressement pour le bien qu'elles n'en ont déployé auparavant pour le mal. Il est juste qu'elles suivent ce conseil d'un prophète : *Vous, qui vous êtes éloignés du Seigneur, revenez à lui, et servez-le avec dix fois plus de constance et de fidélité* (3). Ainsi agirent Madeleine, Zachée, saint Paul et autres insignes pénitents, dont les merveilleuses conversions seront, dans la troisième Partie, le sujet de Méditations spéciales.

Quoique les Méditations de la première Partie soient propres surtout à ceux qui désirent se convertir de tout leur cœur à Dieu Notre-Seigneur, et à ceux qui commencent à pratiquer la vertu et prétendent se purifier des derniers vestiges de la vie passée ; cependant, comme l'Esprit-Saint a dit que *nul ne doit être sans crainte à l'égard des péchés pardonnés, et que le juste tombera sept fois* (4), il convient que les justes revien-

1. Primus homo de terra, terrenus : secundus homo de caelo, caelestis... Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis. (1 Cor., XV, 47, 49.)

2. Eorum procul dubio infirmitati condescenditur, ac si apertius diceretur : Si nequaquam amplius potestis, saltem tales estote in fructu bonorum operum, quales fuistis dudum in actione vitiorum. (S. GREG., Mor., Libr. XIX, c. XXVII.)

3. Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo : decies tantum iterum convertentes requiretis eum. (BARUCH, IV, 28.)

4. De propitiato peccato noli esse sine metu. — Septies enim cadet justus. (Eccli., V, 5. — Prov., XXIV, 16.)

nent de temps en temps à ces Méditations, afin de se purifier de leurs péchés présents, et d'assurer davantage le pardon des péchés passés. Ils se rappelleront ce texte de l'Ecclésiastique : *Que rien ne vous empêche de toujours prier, et ne craignez pas de vous justifier jusqu'à la mort* (1); et ces paroles de Notre-Seigneur dans l'Apocalypse : *Que le juste se justifie encore, et que celui qui est saint se sanctifie encore* (2); c'est-à-dire : que chaque jour ajoute un nouveau lustre à la pureté de sa conscience, et un nouveau degré à la perfection de ses actions.

1. Non impediarius orare semper, et ne verearis usque ad mortem justificari. (*Eccli.*, XVIII, 22.)

2. Qui justus est, justificetur adhuc : et sanctus, sanctificetur adhuc. (*Apoc.*, XXII, II.)



# MÉDITATION PREMIÈRE

## ET FONDAMENTALE.

---

DE LA FIN POUR LAQUELLE L'HOMME A ÉTÉ CRÉÉ,  
ET DES MOYENS QUI LUI SONT DONNÉS POUR PAR-  
VENIR A CETTE FIN.

---

CETTE première méditation est le principe et le fondement de la vie spirituelle. Avant toutes choses, dit Cassien <sup>(1)</sup>, nous devons tenir les yeux fixés sur la fin de notre vie et de notre profession. Nous devons nous proposer, et notre fin dernière, qui est le royaume du ciel, et notre fin prochaine, qui est la pureté du cœur, sans laquelle personne n'entre dans ce royaume. Et parce que la fin est la règle à laquelle les moyens sont subordonnés, il est conforme à la raison que cette règle dirige toutes les actions de notre vie. C'est pourquoi il sera utile de faire souvent cette méditation, dans quelque voie que l'on marche, purgative, illuminative, unitive, puisque toutes aboutissent à une même fin dernière. Cette méditation servira aussi d'exemple, dans lequel on verra réduit en pratique ce qui a été dit de l'oraison mentale.

Après donc m'être acquitté des trois choses dont il est parlé dans le paragraphe cinquième de l'*Introduction générale*, je dois, avant de commencer la méditation, me former, comme il m'est possible, l'idée d'un lieu auquel l'imagination puisse s'arrêter. Ici, je me représenterai Dieu Notre-Seigneur assis sur un trône d'une infinie majesté ; ou bien j'imaginerai un océan

---

1. CASSIAN., Collat. I. *De monachi intentione ac fine*, c. 5.



immense duquel sortent comme des ruisseaux toutes les créatures, qui, attirées par leur source, y retournent comme à leur fin dernière et au lieu de leur éternel repos. Ensuite, avec humilité, je demanderai ce que je désire obtenir dans cette méditation, à savoir une lumière céleste pour connaître ma véritable fin, et redresser les voies tortueuses de ma vie. Je dirai avec David : *Seigneur, envoyez-moi votre lumière et votre vérité* (1) ; qu'elles me dirigent et me conduisent sur votre montagne sainte et dans vos divins tabernacles, puisque vous m'avez créé pour que j'y vive éternellement. Cela fait, je commencerai la méditation en la forme suivante.

---

I. — *De la fin de l'homme.*

Dans le premier point on se souviendra que l'homme a été créé pour cette fin : louer, révéler, servir Dieu, et par ce moyen sauver son âme, selon cette parole de saint Paul : *Le fruit que vous recueillez, c'est votre sanctification ; votre fin, c'est la vie éternelle* (2) ; ce qui signifie : la fin de vos actions en cette vie est de servir Dieu avec pureté de conscience et dans la sainteté, et la fin dernière, à laquelle vous devez les rapporter, c'est d'obtenir la vie éternelle.

Sur cette vérité, l'entendement doit raisonner pour en faire jaillir toute la lumière qui s'y trouve renfermée. Je ferai ces réflexions : quel est celui qui m'a créé et destiné à cette fin, et pourquoi ? Quelle n'est pas l'excellence de cette fin ! Que je l'ai mal comprise

---

1. Emitte lucem tuam et veritatem tuam. (*Ps.*, XLII, 3.)

2. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. (*Rom.*, VI, 22. — CASSIAN., loco supra cit.)

jusqu'ici, et combien je me suis exposé à la perdre ! Quels graves préjudices j'encourrais si je la perdais ! Quels grands biens j'obtiendrai si je l'atteins, et qu'il est raisonnable de tout faire désormais pour y parvenir ! A l'aide de ces diverses considérations, j'exciterai la volonté aux actes et aux affections que chacune demande, de la manière qui suit :

*Premièrement.* Je considérerai que l'infinie majesté de Dieu, qui n'a pas besoin de ses créatures, m'a créé à son image et à sa ressemblance, sans aucun mérite de ma part, par sa seule bonté ; qu'elle ne m'a pas créé pour que je vive à ma guise et en suivant mes caprices ; pour que je recherche les honneurs, les dignités, les richesses, les plaisirs, ni aucune chose créée ; mais pour que je le loue et le révère, pour que je l'aime et lui obéisse en cette vie passagère, et que par là je parvienne à la vie éternelle. Dieu pouvait ne pas me donner une autre fin que celle que réclame ma nature ; mais il ne s'est pas contenté de cela : par sa seule miséricorde, il m'a destiné et élevé à une fin plus haute et plus noble, qui consiste à le voir clairement, à le posséder, à participer au bonheur dont jouissent les anges, à la félicité même du Roi de gloire, ainsi que l'atteste cette parole de saint Jean : *Nous serons semblables à Dieu, parce que nous le verrons tel qu'il est* (1). — O charité immense de mon souverain Seigneur, que faites-vous, ô mon Dieu ? Une créature aussi abjecte que l'homme, un ver de terre, vous le destinez à la vue et à la possession de votre divine essence. N'étais-je pas votre esclave ? N'étais-je pas rigoureusement obligé

1. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus : quoniam videbimus eum sicuti est. (I JOAN., III, 2.)

de vous servir? Était-il nécessaire de m'y engager par une si magnifique récompense? Bénie soit votre infinie miséricorde! Que les anges vous louent pour cet incompréhensible bienfait! Que vous rendrai-je pour cette faveur? Je m'offre à vous servir gratuitement toute ma vie, sans autre intérêt que l'honneur de vous servir, car servir Dieu, c'est régner. Et puisque vous êtes mon premier principe et ma dernière fin, accordez-moi de commencer dès maintenant une vie nouvelle, afin que je mérite, avec votre grâce, d'entrer un jour en possession du bonheur pour lequel vous m'avez créé.

*Secondement.* J'examinerai et je reconnaitrai combien je me suis éloigné de ma fin dans le cours de ma vie passée. J'ai vécu comme si j'avais été créé non pour servir Dieu, mais pour satisfaire mes désirs, pour rechercher les honneurs, les plaisirs, les richesses, aux dépens de ma conscience; comme si la fin de ma vocation eût été, *non la sainteté, mais le péché* (1); *non la liberté de l'esprit, mais la liberté de la chair* (2). Misérable que je suis! que j'ai été aveugle, combien je me suis trompé dans l'affaire de toutes la plus importante! Combien j'ai été ingrat envers Celui qui m'a créé pour une fin si haute! Que j'ai mal répondu aux bienfaits dont il m'a comblé! O mon Créateur, que je voudrais ne vous avoir jamais offensé! Pardonnez-moi mes égarements, ô mon Dieu, au nom de vos infinies perfections; aidez-moi à sortir de l'abîme de misères dans lequel je me suis plongé, afin que désormais je dirige

1. Non enim vocavit vos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem. (1 Thess., IV, 7.)

2. Vos enim in libertatem vocati estis fratres: tantum ne libertatem per occasionem detis carnis, sed per charitatem Spiritus servite invicem. (Gal., V, 13.)

toutes mes actions vers la fin à laquelle vous m'avez destiné.

*Troisièmement.* Je considérerai les maux irréparables auxquels je m'expose en m'éloignant de ma fin. Car il n'est pas de malheur plus à redouter que la perte de l'âme, la perte de la grâce divine, la perte de la paix et de la joie de la conscience, la perte de l'éternelle félicité, qui entraîne à l'éternelle damnation et à la perte de Dieu même. *Que me servirait-il de gagner le monde entier, si je perdais mon âme* (1), si je perdais Dieu en comparaison de qui le monde n'est qu'un néant ?

Au contraire, si j'atteins ma fin, j'obtiens la possession de Dieu même, je sauve mon âme, j'acquiers la paix et la joie du cœur, je suis sous la protection de la divine Providence, je trouve un éternel repos, comme toutes les choses qui sont parvenues à leur fin et à leur centre. Puisqu'il en est ainsi, poursuis avec ardeur, ô mon âme, la fin pour laquelle Dieu t'a créée : que ce soit là ton unique souci ; car il n'est rien qui t'importe davantage. Tourne-toi vers Dieu, qui est ton repos, parce que, en dehors de lui, il n'y a que tourment. Si tu sers Dieu, que peux-tu désirer de plus ? Si tu possèdes Dieu, que te manque-t-il ? Procure-lui la joie de te voir tendre vers lui, et nourris le confiant espoir de lui être éternellement uni, parce qu'il aime ses créatures et se réjouit lorsqu'elles tendent à la fin pour laquelle il les a créées. — O Dieu infini, centre de mon âme, attirez-moi à vous, faites que je me repose en vous : vous m'avez fait pour vous, et mon cœur est agité aussi

1. Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua ? (MATTH., XVI, 26.)

longtemps qu'il ne trouve pas en vous son repos (1). Père éternel, vous m'avez créé pour que je vous aime en qualité de fils; donnez-moi votre grâce, je vous la demande au nom de votre bonté, afin que je vous aime comme un père. O Fils unique du Père, Rédempteur du monde, vous m'avez créé et racheté afin que je vous obéisse et que je vous imite; venez à mon aide, je vous en conjure par vous-même, faites que je vous obéisse toujours et que je vous imite en toutes choses. Esprit-Saint, vous m'avez créé par votre bonté pour que je me sanctifie; accordez-moi, pour votre gloire, de parvenir à la sainteté. Ange du Ciel, âmes bienheureuses qui avez atteint la fin pour laquelle vous fûtes créées; intercédez pour moi auprès du Seigneur, dont vous êtes en possession; obtenez-moi d'atteindre aussi ma fin, et de posséder Dieu avec vous dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

## II. — *De la fin des créatures.*

Dans le second point, on se remettra en la mémoire pour quelle fin toutes les autres choses qui sont sur la terre ont été créées. Elles ont toutes pour fin d'aider l'homme à obtenir sa fin dernière: elles sont des moyens qui lui sont donnés pour servir Dieu et sauver son âme, selon ces paroles du Prophète royal: *Dieu leur a donné les contrées des nations, et leur a fait recueillir le fruit du travail des peuples, afin qu'ils gardent ses commandements et observent sa sainte loi* (2). Sur cette vérité, je ferai les réflexions suivantes:

---

1. Fecisti nos ad te, et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te. (S. AUG. *Conf.*, libr. I, c. 1.)

2. Et dedit illis regiones Gentium: et labores populorum possederunt ut custodiant justificationes ejus, et legem ejus requirant. (*Ps.*, CIV, 44-45.)

*Premièrement.* Je considérerai combien Dieu s'est montré libéral à mon égard, en tirant pour moi du néant tant de créatures d'une beauté si merveilleuse. Il n'a pas créé seulement ce qui est nécessaire pour la conservation de ma vie, mais bien d'autres choses encore destinées à me récréer, et à procurer des plaisirs variés à mes yeux, à mes oreilles, à mon odorat, à mon goût, à mon toucher, à tous mes sens. Dans cette pensée, je dois remercier Dieu du bien qu'il a fait aux créatures, car c'est plutôt à moi qu'à elles qu'il l'a fait, puisqu'il n'a rien fait qu'en vue de moi. — Qu'elles vous bénissent, Seigneur, toutes ces créatures qui sont à vous, et que mon âme vous loue et vous glorifie pour elles. Je vous rends grâces de ce que vous avez créé les cieux, les éléments, les animaux, les plantes et tout ce qu'il y a de visible sur la terre. Je vous rends grâces de ce que vous avez donné tant d'éclat aux couleurs, tant d'harmonie aux sons, tant de suavité aux parfums, tant de saveur aux aliments, tant de moelleux aux étoffes, tant d'agréments à mille autres choses qui récréent mes sens; puisque vous n'avez fait tout cela que pour me fournir des sujets de vous louer, et des moyens de vous servir.

*Secondement.* Je considérerai avec quelle perfection les créatures accomplissent la fin pour laquelle Dieu les a créées, ne cessant de me procurer l'utile et l'agréable, parce que l'Auteur de la nature le leur ordonne. Mais, de mon côté, combien, hélas! me suis-je mal conformé aux desseins de mon souverain Seigneur! Quel usage ai-je fait des créatures? Je m'en suis servi pour offenser le Créateur; j'ai mis en elles ma fin dernière comme si j'avais été créé pour en jouir, prenant pour

fin ce qui n'était que moyen. Si j'examine en détail la conduite de chacun de mes sens, je reconnâtrai qu'ils se sont épris des créatures, et qu'ils les ont fait servir à leur plaisir seulement, et non à glorifier Dieu par qui ils m'ont été donnés. C'est pourquoi je mériterais que Dieu m'en privât et *qu'il délivrât*, comme parle le prophète Osée, *son froment et son vin, son lin et sa laine de la servitude* qui les retient à mon pouvoir, lorsque j'en use, contre leur inclination, pour offenser leur Créateur (1). — O Créateur très juste, comment n'avez-vous pas tiré vengeance de l'injure que j'ai faite à vos créatures, en m'en servant contre vous? O mon âme, comment une pareille perfidie ne te couvre-t-elle pas de confusion? comment ne rougis-tu pas de t'être dégradée au point de placer ta fin dans une chose aussi vile que la créature, et cela au mépris du Créateur? O mon Dieu, de quelle ingratitude j'ai payé vos innombrables bienfaits! Ce que vous m'avez donné afin que je vous serve, je l'ai employé à vos offenser. Pardonnez-moi, Seigneur, mon ingratitude, et secourez-moi pour qu'à l'avenir je cesse de faire un si mauvais usage de ce que vous m'avez donné pour mon bien.

*Troisièmement.* Enfin, je puis considérer que les créatures ont reçu l'être, ainsi que le déclare la sainte Écriture, afin que par elles je connaisse les perfections et l'excellence du Créateur, et que je l'aime de tout mon cœur (2). Je puis donc me figurer que chacune

1. Idcirco convertar, et sumam frumentum meum in tempore suo, et vinum meum in tempore suo, et liberabo lanam meam et linum meum quæ operiebant ignominiam ejus. (Os., II, 9.)

2. A magnitudine enim speciei et creaturæ, cognoscibiliter poterit creator horum videri. — Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus et divinitas. (Sap., XIII, 5. — Rom., I, 20.)

d'elles me tient ce langage : Cette perfection que tu admires en moi se trouve en Dieu d'une manière infiniment plus excellente. C'est lui qui me l'a donnée : il est donc juste qu'elle soit pour toi un moyen de le connaître, de l'aimer et de le servir. A l'aide de cette considération, je m'élèverai des créatures visibles au Créateur invisible, afin de m'unir à lui comme à ma dernière fin.

### III. — *Première conclusion pratique : l'indifférence à l'égard des créatures.*

Le troisième point est une conclusion pratique tirée de ce qui a été dit dans les points précédents.

*Premièrement.* Les vérités que je viens de considérer m'apprennent l'usage que je dois faire désormais des créatures, et l'indifférence dans laquelle je dois tenir ma volonté par rapport à elles. Je ne dois leur demander qu'une seule chose, à savoir : de m'aider à servir le Créateur et à obtenir la fin pour laquelle je suis créé. Par conséquent, autant que cela dépend de moi, je ne dois pas désirer les richesses plutôt que la pauvreté; les honneurs plutôt que le mépris; la santé plutôt que la maladie; une vie longue plutôt qu'une vie courte; mais seulement ce qui m'est le plus avantageux au point de vue de mon salut. Car il est conforme à la prudence de n'employer les moyens qu'autant qu'ils conduisent à la fin : c'est ainsi que les malades ne prennent de médecines qu'autant qu'ils en ont besoin pour leur guérison.

*Secondement.* A la lumière de ces principes, je pénétrerai dans le fond de mon cœur, et ferai l'anatomie des inclinations et des affections désordonnées qui ont



pour objet les richesses, les honneurs, les plaisirs, les parents, les amis, la santé et la vie; puis, j'exciterai ma volonté à mortifier ce qu'il y a de dérégulé dans cet amour des créatures, me représentant, pour m'y déterminer, et ce qui a été déjà dit, et d'autres motifs encore que je rechercherai au moyen du raisonnement. Je me rappellerai spécialement que la divine Providence prend un soin particulier de ceux qui s'abandonnent aux mains de Dieu, *jetant en son sein*, comme dit saint Pierre, *toute inquiétude* (1), pour le servir plus parfaitement. Il est certain, en effet, que JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur accomplira cette promesse : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses vous seront données par surcroît* (2). Ce qui veut dire : Cherchez en premier lieu le royaume de Dieu, qui est votre fin dernière, et sa justice, c'est-à-dire les moyens de parvenir à votre fin; et soyez certains, si vous agissez de la sorte, que la providence de votre Père céleste vous pourvoira des choses temporelles qui vous sont nécessaires pour le temps de la vie.

*Troisièmement.* Comme je ne puis par mes seules forces obtenir cette résignation, je dois recourir à celui qui peut me la donner, adressant un colloque à Dieu et lui disant avec une entière sincérité: Je confesse, mon Dieu, que mon cœur est profondément attaché aux créatures par les liens d'un amour désordonné. Or, puisque je suis si misérable et si faible que j'ai pu m'éprendre d'elles, et que je ne puis m'en détacher, que votre toute-puissance vienne au secours de ma fai-

---

1. *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de omnibus.* (I PETR., V, 7.)

2. *Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* (MATTH., VI, 33.)

blesse, en brisant ces liens et en arrachant de mon cœur cet amour désordonné, afin que je vous aime et vous serve de tout mon cœur et de toutes mes forces, vous qui êtes ma fin et en qui je trouverai le repos, vous à qui soient honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

*Nota.* La matière des trois points précédents sera plus amplement traitée dans la sixième Partie.

#### IV. — *Seconde conclusion pratique : l'horreur du péché mortel.*

Des principes que je viens de méditer, je tirerai une autre conclusion pratique, qui est le fondement de la vie purgative : c'est que je dois abhorrer le péché plus que toutes les choses qui peuvent m'inspirer de l'horreur, parce que le péché mortel seul est contraire à ma dernière fin et peut m'empêcher de l'obtenir. Par conséquent, ni la pauvreté, ni la perte de la réputation, ni le déshonneur, ni la douleur ou l'infirmité, ni la bassesse de l'extraction, ni la rudesse de l'esprit ou l'ignorance des sciences naturelles, ni toutes les misères de la vie ne sont directement opposées à ma dernière fin, et ne sauraient me faire perdre ce souverain bien. Le péché mortel seul peut être la cause de ce malheur, parce que, si je le commets, je détruis autant qu'il est en moi, ma véritable fin qui est Dieu, *le reniant par mes œuvres*, comme dit saint Paul (1), et me proposant pour fin une créature de mon choix, dont je me fais au fond du cœur une fausse divinité. Le même apôtre a donc pu dire que les gourmands *se font un Dieu* de leur

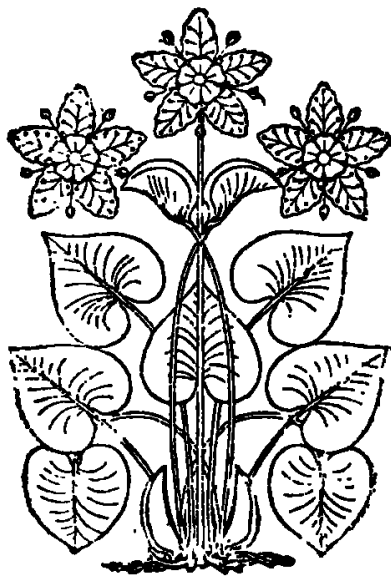
1. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. (*Tit.*, I, 15.)

ventre ; les orgueilleux, de leur vaine gloire, et les avares de leurs richesses (1).

On insistera sur cette vérité dans les Méditations suivantes, pour détester davantage un mal aussi grand que le péché, et pour travailler avec plus de soin à s'en purifier.

---

1. Multi enim ambulant... quorum finis interitus : quorum Deus venter est : et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt. — Avarus, quod est idolorum servitus. (*Philip.*, III, 19. — *Ephes.*, V, 5.)



## MÉDITATION II.

---

DE LA GRIÈVETÉ DU PÉCHÉ, CONSIDÉRÉE DANS LE  
TRIPLE CHÂTIMENT DES ANGES REBELLES, D'ADAM  
COUPABLE, ET D'UN HOMME QUELCONQUE MORT  
AVEC UN SEUL PÉCHÉ MORTEL.

---

La fin que l'on doit se proposer dans cette méditation est de comprendre, par des exemples, quelle est l'énormité du péché, afin d'en concevoir de l'horreur ; combien la justice divine est terrible quand elle le punit, afin de la redouter et de la fléchir par la pénitence ; combien enfin l'homme est inconstant dans le bien, afin qu'à la vue de sa faiblesse, loin de se confier en lui-même, il s'humilie en la présence de Dieu. Cette triple connaissance, je la demanderai à Notre-Seigneur au commencement de la méditation. Je le supplierai d'éclairer mon entendement de sa divine lumière, pour approfondir ce que je médite ; de toucher ma volonté, pour que j'en éprouve de justes sentiments de contrition ; et de me venir en aide, afin que les châtiments qui ont atteint d'autres têtes, préviennent les coups qui menaceraient la mienne.

Afin que cette méditation et les suivantes fassent plus d'impression sur mon âme, je me représenterai d'abord, par l'imagination, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST comme un juge assis sur son tribunal avec un visage sévère. Je verrai *un torrent de feu sortir de son trône*, pour dévorer les pécheurs <sup>(1)</sup>, et je me verrai moi-même devant lui, comme un coupable chargé des

---

1. Thronus ejus flammæ ignis : rotæ ejus ignis accensus. (DAN., VII, 9.)

chaînes de ses innombrables péchés, craignant et tremblant, parce qu'il a mérité d'être condamné et livré à ce feu terrible.

I. — *Le péché des anges.*

Dans le premier point, on se remettra en la mémoire le péché des anges. On se rappellera qu'ils furent créés de Dieu dans le Ciel, pleins de sagesse et de grâce ; que, faisant un mauvais usage de leur libre arbitre, ils se révoltèrent contre leur Créateur, et que pour cela ils furent chassés du Ciel et précipités en enfer, perdant à jamais la félicité pour laquelle ils avaient été créés (1).

Sur cette vérité, que la foi catholique nous enseigne, je ferai trois importantes réflexions :

*Premièrement.* Je considérerai quelle libéralité Dieu montra envers les anges. Il les créa à son image et à sa ressemblance, et leur communiqua, sans aucun mérite de leur part, les dons les plus signalés de la nature et de la grâce. C'est pourquoi nous pouvons dire de tous, en leur appliquant ce qui a été dit de l'un d'eux, qu'ils furent *ornés de neuf pierres précieuses* (2), figures des neuf perfections que Lucifer et les autres reçurent au moment de leur création. Dieu, en effet, les créa purs esprits, sans aucun mélange de matière ; immortels, sans danger de corruption ; intelligents, et d'une merveilleuse perspicacité ; libres et doués d'une volonté à l'abri de toute contrainte ; savants, et connaissant à fond toutes les sciences naturelles ; puissants, plus que

1. S. THOM., Part. 1, 63. — Is., XIV, 12 et seq.

2. In deliciis paradisi Dei fuisti : omnis lapis pretiosus operimentum tuum. (ÉZECH., XXVIII, 13.)

toutes les créatures inférieures ; saints et ornés des dons de la grâce, possédant la charité et les autres vertus ; habitants du paradis de délices, qui est le ciel le plus élevé ; enfin, capables de voir Dieu sans obscurité, et assurés de jouir de la gloire s'ils persévéraient, comme il leur était facile de le faire, dans la fidélité qu'exigeait la reconnaissance pour tant de bienfaits.

*Secondement.* Je considérerai combien se montrèrent ingrats un grand nombre de ces esprits célestes. Ils s'enorgueillirent des dons qu'ils avaient reçus ; ils s'en firent des armes contre celui de qui ils les tenaient, et refusant à Dieu le respect et l'obéissance qu'ils lui devaient, ils employèrent leur liberté et toutes leurs facultés à offenser celui qu'à tant de titres ils auraient dû servir.

*Troisièmement.* Je considérerai combien fut terrible la justice de Dieu. Il les frappa à l'instant même, sans leur laisser le temps de faire pénitence. Pour cet unique péché, il les dépouilla des dons de la grâce ; il les lança du haut du ciel comme la foudre (1), et les précipita dans les flammes éternelles de l'enfer. Il n'eut égard ni à leurs perfections naturelles, ni à l'élévation de leur condition, ni à l'excellence de leur sagesse, oubliant en quelque sorte qu'ils fussent ses créatures, faites à son image et à sa ressemblance, et qu'ils avaient été jusque-là ses amis. Un seul péché mortel suffit pour obscurcir tant d'éclat, et pour mériter un si redoutable châtement. Ce péché des anges, la divine justice l'a permis, dit saint Pierre, pour qu'il servît à nous instruire. Si Dieu n'a pas épargné les anges coupables ; si, leur

---

1. Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem. (LUC., X, 18.)

faisant des chaînes de leur péché, il les a jetés liés dans l'abîme, pour y être éternellement tourmentés, à combien plus forte raison châtiéra-t-il des créatures aussi misérables que sont les hommes, s'ils s'obstinent dans leur rébellion! Et si les anges, qui sont plus forts que les hommes, et plus capables de lutter contre la douleur, ne peuvent supporter cet affreux châtiment; s'ils se livrent à la rage et au désespoir; combien moins pourront supporter une pareille souffrance, ces hommes qui ne sont qu'infirmitté et que faiblesse (1)! Oh! qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, entre ces mains dont le poids est intolérable pour les anges mêmes (2)!

Ces trois considérations, je me les appliquerai à moi-même. Je me rappellerai, d'un côté, combien Dieu s'est montré libéral à mon égard, en me comblant d'innombrables bienfaits; de l'autre, combien je me suis rendu ingrat envers lui en commettant des péchés sans nombre, et combien j'ai mérité qu'il me châtiât comme les anges, ou même avec plus de sévérité. Car les anges n'ont commis qu'un seul péché, et j'en ai commis un grand nombre. Le péché des anges a été un péché seulement de pensée, en matière d'orgueil; et moi j'ai péché par pensée, par parole et par action, en matière d'orgueil, d'impureté, de colère et de plusieurs autres vices. Le péché des anges n'a pas outragé le sang de JÉSUS-CHRIST, parce qu'il n'a pas été répandu pour eux; mes péchés ont outragé le sang du Fils de Dieu,

1. Si enim Deus angelis peccantibus non peperit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari... Ubi angeli fortitudine, et virtute cum sint majores non portant adversum se execrabile judicium. (II PÉTR., II, 4, 11.)

2. Horrendum est incidere in manus Dei viventis. (*Hebr.*, X, 31.)

qui a été répandu pour moi sur la croix. Puisqu'il en est ainsi, n'était-il pas juste que Dieu me précipitât dans les enfers, en la compagnie des démons, et qu'il me fit participer à leurs peines, moi qui ai participé à leur désobéissance? — O Dieu des vengeances, comment n'avez-vous pas fait éclater votre colère sur un pécheur aussi ingrat et aussi méchant que moi! Comment m'avez-vous si longtemps supporté! Qui a suspendu la rigueur de votre justice, et vous a empêché de m'infliger le terrible châtement que je méritais! O mon âme, comment ne crains-tu pas, comment ne trembles-tu pas, quand tu considères le jugement épouvantable que Dieu a prononcé contre ses anges! S'il a puni avec tant de sévérité des créatures si nobles, comment une créature aussi chétive que toi ne redouterait-elle pas un pareil châtement! O mon Créateur tout-puissant, puisque vous vous êtes montré à mon égard, non le Dieu des vengeances, mais le Père des miséricordes, ayez pitié de moi, pardonnez-moi mes péchés, et délivrez-moi de l'enfer qu'ils m'ont mérité.

## II. — *Le péché d'Adam.*

Dans le second point, je me retracerai à la mémoire le péché de nos premiers parents, Adam et Ève. Créés dans le paradis terrestre, et dans l'état de justice originelle, ils désobéirent à Dieu en mangeant du fruit auquel, sous peine de mort, il leur était défendu de toucher. C'est pourquoi ils furent chassés du paradis, et eurent pour partage la mort et d'autres maux sans nombre, dont ils laissèrent l'héritage à leur postérité (1).

1. *Genes.*, III. — S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 163, 164.



Sur cette vérité de notre foi, je puis raisonner, comme sur la précédente.

*Premièrement.* Je considérerai quelle fut la libéralité de Dieu envers nos premiers parents. Il les créa, par pure bonté, à son image et à sa ressemblance ; il les plaça dans un jardin de délices ; il les orna de sa grâce et de la justice originelle, assujettissant leurs appétits à la raison, et la chair à l'esprit ; les exemptant de la mortalité et des pénalités auxquelles, par nature, ils étaient sujets, et leur accordant une vie heureuse et tranquille. Or, tous ces avantages furent un pur effet de sa grâce et de sa miséricorde, et ils n'étaient pas seulement pour eux, mais ils devaient se transmettre à leurs descendants, s'ils persévéraient dans le service de leur Créateur.

*Secondement.* Je considérerai combien ils furent ingrats envers Dieu, et quel fut le principe de leur désobéissance. Le serpent entreprit de tenter Ève ; il lui promit, par un astucieux mensonge, que si elle mangeait du fruit défendu, elle ne mourrait pas, mais qu'elle posséderait, comme Dieu, la science du bien et du mal. Ève se laissa séduire, mangea du fruit, et sollicita Adam de suivre son exemple. Il en mangea comme elle, pour lui plaire, préférant la volonté de sa femme à celle de Dieu, sans tenir compte, ni des bienfaits qu'il avait reçus de lui, ni des châtimens dont il était menacé.

*Troisièmement.* Je considérerai combien Dieu se montra terrible dans le châtiment des coupables. Il les chassa du paradis terrestre, les privant pour toujours de la justice originelle, les assujettit à la mort et à toutes les misères d'un corps corruptible : peines que nous avons tous encourues, nous qui sommes ses descendants

parce que nous avons tous péché en lui. C'est donc à cause de lui que nous naissons enfants de colère, ennemis de Dieu, également condamnés à mourir (1). Et ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est que de ce péché dont nous avons hérité, découlent comme d'une source empoisonnée d'innombrables péchés qui remplissent le monde. J'apprendrai de là quel mal épouvantable est le péché mortel, puisqu'un seul suffit pour nous priver de si grands biens, nous attirer de si grands maux, et provoquer à ce point la colère de Dieu, quoiqu'il soit plus enclin à exercer la miséricorde que la rigueur de la justice. — *Qui ne tremblera pas devant vous, ô Roi des nations* (2)? Qui ne craindra pas de vous offenser, et n'aura pas en horreur un si grand mal? O mon âme, si tu savais ce que tu fais lorsque tu pêches comme Adam, tu frémirais sans doute à la pensée du poids dont tu te charges. O péché, que tu es pesant pour moi (3)! Tu me privas de la grâce, tu me ravis les vertus, tu me chasses du paradis, tu me condamnes à la mort éternelle, tu m'assujettis à la mort temporelle, tu enlèves la vie à mes enfants, c'est-à-dire à mes œuvres, en les privant des récompenses de la gloire, tu troubles le royaume de mon âme et le remplis de misères innombrables. O mon Dieu, délivrez-moi d'un si grand mal! O mon âme, fuis le péché, selon l'expression du Sage, plus que les serpents, puisqu'un seul péché est plus cruel

1. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. *Erasmus natura filii iræ. (Rom., V, 12. -- Ephes., II, 3.)*

2. Quis non timebit te, o rex Gentium? -- Quis non timebit te Domine, et magnificabit nomen tuum? (*JEREM., X, 7. -- Apoc., XV, 4.*)

3. Quoniam iniquitates mee supergressæ sunt caput meum: et sicut onus grave gravatæ sunt super me. (*Ps., XXXVII, 5.*)

et renferme plus de venin que tous les serpents du monde (1).

*Quatrièmement.* Je comparerai mes péchés au péché d'Adam, de la même manière que, dans le premier point, je les ai comparés au péché des anges. Tenté par le démon, j'ai été assez malheureux pour me laisser séduire, non pas une fois, mais un grand nombre de fois ; ma chair a été l'Ève qui m'a provoqué à pécher, et mon esprit, faible comme Adam, pour plaire à cette chair, a déplu mille fois à Dieu en transgressant ses commandements. J'ai poussé si loin l'orgueil et l'ingratitude, que souvent j'ai aspiré à me rendre semblable à Dieu, usurpant ce qui est le propre de la Divinité. Si donc Dieu a châtié si sévèrement nos premiers parents pour un péché de désobéissance et d'orgueil, qui avait consisté à manger d'un fruit contre sa défense, quels graves châtiments n'ai-je pas mérités pour tant de désobéissances, pour tant d'actes d'orgueil, pour ces fautes sans nombre dont je me suis rendu coupable ! Oh ! qu'il eût été conforme à la justice que, dès mon premier péché, la mort me frappât, ou que tous les maux de la terre vinssent fondre sur moi !

*Cinquièmement.* Enfin, je considérerai quelle longue pénitence firent Adam et Ève pour cette seule faute. Que ce morceau leur fut amer, et qu'il leur a coûté cher ! Adam vécut plus de neuf cents ans, et tout ce temps, il le passa à pleurer, à gémir et à souffrir tous les maux qui étaient la suite de son péché. Mais enfin, comme l'atteste le livre de la Sagesse, la pénitence lui obtint le

---

1. Quasi a facie colubri fuge peccata. (*Eccli.*, XXI, 2.)

pardon (1). Cet exemple doit m'animer à gémir de mes misères, et à pleurer mes fautes, afin que Dieu m'en délivre. J'imiterai par la pénitence celui dont j'ai imité la désobéissance, et je supplierai Dieu notre Seigneur de me punir autant qu'il lui plaira en cette vie, pourvu qu'il me pardonne, et me préserve des feux éternels.

III. — *Le châtement d'un homme quelconque surpris par la mort après avoir commis un seul péché mortel.*

Dans le troisième point, je me rendrai présent à la mémoire un péché mortel, parjure, impureté, ou autre, pour lequel un grand nombre d'âmes brûlent dans l'enfer, et cela très justement, parce qu'elles ont outragé l'infinie majesté de Dieu.

*Premièrement.* Je descendrai en esprit dans l'enfer; je le verrai plein d'âmes, et j'en rencontrerai plusieurs qui sont damnées pour un seul péché, ou de pensée, ou de parole, ou d'action. Puis, je considérerai que tous ces réprouvés ont été des hommes comme moi, et beaucoup des chrétiens comme moi, qu'ils ont participé aux mêmes sacrements et au même sacrifice, qu'ils ont été nourris des mêmes enseignements, de la lecture des mêmes bons livres que moi; que peut-être en un temps ils furent remarquables par leur sainteté et leur union avec Dieu. Mais peu à peu ils se relâchèrent, et vinrent à tomber en un péché mortel. Par un juste jugement de Dieu, la mort les surprit dans cet état, et ils furent très justement condamnés, parce que, comme dit l'apôtre saint Jaques, celui qui tombe en un seul péché, en trans-

1. Hæc illum, qui primus formatus est a Deo pater orbis terrarum, cum solus esset creatus, custodivit, et eduxit illum a delicto suo, et dedit illi virtutem continendi omnia. (*Sap.*, X. 1.)

gressant un précepte, mérite d'être puni éternellement aussi bien que celui qui en viole plusieurs, par la raison qu'il offense l'infinie Majesté qui nous ordonne de les observer tous avec la même fidélité (1).

*Secondement.* Je comparerai ce péché avec les miens, qui sont si nombreux, et j'avouerai que j'ai mérité l'enfer plus que ces âmes, moi qui ai commis tant de fois ce péché, et bien d'autres encore. Oh ! combien justement Dieu aurait pu permettre que la mort me frappât lorsque je commis ma première faute, sans me donner le temps d'en faire pénitence ! Quel motif vous a déterminé, ô mon Dieu, à m'attendre plus que les autres ? Pourquoi ne m'avez-vous pas précipité comme eux dans les enfers ? Je confesse que je méritais d'être dans leur compagnie, mais puisque votre Majesté m'a si miséricordieusement attendu, je me propose avec le secours de votre grâce d'expié toutes mes fautes par une rigoureuse et sincère pénitence.

*Troisièmement.* Je puis encore considérer que Dieu, en me préservant de l'enfer et en m'empêchant de tomber dans les tourments éternels, n'a pas moins fait pour moi que si j'y étais réellement tombé, et qu'il m'en eût retiré. C'est pourquoi je puis dire avec David : *Je vous louerai, Seigneur mon Dieu, de tout mon cœur, et je glorifierai éternellement votre nom, parce que votre miséricorde est grande à mon égard, parce que vous avez retiré mon âme du fond de l'abîme* (2). A fin d'estimer cette grâce à sa juste valeur, et d'y correspondre comme je le dois,

1. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. (JAC., II, 10.)

2. Confitebor tibi Domine Deus meus, in toto corde meo, et glorificabo nomen tuum in æternum: Quia misericordiam tuam magna est super me eruisti animam meam ex inferno inferiori. (Ps., I.XXXV, 12, 13.)

je me tiendrai à moi-même ce langage : Si Dieu retirait de l'enfer une de ces âmes, et lui accordait le temps de faire pénitence, quelle ne serait pas sa reconnaissance ! A quelles rigueurs ne se condamnerait-elle pas ! Quelle ne serait pas sa ferveur à son service ! C'est ce que tu dois faire toi-même, puisque Dieu, par une faveur singulière, t'a délivré d'un malheur irrémédiable avant que tu y fusses tombé.

#### IV. — *Les souffrances de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST pour expier le péché.*

Ce quatrième point sera tout à la fois le sujet d'un tendre colloque et d'une très affectueuse considération. La grièveté du péché et les effets terribles de la justice divine nous sont ici démontrés par une preuve bien différente des précédentes, mais non moins efficace ; par les coups dont la justice divine frappa JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, non pour des péchés dont il fût coupable, mais pour les miens et pour ceux du monde entier. Nous apprendrons comment sera châtié l'homme chargé de ses propres fautes, en voyant ainsi traité celui qui s'est chargé des fautes d'autrui, et quel sort est réservé à l'esclave coupable, quand une peine si épouvantable atteint le fils innocent. Je me rappellerai cette redoutable parole que le Rédempteur adressa aux filles de Jérusalem : *Si l'on n'épargne pas le bois vert, que sera-ce du bois sec* (1) ? C'est-à-dire : Si on use de tant de sévérité envers moi, qui suis un arbre vert et chargé de fruits, avec quelle rigueur ne serez-vous pas traités, vous qui êtes des arbres secs et infructueux ?

1. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ? (LUC., XXXIII, 31.)

J'arrêterai ensuite mes regards sur JÉSUS-CHRIST attaché à la croix. Je contemplerai sa tête couronnée d'épines, son visage couvert de crachats, ses yeux obscurcis, ses bras disloqués, sa langue arrosée de fiel et de vinaigre, ses mains et ses pieds traversés par les clous, ses épaules déchirées par les fouets, son côté percé d'un coup de lance ; et songeant qu'il a souffert tout cela pour mes péchés, je produirai du fond de mon cœur diverses sortes d'affections. Je tremblerai en voyant quelle est la rigueur de la justice divine, lorsque Dieu tire son glaive, comme dit le prophète Zacharie, contre un homme qui lui est uni en unité de personne <sup>(1)</sup> ; je pleurerai mes péchés, qui furent la cause de ces douleurs, et je m'exciterai à souffrir quelque chose en satisfaction de mes offenses, puisque JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur a tant souffert pour les expier <sup>(2)</sup>. Enfin, je lui demanderai pardon, et j'alléguerai pour l'obtenir, les tourments mêmes de sa Passion, lui disant avec confiance et avec amour :

O mon très aimable Rédempteur, qui êtes descendu du ciel pour monter sur la croix, afin de racheter les hommes en payant par vos douleurs la dette de leurs péchés, je me présente devant votre Majesté avec un extrême regret de mes fautes si graves qui ont été la cause de votre douloureuse Passion. C'est moi, Seigneur, qui méritais de subir un châtiment si rigoureux, moi qui suis le seul criminel, et non vous qui êtes l'innocence même. Que l'amour qui vous a porté à être crucifié pour moi, vous porte aussi à me pardonner ce que j'ai fait contre vous. Je vous conjure, par les épines

1. *Framea suscitare super pastorem meum, et super virum cohærentem mihi, dicit Dominus exercituum.* (ZACH., XIII, 7.)

2. *Is., LIII, 1, usque ad finem.*

de votre couronne, d'arracher de mon âme les épines de mes péchés ; par les fouets qui vous déchirèrent si cruellement, de me pardonner mes injustices ; par le fiel et le vinaigre dont vous fûtes abreuvé, de me remettre mes fautes de gourmandise ; par les clous de vos pieds et de vos mains, d'oublier mes œuvres mauvaises, et les pas que j'ai faits dans le mal. O Père éternel, *considérez le visage de votre Fils* (1), et, puisque vous avez châtié en lui mes péchés, que ces coups apaisent votre colère ; usez à mon égard de vos miséricordes, et *jetez au fond de la mer toutes mes iniquités* (2), par la vertu du sang qui a coulé pour les effacer. Ainsi soit-il.

1. Protector noster aspice Deus : et respice in faciem Christi tui. (*Ps.*, l. XXXIII, 10.)

2. Revertetur, et miserebitur nostri : deponet iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra. (*MIC II.*, VII, 19.)





## MÉDITATION III.

---

DE LA MULTITUDE DES PÉCHÉS ; DE LEUR GRIÈVETÉ  
A CAUSE DE LEUR GRAND NOMBRE ET DE LEUR  
OPPOSITION A LA RAISON.

—— I. — *De la multitude des péchés.* ——

*Premièrement.* Je tâcherai de me rendre présent à la mémoire le nombre des péchés que j'ai commis dans toute ma vie passée. Je la partagerai pour cela en différentes époques ; je me rappellerai les lieux que j'ai habités, les emplois que j'ai exercés, les diverses occupations auxquelles j'ai vaqué, m'examinant sur chacun des sept péchés capitaux, sur tous les commandements de Dieu et de son Église, sur les règles et les devoirs de mon état, observant soigneusement en quoi et combien de fois j'ai failli. Pour bien faire cet examen, il sera à propos de connaître les sortes de péchés qui peuvent se commettre en ces matières ; on en trouvera l'énumération dans la dix-huitième Méditation et dans les neuf suivantes.

Ce souvenir des péchés ne doit pas être une simple vue, sèche et spéculative ; il faut qu'il soit accompagné de douleur, de confusion et de honte, en sorte que je puisse dire avec un saint roi : *Je repasserai devant vous, ô mon Dieu, toutes mes années dans l'amertume de mon âme* (1).

Après m'être rappelé mes péchés, j'en ferai dans l'oraison une humble confession en la présence de

---

1. Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. (Ps., XXXVII, 15.)

Dieu, les accusant tous, comme Daniel (1), ou du moins les principaux ; et, me frappant la poitrine à l'exemple du publicain, je dirai : Je m'accuse, Seigneur, d'avoir péché devant vous par orgueil, en présumant de moi-même, en proférant des paroles pleines de vanité et de jactance, en méprisant mon prochain, en me révoltant contre vous. Je poursuivrai ainsi mon accusation, selon l'ordre des sept péchés capitaux et des dix commandements de Dieu.

*Secondement.* Après avoir confessé tous les péchés que je connais, je me persuaderai qu'il en est beaucoup d'autres que je ne connais pas. David les appelle *des péchés cachés* (2), non pas pour Dieu, qui les jugera et ne les laissera pas impunis (3) : pensée qui doit me tenir dans une humilité mêlée de crainte. Or, ces péchés me sont cachés pour une de ces trois causes : ou parce que je les ai oubliés ; ou parce qu'ils ne tombent pas sous les sens, comme des sentiments d'orgueil, des jugements téméraires, des intentions dépourvues de droiture, des négligences et des omissions ; ou enfin parce que j'ai agi avec un certain degré d'ignorance et d'erreur, ou sous l'empire d'une illusion produite par le démon, qui me faisait croire que ces œuvres étaient agréables à Dieu.

Joignant donc les péchés que je connais à ceux que je ne connais pas, je puis croire que le nombre en est effroyable ; qu'il surpasse celui des cheveux de ma tête, comme parle David (4), ou des grains de sable de la

1. Et oravi Dominum Deum meum, et confessus sum, et dixi... (DAN., IX, 4.)

2. Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me. (Ps., XVIII, 13.)

3. Qui autem judicat me, Dominus est... qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium. (I Cor., IV, 4, 5.)

4. Comprehenderunt me iniquitates mee... Multiplicatæ sunt super capillos capitis mei. (Ps., XXXIX, 13.)

mer, selon l'expression du roi Manassès (1). J'admire ici l'invincible patience de Dieu qui m'a souffert si longtemps. Car pour une injure ou deux, on peut se résoudre à les supporter ; mais des injures si graves, si souvent répétées, si pleines d'insolence et de mépris, tout autre que Dieu pouvait-il les souffrir ? — O mon Dieu, il fallait vraiment une patience infinie comme la vôtre, pour supporter une infinité d'injures comme les miennes. Mais puisque vous en avez différé jusqu'ici le châtement, daignez encore les pardonner à un cœur humilié et repentant.

## II. — De la grèveté des péchés à cause de leur nombre.

Je considérerai, dans ce second point, combien mes péchés sont pesants à cause de leur multitude ; et, pour le mieux comprendre, je me servirai de quelques comparaisons empruntées à la sainte Écriture.

*Premièrement.* Si le péché est comme *une meule de moulin*, que l'on attache au cou du pécheur pour le précipiter dans l'abîme, mes péchés étant aussi nombreux que les cheveux de ma tête et les grains de sable de la mer, de quel poids ne serai-je pas chargé, et avec quelle impétuosité ne m'entraîneront-ils pas au fond de l'enfer (2) ! Qui pourra me retenir, si Dieu ne me retient ?

*Secondement.* Ces péchés innombrables, que sont-ils encore, sinon *une chaîne* de fer (3), composée d'une multitude d'anneaux à laquelle je suis attaché : chaîne

1. Quoniam peccavi super numerum arenæ maris. (Orat. Manass. e.)

2. Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris. (MATTH., XVIII, 6.)

3. Si abstuleris de medio tui catenam... (Is., LVIII, 6.)

si longue qu'elle descend jusque dans l'enfer, et que Satan la tire pour m'entraîner avec lui? Or, si le péché des anges fut, comme dit saint Pierre, une chaîne qui les arracha du Ciel pour les jeter dans l'abîme de l'enfer (1), combien plus forte sera la chaîne que formeront mes péchés ajoutés les uns aux autres!

*Troisièmement.* De plus, mon âme est environnée de ses péchés comme d'une troupe innombrable de chiens, de lions, de taureaux, de serpents et d'autres animaux féroces, qui l'épouvantent par leurs cris, la déchirent de leurs dents et de leurs griffes, ou la piquent comme de guêpes, ou, comme le ver rongeur de la conscience, ne cessent de lui faire sentir de cruelles morsures (2).

*Quatrièmement.* Enfin, je suis ce mauvais serviteur qui doit à son maître dix mille talents; mais la dette est si énorme, qu'en le vendant avec sa femme, ses enfants et tout ce qu'il avait de bien, on n'a pu en payer la moindre partie (3). — Que peux-tu donc faire, ô mon âme, chargée de tant de péchés? Si cette troupe de bêtes féroces, qui attaquèrent le Sauveur durant sa Passion, le fit tomber en agonie et répandre une sueur de sang; comment ne verserais-tu pas des larmes de sang, de douleur et de repentir? O mon très miséricordieux Sauveur, je vous en supplie par la douleur que mes fautes vous causèrent dans le jardin de Gethsé-

1. Si enim Deus angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos... (II PETR., II, 4.)

2. Circumdederunt me vituli multi : tauri pingues obsederunt me. Aperuerunt super me os suum, sicut leo rapiens et rugiens... Quoniam circumdederunt me canes multi. (Ps., XXI, 13-17.)

3. Cum autem non haberet unde redderet, jussit eum dominus ejus venditari, et uxorem ejus, et filios, et omnia quæ habebat, et reddi. (MATTH., XVIII, 25.)

mani, faites-moi la grâce d'en éprouver un si vif regret, que je mérite d'en être purifié.

*Cinquièmement.* Une autre circonstance qui aggrave beaucoup mes péchés, ce sont les rechutes dans ceux-là mêmes que Dieu m'a pardonnés, non pas une fois, mais plusieurs. J'engage, pour ainsi parler, une lutte entre l'homme et le Tout-Puissant; je l'offense, et il me pardonne; puis je l'offense de nouveau, comme s'il ne m'avait pas pardonné. J'imite en cela, selon la parole de l'apôtre saint Pierre, *le chien qui retourne à son vomissement, et le porceau qui, après avoir été lavé, se vautre de nouveau dans la fange* (1). Je mériterais que Dieu me rejetât à jamais loin de lui, qu'il me plongeât dans le cloaque de l'enfer, et me livrât les pieds et les mains liés au pouvoir des démons exécuteurs de sa justice. Car tel fut le sort du serviteur ingrat, débiteur de dix mille talents, qui, après avoir obtenu la remise de sa dette, continua d'offenser son maître.

Malgré le nombre de mes infidélités, plein de confiance en la patience et en la miséricorde infinie de mon Dieu, je veux encore une fois retourner à lui sincèrement, et lui dire, prosterné à ses pieds : *Seigneur, uses de patience envers moi ; avec votre secours, je vous paierai toute la dette de mes péchés, et si cette fois encore vous me pardonnez, je vous promets de ne plus vous offenser* (2).

1. Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum : et, sus lota in volutabro luti. — Sicut canis, qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens, qui iterat stultitiam suam. (II PÉTR., II, 23. — *Prov.*, XXVI, 11.)

2. Procidens autem servus ille, orabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. (MATTH., XVIII, 26.)

### III. — *De la grièveté des péchés, parce qu'ils sont contraires à la raison.*

Je considérerai, dans ce troisième point, quelle est la laideur et la turpitude du péché, en tant qu'il est contraire à la raison naturelle, et combien, par conséquent, il serait haïssable, lors même qu'il n'y aurait point d'enfer pour le punir. L'homme, créé à l'image de Dieu, se change en bête dès qu'il offense son Créateur, c'est-à-dire qu'il contracte, à force de multiplier ses crimes, des habitudes et des inclinations qui le rendent semblable à la bête (1). L'appétit prévaut contre la raison ; la chair domine l'esprit ; l'esclave commande à son maître ; et l'esprit avili devient, à sa honte, le misérable esclave de la chair, de ses convoitises, et des créatures les plus abjectes. JÉSUS-CHRIST n'a-t-il pas dit : *quiconque commet le péché, est esclave du péché* ? Et l'apôtre saint Pierre : *On devient esclave de celui par qui on a été vaincu* (2) ? Si je suis ambitieux, je suis esclave de l'honneur et de tous ceux qui peuvent me le donner ou me le ravir. Si je suis avare, je suis esclave des richesses. Si je suis gourmand, je suis esclave de la bonne chère. Si je suis voluptueux, je suis esclave de la sensualité et des personnes qui tiennent mon cœur et ma liberté captifs. Quoi de plus assujettissant et de plus honteux que cet état ? Est-il un esclavage plus dégradant que celui du péché et des habitudes vicieuses ? Ces pensées doivent m'inspirer

1. Et homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. (Ps., XLVIII, 21.)

2. Respondit eis JESUS : Amen, amen dico vobis : quia omnis, qui facit peccatum, servus est peccati. — A quo enim quis superatus est, hujus et servus est. (JOAN., VIII, 34. — II PETR., II, 10.)

une profonde horreur de mes péchés, me déterminer à secouer un joug si pesant, et à recouvrer la liberté, en revenant au service de mon Créateur et de mon Rédempteur. Puisqu'il m'a racheté au prix de son sang pour me délivrer de l'esclavage du péché, et me rendre à un nouveau titre sa propriété, je le supplierai de ne pas permettre que je redevienne jamais l'esclave ni de ma chair, ni de mes vices, ni du démon, son implacable ennemi (1).

---

1. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum. (*I Cor.*, VI, 23.)



## MÉDITATION IV.

---

DE LA GRIÈVETÉ DU PÉCHÉ, ENVISAGÉ COMME OFFENSE FAITE A DIEU PAR L'HOMME, CHÉTIVE CRÉATURE, QUI N'A DE SON PROPRE FONDS QUE LE NÉANT.

---

Cette Méditation a pour but de faire comprendre combien la bassesse de l'homme augmente la grièveté de l'injure qu'il fait à Dieu. Car plus le pécheur est vil et méprisable, plus il est coupable d'oser offenser le souverain Monarque du ciel et de la terre.

---

### I. — *Qu'est-ce que l'homme par rapport au corps ?*

Je considérerai, en premier lieu, ce que je suis quant au corps. Formé du limon de la terre, je retournerai dans la terre d'où j'ai été tiré (1). Ma chair, *comme une herbe en fleur*, se fane soudain (2). Ma vie est un souffle ou *une vapeur qui se dissipe en un instant* (3). *Dans sa courte durée, elle est remplie*, dit Job, *d'une infinité de misères* (4). Sujet à la faim, au froid, aux douleurs, aux maladies, à la pauvreté, à la mort, je ne puis me promettre un seul jour de santé et de repos. Et nul ne peut, par ses propres forces, se soustraire à ces misères ; Dieu seul, par sa protection et sa providence a le pouvoir de

---

1. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ. — In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es, et in pulverem reverteris. (*Gen.*, II, 7 ; III, 19.)

2. Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus quasi flos agri. (*Is.*, XL, 6.)

3. Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. (*JAC.*, IV, 15.)

4. Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis. (*JOB*, XIV, 1.)



m'en délivrer. Quelle folie qu'un homme si nécessaire et si misérable, se laisse entraîner à offenser son unique protecteur, seul capable de le secourir ! Qu'une chair qui est cendre et poussière, qu'un amas de vers et de pourriture ait l'audace d'insulter la Majesté souveraine, devant qui tremblent les puissances célestes et les autres esprits bienheureux, se peut-il imaginer extravagance plus inconcevable ! *Terre et cendre, comment oses-tu t'élever contre Dieu ? Vase d'argile, comment peux-tu te révolter contre celui qui t'a façonné* (1) ? Chair misérable, si tu redoutes si fort l'homme qui ne peut te ravir qu'une vie temporelle, comment ne trembles-tu pas devant Dieu, qui peut te ravir la vie éternelle, et te précipiter dans le feu de l'enfer ? Rentre en toi-même, et du moins dans ton propre intérêt, cesse d'offenser celui qui peut te délivrer de tant de maux.

A l'aide de ces considérations, je m'exciterai à une profonde confusion ; je songerai avec effroi jusqu'où j'ai poussé la démence et l'audace, et je conjurerai Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, au nom de sa chair sacrée, de me pardonner les dérèglements de la mienne, et de la tenir désormais soumise à la raison.

## II. — *Qu'est-ce que l'homme par rapport à l'âme ?*

Je considérerai, en second lieu, ce que je suis quant à l'âme. Dieu l'a créée de rien. Par moi-même, je ne suis rien, je ne vauds rien, je ne mérite rien. Je rentrerais dans le néant, si Dieu ne me conservait continuellement ; je serais incapable de rien faire, si Dieu ne

---

1. Quid superbit terra et cinis? — Numquid dicet lutum figulo suo : Quid facis, et opus tuum absque manibus est? (*Eccli.*, X, 9. — *Is.*, XLV, 9.)

m'aidait sans cesse (1). De plus, j'ai été conçu dans le péché, et avec l'inclination au péché ; le désordre de mes passions m'assujettit à une infinité de misères, à l'ignorance et à l'erreur ; au dedans et au dehors je suis assailli d'innombrables tentations, pressé par des ennemis visibles et invisibles, qui m'entourent de toutes parts ; et telle est la faiblesse de ma volonté, que j'ai consenti, que je consens encore à la tentation, et que par là je me rends coupable de nombreux péchés, qui me réduisent à un état pire que le néant ; car le néant est un moindre mal que le péché, et il vaudrait mieux pour moi n'avoir jamais été, que d'être condamné au feu éternel (2).

Mais, si c'est là ce que je suis de mon propre fonds, je puis devenir bien plus misérable encore par mon inconstance et par ma faiblesse. Comme on juge de la pièce par l'échantillon, ainsi, aux mouvements intérieurs qui me poussent à d'innombrables péchés, à l'impiété, aux blasphèmes, à la colère, à l'impureté, je reconnais que je suis sujet à tous ces péchés, et que je les commettrais si Dieu retirait de moi sa main. Bien plus, par les affreux désordres auxquels se livrent et se sont livrés tous les pécheurs du monde, je puis voir ce que je ferais moi-même, si j'étais abandonné à ma liberté. Car, c'est la pensée de saint Augustin, il n'y a point de péché que commette un homme, qu'un autre homme ne puisse le commettre (3). Je dois donc me

1. Sine me nihil potestis facere. — Substantia mea tanquam nihilum ante te. (JOAN., XV, 5. — Ps., XXXVIII, 6.)

2. Vae autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur : Lonum erat ei, si natus non fuisset homo ille. (MATTH., XXIV, 2.)

3. Scio, Domine, quod nullum peccatum est, quod unquam fecerit homo, quod non possit facere alter homo, si creator desit a quo factus est homo. (S. AUGUST., *Soliloq.*, c. XV.)

considérer comme une source empoisonnée de tous les péchés qui souillent la terre ; ou comme les restes dégoûtants d'un animal dont on ne peut supporter l'infection ; ou comme un cadavre déjà dans la tombe, rongé peu à peu par les vers, jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière. Ainsi dois-je m'abaisser au-dessous de toutes les créatures, et me juger digne de leur mépris.

Après avoir fait ces réflexions, je me demanderai avec étonnement comment j'ai pu me résoudre, de gaieté de cœur, à offenser la Majesté divine ! Si de moi-même je ne suis que néant, comment ai-je été assez audacieux pour m'élever contre celui qui possède la plénitude de l'être ! Comment ai-je pu me ravalier jusqu'à vouloir être moins que le néant, en me rendant indigne de l'être que j'ai reçu de Dieu ! Si je suis sujet à tant de maux qui peuvent tomber sur moi, comment se fait-il que je ne me concilie pas les bonnes grâces de celui qui peut m'en délivrer ! — O Dieu de mon âme, jetez sur elle un regard favorable ; vous qui l'avez créée de rien, tirez-la d'un autre néant, le néant du péché ; faites qu'elle vous soit étroitement unie, afin que par vous elle vive de la vie de la grâce et parvienne un jour à la vie bienheureuse de la gloire.

### III. — *Qu'est-ce que l'être de l'homme comparé à l'être de Dieu ?*

Je considérerai, en troisième lieu, combien mon être est peu de chose en comparaison de l'être de Dieu. Pour cela, je procéderai par degrés. Je verrai d'abord ce que je suis en comparaison de tous les hommes ;

puis en comparaison des hommes et des anges ; puis ce que sont toutes les créatures comparées à Dieu devant qui toutes *les nations*, selon le langage d'Isaïe, *sont comme si elles n'étaient pas ; ou encore*, dit le Sage, *sont comme une goutte de rosée qui tombe le matin*, et paraît à peine sur la terre (1). Donc moi seul, que suis-je devant Dieu ? De même que les étoiles deviennent invisibles en présence du soleil, et sont comme si elles n'étaient pas ; ainsi quels que soient les biens que je possède, je suis devant Dieu comme si je n'étais pas, moins que n'est un ciron en comparaison du monde entier.

Ce que j'ai, et ce que je puis avoir de science, de vertu, de puissance, de sagesse, de force, de beauté, et d'autres dons, de quelque nature qu'ils soient, tout cela n'est rien auprès des perfections divines. Aussi le Sauveur dit-il avec beaucoup de raison : *Nul n'est bon que Dieu seul* (2). Non, personne n'est ni puissant, ni sage, ni bon, si ce n'est Dieu, parce que Dieu seul est la bonté même, la sagesse même, la puissance même ; parce que, comparé aux attributs divins, ce que les créatures possèdent de ces perfections ne mérite pas d'en porter les noms.

Qui donc pourrait s'imaginer qu'un homme qui est si peu de chose eût la hardiesse de mépriser Dieu et de l'offenser en tant de manières ? Insensé, qu'as-tu fait ? Misérable que je suis ! Jusqu'où n'ai-je point porté la témérité ! — Grand Dieu, en comparaison de

1. Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatæ sunt ei. — Quoniam tanquam momentum stateræ, sic est ante te orbis terrarum, et tanquam gutta roris antelucani, quæ descendit in terram. (Is., XL, 17. — Sap., XI, 23.)

2. Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus ? (Luc., XVIII, 19.)

qui je suis comme si je n'étais pas, au nom de l'excellence infinie de votre être, je vous supplie de me pardonner mes péchés, et de m'éclairer afin que je connaisse combien je me suis dégradé en les commettant. Faites que je me haïsse et me méprise, que je me mette au-dessous du néant, et qu'à l'exemple de Job je fasse pénitence *dans la poussière et dans la cendre* (1), ne m'estimant, en votre présence, que cendre et poussière.

---

1. Idcirco ipse me reprehendo, et ago pœnitentiam in favilla et cinere.  
(JOB, XLII, 6.)



# MÉDITATION V.

---

DE LA GRIÈVETÉ DU PÉCHIÉ PAR RAPPORT A LA MAJESTÉ INFINIE DE DIEU, CONTRE LEQUEL IL SE COMMET.

---

Cette méditation est d'une efficacité particulière pour exciter la contrition parfaite, qui procède de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses. Pour apprécier la grièveté du péché, on envisage ici, non plus seulement la bassesse de celui qui commet l'offense, mais principalement la dignité de celui qui est offensé. L'injure est d'autant plus grande que plus grand est celui à qui elle s'adresse. Or, comme Dieu est infini dans son être et dans ses perfections, il s'ensuit que le péché, considéré du côté de Dieu qu'il outrage, est, selon la doctrine de saint Thomas, une injure en quelque manière infinie (1).

---

## I. *Les perfections de Dieu.*

Je considérerai, en premier lieu, les infinies perfections que Dieu possède en lui-même, spécialement celles que le péché attaque plus directement, et dont le mépris plus formel imprime à l'offense un caractère spécial de grièveté et de difformité.

*Premièrement.* Je réfléchirai d'abord sur l'infinie bonté de Dieu, attribut qui le rend souverainement aimable ; en sorte que si la créature pouvait avoir un

---

1. S. THOM., Part. 1. 2, quæst. 78, art. 4. — Part. 3, quæst. 1, art. 2, ad. 2.

amour infini, elle devrait à son Seigneur tout cet amour. La bonté de notre Dieu est si ravissante, qu'il est impossible de la voir clairement, sans l'aimer d'un amour souverain, comme font les bienheureux. Peut-il donc exister une malice plus noire que de mépriser cette infinie bonté ; une injustice plus révoltante que d'outrager, en ne l'aimant pas, celui qui est digne d'un amour infini ! — O bonté infinie, comment ai-je pu vous mépriser et vous outrager ! Oh ! que je voudrais ne vous jamais avoir offensé ! Mon Dieu, je regrette mes péchés, par-dessus toute chose, autant qu'il est en mon pouvoir de les regretter, parce que je désire vous aimer par-dessus toute chose, autant qu'il m'est possible de vous aimer.

*Secondement.* Je réfléchirai ensuite sur l'immensité de Dieu et sur son infinie sagesse. Il est vraiment présent en tout lieu ; il voit et contemple tout ce que nous faisons. Je me vois moi-même au sein de cette immensité clairvoyante, aux yeux de laquelle rien ne peut échapper. C'est en elle que j'ai commis tous mes péchés, passés et présents, provoquant sa colère, son aversion, sa répulsion, parce que *ses yeux*, dit l'Écriture, *sont si purs qu'ils ne peuvent voir le mal sans horreur et sans dégoût* (1). Vivre au sein de l'immensité divine, sous le regard de la Sagesse divine, et outrager Dieu par le péché, n'est-ce pas le comble de l'aveuglement ? Un esclave peut-il pousser plus loin l'insolence que de mépriser son maître, et de transgresser ses ordres en sa présence ? Mais quelle plus incroyable audace que d'agir de la sorte, lorsque le maître a le pouvoir de le

---

1. *Mundi sunt oculi tui, ne videas malum ; et respicere ad iniquitatem non poteris.* (HABAC., I, 13.)

châtier à l'heure même comme le mérite sa témérité ! — Comment donc, Seigneur, avez-vous eu la patience de me supporter si longtemps en votre présence ! Comment n'avez-vous pas anéanti un esclave aussi déloyal ! Comment n'avez-vous pas détourné de moi vos regards, et ne m'avez-vous pas rejeté et banni loin de vous pour jamais ! Je déteste du fond de mon âme ma conduite criminelle, et je me propose, avec votre grâce, de ne rien faire à l'avenir qui soit indigne de votre présence.

*Troisièmement.* Je considérerai enfin la toute-puissance de mon Dieu, par laquelle il est dans toutes ses créatures, leur donnant l'être, et agissant avec elles dans toutes leurs actions ; de sorte que, sans le concours de cette toute-puissance, je ne saurais ni voir, ni entendre ni parler, ni remuer la main ou le pied, ni comprendre, ni vouloir, ni faire aucune autre action de quelque nature qu'elle soit. Par conséquent, lorsque je pêche, j'appelle à mon aide la toute-puissance de Dieu pour penser, pour désirer ou faire ce qui lui déplaît ; et telle est sa bonté et sa miséricorde que, par respect pour ma liberté, il ne me refuse pas ce concours, et ne le refuse pas davantage aux créatures dont je me sers pour l'offenser. C'est ainsi qu'il donne à la nourriture une saveur agréable lorsque je pêche par gourmandise ; qu'il communique à la créature cette beauté qui me charme, quoique je pêche en la regardant. Faire la guerre à Dieu avec l'aide même de Dieu ; se servir de son secours pour l'outrager ; quoi de plus coupable, de plus indigne ! — O Bonté toute-puissante, comment donnez-vous si libéralement votre concours à celui qui en use si mal ! Comment n'employez-vous pas votre pouvoir à châtier cet ingrat ! Pardonnez-moi, Seigneur, une révolte plus cou-



pable que je ne puis le penser ; j'en ai plus de regrets que je ne saurais dire, et je voudrais en éprouver plus encore. O Dieu infini, qui signalez votre toute-puissance surtout en pardonnant et en faisant miséricorde au pécheur, pardonnez-moi dans votre bonté, et aidez-moi à ne plus emprunter le secours de votre puissance infinie que pour vous servir et vous glorifier (1).

On peut considérer de la même manière la miséricorde, la justice, la charité de Dieu, et les autres attributs dont il sera question dans le paragraphe suivant.

## II. — *Les bienfaits de Dieu.*

Je considérerai, en second lieu, d'une manière abrégée, les infinis bienfaits de Dieu ; je mettrai en parallèle la conduite de Dieu à mon égard, et ma conduite envers lui, et je tâcherai de comprendre la gravité de l'injure dont je me rends coupable en offensant un bienfaiteur infini.

*Premièrement.* Je me rappellerai d'abord les trois bienfaits généraux : de la création, de la conservation, du gouvernement de la Providence. Ils en renferment un grand nombre d'autres qui regardent l'être naturel du corps et de l'ame et l'aident à former et à perfectionner en elle l'être surnaturel de la grâce. Ce souvenir me pénétrera d'un très vif regret d'avoir offensé mon Créateur, sans lequel je ne serais jamais sorti du néant : mon Conservateur, sans lequel j'y serais aussitôt rentré ; mon Conducteur, sans lequel je ne pourrais connaître le chemin qui mène à la vie. J'appliquerai à ce sujet tout ce que Moïse dit au peuple d'Israël dans cet admirable canti-

---

1. Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime et miserando manifestas... (*Liturg.*, Orat. Dom. x post Pentecost.)

que, où il lui reproche avec tant de zèle son ingratitude, et je m'arrêterai surtout à ces paroles : *Peuple aveugle et insensé, est-ce là ce que tu rends au Seigneur ? N'est-il pas ton Père et ton Maître ? N'est-ce pas lui qui t'a fait, qui t'a possédé, qui t'a créé ? Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré ; tu as oublié ton Créateur et ton Sauveur* (1).

*Secondement.* Je réfléchirai ensuite sur le bienfait de la Rédemption, qui comprend l'Incarnation du Verbe éternel, et tout ce qu'il a souffert pendant sa vie, dans sa Passion et à sa mort, me tenant lieu de Père, de Pasteur, de Médecin, de Maître et de Sauveur. J'ai donc outragé par le péché celui qui réunit à mon égard tous ces titres ; et, comme parle l'Apôtre, *j'ai crucifié de nouveau Jésus-Christ dans mon cœur ; j'ai foulé aux pieds le Fils de Dieu, j'ai profané son sang* (2), méprisé ses exemples, transgressé ses lois et ses commandements ; j'ai vécu comme si la Rédemption ne s'était pas accomplie pour moi. Peux-tu, ô mon âme, ne pas fondre en larmes, après avoir offensé un Père si bon, un Maître si doux, un Pasteur si charitable, un Rédempteur si plein de miséricorde ? Comment ton cœur ne se brise-t-il pas de douleur, en voyant que tu as outragé si indignement par tes crimes celui qui a répandu tout son sang pour les effacer ? — O mon Rédempteur, combien je regrette de vous avoir offensé ! Seigneur, pardonnez-moi mes ingrattitudes, lavez dans votre sang les taches de mes péchés. Par la vertu de ce sang divin, je me propose,

1. Hæccine reddis Domino, popule stulte et insipiens ? numquid non ipse est pater tuus, qui possedit te, et creavit te ? (*Deut.*, XXXII, 6.)

2. Rursum crucifigentes sibimetipsis filium Dei, et ostentui habentes. (*Hebr.*, VI, 6.)

avec le secours de votre grâce, de ne plus contracter de nouvelles souillures.

*Troisièmement.* Je puis méditer de la même manière sur le bienfait de la sanctification. Il renferme le baptême et les autres sacrements, surtout ceux de Pénitence et d'Eucharistie; les inspirations du Saint-Esprit et d'autres grâces sans nombre, manifestes ou cachées; enfin, la promesse des biens à venir, qui sont la claire vision de Dieu et la résurrection de la chair. Tous ces bienfaits, je les réunirai comme en un monceau, et, hors de moi-même, je m'étonnerai qu'à des faveurs si dignes de reconnaissance, j'aie répondu par de si mauvais services ; que j'aie engagé avec Dieu un combat, et que, tandis qu'il me comblait de ses dons et me promettait des récompenses, je ne lui aie pas épargné les plus révoltantes injures et les plus graves offenses. Je songerai enfin que chaque péché en particulier est une ingratitude comme infinie, parce qu'il est dirigé contre un bienfaiteur infini, après des bienfaits infinis, accordés avec un amour infini, et sans aucun mérite de la part de celui qui en a été l'objet.

*Quatrièmement.* Afin de mieux concevoir l'énormité de mon ingratitude, je pourrai me rappeler quelques histoires de l'Écriture, qui ont rapport à ce sujet, comme celles de Joseph et de Saül. Ainsi Joseph ne crut pas qu'il lui fût possible de dormir avec la femme d'un maître de qui il avait reçu tant de bienfaits (1) ; Saül au moment même où il poursuivait David avec le plus d'acharnement, s'apaisait lorsqu'il entendait raconter les signalés services que l'ami de Jonathas lui avait

---

1. *Genes.*, XXXIX, 7.

rendus (1). Et, dans une autre occasion, lorsqu'il sut que David avait pu le tuer, et qu'il avait respecté sa vie, il lui dit dans un sentiment de repentir : *Vous êtes meilleur que moi ; car vous ne m'avez fait que du bien, et moi je ne vous ai rendu que du mal* (2). — O mon âme, comment peux-tu offenser le Seigneur ton Dieu à qui tu es redevable de tous les biens que tu possèdes. O Dieu de mon cœur, combien êtes-vous meilleur que moi ! Vous ne cessez de me faire miséricorde, et moi je ne cesse de vous offenser ! Vous pouvez m'ôter la vie et l'être, et vous ne le faites pas ; moi, au contraire, qui ne puis rien contre vous, je voudrais, ce semble, vous anéantir, si cela était en mon pouvoir. Pour me délivrer de la mort, vous avez coupé la tête à Goliath et vous avez écrasé celle du serpent, et moi je me sou mets à l'empire de la mort en vous offensant. Où est l'homme qui, pouvant immoler son ennemi, lui laisse la vie ? Vous, Seigneur, vous daignez mourir pour arracher votre ennemi à la mort ! Pardonnez-moi ma trop coupable ingratitude ; fortifiez-moi par votre grâce, afin que je ne tombe plus à l'avenir dans de si horribles offenses.

### III. — *Le motif qui porte l'homme à commettre le péché.*

Je considérerai, en troisième lieu, le motif qui porte l'homme à offenser Dieu. Il est certain que l'injure est d'autant plus grave que la cause ou l'occasion en est plus légère. Or, pour quelle cause ai-je désobéi à mon souverain Seigneur ? Pour quelque plaisir sensuel, pour

1. *I Reg.*, XIX, 6.

2. Justior tu es quam ego : tu enim tribuisti mihi bona, ego autem reddidi tibi mala. (*I Reg.*, XXIV, 18-20.)

un point d'honneur, pour un léger intérêt de fortune, pour accorder à ma volonté propre une mince satisfaction ; en un mot, pour des choses périssables qui s'évanouissent comme la fumée, et sont, en comparaison de Dieu, comme si elles n'étaient pas. C'est pour de semblables bagatelles que *j'ai renié par mes œuvres le Dieu vivant* (1). Je m'en suis fait des idoles, et de fausses divinités que j'ai préférées au vrai Dieu (2), crucifiant JÉSUS-CHRIST dans mon cœur pour adorer à sa place un infâme Barabbas, c'est-à-dire le péché. — O mon Dieu, vous ordonnez *aux cieux de s'étonner, et à leurs portes de se briser de stupeur à la vue d'un double mal dont votre peuple s'est rendu coupable*. Ce double mal, misérable pécheur que je suis, je l'ai commis un nombre infini de fois. Combien de fois *je vous ai abandonné, vous qui êtes la source d'eau vive !* Combien de fois *je me creuse avec peine des citernes qui ne peuvent retenir l'eau* (3) ! O travail infructueux ! ô funeste échange ! J'ai abandonné un Dieu infini, source intarissable de biens infinis et éternels ; je l'ai abandonné pour un bien temporel et périssable, comparable à une citerne percée qui perd insensiblement l'eau qu'elle reçoit et demeure desséchée. O mon âme, si la conduite d'Esaiï, qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, te semble une folie, que penses-tu de toi-même, qui vends ton droit à l'héritage du Ciel pour un chétif intérêt de la terre ! Esaiï vendit son droit pour conserver sa vie ; tandis qu'en vendant le tien, tu encours la mort ! Si les

1. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. (*Tit.*, I, 16.)

2. Populus vero meus mutavit gloriam suam in idolum. (JEREM., II, 11.)

3. Obstupescite cœli super hoc, et portæ ejus desolamini vehementer, dicit Dominus. Duo enim mala fecit populus meus : Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas. (JEREM., II, 12, 13.)

regrets d'Esau ne purent annuler cette vente et lui rendre le droit qu'il avait perdu, mériterais-tu un meilleur sort, toi dont la conduite est plus coupable que la sienne? Mais puisque la miséricorde divine est plus grande pour toi que pour lui, recours à elle avec humilité, et conjure-la de révoquer par sa grâce la vente fatale que tu as faite par tes péchés (1).

Dans cette méditation et dans les suivantes, je dois insister fortement sur cette vérité, que c'est une insigne folie de croire ce que je crois, et de vivre comme je vis; c'est-à-dire de croire que le péché est un aussi grand mal que nous l'avons dit, et de le commettre néanmoins comme s'il n'était qu'un mal léger; de croire que Dieu est souverainement bon et souverainement juste, et de l'offenser sans égard pour sa bonté ni pour sa justice.

#### IV. — *Étonnement du pécheur repentant.*

Les considérations qui précèdent me feront entrer dans les sentiments suivants. Je m'étonnerai que les créatures m'aient supporté jusqu'ici, moi qui offense depuis tant d'années celui qui est leur Créateur et leur bienfaiteur. Comment, m'écrierai-je, les anges, qui sont les ministres de la justice divine, n'ont-ils pas tiré contre moi leur épée de feu? Comment m'ont-ils gardé et ont-ils intercédé auprès de Dieu pour un homme aussi méchant que moi? Comment le soleil, la lune, les étoiles, m'ont-ils éclairé de leur lumière? Comment les éléments, les oiseaux de l'air, les poissons de la mer,

1. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esau: qui propter unam escam vendidit primitiva sua. Scitote enim quoniam et postea cupiens hæreditare benedictionem, reprobatus est: non enim invenit pœnitentiæ locum, quam cum lacrymis inquisisset eam. (*Hebr.*, XII, 16, 17.)

les animaux, les plantes de la terre ont-ils contribué à ma conservation ! Je le confesse, je ne mérite ni le pain que je mange, ni l'eau que je bois, ni l'air que je respire ; je ne suis pas digne de lever les yeux vers le Ciel ; je mérite plutôt que la foudre tombe sur ma tête et qu'elle me réduise en cendres, comme Sodome et Gomorrhe, ou que la terre s'entr'ouvre et m'engloutisse vivant comme Dathan et Abiron, et que de nouveaux enfers soient créés pour châtier mes péchés. Car puisque la bonté, la sagesse, l'immensité, la toute-puissance, la libéralité et la charité de Dieu n'ont pas suffi pour me retenir dans l'obéissance, il convient que sa justice venge les outrages faits à ses divines perfections et à ses infinis bienfaits ; il est conforme à l'équité qu'il permette à toutes ses créatures, comme il le fera au jour du jugement, de tirer vengeance pour les injures dont je me suis rendu coupable envers le Créateur et envers elles-mêmes, lorsque je m'en suis servi pour l'offenser <sup>(1)</sup>. — Mais, ô mon Dieu et mon Créateur, puisque, dans votre miséricorde, vous avez consenti à me supporter jusqu'à ce jour, ajoutez un nouveau bienfait à tous ceux dont vous m'avez comblé, et consentez à me pardonner mes iniquités sans nombre. Ainsi soit-il.

---

1. Accipiet armaturam zelus illius, et armabit omnem creaturam ad ultionem inimicorum. (*Sap.*, v, 18.)



## MÉDITATION VI.

---

DE LA GRIÈVETÉ DU PÉCHÉ, MANIFESTÉE PAR LES PEINES TEMPORELLES ET ÉTERNELLES DONT DIEU LE PUNIT.

— I. — *Les maux temporels causés par le péché.* —

Je considérerai, en premier lieu, combien je dois abhorrer le péché mortel à cause des peines et des misères temporelles dont il est justement puni de Dieu en cette vie. Je distinguerai ici deux sortes de biens extérieurs que le péché nous fait perdre : les biens de la fortune et ceux du corps.

*Premièrement.* Le péché détruit les richesses. Dieu les ôte aux pécheurs, parce qu'ils en font un mauvais usage ; comme il dépouilla les Égyptiens de leurs trésors, les Jébuséens et les Chananéens de leurs terres.

*Secondement.* Le péché détruit l'honneur ; parce que celui qui ravit, autant qu'il est en son pouvoir, l'honneur à Dieu ou à son prochain, mérite de le perdre lui-même. C'est ce qui fit perdre le sacerdoce et la vie même à Héli et à ses enfants, à qui Dieu dit cette terrible parole : *Ceux qui me méprisent seront couverts d'ignominie* (1).

*Troisièmement.* Le péché détruit le sceptre et l'empire. Pour sa désobéissance, Saül perdit le royaume que Dieu lui avait donné (2). Nabuchodonosor, à cause de son orgueil, fut également privé du sien et vécut sept ans parmi les bêtes, Dieu coupant cet arbre florissant

1. Qui autem contempnunt me, erunt ignobiles. (*I Reg.*, II, 30.)

2. Nequaquam regnum tuum ultra consurget. (*I Reg.*, XIII, 14.)



qui, à raison de ses péchés, ne méritait pas de rester debout (1). Il est juste, en effet, que celui-là n'ait ni dignité ni autorité sur la terre, qui ne se soumet pas au Roi de la terre et du Ciel, et qu'il n'exerce aucune prééminence sur les autres hommes, celui qui, par le péché, se rend semblable aux animaux privés de raison.

*Quatrièmement.* En outre, le péché détruit la santé. Dieu châtie les pécheurs par des maladies et des infirmités nombreuses, par des plaies qui les couvrent des pieds à la tête (2). On ne mérite pas la santé, lorsqu'on l'emploie à offenser le Dieu qui l'a donnée; celui qui laisse son âme malade lorsqu'il peut la guérir, mérite d'être affligé d'infirmités corporelles auxquelles il ne puisse remédier, comme le paralytique qui, pendant trente-huit ans, ne put trouver dans la piscine probatique la santé qui était rendue à tant d'autres (3).

*Cinquièmement.* Le péché bannit le contentement et la joie; il cause une tristesse mortelle qui dessèche les os et rend la vie plus triste que la mort même. Le pécheur peut dire comme Jérusalem livrée à la désolation : *Le Seigneur m'a rempli d'amertume, il m'a enivré d'absinthe* (4); ou bien avec le malheureux roi Antiochus : *Dans quelle tribulation je suis tombé ! Dans quels flots de tristesse je suis plongé, moi qui naguère étais heureux et aimé de ceux sur lesquels je régnaï* (5).

1. Regnum tuum transibit a te, et ab hominibus ejicient te. (DAN., IV, 28-31.)

2. A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. (Is., I, 6.)

3. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate. (JOAN., V, 4.)

4. Replevit me amaritudinibus, inebriavit me absinthio. (Thren., III, 15.)

5. Et dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, et in quos fluctus tristitiæ, in qua nunc sum : qui jucundus eram, et dilectus in potestate mea. (1 Mach., VI, 11.)

*Sixièmement.* Le péché entraîne à sa suite la perte de la vie et occasionne les morts les plus tragiques. Pour les péchés de Pharaon et de son royaume, un ange fit périr en une seule nuit tous les premiers nés de l'Égypte, et peu après l'innombrable armée des Égyptiens fut engloutie dans la Mer Rouge. Un autre ange extermina cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp de Sennachérib. Enfin, une multitude considérable d'Israélites succomba dans le désert à divers genres de mort (1).

Le péché déchaîne ces trois épouvantables maux entre lesquels David eut à choisir en punition de sa faute : la famine, la guerre et la peste (2), maux qui font périr des hommes sans nombre dans d'atroces souffrances. Il faut reconnaître aussi comme des châtimens du péché, les tremblements de terre, les tempêtes, les inondations, les feux du ciel, la foudre, la grêle et les autres fléaux. Comme le péché est une injure faite au Créateur de toutes choses, toutes les créatures sont des instruments dont Dieu se sert pour exercer ses vengeances.

Je me ferai ensuite à moi-même l'application de ces vérités, et je comprendrai que tous les maux, toutes les misères que j'endure, sont le juste salaire de mes péchés ; qu'ils me sont envoyés afin que j'apprenne par expérience *combien il est funeste et amer*, selon la parole de Jérémie, *d'abandonner Dieu et de cesser de le craindre* (3). Ainsi l'horreur que me causent ces peines

1. *Exod.*, XII, 29; XIV, 28. — *II Reg.*, XIX, 35. — *Numer.*, XI, 33; XVI, 49.

2. *II Reg.*, XXIV, 15.

3. Scito, et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum, et non esse timorem mei apud te, dicit Dominus Deus exercituum. (JEREM., II, 19.)

m'inspirera de l'horreur pour les fautes dont elles sont la suite. Je me dirai à moi-même : Puisque tu redoutes tant les misères temporelles, comment ne redoutes-tu pas le péché qui en est le principe ? Tu trembles à la pensée de la pauvreté et du déshonneur ; pourquoi ne trembles-tu pas de commettre le péché, cause de ces maux ? Tu ne négliges rien pour éviter les infirmités du corps ; comment ne fais-tu pas bien plus encore pour éviter les maladies de l'âme ? Si les unes amènent une mort temporelle, les autres conduisent à une mort éternelle. — O Dieu tout-puissant, éclairez-moi de votre divine lumière, afin que la crainte des maux du corps m'apprenne à craindre les maux de l'âme.

II. — *Le péché, mal plus grand que tous les maux temporels.*

Je considérerai, en second lieu, que le péché est un mal plus grand sans comparaison que tous les maux dont on vient de parler, et que ces maux ne sauraient acquitter la moindre partie de la peine que mérite un seul péché mortel. Je pèserai, pour m'en convaincre, quelques raisons claires que les saints apportent à l'appui de cette vérité.

*Premièrement.* Tous les maux précédemment énumérés privent de biens créés, et par conséquent limités, tandis que le péché prive d'un bien infini, qui est Dieu. Or, comme Dieu seul peut être appelé bon par excellence, parce que les choses créées, comparées à la bonté divine, quelque degré de bonté et de perfection qu'elles possèdent, sont comme si elles n'étaient pas ; de même le péché seul peut être appelé absolument un mal, parce que les autres maux ne sont rien auprès

de ce mal souverain. Tous les maux réunis ne me mériteront pas la dénomination de méchant, si je suis exempt de péché ; mais le péché seul me rendrait méchant, lors même que je serais exempt de tous les autres maux (1).

Il suit de là que si toutes les souffrances de cette vie venaient à fondre sur moi, la pauvreté, le déshonneur, la maladie, la douleur, la tristesse, avec les persécutions et tous les tourments qu'endurèrent les martyrs, tout cela n'égalerait pas le mal d'un seul péché mortel ; aussi devrais-je m'offrir de grand cœur à endurer toutes ces tribulations, plutôt que de consentir à offenser Dieu mortellement. Telle fut la conduite de l'illustre martyr Éléazar, dont l'histoire est rapportée au second livre des Machabées. Menacé d'affreux tourments s'il refusait de transgresser une prescription de la loi divine, *j'aimerais mieux*, répondit-il, *descendre dans la tombe*, c'est-à-dire, je me laisserais mettre en pièces et ensevelir à mille pieds sous terre, sans que l'on m'épargnât ni la douleur ni l'ignominie, plutôt que de souiller mon âme par un crime (2). — O glorieux martyrs, qui vous êtes offerts à souffrir les tourments les plus épouvantables, pour éviter un seul péché, aimant mieux perdre la vie que la fidélité à votre Dieu, priez ce Roi éternel et souverain, de m'accorder assez d'amour et de courage pour tout mépriser et tout souffrir, plutôt que de l'offenser.

*Secondement.* La réflexion suivante nous prouvera encore que toute peine est un moindre mal que le

1. Culpa habet plus de ratione mali, quam poena. (S. THOM. Part. 1, quæst. 48, art. 6.) — (S. DIONYS., *De divin. nomin.*, c. IV, n. 25.)

2. Respondit cito, dicens, præmitti se velle infernum. (*II Machab.*, v, 23.)

péché. Dieu, qui est infiniment bon, peut cependant être l'auteur et la cause de tous les maux que nous souffrons; cela n'est pas contraire à sa sainteté. Aussi, pouvons-nous dire avec le prophète Amos : *Arrivera-t-il un mal dans la cité, qui ne vicnne du Seigneur* (1)? Mais il est impossible que Dieu soit l'auteur ou la cause d'un péché quelque léger qu'il soit, parce que tout péché est incompatible avec sa sainteté. *Vos yeux sont purs, Seigneur*, dit le prophète Habacuc, *vous ne pouvez regarder l'iniquité*, ni l'approuver, ni vous y complaire (2).

De là vient que le Fils de Dieu, en se faisant homme, ne refusa pas de se charger de toutes les peines qui étaient dues à nos crimes. Mais il avait une telle horreur du péché, que, s'il n'eût pas été impeccable, il aurait volontiers souffert tous les tourmens et tous les opprobres de sa Passion, et même de plus terribles encore, s'il eût été nécessaire, plutôt que de consentir au moindre péché (3). Je dois me proposer de suivre son exemple, et déplorer l'aveuglement dans lequel j'ai vécu jusqu'à ce jour. — O Dieu très saint qui, étant exempt de tout péché, et par là-même de toute peine, avez voulu prendre notre nature et porter la peine due au péché, pour nous manifester l'horreur qu'il vous inspire, ne m'épargnez pas la souffrance, j'y consens volontiers ; pourvu que vous conserviez mon âme pure jusqu'à la mort.

*Troisièmement.* De ce qui précède, on peut tirer une dernière raison qui démontre la même vérité. Dieu,

1. Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit? (AMOS., III, 6.)

2. Mundi sunt oculi tui, ne videas malum; et ad iniquitatem respicere non poteris. (HABAC., I, 13.)

3. S. THOM. Part. 3. quæst. 14 et 15.

dans son infinie sagesse, fait des maux de cette vie un remède contre le péché. Or, un sage médecin ne fait pas un mal plus grand pour en guérir un moindre. Il faut donc conclure de là que toutes les misères de cette vie sont un mal moindre que le péché (1). C'est donc avec beaucoup de raison que JÉSUS-CHRIST, notre miséricordieux Sauveur et Médecin, a voulu, pour nous délivrer de nos fautes, endurer des peines inouïes dans sa Passion et dans sa mort. Mais après tout, la grandeur et la multitude de ses tourments n'auraient pas égalé nos péchés, et ils n'auraient pas suffi pour acquitter nos dettes et obtenir notre guérison, si la personne qui les endura, n'avait été d'une dignité et d'une sainteté infinies. Je concevrai de là une horreur profonde d'un mal si grave qu'il faut pour le guérir l'emploi des remèdes les plus puissants. Je prendrai la résolution de me montrer très patient dans toutes mes souffrances ; je songerai que, si excessives qu'elles paraissent, elles sont incomparablement moindres que mes fautes, et je dirai avec Job : *J'ai péché ; je me suis rendu véritablement coupable, mais je n'ai pas été châtié autant que je le méritais* (2). — Céleste Médecin des âmes, qui connaissez la gravité de mes plaies, appliquez le fer et le feu ; je suis prêt à tout, pourvu que vous me guérissiez.

### III. — *La grièveté du péché manifestée par les peines éternelles qui en sont le châtement.*

Je considérerai, en troisième lieu, la gravité du péché

1. S. THOM. Part. 3, quest. 48, art. 6. In sed contra.

2. Peccavi, et vere deliqui ; et, ut eram dignus, non recepi. (JOB, XXXIII, 27.)

mortel, en me rappelant les peines éternelles de l'enfer, où il est puni.

*Premièrement.* La malice du péché mortel ne se borne pas à engendrer tous les maux que nous souffrons en cette vie ; mais, comme si cela n'était rien, il nous attire encore les maux éternels de la vie future, dont Dieu châtie le pécheur impénitent, avec la même rigueur que s'il n'avait subi aucun châtiment en cette vie. De sorte que, ni les dix plaies de l'Égypte, ni l'embrasement de Sodome, ni la ruine de Jérusalem, ni tout ce que souffrent ici-bas les pécheurs rebelles au Seigneur, ne diminuera en aucune manière les peines qui leur sont réservées en enfer. Il est vrai que *Dieu ne punit pas deux fois une même faute* ; mais ces paroles signifient, ou bien que les châtimens de cette vie sont comme s'ils n'étaient pas, ou bien, selon saint Grégoire, qu'ils ne sont que le prélude des châtimens éternels (1).

*Secondement.* Je rechercherai la raison de cette juste vérité. Comme le péché constitue une injure infinie, de la manière qui a été dite, les peines de cette vie, qui sont finies, ne le punissent pas suffisamment. Il faut donc qu'à ces peines d'autres succèdent qui soient infinies sous quelque rapport. Or, telles sont les peines de l'enfer. Elles présentent ce caractère à un double titre : d'abord, parce qu'elles sont éternelles, c'est-à-dire, d'une durée qui n'aura pas de fin ; secondement, parce qu'elles privent d'un bien infini, qui est la vue éternelle de Dieu. Saint Augustin dit, en parlant de cette pri-

---

1. *Non consurget duplex tribulatio.* NAHUM., I, 9. — Eorum percussio hic cœpta, illic perficitur, ut incorrectis unum flagellum sit quod temporaliter incipit, sed in æternis suppliciis consummatur. (S. GREGOR. *Mor.* Libr. XVIII, c. XXII.)

vation, que, lors même qu'il n'y aurait pas de jugement universel pour les pécheurs ; quand ils devraient, durant toute l'éternité, vivre dans l'abondance des délices, sans avoir aucun châtement à redouter, ils auraient tout lieu de pleurer amèrement leur sort, parce que, pour celui qui connaît par les lumières de la foi ce que c'est que Dieu, il n'est point de peine qui puisse égaler celle d'être privé de sa présence. Mais cette peine n'est vivement sentie que de ceux qui aiment ; elle ne l'est point par ceux qui méprisent. Or, parce que les âmes charnelles sont peu touchées de cette privation, Dieu les menace d'une autre punition, qui doit leur être plus sensible, d'un feu éternel, auquel les supplices les plus horribles de cette vie ne méritent point d'être comparés (1). Comment donc ne tremblé-je pas de persister dans ma révolte ? Ne mérité-je pas que Dieu me punisse *d'une double peine*, en m'envoyant des châtements temporels, qui ne soient pour moi que le prélude de châtements éternels (2) ? — O Dieu infini, mettez un terme à ma rébellion, de crainte que je n'attire sur moi tous les fléaux de votre justice.

1. Si non veniret ignis die judicii, et sola peccatoribus immineret separatio a facie Dei, in qualibet essent affluentia deliciarum, non videntes a quo creati sunt, et separati ab illa dulcedine ineffabilis vultus ejus, in qualibet æternitate et impunitate peccati, plangere se deberent. Sed quid loquar, aut quibus loquar ? Hæc amantibus pœna est, non contemnentibus. Qui dulcedinem sapientiæ et veritatis utcumque sentire cœperunt, noverunt quod dico, quanta pœna sit tantummodo a facie Dei separari : qui autem illam dulcedinem non gustaverunt, si nondum desiderant Dei faciem, timeant vel ignem ; supplicia terreant quem præmia non invitant. (S. AUG., *Enerrat. in Ps.*, XLIX, n. 7.)

2. Induc super eos diem afflictionis, et duplici contritione contere eos. (JEREM., XVII, 18.)



IV. — *Le péché, mal plus grand que les peines éternelles de l'enfer.*

Je considérerai, en quatrième lieu, que le péché est un mal incomparablement plus grand que toutes les peines de l'enfer : on ne peut rien dire de plus fort ni de plus vrai pour montrer l'énormité du péché mortel. Si donc un homme innocent souffrait tous les tourmens des damnés, et si un autre, coupable d'un péché mortel, ne souffrait aucune peine, celui-ci serait plus malheureux et plus à plaindre que le premier. Aussi saint Anselme disait-il que si l'on mettait d'un côté toutes les peines de l'enfer, et de l'autre un seul péché mortel, et qu'on l'obligeât de choisir, il n'hésiterait pas à se jeter en enfer, plutôt que de consentir au péché (1).

C'est le même sentiment qui faisait dire au saint vieillard Éléazar : *J'aime mieux descendre innocent dans les demeures souterraines, que de vivre coupable sur la terre* (2). En effet, selon la parole du Sage, *la mort que donne le péché est très malheureuse, et le tombeau, l'enfer même, sans la faute, vaut mieux qu'elle* (3). — O Dieu de miséricorde, gravez cette vérité dans mon cœur, et puisqu'il n'y a pas d'enfer aussi à craindre que l'état du péché, faites que je redoute beaucoup plus le péché que l'enfer. O mon âme, pleure amèrement tes offenses, non seulement à cause de l'enfer qu'elles ont mé-

1. Si hinc, inquit Anselmus, peccati pudorem, et illinc cernerem inferni horrorem, et necessario uni illorum haberem immergi, prius me in infernum mergerem, quam peccatum in me admitterem. (Lib. de S. Anselm. *Similitudinibus*, c. CXCI. — S. BERNARD. Serm. XXXV in cant.)

2. Respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum. (II MACHAB., VI, 23.)

3. Mors illius, mors nequissima: et utilis potius infernus quam illa. (*Eccli.*, XXVIII, 25.)

rité, mais plus encore à cause de l'injure dont tu t'es rendue coupable envers Dieu. Cesse enfin de pécher, de peur qu'il ne te frappe *d'une plaie cruelle*, d'un châ-timent irrémédiable, *comme son ennemi*, en permettant que tu t'endurcisses dans le mal, et qu'il ne te condamne ensuite aux tourments éternels (1).

Au sujet de cette dernière considération, il faut remarquer qu'elle ne suppose pas une alternative dans laquelle nous puissions nous trouver ; car il ne peut y avoir d'enfer sans le péché, et il n'arrive jamais que l'on soit dans la nécessité de choisir l'enfer pour éviter le péché. On a seulement prétendu montrer que le péché est un mal si horrible, qu'il mérite d'être détesté infiniment plus que l'enfer, et qu'il mériterait de l'être lors même qu'il n'y aurait pas d'enfer pour le punir. Cette horreur que le péché doit nous inspirer, a fait dire à saint Ambroise qu'il n'est pas de bourreau plus cruel que la conscience, ni de juge plus sévère que l'homme intérieurement contraint de s'avouer coupable. Aussi, ajoute ce Père, quand le juste aurait l'anneau de Gygès, et pourrait, sans être vu, faire tout ce qu'il lui plaît, il ne pécherait pas ; car ce n'est pas la crainte du châ-timent qui le retient dans le devoir, mais la haine du mal et l'amour de la vertu (2).

Ce que nous venons de dire dans cette Méditation d'une manière générale, se verra plus clairement en-

1. Plaga enim inimici percussi te castigatione crudeli. (JER., XXX, 14.)

2. Quæ pœna gravior, quam interioris vulnus conscientiae? Quod severius judicium, quam domesticam, quo unusquisque sibi est reus? Nonne hoc magis fugiendum, quam mors, quam dispendium, quam inopia, quam exilium, quam debilitatis dolor? Quis enim vitium corporis, aut patrimonii damnatum non levius ducat vitio animi, et existimationis dispendio?... Da hunc anulum sapienti, ut beneficio ejus latere possit, cum deliquerit : non enim minus fugiet peccatorum contagium, quam si non possit latere. (S. AMBROS., *De Offic.*, Libr. III, c. IV, 25.)

core dans les Méditations suivantes, où nous traiterons des fins dernières de l'homme et de châtimens particuliers dont Dieu punit chacun des sept péchés capitaux.



# MÉDITATIONS

*sur les fins dernières de l'homme, propres  
à nous inspirer l'horreur du péché.*

---

Les fins dernières de l'homme sont la mort, la sépulture, le jugement particulier, le jugement universel, l'enfer, le purgatoire, la gloire du ciel.

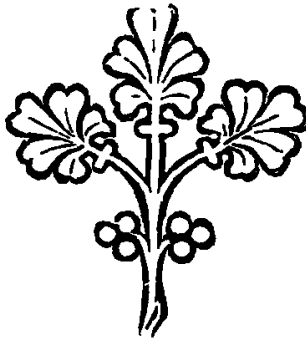
La méditation de ces divers sujets est très efficace pour nous faire détester le péché et prendre la ferme résolution de ne plus le commettre. Aussi l'Esprit-Saint nous donne-t-il cet avertissement par la bouche du Sage : *Dans toutes vos actions souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais* (1). Dans la même pensée, Moïse disait à son peuple : *Plût à Dieu que tous eussent le don de sagesse et le don d'intelligence, et qu'ils prévissent ce qui doit leur arriver* (2). Il voulait dire que la marque la plus certaine d'une sagesse consommée est de bien considérer ce qui doit nous arriver à la fin de cette vie, et de nous y préparer avec tout le soin possible. L'expérience nous apprend que la méditation de la mort, en particulier, est très utile en quelque voie que l'on marche, purgative, illuminative, ou unitive. Tous les hommes devraient donc y revenir fréquemment, sans toutefois se proposer le même but. Les commençants auront en vue de se purifier de leurs péchés, de peur que la mort ne les surprenne avant

---

1. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (*Eccli.*, VII, 40.)

2. Utinam saperent, et intelligerent, ac novissima providerent. (*Deut.*, XXXII, 29.)

qu'ils soient préparés à la recevoir. Ceux qui sont plus avancés s'exciteront à faire de rapides progrès dans la vertu, se rappelant que le temps de mériter est fort court, et que la mort n'est pas éloignée. Enfin, les parfaits se proposeront de concevoir un souverain mépris pour toutes les créatures, et un ardent désir de s'unir au Créateur par le lien d'une excellente charité. Nous présenterons ici des considérations propres à toutes ces sortes de personnes, mais principalement à celles qui suivent la voie purgative, dont nous nous occupons en ce moment.



# MÉDITATION VII.

---

## DES PROPRIÉTÉS DE LA MORT.

---

Nous considérerons, dans cette Méditation, quelques-unes des propriétés de la mort, ainsi que les avantages que Dieu veut que nous en retirions pour notre profit spirituel. Nous les réduirons à trois principales.

---

### I. — *Certitude de la mort.*

La première propriété de la mort, c'est qu'elle est très certaine, et que nul ne peut l'éviter quand l'heure que Dieu a marquée pour sa venue est arrivée (1). Je ferai sur cette vérité deux réflexions.

*Premièrement.* Dieu a réglé de toute éternité le nombre de nos années; il a fixé le mois, le jour, l'heure de notre mort, sans qu'il soit possible, comme dit Job, de passer les bornes prescrites (2). Non, il n'est ni prince ni monarque qui puisse, pour soi ou pour un autre, ajouter un seul moment à ceux que Dieu a déterminés. Comme je suis entré dans le monde le jour que Dieu a voulu, et non pas plus tôt; de même j'en sortirai le jour que Dieu voudra, et non pas plus tard. Le Seigneur veut me faire comprendre par là que chacun des jours de ma vie est un don gratuit; que tous ceux que je compte déjà, c'est gratuitement qu'ils m'ont été accordés, puisqu'il pouvait me fixer des jours moins

---

1. Statutum est hominibus semel mori. (*Hebr.*, IX, 27.)

2. Ecce mensurabiles posuisti dies meos : et substantia mea tanquam nihilum ante te. — Breves dies hominis sunt, numerus mensium ejus apud te est : constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt. (*P's.*, XXXVIII, 6. — *JOB*, XIV, 5.)

nombreux, comme il a fait pour d'autres, qui sont morts dès le sein de leur mère ou dans leur enfance. Puis donc que ma vie dépend tellement de Dieu, il est juste que je la dépense tout entière au service de celui qui me l'a donnée, et que je regarde comme une souveraine ingratitude d'employer un seul moment à l'offenser.

*Secondement.* Dieu, dans les desseins de sa suprême providence, prolonge ou abrège le nombre des jours que certains hommes pourraient vivre, eu égard à leur complexion naturelle. Aux uns il rend la santé, lorsqu'ils attendent la mort ; soit qu'ils lui demandent cette grâce eux-mêmes, ou que d'autres la lui demandent pour eux. C'est ainsi qu'il accorda *quinze années de vie* au roi Ézéchias, qui l'avait prié avec larmes (1). Et non seulement il rend la santé aux malades, mais la vie même aux morts. Il en est d'autres dont il abrège la vie pour l'une de ces deux fins : ou pour leur salut, les retirant de ce monde, comme le Sage nous l'apprend, *avant que la malice obscurcisse leur jugement et que l'illusion séduise leur âme* (2); ou en punition de leurs péchés, ne permettant pas qu'ils vivent plus longtemps, de peur qu'une vie plus longue ne leur fournisse le moyen de multiplier leurs crimes. C'est ce qui fait dire à David : *Les hommes de sang, c'est-à-dire, les hommes méchants et cruels, n'atteindront pas la moitié de leurs jours* (3). Parfois même, Dieu abrège la vie pour punir des fautes qui paraissent légères, comme il arriva à ce prophète qui, trompé par un autre, mangea

1. *Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas.... et addam diebus tuis quindecim annos. (II<sup>e</sup> Reg., XX, 5, 6.)*

2. *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius. (Sap., IV, 11.)*

3. *Viri sanguinum, et dolosi non dimidiabunt dies suos. (Ps., LIV, 24.)*

en un lieu où le Seigneur lui avait ordonné *de ne point boire d'eau et de ne point manger de pain* (1). Pour toutes ces raisons, je prendrai la ferme résolution de si bien employer tous les jours de ma vie, que Dieu ne les abrège pas pour mes péchés, et je dirai avec David : *Seigneur, ne me rappelles pas au milieu de mes jours par une mort prématurée ; souvenez-vous que vos années sont éternelles, et daignes épargner les miennes, qui sont en si petit nombre* (2).

## II. — *Incertitude des circonstances de la mort.*

La seconde propriété de la mort, c'est que personne ne sait le jour, le lieu, la manière dont il mourra, et que cette connaissance est réservée à Dieu seul.

*Premièrement.* Je considérerai donc que nous ne pouvons connaître ni le jour, ni l'heure, ni le lieu, ni les circonstances de notre mort. Comment mourrons-nous? Sera-ce de mort naturelle, ou de maladie? Dans ce dernier cas, quelle sera cette maladie? Sera-ce de mort violente? Périrons-nous par le feu, par l'eau, de la main des hommes, déchirés par un animal féroce, atteints par la foudre ou par une tuile qui se détachera d'un toit? Nous ne savons qu'une seule chose, c'est que la mort, quelle qu'en soit la cause, viendra tout à coup, *lorsque nous y penserons le moins, ainsi qu'un voleur qui entre par force dans une maison pendant la nuit, et emporte tout ce qu'il y trouve* (3). C'est de la sorte que

1. Non comedes panem, et non hibes aquam ibi. (*III Reg.*, XIII, 17.)

2. Ne revoces me in dimidio dierum meorum : in generationem et generationem anni tui. (*Ps.*, CI, 25.)

3. Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi donum suam. — (*LUC.*, XII, 39, 40.)



le Fils de l'homme viendra forcer la demeure de notre corps, et qu'il en retirera notre âme pour la juger.

*Secondement.* Je considérerai que Dieu, en nous laissant ainsi dans l'incertitude, a voulu nous obliger à veiller sans cesse, à redouter cette heure, à nous y préparer, à faire pénitence de nos péchés de peur que la mort ne nous surprenne, à nous hâter de mériter et de travailler avant que la lumière s'éteigne, de sorte que, si le flambeau vient à s'éteindre soudainement, nous ne nous trouvions pas dans les ténèbres (1). C'est ce que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST nous recommande dans plusieurs paraboles, qu'il termine par cette conclusion : *Veillez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure. Soyez prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas* (2). Pour m'exhorter à la vigilance, je me tiendrai à moi-même ce langage : *Ceins tes reins* par la mortification de tes vices et de tes passions ; *prends en main le flambeau allumé* des vertus et des bonnes œuvres (3) ; veille en tout temps dans l'attente de la venue de JÉSUS-CHRIST, parce qu'il viendra quand tu y songeras le moins ; parce que l'heure que tu auras le plus négligée, sera peut-être celle qu'il a choisie, et que, si tu n'es pas préparé à le recevoir, tu te trouveras dans une étrange confusion.

*Troisièmement.* Je considérerai que les morts subites et imprévues qui arrivent chaque jour, sont des avertissements que Dieu nous donne, afin que nous ne

---

1. Quodcumque facere potest manus tua, diligenter operare. — Ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant. (*Eccl.*, IX, 10. — *JOAN.*, XII, 35.)

2. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam. — Et vos estote parati quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet. (*MATTH.*, XXV, 13. — *LUC.*, XII, 40.)

3. Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. (*LUC.*, XII, 35.)

cessions pas de craindre et de nous préparer; car la mort qui atteint un autre homme, peut m'atteindre de même. C'est pourquoi, lorsque j'apprends que quelqu'un est mort d'un coup d'épée; qu'un autre a péri de la main d'un ennemi; qu'un troisième, après s'être couché en bonne santé, s'est endormi du dernier sommeil; j'ai lieu de m'effrayer et de réfléchir, parce qu'il est possible que je finisse de la même manière. Je dois songer particulièrement que tout péché mortel me rend digne d'un pareil châtement, si je ne fais pénitence. C'est l'avertissement que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST donna à l'occasion de deux accidents qui arrivèrent de son temps. Certains Galiléens avaient été massacrés par l'ordre de Pilate, et dix-huit personnes avaient été écrasées par la chute de la tour de Siloé. *Pensez-vous*, dit Notre-Seigneur, *que ces hommes aient été les plus grands pécheurs de Galilée ou de Jérusalem? Ne le croyez pas; mais sachez que, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous aussi bien qu'eux* (1). Ce qui revient à dire: Lorsque vous verrez des personnes mourir subitement, ou des suites de fâcheux accidents, gardez-vous d'une vaine sécurité, et ne prétendez pas que la justice divine les a ainsi frappés parce qu'ils étaient de grands pécheurs; car je vous dis en vérité que tout pécheur, fût-il moins coupable que ceux qui ont péri, est digne d'un pareil châtement, et que tôt ou tard il mourra comme eux, s'il ne fait

1. Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum. Et respondens dixit illis: Putatis quod hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt? Non, dico vobis: sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloë, et occidit eos: putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Jerusalem? Non, dico vobis: sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. (LUC., XIII, 1-5.)

pénitence. Mais puisqu'il en est ainsi, et qu'il n'y a pas lieu d'en douter, comment ne tremblerais-je pas de demeurer une heure seulement en péché mortel, de quelque nature que soit ce péché? Qui peut me répondre que Dieu ne me punira pas comme je l'ai si justement mérité? En vertu de quel privilège me croirais-je à l'abri de la menace générale que JÉSUS-CHRIST lance contre tous les pécheurs? Pécheur aveugle que je suis, *n'aurai-je point pitié de mon âme*, et ne m'efforcerais-je point d'apaiser le Seigneur par la pénitence, avant que la mort me surprenne (1)?

### III. — *On ne meurt qu'une fois.*

La troisième propriété de la mort, c'est qu'elle ne vient qu'une seule fois, selon cette parole de l'apôtre saint Paul : *Il est arrêté que tous les hommes meurent une fois* (2). D'où je dois tirer une double conclusion. Les maux qu'entraîne à sa suite la mort en état de péché mortel sont terriblement à craindre, parce qu'ils sont à jamais irréparables. Les biens que procure la mort en état de grâce sont souverainement à désirer, parce que rien ne pourra nous les ravir. *Si l'arbre tombe au Midi ou au Septentrion*, dit l'Ecclésiaste, *de quelque côté qu'il tombe, il restera* (3). Si l'homme, figuré par l'arbre, après s'être obstiné dans le mal, tombe du côté du Septentrion, c'est-à-dire de l'enfer, il n'y a plus pour lui d'espérance de rentrer en grâce auprès de son juge, ni de sortir du malheureux état dans lequel il s'est plongé. S'il tombe vers le Midi, c'est-à-dire du

1. Miserere animæ tuæ, placens Deo. (*Eccl.*, XXX, 24.)

2. Statutum est hominibus semel mori. (*Hebr.*, IX, 27.)

3. Si ceciderit lignum ad Austrum, aut ad Aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit. (*Eccl.*, XI, 3.)

côté du Ciel, à cause de sa persévérance dans la grâce il n'a plus de chute à craindre, et rien n'est capable de le priver de son bonheur.

Cette considération et les précédentes me feront comprendre, d'une part, quel est mon aveuglement, et je m'étonnerai en moi-même de ce qu'étant convaincu de ces vérités par la foi, je ne laisse pas de vivre dans une extrême négligence de mon salut, et dans un oubli prodigieux de ce qui m'est uniquement nécessaire. D'une autre part, ces mêmes vérités m'exciteront à faire pénitence au plus tôt, à réformer ma vie, à la rendre fervente, et à supplier humblement le Seigneur de couper l'arbre en tel temps, tel lieu, telle circonstance, qu'il ne tombe pas du côté de l'enfer, mais du côté du Ciel. J'examinerai aussi selon le conseil de saint Bernard, de quel côté l'arbre tomberait si Dieu le coupait en ce moment <sup>(1)</sup>; et afin que sa chute soit heureuse, je tâcherai de l'incliner du côté favorable, en faisant de dignes fruits de pénitence. Ainsi pourrai-je espérer que cet arbre béni du Ciel, lorsqu'il aura été coupé ici-bas, sera pour jamais transplanté dans la gloire.

NOTA. On trouvera dans la douzième Méditation les erreurs pratiques dans lesquelles tombent beaucoup de personnes, au sujet des trois vérités dont nous venons de parler.

1. Videat quo casura sit (arbor) antequam cadat; quia postquam ceciderit, non adjiciet ut resurgat, sed nec ut se vertat. (S. BERNARD., Serm. LXXXV, *De diversis.*)



## MÉDITATION VIII.

---

### DES PEINES ET DES ANGOISSES DE L'HOMME AUX APPROCHES DE LA MORT.

---

Trois sortes de causes ou d'objets, le passé, le présent et l'avenir, peuvent se réunir pour exciter dans notre âme des craintes et des inquiétudes à nos derniers moments. Afin de sentir plus vivement ce que j'éprouverai alors, je me figurerai que cette heure redoutable est venue pour moi ; que déjà je suis sur mon lit de douleur, abandonné des médecins, et sur le point de rendre l'esprit. Il ne me sera pas bien difficile de faire cette supposition, car tandis que je lis et que je médite ce sujet, il est possible qu'il ne me reste plus effectivement qu'un seul jour à vivre. Or, puisqu'un jour doit être le dernier de ma vie, rien ne m'empêche de m'imaginer que c'est le jour où je suis.

---

#### I. — *Le souvenir du passé.*

Je considérerai, en premier lieu, ce que le souvenir des choses passées me causera de peine et d'affliction ; et pour cela, je passerai en revue les principales.

*Premièrement.* Je ressentirai alors un chagrin cuisant à la pensée de toutes mes iniquités passées : de mon esprit d'indépendance, de mes sensualités, de mes vengeances, de mon ambition, de mes injustes convoitises. Il faut ajouter : de ma tiédeur dans le service de Dieu, de mes négligences, de mes omissions, et de bien d'autres fautes que je n'aurai point assez pleurées, et

qui n'auront pas été suivies d'amendement. Je m'imaginerai donc que tous mes péchés réunis ensemble m'attaqueront de toutes parts, ou comme une armée de taureaux, de lions, de tigres, qui me déchireront le cœur; ou comme autant de vers hideux qui me rongeront la conscience, sans que ni les richesses, ni les plaisirs dont j'aurai joui puissent adoucir mes tourments (1). Quand le plaisir de la faute a passé, il ne reste plus que l'aiguillon de la peine; quand j'aurai bu le vin des délices sensuelles, je serai forcé d'épuiser la coupe jusqu'à la lie. Ce sera l'accomplissement des paroles de David : *Les douleurs de la mort m'ont environné, et les torrents de l'iniquité m'ont rempli d'épouvante; les douleurs du tombeau m'ont investi; les rets de la mort m'ont enveloppé* (2). Douleurs amères! torrents impétueux! filets difficiles à rompre! Je ne pourrai m'en délivrer par mes seules forces; à peine saurai-je en tirer quelque profit, parce que l'amertume de ces douleurs me portera à la défiance; que la violence de ces torrents me troublera le jugement; et que ces filets m'embarrasseront de telle sorte, que je ne songerai pas à implorer le pardon de mes péchés : tandis que le démon se servira de ce trouble pour empêcher ma conversion, et me faire mourir dans l'impénitence. — O mon âme, pleure et confesse tous tes péchés pendant que tu es en santé, de peur qu'ils ne soient pour toi un sujet de trouble et de désespoir à l'heure de la mort. *Ne dis pas : J'ai péché, et il ne m'en est arrivé aucun mal; la joie*

1. Circumdederunt me vituli multi; tauri pingues obsederunt me. Aperuerunt super me os suum, sicut leo rapiens et rugiens... Quoniam circumdederunt me canes multi. (Ps., XXI, 13-17.)

2. Circumdederunt me dolores mortis; et torrentes iniquitatis conturbaverunt me. Dolores inferni circumdederunt me; præoccupaverunt me laquei mortis. (Ps., XVII, 56.)

passera vite, et la tristesse surviendra tout à coup. *Ne sois pas non plus exempte de toute crainte à l'égard des péchés que tu regardes comme pardonnés* (1), de crainte qu'ils ne te reviennent à l'esprit au moment de la mort, si tu les a mal pleurés pendant ta vie. Telles sont, selon l'Ecclésiastique, les conclusions que je dois tirer de cette considération, avec la ferme volonté de les mettre aussitôt en pratique.

*Secondement.* Je considérerai que ce ne sera pas seulement le souvenir de mes péchés qui me tourmentera à la mort ; je ne regretterai pas moins vivement d'avoir perdu le temps précieux que j'aurai dû employer à l'affaire si importante de mon salut, laissant passer mille occasions favorables que Dieu m'offrait pour y travailler. Oh ! que je souhaiterai alors d'avoir un de ces jours que je ménage si peu maintenant, que je perds au jeu, que je donne au sommeil et à des conversations vaines ; et ce jour ne me sera pas accordé ! Je m'affligerai encore de n'avoir pas fréquenté les sacrements, d'avoir omis l'exercice de l'oraison, de n'avoir pas correspondu aux inspirations divines ; d'avoir négligé d'entendre la parole de Dieu, de pratiquer des œuvres de pénitence, de gagner par des aumônes l'amitié des pauvres qui m'auraient reçu dans les demeures éternelles ; enfin je me reprocherai de n'avoir pas eu de dévotion envers les saints qui, dans ce moment suprême, pourraient me servir d'intercesseurs et d'avocats auprès de mon juge. Dans cette extrémité, je formerai des résolutions de faire ce que je n'aurai pas fait lorsque j'en avais le pouvoir, et je désirerai de

---

1. Ne dixeris : Peccavi, et quid mihi accidit triste...? De propitiato peccato noli esse sine metu. (*Eccl.*, v, 4, 5.)

vivre pour les accomplir. Mais ces velléités tardives pourront bien être aussi inutiles que celles d'Antiochus. Ce prince impie, ce cruel persécuteur des Juifs, se sentant mourir, offrait des vœux et des prières à Dieu, *de qui il ne devait espérer*, dit l'Écriture, *aucune miséricorde* (1). Ce n'est pas que le Seigneur eût oublié ses miséricordes, mais c'est que ce pécheur endurci n'avait pas les dispositions nécessaires pour en éprouver les effets. Ses protestations et ses promesses naissaient d'une crainte purement servile; il simulait le repentir pour obtenir la santé, comme s'il eût pu tromper Dieu ainsi qu'il avait trompé les hommes.

Je conclurai de cette considération qu'à l'heure de la mort, toute illusion se dissipera. Oh! que je jugerai des choses autrement que je n'en ai jugé jusqu'ici! Ce que je prends maintenant pour une véritable sagesse ne paraîtra plus à mes yeux, comme dit le Sage, qu'une folie, et ce que j'estime une folie me paraîtra une véritable sagesse (2). Je me proposerai donc, si je suis sage, de faire ce que je voudrais alors avoir fait, et de le faire au plus tôt, parce qu'il est ordinaire que celui qui vit bien, meurt de même, tandis que celui qui vit mal, meurt rarement en bon état. Je formerai donc, d'une manière toute particulière, la résolution de ne perdre aucun instant, de ne laisser échapper aucune occasion de travailler à mon salut, suivant cette parole de l'Écclésiastique : *Ne soyez point prodigue d'une journée que vous pouvez bien employer ; ne laissez échapper aucune parcelle d'un don si précieux, mais faites-le servir tout*

1. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecuturus. (*II Machab.*, IX, 13.)

2. Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes : vanitas vanitatum, et omnia vanitas. (*Eccl.*, I, 2.)



entier à la gloire de celui qui est l'auteur de tout bien (1).

## II. — *La vue du présent.*

Je considérerai, en second lieu, la tristesse amère que me causera la nécessité de quitter les biens de la terre, surtout dans le cas où je les posséderais injustement, ou bien avec une affection désordonnée. Il me faudra renoncer alors, quoi qu'il m'en coûte, à trois sortes de biens.

*Premièrement.* Je me verrai forcé de quitter les richesses, les dignités, les emplois, les plaisirs, tous les avantages de la fortune. Je ne pourrai rien emporter avec moi, et plus les biens que je posséderai seront considérables, plus il me sera pénible de m'en séparer.

*La mort, dit l'Ecclésiastique, est amère à l'homme qui mène une vie tranquille au sein de l'abondance (2), parce qu'il est impossible qu'il ne souhaite pas de vivre longtemps, afin de prolonger son bonheur. Les péchés qu'il aura commis, soit pour acquérir ces biens, soit par l'abus qu'il en aura fait, augmenteront l'amertume dont son âme est abreuvée : la justice divine permettant que les instruments de ses plaisirs coupables pendant la vie, deviennent à la mort les instruments de son supplice. Alors s'accomplit en la personne du pécheur ce qui est écrit au Livre de Job : *Le pain qu'il savourait se convertira dans son estomac en fiel d'aspic ; il vomira les richesses qu'il aura dévorées ; Dieu les arrachera du fond de ses entrailles ; la tête de l'aspic lui**

1. Non defrauderis a die bono, particula boni non te prætereat. (*Eccli.*, XIV, 14.)

2. O mors quam amara est memoria tua, homini pacem habenti in substantiis suis. (*Eccli.*, XI, 1.)

*sucera le sang, et la langue de la vipère le tuera* (1). Ce qui veut dire : Ses délices se convertiront en fiel, ses richesses lui feront bondir le cœur ; mais il n'aura le courage ni d'en disposer ni d'y renoncer tout à fait, jusqu'à ce que la mort les lui enlève par la force ; et alors les serpents et les vipères de l'enfer le tourmenteront cruellement, parce qu'il les aura acquises et possédées d'une manière injuste.

*Secondement.* A cette heure, la mort me séparera avec violence de mes parents, de mes amis, de mes connaissances, toutes personnes que j'aurai aimées de quelque amour que ce soit, licite ou illicite. Or, on n'abandonne pas sans douleur ce qu'on possède avec amour, et plus vif est l'amour, plus douloureuse est la séparation. Quelle peine éprouverai-je donc à me séparer de tant de personnes, de tant de choses auxquelles j'aurai attaché mon cœur ! En proie à d'intolérables angoisses, je dirai avec le roi Agag : *Est-ce ainsi que tu me sépares de tout, mort cruelle* (2) ? Est-il possible que je doive quitter des personnes que j'aime tant ! Eh quoi ! je ne les verrai plus ! je ne jouirai plus de leur présence ! O mort, de quelle amertume tu remplis mon âme ! Qu'il est triste d'abandonner ce que l'on était si heureux de posséder !

*Troisièmement.* A cette même heure, mon âme sera contrainte de se séparer de son corps avec lequel elle vivait dans une si étroite et si ancienne amitié. Par conséquent, elle devra se séparer aussi de ce monde et de toutes les choses qui s'y trouvent, sans espoir de n'en

1. Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus. Divitias, quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet eas Deus. Caput aspidum suget, et occidet eum lingua viperæ. (JOB, XX, 14-16.)

2. Siccine separat amara mors ? (1 Reg., XV, 32.)

plus jamais jouir ni par la vue, ni par l'ouïe, ni par le goût, ni par le toucher. Or, si j'ai eu pour mon corps, pour la vie, pour les créatures visibles un amour désordonné, comment cette séparation pourra-t-elle se faire sans une violente douleur ? Nous savons en effet par expérience combien il en coûte de perdre richesses, honneur, réputation ; d'être banni de son pays, forcé de vivre loin des siens et avec des étrangers ; nous savons ce que l'on souffre à subir l'amputation d'un membre du corps ; or, tous ces maux se rencontrent dans la mort, et ils s'y rencontrent d'une manière d'autant plus navrante, que la mort nous ôte toute espérance de rentrer en possession des biens qu'elle nous a une fois ravés.

Après avoir médité sérieusement les vérités renfermées dans ces trois considérations, je rentrerai en moi-même, et j'examinerai si je suis exempt de tout amour désordonné pour les biens dont la mort doit me séparer. Si je découvre qu'il n'en est pas ainsi, je m'efforcerai de rompre cette attache au moyen des réflexions précédentes, et par la pratique de la mortification. Agir de la sorte, c'est mourir tout vivant ; c'est prévenir la mort pour ne la point sentir lorsqu'elle survient ; c'est imiter les religieux, qui abandonnent toute chose pour l'amour de JÉSUS-CHRIST. Afin d'obtenir la grâce d'un parfait détachement, je la demanderai instamment à Notre-Seigneur, en lui disant : Dieu éternel, *en la main de qui sont les âmes des justes, vous qui les protégez de manière que les tourments de la mort ne les atteignent pas*<sup>(1)</sup>, bannissez de mon âme l'amour désordonné

1. Justorum autem animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum mortis. (*Sap.*, III, 1.)

de toutes les choses visibles, afin que je ne sente pas la douleur d'en être séparé. O mon âme, si tu veux t'exempter de ces trois mortels tourments, n'aime pas les choses que la mort peut te ravir : car si tu les possèdes sans amour, tu les quitteras sans regret.

Enfin, ces considérations me feront comprendre que c'est une folie incompréhensible d'offenser Dieu pour des choses que je dois quitter dans si peu de temps, et de compromettre par là mon salut éternel. Je me déterminerai donc courageusement à m'éloigner de toute personne, de toute chose qui m'exposerait à un semblable danger; je mourrai à tout ce qui pourrait donner la mort à mon âme; je me séparerai de tout ce qui pourrait me séparer de Dieu. C'est ce que Notre-Seigneur nous a conseillé de faire lorsqu'il a dit : *Je suis venu apporter le glaive et la division sur la terre ; je suis venu séparer l'homme des personnes et des choses qui peuvent être un obstacle à son salut* (1). — O mon aimable Rédempteur, mettez-moi à la main le glaive de la mortification, afin que je me sépare de tout ce qui serait capable de me séparer de vous ; faites que je meure à toute chose créée, afin de ne plus vivre que pour vous seul, dans la suite des siècles.

### III. — *L'incertitude de l'avenir.*

Je considérerai, en troisième lieu, la frayeur extrême que me causera, à ma dernière heure, l'idée du compte exact que je devrai rendre à Dieu de toutes mes œuvres et du jugement rigoureux que j'aurai prochainement à

---

1. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere sed gladium. — Putatis quia pacem veni dare in terram ? Non, dico vobis, sed separationem. (MATTH., X, 34. — LUC., XII, 51.)

subir, sans que je puisse prévoir la sentence qui fixera mon sort.

*Premièrement.* Trois causes contribueront à m'inspirer une indicible crainte. En premier lieu, le mal que j'aurai à redouter, est le plus grand de tous les maux, un mal éternel et sans remède, un mal qui me menacera de près. En second lieu, la sentence qui sera prononcée sera définitive, irrévocable, et elle s'exécutera sur-le-champ, sans aucune résistance possible. En troisième lieu l'issue de la cause ne pourra être que très douteuse; car je serai certain de m'être rendu coupable, mais je ne le serai pas d'avoir fait une véritable pénitence; ma conscience m'accusera d'avoir offensé mon juge, et j'ignore-rai si j'ai apaisé son juste courroux. *Nul, en effet, ne sait s'il est digne de haine ou d'amour; et bien que je ne trouve pas de faute en moi, je ne pourrai savoir si Dieu n'en trouvera pas* (1). Pour toutes ces causes, j'éprouverai une crainte que je ne puis maintenant comprendre. Un homme a un procès d'où dépend sa fortune, son honneur, sa vie, quelle n'est pas son anxiété le jour où il attend la sentence! Mais combien plus terrible sera mon effroi à l'approche du jour qui doit ou assurer mon salut ou rendre ma condamnation irrévocable! Si les hommes les plus saints ont coutume de trembler en ce moment, combien plus ne tremblerai-je pas, moi qui ne suis qu'un misérable pécheur!

*Secondement.* Cette terreur se trouvera encore augmentée par les artifices et les ruses du démon, qui, à cette heure, accourt pour nous tenter avec plus de furie,

---

1. Nescit homo utrum amore, an odio dignus sit. — Nihil enim mihi conscius sum : sed non in hoc justificatus sum : qui autem judicat me, Dominus est. (*Eccl.*, IX, 1. — *I Cor.*, IV, 4.)

*car il ne lui reste que peu de temps* (1). Aussi met-il tout en œuvre pour porter une âme au désespoir; il aggrave à l'excès la malice du péché; il exagère la rigueur de la justice divine. Il me dira qu'après avoir mal vécu, on ne saurait bien mourir; qu'après avoir abusé de la divine miséricorde, on tombe entre les mains de la divine justice; *il me rappellera ces paroles de saint Pierre: Si le juste est à peine sauvé, quel sera le sort de l'impie et du pécheur* (2)? Et comme il est menteur et le père du mensonge; comme il se plaît à inventer mille calomnies, il ne manquera pas, si Dieu ne l'arrête et ne limite son pouvoir, de me reprocher, avec une apparence de vérité, des crimes imaginaires, et de me représenter d'horribles fantômes, qui me jetteront dans le trouble, et seront pour moi un tourment, plus insupportable que les angoisses mêmes de la mort.

Telles sont les frayeurs dont mon âme sera saisie au moment de sortir de son corps, à moins que je ne profite du temps présent pour en prévenir les assauts redoutables. Pour cela, je rentrerai en moi-même, j'examinerai avec soin mon état intérieur, je verrai ce qui pourrait m'inquiéter davantage, dans le cas où je n'aurais plus qu'un moment à vivre, et je tâcherai d'y remédier aussitôt. Si je ne veux pas que la mort me surprenne dans l'état présent, il est juste que je m'empresse d'en sortir; car il n'est ni permis ni sûr de vivre dans un état où l'on ne voudrait pas mourir.

Je terminerai cette méditation, en me représentant Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, attaché nu à la croix,

1. *Vr̄e terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet.* (Apoc., XII, 12.)

2. *Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt?* (I PÉTR., IV, 18.)

---

sur le point de rendre le dernier soupir, et je le supplierai avec ferveur, au nom de sa mort de m'accorder la grâce de bien mourir ; je le conjurerai de me délivrer du démon, s'il vient m'attaquer à ma mort comme il osa l'attaquer lui-même, et de me donner assez de confiance pour que je puisse dire comme lui: *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains* (1). — Père miséricordieux, voilà que mon âme est sur le bord de mes lèvres, prête à m'échapper, et en danger de tomber dans les mains de ses ennemis ; recevez-la dans les vôtres ; ne laissez point périr l'œuvre de vos mains qui furent pour elle attachées à la croix. Je m'offre à imiter votre pauvreté, votre dénuement durant la vie, afin que vous me receviez à la mort, et que vous me conduisiez avec vous, au séjour de votre gloire.

J'adresserai également des colloques à la bienheureuse Vierge, à mon ange gardien et à d'autres saints ; je les prierai de me protéger à l'heure suprême ; car il est bon de se ménager pendant la vie, les secours dont on aura besoin à la mort. Je pourrai aussi, dans cette vue, me servir d'une préparation à bien mourir qui se trouve dans la quatrième Partie, et qui est tirée de ce que fit Notre-Seigneur sur la croix. Enfin, je tâcherai de profiter de ce qui est dit dans la cinquième Partie du glorieux trépas de Notre-Dame.

---

1. Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. (LUC., XXIII, 46.)



## MÉDITATION IX.

---

DU JUGEMENT PARTICULIER DE L'ÂME, QUI SE FAIT  
AU MOMENT DE LA MORT.

---

Cette méditation suppose une des plus importantes vérités de notre foi : c'est que *tous les hommes*, comme dit saint Paul, *comparaîtront au tribunal de JÉSUS-CHRIST, afin que chacun rende compte de ce qu'il aura fait de bien ou de mal, pendant qu'il était revêtu de son corps*. Ce jugement a lieu d'une manière invisible aussitôt après la mort, suivant cette autre parole du même apôtre : *il est arrêté que tous les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés*. De même donc que nul n'échappe à la mort, ainsi nul ne peut se soustraire au jugement (1).

Je me présenterai donc en esprit, dans cette méditation, devant le tribunal de JÉSUS-CHRIST et je m'imaginerai voir ce souverain Juge assis, ou sur un trône de feu, comme il se montra à Daniel, pour donner une idée terrible de sa colère contre les méchants (2) ; ou sur un trône resplendissant de lumière, tel qu'il apparut à saint Jean, afin de manifester son infinie sagesse, sa sainteté et sa clémence envers ses serviteurs (3). Ces deux figures pourront être également utiles, comme on le verra tout à l'heure.

---

1. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum — Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium. (II Cor., v, 10. — Hebr., ix, 27. — S. Thom., Part. 3, quest. 59, art. 5.)

2. Aspiciebam donec throni positi sunt, et antiquus dierum sedit... thronus ejus flammæ ignis. (DAN., VII, 9.)

3. Et vidi thronum magnum candidum. (Apoec., XX, 11.)



I. — *Les personnes qui assistent au jugement.*

*Premièrement.* Je considérerai les personnes qui assistent au jugement : elles sont au moins au nombre de quatre.

La première est l'âme qui doit être jugée. Elle sera seule, dépouillée de son corps et de toutes les choses visibles, et accompagnée seulement de ses œuvres. Car, bien qu'au moment de la mort on soit entouré de parents, d'amis et d'autres personnes, à l'instant où l'âme se sépare du corps, nul ne peut la suivre ni la protéger en l'autre monde. L'âme d'un roi est aussi seule que l'âme d'un villageois ; l'âme d'un riche, que celle d'un pauvre ; l'âme d'un lettré, que celle d'un ignorant. Car les dignités et les richesses restent en deçà de la tombe ; et bien que l'âme conserve sa science, elle n'est d'aucun prix dans l'autre vie, où les œuvres seules ont quelque valeur<sup>(1)</sup>. Je verrai par là combien je serais insensé de me procurer, avec une sollicitude excessive, des biens qui ne peuvent m'être d'aucun secours au terme de ma carrière, et de négliger, au contraire, ceux d'où dépend tout mon bonheur.

A côté de l'âme, comme nous l'apprend la sainte Écriture, se tiendront l'ange gardien et le démon, dans une attitude bien différente, selon l'issue présumée du jugement. Je puis me représenter le démon à la droite des pécheurs, tout joyeux, parce qu'il se voit sur le point de saisir la proie qu'il convoite ; et l'ange du côté gauche, triste, à cause de la perte qu'il redoute. Le contraire arrivera à l'égard des bons, mais toujours le démon gardera son aspect féroce et horrible.

---

1. Opera enim illorum sequuntur illos. (*Apoc.*, XIV, 13.)

La quatrième personne est le Juge, c'est-à-dire Dieu lui-même. Il prononcera le jugement sans se rendre visible, mais de telle sorte cependant qu'il fera sentir sa présence aux méchants et aux bons : aux premiers, en les frappant de crainte et de terreur ; aux seconds, en les remplissant de paix et de consolation. Souverainement sage, il ne pourra se tromper ; souverainement bon, il ne décidera rien contre la justice ; souverainement puissant, nul ne résistera à ses arrêts. Juge suprême, il n'y aura point au-dessus de lui de tribunal où il soit permis d'appeler de ses décisions, et il n'en portera aucune qui ne soit définitive et irrévocable ; car il voit du premier coup d'œil le fond du procès, et tout nouvel examen serait superflu.

*Secondement.* En faisant ces considérations, je me figurerai que mon âme est aux pieds de son Juge et attend sa sentence. Quels doivent être mes sentiments ? Tantôt, pour m'exciter à une crainte salutaire, je songerai à mes péchés passés. Je verrai mon Juge courroucé et inexorable. Puis, j'apercevrai Satan à ma droite, triomphant, comme s'il était sûr de la victoire. Je regarderai comme lancées contre moi les malédictions du prophète royal : *Que l'impie ait tout pouvoir sur lui ; que le démon se tienne à sa droite. Lorsqu'il sera jugé, qu'il sorte condamné, et que sa prière même lui soit imputée à péché* (1). Tantôt, afin de ranimer ma confiance, je me représenterai mon Juge sous des traits bien différents, avec un visage doux et aimable, abaissant sur moi des regards favorables. Je verrai à ma droite mon

1. Constitue super eum peccatorem : et diabolus stet a dextris ejus. Cum judicatur, exeat condemnatus : et oratio ejus fiat in peccatum. (P's., CVII, 6, 7.)

ange gardien, joyeux de ma victoire. Il prend ma défense contre mon ennemi, en lui adressant avec sévérité ces paroles du prophète Zacharie : *Que le Seigneur te réprime, Satan, qu'il arrête ta violence.* Ce pauvre pécheur n'est-il pas le tison que Dieu a retiré du milieu des flammes, de peur qu'il n'achevât de s'y consumer ? Que lui veux-tu donc (1) ? — O Juge très équitable, ô Père très miséricordieux, je confesse que je suis un charbon noirci par mes péchés, et à demi brûlé par le feu de mes passions. Purifiez-moi, Seigneur, rendez-moi blanc comme la neige, par l'eau vive de votre grâce ; que cette eau éteigne le feu qui me consume, afin qu'au jour du jugement, le démon ne puisse rien contre moi ; que mon bon ange me défende, que votre miséricorde me reçoive, et que votre justice me couronne.

## II. — *Le temps et le lieu du jugement.*

Je considérerai, en second lieu, le temps et le lieu où doit se faire le jugement.

*Premièrement.* Le temps, c'est l'instant de la mort. Il est vrai que, par une disposition particulière de Dieu, et pour notre instruction, le jugement commence dans certains cas d'une manière visible avant la mort (2) ; mais, dans le cours ordinaire de la Providence, il se fait d'une manière invisible au moment où l'âme quitte le corps ; et tout s'accomplit et se termine en un instant, l'accusation, la sentence, l'exécution. Ce moment, je dois l'avoir sans cesse devant les yeux, parce qu'il doit être pour moi le commencement d'un bonheur ou d'un

---

1. *Increpet Dominus in te, Satan : et increpet Dominus in te, qui elegit Jerusalem. Numquid non iste torris est erutus de igne ? (ZACHAR., III, 2.)*

2. S. GREGOR., *Dealog.* libr. IV, c. XXXVIII. — S. JOAN. CLIM., *Scala Paradisi*, Grad. VII.

malheur éternel. O moment, répéterai-je souvent en moi-même, qui peut t'oublier sans s'exposer à périr ! et qui peut penser à toi sans frayeur ! Souviens-toi sans cesse, ô mon âme, de ce moment d'où dépend l'éternité, et emploie si bien tous ceux de ta vie, que tu n'en perdes aucun, puisqu'il n'y en a aucun où tu ne puisses mériter la vie qui ne finira jamais (1).

*Secondement.* Le lieu du jugement sera, pour chaque homme, celui où la mort le surprendra. Il ne sera point nécessaire d'aller dans la vallée de Josaphat ou dans tout autre lieu assigné. Le juge est présent partout, il peut indifféremment juger en tout lieu, sur terre et sur mer, dans une chambre ou sur les places publiques. Je dois donc le craindre en tout lieu, puisque j'ignore si l'endroit où je suis ne sera pas le lieu de mon jugement. Et comme la mort arrive le plus ordinairement dans l'intérieur d'une chambre et dans un lit, lorsque je serai dans ma chambre et dans mon lit je me figurerai parfois que là est dressé le tribunal où Dieu me jugera, et que là sont présents mon bon ange et le démon pour assister au jugement. Cette sainte pensée réprimera les mauvaises passions que réveillent facilement la solitude et les ténèbres.

Ces deux considérations doivent m'inspirer une vive crainte de l'offense de Dieu. Car il peut se faire que le temps et le lieu où je commettrais le péché soient précisément le temps et le lieu où Dieu m'appelle à son tribunal. La femme de Loth fut changée en une statue de sel au moment et à l'endroit où elle se retourna pour voir l'embrasement de Sodome (2). *Si celui qui*

1. Momentum a quo pendet æternitas !

2. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuanam salis. (*Genes.*, XIX, 26.)

*mange indignement le corps de JÉSUS-CHRIST, mange par là-même sa condamnation* (1), comme dit saint Paul; de même, quand je bois *l'iniquité comme l'eau* (2), je bois le jugement de mon âme, et peut-être le poison sera-t-il si subtil, que le jugement s'exécutera à l'instant même.

### III. — *Les accusateurs et l'examen des œuvres.*

Je considérerai, en troisième lieu, l'ordre et la suite du jugement, les accusateurs et les témoins, les preuves que l'on alléguera contre moi, et l'examen rigoureux auquel seront soumises toutes mes œuvres.

*Premièrement.* Les accusateurs seront au nombre de trois. Le premier sera le démon, que saint Jean appelle *l'accusateur de nos frères*, et dont l'office est *d'accuser les hommes devant Dieu jour et nuit* (3). Mais à ce jugement, il m'accusera avec un redoublement de haine et de rage de tous les péchés que j'aurai commis à son instigation, en consentant à ses tentations. Bien plus, sur de simples soupçons, il me reprochera de faux crimes, soit parce qu'il n'a pas connu l'intention qui me faisait agir, soit parce que sa perversité et sa malice lui auront fait prendre l'apparence pour la réalité. — O mon âme, résiste toujours au démon; ne lui donne jamais entrée dans ton cœur, afin qu'au jour du jugement il ne trouve rien en toi qui lui appartienne,

---

1. Qui enim manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit; non dijudicans corpus Domini. (*Cor.*, XI, 29.)

2. Quanto magis abominabilis et inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem? (*JOB*, XV, 16.)

3. Projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte. (*Apoc.*, III, 10.)

rien qu'il puisse revendiquer comme son bien, aucune faute véritable dont il puisse te convaincre (1).

Le second accusateur sera la conscience de chacun, accusateur qui servira aussi de témoin, et qui en vaudra mille. *Nos propres pensées*, dit l'Apôtre, *nous accuseront ou nous défendront* (2). Et comme au tribunal de la pénitence, je suis volontairement et à la fois, l'accusé, l'accusateur et le témoin, pour obtenir l'absolution du prêtre ; de même je serai tout cela alors, mais contre mon gré, afin que Dieu me juge et me condamne pour toutes les fautes qu'il ne m'aura pas pardonnées ici-bas.

Enfin, mon ange gardien sera le troisième témoin qui s'élèvera contre moi. Il m'accusera d'avoir été rebelle à ses inspirations et à ses conseils. D'où je conclurai combien il m'importe de ne jamais fermer l'oreille aux douces exhortations et aux salutaires réprimandes de ces deux fidèles conseillers, ma conscience et mon bon ange, et de me montrer docile quand ils me reprennent et m'accusent dans cette vie, de peur qu'ils ne réclament ma condamnation dans l'autre. Je suivrai en cela le conseil que nous donne Notre-Seigneur en ces termes : *Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le magistrat, efforcez-vous en chemin de vous accorder avec lui, de peur qu'il ne vous livre au juge, et que le juge ne vous livre au ministre de la justice, et que le ministre de la justice ne vous mette en prison, d'où vous ne sortirez point que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière*

1. Venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam. (JOAN., XIV, 30.)

2. Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium red-dente illis conscientia ipsorum, et inter se invicem cogitationibus accusanti-bus, aut etiam defendentibus, in die, cum judicabit Deus occulta hominum. (Rom., II, 15, 16.)

*obole* (1). — O souverain Maître du ciel, devant le tribunal de qui je dois bientôt comparaître, faites que je vive toujours, comme vous me le conseillez, en bon accord avec ces deux adversaires qui m'accompagnent partout, afin qu'exempt de tout péché, je n'aie à redouter ni le ministre de votre justice, ni la prison éternelle.

*Secondement.* Mais ce qui doit surtout être l'objet de mes réflexions, c'est le rigoureux examen que j'aurai à subir devant mon juge. Deux circonstances ou propriétés de cet examen le rendront redoutable. La première, c'est qu'il sera universel. Il s'étendra à toutes mes pensées, paroles et actions, quand elles n'auraient d'autres défauts que d'être oiseuses (2); à mes omissions et à mes négligences; à mon ingratitude envers Dieu pour ses bienfaits généraux, comme sont les sacrements, pour ses bienfaits particuliers, comme sont les saintes inspirations. J'aurai à répondre non seulement des œuvres coupables, mais encore des circonstances vicieuses qui se seront glissées dans les œuvres bonnes, ainsi que l'indiquent ces paroles du Psalmiste: *Lorsque le temps sera venu, je jugerai les justices mêmes* (3). C'est-à-dire, je soumettrai à l'examen le plus sévère les actions qui sembleront irréprochables.

La seconde propriété de cet examen, c'est que rien ne sera caché à l'accusé. Une lumière intérieure lui découvrira tous ses péchés sans exception, même ceux

---

1. Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte tradat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exactor mittat te in carcerem. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas. (LUC., XII, 58, 59. — MATTH., V, 25, 26.)

2. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii. (MATTH., XII, 36.)

3. Cum accepero tempus, ego justitias judicabo. (Ps., LXXIV; 21.)

qu'il aurait oubliés ou qu'il regarderait comme de peu d'importance. C'est là ce que Dieu veut nous apprendre quand il nous dit par la bouche de son prophète : *Je visiterai Jérusalem avec des flambeaux* (1). Parole qui signifie : Je jugerai non seulement les pécheurs qui vivent dans Babylone, mais aussi les justes qui vivent dans Jérusalem, et je ferai briller une telle lumière qu'ils pénétreront jusqu'au fond et dans les replis les plus secrets de leur conscience. Dans quelle affliction mon âme ne sera-t-elle pas plongée à la vue de tant de péchés si diligemment examinés, et si clairement prouvés ! — *O Dieu éternel, n'entres pas en jugement avec votre serviteur, parce que nul homme ne paraîtra juste devant vous* (2). — O mon âme, bien que tu ne trouves pas en toi de fautes graves, demeure toujours dans la crainte, car celui qui doit venir pour t'examiner et te juger a des yeux plus clairvoyants que les tiens, et ils pourront apercevoir des péchés considérables que tu ignores. Examine-toi donc le plus sévèrement que tu pourras et juge-toi en toute rigueur. Joins à ton jugement un vif regret et une sincère pénitence, et tu n'auras plus à craindre d'être condamnée (3).

Telles sont les principales résolutions que je dois tirer de cette considération. Je m'efforcerai de les accomplir dans l'examen de conscience chaque soir, et toutes les fois que je me préparerai à la confession comme il sera dit dans les Méditations vingt-huitième et trente-et-unième.

1. Et erit in tempore illo : scrutabor Jerusalem in lucernis. (SOPH., I, 12.)

2. Et non intres in judicium cum servo tuo : quia non justificatur in conspectu tuo omnis vivens. (Ps., CXLII, 2.)

3. Scrutabor ego vias meas et studia mea : quo is qui scrutaturus est Jerusalem in lucernis, nihil inscrutatum in me sive indiscussum inveniat. Neque enim judicaturus est bis in idipsum. (S. BERN., *In Cant.*, Serm. LV.)



*Troisièmement.* Enfin, je considérerai que, dans l'examen final, Dieu découvrira aussi à l'âme juste toutes ses bonnes œuvres, ses pieux discours, ses saints désirs ; il lui rappellera celles qu'elle aura oubliées, et il la rassurera sur la valeur de celles qui lui auraient laissé quelque doute. Alors elle verra le mérite de ses actes d'obéissance, de ses oraisons, de ses mortifications, et cette vue la remplira de joie ; selon cette parole que saint Jean entendit et qui venait du ciel : *Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur, parce que leurs œuvres les suivent* (1). En comparant l'examen des bons avec celui des méchants, je m'exciterai à vivre de telle sorte, que mes pensées, mes paroles et mes œuvres méritent à la fin de mes jours l'approbation de celui qui sonde les reins et les cœurs.

#### IV. — *L'âme du pécheur dépouillée des dons surnaturels.*

Je considérerai, en quatrième lieu, qu'au moment où une âme criminelle se sépare de son corps, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, par une juste sentence, la prive et la dépouille des grâces et des dons surnaturels qui étaient demeurés en elle après le péché, afin qu'elle n'emporte rien de ces dons dans le feu de l'enfer. On peut concevoir quelle est sa douleur par ce qui arrive à un prêtre qui a commis un crime digne du feu. Afin que la dignité sacerdotale ne soit pas déshonorée par un supplice aussi infâme, l'Église ordonne que l'évêque, avant qu'on en vienne à l'exécution du coupable, le dégrade en lui ôtant l'un après l'autre les ornements

---

1. Et audivi vocem de caelo, dicentem mihi : Scribe : Beati mortui, qui in Domino moriuntur... opera enim illorum sequuntur illos. (*Apoc.*, XIV, 13.)

sacerdotaux, et en lui disant : Parce que tu t'es rendu indigne de l'honneur du sacerdoce, nous te dépouillons des vêtements sacrés qui en sont les marques, et nous te privons de la dignité dont tu étais revêtu. Ainsi dégradé, on le livre au bras séculier, pour être puni comme il le mérite. Nous pouvons imaginer que, de la même manière, JÉSUS-CHRIST, *l'évêque et le pasteur des âmes* (1), dégradera l'âme du pécheur, à qui il a conféré dans le baptême la dignité du sacerdoce spirituel, et qu'il a revêtu des ornements propres à une dignité si glorieuse. Il les lui arrachera en effet en punition de ses désordres, et il l'en dépouillera justement, parce qu'il s'est lui-même dépouillé de la robe nuptiale, qui est la grâce et la charité.

*Premièrement.* Il lui ôtera la lumière de la foi, en lui disant : Parce que tu t'es rendu indigne d'un don si précieux, en vivant d'une manière si peu conforme à ta croyance, tu ne l'auras plus, et tu demeureras éternellement enseveli dans les ténèbres, au fond de l'abîme.

*Secondement.* Il lui ôtera la vertu d'espérance, en lui disant : Parce que tu t'es rendu indigne de cette vertu en négligeant d'en faire les actes, je te prive de l'espérance des secours que je t'offrais pour t'aider à porter le joug suave de ma loi ; je te dépouille de l'étole, gage de l'immortalité ; du manipule, signe des pleurs et de la pénitence, car il n'y a plus pour toi de pardon à espérer ; du cordon ou de la ceinture, sauve-garde de la chasteté ; de l'amict, emblème de ma protection, qui te sera désormais refusée.

1. *Conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum.*  
(I PÉTR., II, 25.)

*Troisièmement.* Dieu lui retirera aussi les grâces appelées gratuites, s'il en a reçu quelqu'une, comme le don de prophétie et des miracles, en lui disant : parce que tu t'es rendu indigne de ces grâces en les faisant servir à te procurer un vain honneur, sans te mettre en peine de garder mes commandements, je t'en dépouille, ainsi que de tout ce qui est grâce, et je n'aurai plus pour toi que la rigueur de la justice. C'est ainsi que l'âme du pécheur se trouvera dans une honteuse nudité, et verra l'accomplissement de cette terrible menace d'Ézéchiel : *On te dépouillera de tes vêtements et des ornements de ta gloire : on te laissera nue et chargée d'ignominie* (1). Oh ! quelle étrange confusion éprouvera cette malheureuse âme, lorsqu'elle se verra dénuée de tout ce qui faisait autrefois sa beauté ! — O Rédempteur du monde, Prince des pasteurs, Évêque de nos âmes, ne dégradez pas la mienne ; ne la privez pas des vêtements que vous lui avez donnés au baptême ; daignez, au contraire, la revêtir de nouveau de votre grâce, que j'ai perdue par ma faute, et me délivrer ainsi d'une honteuse nudité et d'une confusion éternelle.

*Quatrièmement.* Je considérerai que l'âme du pécheur ainsi dépouillée, conservera à jamais un de ses vêtements, c'est-à-dire le caractère de chrétien qui lui a été conféré au baptême, et de plus ceux qui lui ont été imprimés par la confirmation et par l'ordre, si elle a reçu ces sacrements ; mais ce sera pour elle un surcroît de souffrances (2). Les païens et les maures qui seront avec elle en enfer, voyant parmi eux un chrétien mar-

---

1. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ... Et dimittent te nudam, et ignominia plenam. (EZECH., XXIII, 26, 29.)

2. S. THOM., Part. 3, quest. 63, art. 5.

qué de ces divins caractères, lui diront avec des railleries amères : Insensé, qui avais entre les mains le plus précieux de tous les trésors, et qui l'as perdu par ta faute, comment n'as-tu pas achevé l'édifice de ton salut (1) ? Les secours ne te manquaient pas. Si nous avions été chrétiens comme toi, nous aurions tout fait pour éviter le sort misérable que nous subissons ; par quel aveuglement t'es-tu laissé entraîner avec nous dans ce lieu de tourments ?

*Cinquièmement.* Enfin, l'âme sera dépouillée des vertus morales et sociales qu'elle avait acquises ici-bas. Elle n'aura plus ni prudence, ni justice, ni force, ni aucune autre habitude vertueuse. Si elle conserve la connaissance de quelques sciences qu'elle aurait apprises par son industrie, sa peine en sera augmentée ; car elle se reprochera de ne s'en être pas servie pour acquérir la science qui devait la préserver d'une si déplorable destinée (2). Ainsi s'accomplira en elle cette terrible parole de Job : *Le pain que mangera le pécheur se convertira dans son estomac en fiel d'aspic ; il vomira les richesses qu'il aura dévorées ; Dieu les arrachera à ses entrailles* (3). — O mon âme, garde-toi bien désormais de rejeter volontairement les trésors de grâce et de charité que tu as reçus, de peur que ce mépris ne soit un jour puni par la perte de la foi et des autres vertus, et que les sciences dont tu fais maintenant tes délices, ne se changent en fiel d'aspic pour te tourmenter.

1. Hic homo cepit edificare, et non potuit consummare. (LUC., XIV, 30.)

2. THOM., Part. 3, quæst. 98, art. 11, ad 3. — Ibid. art. 7.

3. Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus. Divitias, quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet eas Deus. (JOB, XX, 14, 15.)

Tels sont les fruits principaux que je dois retirer de ces considérations. Je prendrai la résolution de bien employer les talents que j'ai reçus de Dieu, afin que, au jour du jugement, il ne m'en dépouille pas, ainsi qu'il fit au serviteur paresseux, me laissant seulement ceux qui, comme des aspics et des serpents, me déchireraient cruellement le cœur, pour me punir d'en avoir abusé.

V. — *La sentence prononcée contre le pécheur.*

Je considérerai, en cinquième lieu, la sentence définitive que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST prononcera contre le pécheur au moment même de sa mort.

*Premièrement.* D'une voix intérieure et terrible, il lui fera entendre ces seules paroles, dont il foudroiera, au jugement universel, tous les réprouvés : *Retire-toi de moi, maudit ; va au feu éternel qui a été préparé pour Satan et pour ses anges* (1) ; fuis loin d'ici, abominable pécheur qui ne mérites pas de rester en ma présence, ni d'entrer dans ma gloire ; va-t'en au feu éternel que méritent tes péchés ; là tu seras en compagnie de Satan ; je te livre à son bras infernal, afin qu'il t'entraîne avec lui.

*Secondement.* Aussitôt que la sentence sera prononcée, Dieu se retirera de l'âme, et son ange gardien l'abandonnera en disant, comme autrefois les anges de Babylone : J'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour te guérir et assurer ton salut, et tu n'as pas voulu te sauver ; je t'abandonne au pouvoir de celui qui me vengera du mépris que tu as fait de mes avertisse-

---

1. Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus. (MATTH., XV, 41.)

ments (1). Alors le démon, plein d'une joie infernale, saisira cette âme sans écouter ses supplications et ses prières, et la transportera avec lui dans les enfers. Ainsi le pécheur, du lit où il repose mollement, entouré de ses parents et de ses amis, et où il meurt d'une mort en apparence heureuse et paisible, *descend en un instant dans l'abîme*, passant de l'extrémité des biens temporels à l'extrémité des maux éternels (2). Oh! que sentira cette âme à son entrée dans l'enfer, lorsqu'elle verra ce qu'elle a quitté et ce qu'elle trouve, c'est-à-dire un lit de feu, la société des démons et les autres tourments, sans aucun espoir de délivrance! — Juste Juge, ayez pitié de moi; lorsque vous viendrez me juger, ne me condamnez pas (3). O mon âme, redoute la sentence d'éternelle condamnation, et mène une vie si sainte, qu'elle ne soit jamais prononcée contre toi!

#### VI. — *La sentence prononcée en faveur du juste.*

*Premièrement.* Je considérerai, dans ce dernier point, la sentence que JÉSUS-CHRIST, notre Rédempteur, prononcera en faveur du juste. Il lui dira intérieurement d'une voix pleine de douceur: *Venez, le béni de mon Père, venez posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Venez, serviteur bon et fidèle; parce que vous avez été fidèle en de petites choses, je vous donnerai de grands biens; entrez dans la*

1. Curavimus Babylonem, et non est sanata: derelinquamus eam, et eamus unusquisque in terram suam: quoniam pervenit usque ad cœlos iudicium ejus, et elevatum est, usque ad nubes. (JEREM., LI, 9.)

2. Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad interna descendunt. (JOB, XXI, 13.)

3. Dum veneris iudicare, noli me condemnare. (Liturg. Offic. defunct.)

joie de votre Seigneur (1). Aussitôt le démon confus prendra la fuite, et l'ange gardien recevra cette âme bienheureuse. D'autres anges, qui viendront du ciel, comme il en vint autrefois pour recevoir l'âme du pauvre Lazare, l'accompagneront avec allégresse et la conduiront en triomphe dans le ciel, où elle entrera en possession des biens éternels, à moins qu'il ne lui reste quelque faute à expier dans le purgatoire. Oh ! qui pourrait dire la joie de l'âme sainte à son entrée dans le ciel ! En proie, il n'y a qu'un moment, à la douleur, humiliée, méprisée, troublée par la crainte, la voilà tout d'un coup dans la joie, dans l'honneur, dans la paix, au milieu des anges, jouissant de la vue enivrante de son Dieu.

*Secondement.* Je comparerai le bonheur des justes avec le malheur des méchants. *La mort des pécheurs*, dit le Psalmiste, *est très funeste* ; elle est la fin de leurs délices et le commencement de leurs tourments (2). Au contraire, *la mort des justes est précieuse aux yeux de Dieu* ; elle est la fin de leurs souffrances et le commencement de leur repos (3). Cette pensée m'excitera à ne rien négliger pour mériter une bonne mort et un jugement favorable. Elle sera pour moi un puissant motif de m'exercer à la pénitence et à la pratique de toutes les vertus, espérant que le souverain Juge en usera alors envers moi selon sa miséricorde, si je n'en abuse pas pendant ma vie.

Je terminerai par un colloque à la très sainte Vierge

---

1. Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. — Euge, serve bone, et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam ; intra in gaudium domini tui. (MATTH., XXV, 34, 13.)

2. Mors peccatorum pessima. (Ps., XXXIII, 22.)

3. Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. (Ps., CXV, 15.)

non pour lui demander qu'elle me protège dans cette circonstance, car l'âme une fois sortie du corps, il n'y a plus d'intercession ni de grâce à espérer, et la miséricorde fait place à la justice ; mais afin que dès à présent elle emploie tout ce qu'elle a de crédit auprès de son Fils pour m'obtenir une sentence de pardon, et pour me la faire mériter par de saintes œuvres. A cette fin, je dirai avec ferveur les paroles que l'Église a ajoutées à la Salutation angélique, ou celles qu'elle chante en une de ses hymnes : Marie, Mère de grâce, Mère de clémence, protégez-nous contre l'ennemi, et recevez-nous à l'heure de la mort <sup>(1)</sup>. Vierge puissante, vous êtes l'avocate des pécheurs, priez pour moi auprès de votre Fils; par votre intercession, apaisez son courroux, obtenez-moi le don d'une vraie pénitence avant que le temps du repentir soit passé. Et puisque l'arrêt qui suit la mort est irrévocable, faites, ô Mère pleine de miséricorde, qu'il me soit favorable, afin que je puisse voir JÉSUS, le fruit béni de vos entrailles, et le posséder en votre compagnie pendant toute l'éternité.

NOTA. Comme application de cette méditation, on pourra voir, dans la troisième Partie, Méditation vingt-quatrième, la mort du mauvais riche et celle du pauvre Lazare : c'est une vive image de ce que l'on vient de méditer ici.

---

1. Maria mater gratiæ, dulcis parens clementiæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe. (*Off. parv. C. II. V.*)





# MÉDITATION X.

---

DE CE QUE DEVIENT LE CORPS APRÈS LA MORT, ET DE  
LA SÉPULTURE.

---

Le principal fruit que nous devons retirer dans des méditations sur la mort, c'est l'exercice de cette noble vertu qui a beaucoup de ressemblance avec la mort, et que l'on nomme mortification. Cette vertu n'est autre chose que la mort de nos passions déréglées, auxquelles elle ôte ce qu'elles ont de vie en nous, en les réprimant fortement, et en ne cessant de les combattre jusqu'à ce qu'elles soient domptées, suivant ces paroles de David *je poursuivrai mes ennemis, je les saisirai, et je ne cesserai de les combattre que je ne les aie vaincus. Je les briserai, et ils n'auront plus de force ; ils tomberont sous mes pieds* (1). Saint Ambroise, exprimant la même pensée, dit que la vie du juste est une imitation de la mort, parce que son principal soin est de faire mourir sa propre chair et sa propre volonté, en leur refusant ce qu'elles souhaitent de déraisonnable, jusqu'à ce qu'il ait étouffé dans l'une et dans l'autre toutes les semences du péché (2). Il accomplit par là le précepte que saint Paul donne aux fidèles : *Considérez-vous comme morts au péché, et ne vivant plus que pour Dieu. Si vous êtes morts avec JÉSUS-CHRIST aux choses de ce monde, ne tou-*

---

1. Persequar inimicos meos, et comprehendam illos ; et non convertar donec deficiant. Confringam illos, nec poterunt stare : cadent subtus pedes meos. (*Ps.*, xvii, 38, 39.)

2. Nonne igitur unusquisque in hac vita positus speciem mortis imitatur, qui potest ita se agere, ut ei moriantur omnes corporis delectationes, et cupiditatibus omnibus mundique illecebris etiam ipse moriatur, sicuti mortuus erat Paulus dicens: *Mihi mundus crucifixus est et ego mundo?* (S. AMBR., *De Bono mortis*, c. III.)

*chez pas à ce qui pourrait causer votre perte, mais faites mourir les membres de l'homme terrestre, qui est en vous, la fornication, les mauvais désirs, l'avarice et les autres passions vicieuses qui règnent dans votre chair (1).*

L'image et le modèle de cette mortification, c'est la mort du corps, ainsi que nous allons le voir dans la méditation présente, qui a pour fin principale l'imitation de la mort. Et, quoique nous procédions par les affections de crainte, parce qu'elles conviennent davantage à la voie purgative, toutefois les affections d'amour sont de leur nature plus efficaces, puisque *l'amour, selon l'Écriture, est fort comme la mort et invincible comme l'enfer (2)*. Il renverse, il détruit, il anéantit tout ce qui lui résiste, ainsi que nous le verrons en son lieu (3). Dans le cours de cette méditation nous mettrons en pratique une manière de méditer très utile, qui consiste à spiritualiser les choses extérieures que nous voyons par les sens, pour en tirer des règles de perfection applicables aux choses intérieures.

### I. — *L'état du corps après la mort.*

*Premièrement.* Je considérerai en quel état le corps se trouve après la mort, lorsque l'âme l'a abandonné. Trois choses rendent cet état pitoyable.

En premier lieu, il perd l'usage de ses membres et de ses sens : il ne peut plus ni voir, ni entendre, ni par-

1. Ita et vos existimate, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro. — Si ergo mortui estis cum Christo... ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contractaveritis quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum... Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram : fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus. (*Rom.*, VI, 11. — *Coloss.*, II, 20-22; III, 5.)

2. Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus æmulatio. (*Cant.*, VIII, 6.)

3. Infra : Part. VI, Medit. X, § XI.

ler, ni faire un mouvement, ni jouir enfin d'aucun des biens de cette vie mortelle. Il est insensible aux plus beaux objets, aux sons harmonieux de la musique, aux odeurs les plus agréables, aux saveurs des mets les plus exquis, aux choses les plus moelleuses au toucher ; tout cela est pour lui comme n'étant pas, parce qu'il a perdu les instruments nécessaires pour prendre quelque plaisir, et que le plaisir qu'il y a pris jusqu'alors ne le touche plus.

En second lieu, il demeure pâle, froid, défiguré, d'un aspect repoussant, exhalant une odeur fétide, qui annonce la corruption. De sorte que ce visage qui charmait autrefois par sa beauté ceux qui le voyaient, leur inspire maintenant de l'horreur par sa laideur.

En troisième lieu, il suit de là pour le corps mort une troisième misère, c'est qu'on le laisse seul, au pouvoir de ceux qui sont chargés de l'ensevelir. Ses amis eux-mêmes et ses serviteurs attendent avec impatience le moment où on l'emportera de la maison, et ils regardent comme un devoir de piété l'empressement qu'ils témoignent d'en finir au plus tôt.

*Secondement.* Je conclurai de cette considération combien il m'importe de faire volontairement, pendant la vie, ce que la mort accomplira indépendamment de ma volonté, et sans que j'en recueille aucun fruit. Je dois donc me considérer comme mort au monde et à tout ce qui regarde la chair et le sang, et mon principal soin doit être d'imiter la mort en trois choses qui ont beaucoup de rapport avec celles dont nous venons de parler. Je mortifierai mes sens en les privant, non seulement des plaisirs illicites, mais encore de plusieurs qui sont permis, et ne sont pas nécessaires. Semblable

à un homme mort, je vivrai comme si je n'avais ni pieds, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni odorat, ni goût, ni langue pour tout ce qui est péché ou faute contre la perfection dont je fais profession. Les choses belles et agréables seront pour moi comme si elles n'étaient pas ; je les foulerai aux pieds, n'envisageant pas, selon la parole de saint Grégoire, ce qu'elles sont maintenant, mais ce qu'elles seront bientôt. Que l'on recouvre la chair d'or et de soie, elle ne change pas de nature. *Or, la chair n'est qu'une herbe qui se dessèche rapidement, et toute sa gloire passe comme la fleur des champs* (1). Enfin je dois m'attacher à la vertu avec tant de générosité, que, comme un mort ne se plaint pas d'être abandonné de tout le monde, il me soit indifférent d'être délaissé et de devenir un objet d'horreur, comme serait un mort ou un homme crucifié. Je me réjouirai au contraire de pouvoir dire avec David : *Ceux qui me voyaient ont fui loin de moi ; j'ai été livré à l'oubli comme un mort dont le souvenir s'efface du cœur. Je suis devenu semblable à un vase brisé ; j'ai entendu des paroles de mépris de la part de ceux qui m'entouraient* (2). Oh ! que ne suis-je mort en mon cœur, au point de n'avoir pas même le sentiment que les hommes me traitent comme un mort ! Oh ! que ne suis-je mort et crucifié au monde, de manière que le monde me tienne pour mort et crucifié (3) ! — Faites, ô bon JÉSUS, que *la loi de votre*

1. *Omnis caro fenum, et omnis gloria ejus quasi flos agri.* (Is., XI, 6.) — *Terrenarum rerum vos cura non aggravet. Quantis liber enim auri et argenti molibus circumdetur, quibuslibet pretiosis vestibus induatur caro, quid est aliud quam caro?* (S. GREG., Hom. XIII, in *Evang.*)

2. *Qui videbant me, foras fugerunt a me : oblivioni datus sum, tanquam mortuus a corde. Factus sum tanquam vas perditum : quoniam audiui vituperationem multorum commorantium in circuitu.* (Ps., XXX, 13, 14.)

3. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri JESU CHRISTI, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.* (*Galat.*, VI, 14.)

*grâce me délivre de la loi du péché, afin que je ne vive plus que pour vous, que je me réjouisse d'être attaché à votre croix avec vous, et que ce ne soit plus moi qui vive, mais vous qui viviez en moi à jamais* (1).

II. — *Le vêtement, le lit, la demeure du corps après la mort.*

*Premièrement.* Je considérerai quels seront après ma mort le vêtement, le lit, la demeure de mon corps. Le vêtement est d'ordinaire ce qu'il y a de plus pauvre et de plus usé dans la maison, c'est-à-dire un simple linceul sans nul ornement de soie ou de toute autre matière précieuse. Si on le recouvre de quelque riche étoffe pour le porter en terre, on la retirera avant de descendre le cercueil dans la tombe. Pour lit, il n'aura que la terre dure ; *il sera couché sur les vers*, dit Isaïe, *il en sera tout couvert, et il ne trouvera pour se reposer que des ossements de mort* (2). Une fosse étroite, qui se creusera en peu de temps, sera sa demeure. Et quand on lui donnerait pour sépulture quelque superbe monument, il ne lui serait d'aucune utilité et ne lui procurerait aucune jouissance. Quels sentiments de honte et de confusion ne dois-je pas concevoir, quand je me rappelle que par vanité, par sensualité, j'ai désiré des vêtements recherchés, un lit commode, une vaste habitation ! Désormais je m'appliquerai à mortifier ce goût du luxe que j'ai entretenu jusqu'ici, et je souffrirai avec patience que quelque chose vienne à me manquer ; ma

---

1. Lex enim spiritus vitæ in CHRISTO JESU liberavit me a lege peccati et mortis. — Vivo autem, jam non ego : vivit vero in me Christus. (*Rom.*, VIII, 2. — *Galat.*, III, 20.)

2. Subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes. (*Is.*, XIV, 11.)

condition présente, si je la compare à ce qui m'est réservé, quelque modique qu'elle puisse être, doit ne me laisser rien à désirer.

*Secondement.* Mais, si je suis religieux, ou si j'aspire à la perfection, l'état où la mort doit me réduire sera un puissant motif de ne penser qu'aux moyens de me sanctifier, en méditant sans cesse ce que je dois devenir un jour. Je travaillerai donc à ce que ma vie soit une méditation et une imitation continuelle de la mort aussi parfaite que possible en trois choses essentielles à ma profession.

La première est l'entier dépouillement auquel m'oblige le vœu de pauvreté. A la mort, l'homme perd le domaine de ses biens, soit qu'il les transmette à ses héritiers, soit qu'il les fasse distribuer aux pauvres ; il lui est en outre indifférent qu'on le laisse sur la terre, ou qu'on le couvre d'un pauvre linceul, ou qu'on l'enterre sans honneur : ainsi je ne dois pas me contenter de renoncer à tout ce que j'ai pour suivre JÉSUS-CHRIST nu sur la croix, il faut encore que je sois bien aise de manquer des choses les plus nécessaires à la vie, et que j'accepte de bon cœur ce qu'il y a de moins bon pour le vêtement, le lit, la chambre, sans me plaindre jamais de rien, non plus que si j'étais mort. Car, puisque *je suis entré nu dans le monde, et que je dois en sortir de même*, il est raisonnable que je vive dans un dénûment parfait, et que le milieu de ma vie soit conforme à son commencement et à sa fin (1).

La seconde chose en laquelle je dois imiter la mort, c'est dans le renoncement aux plaisirs des sens, auquel

---

1. Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc. (JOB, I, 21.)

je me suis engagé par le vœu de chasteté. La mort dissout les liens du mariage; elle met un terme à la sollicitude qu'inspirent une femme, des enfants, une famille; elle amène un divorce général avec toutes les choses de la terre, avec tout plaisir sensuel. Le vœu de chasteté doit produire en moi des effets semblables. Je me plairai à me considérer comme mort à toutes ces choses et à toutes les préoccupations dont elles sont l'objet; elles seront par rapport à moi comme si elles n'existaient pas, et je serai par rapport à elles comme si j'avais cessé d'exister.

La troisième chose en laquelle je m'efforcerai d'imiter la mort, c'est l'obéissance, qui est la matière de mon troisième vœu de religion. Un corps mort se laisse manier, transporter, traiter de toute manière, sans résister, sans témoigner aucune répugnance, sans se plaindre; il ne choisit pas à son gré le lieu de sa sépulture; en un mot, il ne veut absolument rien, et est toujours content de ce qu'on lui donne. Le religieux doit faire de même. En tout ce qui n'est point péché, je me laisserai gouverner par mes supérieurs, j'obéirai à toutes leurs prescriptions sans répliquer ni contredire, sans manifester ni répugnance ni inclination pour une chose plutôt que pour une autre; sans examiner si la chose commandée est honorable ou humiliante, agréable ou incommode, facile ou difficile. Mort à ma volonté propre, j'embrasserai la volonté d'autrui; et je l'accomplirai avec soumission et avec humilité.

Telles sont les résolutions que doit m'inspirer la pensée de la mort, et que je me propose de mettre fidèlement à exécution. Faire d'une vie de cinquante années une mort anticipée — et qui sait si ma vie ira

au delà de cinquante jours? — c'est peu de chose pour m'assurer la vie éternelle, dans laquelle durant plus de cinquante mille millions d'années, je posséderai les richesses de Dieu, je partagerai son bonheur et jouirai d'une parfaite liberté, exempt de toute misère. Heureuse mort que suit une si heureuse vie! — O doux JÉSUS, dont la vie a été une continuelle mort, et le modèle achevé d'une vie sainte et parfaite, accordez-moi, je vous en conjure, de vivre et de mourir comme vous, dénué des biens de la terre, ennemi des plaisirs des sens, *soumis pour l'amour de vous à tous les hommes* (1), afin qu'étant mort à toutes les créatures visibles, *ma vie, unie à la vôtre, soit cachée en Dieu avec vous* (2).

### III. — *La sépulture.*

Je considérerai, en troisième lieu, la cérémonie funèbre et la sépulture.

*Premièrement.* Mon corps, déposé dans un cercueil, sera transporté à l'église. Ce même corps qui, un peu auparavant, se promenait dans les rues, jetant ses regards de côté et d'autre ; qui entrait dans l'église en observant ce qui s'y passait, le voici maintenant porté sur les épaules d'autrui, aveugle, sourd, muet, dans un état qui excite la pitié. La vue d'un si triste objet doit me servir à réprimer les impétuosité de la chair. J'aurai donc soin chaque matin, en quittant mon lit, de me souvenir qu'un jour viendra où d'autres m'en retireront, et que je n'y rentrerai plus. En descendant les escaliers

1. Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum. (I PETR., II, 13.)

2. Mortui enim estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. (Coloss., III, 3.)



de ma maison, je penserai qu'un jour d'autres me descendront par ces mêmes degrés, et que je ne les remonterai plus. Quand je me promènerai dans les rues, lorsque j'entrerai dans une église, je songerai que bientôt on me portera par le même chemin, on m'introduira dans cette même église, et que ce sera pour la dernière fois.

*Secondement.* Je réfléchirai ensuite aux différentes dispositions de ceux qui accompagneront mon corps au tombeau : les uns chanteront, les autres pleureront ; beaucoup suivront pour me rendre un dernier devoir, et honorer par leur présence mes funérailles. Mais il importera peu à mon corps qu'on lui fasse peu ou beaucoup d'honneur, et moins encore à mon âme, surtout si elle est en enfer. Ces démonstrations ne serviront, au contraire, qu'à la tourmenter davantage, si elle en a quelque connaissance.

*Troisièmement.* Enfin, j'examinerai comment on me descendra dans la fosse ; comment, après l'avoir remplie de terre, on la couvrira d'une pierre tumulaire. Là mon corps deviendra la pâture des vers et sera bientôt réduit en poussière. Alors on ne pensera pas plus à moi que si je n'avais jamais été. Mais quand je laisserais une mémoire impérissable, quel bien en reviendrait-il à mon âme, si elle ne jouit pas de la vue de Dieu ? Que servent à un Aristote, à un Alexandre, les louanges qu'on leur donne sur la terre, tandis qu'ils sont en proie aux horribles tourments de l'enfer ? Malheur à toi, Aristote, a dit un saint, parce qu'on te loue où tu n'es pas, et qu'on te tourmente où tu es.

Ces considérations sont de nature à dissiper plus d'une illusion ; elles me persuaderont de ne faire aucun

cas des vains honneurs de cette vie, de m'humilier et de me mettre, dans mon estime, sous les pieds de tous, *comme un ver de terre; comme une vile poussière, que tout le monde foule aux pieds* (1). J'apprendrai de plus à ne pas mépriser les pauvres et les petits, car la mort me rendra bientôt leur égal. Dans ces sentiments, je m'entretiendrai avec mon âme et lui dirai : Vois ce que deviendra cette chair dont tu es revêtu ; vois quelle est celle que tu flattes, que tu pares, sur qui tu fais reposer de folles espérances. N'est-elle pas semblable à un peu de *poussière que le vent soulève, et qui retombe bientôt à terre* (2)? Rougis de t'assujettir à une si misérable esclave, au lieu de la tenir dans la servitude, et de la faire contribuer malgré elle à ton salut éternel.— Dieu tout-puissant, dessillez les yeux de ma pauvre âme par votre lumière souveraine, afin qu'elle voie la triste fin de son corps, et qu'elle méprise ce qu'il est maintenant, en jetant les yeux sur l'avenir.

*Quatrièmement.* Je considérerai enfin que j'ignore si une sépulture honorable m'est réservée, ou si Dieu ne permettra pas, en punition de mes péchés, que je sois la proie des poissons de la mer ou des bêtes sauvages. N'aurai-je pas, selon l'expression de Jérémie, *la sépulture de l'âne* (3)? Ne serai-je pas, comme la malheureuse Jézabel, dévoré par les chiens et les corbeaux (4)? Je l'aurais bien mérité par mes péchés ; car une vie toute animale n'a droit qu'à la sépulture des animaux. Je

1. Ego autem sum vermis, et non homo : opprobrium hominum, et abjectio plebis. (Ps., XXI, 7.)

2. Tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ. (Ps., I, 4.)

3. Sepultura asini sepelietur. (JEREM., XXII, 19.)

4. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus. (IV Reg., IX, 35.)

n'aurai donc plus désormais que du mépris pour ces funérailles pompeuses, pour ces superbes monuments des grands du monde, et toute mon ambition sera de reposer dans le lieu le plus humble de la terre.

*Cinquièmement.* Tout ce qui a été dit du corps dans ces trois points peut être spiritualisé et appliqué à l'âme morte par le péché. Cette âme perd toute sa beauté, elle devient toute hideuse et elle est incapable de faire aucune bonne œuvre qui mérite la vie éternelle. Ses passions l'appesantissent ; son attachement aux créatures la rend entièrement terrestre et l'attire toujours en bas, jusqu'à ce qu'elle tombe et soit ensevelie dans l'enfer. Cette pensée doit m'inspirer des sentiments de compassion. Car si on pleure la mort du corps, parce que l'âme s'en est retirée : à plus forte raison faut-il pleurer la mort de l'âme qui s'est séparée de Dieu (1). Je voudrais sans doute, si je le pouvais, rendre la vie à mon corps s'il l'avait perdue ; n'est-il pas bien plus raisonnable que je mette en usage tous les moyens que Dieu m'a donnés de faire revivre mon âme, afin qu'elle ne meure pas avec mon corps sans espérance de ressusciter ? — O Dieu éternel, ne permettez pas que je porte dans un corps vivant une âme morte ; vivifiez mon âme par votre grâce, afin que lorsqu'elle sortira de mon corps, elle parvienne à la vie éternelle.

NOTA. Nous reviendrons sur ce sujet dans la troisième Partie, quand nous méditerons sur les trois morts que Notre-Seigneur a ressuscités.



# MÉDITATION XI.

---

DU SOUVENIR DE LA MORT, ET DE LA POUSSIÈRE  
EN LAQUELLE NOUS RETOURNERONS UN JOUR (1).

---

Cette Méditation est le développement des paroles dont l'Église se sert le Mercredi des Cendres: *Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière* (2). Ce sont aussi celles que Dieu dit au premier homme, lorsqu'il lui signifia l'arrêt de mort qu'il avait mérité par sa désobéissance. Elles nous apprennent ce que nous avons été, ce que nous serons, et ce que nous sommes, c'est-à-dire un peu de poussière.

---

## I. — *L'homme tiré de la poussière.*

*Premièrement.* Je considérerai comment Dieu, qui aurait pu créer de rien le corps d'Adam, ainsi qu'il créa son âme, aima mieux le former d'une matière vile et grossière, mais visible et palpable, à savoir, de la poussière et du limon de la terre (3), afin que, voyant chaque jour ce limon des yeux du corps, il se rappelât continuellement son origine, et cela pour deux raisons. La première, pour qu'il s'humiliât profondément et comprît que, de lui-même il ne mérite autre chose que d'être méprisé et foulé aux pieds comme de la boue,

---

1. Pour le Mercredi des Cendres.

2. Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris. (*Liturg. Genes.*, III, 19.)

3. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. (*Gen.*, II, 7.)

et que, tout en possédant de grands biens, il n'a pas lieu de s'enorgueillir, puisque ces biens n'ont aucune solidité, et n'ont que la poussière pour fondement. La seconde, afin que ce souvenir le portât à aimer et à servir son Créateur, qui, par un miracle de sa bonté jointe à sa puissance, l'avait formé du limon de la terre, et en avait fait une vive image de sa divinité.

*Secondement.* Ainsi la poussière et la boue doivent me rappeler sans cesse quelle est mon origine, et de quelle matière j'ai été formé. Quand je les vois, je dois m'imaginer qu'elles me crient : Souviens-toi que tu es poussière ; mets-toi sous les pieds de tous comme de la boue ; obéis à ton Créateur, qui d'un peu de terre t'a fait tout ce que tu es. Si j'éprouve des sentiments de vaine gloire, à la pensée des dons que j'ai reçus, je dois me figurer que la poussière m'adresse ces reproches, bien faits pour réprimer ma vanité : Terre et cendre, quel sujet as-tu de t'enorgueillir (1) ? Vase d'argile, de quoi peux-tu tirer vanité ? Que la chute d'Adam te serve de leçon : parce qu'il oublia qu'il était poussière, il eut la présomption de vouloir se rendre semblable à Dieu, et il se révolta contre son Créateur. — O Créateur tout-puissant, préservez-moi d'un si fatal oubli, de peur que je ne tombe en un semblable malheur. Éclairez mes yeux, afin que je voie le limon dont j'ai été formé ; ouvrez mes oreilles, afin que j'entende les leçons qu'il me donne, et que je les imprime si profondément dans mon cœur, que je n'en perde jamais le souvenir.

NOTA. Cette matière sera traitée au long dans la sixième Partie.

1. Quid superbit terra et cinis ? (*Eccli.*, x, 9.)

II. — *L'homme condamné à retourner en poussière.*

Je considérerai, en second lieu, comment Dieu, voyant la désobéissance et l'orgueil d'Adam, le condamna à mourir et à retourner en la poussière dont il avait été formé. En agissant ainsi, le Seigneur se proposa principalement trois fins également avantageuses à notre premier père et à nous-mêmes.

*Premièrement.* Il voulut nous apprendre combien le péché est un grand mal, puisqu'il mérite qu'un ouvrage des mains de Dieu, aussi beau et aussi parfait qu'est l'homme, soit détruit et réduit en poussière. En effet, si Adam n'eût pas péché, il ne serait jamais mort, mais il eût été transporté au ciel en corps et en âme, avec toute sa beauté et toute sa perfection. Car ce n'est qu'en punition du péché que l'âme est forcée de se séparer du corps, qui se décompose et se convertit en poussière, selon cette parole de l'Apôtre : *C'est par un homme que le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort* (1).

*Secondement.* Le limon dont nous sommes formés n'ayant pas suffi pour nous retenir dans l'humilité, Dieu a voulu que le souvenir de la mort, et de la poussière en laquelle nous serons réduits, fût un remède efficace contre notre orgueil. Ainsi ce limon et cette poussière que je vois de mes yeux, que je touche de mes mains, servent non seulement à me rappeler mon origine, mais encore à m'apprendre ce que je dois être après ma mort. Lors donc que je regarde la terre qui est sous mes pieds, je puis m'imaginer qu'elle élève la

---

1. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. (*Rom.*, v, 12.)

voix pour me dire : Souviens-toi que tu retourneras en poussière, et que, comme moi, tu seras foulé aux pieds. De quoi donc peux-tu t'enorgueillir ? Aujourd'hui, tu es chair ; demain tu ne seras qu'un peu de terre : sur quoi donc s'appuie ta vaine gloire ? — O Père miséricordieux, je vous rends grâces de ce que la peine de ma faute est devenue un remède à mon orgueil. Accordez-moi de n'être pas sourd aux avertissements que me donne la poussière, afin qu'aux châtimens d'un père plein de bonté ne succèdent pas les rigueurs d'un juge sévère et inexorable.

*Troisièmement.* Enfin, Dieu a voulu que la crainte de la mort et l'horreur de la poussière du tombeau, nous servissent à la fois d'aiguillon pour nous exciter à faire pénitence de nos péchés, et de frein pour réprimer nos passions et nos appétits sensuels. Si donc le souvenir de la grâce que Dieu nous a faite en nous tirant de la poussière ne suffit pas à nous détourner du mal et à nous porter au bien, tâchons du moins que la considération de l'état où la mort réduira dans peu notre corps, quand nous y penserons le moins, produise en nous un si salutaire effet, et que la crainte opère ce que n'aura pas fait l'amour. — O mon âme, écoute ces paroles d'un prophète : *Dans la maison de poussière, couvre-toi de poussière* (1). Puisque tu habites dans une chair qui est poussière, et qui doit bientôt retourner en poussière, fais pénitence de tes péchés ; souviens-toi de la sépulture, et mêle la cendre de la tombe aux douceurs de la vie présente, de peur qu'elles ne t'entraînent après elles à la mort éternelle.

---

1. In domo pulveris pulvere vos conspergite. (MICH., I, 10.)

III. — *L'homme incliné aux choses de la terre.*

*Premièrement.* Je considérerai le sens spirituel de ces paroles : *Souviens-toi que tu es poussière.* Pourquoi l'Église ne me dit-elle pas plutôt : *Souviens-toi que tu as été poussière ?* C'est pour me faire comprendre que, de ma nature corrompue, je suis terre et poussière, incliné aux choses de la terre, aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs sensuels ; que, comme la poussière, je suis sans consistance, sujet au changement, entraîné à tout vent de tentation, surtout de la vaine gloire ; que, si je suis mes inclinations au lieu de les réprimer, je deviendrai un homme terrestre, ambitieux, sensuel et superbe. Ce qui doit suffire pour m'humilier profondément, et me faire trembler à la vue de ma faiblesse, de mon inconstance et des dangers qui m'assiègent.

*Secondement.* Je puis cependant, avec le secours de la grâce divine, me préserver de tant de maux, en me rappelant que toutes les choses de la terre, que j'aime si passionnément, passeront aussi bien que moi, et se convertiront en poussière. Dans cette pensée, lorsque je verrai un homme riche et puissant, dont les richesses et la grandeur fascineront mes regards, je réprimerai aussitôt les mouvements que l'ambition et l'avarice pourront exciter en moi, en me rappelant que cet homme, tel qu'il me paraît, n'est après tout qu'un peu d'argile ; que son or et son argent viennent de la terre, et finiront par n'être plus qu'un amas de cendre et de poussière. Si je suis charmé de la beauté d'une personne, dans la crainte d'être tenté et vaincu, je songerai que ce qui me ravit en elle est poussière, et doit se résoudre en poussière. J'appliquerai de la même ma-



nière les paroles que je médite à toutes les choses de la terre, me disant à moi-même : Souviens-toi que ce que tu vois, que ce que tu convoites est poussière et se convertira tôt ou tard en poussière et en cendre. Si tu aimes ces objets d'un amour désordonné, comme eux tu deviendras terre et poussière. Tu dois donc n'aimer que Dieu et les biens célestes, afin qu'étant devenu tout spirituel par la grâce, on puisse te dire : Tu es ciel et tu seras converti en ciel, par l'amour que tu as pour le ciel.

IV. — *Les morts nous rappellent que nous les suivrons dans la tombe.*

Je considérerai enfin que, pour imprimer plus profondément dans mon cœur et me rendre plus profitables ces mêmes paroles : *Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière*, Dieu me les adresse chaque jour par la bouche des morts, et que leurs ossements se raniment pour me tenir ce langage. Si je les médite attentivement, elles me rappelleront en même temps cette mémorable sentence du Livre de l'Ecclésiastique : *Souviens-toi du jugement de Dieu sur moi ; car le tien viendra de même ; hier à moi, aujourd'hui à toi* (1). Or, parce que la mort qui me parle de la sorte, a subi un double jugement, l'un pour le corps, qui a été condamné à retourner en poussière ; l'autre pour l'âme, qui a entendu une sentence conforme à ses mérites, il nous recommande de nous souvenir de l'un et de l'autre. Lors donc que je vois un cadavre, je dois me figurer qu'il me dit : Songe que j'ai été ce

---

1. Memor esto judicii mei : Sic enim erit et tuum : mihi heri, et tibi hodie. (*Eccl.*, XXXVIII, 23.)

que tu es, et que tu seras bientôt ce que je suis; le jour d'hier a terminé ma vie, celui d'aujourd'hui terminera peut-être la tienne; hier je commençai à retourner en poussière, tu commenceras à y retourner aujourd'hui; hier les cloches ont sonné pour moi, peut-être sonneront-elles aujourd'hui pour toi; hier j'ai rendu compte à Dieu de mes œuvres, aujourd'hui tu rendras compte des tiennes; hier j'ai été jugé selon mes mérites, aujourd'hui tu seras jugé selon les tiens. Et fais bien attention que tout cela arrivera aujourd'hui; d'abord, parce que tout le temps de ta vie n'est qu'un jour, et ensuite, parce que c'est peut-être aujourd'hui ton dernier jour, et que tu ne verras pas le matin de demain (1). — O mon âme, entends les paroles que t'adressent les morts; écoute la leçon que te donnent leurs ossements desséchés. Songe au jugement qui s'est accompli pour eux, parce qu'il est l'image de celui qui s'accomplira pour toi. Vis comme ils voudraient avoir vécu; prépare-toi comme ils voudraient s'être préparés; parcours souvent pendant ta vie les sentiers par lesquels ils ont passé, afin que, lorsque ton heure sera venue, tu puisses les suivre sans t'égarer, et arriver heureusement au terme de la vie éternelle.

1. Adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati. (*Hebr.*, III, 13.)



## MÉDITATION XII.

---

DES GRANDS MAUX ET DES ERREURS DANGEREUSES  
QUE CAUSE L'OUBLI DE LA MORT, ET COMMENT ON  
PEUT Y REMÉDIER.

---

Le sujet de cette Méditation est la parabole du mauvais riche, proposée par Notre-Seigneur en saint Luc. *Un homme riche, dit l'Évangéliste, ayant recueilli une abondante moisson, se proposait d'agrandir ses greniers. Adressant la parole à son âme, il lui disait : Mon âme, tu as des biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, fais bonne chère. Mais Dieu lui dit : Insensé, cette nuit même on te redemandera ton âme, et que deviendra ce que tu as amassé (1)?* Ce riche, si oublieux de la mort, est l'image de ceux qui se laissent aller à un semblable oubli, de ceux-là surtout qui sont riches, jeunes, et en bonne santé. Je me ferai à moi-même l'application de cette parabole de la manière suivante.

---

### I. — *Trois illusions que cause l'oubli de la mort.*

Je considérerai, en premier lieu, une triple illusion que produit l'oubli de la mort ; de là le nom d'insensé que Notre-Seigneur donne au riche de la parabole.

---

1. Dixit autem similitudinem ad illos : Hominis cujusdam divitis, uberes fructus ager attulit : et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos? Et dixit : Hoc faciam : destruam horrea mea, et majora faciam : et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea, et dicam animæ mere : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetent a te : quæ autem parasti, cujus erunt? Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives. (LUC., XII, 16-21.)

La première illusion, c'est de nous promettre de nombreuses années de vie et de former pour l'avenir divers projets, comme si le temps dépendait de notre seule volonté, et non de celle de Dieu. Nous oublions que le Seigneur a peut-être résolu de nous retirer de ce monde le jour ou la nuit où nous nous croirons les plus éloignés de la mort. C'est ainsi que ce souverain Maître se plaît souvent à renverser nos desseins, pour nous en montrer la vanité. Je reconnâtrai ici mon erreur, et je m'adresserai à moi-même ces paroles de l'apôtre saint Jacques, qui en sont la condamnation : *Comment oses-tu dire : J'irai aujourd'hui ou demain dans une telle ville ; j'y passerai une année ; j'y trafiquerai et j'y ferai de bonnes affaires ; toi qui ignores ce qui arrivera demain ? Et qu'est-ce que ta vie ? Une vapeur qui se dissipe en un moment. Il serait plus raisonnable de dire : S'il plaît au Seigneur, et si je vis jusqu'à là, je ferai telle ou telle chose* (1). A moins de cela, je me trouverai loin de mon compte si Dieu en a disposé autrement.

La seconde illusion est qu'on se promet non seulement une longue vie, mais encore de la santé et des forces pour jouir en paix, jusqu'à la fin de ses jours, des biens que l'on possède. De là vient que l'on dit à son âme : *Repose-toi, bois, mange, fais bonne chère ; rien ne te manquera. C'est bien là la plus grave des illusions, puisque tout cela dépend de Dieu seul, qui peut m'enlever mes biens avant le terme de ma vie, ou du moins*

---

1. Ecce nunc qui dicitis : Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus : qui ignoratis quid erit in crastino. Quæ est enim vita vestra ? Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis : Si Dominus voluerit ; et : Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud. (JAC., IV, 13-15.)

me priver de la santé et des forces, sans lesquelles je suis incapable d'en user.

La troisième illusion est d'oublier de se pourvoir du nécessaire pour la vie future, comme si tout finissait pour nous avec la vie présente. C'est en ce point surtout que parut la folie de ce riche de l'Évangile. Il avait abondamment pourvu son âme des biens utiles pour la vie du temps, et il avait totalement oublié de la pourvoir des biens nécessaires pour la vie éternelle. D'où il arriva que cette âme infortunée, après avoir, dans cette misérable vie, bu, mangé, et essayé de tous les plaisirs, souffrit dans l'autre une éternelle faim, une éternelle soif, une éternelle misère.

Je réfléchirai sur cette triple illusion ; j'examinerai si mon âme en est exempte ; puis, prenant le contre-pied du langage de ce riche, je dirai : Mon âme, ne te promets pas de nombreuses années ; sais-tu si tu atteindras le terme de l'année présente ? *Ne te glorifie pas de ce que tu feras demain, car tu ignores ce qu'amènera le jour qui est à venir* (1). Ne t'adonne pas au repos, mais au travail ; ne vis pas dans la joie des festins, mais dans le jeûne et dans les larmes. Dirige toutes tes pensées vers la vie éternelle que tu espères, parce qu'après la mort il n'est plus temps de mériter le repos et le bonheur sans fin. — O Dieu éternel, désabusez-moi, par votre infinie bonté, de ces dangereuses illusions, de peur que la mort ne me surprenne avant que j'aie cessé d'en être le jouet. Par votre grâce, excitez mon âme à faire les œuvres qui vous sont agréables, et

---

1. Ne gloriaris in crastinum, ignorans quid superventura pariat dies.  
(*Prov.*, XXVII, 1.)

à éviter dès aujourd'hui de plus en plus celles qui peuvent vous déplaire.

## II. — *Trois maux que produit l'oubli de la mort.*

Je considérerai, en second lieu, les malheurs irréparables dans lesquels tombent à la mort ceux qui persévèrent dans ces erreurs. Notre-Seigneur les indique par ces paroles : *Insensé, cette nuit on te redemandera ton âme, et les biens que tu as amassés à qui passeront-ils ?* Ce qui signifie que le mépris des choses de l'autre monde cause ordinairement quatre maux qui font dire au Roi-prophète, avec beaucoup de raison, que *la mort des pécheurs est très mauvaise* (1).

Le premier de ces maux est de mourir dans son aveuglement, et de ne le reconnaître que lorsqu'il n'y a plus de remède. Tôt ou tard les bons et les mauvais seront désabusés, mais d'une manière bien différente. Les mauvais demeurent dans leur illusion jusqu'à la mort. Alors leur malheur et leurs tourments leur apprennent en quelle erreur ils ont vécu, et ils s'appellent eux-mêmes des *insensés* (2). Les bons, au contraire, dissipent leur illusion pendant la vie, à la lumière de la foi, et ils se préparent à la mort avant que la mort vienne les frapper. — O mon âme, reconnais tes erreurs à la lumière divine, si tu veux ne pas en être instruite par l'expérience de l'éternelle réprobation ; que le sort d'autrui te serve de leçon, avant que pareil malheur tombe sur toi.

Le second malheur consiste à mourir *la nuit*, c'est-à-dire d'une mort subite et imprévue qui surprend

1. Mors peccatorum pessima. (Ps., XXXIII, 22.)

2. Nos insensati... (Sap., v, 4.)

l'homme coupable dans son péché. Souvent, c'est lorsque le pécheur se porte le mieux, et qu'il est le plus content de son sort, comme ce riche insensé, que Dieu lui signifie la sentence de mort et l'exécute au même moment, le faisant passer de la nuit du temps à la nuit de l'éternité, et des ténèbres intérieures du cœur aux ténèbres extérieures de l'enfer (1). Dans la crainte d'un si terrible malheur, je demanderai instamment à Dieu qu'il m'avertisse lorsque ma mort sera proche, afin que j'aie le temps de m'y préparer. C'est la grâce qu'il accorda au roi Ézéchias en lui disant par la bouche du prophète Isaïe : *Hâte-toi de mettre ordre aux affaires de ta maison, parce que tu mourras bientôt* (2). Je ne dois pas toutefois m'attendre à des révélations du Ciel ; ce qui doit me tenir lieu de prophète, c'est la lumière de la foi et la lumière de la raison ; c'est l'inspiration divine, c'est l'expérience de la mort de tous ceux qui m'ont précédé ; c'est la maladie grave dont je serai atteint ; c'est le jugement du médecin qui me révélera l'imminence du danger. Je dois enfin trouver un avertissement général dans cette pensée que je n'ai aucun jour d'assuré, et que la mort peut me surprendre chaque jour. Il sera donc sage de supposer que Dieu m'adresse aujourd'hui cette parole : Mets dès ce jour ordre aux affaires de ta conscience parce que tu mourras peut-être demain. Et cet avis, il sera sage de le mettre à profit sans retard.

Le troisième mal, c'est que l'on meurt avec une répugnance invincible ; que l'on se sent l'âme arrachée

---

1. Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores. (MATTH., VIII, 12.)

2. Hoc dicit Dominus : Dispone domui tuæ quia morieris tu, et non vives. (Is., XXXVIII, 1.)

avec violence, et que l'on est forcé de la rendre en dépit de toute résistance. Ici je remarquerai la différence qu'il y a entre les justes éclairés par la foi, et les pécheurs aveuglés par leur iniquité. Les justes s'offrent d'eux-mêmes à la mort quand Dieu les appelle, et ils disent avec David : *Mon Dieu, tirez mon âme de sa prison pour qu'elle loue votre saint Nom. Je remets mon esprit entre vos mains, parce que vous m'avez racheté, Dieu de vérité* (1). La nature sans doute éprouve de l'aversion pour la mort, mais la grâce la surmonte, et lorsque Dieu redemande l'âme, l'âme se donne à Dieu dans les sentiments d'une entière résignation. Les méchants, au contraire, ont horreur de la mort et ne peuvent se résoudre à s'y soumettre. Ce qui fait dire que les démons, ministres de la justice divine, arrachent leur âme contre leur volonté. — Dieu éternel, accordez-moi de vivre si détaché de toutes les choses de cette vie, qu'il ne soit pas nécessaire d'user de violence pour m'ôter mon âme. Redemandez-la moi quand il vous plaira, et faites que je sois prêt à la remettre entre vos mains à l'heure où vous la rappelerez à vous.

### III. — *Dernier mal causé par l'oubli de la mort.*

Je considérerai, en troisième lieu, combien est terrible cette interrogation du Sauveur : *Les biens que tu as amassés, à qui passeront-ils ?*

C'est là le quatrième malheur de ceux qui vivent dans l'oubli de la mort. Ils sont contraints de quitter tout à coup avec un extrême regret les biens qu'ils possèdent, sans qu'il soit en leur pouvoir ni d'en jouir

1. Educ de custodia animam meam, ad confitendum nomini tuo. — In manus tuas commendo spiritum meum : redemisti me. Domine Deus veritatis. (*Ps.*, CXLI, 8. — *Ps.*, XXX, 6.)



plus longtemps, ni d'en disposer à leur gré, ni de savoir à qui ils appartiendront. Leur demander ce que deviendront leurs biens, c'est donc leur dire : Qui héritera de la maison que vous habitez ? du lit où vous dormez ? de ces riches vêtements dont vous aimiez à vous parer ? de cet or et de cet argent qui remplissent vos coffres ? Que deviendront ces serviteurs qui vous servent maintenant ? ces amis dans la société desquels vous vivez ? Qui possédera après vous cette charge, cette dignité qui vous font honorer des hommes ? *O insensé ! de thésauriser sans savoir à qui passeront tes trésors* (1) ! Tu les amassais pour toi, mais voilà que la mort ne te permet pas d'en jouir un moment de plus.

Ces questions, je dois me les adresser à moi-même. Je me dirai donc, après avoir examiné quelle sorte de biens j'ai le plus travaillé à me procurer en ce monde : Ces biens qui t'ont coûté tant de sueurs, à qui appartiendront-ils après ta mort ? Profiteront-ils à ton âme, ou à un héritier que tu ne connais pas (2) ? Pour ce qui regarde les biens temporels, il est hors de doute que tu n'y auras aucune part, car *le riche en mourant n'emporte rien avec lui ; et sa gloire ne le suit pas dans le tombeau* (3). Il n'y a donc que les biens spirituels, les vertus, les bonnes œuvres, auxquelles tu auras un droit légitime, parce que ce genre de richesses accompagne celui qui meurt dans le Seigneur, et ne l'abandonne pas qu'il n'ait pris possession de la gloire éternelle (4). — Travaille donc, ô mon âme, à amasser des

---

1. Thesaurizat, et ignorat cui congregabit ea. (*Ps.*, XXXVIII, 7.)

2. Habiturus hæredem post me, quem ignoro. (*Eccl.*, II, 18 ; IV, 8.)

3. Quoniam cum interierit, non sumet omnia : neque descendet cum eo gloria ejus. (*Ps.*, XLVIII, 18.)

4. Beati mortui, qui in Domino moriuntur... opera enim illorum sequuntur illos. (*Apoc.*, XIV, 13.)

trésors qui, pendant la vie et à la mort, ne cessent pas d'être à toi, et dont personne ne puisse te dépouiller.

De la même manière, je me ferai enfin une troisième demande d'une importance plus haute encore que les précédentes. Cette âme, me dirai-je, cette âme qui anime maintenant ton corps et lui donne le mouvement, à qui appartiendra-t-elle? A Dieu, ou au démon? A JÉSUS-CHRIST qui l'a rachetée, ou à Satan à qui elle s'est assujettie? Si je suis en état de péché mortel, et que je meure en cet état, il n'est pas douteux qu'elle, appartiendra au démon, et qu'il viendra s'en saisir, puisqu'elle est son esclave volontaire. Mais si je suis dans la grâce de Dieu et si j'y persévère jusqu'à la mort, elle sera à Dieu, et il viendra lui-même la prendre pour la conduire au ciel. Fais donc une pénitence prompte et sérieuse de tes péchés, afin que le prince des ténèbres, s'il vient aujourd'hui, *ne trouve rien dans ton âme qui soit à lui*, et se retire sans lui nuire<sup>(1)</sup>. — O Roi du ciel et de la terre, *je vous appartiens, sauvez-moi*<sup>(2)</sup>. Mon âme est à vous, parce que vous l'avez créée; elle est à vous, parce que vous l'avez rachetée; qu'elle soit encore à vous par la grâce de la sanctification, afin que vous la possédiez éternellement, et que vous la couronniez dans le séjour de votre gloire.

#### IV. — *Mort de l'impie Balthasar.*

Comme conclusion et comme confirmation de ce qui a été dit dans les trois points précédents, je méditerai un exemple terrible des vengeances divines. Le roi Balthasar, donnant un jour un splendide festin, vit

1. Venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam. (JOAN., XIV, 30.)

2. Tuus sum ego, salvum me fac. (Ps., CXVIII, 94.)

tout à coup les doigts d'une main qui écrivaient sur la muraille de la salle ces paroles mystérieuses : MANE, THECEL, PHARES, qui signifient : On a *compté*, on a *pesé*, on a *partagé*. Daniel les expliqua ainsi : *Dieu a compté les jours de votre règne, et c'est aujourd'hui le dernier ; Dieu vous a pesé dans sa balance, et vous a trouvé au-dessous du poids ; Dieu a divisé votre royaume, et l'a livré aux Mèdes et aux Perses. Et Balthasar, continue le texte sacré, périt en cette même nuit* (1).

Pour me faire l'application d'un exemple si effrayant, je considérerai que, si je vis dans un oubli semblable, il viendra un jour ou une nuit où Dieu écrira de son doigt tout-puissant dans ma conscience ces trois mots redoutables : J'ai compté, j'ai pesé, j'ai partagé. *J'ai compté* les jours de ta vie, les jours durant lesquels tu devais jouir de ton royaume, de tes biens, de tes honneurs, de ta dignité, de ton emploi, et c'est aujourd'hui le dernier. *Je t'ai pesé* dans ma balance ; j'ai examiné tes œuvres, toutes sans exception, et je les ai trouvées trop légères : ce ne sont pas là *des œuvres pleines* (2), car tu n'as pas rempli toutes tes obligations. *J'ai partagé* tes états, tes trésors, tous tes biens, et je les ai livrés à tes ennemis, ou à des étrangers, et à d'autres qui les posséderont à ta place. J'ai aussi séparé ton âme d'avec ton corps. Pour le corps, je l'ai abandonné aux vers tu tombeau ; quant à l'âme, je l'ai mise au pouvoir des démons pour qu'ils la tourmentent.

A l'heure même où Dieu m'aura signifié cet arrêt, il

1. MANE : numeravit Deus regnum tuum, et complevit illud. THECEL : appensus es in statera, et inventus es minus habens. PHARES : divisum est regnum tuum, et datum est Medis et Persis... Eadem nocte interfectus est Balthasar, rex Chaldæus. (DAN., V, 24, 30.)

2. Non enim invenio opera tua plena coram Deo. (Apoc., II, 2.)

l'exécutera sans délai et sans rencontrer aucune résistance. Ne serai-je pas saisi alors d'une terreur plus affreuse que celle du roi Balthasar ? Avec quels gémissements et quels cris ne déploreraï-je pas mon malheur ? De quelle tristesse mon âme ne se trouvera-t-elle pas accablée, et son tourment ne sera-t-il pas d'autant plus cruel, qu'elle aura été plongée dans un oubli plus profond de son Créateur ? — Ah ! Seigneur, souvenez-vous de moi, je vous en conjure au nom de votre miséricorde ; gravez si avant dans mon âme le souvenir de ces trois mots de ma sentence, que je n'oublie jamais que vous avez compté mes jours, et qu'il y en a un qui sera le dernier. Faites que je vive dans une continuelle sollicitude, afin qu'au jour du jugement, lorsque vous me pèserez dans votre balance, vous ne trouviez pas en moi des œuvres vides, mais des œuvres pleines, et que vous ne me retiriez du royaume de la terre, que pour me mettre en possession de votre royaume céleste.



# MÉDITATION XIII.

---

DU JUGEMENT UNIVERSEL ET PREMIÈREMENT DES  
SIGNES ET DES PRODIGES QUI DOIVENT LE PRÉ-  
CÉDER.

---

I. — *Pour quelles raisons il y aura un jugement général* (1).

Outre le jugement particulier que chaque homme subira à l'heure de la mort, il y aura, la foi nous l'enseigne, un jugement universel, auquel tous les hommes comparaitront à la fin du monde. Ce jugement sera public et visible : la divine Providence en a ordonné ainsi pour plusieurs raisons (2).

La première, c'est pour confirmer la sentence qui aura été prononcée au jugement particulier, pour en manifester au monde la justice, et suppléer ce qui y aura manqué. Car à la mort, l'âme seule est jugée, le corps ne l'est pas. Cependant, il arrive souvent que l'âme est condamnée au jugement de Dieu, tandis que le corps est porté avec pompe au lieu de la sépulture ; ou bien que l'âme, au contraire, soit mise en possession de la gloire du ciel, tandis que le corps est privé d'une sépulture honorable. Or, comme le corps et l'âme se sont unis en cette vie pour servir ou pour offenser Dieu, il est juste qu'ils se réunissent un jour pour être jugés ensemble. Dans cette pensée, j'encouragerai ma chair à se soumettre à l'esprit, puisqu'elle doit être jugée avec lui.

---

1. Pour le premier dimanche de l'Avent.

2. S. THOM. part. 3, quæst. 59, art. 5.

La seconde raison, c'est que Dieu veut glorifier les justes qui ont vécu méprisés, persécutés sur la terre, et plus encore justifier sa propre conduite, en faisant voir à tout l'univers qu'il n'a rien ordonné ni permis dans le monde que selon les règles de la sagesse et de l'équité. C'est par là qu'il ôtera aux bons tout sujet de se plaindre que la vertu soit opprimée, et aux méchants toute occasion de s'applaudir des triomphes du vice. Par là encore seront confondus les jugements téméraires de ceux qui osaient juger des choses qu'ils ne connaissaient pas (1). C'est pourquoi l'Apôtre nous recommande de *ne pas juger avant le temps, mais d'attendre que le Seigneur vienne, que par sa lumière il dissipe les ténèbres et manifeste les secrets des cœurs* (2).

La troisième raison est la gloire de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Il ne suffit pas qu'elle soit connue des saints dans le Ciel; il faut encore qu'elle soit manifestée aux méchants sur la terre où son humiliation a été publique, et que ceux qui auront été les témoins de son humiliation, le soient aussi de sa récompense. Voilà pourquoi le jugement dernier se fera dans la vallée de Josaphat près de Jérusalem et du mont des Oliviers (3), afin qu'au lieu même où le Fils de l'homme fut jugé, condamné et crucifié pour nos péchés, il soit vu de tous dans l'éclat de sa gloire jugeant les vivants et les morts. Ainsi ce JÉSUS qui monta au Ciel en pré-

1. Zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns... Existimabam ut cognoscerem hoc, labor est ante me: donec intrem in sanctuarium Dei, et intelligam in novissimis eorum. (Ps., LXXIII, 3, 16, 17. — JEREM., XII, 1. — HABAC., I, 13.)

2. Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus: qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium: et tunc laus erit unicuique a Deo. (I Cor., IV, 5.)

3. Congregabo omnes Gentes, et deducam eas in vallem Josaphat. (JOEL, III, 2.)

sence d'un petit nombre de disciples, en descendra, selon la parole des anges, à la vue du monde entier pour juger tous les hommes selon leur mérite (1).

Pour ces trois raisons, la pensée du jugement peut m'inspirer des sentiments de joie, de reconnaissance et d'amour. Je glorifierai Dieu qui, dans une action si pleine d'effroi, s'est proposé des fins si nobles et si utiles à l'homme. Avec David, j'inviterai toutes les créatures à se réjouir et à donner des signes d'allégresse, parce que le Seigneur viendra juger les princes et les peuples dans la justice et l'équité, réparant les injures sans faire acception des personnes (2).

## II. — *Les signes précurseurs du jugement.*

Je considérerai, en second lieu, les signes qui précéderont le jugement tels que Notre-Seigneur les annonce dans l'Évangile. Je remarquerai surtout combien ils seront nombreux et effroyables; j'examinerai ce qu'ils signifient, les effets qu'ils produiront sur les hommes, de quelle manière, et pourquoi ils apparaîtront (3).

*Premièrement.* Le nombre en sera très grand, parce que toutes les créatures, dit le Sage, s'armeront pour tirer vengeance des ennemis de leur Créateur, et tout l'univers combattra pour lui contre les pécheurs insensés (4). Comme toutes auront été des instruments de la

---

1. Hic JESUS, qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum. (*Act.*, I, 11.)

2. Lætentur cœli, et exultet terra... Judicabit orbem terrarum in justitia, et populos in æquitate. (*Ps.*, XCV, 11; XCVII, 9.)

3. Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur. (*MATTH.*, XXIV, 29. — *LUC.*, XXI, 25. — *Act.*, II, 19, 20.)

4. Accipiet armaturam zelus illius, et armabit creaturam ad ultionem inimicorum... Et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. (*Sap.*, V, 18, 21.)

divine miséricorde pour la dispensation de ses bienfaits, toutes aussi seront des instruments de la divine justice pour punir ces âmes ingrates; et, par ce moyen, elles se vengeront elles-mêmes de ceux qui auront abusé de leurs secours contre leur Seigneur. Si maintenant elles dissimulent leur ressentiment, elles le feront éclater alors par des prodiges inouïs.

*Secondement.* Je m'arrêterai à quelques-uns de ces signes pour comprendre combien ils seront effrayants. Le soleil s'obscurcira; la lune deviendra couleur de sang; les étoiles tomberont du Ciel comme la foudre; les voûtes des cieux s'ébranleront avec un fracas épouvantable, semblable à celui de l'horloge qui va frapper l'heure. La terre tremblera avec violence et s'entr'ouvrira en plusieurs endroits comme des volcans; la mer se soulèvera et roulera ses flots déchainés; les vents lutteront les uns contre les autres et exciteront de furieuses tempêtes; l'air retentira du bruit du tonnerre; la foudre exercera de terribles ravages, et à la lueur des éclairs on apercevra d'horribles visions et des monstres plus hideux que ceux qui apparurent autrefois en Égypte et à Jérusalem; des bêtes sauvages et des serpents se répandront de toutes parts, et jetteront partout l'épouvante par leurs hurlements, leurs rugissements et leurs sifflements (1).

*Troisièmement.* Mais ce qui rendra surtout ces signes redoutables, ce sont les malheurs qu'ils présageront. Ils seront la figure des maux dont les hommes seront menacés, et le monde entier, en ce moment, sera comme une image de l'enfer. Les ténèbres qui obscurciront le soleil signifient les ténèbres éternelles, juste châtement



de l'aveuglement du cœur; la lune couleur de sang marque la colère de Dieu, prête à frapper ceux qui se seront souillés de sang et de crimes; les étoiles qui tombent du Ciel représentent ceux qui, après être déchus par leur infidélité, de l'heureux état de la grâce, tombent enfin malheureusement du sein de l'Église, comme d'un paradis terrestre, dans les profondeurs de l'enfer; la fureur des éléments, la férocité des animaux figurent l'acharnement des puissances infernales contre ceux qui auront mené la vie de la bête, sans faire aucun effort pour maîtriser leurs passions. Il résultera de là, que les hommes *sécheront de crainte* et de frayeur (1), à cause soit des maux qu'ils ressentiront, soit de ceux qu'ils redouteront; car il est écrit que *la tristesse dessèche les os* (2).

Quelle différence il y aura alors entre ceux qui auront une conscience pure et tranquille, et ceux qui auront une conscience souillée et inquiète! Tous craindront, je l'avoue; mais la crainte des bons sera mêlée de confiance en la divine miséricorde; ils se rappelleront ces paroles de leur Sauveur : *Lorsque ces choses commenceront, regardez, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche* (3), que vos maux vont finir, et votre repos commencer. La crainte des méchants, au contraire, sera accompagnée de désespoir et de fureur, parce que, c'est la parole du Sage, *une conscience troublée rend témoignage contre elle-même, et redoute toujours de cruelles extrémités. S'ils craignent*, comme dit

---

1. Arescentibus hominibus præ timore et expectatione quæ supervenient universo orbi. (LUC., XXI, 26.)

2. Spiritus tristis exsiccat ossa. (Prov., XVII, 22.)

3. His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra. (LUC., XXI, 28.)

le Psalmiste, *là où il n'y a pas lieu de craindre* (1), combien plus trembleront-ils lorsqu'ils auront un si juste sujet de trembler, et que déjà commencera pour eux ce grincement de dents qui doit durer en enfer pendant toute l'éternité!

En méditant ces choses, et chacune d'elles en particulier, je m'exciterai à la crainte de Dieu et à la détestation de mes péchés, et je dirai : Comment, ô mon âme, ne craindrais-tu pas la colère du Dieu tout-puissant qui se montrera alors un juge d'autant plus sévère, qu'il est aujourd'hui plus miséricordieux? Pourquoi ne recours-tu pas avec amour aux sacrements, qui sont les signes sacrés de sa grâce, avant qu'il fasse paraître à tes yeux les signes terribles de sa colère? Puisque les colonnes mêmes du Ciel seront ébranlées au dernier jour, affermis-toi dans la pratique de la vertu, afin que, si la crainte te fait trembler, du moins elle ne parvienne pas à te renverser. — O Dieu infini, *pénétrez ma chair de votre crainte, et que vos jugements remplissent mon âme de terreur* (2). Faites que le regret et la tristesse de vous avoir offensé dessèchent mes os, avant que je sois saisi d'une frayeur désormais inutile; que mon visage se couvre de confusion au souvenir de mes péchés, afin qu'au jour du jugement je lève la tête avec confiance, espérant qu'ils me seront pardonnés.

1. Cum sit enim timida nequitia, dat testimonium condemnationis : semper enim præsumit sæva, perturbata conscientia. — Illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor. (*Sap.*, XVII, 10. — *Ps.*, XIII, 5.)

2. Confige timore tuo carnes meas : a judiciis enim tuis timui. (*Ps.*, CXVIII, 120.)

III. — *L'embrasement du monde.*

Je considérerai, en troisième lieu, le feu terrible qui s'élèvera des quatre coins du monde pour l'embraser, pour consumer tout ce qui sera sur la terre, pour renouveler et purifier ce qui sera sauvé de cet incendie. Il y a trois remarques principales à faire au sujet de ce feu.

*Premièrement.* Il dévorera sans résistance, et presque en un moment, les palais entourés de jardins délicieux; l'or et les pierres précieuses; les animaux, les oiseaux, les poissons et tous les hommes qui seront encore vivants, sans qu'il puisse en échapper un seul (1). Voilà où aboutira la gloire et la beauté de ce monde visible, que les enfants du siècle aiment et estiment avec tant de passion. Alors s'accomplira la prophétie de Joel: *Le Seigneur est précédé par un feu dévorant, et il est suivi d'une flamme qui ravage. Avant sa venue, la terre était un jardin de délices; après son passage, elle n'est plus qu'un désert; rien n'échappe à sa violence* (2). — O mon âme, comment n'as-tu pas horreur de ce monde, dont la figure passe si vite, et dont la fin sera si désastreuse (3)! Tremble à la pensée de ce feu, qui doit

1. Deus manifeste veniet : Deus noster, et non silebit. Ignis in conspectu ejus exardescet : et in circuitu ejus tempestas valida. — Ignis ante ipsum præcedet, et inflammabit in circuitu inimicos ejus. Illuxerunt fulgura ejus orbi terræ : vidit, et commota est terra. Montes, sicut cera fluxerunt a facie Domini ; a facie Domini omnis terra. — Cœli autem qui nunc sunt, et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservati in diem judicii, et perditionis impiorum hominum... Adveniet dies Domini ut fur : in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur : terra autem et quæ in ipsa sunt opera, exurentur. (Ps., XLIX, 3, 4. — Ps., XCVI, 3-5. — II PETR., III, 7, 10.)

2. Ante faciem ejus ignis vorans, et post eum exurens flamma : quasi hortus voluptatis terra coram eo, et post eum solitudo deserti, neque est qui effugiat eum. (JOEL, II, 3.)

3. Et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi. (I Cor., VII, 31.)

détruire toutes tes richesses, et ne les fais pas servir à nourrir le feu de tes convoitises.

*Secondement.* Ce feu, comme il est dit au Livre de la Sagesse, sévira cruellement contre les pécheurs, mais il sera moins rigoureux à l'égard des bons qui seront encore sur la terre (1). Il leur servira de purgatoire ; il les purifiera de leurs fautes et des restes de leurs péchés ; il augmentera leurs mérites et la récompense qu'ils seront sur le point de recevoir. Quant aux pécheurs, il leur fera subir d'indicibles tourments et sera comme le commencement de cet enfer qui les attend en punition de leur révolte. Aussi ce feu durera-t-il jusqu'à la fin du jugement universel, avec cette double vertu que Dieu lui communiquera de rendre plus purs et plus lumineux les corps des élus, et de brûler les corps des réprouvés avec d'horribles douleurs, jusqu'à les réduire en cendres (2). Ils ressusciteront, il est vrai, mais en ressuscitant ils sentiront le feu éternel dans lequel ils doivent être précipités, et qui, dès que la sentence du Juge aura été prononcée, les emportera comme un torrent furieux et les entraînera dans l'abîme. Alors, pour les bons et pour les mauvais, la parole du prophète aura son accomplissement : *Un jour viendra auquel tout sera en feu, comme*

1. Creatura enim tibi Factori deserviens, exardescit in tormentum adversus injustos : et lenior fit ad benefaciendum pro his, qui in te confidunt. (*Sap.*, XVI, 24.)

2. *Vox Domini intercidentis flammam ignis.* (*Ps.*, XXVIII, 7.) — Ignem qui diabolo et angelis ejus in supplicium paratus est, voce Domini intercidentis reor : ut cum duæ sint in igne facultates, quarum una comburit, altera illustrat, ignis quidem asperitas, ac torquendi proprietas, iis qui adustione digni sunt servetur : illius vero splendor et claritas ad hilaritatem eorum qui lætam ac beatam vitam acturi sunt, destinetur. Vox igitur Domini intercidentis ac dividens flammam ignis, adeo ut supplicii quidem ignis obscurus sit, lux vero requietis, vi careat comburendi. (S. BASIL. *Homil. in Ps.* XXVIII.)

*si le monde était changé en une fournaise. Tous les orgueilleux et tous les impies seront dévorés comme de la paille, et ce jour les consumera jusqu'à la racine. Mais pour vous qui craignez mon nom, dit le Seigneur, vous verrez se lever sur vous le soleil de justice, et vous trouverez votre salut à l'ombre de ses ailes. Vous tressaillerez de joie, et vous foulerez les impies qui seront comme de la cendre sous vos pieds (1). — O mon âme, compare cette fournaise avec ce soleil de justice ; ces flammes qui aveuglent les impies, avec ces splendeurs qui éclairent les justes ; ces cendres fumantes, avec ces ailes qui rafraîchissent et vivifient ; cette paille que le feu consume, avec ces joies si solides et si douces ; et choisis un genre de vie qui puisse te délivrer de si grands maux et t'assurer de si grands biens. — O Dieu éternel, qui faites couler de votre trône un fleuve de feu pour punir vos ennemis, et un fleuve d'une eau vive pour rafraîchir vos amis (2) ; purifiez-moi dans cette eau salutaire, afin que je sois préservé du feu vengeur.*

#### IV. — *Le jour du jugement.*

Je considérerai, en quatrième lieu, que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST en parlant du jour du jugement, dit qu'il n'est connu que de Dieu seul, et qu'il viendra soudainement ; ce qu'il explique par deux exemples : *Du temps de Noé, les hommes mangeaient et buvaient ;*

1. Ecce enim dies veniet succensa quasi caninus : et erunt omnes superbi, et omnes facientes impietatem, stipula ; et inflammiabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non derelinquet eis radicem, et germen. Et orietur vobis timentibus nomen meum Sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus : et egrediemini, et salietis sicut vituli de armento. Et calcabitis impios, cum fuerint cinis, sub planta pedum vestrorum. (MALACH., IV, 1-3.)

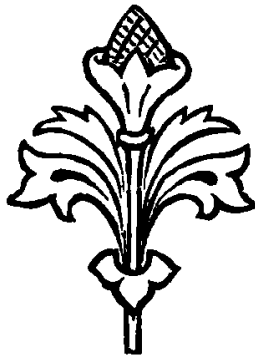
2. Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur a facie ejus. — Et ostendit mihi fluvium aquæ vivæ, splendidum tanquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni. (DAN., VII, 10. — Apoc., XXII, 1.)

*ils contractaient des mariages, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; puis le déluge vint et les fit tous périr. De même aux jours de Loth : les hommes mangeaient et buvaient ; ils achetaient et vendaient ; ils plantaient et bâtissaient. Or, le jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu et de soufre descendit du ciel et les fit tous périr. Il en sera de même au jour où paraîtra le Fils de l'homme* (1). Ce ne sera partout que noces et festins, que jeux et divertissements ; mais tout à coup viendra un déluge épouvantable de maux. Dieu lancera des feux du ciel, qui consumeront tous les hommes, excepté un petit nombre de justes qui se sauveront du malheur commun, ainsi qu'au temps de Noé et de Loth. Des châtimens de ce genre ne sont pas rares même de nos jours. Combien ne voit-on pas de calamités, de maladies contagieuses ou d'autres causes de mortalité fondre sur les peuples quand ils s'y attendent le moins ! Je dois donc vivre dans une telle vigilance, que je mérite d'être sauvé. Je n'ai qu'à suivre pour cela le conseil que le Sauveur me donne, et qu'il me propose comme le fruit que je dois tirer de tout son discours : *Celui qui veut sauver son âme, la perdra, c'est-à-dire, mortifiera en lui la vie des sens ; car en perdant son âme de cette manière, il la fera vivre d'une vie céleste et divine, et il sera en assurance au jour du jugement* (2). — O Juge souverain, vivifiez-

1. Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit et in diebus Filii hominis. Edebant, et bibebant ; uxores ducebant, et dabantur ad nuptias, usque in diem, qua intravit Noë in arcam ; et venit diluvium, et perdidit omnes. Similiter sicut factum est in diebus Lot : Edebant, et bibebant ; emebant, et vendebant ; plantabant, et ædificabant. Qua die autem exiit Lot a Sodomis, pluit ignem et sulphur de cælo, et omnes perdidit ; secundum hæc erit qua die Filius hominis revelabitur. (LUC., XVII, 27, 30.)

2. Quicumque quæsierit animam suam salvam facere, perdet illam : et quicumque perdiderit illam, vivificabit eam. (LUC., XVII, 33.)

moi par votre grâce, afin que je me sauve, comme un second Noé, dans l'arche de votre Église. Arrachez-moi de la Sodome de ce monde, même par force, comme un autre Loth ; délivrez-moi des flammes qui la dévorent, et sauvez mon âme sur votre sainte montagne, où vous réglez dans votre gloire.



# MÉDITATION XIV.

---

DE LA RÉSURRECTION DES MORTS ; DE LA VENUE  
DU JUGE, ET DE CE QU'IL FERA AVANT DE PRO-  
NONCER LA SENTENCE.

---

## I. — *La résurrection des morts.* —

Je considérerai, en premier lieu, que tous les hommes ressusciteront pour comparaître au jugement en corps et en âme (1). Cet article de notre foi donnera lieu aux considérations suivantes :

*Premièrement.* Un archange, avec une voix éclatante comme le son d'une trompette, appellera tous les morts, leur ordonnera de sortir de leurs tombeaux et de se rendre au lieu du jugement. *Morts*, leur dira-t-il, *levez-vous, venez au jugement* (2). Cette voix, animée par la vertu divine, sera si puissante, qu'en un même moment tous les morts ressusciteront. *La mer*, dit saint Jean, *rendra les corps qu'elle aura submergés, la terre ceux qu'elle aura engloutis tout vivants, et la mort ceux qu'elle aura entièrement consumés* (3). Quoique réduits en poussière, la main toute-puissante du Seigneur leur rendra leur première forme. En même temps, les âmes remonteront de l'enfer ou descendront du ciel, et vien-

---

1. Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes, qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei : et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ ; qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii. — Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei descendet de cælo : et mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi. (JOAN., v, 28, 29. — *1 Thessal.*, iv, 15.)

2. Semper tuba illa terribilis vestris perstrepat auribus : *Surgite, mortui, venite ad judicium.* (S. HIERON., vel antiq. auct. *Reg. monacharum*, c. xxx.)

3. Et dedit mare mortuos, qui in eo erant : et mors et infernus dederunt mortuos suos, qui in ipsis erant. (*Apoc.*, xx, 13.)



dront se réunir chacune à son propre corps. A la voix et à l'appel de l'archange tous obéiront sans résistance, sans excuse, sans retard ; eussent-ils été rois, pontifes, potentats en ce monde. — O mon âme, souviens-toi souvent de cette voix redoutable ; que le son de cette trompette résonne toujours à tes oreilles ; tremble à la pensée de cet appel formidable, et ne cesse jamais de t'y préparer. Obéis à la voix de Dieu, et à celle de son archange visible qui te dit : *Levez-vous, vous qui dormez ; sortez d'entre les morts, et JÉSUS-CHRIST vous éclairera* (1) ; *car il ne veut pas la mort du pécheur, mais il veut qu'il se convertisse, qu'il ressuscite et qu'il vive* (2).

*Secondement.* Je verrai quel sera l'état du corps destiné à l'âme sortie de l'enfer, et la répugnance invincible qu'elle éprouvera à se réunir à ce corps. Il sera à la fois passible et immortel, afin qu'il souffre toujours et ne meure jamais. Hideux et fétide, il sera pour la malheureuse âme une éternelle prison et un second enfer. Oh ! quelles malédictions ils se donneront l'un à l'autre au moment de cette fatale réunion ! Corps misérable, dira l'âme, sois maudit ; car c'est en punition de ma coupable condescendance à tes convoitises que j'ai déjà tant souffert et que je souffrirai éternellement avec toi. Ame insensée, répondra le corps, sois maudite toi-même ; c'est parce que tu ne m'as pas mortifié, parce que tu ne m'as pas dompté, comme tu le pouvais et le devais, que je suis condamné à souffrir avec toi les plus horribles tourments. C'est ainsi que deux cou-

1. Propter quod dicit : Surge qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus. (*Ephes.*, V, 14.)

2. Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. (*EZECH.*, XXXIII, 11.)

pables compagnons, après s'être si bien accordés dans cette vie pour jouir des mêmes plaisirs et participer aux mêmes crimes, ne se réuniront que pour *s'embrasser comme des épines*, selon le langage du prophète, afin de s'entre-piquer cruellement, se servant l'un à l'autre de bourreau, et augmentant leur commun supplice (1).

*Troisièmement.* Je verrai de même quel sera l'état du corps destiné à l'âme bienheureuse descendue du Ciel, et quelle joie elle éprouvera en y rentrant. Ce corps sera immortel, impassible, resplendissant, et d'une admirable beauté. Comme ils se féliciteront l'un l'autre, et que l'âme donnera de louanges à son corps bien-aimé! Elle lui dira : Sois béni parce que tu m'as aidé à mériter la gloire dont je suis en possession ! Sois béni parce que tu as consenti à te laisser mortifier, que tu t'es montré obéissant, et que tu as exécuté avec allégresse tout ce que Dieu demandait de toi ! Réjouis-toi : les jours de la souffrance ont passé, le temps du repos est arrivé. *Tu as été jeté en terre comme une semence vile et corruptible, et tu renaiss maintenant avec une gloire nouvelle* (2) : glorifie Dieu avec moi, puisque tu dois régner avec moi.

*Quatrièmement.* Enfin, je comparerai la résurrection des justes avec celle des pécheurs, et je dirai à mon corps : Détermine-toi à souffrir courageusement dans cette vie mortelle, afin que tu mérites de ressusciter à la vie bienheureuse et immortelle.

1. Quia sicut spinæ se invicem complectuntur, sic... consumentur quasi stipula ariditate plena. (NAHUM., I, 10.)

2. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. (I Cor., xv, 43.)

II. — *L'apparition du juge.*

Je considérerai, en second lieu, la venue du Juge, sa descente du Ciel, la majesté de sa personne, le cortège qui l'accompagne, son royal étendard, son trône glorieux, les diverses expressions de son visage, enfin les assesseurs qui se tiennent à ses côtés (1).

*Premièrement.* Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST descendra réellement du Ciel, et viendra une seconde fois en ce monde pour le juger. Mais que ce second avènement sera différent du premier ! Car il viendra avec un corps glorieux et resplendissant ; il portera une couronne de gloire et d'immortalité ; il répandra un si vif éclat, que le soleil, la lune, les étoiles pâliront en sa présence. A la vue de sa majesté, les anges et les hommes, les justes et les pécheurs, les démons eux-mêmes, mais bien malgré eux, se soumettront à lui, l'adoreront et le reconnaîtront pour leur Dieu et leur souverain Seigneur. Alors s'accomplira la promesse que le Père éternel fit autrefois à son Fils unique, *qu'il réduirait un jour tout l'univers sous sa puissance ; qu'il mettrait ses ennemis sous ses pieds ; que tout genou fléchirait en sa présence, et que toute langue confesserait qu'il est en la gloire de Dieu le Père* (2). — O mon

1. Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis : et tunc reddet unicuique secundum opera ejus. — Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo : et tunc plangent omnes tribus terræ : et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa, et majestate. (MATTH., XXVI, 27. — MATTH., XXIV, 30.)

2. Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum. — Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus. — Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen : ut in nomine JESU omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum ; et omnis lingua confiteatur, quia Dominus JESUS CHRISTUS in gloria est Dei Patris. (Ps., CIX, 1. — I Cor., XV, 25. — Philip., II, 9-11.)

Sauveur, il est bien juste que votre second avènement découvre la gloire que vous avez cachée dans le premier. Faites-moi la grâce d'imiter l'humilité du premier, afin que je puisse jouir de la gloire du second.

*Secondement.* Pour le cortège du Juge, nous avons la prophétie d'Énoch, rapportée par saint Jude (1). Le Seigneur viendra avec une multitude innombrable de saints, entouré de toute l'armée céleste, composée de ses trois hiérarchies et ses neuf chœurs, lesquels, on peut le croire pieusement, se feront voir en cette occasion avec des corps aériens d'un éclat prodigieux, proportionné à la beauté et à l'excellence de leur rang.

*Troisièmement.* Devant eux, nous dit l'Évangile, *paraîtra le signe du Fils de l'homme*, c'est-à-dire l'étendard royal de la croix, environné d'une lumière divine (2). Cette croix réjouira les justes qui l'auront embrassée pendant leur vie, et qui s'en seront fait gloire, *crucifiant leur chair avec ses vices et ses convoitises* (3); mais elle sera au contraire un objet d'horreur pour les méchants qui ne l'auront pas connue ou qui l'auront détestée *et se seront déclarés ses ennemis, en se faisant un Dieu de leur ventre* (4). Aussi ne pourront-ils la voir sans verser des larmes de rage et de déses-

1. Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch, dicens : Ecce venit Dominus in sanctis milibus suis facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impie egerunt, et de omnibus duris, quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii. (JUD., 14, 15. — DAN., VII, 13, 14.)

2. Tunc parebit signum filii hominis in cælo. (MATTH., XXIV, 30.)

3. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, et concupiscentiis. (Galat., V, 24.)

4. Multi enim ambulavit, quos saepe dicebam vobis (nunc autem et flens dico) inimicos crucis Christi : quorum finis interitus : quorum Deus venter est : et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt. (Philipp., III, 18, 19.)

poir, parce qu'ils verront en elle la juste cause de leur condamnation. — O mon âme, enrôle-toi sous la bannière de la croix en cette vie, si tu veux la contempler dans l'autre sans trouble et sans crainte. Déploie l'aversion que tu as eue pour elle, afin que la vue de ce signe te remplisse au dernier jour de consolation et d'allégresse.

*Quatrièmement.* Je verrai Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST descendant dans la vallée de Josaphat, et s'asseyant sur une nuée éclatante qui lui servira de trône. Son visage, toujours le même, paraîtra néanmoins doux et serein aux élus, et terrible aux réprouvés qui, à son seul aspect, seront saisis de frayeur et couverts de confusion. Des plaies sacrées de ses mains, de ses pieds, de son côté, jailliront des rayons d'une agréable lumière, qui se répandront sur les bons, et les consolent au souvenir des souffrances de leur Rédempteur et de l'amour infini qu'il a eu pour eux. Mais ces mêmes plaies lanceront en même temps des rayons de colère et de feu contre les méchants qui, comme dit l'Écriture, *pleureront amèrement* leur aveuglement et le malheur éternel où ils seront tombés. Plus déchirants et plus inconsolables encore seront la douleur et le regret des Juifs et des gentils qui en ont été les cruels auteurs (1). — O mon très doux JÉSUS, je vous en supplie par ces marques si visibles de votre amour, *donnez-moi des ailes comme à la colombe, afin que je vole et que j'aie me reposer* dans votre côté ouvert, où je veux gémir tant que je vivrai, en songeant à mes péchés

1. Et aspiciant ad me quem confixerunt : et plangent eum planctu quasi super unigenitum. — Ecce venit cum nubibus, et videbit eum omnis oculus, et qui eum pupugerunt. Et plangent se super eum omnes tribus terræ. (ZACHAR., XII, 10. — Apoc., 1, 7.)

qui l'ont percé (1). Ainsi mériterai-je, je l'espère, de les contempler avec joie au jour du jugement, et, par ces mêmes plaies, d'être admis à la participation de votre gloire.

*Cinquièmement.* A côté du trône de JÉSUS-CHRIST, j'en verrai un autre tout éclatant de gloire pour sa très sainte Mère. Car il est juste qu'elle soit assise à ce jugement, comme une autre Bersabée, à la droite du vrai Salomon (2), non plus afin d'intercéder en faveur des pécheurs, puisque le temps de la miséricorde est passé, mais afin qu'ils soient confondus de n'avoir pas recouru à la puissante intercession d'une mère si sainte et d'une si puissante avocate. Il est juste aussi que les saints se réjouissent de la voir, et qu'elle paraisse à la face de l'univers aussi élevée qu'elle a été humiliée en ce monde par ceux qui ne connaissant ni sa dignité ni son mérite, lui firent souffrir les derniers opprobres durant la Passion de son Fils. — O Vierge incomparable, je me réjouis de la gloire dont vous serez couronnée en ce jour; obtenez-moi de vous contempler alors dans la joie de mon cœur.

*Sixièmement.* Enfin, autour du trône du Sauveur d'autres trônes seront placés. Là seront assis les apôtres pour juger, comme il le leur a promis, les douze tribus d'Israël et toutes les nations de la terre; pour condamner par leur vie exemplaire la vie scandaleuse des pécheurs; pour approuver la sentence du Juge suprême

---

1. Et dixi : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam? (Ps., LIV, 7.)

2. Positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus. (III Reg., II, 19.)

et en proclamer la justice en son nom (1). Au sentiment de plusieurs des saints Pères, là seront aussi sur des trônes de gloire les pauvres d'esprit qui, à l'exemple des apôtres, auront abandonné toutes choses pour suivre JÉSUS-CHRIST (2).

Oh ! quel sera là l'étonnement des tyrans et des empereurs qui ont fait martyriser les apôtres, lorsqu'ils les verront si élevés dans la gloire ! Oh ! combien les religieux, amateurs des humiliations et de la pauvreté, seront alors élevés au-dessus des riches et des puissants du siècle. — Juge souverain, si vous honorez ainsi les pauvres volontaires, j'embrasse de grand cœur la pauvreté, moins cependant pour l'honneur qui m'en reviendra que pour la gloire que vous en retirerez vous-même (3).

### III. — *La séparation des bons et des méchants.*

Je considérerai, en troisième lieu, que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, avant de commencer le jugement, séparera les bons d'avec les méchants, *ainsi qu'un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Il placera les bons à sa droite, et les méchants à sa gauche* (4).

*Premièrement.* A ce sujet, je ferai d'abord cette réflexion. Le monde, l'Église même, sont maintenant comme une bergerie où les brebis et les boucs, où les

---

1. JESUS autem dixit illis : Amen dico vobis, quod vos, qui secuti estis me in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. ... Dominus ad judicium veniet cum senibus populi sui, et principibus ejus. (MATTH., XXIX, 28. — IS., III, 14.)

2. S. THOM., Supplem. quæst. 89, art. 1 et 2.

3. Judicium pauperibus tribuit. (JOB, XXXVI, 6.)

4. Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua... congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hœdis : et statuet oves quidem a dextris suis, hœdos autem a sinistris. (MATTH., XXV, 31-33.)

bons et les mauvais, sont mêlés de telle sorte, que l'on ne sait pas toujours discerner la brebis de JÉSUS-CHRIST, d'avec le bouc qui appartient à Satan. A raison de cette ignorance, souvent nous honorons le pécheur comme s'il était juste, et nous méprisons le juste, le croyant pécheur. D'où il suit que les justes et les pécheurs n'obtiennent pas toujours le rang qu'ils méritent ; que trop souvent les méchants, assis à droite, occupent le lieu le plus élevé de la terre, tandis que les bons sont à gauche, à la place la plus méprisée ; ce qui fait dire à Salomon : *J'ai vu sous le soleil l'impiété à la place de la justice. Et j'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et l'impie, et alors sera le temps de la consommation de toutes choses, et tout rentrera dans l'ordre* (1).

*Secondement.* Lors donc que le temps sera venu, le Fils de Dieu, pour détromper le monde et rendre justice à chacun, *séparera le bon grain d'avec l'ivraie, le froment d'avec la paille, le bon poisson d'avec le mauvais, les brebis d'avec les boucs* (2). Il fera asseoir les bons à sa droite, et afin que tous reconnaissent et honorent leur vertu, il les placera, dit saint Paul, *dans les nuées au milieu de l'air* (3). Pour les réprouvés, il les laissera à terre, à sa gauche, comme dignes de mépris et de confusion. Oh ! quelle honte sera-ce pour ces malheureux de se voir ainsi à la gauche et dans l'opprobre,

1. Vidi sub sole in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem. Et dixi in corde meo : Justum et impium judicabit Deus, et tempus omnis rei tunc erit. (*Eccl.*, III, 16, 17.)

2. Congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. — Colligite primum zizania, et alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum. (*MATTH.*, III, 12. — XIII, 30.)

3. Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera. (*I Thess.*, IV, 16.)



après s'être vus à la droite et dans les honneurs ! Avec quelle envie mêlée de rage ils considéreront les bons ainsi honorés, et eux si méprisés ! Que dira un prince quand il verra un de ses sujets au-dessus de lui ; un maître, quand un de ses disciples lui sera préféré ? Tous ensemble ils tiendront le langage que nous trouvons au Livre de la Sagesse : *Insensés que nous étions ! nous estimions leur vie une folie, et leur fin sans honneur. Et les voilà comptés parmi les enfants de Dieu, et leur partage est entre les saints ! Nous avons donc erré hors de la voie de la vérité, et la lumière de la justice n'a pas lui pour nous, et le soleil de l'intelligence ne s'est pas levé sur nous* (1). — O Soleil de justice, éclairez les yeux de mon âme en répandant sur moi vos rayons, afin que je voie l'aveuglement de ces misérables, et que leur malheureux sort me soit, dès ce moment, une salutaire leçon.

*Troisièmement.* Les justes, au contraire, auront une joie inconcevable de se voir à la droite de JÉSUS-CHRIST, et JÉSUS-CHRIST se réjouira de les voir auprès de lui. Alors s'accomplira à la lettre cette parole de David : *La reine s'est assise à votre droite avec un vêtement d'or d'un travail varié* (2). Qu'elle sera glorieuse cette assemblée des justes, semblable à une reine qui est sur le point d'entrer dans le royaume de son époux ! Qu'elle se réjouira de se voir à la droite de son bien-aimé, toute ornée de vertus ! En cette vie elle était humiliée et abaissée, et maintenant elle se voit en un

---

1. Nos insensati, vitam illorum æstimabamus insaniam, et finem illorum sine honore : ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est. Ergo erravimus a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis. (*Sap.*, v, 4-6.)

2. Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato : circumdata varietate. (*Ps.*, XLIV, 10.)

moment élevée au faite des grandeurs ! Heureux celui qui est à la dernière place en ce monde, parce qu'alors JÉSUS-CHRIST lui dira : *Mon ami, montez plus haut* (1), montez au-dessus des superbes de la terre, en attendant que je vous élève sur le trône qui vous est préparé dans le ciel. — O mon âme, choisis en cette vie le dernier rang parmi les hommes, afin qu'au jour du jugement, JÉSUS-CHRIST te fasse asseoir parmi les anges. Ne considère pas si tu es à droite ou à gauche dans ce monde ; mets ton ambition à être honorablement placée lorsque tu paraîtras au tribunal de ton Juge, et applique-toi à mener une vie si pure, que tu mérites d'être un jour assise à sa droite.

*Quatrièmement.* Enfin, si je veux savoir d'avance de quel côté je serai placé au jour du jugement, je n'ai qu'à examiner si je suis du nombre des brebis ou du nombre des boucs, c'est-à-dire si j'entends la voix de JÉSUS-CHRIST, mon Pasteur, si je suis doux et humble, si je souffre patiemment les adversités et les injures, si je partage avec les pauvres les biens que Dieu m'a donnés ; ou si, au contraire, je suis orgueilleux et vindicatif, si je ne songe qu'aux intérêts de la terre, même au préjudice de mon prochain et au détriment de mon bien spirituel. A l'aide de ces réflexions, je ferai en sorte d'être toujours au nombre des brebis du souverain Pasteur, et je pourrai espérer de sa bonté qu'il daignera me placer parmi les saints à sa droite.

#### IV. — *La manifestation des consciences.*

Je considérerai, en quatrième lieu, que dans ce jugement, les consciences des justes et des pécheurs seront

1. Amice, ascende superius. (LUC., XIV, 10.)

manifestées en présence des hommes et des anges. *Alors sera découvert*, nous dit l'apôtre saint Paul, *ce qui était caché dans les ténèbres : alors seront révélés les secrets des cœurs*, que Dieu rendra visibles par une lumière particulière (1).

*Premièrement.* Le Seigneur, en ce dernier jour, *ouvrira*, comme parle l'Écriture, *les livres des consciences*, qui durant cette vie demeurent fermés (2). De la sorte, tous liront ce qui est écrit au livre de la conscience de chacun, et la sentence sera prononcée selon le contenu de ce livre, afin que tous voient la rectitude de la divine justice, et reconnaissent le soin qu'elle a d'honorer les justes et d'humilier les pécheurs. Je conclurai de là combien il m'importe de prendre garde à ce que j'écris au livre de ma conscience. Car maintenant j'y puis écrire ce qu'il me plaît, et cacher ce que je veux tenir secret ; mais en ce jour, que je le veuille ou non, tout paraîtra à la lumière. Si le livre de ma conscience est écrit comme il faut, s'il est conforme au livre de vie, qui est JÉSUS-CHRIST, il sera, comme dit Job, le sujet de ma justification, de ma gloire et de mon bonheur (3) ; mais s'il est en opposition avec le livre de vie, il sera mon accusateur, ma confusion, ma condamnation. — O très miséricordieux Sauveur, dont le livre s'ouvrira au jour du jugement, puisque votre vie doit être la loi et la règle animée selon laquelle la

1. Illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium. (*1 Cor.*, IV, 5. — S. THOM. Part. 3, quæst. 87.)

2. Judicium sedit, et libri aperti sunt. — Et vidi mortuos, magnos et pusillos, stantes in conspectu throni, et libri aperti sunt : et alius liber apertus est, qui est vitæ : et judicati sunt mortui ex his quæ scripta erant in libris, secundum opera ipsorum. (*DAN.*, VII, 10. — *Apoc.*, XX, 12.)

3. Quis mihi tribuat auditorem, ut desiderium meum audiat Omnipotens : et librum scribat ipse qui judicat, ut in humero meo portem illum, et circumdem illum quasi coronam mihi ? (*JOB*, XXXI, 35, 36.)

mienne sera jugée, ne permettez pas que j'écrive rien au livre de ma conscience, qui soit contraire au vôtre ; et s'il m'arrivait par fragilité de commettre quelque erreur, aidez-moi à l'effacer par la pénitence, afin que vous trouviez ma vie conforme à la vôtre, et que vous me rendiez semblable à vous dans la gloire.

*Secondement.* Pour descendre davantage dans le détail, je me rappellerai que Dieu rendra alors publics les péchés secrets du cœur, les actions honteuses qui se commettent dans l'ombre, les crimes que la honte aura fait cacher en confession, ou que l'on aura déguisés avec artifice ; tant d'intentions condamnables, de trahisons occultes, d'œuvres saintes en apparence, et abominables en réalité. Là paraîtront les serviteurs infidèles, les faux amis, les chrétiens hypocrites, avec une extrême confusion de se voir enfin découverts. Car si je ne puis souffrir que l'on révèle un de mes péchés en présence de dix personnes, comment pourrai-je supporter que l'on publie devant tous les hommes et tous les anges les désordres intimes de ma vie ? — O mon âme, comment oses-tu pécher en secret, si tu crois d'une foi certaine que ton péché sera dévoilé à la face de tout le monde ? Comment dans la confession peux-tu cacher une faute par honte, si tu crois à la confusion que t'attirera ce silence coupable ? Souviens-toi de cette parole de ton Rédempteur : *Il n'y a rien de caché qui ne doive être révélé, et rien de secret qui ne doive être connu* (1). Cesse donc de faire ce que tu craindrais de voir manifesté.

*Troisièmement.* Je songerai ensuite que Notre-Sei-

1. Nihil enim est opertum, quod non revelabitur ; et occultum, quod non scietur. (MATTH., X, 26.)

gneur fera également connaître à toutes les créatures les œuvres des justes, même les plus secrètes, leurs saintes pensées, leurs pieuses affections, leurs intentions si cachées que la main gauche ignorait ce que faisait la main droite ; enfin leurs œuvres extérieures dérobées à la connaissance des hommes par humilité, et celles aussi que le monde tenait pour mauvaises, et qui étaient l'objet de ses calomnies et de sa réprobation. Cette manifestation sera pour eux un sujet d'estime et de louange. Oh ! combien le vice paraîtra alors hideux et abominable ! combien la vertu sera belle et aimable ! Combien sera honoré et exalté celui qui aura été humble et obéissant, celui qui aura souffert les injures en silence, sans se plaindre et sans se défendre ! Heureux ceux qui se seront attachés à la pratique de ces vertus humbles et obscures, qui doivent leur procurer une si grande gloire ! — O mon âme, cache avec humilité tes bonnes œuvres, de peur que l'orgueil ne te les dérobe, et afin qu'un jour le Seigneur te glorifie en les manifestant avec éclat.

*Quatrièmement.* Enfin, le juste Juge découvrira aussi les bonnes actions des méchants et les mauvaises actions des bons, mais pour une fin et avec des résultats bien différents. Car ce que les mauvais auront fait de bon tournera à leur confusion, parce qu'en ne persévérant pas dans le bien ils en auront perdu le prix, et parce qu'ils y auront mêlé beaucoup de mal. Ce qui leur causera le plus de honte et de dépit, ce sera de voir des élus à qui ils auront donné autrefois des conseils salutaires, dont eux-mêmes n'auront pas su faire leur profit. Pour ce qui regarde les justes, le Sauveur, en faisant connaître leurs péchés, publiera aussi leur

pénitence et les avantages qu'ils auront tirés de leurs propres chutes; de sorte que ce ne sera plus pour eux un sujet de honte, mais un motif de louer Dieu qui, leur ayant pardonné leurs offenses, les aura délivrés par son infinie miséricorde de la dernière misère. Toutes ces circonstances seront un surcroît de confusion pour les pécheurs, car ils verront honorés des hommes qui auront commis les mêmes péchés qu'eux, et peut-être de plus graves encore, mais qui en auront fait pénitence dans le temps.

V. — *Reproches adressés aux pécheurs.*

Je considérerai, en cinquième lieu, quelles seront les accusations apportées dans ce jugement contre les réprouvés, et la gloire qui en reviendra aux élus.

*Premièrement.* Le démon, l'accusateur et le calomniateur des hommes, dans ce jour où il remplira cet office pour la dernière fois, y mettra une extrême violence (1). Il fera ressortir toute la malice de leurs péchés, afin de les confondre devant le monde entier. S'adressant au souverain Juge, il lui dira : Je ne suis pas le Créateur de ces hommes; ce n'est pas moi qui leur ai donné ni la vie, ni la nourriture, ni les biens qu'ils ont possédés; je n'ai point souffert, je ne suis point mort pour eux; je ne leur ai point promis d'éternelles récompenses; et néanmoins ils m'ont servi, ils m'ont obéi, tandis qu'ils vous ont abandonné, vous qui avez fait pour eux toutes ces choses (2). Ils m'appar-

1. Habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet. (*Apoc.*, XII, 12.)

2. Dæmon capitalis noster hostis, solet nostram Domino exprobrare negligentiam, et super inobedientia nostri superbe gloriari, qui cum neque finxerit nos, nec mortem pro nobis obierit, habet nos tamén (proh dolor!) et inobedientiæ suæ, et negligentia qua in præceptis Dei tenendis sumus, imitatores sedulos. (S. BASIL., Orat. I, *De amore erga Deum et proximum.*)

tiennent donc justement, puisque je les ai vaincus, qu'ils se sont soumis à moi, et qu'ils m'ont estimé plus que vous. Ainsi parlera l'orgueilleux Satan, avec un dédain mêlé de colère, comme pour braver JÉSUS-CHRIST, et se venger de lui sur ses créatures. — Oh ! que les méchants se trouveront alors trompés et confus de lui avoir obéi ! Garde-toi donc, ô mon âme, de servir un maître qui paierait si mal tes services. Embrasse le parti de JÉSUS-CHRIST, ton Créateur et ton Rédempteur, et repousse avec mépris son ennemi dans cette vie, de peur qu'il ne te raille amèrement dans l'autre.

*Secondement.* JÉSUS-CHRIST adressera intérieurement aux pécheurs des reproches sévères, en leur rappelant le souvenir des bienfaits qu'ils auront reçus de lui. Il dira à chacun d'eux : Je t'ai créé à mon image et à ma ressemblance ; et cette image, tu l'as défigurée par des péchés sans nombre ! Je t'ai racheté au prix de mon sang précieux ; et ce sang, tu n'as pas craint de le fouler aux pieds par tes sacrilèges ! Je t'ai fait enfant de Dieu et membre de mon Église par le baptême ; et ce sacrement, tu l'as profané en menant au sein de l'Église une vie scandaleuse et toute païenne ! J'ai institué le sacrement de pénitence, dont tu pouvais si facilement te servir pour rentrer dans ma grâce ; et tu as mieux aimé persévérer dans le péché ! Je t'ai offert mon corps et mon sang pour nourriture ; et tu as préféré les viandes grossières de l'Égypte à ce divin aliment ! Je t'ai invité par de célestes inspirations à marcher dans le droit chemin de la vertu ; et tu t'es montré obstinément rebelle à ma voix ! Je t'ai menacé de châtiments, je t'ai comblé de bienfaits, je t'ai excité

par de magnifiques promesses ; et tu as méprisé tous ces moyens de salut ! Malheureux pécheur, pouvais-je me montrer plus généreux envers toi ? Et toi, pouvais-tu te montrer plus coupable à mon égard que de préférer ton honneur et ton intérêt à ma gloire et à mon service ? Anges, mes ministres, *soyez juges entre moi et ma vigne. Qu'ai-je dû faire pour elle que je n'aie point fait ? J'avais le droit d'attendre qu'elle produisît des fruits excellents : comment n'en a-t-elle produit que de sauvages* (1) ? Après avoir médité sérieusement ces vérités, je dirai du fond du cœur avec David : *Seigneur, ne me jugez pas dans votre fureur, et ne me reprenez pas dans votre colère* (2), mais corrigez-moi dans votre miséricorde, tandis qu'il est encore temps pour moi de changer de conduite.

*Troisièmement.* Les anges gardiens eux-mêmes appuieront ces reproches du Fils de Dieu ; ils allégueront tout ce qu'ils auront fait pour retirer les pécheurs de leur mauvaise voie, sans venir à bout de vaincre leur opiniâtre résistance.

*Quatrièmement.* Les justes qui seront là présents, les accuseront également, les uns d'avoir méprisé leurs pieux conseils, les autres de les avoir persécutés injustement, ou d'avoir failli les perdre par leurs pernicieux exemples.

*Cinquièmement.* Les malheureux impies verront et entendront tout cela dans l'intérieur de leur âme. *Leur conscience déchirée sera, au témoignage de l'Apôtre,*

---

1. Nunc ergo habitatores Jerusalem, et viri Juda, judicate inter me et vineam meam. Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci ei ? an quod expectavi ut faceret uvas, et fecit labruscas ? (Is., v, 3, 4.)

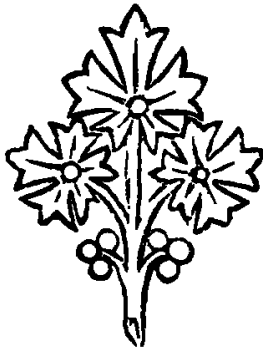
2. Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me. (Ps., vi, 1.)



leur plus terrible accusateur (1). Convaincue par l'évidence de la vérité, et reconnaissant la justice des accusations, pour toute réponse, elle s'accusera elle-même. Oh ! qu'il eût mieux valu pour eux s'accuser volontairement et utilement dans cette vie, que de le faire alors par force et sans fruit ! — O mon JÉSUS, faites que je m'accuse comme il convient de mes péchés devant vous, et auprès du confesseur qui a le pouvoir de m'en absoudre, afin qu'au jour du jugement je ne sois pas exposé à entendre une accusation qui entraînerait ma condamnation !

---

1. Testimonium reddente illis conscientia ipsorum. (*Rom.*, II, 15.)



# MÉDITATION XV.

---

DES DEUX SENTENCES QUI SERONT PRONONCÉES,  
L'UNE EN FAVEUR DES JUSTES, L'AUTRE CONTRE  
LES PÉCHEURS, ET DE LEUR EXÉCUTION.

---

La formule des sentences que JÉSUS-CHRIST prononcera d'une manière sensible, à ce que l'on croit, en faveur des élus et contre les réprouvés, est exprimée dans l'Évangile. La première est pour les bons; ce qui montre que Dieu est plus enclin à récompenser qu'à punir (1).

---

## I. — *La sentence en faveur des bons.*

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, assis sur le trône de sa gloire, se tournera vers les bons, et, d'une voix pleine de douceur et de tendresse, il leur dira: *Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, etc.* (2). Nous méditerons chaque mot de cette sentence, cherchant le mystère qu'il renferme, selon la seconde manière de prier qui est expliquée au § IX<sup>e</sup> de l'Introduction. Toutefois nous ne toucherons que légèrement ce qui concerne les récompenses, parce que ce sujet sera traité ailleurs d'une manière plus étendue.

---

1. JANSEN, *Commentar. in Concord. evangel.*, c. CXXVII. — *Abul.* — SCOT. et alii.

2. Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt: Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esuriivi enim, et dedistis mihi manducare... (MATTII., XXV, 34-36.)

## VENEZ.

La première parole est celle-ci : *Venez*. Il y a ici trois choses à considérer : pourquoi JÉSUS-CHRIST dira *Venez*. D'où viendront-ils ? et où iront-ils ? Il leur dira *Venez*, afin de leur rappeler leur première vocation, quand il les invita à le suivre, en disant : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive* (1). Parce qu'ils ont entendu cette vocation, il leur adresse aujourd'hui la même parole, et semble leur dire : Puisque vous êtes venus après moi en vous chargeant de ma croix, et en embrassant la mortification, venez maintenant recevoir votre récompense en me suivant dans la gloire. *Venez de la montagne du Liban* (2), c'est-à-dire de mon Église, dans laquelle vous avez été régénérés par le baptême, et purifiés par la pénitence ; dans laquelle, comme des cèdres élevés, vous avez crû en toutes sortes de vertus. *Venez de la grande tribulation où vous avez lavé et blanchi vos robes dans mon sang* (3). Venez des cavernes des lions, des repaires des léopards, au milieu desquels vous avez vécu, sans cesse exposés à la persécution et aux injures. Sortez de ce lieu de souffrances, et venez recevoir la glorieuse couronne que vous ont méritée vos nombreuses victoires. — O mon âme, écoute aujourd'hui la voix de ton Sauveur

1. Venite ad me, omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos... Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (MATTH., XI, 28 ; XVI, 24.)

2. Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni : coronaberis de capite Aman, de vertice Sanir et Hermon, de cubilibus leonum, de montibus pardorum. (*Cant.*, IV, 8.)

3. Hi sunt, qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. (*Apoc.*, VII, 14.)

qui t'exhorte à imiter ses exemples, afin de mériter qu'il t'appelle un jour avec ses élus à la participation de sa gloire.

LES BÉNIS DE MON PÈRE.

La seconde parole est : *Les bénis de mon Père.* JÉSUS-CHRIST appelle ainsi les élus pour leur faire comprendre la grandeur du bienfait qu'ils ont reçu de lui, et dont ils jouiront durant toute l'éternité, comme le déclare en ces termes le Psalmiste : *Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur, sera béni du Seigneur, et obtiendra miséricorde de Dieu, l'auteur de son salut*<sup>(1)</sup>. Il ne dit pas : Venez, les bénis d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; venez, les bénis de Moïse, des patriarches, des prophètes ; mais : *Venez, les bénis de mon Père*, parce que c'est son Père *qui les a comblés de toute bénédiction* <sup>(2)</sup>, qui leur a communiqué les dons de la grâce, et qui maintenant les met en possession de sa propre gloire. Il ne dit pas : les bénis de Dieu, mais : *les bénis de mon Père*, pour leur faire comprendre que toutes ces bénédictions procèdent de l'amour paternel que Dieu a pour eux en considération des mérites de son Fils. Or, parce que les bénédictions divines sont efficaces, et qu'elles opèrent infailliblement leur effet, cette douce parole produira dans le cœur des élus une joie extraordinaire et toute nouvelle.

POSSÉDEZ LE ROYAUME QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR VOUS DÈS LE COMMENCEMENT DU MONDE.

Il leur dira ensuite : *Possédez le royaume qui a été*

1. Quis ascendet in montem Domini? aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde... Hic accipiet benedictionem a Domino; et misericordiam a Deo salutari suo. (Ps., XXIII, 3-5.)

2. Benedictus Deus et Pater Domini nostri JESU CHRISTI, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo. (Ephes., 1, 3.)

*préparé pour vous dès le commencement du monde.* Il faut considérer ici quel est ce royaume, depuis quel temps il est préparé, comment il est destiné aux élus, et de quelle manière il leur sera donné : en quoi brille d'un éclat admirable l'infinie charité de notre Père céleste. Car premièrement, il a voulu que l'héritage ou l'apanage de ses enfants méritât par excellence le nom de royaume. Ce royaume, en effet, n'est pas un royaume terrestre, mais céleste, dont les richesses infinies et les incomparables délices rendent souverainement heureux ceux qui le possèdent. De plus, Dieu l'a préparé pour ses élus de toute éternité, les prédestinant par pure miséricorde à régner avec lui. Dès le commencement du monde, il a créé le ciel, cité royale, demeure où les bienheureux seront autant de rois. Et quelle bonté dans ce mot : *pour vous !* Il signifie : Ce royaume n'a pas été préparé principalement pour les anges ; ce n'est pas seulement à leur défaut, et pour remplacer ceux qui ont perdu leur siège, que vous êtes appelés ; il a été préparé également pour tous les justes, anges et hommes, et par conséquent pour vous, pour vos âmes, et pour vos corps.

Venez donc posséder dans la paix ce royaume si noble, si ancien, d'où vous ne serez jamais bannis. Entrez dans la joie de mon Père, qui jamais ne vous sera ravie. *Asseyez-vous avec moi sur mon trône, comme je suis assis avec mon Père sur son trône* (1). — O aimable Père, je vous rends grâces de ce que vous avez préparé un royaume si glorieux à vos élus, afin de montrer en eux les richesses infinies de votre miséricorde et de

---

1. Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus. (*Apoc.*, III, 21.)

votre charité. Faites, Seigneur, que je dispose tellement mon âme, que vous régniez en elle sur la terre par votre grâce, et que vous l'admettiez un jour à posséder le royaume éternel de votre gloire.

CAR J'AI EU FAIM, ET VOUS M'AVEZ DONNÉ  
A MANGER, ETC.

Le juge déclare ensuite les motifs de sa sentence, en énumérant les mérites pour lesquels il leur donne son royaume. *J'ai eu faim, leur dit-il, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus à moi.* Les justes s'étonneront que pour des œuvres si légères on leur donne un si magnifique royaume, et que JÉSUS-CHRIST considère ces œuvres de miséricorde comme accomplies envers sa propre personne. Ils diront, moins par des paroles que par des sentiments d'admiration : *Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim et soif, et que nous vous avons donné à manger et à boire ? Quand est-ce que nous vous avons vu étranger, sans vêtements, malade, prisonnier, et que nous vous avons secouru ?* Le Seigneur répondra : *Je vous le dis en vérité, ce que vous avez fait pour un des moindres d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait, parce que j'étais en eux et que je me fais gloire, quelque petits qu'ils soient, de les regarder comme mes frères*(1).

1. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare : sitiivi, et dedistis mihi bibere : hospes eram, et collegistis me : nudus, et cooperuistis me : infirmus, et visitastis me : in carcere eram, et venistis ad me. Tunc responderunt ei justii, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te : sitientem, et dedimus tibi potum ? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te : aut nudum, et cooperuimus te ? aut quando te vidimus infirmum, aut in

Heureux les pauvres que regarde comme des frères le Juge qui doit les juger, le Roi éternel qui se prépare à les récompenser, eux et leurs bienfaiteurs ! Heureuses les œuvres de miséricorde, dont l'objet principal est JÉSUS-CHRIST, et la récompense son royaume ! *Bienheureux donc les miséricordieux, qui en ce jour obtiendront si abondamment miséricorde* (1).

Quoique Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, dans l'Évangile, ne fasse mention que des œuvres de miséricorde envers le prochain ; néanmoins, il proclamera aussi les bonnes œuvres des autres vertus, surtout de l'obéissance et de la mortification si nécessaire pour mériter le ciel. Et comme la voix de Dieu est d'une puissance infinie, il fera connaître à chaque élu en particulier, de telle sorte cependant que tout le monde l'entende en même temps, quelles sont les œuvres pour lesquelles il lui donnera son royaume. Il dira par exemple au martyr : Venez, le béni de mon Père, posséder le royaume qui vous est préparé, parce que vous avez versé votre sang pour moi. Il dira à la vierge : Venez, la bénie de mon Père, régner avec moi, parce que vous avez gardé une parfaite pureté de corps et d'âme. Il dira au religieux : Venez, ô le béni de mon Père, qui avez tout abandonné pour me suivre. Il parlera de même à tous les autres saints, conformément à leur état et à leur mérite. Oh ! qui pourrait dire quelle sera la joie de tous les élus, lorsqu'ils entendront la douce voix de JÉSUS-CHRIST prononcer en leur faveur cette sentence

---

carcere, et venimus ad te? Et respondens rex, dicet illis : Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. (MATTH., XXV, 35-40.)

I. Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur. (MATTH., V, 7.)

désirée ! *Leur cœur sera inondé de consolation*, et leurs os, brisés par l'humiliation et la douleur, tressailliront d'allégresse (1). *Heureuses les brebis qui entendent ici-bas la voix de leur pasteur et suivent ses pas* (2) ! Placées à sa droite, elles entendront sa voix les appeler aux pâturages éternels. — O divin Pasteur de nos âmes, aidez-moi par l'abondance de vos grâces à vous obéir avec tant de fidélité, que je mérite d'entendre alors une si favorable sentence.

## II. — *La sentence portée contre les méchants.*

Je considérerai, en second lieu, que le Juge se tournera avec un visage irrité vers les pécheurs, et qu'il leur dira d'une voix terrible : *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour Satan et pour ses anges ; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger, etc.* (3). Dans cette sentence, comme dans la précédente, on méditera chaque parole séparément, parce qu'on y trouve indiqués tous les genres de peine que l'on souffre en enfer, et qui seront traités avec plus d'étendue dans les deux Méditations suivantes.

### RETIREZ-VOUS DE MOI.

Cette première parole, *retirez-vous de moi*, est la condamnation à la peine éternelle que l'on appelle du dam ; c'est l'éternel bannissement du Ciel, la privation de la vue de Dieu à jamais. Afin de rendre la douleur

1. Auditui meo dabis gaudium et lætitiã : et exultabunt ossa humiliata. (Ps., I., 10.)

2. Oves meę vocem meam audiunt : et ego cognosco eas, et sequuntur me. (JOAN., X, 27.)

3. Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare, etc. (MATTH., XXV, 41-45.)



des pécheurs plus amère, le Seigneur se montrera à eux plein de gloire, et il leur dira : Retirez-vous de moi qui suis votre Dieu, votre premier principe et votre dernière fin ; retirez-vous de moi qui suis votre Rédempteur, qui me suis fait homme pour vous, qui ai reçu ces blessures pour votre salut, et qui vous ai offert un pardon que vous n'avez pas daigné accepter. Allez donc, et soyez éternellement privés de mon amitié, de ma protection, de mon royaume, de mon paradis, de la claire vision de mon essence divine, des délices infinies dont j'abreuve mes élus. Et parce que ceux qui se séparent de JÉSUS-CHRIST, se séparent par là même de ceux qui sont unis avec JÉSUS-CHRIST, ces paroles : *Éloignez-vous de moi*, signifient en même temps : Éloignez-vous des hiérarchies et des chœurs de mes anges ; éloignez-vous de mes apôtres, de mes martyrs, de mes confesseurs et de mes vierges ; éloignez-vous de la douce société de ma Mère bénie ; elle a voulu être la vôtre, et vous avez refusé d'être son enfant. Il n'y a rien que je n'aie fait pour vous attirer à mon service. J'ai voulu vous recevoir au nombre des serviteurs de ma maison ; mais vous, par un aveuglement criminel, vous avez toujours résisté à la grâce que je vous offrais. Il est donc juste maintenant qu'en punition d'un refus si outrageux, je vous bannisse de ma présence, et que je vous éloigne de la société de mes élus, sans vous laisser aucune espérance de me voir, ni de participer à ce qui m'appartient. — O mon Sauveur, détournez de moi ce châtiment qui me séparerait de vous sans retour : châtiez-moi aussi rigoureusement qu'il vous plaira, pourvu que je sois toujours auprès de vous, et que je vous sois uni par amour.

## MAUDITS.

L'effet de cette seconde parole sera de faire tomber sur les réprouvés toutes les malédictions et tous les malheurs qu'ils auront mérités par leurs péchés. Ils seront maudits dans leur âme et dans leur corps; maudits dans leurs facultés et dans leurs sens. Sur eux tombera la malédiction de la faim et de la soif, de l'infirmité et de la douleur, de l'infamie et de l'opprobre. Ils seront maudits en la cité où ils doivent demeurer, en la compagnie qui leur sera donnée, en tout ce qui doit leur arriver (1).

Il est à remarquer que JÉSUS-CHRIST ne les appelle pas les maudits de son Père, comme il appelle les bons, les bénis de son Père. C'est pour leur faire entendre que la bénédiction vient originairement de Dieu notre Père, qui, autant qu'il est en lui, voudrait qu'eux aussi fussent bénis; mais que la malédiction tire son origine d'eux-mêmes et de leur révolte, selon ces paroles de David : *Il a aimé la malédiction, et elle est venue sur lui; il n'a pas voulu la bénédiction, et elle s'est éloignée de lui. Il a revêtu la malédiction comme un vêtement, et elle a pénétré comme l'eau au-dedans de lui, et comme l'huile dans ses os* (2).

Oh! de quelle fureur et de quelle rage seront transportés ces malheureux, lorsqu'ils entendront cette désespérante parole d'éternelle malédiction! Quel dépit et quelle jalousie pénétrera leurs cœurs, lorsqu'ils verront

1. Maledictus eris in civitate... Mittet Dominus super te famem et esuriam, et increpationem in omnia opera tua, quæ tu facies. (DEUTER., XXVIII, 16, 20.)

2. Et dilexit maledictionem, et venit ei: et noluit benedictionem, et elongabitur ab eo. Et induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus. (Ps., CVIII, 8.)

Dieu bénir les élus sans qu'il lui reste pour eux une seule bénédiction! Si Esau, voyant que Jacob, son frère puîné, lui avait dérobé la bénédiction de son père, fit entendre des cris semblables à des rugissements; si, ne pouvant retenir ses larmes, il dit à Jacob : *Mon père, n'avez-vous pas réservé pour moi aussi une bénédiction* (1)? quels cris, quels rugissements ne pousseront pas les réprouvés, figurés par Esau, lorsqu'ils verront que les élus, représentés par Jacob, auront emporté la bénédiction du Père céleste, sans qu'il en reste une pour eux! Dans leur désespoir, ils confirmeront eux-mêmes leur propre malédiction, maudissant le jour de leur naissance et les mamelles qui les ont nourris, et souhaitant n'avoir jamais vu le jour plutôt que d'entendre cette redoutable malédiction! — O très doux JÉSUS qui, en montant sur la croix avez pris sur vous la malédiction de la loi, pour nous délivrer de la malédiction du péché et de la peine éternelle (2), usez envers moi de votre miséricorde, de peur qu'un malheur si terrible ne tombe sur moi.

#### ALLEZ AU FEU ÉTERNEL.

La troisième parole est : *Allez au feu éternel*. C'est la condamnation à la peine que l'on appelle du sens, c'est-à-dire, au feu éternel. Comme si le Juge leur disait : Je ne vous bannis pas loin de moi, pour que vous alliez reprendre cette vie libre et sans contrainte que vous aviez l'habitude de vous accorder sur la terre,

---

1. Auditis Esau sermonibus patris, irrugiit clamore magno et consternatus, ait : Benedic etiam et mihi, pater mi... Rursumque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, et mihi benedictionem ? (*Genes.*, XXVII, 34, 36.)

2. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum. (*Galat.*, III, 13.)

ni pour que vous y viviez selon vos caprices ; mais afin de vous livrer à ces flammes impitoyables que j'ai allumées pour les pécheurs au fond de l'abîme. Vous y brûlerez, non pas l'espace de dix ans, ou de dix mille ans, mais tout le temps que durera ce feu qui est éternel, et qui a reçu de moi l'ordre de vous tourmenter éternellement. Oh ! quelle sera l'indicible douleur des méchants, lorsqu'ils se verront condamnés à rentrer dans la prison de feu dont leur âme sera sortie pour un peu de temps, et où leurs corps, réunis à leurs âmes, devront brûler à jamais !

#### QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ.

Le Juge ajoutera que ce feu a été préparé, afin que tous sachent que la justice divine, qui a préparé un royaume pour récompenser les bons, a préparé de même un feu pour châtier les pécheurs. Ce feu, il est vrai, est caché aux yeux du corps, mais la révélation l'a rendu visible aux yeux de la foi, afin que l'on puisse s'en préserver. C'est donc avec les yeux de la foi que je pénétrerai jusqu'au centre de la terre, pour y voir ce feu terrible préparé pour punir mes péchés, si je n'en fais pénitence. Je me rappellerai ces paroles d'Isaïe : *Dès les anciens jours, c'est-à-dire depuis le commencement du monde, un lieu vaste et profond a été préparé par le Roi éternel. Là sont des amas de bois, aliment du feu ; et le souffle du Seigneur est comme un torrent de soufre qui les embrase* (1). Ce lieu s'appelait *Tophet* et le Sauveur lui donne, dans l'Évangile, le nom de

1. Præparata est enim ab heri Tophet, a rege præparata, profunda, et dilatata. Nutrimenta ejus, ignis et ligna multa : flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam. (Is., xxx, 53.)

*Gehenna* (1). C'était une vallée où des feux étaient allumés pour brûler les petits enfants que l'on sacrifiait à l'idole de Moloch (2). Ce qui nous avertit que les fournaises, les volcans qui vomissent du feu, de la fumée et du soufre, doivent nous aider à nous former une idée de ce feu terrible que Dieu tient en réserve sous la terre pour tourmenter ceux qui auront sacrifié leur âme au démon. — O Roi éternel qui avez préparé le ciel et l'enfer, où les bons, d'un côté, se délecteront au doux souffle de votre charité, et où les pécheurs, de l'autre, se sentiront dévorés par le vent embrasé de votre colère ; visitez-moi par le souffle de vos divines inspirations, afin que je ne perde jamais le souvenir de ces deux séjours, et qu'avec le secours de votre grâce, je vive de manière à obtenir l'un et à éviter l'autre.

POUR SATAN ET POUR SES ANGES.

JÉSUS-CHRIST dit que ce lieu a été préparé *pour le démon et pour ses anges*. C'est afin que les réprouvés sachent qu'ils seront éternellement en la compagnie des démons. Ils ont imité leur désobéissance ; il est juste qu'ils partagent leur supplice. Ils ont embrassé le parti de Lucifer et de ses anges, ils seront punis avec eux, et par eux, et leurs tentateurs deviendront leurs bourreaux. JÉSUS-CHRIST toutefois ne leur dit pas : *Allez au feu qui a été préparé pour vous*, comme il dit aux bons : *Venez dans le royaume qui vous a été préparé*. Il leur reproche ainsi d'avoir méconnu la grande miséricorde dont il a usé à leur égard. Car il n'a pas créé l'enfer pour y châtier les hommes, et jamais il ne les

---

1. Qui autem dixerit, fatue : reus erit gehennæ ignis. (MATTH., v, 22.)

2. Contaminavit quoque Tophet... ut consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch. (*IV Reg.*, XXIII, 10.)

y aurait condamnés, s'ils ne l'avaient mérité par leurs péchés. C'est donc parce que les méchants ont imité la révolte et l'impénitence des démons qu'il les envoie au feu éternel qu'il a préparé pour les démons. — O Dieu des vengeances, qui êtes aussi le Père des miséricordes, puisque vous êtes bien plus porté à faire grâce aux pécheurs qu'à vous venger des injures que vous en avez reçues, donnez-moi le temps de faire une sincère pénitence, afin que je ne sois pas puni justement avec Satan et avec ses anges.

J'AI EU FAIM, ET VOUS NE M'AVEZ PAS DONNÉ  
A MANGER.

Le Juge déclarera ensuite le juste motif de sa sentence : *J'ai eu faim*, dira-t-il, *et vous ne m'avez pas donné à manger* ; vous n'avez exercé envers moi aucune des autres œuvres de miséricorde. Et comme les réprouvés allégueront cette excuse que ce n'est pas à l'égard de la personne même de JÉSUS-CHRIST qu'ils ont manqué d'accomplir ces œuvres, il leur sera répondu : *Ce que vous avez refusé au plus petit de ceux-ci, c'est à moi-même que vous l'avez refusé* (1), car j'étais en eux, et ce que vous n'avez pas voulu faire pour eux, vous me l'auriez refusé à moi-même. *Celui qui n'aime pas le prochain qu'il voit de ses yeux, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas* (2) ? Et celui qui oublie l'image de Dieu qui lui est présente, comment se souviendra-t-il de Dieu lui-même qu'il croit éloigné de lui ?

1. Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis : Quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis. (MATT., XXV, 45.)

2. Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere ? (I JOAN., IV, 20.)

Je remarquerai ici que Notre-Seigneur n'appuie sa sentence de condamnation que sur des fautes qui paraissent d'une moindre gravité ; mais c'est pour nous faire comprendre avec quelle rigueur il punira les plus grands crimes. Aussi ne dois-je pas m'imaginer qu'il les passe sous silence. Il signifiera en particulier à chacun, de manière à être entendu de tous, la cause pour laquelle il est condamné. Il dira aux luxurieux : Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, parce que vous avez vécu dans l'impureté. Il dira aux parjures et aux blasphémateurs : Retirez-vous de moi, parce que vous avez indignement profané mon nom, méconnaissant ainsi le soin que je prenais d'honorer le vôtre, etc.

Je remarquerai aussi que les méchants, au jour du jugement, feront valoir à leur décharge quelques œuvres d'éclat qu'ils auront faites. Seigneur, Seigneur, diront-ils à leur Juge, *ne vous souvenez-vous pas que nous avons prophétisé, que nous avons chassé les démons, que nous avons opéré de nombreux prodiges en votre nom ?* Comment donc nous éloignez-vous de votre présence ? Mais le Seigneur répondra : *Je ne vous ai jamais connus. Retirez-vous de moi, artisans d'iniquité* (1). Paroles qui signifient : Je sais bien que vous avez eu la foi, et qu'avec la foi, vous avez reçu beaucoup d'autres grâces, car c'est moi qui vous les avais données ; mais je sais aussi que vous avez mal usé de ces dons, et que vous les avez gâtés par d'énormes péchés. Il fallait, en exhortant les autres, vous exhorter vous-même ; en chas-

---

1. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus ? Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite a me, qui operamini iniquitatem. (MATTH., VII, 22, 23.)

sant les démons du corps des autres, vous deviez les chasser de votre âme ; en même temps que vous opérerez des œuvres miraculeuses, il fallait accomplir aussi des œuvres vertueuses. Vous n'en avez rien fait, et c'est pourquoi je ne vous connais pas et n'agrée pas vos services. En vain m'appellez-vous Seigneur ; votre désobéissance à mes commandements m'empêche de vous admettre au nombre de mes serviteurs.

Je conclurai de là que si JÉSUS-CHRIST ne tient pas compte alors du don de prophétie, ni de la grâce des miracles, mais seulement des vertus, bien moins encore aura-t-il égard à la noblesse, aux richesses, aux dignités, à la science, et à d'autres avantages de moindre valeur, quoique grandement estimées des hommes. Aussi dira-t-il à tous les pécheurs sans distinction : *Je ne vous connais pas, retirez-vous de moi, artisans d'iniquité.*

En entendant le tonnerre de cette formidable sentence (1), les réprouvés seront en proie à une mortelle tristesse. Car si les signes précurseurs du jugement qui, comme des éclairs, précéderont ce tonnerre, doivent sécher leurs os de frayeur, quel tremblement ne leur causera pas le tonnerre même ! Quelle consternation suivra ce coup de foudre ! Quel tourment produira ce feu ! — O Juge souverain, faites briller dans mon âme les éclairs de vos divines inspirations, afin que, contemplant ce qui doit se passer en ce jugement terrible, elle soit saisie d'une crainte salutaire qui la détermine à changer de vie, et vous fasse changer votre sentence (2). Que votre main droite purifie mon

1. Vox tonitruï tui in rota. (*Ps.*, LXXVI, 19.)

2. Illuxerunt coruscationes tuæ orbi terræ : commota est et contremuit terra. (*Ibid.*)



cœur, afin qu'en ce jour vous ne me placiez pas à votre gauche. Lorsque vous viendrez juger, *ne me condamnez pas* (1). Pardonnez-moi, maintenant dans votre miséricorde, pour que vous ne me condamnerez pas alors dans votre justice.

### III. — *L'exécution des sentences.*

Il reste à considérer l'exécution des deux sentences. *Les pécheurs*, dit le Sauveur dans l'Évangile, *iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle* (2).

*Premièrement.* Je considérerai l'exécution de la sentence portée contre les pécheurs. Au moment même où elle sera prononcée, sans aucun délai, et à la vue des bons, la terre s'ouvrira sous leurs pieds, les démons les saisiront, et les uns et les autres descendront en enfer. Puis la terre se refermera aussitôt, et ils demeureront éternellement ensevelis dans cet abîme de feu. Alors sera accomplie la malédiction du Psalmiste *Que la mort vienne sur eux, et qu'ils descendent vivants dans l'enfer* (3)! Alors aussi se vérifiera ce que nous lisons au livre de l'Apocalypse : *Le démon, l'enfer et la mort et tous ceux dont les noms ne sont pas écrits au livre de vie, seront précipités dans l'étang de feu et de soufre, où ils seront tourmentés jour et nuit avec l'Antechrist et son faux prophète, dans les siècles des siècles* (4). Voilà ce

1. Dicam Deo: Noli me condemnare. (JOB, I. 2.)

2. Et ibunt hi in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam. (MATTH., XXV, 46.)

3. Veniat mors super illos : et descendant in infernum viventes. (P's., LIV, 16.)

4. Et descendit ignis a Deo de cælo, et devoravit eos: Diabolus, qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia, et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte, in sæcula sæculorum ... Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis. Hæc est mors secunda. Et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis. (Apoc., XX, 9-15.)

que l'Écriture nomme la seconde *mort*, mort éternelle, d'autant plus à craindre, qu'elle ôte la vie au corps et à l'âme, que la première mort n'avait fait que séparer pour un temps, en punition du péché. Quel sera l'excès de la douleur des réprouvés, lorsqu'ils se verront dans l'impuissance de résister à leur Juge, et de s'opposer à l'exécution de son arrêt ! Quelle envie amère pénétrera leurs entrailles à la vue de la gloire des bons, qui ne sera jamais leur partage ! Que cette seconde mort leur causera d'affliction et de larmes à leur entrée dans l'étang de feu et de soufre ! Oh ! quelle ne sera pas leur agonie, lorsqu'ils se verront les pieds et les mains chargés de chaînes, renfermés dans cette prison souterraine, dont ils ne pourront jamais forcer les murailles ni briser les portes ! Ils reconnaîtront alors, par une tardive expérience, *combien il est funeste et amer de s'être éloigné de Dieu, et d'avoir perdu la crainte de ses jugements* (1). — O mon âme, tremble à la pensée de cette seconde mort, afin de te préserver de la première qui est celle du péché. Descends en esprit dans ces abîmes de la terre ; considère attentivement ce qui s'y passe ; là tu apprendras à craindre la colère du Tout-Puissant et à prévenir sa fureur (2).

*Secondement.* Je considérerai comment les élus *se réjouiront*, dit David, *en voyant la vengeance que Dieu aura exercée* contre les pécheurs (3). Et lors même qu'ils verraient, au nombre des damnés, un père, une mère,

1. Scito, et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum, et non esse timorem mei apud te, dicit Dominus Deus exercituum. (JEREM., II, 19.)

2. Et introibunt in speluncas petrarum, et in voragines terræ, a facie formidinis Domini, et a gloria majestatis ejus, cum surrexerit percutere terram. (Is., II, 19.)

3. Lætabitur justus cum viderit vindictam. (Ps., LVII, II.)

un frère, un ami, loin d'en être attristés, ils en éprouveraient au contraire de la joie, parce qu'ils sauront ce qu'il y a de sagesse et de justice dans tout ce que Dieu fait. C'est pourquoi ils chanteront le cantique que chanta Moïse lorsque les Égyptiens furent engloutis dans la mer, et le cantique de l'Agneau, que saint Jean rapporte : *Grandes et merveilleuses sont vos œuvres, Seigneur Dieu tout-puissant ; droites et justes sont vos voies, Roi des siècles. Quel est celui, Seigneur, qui ne vous craindra pas et ne glorifiera pas votre nom ? Car vous seul êtes miséricordieux, et vous avez fait éclater vos jugements aux yeux de toutes les créatures* (1).

*Troisièmement.* Je considérerai enfin de quelle manière s'exécutera la sentence prononcée en faveur des justes. Je les verrai s'élever dans les airs à la suite de leur capitaine JÉSUS, chantant des cantiques d'allégresse, glorifiant Dieu qui les a délivrés de mille dangers menaçants, et disant avec le Psalmiste : *Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés à la dent de nos ennemis ! Notre âme a été délivrée, comme le passereau, du filet de l'oiseleur ; le filet a été rompu, et nous avons été sauvés parce que nous avons mis notre confiance dans le Seigneur qui a fait le Ciel et la terre* (2). C'est ainsi qu'ils traverseront tous les cieus jusqu'à ce qu'ils arrivent au plus élevé, qui est l'empyrée. Là JÉSUS-CHRIST les placera sur des trônes de gloire, et ils

1. Magna, et mirabilia sunt opera tua, Domine Deus omnipotens : justæ et veræ sunt viæ tuæ, Rex sæculorum. Quis non timebit te, Domine, et magnificabit nomen tuum ? quia solus pius es... quoniam judicia tua manifesta sunt. (*Apoc.*, XV, 3-4. — *Exod.*, XV.)

2. Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus eorum. Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium : laqueus contritus est, et nos liberati sumus. Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cælum et terram. (*Ps.*, CXXIII, 6-8.)

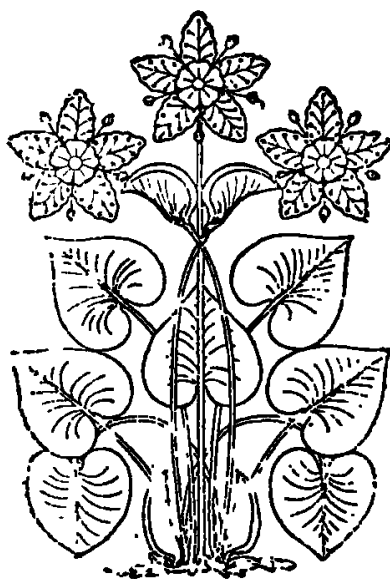
régneront avec lui dans la paix et dans la joie pendant toute l'éternité. Heureuses les peines d'une vie vertueuse, auxquelles le Seigneur réserve une si magnifique récompense ! — Réjouis-toi, ô mon âme, dans l'espérance de ce bonheur, et embrasse avec grande ferveur les travaux de la vie présente.

#### CONCLUSION.

Pour fruit de ces méditations sur le jugement, je me considérerai en ce monde, selon le conseil de saint Bernard, comme en un lieu intermédiaire entre le Ciel et l'enfer (1), lieu de probation où Dieu m'éprouve, comme on éprouve un novice, par les commandements qu'il m'impose et par les peines qu'il m'envoie, en même temps qu'il m'aide par sa grâce à sortir victorieux de l'épreuve. Si l'épreuve est malheureuse pour moi, c'est-à-dire, si j'ai suivi le parti du démon, je serai, par une sentence irrévocable, précipité de ce monde en enfer. Si au contraire l'épreuve est heureuse, je veux dire, si j'accomplis la volonté de Dieu, la sentence de mon Juge me transportera de ce monde au Ciel. Il est donc souverainement important que j'examine avec une sérieuse attention quelle est ma conduite, afin que je sorte de ce monde après une épreuve couronnée d'un plein succès. — O Dieu éternel, qui avez fait de

1. In probatione sumus, inter paradisum et infernum interim medii, velut inter claustrum et sæculum constituti. Diligenter consideratur utrinque quid agimus; utrinque dicitur: O si ad nos transeat! intentione quidem dissimili, sed non dispari forsitan voluntate. Quod si ita omnium oculi in nos, nostri quo abierunt, aut quare ipsi soli recesserunt a nobis? A dextris siquidem et a sinistris tanto studio circumspecti, soli dissimulamus inspicere vitam nostram; soli nosmetipsos negligimus intueri... Exurgamus aliquando fratres, nec in vano accipiamus animas nostras, pro quibus alii tanto zelo, vel in bonum vigilant, vel in malum. (S. BERN., *De diversis*, Serm. LXX, vel XXXL ex *Parvis*.)

la terre comme une maison de probation où vous éprouvez les hommes que vous destinez au Ciel, ne m'épargnez pas, ne me ménagez pas les épreuves, mais en même temps prévenez-moi de votre miséricorde ; faites que par mon obéissance je mérite de recevoir au jour du jugement une sentence favorable, et d'être admis dans votre royaume.



## MÉDITATION XVI.

---

DE L'ENFER, DE L'ÉTERNITÉ DES PEINES QUE L'ON Y  
ENDURE, DE L'HORREUR DU LIEU, DES CONDAMNÉS  
ET DES BOURREAUX.

---

### I. — *Qu'est-ce que l'enfer ?* —

---

*Premièrement.* Je considérerai avant tout ce que c'est que l'enfer, d'après les notions que m'en donne la foi. Car si je parviens à m'en former une idée juste, il me sera impossible de l'entendre nommer sans trembler. Or, l'enfer est une prison perpétuelle, pleine de feu, où Dieu punit par d'horribles et innombrables tourments ceux qui meurent en péché mortel. L'enfer est encore un état immuable et éternel, dans lequel les pécheurs, en punition de leurs crimes, sont privés de tous les biens qu'ils peuvent désirer, et souffrent tous les maux qu'ils peuvent redouter. De telle sorte que, à la privation de tous les biens dont les hommes jouissent en cette vie et les anges dans l'autre, se réunit la présence de tous les maux qui affligent les hommes en cette vie et les démons dans l'autre.

Je puis, pour rendre cette considération plus sensible, me représenter en détail tous les maux que j'ai soufferts ou que j'ai vu souffrir à d'autres, augmentant leur intensité par la pensée, et les supposant éternels. Je songerai que tous les maux que l'on endure en cette vie sont peu de chose et durent peu, puisqu'ils ont une fin, tandis que les souffrances de l'enfer sont excessives et d'une éternelle durée, car elles dureront autant que Dieu lui-même. Si donc il arrive que je sois tourmenté

de la faim et de la soif, je me rappellerai que dans l'enfer il y a une autre faim et une autre soif, l'une et l'autre incomparablement plus dévorantes, et de plus, éternelles. Ai-je à supporter quelque autre douleur? suis-je dans l'ignominie, la pauvreté, l'abattement, la tristesse? me trouvé-je abandonné de ceux qui se disaient mes amis? tout cela je le souffrirai en enfer, mais avec un tel surcroît d'intensité, que les maux d'ici-bas, mis en regard de ceux-là, peuvent se comparer à une ombre ou à un souffle. Et ces terribles souffrances n'auront pas de fin. Quand elles auront duré cinquante mille années, il en restera cinquante millions d'autres, puis d'autres encore que l'imagination ne saurait compter. Depuis plus de cinq mille ans, Caïn est en enfer; c'est pour lui comme s'il venait d'y entrer. Depuis bientôt deux mille ans le riche avare est dans les flammes et demande une goutte d'eau; et les flammes le brûleront toujours et cette goutte d'eau il la demandera sans cesse.

C'est donc une folie, ô mon âme, de redouter les peines si courtes et si légères de cette vie, et de s'exposer, pour les éviter, à des tourments si cruels et d'une si longue durée. Comment ne supporterais-tu pas patiemment des épreuves d'un jour, toi qui mérites de souffrir éternellement pour tes péchés? — O Dieu éternel, éclairez-moi de votre divine lumière; faites que, par les maux présents, je comprenne combien sont terribles les maux à venir, et que je mérite par une vie chrétienne d'en être préservé.

II. — *Que dans l'enfer tout est éternel.*

Je considérerai, en second lieu, les causes et les circonstances de cette éternité, et comment en enfer tout est éternel.

*Premièrement.* Le damné est éternel, non seulement quant à l'âme, mais aussi quant au corps. Immortel, il ne pourra ni se donner la mort, ni la recevoir d'un autre, et Dieu ne voudra pas l'anéantir. *Vainement désirera-t-il la mort; la mort le fuira* (1), et le Seigneur n'exaucera pas son désir. Loin de là, l'ardeur impuissante avec laquelle il aspirera à rentrer dans le néant, sera pour lui un nouvel et affreux tourment.

*Secondement.* La prison elle-même est éternelle et indestructible, parce que la terre, au centre de laquelle elle est située, *durera toujours* (2). Le feu également sera éternel, parce que *le souffle éternel de Dieu sera, au témoignage du prophète Isaïe, comme un torrent de soufre qui l'entretiendra incessamment* (3), sans qu'aucune autre matière soit nécessaire. Quelle que soit du reste la matière qui nourrisse ce feu, elle ne manquera jamais, parce que le souffle même de Dieu la conservera. De sa nature, il est vrai, la flamme a deux propriétés : elle brûle et elle consume ; mais, par la toute-puissance divine, elle perdra la seconde et gardera la première ; elle brûlera sans consumer (4). C'est ainsi que durera toujours ce qui brûlera toujours.

*Troisièmement.* Le ver qui rongera le cœur des réprouvés sera éternel, selon cette parole du Fils de

1. Et in diebus illis quærent homines mortem, et non invenient eam : et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis. (*Apoc.*, IX, 6.)

2. Terra autem in æternum stat. (*Eccl.*, I, 4.)

3. Flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam. (*Is.*, XXX, 33.)

4. Vox Domini intercedentis flammam ignis. (*Ps.*, XXVIII, 7.)



Dieu : *Leur ver ne mourra point* (1). Car la fange du péché, dans laquelle il s'engendre, ne se consumera jamais, les coupables ne pouvant se distraire un instant, ni du souvenir de leurs désordres passés, ni du sentiment de leurs peines présentes. Ainsi ce ver leur pique sans cesse la conscience, et leur cause une intolérable douleur, à laquelle le temps n'apportera aucun adoucissement.

*Quatrièmement.* Le décret du souverain Juge sera éternel et immuable. Il a résolu de ne point révoquer la sentence définitive qu'il aura prononcée, et de ne point délivrer de l'enfer ceux que sa justice y aura une fois condamnés. Dans l'enfer, point de rachat des captifs, point de délivrance des prisonniers, parce que le sang de JÉSUS-CHRIST ne pénètre pas jusque-là. Si ce précieux sang, lorsqu'il coula fumant sur le Calvaire, ne retira de l'enfer aucun des réprouvés, bien moins en délivrera-t-il maintenant (2).

*Cinquièmement.* Enfin, toutes les peines des damnés seront éternelles, parce que leurs péchés seront éternels. Il ne peut y avoir en enfer de pardon, ni de vraie pénitence, ni de satisfaction convenable, ni de titres à l'application du sang de JÉSUS-CHRIST. D'où il suit que vouloir mourir sans faire pénitence de ses péchés, c'est en quelque façon vouloir demeurer à jamais avec ses péchés, c'est vouloir qu'ils soient éternels, et par conséquent mériter que la justice divine les châtie éternellement (3). De là il résulte encore que bien que le pécheur soit mort avec la foi et l'espérance, à son en-

1. *Vermis eorum non moritur.* (MARC., IX, 43. — IS., LXVI, 24.)

2. S. THOM. Part. 3, quæst. 52, art. 6.

3. S. THOM. Part. 1, 2, quæst. 87, art. 3 ad. 1. — S. AUG. et S. GREG., ibi citati.

trée dans l'enfer ces vertus l'abandonnent, non seulement parce qu'il en est indigne, comme il a été dit plus haut (1), mais aussi parce que l'objet de l'espérance ne subsiste plus pour lui ; il ne peut espérer désormais ni d'obtenir le pardon de ses péchés, ni d'être exaucé dans ses prières, ni de sortir de son misérable état et parvenir au bonheur dont jouissent les élus. — O mon âme, comment donc ne crains-tu pas de t'exposer à un éternel malheur ? Comment ne redoutes-tu pas ce feu, ce souffle, ce ver, ce décret de Dieu, permanent et éternel ? Considère que maintenant Dieu changera son arrêt, si tu changes de vie par la pénitence ; et n'attends pas que ton péché devienne éternel, car l'éternité de la peine est inséparable de celle du péché.

### III. — *Continuité et immutabilité des peines.*

Je considérerai, en troisième lieu, la continuité des peines, jointe à leur immutabilité.

*Premièrement.* Le sens de ces paroles est que les peines en enfer séviront sans interruption et sans adoucissement. Après des millions d'années, il ne sera accordé aux réprouvés, ni un jour de repos, ni une trêve d'une heure ou même d'un moment. Pour la peine essentielle, elle n'obtiendra ni mitigation, ni même le plus léger soulagement, comme on le voit par le refus d'une goutte d'eau que fit Abraham au riche avare (2). Quant aux peines accidentelles, elles croîtront à mesure que de nouvelles victimes tomberont dans cette horrible prison. Si dans l'enfer on passe quelque-

1. Meditat. IX, § IV.

2. Recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. (LUC., XVI, 25.)

fois d'un supplice à l'autre, le changement, qui sur cette terre procure d'ordinaire quelque allègement, n'a pour effet que de causer un nouveau tourment. Par exemple, si le luxurieux, comme il est dit au Livre de Job, *passé du froid de la neige à la plus intense chaleur* (1), ces alternatives et ces transitions subites d'un extrême à l'autre ne contribuent qu'à rendre plus insupportables par leur opposition l'une et l'autre de ces souffrances.

*Secondement.* Je remarquerai enfin que la durée et la continuité des peines ne font en aucune manière que l'on s'y accoutume et qu'on les supporte plus facilement. Au contraire, chaque jour ils sont comme nouveaux et paraissent plus intolérables que jamais. Comme *l'orgueil des damnés qui haïssent Dieu s'élève toujours* (2), selon la parole du prophète David ; de même leur colère, leur envie, leur impatience, leur fureur, leur rage, ne cessent de croître. — Que dis-tu, ô mon âme, et que fais-tu, si tu as une foi vive à l'existence de ces peines ? Comment peux-tu ne pas défaillir lorsque tu considères combien elles sont terribles par leur nature, par leur durée, leur continuité, leur immutabilité, leur éternité ? Si, couché dans un bon lit, tu redoutes presque à l'égal de la mort de passer une nuit sans sommeil et dans la douleur ; si tu attends avec angoisse le soulagement que procure l'aube du jour, combien plus souffriras-tu d'être dans une prison obscure, sur un lit de feu, dans une insomnie perpétuelle, pendant une nuit qui ne permettra pas d'espérer le retour du jour ! — O justice du Tout-Puissant, qui ne

1. Ad nimium calorem transeat ab aquis nivium. (JOB, XXIV, 19.)

2. Superbia eorum qui te oderunt, ascendit semper. (Ps., LXXIII, 23.)

tremblerait à votre souvenir ! *Ne me reprenez pas, Seigneur, dans votre colère, et ne me châtiez pas dans votre fureur* (1). Couvrez-moi de votre miséricorde, pour que je ne tombe point en cet épouvantable et éternel malheur !

#### IV. — *Ce que le lieu a d'horrible.*

Pour venir à quelque chose de plus particulier, je considérerai combien le lieu que nous appelons enfer est affreux et horrible.

*Premièrement.* C'est un lieu souterrain, obscur, dont les ténèbres sont plus épaisses que n'étaient celles de l'Égypte ; où la lumière du soleil, de la lune et des étoiles ne pénètre jamais. Le feu qui s'y trouve, bien qu'il brûle, n'éclaire pas, mais produit une fumée qui aveugle ; parce que Dieu, le privant d'une partie de sa vertu, lui retire, pour châtier les méchants, ce qu'il a de bon, et lui laisse ce qu'il a de nuisible.

*Secondement.* L'enfer est de plus un lieu très étroit, où l'on ne rencontre ni prairies, ni jardins, comme sur la terre. Car, bien qu'il soit, comme dit le prophète Isaïe, *un lieu large et profond* (2), cependant les hommes qui doivent y descendre sont si nombreux, que chacun y trouvera à peine l'espace d'une étroite sépulture, et que tous seront serrés comme des briques dans un four, sans qu'il leur soit possible de se mouvoir.

*Troisièmement.* Il y règne une excessive chaleur, et nulle ouverture n'y laisse pénétrer un vent rafraîchissant. C'est pourquoi saint Jean dans son Apocalyp-

1. Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripas me. (*Ps.*, VI, 1.)

2. Præparata est enim ab heri Tophet, a rege præparata, profunda et dilatata. — Propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino. (*Is.*, XXX, 33 ; V, 14.)

se l'appelle toujours *un étang de feu et de soufre* (1). De même donc que des poissons renfermés et comme prisonniers dans un étang ne peuvent plus s'échapper ; ainsi les réprouvés seront éternellement captifs dans cet étang de soufre fondu, dont ils ne cesseront de respirer l'odeur fétide et insupportable. C'est en effet une autre propriété de l'enfer que cette horrible infection, augmentée surtout par les corps des damnés.

*Quatrièmement.* Enfin, l'enfer est une prison qui demeurera éternellement fermée, et dont la force ne pourra jamais briser les portes, ni l'adresse les ouvrir. Si Dieu, par une disposition extraordinaire de sa providence, permet maintenant à quelqu'un d'en sortir, il porte partout sa peine avec lui, et il ne tarde pas à retourner forcément à sa demeure. Mais après le jugement universel, nul n'en sortira jamais. — Oh ! combien le plus affreux cachot te paraîtrait agréable, ô mon âme, si tu considérais sérieusement ce que sont les peines de l'enfer. Bon JÉSUS, aidez-moi à pleurer amèrement mes péchés, *afin que je n'aie point dans cette terre ténébreuse, couverte des ombres de la mort, séjour du désespoir* (2).

#### V. — *Les habitants de l'enfer.*

Je considérerai, en cinquième lieu, le malheureux état des habitants de l'enfer.

*Premièrement.* Ils seront dépouillés de toutes les bonnes qualités qu'il y avait en eux : bonté, sagesse, no-

---

1. Stagnum ignis ardentis sulphure ... Stagnum ignis et sulphuris. (*Apoc.*, XIX, 20., XX, 9.)

2. Antequam vadam et non revertar, ad terram tenebrosam, et opertam mortis caligine : terram miseræ et tenebrarum, ubi umbra mortis, et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. (*JOB*, X., 21, 22.)

blesse, loyauté, sentiments d'amitié, rapports de parenté ; et ils auront toutes les qualités mauvaises opposées aux premières. Dans l'enfer il y aura toutes sortes de créatures raisonnables : des anges de diverses hiérarchies et de divers chœurs qui, avant leur faute, étaient beaux, puissants, brillants de gloire ; des empereurs, des rois et des princes ; des sages, des philosophes, des orateurs, des hommes versés dans les différentes sciences ; des courtisans, hommes du monde qui se distinguaient par leur politesse, leur affabilité, leur générosité, leur reconnaissance ; des parents, des pères, des fils, des frères, des cousins, des alliés, des amis, des voisins. Or, du moment où ils entreront en enfer, tous ces titres, toutes ces qualités disparaîtront ; il n'y aura plus, comme dit Job, *ni ordre ni harmonie mais désordre et confusion*. Tous seront les uns à l'égard des autres de mortels ennemis, pleins de colère, de ressentiment, d'envie, de rage ; ils ne pourront ni se voir, ni se dire une parole de douceur. Le père détestera son fils, et le fils son père ; le maître son serviteur, et le serviteur son maître. Ils se maudiront réciproquement et se déchireront avec fureur. Ceux-là spécialement qui se seront aimés en cette vie d'un amour désordonné, ou qui auront été complices des mêmes crimes, éprouveront un redoublement de haine en se voyant réunis et condamnés ensemble au même supplice. Car, comme des charbons embrasés, mis en contact, produisent une flamme plus vive, de même les damnés, semblables à des charbons allumés et fumants de colère, se communiquent les uns aux autres le feu qui les dévore.

*Secondement.* La dure nécessité où ils se voient de vivre de compagnie, sans pouvoir se fuir ni se séparer,

est pour leur imagination troublée un cruel tourment. Cherchent-ils à éviter un compagnon qu'ils détestent, ils en rencontrent un autre qu'ils abhorrent. Ce sera donc une guerre cruelle et perpétuelle. Là point de pacificateurs ni de consolateurs. Il n'en peut venir de la terre, et nul ne voudrait descendre du ciel pour pénétrer dans ce lieu infâme, et faire ce que n'a pas fait le Sauveur lui-même : car lorsqu'il descendit dans le sein de la terre, il jugea qu'il était indigne de lui d'entrer dans cette prison exécrationnelle, et de porter aux âmes endurcies qui l'habitent aucun soulagement.

Que diront donc les rois et les princes, lorsqu'ils se verront confondus avec la foule, traités par leurs sujets et par leurs serviteurs avec haine et avec mépris ? Quel tourment sera-ce pour moi d'être contraint de vivre avec des ennemis qui maintenant me haïssent et me maudissent, et de ne pouvoir ni leur fermer la bouche, ni me boucher les oreilles pour ne pas entendre leurs malédictions ! Quelle peine de ne voir jamais personne qui me veuille du bien et qui compatisse à mes maux, et de me trouver au contraire en présence de ceux qui s'acharneront à les augmenter ! — O mon âme, fonde toutes tes amitiés sur la vraie charité qui seule est éternelle et impérissable, et sans laquelle il n'est point d'amitié durable (1). Autant qu'il est en ton pouvoir, *vis en paix avec tous les hommes*, de peur d'être condamnée à vivre éternellement *avec les ennemis de la paix* (2).

1. Charitas nunquam excidit. — Unum genus est insolubile charitatis ... similitudo virtutum. (I Cor., XIII, 8. — CASSIAN. Collat. XVI, c. III.)

2. Si fieri potest, quod ex nobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. — Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus. (Rom., XII, 18. — Ps., CXIX, 6.)

VI. — *Les bourreaux de l'enfer.*

Je considérerai, en sixième lieu, quels seront les bourreaux en enfer, et quelle sera leur cruauté.

*Premièrement.* On peut dire d'une manière générale que dans l'enfer chaque réprouvé sera le bourreau de tous, et que tous seront les bourreaux de chacun : car ils ne cesseront de s'accabler mutuellement d'injures, et de se faire réciproquement tout le mal qu'ils pourront.

*Secondement.* Les principaux exécuteurs de la justice divine seront les démons. Ils assouviront sur les damnés la haine qu'ils ont eue de tout temps contre Dieu et contre son Fils JÉSUS-CHRIST. Ils tourmenteront leurs victimes par des visions épouvantables, par des imaginations terribles, et par tous les moyens que peut inventer une implacable cruauté.

*Troisièmement.* De tous les bourreaux, le plus cruel est le ver de la conscience, qui ronge et rongera éternellement le cœur des réprouvés. Car ils se rappelleront sans cesse les péchés qu'ils auront commis, les secours qu'ils auront reçus pour en faire pénitence, et la facilité qu'ils avaient d'éviter le malheur dans lequel ils sont tombés. Aussi imputeront-ils uniquement leur perte à la perversité de leur libre arbitre. D'où vient qu'ils seront à eux-mêmes leurs propres bourreaux, qu'ils se mordront et voudront se déchirer dans des transports d'incroyable fureur, vérifiant cette parole de saint Augustin : Vous l'avez ordonné, Seigneur, et il en est ainsi, une âme coupable trouve en elle-même son supplice (1). Ses péchés sont ses bourreaux, ses passions.

1. Jussisti enim, et sic est, ut pœna sui sit omnis inordinatus animus. (S. AUG. *Conf.* Libr. I, c. XII.)



son tourment : comment pourrait-elle se supporter elle-même ? — Apprends donc, ô mon âme, à écouter la voix de ta conscience ; *accorde-toi avec cet adversaire* charitable, qui te reprend lorsque tu pêches ; autrement, elle te persécutera en enfer, semblable à un chien furieux, et se vengera du mépris injuste que tu auras fait en cette vie de ses avertissements salutaires (1).

*Quatrièmement.* Enfin, le dernier tourment que souffriront les damnés leur viendra de la main invisible du Tout-Puissant, qui déchargera sur eux toute sa colère. Ces misérables n'ignorant pas d'où partent les coups, tourneront leur rage contre Dieu, vomiront contre sa Majesté d'horribles blasphèmes et souhaiteront de le voir anéanti. Mais toutes leurs malédictions ne serviront qu'à aigrir leur douleur et à mettre le comble à leur désespoir. — O main du Tout-Puissant, qui pourra supporter votre poids ? Oh ! *qu'il est horrible de tomber dans les mains du Dieu vivant* (2) justement courroucé ! Retirez de moi, Seigneur, la main de votre justice, et touchez-moi de la main de votre miséricorde, afin que, délivré de pareilles frayeurs, je jouisse en paix de votre divine présence dans la suite des siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Esto consentiens adversario tuo cito, dum es in via cum eo. (MATTH. V, 25.)

2. Horrendum est incidere in manus Dei viventis. (*Hebr.*, X, 31.)



# MÉDITATION XVII.

---

DE LA PEINE DES SENS EXTÉRIEURS ET DES PUISSANCES INTÉRIEURES, ET DE LA PEINE DU DAM.

---

Comme le pécheur, en offensant Dieu, commet deux grands maux : l'un, *d'abandonner son Seigneur, la source des eaux vives et éternelles* ; l'autre, de s'attacher aux créatures pour jouir des plaisirs passagers qu'elles lui présentent (1) ; de même il y a en enfer deux sortes de peines ; l'une, que l'on nomme du Dam, qui répond au premier de ces maux ; l'autre, que l'on appelle du Sens, qui se rapporte au second. Nous commencerons par cette dernière, parce qu'elle est plus sensible et plus facile à concevoir.

---

## I. — *La peine du Sens.*

Je considérerai, en premier lieu, ce que souffriront les réprouvés dans leurs sens extérieurs, lorsque leur corps sera réuni à leur âme.

C'est une loi de la justice divine *que chacun soit tourmenté, par où il a péché* (2). Puis donc que les sens ont servi de portes au péché pour entrer dans l'âme, il est juste qu'ils en soient punis ; et ils le seront en effet. La vue du méchant qui aura offensé Dieu par des regards coupables aura son tourment. Ses yeux seront blessés par la présence de ses ennemis qu'il apercevra

---

1. Duo enim mala fecit populus meus : Me dereliquerunt, fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas. (JEREM., II, 13.)

2. Ut scirent, quia per quæ peccat quis, per hæc et torquetur. (Sap., XI, 17.)

près de lui. Il ne verra que des objets d'horreur et d'effroi, des monstres épouvantables, des spectres hideux, des démons cruels sous mille figures horribles, sans qu'il puisse fermer ses yeux si souvent ouverts pour le mal, et se dérober un moment à ce spectacle. L'ouïe aura son tourment. L'oreille entendra sans cesse des blasphèmes contre Dieu, des injures, des imprécations, des cris et des hurlements, en punition des péchés dont elle aura été l'organe. L'odorat ne sentira que l'odeur du soufre et l'infection insupportable que répandront les corps des damnés, et le sien propre. Le goût savourera une amertume pire que celle *du fiel et de l'absinthe* (1), qui causera au réprouvé d'horribles soulèvements de cœur, en même temps que la faim et la soif lui feront désirer une goutte d'eau, qui lui sera refusée, comme au mauvais riche. Le toucher souffrira par tout le corps, des pieds à la tête, toutes les douleurs que l'on redoute le plus en cette vie : les maux d'yeux, d'oreilles, de dents, de côté, de cœur, etc. S'il est si pénible, en cette vie, de souffrir dans un seul de nos sens, que sera-ce dans la vie future, lorsque nos cinq sens seront attaqués à la fois des plus violentes douleurs ? Malheur à vous, délices des sens, voluptés trompeuses, qui aboutissez à de si terribles amertumes !

Ces considérations m'exciteront à pleurer les péchés que j'ai commis par mes cinq sens, et à me repentir de la liberté que je leur ai donnée. Je prendrai la résolution de les mortifier et de les soumettre à la droite raison, de peur que la mort et l'enfer n'entrent dans mon âme par leurs portes.

---

1. Ecce ego cibabo populum istum absinthio, et potum dabo eis aquam fellis. (JEREM., IX, 15.)

II. — *La peine du feu.*

Je considérerai, en second lieu, la peine du feu, qui est, à proprement parler, la peine du Sens.

Le feu de l'enfer est si pénétrant et si terrible, que le nôtre en comparaison n'est qu'un feu en peinture ; car il est l'instrument de la justice et de la toute-puissance de Dieu pour châtier et tourmenter, non seulement les corps, mais aussi les âmes séparées et les purs esprits. Il a trois propriétés.

*Premièrement.* Il s'incorpore tellement au damné, que celui-ci, homme ou démon, en quelque lieu qu'il aille, en est tourmenté ; ce qui nous permet de dire qu'il porte partout avec lui le feu de l'enfer, parce qu'il porte avec lui la douleur qu'il en ressent (1).

*Secondement.* Quoique ce feu soit le même pour tous, il agit néanmoins différemment sur les damnés. Il sait discerner les grands pécheurs des moins coupables, et proportionner les peines aux crimes. Il distingue même en chaque pécheur la partie de son corps la plus criminelle, et c'est à celle-là qu'il s'attache. C'est ainsi que celui-ci souffrira davantage dans la langue, parce qu'il aura été calomniateur ou parjure ; celui-là dans la gorge, parce qu'il aura été adonné à la bonne chère et à la boisson ; effet sans doute bien surprenant de la toute-puissance et de la justice divine, dont ce feu est l'instrument.

*Troisièmement.* Ce même feu, comme on l'a déjà dit, est privé de toutes les propriétés qui pourraient procurer quelque soulagement, et il ne possède que celles qui causent de la douleur. Il est ardent, mais il ne luit

1. S. THOM. Part. 1, quæst. 64, art. 4, ad. 3.

pas ; il est brûlant, mais il ne consume pas ; il est dévorant, mais il ne perd rien de son intensité, parce que Dieu le conserve. Les malheureux damnés sont, selon l'expression du Prophète, *comme une paille* qui s'allume sans résistance, mais qui n'est jamais réduite en cendres (1). La flamme qui s'en échappe répand une immense fumée, capable d'aveugler, non de suffoquer ; de tourmenter, mais non de donner la mort. Quel spectacle plus horrible peut-on imaginer que celui d'un damné plongé dans un étang de feu et de flammes, poussant des cris et des gémissements, sans obtenir et sans pouvoir espérer aucun soulagement ! Oh ! que le péché est donc un mal incompréhensible, puisqu'un Dieu infiniment miséricordieux, voyant sa créature, rachetée au prix du sang de l'Agneau, souffrir ces épouvantables tourments, n'en est point ému de compassion, et ne la retire pas de ce feu ! Au contraire, il la regarde du haut du ciel, et se réjouit de ce qu'elle endure, selon les décrets de sa justice. — Entends, ô mon âme, ce que dit le Seigneur : *Qui d'entre vous pourra habiter au milieu d'un feu dévorant ? Qui d'entre vous pourra supporter l'ardeur des flammes éternelles* (2) ? Si tu n'oses toucher le feu de cette terre, comment ne trembles-tu pas en songeant au feu de l'autre vie ? Contemple attentivement ces flammes impitoyables, afin que la crainte qu'elles t'inspireront consume le feu de tes convoitises, si le feu de l'amour divin, à cause de ta tiédeur, ne suffit pas pour les éteindre.

1. Et erunt omnes superbi, et omnes facientes impietatem, stipula. (MALACH., IV, 1.)

2. Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante ? Quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis ? (IS., XXXIII, 14.)

III. — *La peine des puissances de l'âme.*

Je considérerai, en troisième lieu, les peines particulières que souffrent chacune des puissances de l'âme.

*Premièrement.* L'imagination sera continuellement effrayée par de noires images, par des fantômes plus horribles que ceux qui assiègent dans leurs songes les esprits mélancoliques. Ce tourment nous est représenté au livre de la Sagesse, où nous voyons que Dieu, dans une nuit obscure, épouvanta les Égyptiens par des visions de monstres affreux, de bêtes féroces et de serpents qui faisaient retentir l'air de leurs rugissements et de leurs sifflements (1).

*Secondement.* Le trouble de l'imagination produira dans l'appétit sensitif un étrange dérèglement. Il sera envahi des passions furieuses de crainte, de tristesse, d'ennui, de colère, de désespoir, d'envie, de rage, qui sembleront se disputer à qui déchirera plus cruellement le cœur du damné.

*Troisièmement.* Sa mémoire sera tourmentée par le souvenir des biens qu'il a possédés, des maux qu'il souffre, et de ceux qui l'attendent dans toute l'éternité. Il ne pourra ni se rappeler rien qui le console, ni détourner sa pensée de ce qui l'afflige. S'il songe quelquefois aux plaisirs passés, ce souvenir est pour lui un accroissement de souffrance. En sorte que cette puissance de son âme est semblable à une mer soulevée par la tempête, où des flots de pensées amères se succèdent les uns aux autres, sans lui laisser un instant de repos (2).

1. Aliquando monstrorum exagitabantur timore... transitu animalium et serpentium sibilatione. (*Sap.*, XVIII, per totum.)

2. Impii autem quasi mare fervens, quod requiescere non potest. (*Is.*, LVII, 20.)

*Quatrièmement.* Son entendement sera plongé dans les ténèbres; il ne pourra ni former un raisonnement, ni concevoir une pensée qui lui procure quelque satisfaction. Il sera plein d'erreurs et d'illusions; il se représentera ses maux comme dépassant toute mesure; et jugeant avec obstination que Dieu le punit plus qu'il ne mérite, il l'accusera d'injustice et de cruauté.

*Cinquièmement.* Sa volonté sera endurcie dans le péché, dans la haine de Dieu, de tous ses saints et de tous les hommes, sans qu'il lui soit possible de changer ses dispositions et de se repentir du mal qu'elle a commis. En vain souhaitera-t-il de faire sa propre volonté, il ne la fera jamais en rien qui puisse adoucir ses peines. Depuis qu'il *a été jeté, les pieds et les mains liés, dans les ténèbres extérieures* (1), il n'a plus la liberté d'accomplir des œuvres de lumière, ni aucune action capable de lui apporter le moindre contentement. C'est ainsi que la volonté propre, impuissante à se satisfaire en rien, deviendra à elle-même un second enfer, juste châtiment des satisfactions criminelles qu'elle se sera procurées en ce monde sans se soucier de la volonté de Dieu.

Enfin, je me représenterai le cœur du damné comme un océan d'amertume, dans lequel se déchargent dix fleuves de peines très cruelles. Cinq entrent par les sens extérieurs ou corporels, et cinq par les puissances intérieures de l'âme. Ces peines sont le châtiment des péchés qu'il a commis contre les dix commandements de Dieu, ou même contre un seul, car, selon la parole de l'apôtre saint Jacques, *celui qui viole la loi en un*

---

1. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores. (MATTH., XXII, 13.)

*point, les méprise tous* (1). Or, quoi de plus à craindre pour moi que de voir des puissances si spirituelles et si nobles, que Dieu m'a données pour que je puisse parvenir à l'honneur insigne, et au bonheur sans égal de le posséder éternellement ; de les voir, dis-je, changées en autant de bourreaux pour me confondre et me tourmenter ! — O Dieu tout-puissant, aidez-moi à mortifier et à régler ces puissances de mon âme ; donnez-moi la force de me montrer leur ennemi en cette vie, afin qu'elles ne deviennent pas mes bourreaux dans l'autre.

#### IV. — *La peine du dam.*

Je considérerai, en quatrième lieu, la peine que l'on appelle du dam. Cette peine est infinie, parce qu'elle prive l'âme d'un bien infini, qui est Dieu (2). Les damnés seront pour toujours bannis du Ciel, privés du bonheur souverain et de la fin pour laquelle ils ont été créés, c'est-à-dire de la claire vision de Dieu, de l'amour béatifique, et de la joie ineffable qui résulte de l'un et de l'autre. Cette privation ne pourra que leur causer une affliction extrême, surtout s'ils ont eu en cette vie quelque connaissance des choses du Ciel par la lumière de la foi. Car, bien que leur entendement soit obscurci à l'égard de toute autre chose, ils seront néanmoins très éclairés pour connaître et apprécier leur malheur, la justice divine en disposant ainsi, pour accroître leur tourment.

*Premièrement.* Une double considération nous aidera à comprendre combien la peine du dam est terrible.

1. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. (JAC., II, 10.)

2. S. THOM., Part. 1, 2, quæst. 87, art. 4.



Rappelons-nous d'abord les sentiments des saints à qui une lumière divine fait entrevoir la gloire dont jouissent les bienheureux dans le Ciel. Ils regardent comme la peine suprême la privation de la vue de Dieu, et ils tremblent rien que d'y penser, comme on l'a fait remarquer ailleurs (1).

Représentons-nous ensuite combien les damnés souffrent d'être privés du souverain bien, non pas à raison de son excellence dans l'ordre moral, car ils n'aiment ni Dieu, ni aucune chose sainte, mais parce qu'ils sont privés de ce qui leur donnerait l'éternel et suprême repos, et les délivrerait de si horribles tourments.

Pour mieux entendre ceci, nous pouvons nous aider de quelques comparaisons empruntées aux choses de cette vie. Si c'est pour l'ainé d'une grande maison une affliction très sensible de se voir malheureusement frustré des avantages de son droit d'aînesse ; comment les damnés pourront-ils se consoler, lorsqu'ils se verront privés de l'éternelle possession du Ciel, à laquelle ils auraient eu des droits, s'ils ne les avaient point perdus par le péché ? Si la privation de biens finis, de jouissances finies, est si pénible pour le cœur ; combien plus le sera la privation d'un bien infini, qui renferme éminemment tous les biens créés, toutes les jouissances créées ? Et si la mort est le mal que l'on appréhende le plus, parce qu'elle sépare l'âme du corps et de ce monde visible ; combien sera plus terrible la mort éternelle qui sépare l'âme de Dieu, de son royaume et du monde invisible ? Comme donc *l'œil n'a jamais vu, ni l'oreille entendu, ni le cœur compris la grandeur des biens que*

1. Supra : Meditat. VI, § III.

*Dieu a préparés dans le Ciel pour ceux qui l'aiment* (1); de même, il n'est pas possible d'imaginer ce que la privation de tels biens renferme de maux. — O Dieu infini, faites tomber sur moi toutes les peines des sens, pourvu qu'il n'y ait point de péché de ma part; mais épargnez-moi la peine du dam, et ne permettez pas que je sois privé par ma faute du bonheur de vous voir et de vous aimer!

*Secondement.* La peine du dam entraîne après elle la privation de la vue et de la société de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, de sa très sainte Mère, des neuf chœurs des anges et de tous les bienheureux. Les réprouvés sentiront vivement cette privation, car ils auront vu en partie, au jour du jugement, la gloire des habitants du Ciel, dont ils se seront séparés pour ne les revoir jamais, et ils en conserveront un éternel souvenir qui les remplira de jalousie et de fureur.

*Troisièmement.* Enfin, les damnés jugeront de la grandeur des biens dont ils sont privés, par la rigueur extrême des maux qu'ils endurent. Car ils penseront avec raison que Dieu est aussi magnifique dans ses récompenses, que terrible dans ses châtiments, et qu'il n'a pas réuni moins de délices dans cette belle cité du Ciel, que de tourments dans ce misérable séjour de l'enfer. Or, la comparaison de deux états si opposés redoublera à chaque moment leurs regrets, leur tristesse et leur désespoir.

Pour moi, je dois m'affermir, par ces considérations, dans la crainte de Dieu et dans la haine du péché, et espérer fermement de la miséricorde divine, qu'elle me

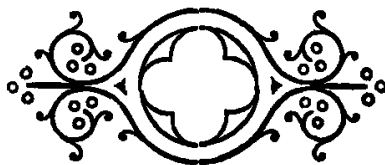
---

1. Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, que præparavit Deus iis qui diligunt illum. (I Cor., II, 9.)

délivrera de la plus grande de toutes les misères. Pour obtenir cette grâce, je m'adresserai à mon Sauveur et lui dirai : — Je le confesse, ô mon Dieu, je suis un criminel qui, *dans la terre des saints, ai commis d'innombrables péchés*. Je me suis rendu indigne de voir votre gloire, et d'être admis en la société de ceux qui ont le bonheur d'y participer (1). Je me repens d'avoir mérité par mes offenses de si rudes châtimens. Pardonnez-les-moi, Seigneur; ne laissez pas périr l'œuvre de vos mains, et ne souffrez pas qu'elle soit privée de la fin pour laquelle vous l'avez formée. Ah! que je ne sois pas du nombre des malheureux qui peuplent l'enfer, et que je ne serve pas d'aliment au feu éternel! Ne permettez pas que je tombe dans un état où je serais réduit à vous haïr et à vous maudire éternellement; car *dans l'enfer qui vous louera, ô mon Dieu* (2)? Non, non, il n'en sera pas ainsi; je veux vous aimer et vous bénir jusqu'à la mort, afin qu'au sortir de cette vie, vous me receviez dans l'autre pour continuer à vous louer dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

1. In terra sanctorum iniqua gessit, et non videbit gloriam Dei. (Is., XXVI, 10.)

2. Quoniam non est in morte qui memor sit tui: in inferno autem quis confitebitur tibi? (Ps., VI, 6.)



# MÉDITATIONS

*et manières de prier pour acquérir une parfaite pureté de cœur et une entière mortification de ses vices et de ses passions.*

---

Pour obtenir la parfaite pureté de l'âme, qui est la fin principale de la voie purgative, on peut faire usage de diverses manières de prier que l'on trouvera dans le paragraphe IX<sup>e</sup> de l'*Introduction générale*. La première manière a pour matière les sept péchés mortels, que l'on appelle communément les sept péchés capitaux, les dix commandements de Dieu, les trois principales puissances de l'âme et les cinq sens du corps. Cet exercice est très utile, parce qu'il nous fait connaître d'une manière plus particulière le nombre et la gravité de nos péchés, et qu'il nous apprend à examiner avec soin notre conscience. Il peut donc servir soit pour la confession sacramentelle, soit pour l'examen de la journée qui se fait chaque soir. Enfin, il aide beaucoup à creuser dans la connaissance de soi-même, à découvrir la racine des fautes que nous commettons le plus habituellement, pour y appliquer ensuite les remèdes convenables.

Je placerai en premier lieu les Méditations sur les péchés capitaux, parce que ces vices sont comme sept têtes qui renferment virtuellement tous les autres (1). Ce sont les plus dangereux ennemis que nous ayons à combattre. Les vaincre parfaitement, c'est avoir vaincu

---

1. S. THOM. part. 1, 2, quest. 84, art. 4.

le dragron à sept têtes qui fait la guerre aux saints (1) ; c'est avoir détruit les sept nations qui empêchent l'entrée dans la terre promise, non celle d'ici-bas, mais celle du ciel, comme Cassien le montre fort au long dans les traités qu'il a composés sur ce sujet (2). Il résulte de là que la fin principale que nous devons nous proposer dans ces méditations n'est pas seulement de connaître la laideur et la malice du vice et d'en concevoir de l'horreur, mais de mettre sans retard la main à l'œuvre, et d'entreprendre de mortifier les passions et les affections désordonnées qui ont jeté dans notre cœur de profondes racines. Car ce n'est point, dit saint Basile, par de simples considérations que l'on peut vaincre les vices et acquérir les vertus ; on n'y parvient que par de vigoureux exercices de mortification, auxquels il faut néanmoins ajouter la méditation et l'oraison, qui portent la volonté à se mortifier et obtiennent de Dieu la force nécessaire pour combattre et surmonter les passions (3).

Sans doute la contrition et la confession effacent à la fois tous les péchés mortels, parce que Dieu n'en pardonne jamais un qu'il ne les pardonne tous. Mais les habitudes vicieuses demeurent dans l'âme, et les passions qui en sont le principe, demandent à être mortifiées une à une et peu à peu. On peut appliquer ici ce que Moïse disait à son peuple des sept nations dont nous parlions tout à l'heure : *Dieu lui-même les détruira devant vous, mais les unes après les autres.*

---

1. Ecce draco magnus rufus, habens capita septem ... et est datum illi bellum facere cum sanctis. (*Apoc.*, XII, 3; XIII, 7.)

2. Et deleveris ... septem gentes multo majoris numeri quam tu es, et robustiores te. (*Deut.*, VII, 1. — *CASSIAN.*, Collat. V, c. XVI.)

3. Expedita proficiendi via ... perpetuum exercitium, et mandatorum Domini meditatio. (S. BASIL., Reg. ex *fus. tract.* VII.)

*Vous ne pourrez pas les exterminer toutes à la fois* (1). La divine Providence permet qu'il en soit ainsi pour nous éprouver et pour nous humilier, parce que plus la guerre durera, plus la victoire sera certaine et avantageuse pour nous.

Pour ces raisons, nous méditerons séparément sur chacun de ces vices capitaux, et nous apprendrons à les vaincre par des actes de la vertu qui leur est opposée. Nous y considérerons particulièrement trois choses. Premièrement : les diverses sortes de péchés que l'on peut commettre en chaque vice, ne nous arrêtant pas seulement aux péchés mortels, mais remarquant les moindres défauts, afin que les personnes qui tendent à la perfection connaissent dans le détail en quoi elles ont besoin de se mortifier. Secondement : les effets pernicioeux de ce vice, et les châtimens, soit temporels dont Dieu a coutume de le punir, en cette vie, soit éternels qu'il lui réserve dans l'autre. Troisièmement : les grâces et les récompenses que reçoivent ceux qui travaillent de toutes leurs forces à détruire ce même vice, et à acquérir la vertu contraire. En parlant de chaque vertu, nous en déclarerons quelques actes et nous en ferons ressortir l'excellence, afin de nous animer, par les motifs de la crainte et de l'amour, à la pratique de la mortification.

---

1. *Ipse consumet nationes has in conspectu tuo, paulatim atque per partes. Non poteris eas delere pariter. (Deut., VII, 22.)*



# MÉDITATION XVIII.

---

## DE L'ORGUEIL ET DE LA VAINNE GLOIRE.

---

I. — *En quoi consiste l'orgueil, et quels autres vices il produit.*

Je considérerai, en premier lieu, en quoi consiste l'orgueil, de quels autres péchés il est la source, combien ces péchés sont contraires à la raison, injurieux à Dieu, préjudiciables au prochain, et nuisibles à la vertu : ce qui se verra clairement dans le cours de cette Méditation.

*Premièrement.* L'orgueil est un amour désordonné de sa propre excellence (1). On peut être orgueilleux de deux manières. Il existe un orgueil charnel et mondain qui place son excellence dans les biens corporels, tels que la fortune, la naissance, la beauté, les honneurs ; et un orgueil spirituel qui se nourrit des biens spirituels de la science et de la vertu (2).

*Secondement.* Ce vice produit quatre sortes d'actes : Le premier est de s'attribuer à soi-même ce qui vient de Dieu. On le regarde comme son bien propre, comme dû à sa nature, ou comme acquis par sa propre

---

1. Superbia est inordinatus appetitus propriæ excellentiæ. (S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 162, art. 4.)

2. Sciendum est quod hæc ipsa de qua tractamus elatio, alios ex rebus sæcularibus, alios vero ex rebus spiritualibus possidet. (S. GREG., *Moral.*, libr. XXXIV, c. XXIII. — CASSIAN., *De cænob. Institut.*, libr. XII, c. II, XXIV, XXV, et *Collat.* V, c. XI, XII.)

industrie, au lieu d'en reconnaître le véritable et unique auteur. Le second est d'imputer à ses mérites ce qui n'est qu'une pure grâce, quoique dans le fond on avoue qu'on tient de Dieu le bien que l'on a. Le troisième est de s'estimer plus vertueux, ou plus savant, ou plus riche en d'autres dons, soit naturels, soit acquis, qu'on ne l'est en réalité, et, à raison de cette opinion, de se complaire en soi-même. Le quatrième est de s'imaginer que l'on est supérieur à tous les autres, ou de souhaiter de le devenir, afin que tous s'inclinent devant une supériorité qu'ils reconnaissent (1).

*Troisièmement.* De l'orgueil naissent plusieurs autres vices que l'on peut réduire à sept principaux. Nous les comparerons aux sept têtes du dragon infernal (2).

Le premier c'est la vaine gloire, désir immodéré d'être connu, estimé et loué des hommes. Elle se manifeste par les actes suivants : S'enorgueillir de ce qu'on possède comme si on ne l'avait pas reçu de Dieu ; se vanter de ce que l'on n'a pas, ou d'une chose qui est indigne de louange, parce qu'elle est mauvaise, basse ou honteuse ; désirer de plaire aux hommes, en disant ou en faisant devant eux ce qui leur est agréable, à dessein de s'attirer leur estime ; entendre avec une vaine satisfaction ceux qui nous louent et savourer leurs éloges, bien qu'ils ne soient que de pures flatteries. Cette vaine gloire est particulièrement à craindre en matière de vertus, parce qu'elle est comme un venin agréable qui les empoisonne, ou comme un voleur adroit qui les dé-

1. Quatuor sunt species quibus omnis tumor arrogantium demonstratur, cum bonum aut a semetipsis habere se aestimant, aut si sibi datum desuper credunt, pro suis se hoc accepisse meritis putant ; aut certe cum jactant se habere quod non habent ; aut, despectis cæteris, singulariter videri appetunt habere quod habent. (S. GREG., *Moral.*, Libr. XXIII, c. VI.)

2. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 132, art. 5.



robe sans que nous nous mettions en garde contre lui (1).

Le second vice est la jactance. On se loue soi-même, on se glorifie de talents que l'on n'a pas, on exagère ceux que l'on a, et on publie sans aucune nécessité, beaucoup de choses qu'il serait plus à propos de tenir cachées (2).

Le troisième vice est l'ambition, qui n'a en vue que les honneurs, les charges et les dignités. Le désordre de cette passion consiste à désirer des distinctions que l'on ne mérite pas, à se les procurer par des moyens répréhensibles, ou à s'y porter avec trop d'ardeur, en se proposant pour fin principale l'honneur mondain (3).

Le quatrième vice est la présomption. L'homme présomptueux se croit capable de choses au-dessus de ses forces, et les entreprend témérairement par vanité.

Le cinquième est l'hypocrisie. L'hypocrite se couvre du manteau de la vertu ; il affecte des intentions louables, qu'il n'a pas, afin de passer pour saint ; il fait même à cette fin des œuvres bonnes en apparence, mais qui sont vicieuses en réalité.

Le sixième vice est l'obstination dans notre propre jugement. Nous le préférons à celui des autres, quoi- qu'ils soient nos supérieurs, et cela même en des choses où nous devrions déférer au sentiment d'autrui de peur de nous tromper.

Le septième vice est le mépris et le peu de cas que

---

1. Agedum, fugiamus vanam gloriam, dulcem illum spiritualium divitiarum prædonem, jucundum animarum nostrarum hostem, virtutum tineam, non injucunde bona nostra diripientem : quæ fraudis suæ venenum melle illuit, porrigitque exitiosum poculum mentibus hominum, ut hoc vitio, opinor, inexplebilitè imbuantur. (S. BASIL., *Constit. monast.*, c. X.)

2. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 112.

3. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 131.

nous faisons des autres : d'abord de nos inférieurs, puis de nos égaux, puis de nos supérieurs, puis de Dieu même. *L'orgueil, dit David, va toujours croissant, et par là, il est la source de péchés sans nombre, de dissensions, de désobéissances, de malédictions, de blasphèmes (1).*

En méditant sur ces vices, j'examinerai combien de péchés ils m'ont fait commettre, et j'en ferai une humble confession devant Dieu, disant :

Mon Dieu, je m'accuse d'être plein d'orgueil : en tout ce que je fais, je recherche la vaine gloire ; mes paroles respirent la jactance ; mes actions et mes désirs sont empoisonnés par l'ambition. Oh ! que je voudrais n'être jamais tombé en de pareilles fautes ! Pardonnez-moi, Seigneur, et délivrez-moi de cette malheureuse inclination. Je pourrai aussi m'adresser à moi-même ces reproches que je trouve dans la sainte Écriture : *Homme de rien, as-tu quelque chose que tu n'aies pas reçue ? Si tu l'as reçue, pourquoi t'en glorifier comme si tu ne l'avais pas reçue ? Rien maintenant ne te manque ? Te voilà devenu riche ? Et tu prétends régner seul sans avoir besoin du secours des autres (2) ?* Si tels sont tes sentiments, songe que Dieu te dira ce qu'il disait à un autre orgueilleux : *Tu es aveugle, pauvre, nu, misérable : aveugle, parce que tu ne te connais pas toi-même ; pauvre, parce que tu n'as aucune vertu ; nu, parce que tu es privé de tout mérite ; misérable, parce que tu es chargé de péchés (3).* *De quoi donc peux-tu*

1. *Superbia eorum qui te oderunt, ascendit semper. (Ps., LXXIII, 23.)*

2. *Quid autem habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis ? Jam saturati estis, jam divites facti estis : sine nobis regnatis. (I Cor., IV, 7, 8.)*

3. *Nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus. (Apoc., III, 17.)*

être fier, poussière et cendre (1)? Ver de terre, d'où te vient tant de vanité et de présomption? Fuis donc, fuis l'orgueil; *pauvre et superbe, tu serais infailliblement pour Dieu un objet de haine et de colère* (2).

## II. — Les châtiments de l'orgueil.

Je considérerai, en second lieu, de quelle manière Dieu punit parfois l'orgueil en cette vie, et comment il le punit toujours en l'autre.

*Premièrement.* Cette sentence si souvent répétée dans l'Écriture : *Celui qui s'élève sera humilié* (3), indique trois terribles châtiments réservés à l'orgueilleux. La prééminence qu'il peut posséder lui sera retirée ; celle qu'il ambitionne lui sera refusée ; et à la place il trouvera la bassesse et la confusion qu'il redoute. De nombreux exemples nous montrent la réalisation de cette menace. Les anges, à cause de leur orgueil, perdirent l'excellence de la grâce, et n'acquirent pas les degrés de gloire qu'ils auraient pu mériter ; ils furent chassés du Ciel empyrée et précipités dans l'abîme de l'enfer. Je dois me servir de cet exemple pour m'exciter à la crainte, de même que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST s'en servit pour inspirer une crainte salutaire à ses apôtres, qui se vantaient de ce que les démons leur fussent soumis. *Je vis Satan, leur dit-il, tomber du Ciel comme la foudre* (4). C'était leur dire : Vous tomberez de la même manière si vous êtes orgueilleux. L'orgueil

1. Quid superbit terra et cinis? (*Eccli.*, x, 9.)

2. Tres species odivit anima mea... pauperem superbum... (*Eccli.*, xxv, 3. 4.)

3. Omnis qui se exaltat, humiliabitur : et qui se humiliat, exaltabitur. (LUC., XIV, II; XVIII, 14. — MATTH., XXIII, 12.)

4. Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem. (LUC., x, 18.)

a changé les anges en démons: il peut changer en démons des apôtres. On se rappelle comment furent châtiés Adam, Nabuchodonosor, le roi de Tyr, Hérode, et d'autres encore qui aspirèrent à se rendre semblables à Dieu, et ne lui rendirent point la gloire qui lui est due (1).

*Secondement.* Je conclurai de là que le plus terrible châtiment du péché en cette vie, est lorsque Dieu permet que le pécheur tombe en beaucoup d'autres désordres, en lui retirant les grâces spéciales que l'on appelle de préservation. C'est ce qui doit nous faire craindre extrêmement l'orgueil, parce qu'il est la cause de la plupart des sécheresses, des désolations, des délaissements intérieurs dont nous nous plaignons. Dieu même, pour humilier les superbes, permet qu'ils s'abandonnent à des vices très honteux, et qu'ils en viennent jusqu'à abjurer la foi (2). Selon saint Basile, Ananie et Saphire ne vendirent leurs biens que par vaine gloire, afin d'être tenus pour parfaits. Or, en punition de cette faute, Dieu permit qu'ils retinssent une partie de l'argent qu'ils avaient reçu; mais leur vanité fut punie sur-le-champ par une mort imprévue, qui leur fit perdre avec la vie le faux honneur qu'ils ambitionnaient. Cet événement jeta l'épouvante dans toute l'Église (3). N'ai-je pas moi-même sujet d'en être

1. DAN., IV, 28. — EZECH., XXVIII, 2. — Act., XII, 23.

2. Cum de ipsa continentiae elatione mens tangitur, plerumque omnipotens Deus, ejus superbiam deserens, hanc in immunditiam operis cadere permittit. — Numquid qui humilibus dat gratiam, humili auferet datam? Ergo argumentum superbiae privatio est gratiae. Quanquam tamen interdum subtrahitur gratia, sive retrahatur, non pro superbia quae jam est, sed quae futura est, nisi subtrahatur. Habes hujus rei evidens documentum de Apostolo, qui stimulos carnis suae sustinebat invitus, non quia extolleretur, sed ne extolleretur. (S. GREG., *Moral.*, libr. XI, c. XIII. — S. BERN., Sermo LIV, in *Cant.*)

3. Serm. XX. *De humil. et vana gloria.*

effrayé? Car, si Dieu, par le châtement de quelques-uns, veut instruire le plus grand nombre, n'est-il pas à craindre, qu'il ne fasse aussi de moi un exemple, à moins que je ne prévienne sa justice en me corrigeant de mon orgueil?

*Troisièmement.* Je considérerai ensuite que, quand même je pourrais échapper aux châtements de cette vie, je n'éviterais jamais ceux que les orgueilleux souffrent dans l'autre, et en particulier la honte qu'ils ont de se voir livrés aux mépris. Ils prétendaient occuper la première place en ce monde, et là ils seront à la dernière, aux pieds de Lucifer, le roi des superbes. Les démons les insulteront et leur répéteront avec une ironie amère cette parole d'Isaïe : *Vous avez donc été foudroyés comme nous? Vous voilà devenus semblables à nous par le châtement, comme vous l'avez été par la désobéissance : votre orgueil a été précipité dans les enfers* (1). Quelle folie n'est-ce donc pas d'aspirer à un degré d'élévation qui doit être suivi d'une confusion éternelle? Quelle extravagance de se condamner à une ignominie sans fin pour une gloire qui passe comme un souffle? Déplorable orgueil, tu es une poutre dans l'œil du superbe; faut-il s'étonner que tu le rendes aveugle, et que tu lui dérobes la vue du malheur auquel il s'expose? — O JÉSUS, ô parfait modèle des humbles, ôtez de mon œil cette poutre, et ne permettez pas qu'elle me fasse tomber dans le précipice!

### III. — *Les avantages de l'humilité.*

Je considérerai, en troisième lieu, les biens que me procureront la mortification de l'orgueil et la pratique

---

1. Et tu vulneratus es sicut et nos, nostri similis effectus es. Detracta est ad inferos superbia tua. (Is., XIV, 10, 11.)

de l'humilité, surtout en ce qui concerne la purification de l'âme, qui est la fin de ces Méditations.

*Premièrement.* Par cette parole : *Celui qui s'humilie sera élevé*, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST promet trois précieuses faveurs à ceux qui seront véritablement humbles. Il les délivrera des maux dans lesquels ils sont tombés ; il leur conservera les grâces et les dons qu'ils ont reçus ; il leur en fera de plus grands encore. De sorte que les pécheurs qui s'abaissent devant Dieu avec un cœur contrit, sont aussitôt relevés par lui ; il leur pardonne leurs offenses ; il leur remet les peines qu'ils ont méritées ; il leur communique sa grâce et le don inestimable de la charité ; il les élève à la dignité d'enfants de Dieu ; il exauce leurs prières ; il les comble, en un mot, des bienfaits les plus signalés. Car *s'il résiste aux superbes, il donne sa grâce aux humbles* (1). Le roi Achab s'humilia devant le Seigneur, et il évita le châtement dont il était menacé. Le publicain sortit du temple justifié par son humilité, tandis que le pharisien fut réprouvé à cause de son orgueil (2).

*Secondement.* Quant aux justes, ils méritent en s'humiliant de croître en justice et en sainteté, et parfois même, d'être gratifiés de dons insignes qui leur attirent l'estime et la vénération des peuples. De là cette recommandation du Sage : *Plus vous êtes grand, plus vous devez vous humilier en toutes choses ; ainsi trouverez-vous grâce devant Dieu* (3). C'est en effet par l'humilité que la plus sainte des vierges trouva grâce

1. Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (JAC., IV, 6.)

2. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? — Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo. (III Reg., XXI, 29. — LUC., XVIII, 14.)

3. Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam. (Eccli., III, 20.)

devant le Seigneur et fut élevée à la dignité de Mère de Dieu (1). Le Sauveur lui-même, afin d'anéantir notre orgueil, a bien voulu se faire homme; et parce qu'il s'est abaissé au-dessous de tous les hommes, il fut élevé au-dessus de tous les cieus (2). — Fuis donc l'orgueil, ô mon âme, si tu veux ne point périr; embrasse l'humilité, si tu désires faire des progrès dans la vertu. C'est une loi générale, de laquelle tu ne seras pas dispensée : *Celui qui s'enorgueillit, sera humilié; celui qui s'humilie, sera élevé.* Fais ce qui est en ton pouvoir en t'humiliant à cause de tes péchés, et Dieu fera son œuvre en t'élevant par ses dons.

*Troisièmement.* Enfin, j'examinerai quelle espèce d'orgueil domine dans mon cœur, et quel vice, de ceux qui ont été énumérés dans le premier point, me fait plus souvent offenser Dieu. Aussitôt que je l'aurai reconnu, j'entreprendrai courageusement de me corriger de ce vice en faisant des actes de la vertu contraire; j'éviterai les occasions où je serais exposé à faire quelque chute, et je recourrai à l'examen particulier, dont il sera question ci-après. Je commencerai par la mortification et l'humiliation dans les choses extérieures, ce qui m'offrira moins de difficulté, parce que rien, selon saint Bernard, n'est plus facile, que de s'humilier soi-même. Si je veux m'élever, beaucoup me feront opposition; mais si je veux m'abaisser, nul ne me contredira (3). L'humiliation d'ailleurs, dit encore le même

1. Invenisti enim gratiam apud Deum. (LUC., I, 30.)

2. Semetipsum exinanivit formam servi accipiens... propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen. (*Philip.*, II, 7, 9.)

3. Qui contendit supergredi proximos, multas inveniet difficultates, multos habebit æmulos, multos patietur contradictores, ascendentes equidem ex adverso: nihil vero facilius est volenti, quam humiliare semetipsum. (S. BERN. Serm. II in Quadrages.)

saint, me servira à devenir humble ; elle est l'unique moyen de triompher du vice de l'orgueil, et d'acquérir la vertu d'humilité (1).

---

1. Humiliatio via est ad humilitatem, sicut patientia ad pacem, sicut lectio ad scientiam. Si virtutem appetis, viam non refugas humiliationis. Nam si non pateris humiliari, non poteris ad humilitatem provehi. (S. BERN. Epist. LXXXVII.)





# MÉDITATION XIX.

---

DU VICE DE LA GOURMANDISE ET DE LA VERTU  
DE TEMPÉRANCE.

—— I. — *En quoi consiste la gourmandise.* ——

*Premièrement.* La gourmandise est un appétit déréglé du boire et du manger. On pèche par gourmandise en cinq manières. La première, en usant d'aliments prohibés par l'Église ou en manquant aux jeûnes auxquels on est obligé, soit par un commandement de l'Église, soit par un vœu spécial, soit par la règle d'un Ordre religieux dans lequel on est entré. La seconde, en faisant des excès au préjudice de la santé soit de l'âme, soit du corps, ou en buvant jusqu'à perdre la raison ou troubler le jugement. La troisième en recherchant, quant à la qualité, des mets et des vins exquis et précieux, que ne réclament ni les besoins particuliers, ni l'état de la personne, et cela uniquement pour satisfaire la sensualité. La quatrième en mangeant plus souvent qu'il ne convient, hors des temps ordinaires, dans des occasions où cela peut être nuisible, en des lieux qui ne sont pas convenables, contrairement à une défense particulière, ou à la règle, si l'on est religieux. La cinquième, en mangeant avec passion, en savourant la nourriture, ou bien d'une manière immodeste, avec précipitation, absorbé tout entier dans ce que l'on fait, ne pensant pas à autre chose, et ne parlant pas d'autre chose (1).

---

I. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 148, art. 4. — S. GREG. *Moral.*, libr. XXX, c. XVIII.

*Secondement.* Je m'examinerai soigneusement ensuite sur tous ces points, et je confesserai devant Dieu toutes les fautes que j'ai commises, disant avec larmes : Malheureux que je suis ! Dans l'usage de la nourriture, j'offense presque toujours Celui qui me la donne, accordant plus à la sensualité qu'à la nécessité, recherchant le plaisir plus que la conservation de la vie. En même temps que je paie ma dette envers le corps, je paie un tribut plus large au démon. — O mon Dieu, ayez pitié de ma fragilité ; ne me refusez pas le secours de votre grâce, afin que je ne me laisse jamais entraîner par la gourmandise.

Après cela, je formerai une énergique résolution de mortifier ce vice, et je m'appliquerai à garder les règles de la tempérance dans les cinq points marqués tout à l'heure : dans l'observation des commandements ; dans la quantité des aliments ; dans le temps et la manière de les prendre. Pour la quantité, il y a deux extrêmes à éviter, le trop et le trop peu. Il faut que la nourriture suffise pour me soutenir, il ne faut pas qu'elle me charge l'estomac. Pour la qualité, je me contenterai d'aliments ordinaires, plutôt grossiers que délicats, fuyant toute singularité, hors le cas d'une nécessité évidente. Quant à la manière, je suivrai le conseil du Saint-Esprit ; je ne m'abandonnerai pas à l'appétit, je ne me jetterai pas sur les mets ; toujours maître de moi-même, tandis que le corps prendra sa réfection, je donnerai à l'esprit la sienne, modérant ainsi l'avidité naturelle (1). Pour me déterminer à agir de la sorte, je

---

1. Noli avidus esse in omni epulatione, et non te effundas super omnem escam. (*Eccli.*, XXXVII, 32. — S. BASIL. *Lib. de vera virginit.* — S. BERN. *Serm. XXX, in Cant. et ad Fratres de Monte Dei*, Lib. I, cap. XI.)

m'aiderai des considérations que me fourniront les deux points suivans.

II. — *Les châtimens de la gourmandise.*

Les châtimens de ce vice peuvent se réduire à trois classes. Il en est qui proviennent de la gourmandise elle-même : tout mauvais arbre produit de mauvais fruits. Il en est d'autres, que Dieu envoie en cette vie pour montrer à quel point ce vice lui déplaît. Il en est enfin qu'il réserve pour l'autre vie.

*Premièrement.* La gourmandise est à elle-même son châtiment, et la peine suit de près la faute. Le corps est appesanti, la santé altérée, la vie abrégée, la mort avancée. De plus, l'esprit est affaibli ; l'entendement engourdi devient incapable de faire oraison et de traiter avec Dieu ; parce que celui qui recherche les plaisirs sensuels, n'est pas digne de goûter les consolations spirituelles. Le cœur devient lâche pour les grandes choses qui regardent le service de Dieu ; car un homme qui cède à un si faible adversaire, peut-il avoir le courage nécessaire pour lutter contre des ennemis plus forts et plus redoutables (1) ?

*Secondement.* Nous voyons que Dieu a puni très sévèrement le péché de gourmandise. Adam et Ève, pour avoir mangé du fruit défendu, perdirent l'état d'innocence et furent chassés du paradis (2). Les Israélites dans le désert souhaitèrent désordonnément de se nourrir de viande au lieu de manne. Or, dit l'Écri-

---

1. In multis enim escis erit infirmitas... Propter crapulam multi obierunt : qui autem abstinent est, adjiciet vitam. — Attendite autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula et ebrietate. (*Eccli.*, XXXVII, 33-34. — *LUC.*, XXII, 34. — *CASSIAN.*, *De cœnob. instit.*, Lib. V, c. XIII et XX, et *Collat.* V.)

2. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis. (*Genes.*, III, 23.)

ture, ils avaient encore les morceaux dans la bouche, lorsque la colère de Dieu éclata sur eux, et en tua un grand nombre. Et le lieu où ils se rassasièrent fut nommé, *Sépulcres de concupiscence* (1). Dans une autre conjoncture, ces mêmes Israélites, après avoir mangé et bu avec excès, se livrèrent à l'idolâtrie ; la justice divine permettant que ceux qui avaient fait leur Dieu de leur ventre, adorassent un veau d'or. En punition de ce crime, trente-trois mille furent passés au fil de l'épée (2). Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'un saint prophète, pour avoir mangé en un lieu où il avait défense de prendre aucune nourriture, fut tué par un lion, sans que Dieu admît, à titre d'excuse, ni les miracles qu'il avait faits précédemment, ni l'obéissance qu'il avait pratiquée jusque-là, ni la faim qui le pressait, ni la simplicité avec laquelle il s'était laissé tromper par un homme qui paraissait être prophète comme lui (3).

*Troisièmement.* Enfin, il y a en enfer un tourment particulier pour l'homme intempérant. Le mauvais riche, qui s'asseyait tous les jours à une table splendide, fut à sa mort enseveli dans les enfers. Il souhaitait que Lazare vint vers lui, et qu'il trempât l'extrémité du doigt dans l'eau pour lui rafraîchir la langue : ce qui ne lui fut pas accordé (4). C'est ainsi que tous ses imitateurs souffriront de la faim et de la soif et ne

1. Adhuc carnes erant in dentibus eorum.. et ecce furor Domini concitatus in populum, percussit eum plaga magna nimis. Vocatusque est ille locus, Sepulchra concupiscentiæ. (*Numer.*, XI, 33, 34. — *Ps.*, LXXVII, 30, 31.)

2. Pecceruntque sibi vitulum conflatilem et adoraverunt. (*Exod.*, XXXII, 8.) — S. BASIL. Serm. asceticus de renuntiat. sæculi, n° 7.

3. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit. (*III Reg.*, XIII, 21, 24.)

4. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno. (*LUC.*, XVI, 22.)

goûteront autre chose que l'éternelle amertume du fiel, suivant cet arrêt porté contre Babylone : *Autant elle s'est glorifiée et a vécu dans les délices, autant multipliez ses douleurs et ses tourments* (1). — Que fais-tu donc, ô mon âme ? Comment ne déplores-tu pas ta gourmandise ? Comment ne te corriges-tu pas de tes excès ? Songe que les excès, songe que le plaisir temporel de l'intempérance aura pour châtiments une faim et une soif éternelles. Si, comme Esau, tu vends pour un repas le droit que tu as à l'héritage du ciel, peut-être ne sera-t-il jamais en ton pouvoir de le recouvrer (2). Jette les yeux sur ceux qui ont été punis pour ce vice, et profite du malheur d'autrui, avant que le châtiment tombe sur toi-même.

### III. — *Les avantages de la tempérance.*

Je considérerai, en troisième lieu, les grands biens dont Dieu se plaît à récompenser ceux qui mortifient leur sensualité par la tempérance et par le jeûne. Ces biens peuvent se réduire à trois espèces, qui répondent aux trois sortes de châtiments dont il a coutume de punir le vice de la gourmandise. La première espèce comprend les biens que la tempérance produit d'elle-même, comme un bon arbre porte toujours de bons fruits. La seconde renferme ceux que Dieu fait en cette vie aux personnes sobres, pour montrer combien la tempérance lui est agréable. La troisième regarde les délices abondantes qu'il leur prépare dans le Ciel.

En premier lieu, la tempérance récompense au double la peine qu'elle a pu donner au commencement.

1. Quantum glorificavit se, et in deliciis fuit ; tantum date illi tormentum et luctum. (*Apoc.*, XVIII, 7.)

2. Vende mihi primogenita tua. (*Genes*, XXV, 31. — *Hebr.*, XII, 16.)

Elle rend le corps léger, elle prévient les maladies, elle conserve la santé et prolonge la vie; elle réjouit l'âme, elle la dispose à faire oraison et à recevoir les consolations du Ciel; elle affaiblit la chair, son plus grand ennemi, en l'assujettissant à l'esprit; elle inspire du courage pour les entreprises qui concernent le service de Dieu.

En second lieu, Dieu a tant de bonté et de compassion pour les hommes, qu'il ne peut les voir longtemps privés de toute joie et de tout plaisir. Lors donc qu'ils affligent rudement leur corps par de longues abstinences, il les nourrit intérieurement de ses plus pures délices, et au lieu du plaisir sensuel qu'ils ont méprisé, il leur remplit l'âme de consolations spirituelles. De cette sorte, ils ne perdent rien à renoncer au plaisir des sens; ils ne font que le changer en un autre bien préférable, achetant ainsi la paix du cœur par la mortification de la chair. C'est à ces hommes que Dieu révèle, comme il les révéla autrefois à Daniel, ses plus impénétrables mystères. C'est à eux qu'il fait remporter de plus signalées victoires, comme il rendit les trois compagnons de ce prophète victorieux de l'orgueil et de la puissance de Nabuchodonosor. C'est eux encore qu'il élève au plus sublime degré de la contemplation, à laquelle il éleva Moïse et Élie, qui méritèrent, en récompense de leur jeûne et de leurs autres pénitences, d'être témoins de la glorieuse transfiguration du Sauveur (1).

En troisième lieu, Dieu enfin récompense dans le Ciel, par un complet rassasiement, ceux qui vivent

---

1. Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias cum eo loquentes. (MATTH., XVII, 3.)

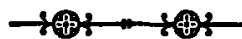
ici-bas dans la sobriété et la tempérance. Il les fait asseoir à sa table avec JÉSUS-CHRIST, et il les nourrit dans son royaume des mets dont il se nourrit lui-même. — Tu le vois, ô mon âme, si tu désires parvenir en ce monde à une haute sainteté, et obtenir dans l'autre une magnifique récompense, tu dois pratiquer la tempérance, tu dois faire usage du jeûne, qui est, ainsi que l'Église le chante, le moyen dont Dieu se sert *pour réprimer les vices, pour élever l'âme, pour aider à acquérir les vertus, et à mériter les récompenses* (1). — O doux JÉSUS, puisque *tous ceux qui sont de votre parti doivent crucifier leur chair avec ses vices et ses convoitises* (2), faites que je mortifie la mienne comme vous avez mortifié la vôtre. Par la soif que vous avez endurée sur la croix, par le fiel et le vinaigre dont vous fûtes abreuvé, je vous conjure de me donner un tel empire sur ma bouche, que je ne mange et ne boive que pour la seule nécessité, sans chercher à satisfaire mon goût. Apprenez-moi à jeûner si sévèrement, à l'exemple des Ninivites (3), que j'apaise par là votre colère, que je satisfasse pour mes péchés à votre justice, que j'épouvante les démons, que je réjouisse les anges, que j'entre enfin dans la possession de votre grâce et de votre gloire pour régner éternellement avec vous. Ainsi soit-il.

---

1. Deus qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia. (Præf. Eccles. in Quadrages.)

2. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, et concupiscentiis. (Galat., v, 24.)

3. Et crediderunt viri Ninivitæ in Deum, prædicaverunt jejunium. (JON., III, 5-10.)



# MÉDITATION XX.

---

DE LA LUXURE ET DE LA CHASTÉTÉ.

———— I. — *En quoi consiste la luxure.* —————

La luxure est un appétit déréglé des plaisirs de la chair contre l'ordre que Dieu a établi (1).

*Premièrement.* On pèche en cette matière par pensée, lorsque l'on consent au mal ; lorsqu'on prend plaisir à s'arrêter à des pensées impures, avec une délectation que l'on appelle morose ; quand on est lâche à désapprouver les sensations mauvaises ; quand on néglige de s'éloigner des occasions dangereuses qui les font naître.

*Secondement.* On pèche par la langue, lorsqu'on dit des paroles dissolues ; par l'ouïe, lorsqu'on prend plaisir à entendre des discours ou des chants licencieux ; par la vue, quand on regarde des objets lascifs, ou en assistant à des représentations qui portent au mal, ou en lisant des livres qui traitent de semblables sujets ; par l'odorat et par le goût, lorsqu'on sent, que l'on boit ou que l'on mange des choses capables de fomentier la volupté, et que le plaisir sensuel est en toutes ces circonstances la fin qu'on se propose.

On pèche par action de diverses manières qui déterminent la nature et l'espèce du péché : on en trouve l'indication dans les livres des théologiens. En général, il faut éviter dans l'oraison, lorsqu'on médite sur cette matière, de se rappeler en détail les circonstances particulières des péchés que l'on a commis : ce qui pourrait



être l'occasion de nouvelles tentations. Il est plus utile de pleurer ses fautes que de les considérer de trop près. Il suffit que chacun se dise : Je suis bien malheureux d'avoir mené une vie si coupable, que j'ai honte d'y penser, et que le seul souvenir m'en inspire de l'horreur. — Mon Dieu, regardez-moi dans cet état avec des yeux de compassion, et changez les miens en deux sources de larmes qui purifient mon âme de tant de souillures !

## II. — *Les châtimens de la luxure.*

Je considérerai, en second lieu, trois sortes de châtimens dont Dieu punit le vice de l'impureté, comme il a été dit à l'égard de l'intempérance ; avec cette distinction toutefois que les peines sont ici d'autant plus rigoureuses, que le péché est plus énorme.

*Premièrement.* Le vice de l'impureté entraîne après lui des maux funestes et sans nombre. Dieu permet que l'ange de Satan, après avoir vaincu et terrassé l'homme impudique par l'aiguillon de la chair, lui donne encore de cruels soufflets, et l'afflige dans sa propre chair par des maladies pénibles, honteuses et humiliantes, sans lui laisser aucun repos, ni épargner sa fortune, sa santé, son contentement, sa vie même. Comme saint Paul livra l'incestueux de Corinthe à Satan pour qu'il fût tourmenté dans son corps (1); de même celui qui se livre à ce vice, livre son corps et son esprit à ce cruel bourreau *qui entre doucement, mais qui mord à la fin comme l'aspic, et glisse son venin comme le basilic* (2).

1. Judicavi... tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis. (*I Cor.*, VI, 1-5.)

2. Ingriditur blande, sed in novissimo mordebit ut coluber, et sicut regulus venena diffundet. (*Prov.*, XXIII, 31, 32.)

*Secondement.* Dieu a montré par les plus rigoureux châtimens combien il déteste ce vice. Il fut la principale cause du déluge qui submergea le monde (1), de l'incendie qui dévora Sodome (2), du massacre que Moïse ordonna, et dans lequel vingt-quatre mille Israélites furent passés au fil de l'épée en un seul jour; et lorsque Phinéas, dans un transport de zèle, eut tué de sa propre main un homme coupable d'un péché public, Dieu approuva tellement ce châtiment que le massacre cessa aussitôt (3). En punition de leurs péchés, Dieu fit mourir un petit-fils de Jacob et les fils du grand-prêtre Héli (4). On sait assez où aboutirent les faiblesses de Samson pour Dalila, l'adultère de David avec Bethsabée, la passion de Salomon pour les femmes étrangères (5). Si de tels hommes ont succombé à la tentation, et s'ils en ont été châtiés si sévèrement, peux-tu, ô mon âme, ne pas abhorrer l'impureté? Crois-tu avoir plus de force que Samson, plus de sagesse que Salomon, plus de sainteté que David (6)? Par quel privilège penses-tu pouvoir demeurer ferme, quand tu vois comme ils sont tombés, et éviter le châtiment dont ils n'ont pu se défendre?

*Troisièmement.* Mais c'est dans l'enfer que les luxurieux souffriront les douleurs les plus épouvantables. Le feu vengeur s'attachera surtout aux parties du corps qui auront été les instruments du péché. L'imagination, qui se sera repue de pensées charnelles, sera assaillie

1. *Genes.*, VII, 10.

2. *Genes.*, XIX, 24.

3. *Numer.*, XXV, I-II.

4. *Genes.*, XXXVIII, 10. — *I Reg.*, IV, 17.

5. *Judic.*, XVI, 4. — *II Reg.*, XI, 4. — *III Reg.*, XI, 1.

6. *Nec David sanctior, nec Samsone fortior, nec Salomone potes esse sapientior.* (S. HIERON., *Regul. monachor.*, c. III.)

d'horribles images. Les cinq sens, qui auront été les principaux organes de la volupté, seront cinq sources d'incroyables tourments. En un mot, les impudiques seront plongés des pieds à la tête dans un étang de feu et de soufre, pour s'être plongés eux-mêmes dans les infamies d'une chair de corruption. — O mon âme, considère attentivement les flammes du feu de l'enfer, si tu veux éteindre les flammes impures de la concupiscence de la chair. Un clou chasse un autre clou ; ainsi la crainte d'un feu chassera l'amour de l'autre. Le fruit de ces considérations doit être une ferme résolution de fuir ce vice, car on ne peut le vaincre que par la fuite. J'éviterai même d'en avoir jamais le nom à la bouche, selon la recommandation de saint Paul, qui défend de le prononcer, de peur que ce mot ne rappelle à la mémoire la chose qu'il exprime (1).

III. — *De la parfaite chasteté et des récompenses de cette vertu.*

Il y a deux moyens de vaincre le vice dont nous parlons : l'un consiste à se contenter des plaisirs permis dans le mariage ; l'autre, plus parfait, consiste à s'en abstenir. C'est de ce deuxième moyen qu'il est surtout question dans le point présent (2).

Je considérerai donc six actes excellents que produit la vertu de chasteté quand elle a atteint la perfection qui lui est propre, et six faveurs insignes dont Dieu se plaît à la récompenser. Le lis, dans l'Écriture, est l'emblème de la chasteté. Cette fleur est composée de six

1. Fornicatio autem, et omnis inmunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. (*Ephes.*, v, 3.)

2. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 155. — CASSIAN., *Col.*, XII. — *De cœnob. instit.*, libr. VI. — S. BASIL., *De vera virginit.*

feuilles d'une éclatante et agréable blancheur, au milieu desquelles s'élèvent six filets terminés par un bouton doré brillant comme le feu. Les feuilles signifient les six actes ou les six degrés de la chasteté, les filets marquent les six faveurs que Dieu fait aux âmes dont la pureté est fondée sur l'amour divin, qui a tout ensemble et l'éclat de l'or, et l'ardeur du feu. Ces faveurs célestes nous rendent cette vertu aimable, et nous facilitent la mortification de la chair, comme on le verra dans les développements suivants (1).

#### DES SIX ACTES DE LA CHASTÉTÉ PARFAITE.

Le premier acte de la chasteté consiste à conserver pures la vue et l'ouïe, en fermant les portes de ces sens pour ne laisser rien entrer qui éveille une pensée mauvaise ou une image lascive (2). Que mes yeux soient chastes, que mes oreilles soient chastes, que ces deux sens gardent la chasteté.

Le second acte est la pureté dans l'usage des choses agréables à l'odorat, au goût et au toucher. Que l'on éloigne sévèrement tout ce qui pourrait porter atteinte à la chasteté, surtout en ce qui concerne le manger et le boire, le vêtement, le lit, les attouchements, fuyant comme le feu ce qui offenserait cette vertu.

Le troisième acte est la pureté dans les paroles, les conversations, le rire, le visage, la tenue du corps, le vêtement. En tout cela doit briller l'honnêteté et la décence chrétienne, et ce qui y serait contraire doit être retranché (3).

1. Sicut liliū inter spinas, sic amica mea inter filias. (*Cant.*, II, 2. — S. Bonavent., *Diet. salut.*, Titul. IV, c. IV.)

2. Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. (*JOB*, XXXI, 1.)

3. Considerantes in timore castam conversationem vestram. (*I PETR.*, III, 2.)

Le quatrième acte est la pureté dans les amitiés. Il consiste à fuir avec le plus grand soin toute familiarité qui serait de nature à ternir la chasteté ; il repousse les petits présents réciproques qui sont des pièges et des moyens de séduction.

Le cinquième acte est l'attention à se soustraire à toute cause, extérieure ou intérieure, capable de flétrir ou de mettre en danger la chasteté. Ainsi, l'âme parfaitement chaste abhorre cet orgueil secret pour lequel Dieu permet que l'on tombe dans des fautes manifestes ; elle se garde de la colère, qui échauffe le sang et altère le tempérament ; elle évite l'oisiveté qui ouvre la porte aux inclinations charnelles ; enfin, elle fuit les lieux dangereux et les mauvaises compagnies, parce qu'il est écrit que *celui qui aime le péril, y périra* (1).

Le sixième et le plus haut degré de la chasteté, c'est la pureté dans toutes les pensées, dans toutes les affections du cœur ; c'est le complet assujettissement de la chair à la raison, non seulement dans l'état de veille, mais encore, autant que cela dépend de nous, dans les songes mêmes, par le soin d'enlever au démon toute occasion de se jouer de nous en nous troublant par de honteuses représentations.

Telles sont les six feuilles très blanches de ce lis céleste. Il ne croît, il est vrai, que parmi les épines, c'est-à-dire au milieu des tentations et des tribulations par lesquelles doit passer l'homme vertueux, avant de parvenir à une chasteté parfaite. Toutefois, si je mets ma confiance en la toute-puissance et en la miséricorde divine, je ne dois pas désespérer de l'obtenir. Au reste,

---

1. Qui amat periculum, in illo peribit. (*Eccli.*, III, 27.)

la considération sérieuse des faveurs et des récompenses réservées à cette vertu m'engagera puissamment à poursuivre avec courage mon dessein. Ces faveurs sont au nombre de six : les voici.

DES SIX FAVEURS OU RÉCOMPENSES RÉSERVÉES A LA  
PARFAITE CHASTÉTÉ.

La première faveur que Dieu me fera, si, d'un cœur généreux, je me résous à lutter contre les convoitises de la chair, et à embrasser une parfaite chasteté, ce sera de m'envoyer ses anges pour m'assister et me seconder dans cette guerre, et m'en faire sortir victorieux. Plus une âme est pure, dit saint Ambroise, plus les anges se plaisent à la garder et à la défendre. Ils aiment à converser avec les vierges, avec ceux qui sont chastes, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec eux (1). De même qu'un ange descendit près des trois enfants dans la fournaise de Babylone, pour les protéger contre les atteintes de la flamme et en tempérer l'ardeur par un vent rafraîchissant (2), de même, à ceux qui sont plongés dans la fournaise des tentations, avec la résolution de n'y pas consentir, Dieu envoie ses anges en même temps que sa grâce, pour que les flammes les respectent et ne les atteignent pas en la partie supérieure de l'âme, pour que le vent et la rosée du ciel éteignent les ardeurs sensuelles ; et enfin, pour les exciter à glorifier Dieu de la victoire qu'il leur accorde sur leurs ennemis. Lors donc que je me verrai

1. Quo sanctior quisque, eo communitior... Neque mirum si pro vobis angeli militant, quæ angelorum moribus militatis. Meretur eorum præsidium castitas virginalis, quorum vitam meretur. (S. AMBR., *De virginib.* Libr. I, c. VIII, n. 51.)

2. Et fecit medium fornacis quasi ventum roris flantem. (DAN., III, 50.)

assailli par des tentations de cette nature, j'appellerai les anges et leur dirai : Anges glorieux, gardiens des vierges, protecteurs des âmes pures, amis fidèles et, compagnons inséparables de ceux qui ont de l'amour pour la chasteté, venez à mon secours, afin que le feu qui m'entourne ne me dévore pas. Etouffez la flamme qui brûle dans ma chair pour qu'elle ne touche ni ne nuise à l'esprit ; obtenez que l'Esprit divin souffle comme un vent frais sur mes sens pour en amortir les ardeurs.

La seconde faveur, c'est que Dieu lui-même couvre d'une protection particulière les âmes chastes ; car la pureté ne les rend pas seulement semblables aux anges, mais aussi au Maître des anges, source de toute pureté, qui aime à traiter familièrement avec les âmes chastes et à les admettre en son amitié (1). — O Dieu éternel, *qui vous plaisez au milieu des lis* (2), rendez mon âme pure, afin que vous daigniez demeurer et converser avec elle.

De ces deux premières faveurs je tirerai un moyen très efficace de vaincre les tentations, lorsqu'elles m'attaqueront à l'improviste, et que je me trouverai seul. J'élèverai aussitôt les yeux de l'âme vers mon bon ange, qui est présent, et plus encore vers Dieu même, repoussant toute idée de faire en leur présence ce que je ne ferais pas devant les hommes. Fortifié par cette vue de foi, je répondrai à la tentation ce que la chaste Suzanne répondit aux vieillards impudiques qui la

---

1. Magnum revera quiddam ac præclarum virginitas est, quæ, ut totum simul explicem, hominem incorruptibili Deo simillimum facit. (S. BASIL., *De vera virginit.* Sub initio.)

2. Dilectus meus mihi, et ego illi, qui pascitur inter lilia. (*Cant.*, II, 16.)

sollicitaient au crime : *J'aime mieux mourir que de pécher en présence du Seigneur* (1).

La troisième faveur est que la personne chaste, qui a renoncé à une alliance charnelle, contracte une alliance spirituelle avec Dieu qui l'admet pour épouse. Il célèbre avec elle des fiançailles, selon la parole du prophète Osée (2) ; il lui donne des gages de fidélité, de miséricorde, de charité ; il lui communique les délices de l'âme, qui lui font oublier les plaisirs des sens, et lui montrent l'accomplissement de cette promesse : *Celui qui, pour l'amour de moi, aura refusé de s'attacher à une épouse, recevra en récompense de ce sacrifice, le centuple en cette vie, c'est-à-dire des jouissances cent fois plus suaves que celles qu'il aura méprisées* (3). Car les douceurs de la chasteté sont ineffables, et il est impossible de les comprendre si on ne les a éprouvées. — O Époux des âmes chastes, accordez-moi cette divine vertu qui peut rendre mon âme digne d'être l'une de vos épouses. O mon âme, puisque tu aimes si éperdûment les délices, renonce aux voluptés passagères de la chair, pour jouir des consolations durables de l'esprit.

La quatrième faveur de la chasteté est qu'au lieu des enfants qui sont les fruits du mariage, Dieu donne à ceux qui vivent dans la continence un nombre infini d'enfants spirituels, beaucoup meilleurs, c'est-à-dire des œuvres bonnes, des mérites abondants, des

1. Melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini. (DAN., XIII, 23.)

2. Sponsabo te mihi in sempiternum : et sponsabo te mihi in justitia, et judicio, et in misericordia, et in miserationibus. Et sponsabo te mihi in fide : et scies quia ego Dominus. (Os., II, 19, 20.)

3. Et omnis, qui reliquerit domum... aut uxorem... propter nomen meum centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. (MATTH., XIX, 29.)



âmes en grand nombre qu'ils gagnent à JÉSUS-CHRIST par leurs paroles et par leurs exemples, et dont ils sont spirituellement les pères et les mères, comme il le déclare en ces termes par Isaïe : *Que celui qui a résolu de vivre dans la chasteté ne dise pas : Je ne suis qu'un bois sec qui ne produit aucun fruit. Je lui donnerai dans ma maison, et dans l'enceinte de mon Église, un rang élevé et un nom qui lui sera plus glorieux que des fils et des filles, un nom éternel qui ne périra jamais* (1). Heureuse donc l'âme chaste à qui Dieu accorde le double titre de fils et de père : de fils, par la grâce singulière de l'adoption ; de père selon l'esprit, par les fruits abondants de bénédiction dont il l'enrichit !

La cinquième faveur embrasse les grâces et les privilèges signalés dont Dieu favorise les âmes chastes, et qui sont les témoignages non douteux de l'amour qu'il a pour la pureté. Parce que ces âmes s'élèvent au-dessus des lois ordinaires de la nature, en vivant dans la chair comme si elles n'avaient point de chair, Dieu parfois les élève au-dessus des lois ordinaires de grâce, par les honneurs dont il les comble. La Vierge, notre Dame, fit au Seigneur, ce qui était rare dans l'ancienne loi, le vœu de virginité, et elle fut élevée à la dignité de Mère de Dieu. L'Évangéliste saint Jean, à cause de sa pureté virginale, fut le disciple bien-aimé de JÉSUS, et reçut de son divin Maître des faveurs extraordinaires à la Cène et sur le Calvaire. Exilé plus tard dans l'île de Patmos, il eut les révéla-

---

1. Non dicat Eunuchus : Ecce ego lignum aridum. Quia hæc dicit Dominus Eunuchis : Qui custodierint sabbata mea, et elegerint quæ ego volui, et tenuerint fœdus meum ; dabo eis in domo mea, et in muris meis locum, et nomen melius a filiis et filiabus : nomen sempiternum dabo eis, quod non peribit. (Is., LVI., 3-5.)

tions sublimes qu'il nous a laissées dans le livre de l'Apocalypse. Ce don extraordinaire de prophétie avait déjà été accordé pour la même raison à Élie, à Élisée, à Daniel et à d'autres enfants de prophètes ; et nous savons que le feu ne respecta les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone, que parce qu'ils avaient auparavant triomphé des ardeurs de la concupiscence.

La dernière faveur de la chasteté, c'est le privilège spécial que les vierges ont dans la gloire de *suivre l'Agneau partout où il va* (1). Il est juste, en effet, que ceux qui le suivent en ce monde par une imitation de sa pureté, lui soient unis inséparablement dans le ciel par une abondante participation de sa gloire, et qu'ils goûtent une joie toute particulière dans sa société. — O Agneau sans tache, communiquez à mon corps et à mon âme votre pureté, afin que je mérite, en sortant de l'étroite prison de ce monde, de monter plein de joie auprès de vous, et d'habiter avec vous les spacieuses demeures de votre royaume.

La considération de ces six faveurs sera une arme entre mes mains dans les combats que j'aurai à livrer pour la défense de la chasteté. Je répondrai à la tentation ce que répondit le chaste Joseph à la femme impudique qui voulait le faire consentir à un adultère : *Comment pourrai-je commettre ce mal, et pécher contre mon Seigneur, de qui j'ai reçu tant de grâces, et qui me promet encore de récompenser ma fidélité par de nouveaux bienfaits* (2)? — Me voici prêt, ô Seigneur du ciel et de la terre, non seulement à laisser mon

1. *Ili sequuntur Agnum quocumque ierit.* (*Apoc.*, XIV, 4.)

2. *Quo modo ergo possum hoc malum facere, et peccare in Deum meum?* (*Genes.*, XXXIX, 9.)

manteau, comme fit Joseph, mais encore à perdre mon honneur, mes biens, ma vie même plutôt que de vous offenser. Vous récompensâtes la chasteté de Joseph en l'élevant à la dignité de vice-roi de toute l'Égypte ; vous récompenserez la mienne, si je suis fidèle, en m'honorant de la dignité de roi dans le ciel.



# MÉDITATION XXI.

---

## DE L'AVARICE.

### I. — *En quoi consiste l'avarice.* —

L'avarice est un désir désordonné des richesses et des biens temporels. On pèche par avarice de diverses manières. Premièrement, en désirant le bien d'autrui, au mépris du dixième commandement de Dieu, ou bien en le dérochant en effet, ou en le retenant sans raison, contre le septième, qui défend toute sorte de larcin. Secondement, en usant de son propre bien avec épargne, jusqu'à être sans entrailles pour le pauvre, et omettre de faire la part des nécessiteux dans le cas où la justice, ou bien la charité et la miséricorde y obligent. Troisièmement, en poursuivant le gain avec une sollicitude démesurée, y attachant tout son cœur, sans se mettre en peine des commandements de Dieu et de l'Église, ni des obligations de son état, lorsqu'il s'agit d'acquérir du bien. De là naissent une foule de péchés, qui sont autant de funestes effets de l'avarice; comme des mensonges, des fraudes, des parjures, des violences, des actes de tyrannie et de cruauté, des procès, des discordes et d'autres sans nombre : ce qui fait dire à l'Apôtre que *la cupidité est la racine de tous les vices* (1). Quatrièmement, en violant le vœu de pauvreté, si on l'a émis. Ainsi il est contraire à ce vœu de se rien approprier sans la permission du supérieur, de donner ce que l'on aurait reçu, de cacher un objet ou de l'appliquer à un usage prohibé, de posséder une chose avec esprit

---

1. Radix enim omnium malorum est cupiditas. (1 Tim., VI, 10.)

de propriété, c'est-à-dire avec une affection dérégulée, comme si on l'avait en propre, de s'attrister et de se plaindre quand elle vous est ôtée, même pour une juste raison. Cinquièmement, en faisant de bonnes actions en vue de quelque intérêt temporel, et en négligeant pour ce sujet, les règles de son office, et les obligations essentielles de son état.

Après cet examen, je me demanderai à moi-même si je n'aurais pas érigé dans mon cœur quelque idole à l'avarice, selon l'expression de saint Paul, qui appelle ce vice *une idolâtrie* (1). Si je viens à découvrir quelque chose de semblable, si je trouve en mon âme quelque affection, quelque désir répréhensible, je confesserai mes fautes devant Dieu, avec honte d'avoir nourri des convoitises de nature à lui déplaire. Je me proposerai de déraciner cette passion, et de me défaire, si je le puis, de ce qui en est l'objet. Dans ce dessein, je me servirai des considérations suivantes.

## II. — *Les châtimens de l'avarice.*

Les maux que cause l'avarice peuvent se réduire aux trois espèces dont on a parlé dans le second paragraphe des trois Méditations précédentes.

*Premièrement.* On doit regarder l'avarice, suivant la pensée de l'Apôtre, comme la racine de deux sortes de maux qui renferment généralement tous ceux de cette vie : elle rend l'homme malheureux et coupable. Et d'abord, elle devient, à celui qu'elle possède, son propre bourreau. Que d'angoisses et d'inquiétudes lui coûte soit l'acquisition, soit la conservation de la fortune ! A quelle dépendance et à quel misérable esclaves

1. Avarus, quod est idolorum servitus. (*Ephes.*, v, 5. — *Coloss.*, III, 5.)

vage n'est-il pas réduit? Puis, cette passion traîne l'avare à travers les écueils et les épines, je veux dire, l'engage dans mille dangereuses tentations. Bientôt la foi s'obscurcit dans son âme; sa conscience est déchirée par les remords; il est en proie à des soucis qui le rongent; enfin il est comme suspendu entre le Ciel et la terre, et périt misérablement, ainsi que Judas, ne pouvant ni jouir des biens d'ici-bas, ni obtenir ceux du Ciel.

*Secondement.* A ces châtiments, Dieu parfois en ajoute d'autres, pour montrer l'horreur que lui inspire ce vice et ceux qui s'en rendent coupables de quelque-une des cinq manières énumérées dans le paragraphe premier. En voici des exemples tirés de la sainte Écriture.

A la prise de Jéricho, Achan avait sauvé des flammes, contre la défense de Josué, plusieurs objets précieux, et se les était appropriés; il fut lapidé par l'ordre du Seigneur, et tout ce qu'il possédait fut jeté dans le feu (1). Nabal, aveuglé par son avarice, ayant refusé à David les vivres qu'il lui demandait, et s'étant montré sans entrailles à l'égard de ceux qui étaient pressés par la faim, fut frappé par la main de Dieu; son cœur devint dur comme la pierre, et il mourut (2). Jézabel désirait contre toute justice avoir la vigne de Naboth; elle le fit tuer pour s'en emparer: bientôt après, elle fut précipitée du haut de son palais et devint la pâture des chiens (3). Ananie et Saphire, après avoir fait vœu de pauvreté, conservèrent une partie du prix que leur

1. Lapidavitque eum omnis Israel; et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt. (JOS., VII, 25.)

2. Emortuum est cor ejus intrinsecus, et factus est quasi lapis... et mortuus est. (I Reg., XXV, 37, 38.)

3. In agro Jezabel comedent canes carnes Jezabel. (IV Reg., IX, 37.)

avait rapporté la vente d'une terre ; ils furent punis l'un et l'autre de mort subite (1). Giézi, ayant demandé de l'argent à Naaman au nom d'Élisée qui l'avait miraculeusement guéri de la lèpre, fut, en punition de son avarice, frappé de la même maladie (2). Enfin Judas, le plus coupable de tous les avares, ayant donné à Satan entrée dans son âme, ne se contenta pas de dérober une partie des aumônes qui appartenaient à son maître, il le vendit lui-même, puis se pendit (3). O mon âme, comment ne craindrais-tu pas un vice si dangereux, qui triomphe des monarques et de leurs sujets, des riches et des pauvres, des séculiers et des religieux, des serviteurs de prophètes, des chrétiens des premiers temps, et même de l'un des douze apôtres ?

*Troisièmement.* Mais ce qui surpasse sans comparaison toutes ces peines, ce sont les châtiments éternels. En enfer, les avares auront sans cesse devant les yeux l'image de leur misère, et ils se verront avec une indicible douleur dépouillés de tous les biens dont ils étaient si passionnés sur la terre. Plus leurs richesses auront été considérables, et plus ils les auront possédées avec attache, plus aussi ils se sentiront pauvres et misérables ; témoin le mauvais riche, qui passa en un moment de l'abondance de toutes choses à une extrême indigence. — Dieu tout-puissant, Dieu riche en miséricorde, délivrez-moi de cette passion cruelle, source de tant de maux. J'aime mieux souffrir maintenant la privation des choses les plus nécessaires, et

---

1. Confestim cecidit ante pedes ejus, et expiravit. (*Act.*, v, 5, 10.)

2. Lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix. (*IV Reg.*, v, 27.)

3. Tunc videns Judas qui eum tradidit, quod damnatus esset... abiens laqueo se suspendit. (*MATTH.*, XXVII, 3, 5.)

mépriser les biens d'ici-bas, que de m'exposer, en les désirant, à manquer de tout dans l'éternité.

### III. — *Les avantages de la pauvreté d'esprit.*

Je considérerai, en troisième lieu, les biens précieux que procure la parfaite mortification de l'avarice.

*Premièrement.* Il y a deux manières de mortifier cette passion. L'une est de renoncer à l'affection désordonnée que l'on a pour ses biens, tout en en conservant la propriété. C'est le premier degré de la pauvreté d'esprit ; il est ordinairement accompagné de deux vertus : de la libéralité qui donne quand il convient et comme il convient, et de la compassion, qui s'emploie à soulager les besoins des pauvres. L'autre manière est d'abandonner effectivement tout ce que l'on possède et tout ce que l'on peut posséder, pour vivre plus détaché de toutes choses. Ce second degré constitue la pauvreté volontaire de l'état religieux. Ces deux moyens renferment d'immenses avantages, car à tous les pauvres d'esprit en général JÉSUS-CHRIST promet *le royaume des cieux* (1), et avec le royaume de l'autre vie, celui dont on peut jouir en celle-ci, et qui consiste *dans la justice, la paix et la joie dans l'Esprit-Saint* (2). De sorte que, si je parviens à triompher de l'avarice, j'entrerai en possession de trois biens inestimables : de la justice, d'où procède une infinité de bonnes œuvres ; de la paix, qui bannit du cœur toute espèce de trouble ; et d'une joie spirituelle sans mélange de tristesse et de peine. J'aurai en effet extirpé

1. Beati pauperes spiritu : quoniam ipsorum est regnum cœlorum (MATTII., V, 3.)

2. Non est regnum Dei esca et potus : sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto. (Rom., XIV, 17.)



la racine de tous les maux qui sont un obstacle à tous ces biens.

*Secondement.* De plus, si, après être arrivé au premier degré de pauvreté d'esprit, je me montre généreux envers Dieu, en donnant pour l'amour de lui une partie des biens que je possède, il usera envers moi d'une libéralité beaucoup plus grande en me comblant de ses biens, soit temporels, s'ils me sont utiles, soit spirituels, en cette vie et en l'autre. J'en trouve l'assurance dans ces paroles du Fils de Dieu : *Donnez, et il vous sera donné : et on répandra dans votre sein une mesure bonne, pleine, serrée, surabondante.* Le texte ajoute : *On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres* (1). C'est-à-dire que la libéralité de Dieu à votre égard, croîtra avec votre libéralité à l'égard du prochain, de sorte que *celui qui aura semé abondamment, recueillera abondamment* (2).— O mon âme, sois donc généreuse envers Dieu et envers le prochain, pour l'amour de Dieu, et Dieu pour lui-même et pour le prochain, sera libéral envers toi ; car *celui qui répand des bénédictions sera béni ; celui qui donne deviendra plus riche, et celui qui enivre sera enivré.* (3).

*Troisièmement.* Si j'embrasse la seconde manière de combattre l'avarice, et si je m'élève ainsi au second degré de pauvreté d'esprit, en abandonnant mes biens pour l'amour de JÉSUS-CHRIST, et en les distribuant

---

1. Date, et dabitur vobis : mensuram bonam, et confertam, et coagitatam et superfluentem dabunt in sinum vestrum. Eadem quippe mensura, qua mensi fueritis, remetietur vobis. (LUC., VI, 38.)

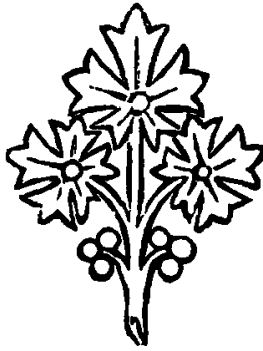
2. Qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. (II Cor., IX, 6.)

3. Alii dividunt propria, et ditiores fiant ... Anima quæ benedicit, impinguabitur : et qui inebriat, ipse quoque inebriabitur. (Prov., XI, 24, 25.)

aux pauvres, Dieu récompensera ma générosité envers lui par une générosité illimitée envers moi. Il accomplira à mon égard la promesse qu'il a faite de donner en cette vie le centuple de ce que nous lui donnons, et ensuite la vie éternelle, avec le privilège d'occuper au jour du jugement des trônes glorieux pour juger les tribus d'Israël et toutes les nations du monde. O heureuse pauvreté, qui reçoit pour récompense de telles richesses ! Heureuse libéralité, à qui Dieu rend avec un tel excès tout ce que nous lui avons donné ! Qu'il me serait avantageux de mortifier entièrement l'amour des richesses de la terre, pour obtenir celles du ciel, et posséder en Dieu toutes choses ! — O très doux JÉSUS, qui êtes descendu du ciel sur la terre pour nous donner l'exemple de la pauvreté, et par elle nous faire monter de la terre au ciel ; vous qui avez voulu mourir nu sur une croix et sortir du monde sans rien emporter du monde, inspirez-moi les mépris des richesses temporelles, afin que, vous servant dans une pauvreté parfaite, je mérite d'entrer en possession des richesses éternelles.

*Quatrièmement.* Ces considérations m'inspireront la ferme résolution de mortifier l'avarice dans toutes les choses indiquées dans le premier point de cette Méditation, et de garder une pauvreté conforme à mon état. Premièrement, je me contenterai de ce que j'aurai, fût-ce peu de chose, et ne désirerai ni le bien d'autrui, ni rien qui soit superflu. Secondement, je ferai un bon usage de mon avoir, et je le partagerai libéralement avec les pauvres. Troisièmement, je me dépouillerai de toute affection déréglée, possédant comme si je ne possédais pas. Quatrièmement, je souffrirai volontiers

en certains temps de manquer de quelque chose, pour imiter en cela la pauvreté de mon Rédempteur. Cinquièmement enfin, je m'appliquerai à le servir, non pour qu'il m'accorde des biens temporels, mais parce qu'il mérite d'être servi, et dans l'espérance qu'il me donnera les biens de l'éternité.



# MÉDITATION XXII.

---

DE LA COLÈRE ET DE L'IMPATIENCE.

---

## I. — *Qu'est-ce que la colère.*

---

La colère est un désir déréglé de se venger des injures que l'on a reçues. C'est aussi un mouvement violent du cœur à l'égard des choses qui arrivent contre notre gré (1).

*Premièrement.* Cette passion produit trois sortes de péchés. Les premiers sont des péchés de pensée, comme des rancunes contre le prochain, des résolutions de se venger de lui, des désirs qu'il lui arrive du mal, la joie quand il ne réussit pas dans ses affaires, de la tristesse quand elles ont un heureux succès, une satisfaction intérieure à nourrir des projets de vengeance. Les seconds sont des péchés de la langue, comme des menaces, des injures qui se disent à une personne présente, des murmures et des plaintes que l'on fait d'elle en son absence, des imprécations, des paroles dites avec aigreur, emportement, ou d'un ton trop haut, des contestations et des cris dans les disputes, pour l'emporter sur tout le monde, et d'autres semblables. Les troisièmes, contraires au cinquième commandement, sont des péchés d'action, comme lorsqu'on s'emporte jusqu'à tuer, à frapper, à maltraiter son prochain sans raison et contre les lois de la justice ; ou quand on fait quelque chose par esprit de vengeance, ou que l'on a recours aux tribunaux pour la satisfaction d'une injure, non par un vrai zèle pour la justice, mais par ressentiment de l'in-

jure que l'on a reçue ; ou que l'on refuse d'accorder à son ennemi le pardon qu'il implore, et que l'on continue à lui témoigner de l'aversion et de l'inimitié. On peut encore compter parmi les effets extérieurs de la colère, les discordes, les procès, les querelles, les schismes, les partialités, les guerres, qui sont cause d'une infinité d'autres crimes.

*Secondement.* A la colère se joint l'impatience, lorsqu'il arrive quelque chose de contraire à notre inclination naturelle en ce qui regarde la santé, l'honneur et les biens. Nous nous attristons alors avec excès, travaillés par un désir immodéré d'être délivrés des maux que nous souffrons. De là naît une multitude de péchés contre Dieu, contre le prochain, contre nous-même. Nous nous plaignons de Dieu parce qu'il nous afflige, si nous n'allons pas jusqu'au blasphème, nous manquons de conformité à sa volonté et de confiance en sa miséricorde. Puis vient le dégoût de la vie, et un désir inquiet de la mort, qui conduisent quelquefois au désespoir. A l'égard du prochain, on sera fâcheux et insupportable ; on lui fournira des causes de mécontentement ; la paix dans la maison sera troublée, et l'on en viendra même à se fâcher contre les animaux et contre les choses insensibles, comme fit Jonas à l'égard du lierre qui se sécha, lorsque le soleil le fatiguait (1).

*Troisièmement.* En passant en revue ces péchés, si je m'en trouve coupable devant le Seigneur, je tournerai ma colère contre moi-même, parce que je l'ai offensé, et je le supplierai de m'aider à me vaincre (2). — O

---

1. Percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat : et petivit animæ suæ ut moreretur. (JON., IV, 8.)

2. Irascimini, et nolite peccare : quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini. (Ps., IV, 5.)

Dieu infini, dont la colère est terrible, mais juste contre ceux qui ne savent pas modérer la leur, éclairez les yeux de mon âme, afin que, reconnaissant les châtimens qui sont les effets de votre sainte colère, je réprime les transports impétueux de la mienne.

## II. — *Les châtimens de la colère.*

Je considérerai, en second lieu, les maux et les châtimens qu'entraîne la colère ; ceux qui en sont une conséquence naturelle, et ceux dont Dieu la punit en cette vie et en l'autre.

*Premièrement.* La colère efface en nous l'image de Dieu (1), dont le propre est de faire toute chose avec tranquillité (2). Elle trouble la conscience ; elle tarit la source des divines miséricordes ; elle éteint l'esprit de dévotion et bannit les consolations de l'Esprit-Saint, qui habite et se repose en ceux qui sont doux et humbles de cœur, tandis qu'il fuit ceux qui sont colères, parce que l'esprit malin demeure en eux. Aussi peut-on dire de la colère, qu'elle est une sorte de frénésie, une démence passagère, un démon auquel on se livre volontairement, et qui, après s'être rendu maître de l'esprit, manifeste sa présence par des mouvements semblables à ceux que l'on remarque dans les corps des possédés (3).

*Secondement.* De plus, comme le Seigneur se nomme le Dieu des vengeances, il punira très sévèrement ceux

1. Dum mansuetudo amittitur, supernæ imaginis similitudo vitiatur. (S. GREGOR., *Moral.*, libr. V, c. XLV, in illud Job : *Stultum interficit iracundia.*)

2. Tu autem, dominator virtutis, cum tranquillitate judicas. (*Sup.*, XII, 18.)

3. Brevis quædam est insania, ira... Hominem convertit in belluam, et ne hominem quidem esse sinit, cum auxilio rationis privetur. (S. BASIL., *Adversus eos qui irascuntur.* Homil. X, n. 1.)

qui, pour se venger eux-mêmes, se laissent aller à la colère jusqu'à tuer ou à maltraiter leur prochain. C'est pour cela que Dieu prononça autrefois contre les deux premiers homicides, Caïn et Lamech, cette effroyable sentence, que Caïn serait puni sept fois, et Lamech, qui n'avait pas profité de la terrible leçon de Caïn, jusqu'à soixante-dix-sept fois sept fois ; ce qui veut dire que cette punition embrasserait dans sa rigueur et son étendue tous les genres de peines que l'on peut endurer en cette vie (1).

*Troisièmement.* Je méditerai par-dessus tout les paroles de Notre-Seigneur que nous lisons dans l'Évangile contre ce vice. *Celui qui se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le tribunal du jugement. Celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le tribunal du conseil. Celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer* (2). Ce qui signifie qu'au moment où la colère commence à dominer dans le cœur, la très sainte Trinité détermine le genre de peine dont ce péché doit être puni, et qu'à proportion de sa grièveté, elle ordonne un châtiment plus ou moins rude. Si la colère se renferme dans le cœur, on la punit avec moins de sévérité. Si elle se produit au dehors avec raillerie, et par des gestes qui marquent plus de réflexion, elle sera punie avec plus de rigueur. Mais si elle s'échappe jusqu'à faire dire des paroles gravement injurieuses, et plus encore, jusqu'à faire exercer des actes de ven-

1. Septuplum ultio dabitur de Caïn ; de Lamech vero septuagies septies. (*Genes.*, IV, 24.)

2. Ego autem dico vobis : quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio. Qui autem dixerit fratri suo : Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit : I'atue, reus erit gehennæ ignis. (*MATTH.*, V, 22.)

geance, on encourt alors la peine du feu éternel. Disons plus : A ce feu se joindra dans l'enfer le feu même de la colère, qui sera pour l'âme un cruel bourreau : car le plus cruel tourment des damnés vient de leur impatience, de leur désespoir, et de leur fureur. Le feu, il est vrai, est le même dans le purgatoire et dans l'enfer; mais dans le purgatoire, la patience en tempère l'ardeur, tandis que la rage et le dépit rendent la souffrance intolérable dans l'enfer. De là vient que les personnes violentes et colères souffrent au-dedans d'elles-mêmes deux enfers terribles : l'un en cette vie, par l'extrême peine qu'elles ont de supporter les maux temporels ; l'autre dans la vie future, par le désespoir que leur causeront les maux éternels. — O très doux JÉSUS, délivrez-moi de la colère et de l'impatience, puisqu'il n'y a point d'enfer plus horrible que de vivre sous la tyrannie de cette passion.

Ces considérations m'exciteront à prendre deux résolutions très importantes pour la parfaite mortification de ce vice. La première est d'éviter tout mouvement de colère, lors même qu'il se couvrirait d'une apparence de justice ou de zèle. Je dois craindre qu'au zèle, qui porterait à corriger ou à châtier les vices d'autrui, ne se mêle un sentiment de vengeance. La seconde résolution est de réprimer promptement tout accès de colère et d'en prévenir les derniers excès. *Une étincelle suffit*, dit l'Esprit-Saint, *pour allumer un grand incendie* (1). Au commencement, il est facile d'éteindre le feu, pourvu que l'on puisse prendre sur soi de ne rien dire ni rien faire qui marque de l'emportement. Dieu même récompensera cette mortification exté-

---

1. A scintilla una augetur ignis. (*Eccli.*, XI, 34.)



rière en m'accordant la victoire sur la passion intérieure (1).

### III. — *Les avantages de la patience et de la douceur.*

Je considérerai, en troisième lieu, les précieux avantages que procure la victoire que l'on remporte sur la colère. Cette victoire sur la colère s'obtient par la pratique de deux vertus opposées à ce vice, la douceur et la patience. La douceur empêche qu'on ne maltraite et qu'on n'offense personne ; la patience aide à souffrir sans se plaindre les traitements les plus rudes et les plus injustes. La douceur nous rend affables envers tout le monde ; la patience nous apprend à endurer les peines de quelque part qu'elles viennent. De là résultent trois avantages qui contribuent efficacement à notre perfection par rapport à nous-mêmes, à notre prochain, et à Dieu.

*Premièrement.* La douceur et la patience nous rendent maîtres de nous-mêmes et de nos passions, car *ceux qui sont doux possèdent la terre*, c'est-à-dire leur cœur (2) ; et par la patience nous possédons notre âme, nous acquérons la paix de la conscience et une joie spirituelle qui dilate le cœur (3).

*Secondement.* La douceur nous concilie l'affection de tout le monde ; la patience nous attire l'admiration de ceux avec qui nous vivons. *Mon fils*, dit le Sage, *accomplissez vos œuvres avec douceur, et vous gagnerez l'estime*

---

1. Quare admoneo vos sæpissime passiones vestras, cum novellæ sunt et recentes, abscindere atque amputare... Deo laborem studiumque [vestrum] prosequente. (S. DOROTH., *Doctrin.*, VIII. — S. AUGUST., *Enarrat. in Psalm. CXLIX, vers. 1.*)

2. Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. (MATTH., V, 3.)

3. In patientia vestra possidebitis animas vestras. (LUC., XXI, 19.)

*et l'amour des hommes* (1). Celui qui a le courage de réprimer la colère et de souffrir les injures, édifie le prochain et en est respecté, car *l'homme patient vaut mieux que l'homme vaillant, et celui qui est maître de son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes* (2). On peut dire que c'est un miracle en quelque sorte plus grand de souffrir avec joie les injures que de ressusciter des morts (3).

*Troisièmement.* La douceur et la patience nous rendent agréables à Dieu. Elles nous ouvrent, pour traiter familièrement avec la divine Majesté, un accès qui, sans ces vertus, nous demeurerait fermé. Moïse, par sa douceur, était entré dans une étroite familiarité avec Dieu, mais ayant manqué légèrement en ce point, il sentit diminuer, remarque saint Denys, la vigueur de l'esprit qu'il avait reçu (4). Si donc je veux *prier en tout lieu et lever vers le Ciel des mains pures*, je ne le puis faire qu'en mortifiant la colère et l'esprit de contention, et en me servant de la douceur et de la patience comme de deux ailes pour m'élever à Dieu (5).

*Quatrièmement.* Enfin, si je suis doux et patient, je participerai excellemment à l'esprit de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Il nous a donné de rares exemples de ces deux vertus dans sa vie et dans sa Passion, se

1. Fili, in mansuetudine opera tua perface, et super hominum gloriam diligis. (*Prov.*, III, 19.)

2. Melior est patiens viro forti : et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium. (*Prov.*, XVI, 32.)

3. Quid miraculi Christus vester, quem colitis, fecit? — Ut his ac majoribus, si intuleritis, non movear nec offendar injuriis. (CASSIAN. *Collat.*, XII, c. XIII.)

4. Si quando ipsum divina visione frustratum scribunt, non prius eum a Deo, quam a mansuetudine excludunt. (S. DIONYS. *Epist.*, VIII, ad Demoph. monach.)

5. Volgo ergo viros orare omni loco, levantes puras manus sine ira et disceptatione. (*1 Tim.*, II, 8.)

montrant un agneau très doux et très patient pour nous apprendre à marcher sur ses traces. Lorsque deux de ses apôtres, colorant d'une apparence de zèle un esprit de colère et de vengeance, lui demandèrent la permission de faire descendre le feu du Ciel sur les Samaritains, il leur répondit : *Vous ne savez pas à quel esprit vous appartenez* (1). Ce qui signifie : L'esprit dont mes disciples doivent être animés n'est pas un esprit de colère et de vengeance, mais un esprit de patience et de douceur. — O bon et patient JÉSUS, *lorsqu'on vous maudissait, vous ne maudissiez pas ; lorsque vous souffriez, vous ne faisiez entendre aucune menace* (2) ; aux outrages les plus graves vous répondiez avec une divine mansuétude, ou bien vous gardiez un admirable silence. Aidez-moi à vaincre comme vous la colère, à réprimer l'impatience, à aimer la douceur, à m'armer de patience, à souffrir de bon cœur toute sorte de maux, afin que je mérite de jouir avec vous du repos éternel. Ainsi soit-il.

---

1. Nescitis cujus spiritus estis. (LUC., IX, 55.)

2. Qui cum malediceretur, non maledicebat : cum pateretur, non comminabatur : tradebat autem judicanti se injuste. (I PETR., II, 23.)



# MÉDITATION XXIII.

---

## DE L'ENVIE.

### I. — *En quoi consiste l'envie.* —

L'envie est une tristesse désordonnée du bien du prochain, en tant qu'il surpasse et paraît diminuer le nôtre (1). Elle naît de l'orgueil et a pour compagne inséparable la colère : aussi n'agit-elle que de concert avec ces deux vices. Ses principaux effets sont d'avoir de l'aversion pour le prochain, dont on ne peut envisager le bonheur qu'avec chagrin ; d'être bien aise qu'il soit abaissé ; de s'affliger de son élévation ; d'entendre avec peine qu'on le loue, et avec plaisir qu'on le blâme ; de médire de lui et de ses actions ; de déprécier ce qui est à son avantage ; en un mot, de prendre tous les moyens de nuire à sa réputation. Or il n'y a point de biens ni de maux qui ne servent d'aliment à l'envie. On en distingue particulièrement quatre espèces.

La première, qui est la plus grossière, s'attache aux biens temporels, comme aux richesses, à l'honneur, aux dignités, à la faveur et aux bonnes grâces des princes, à la beauté du corps, et à d'autres avantages semblables. Elle est le propre des gens du monde et naît d'un orgueil que nous avons précédemment nommé mondain (2).

La seconde espèce d'envie, plus subtile que la première, a pour objet les sciences, les lettres, les arts, et tout mérite de l'ordre intellectuel. Elle attaque surtout les hommes d'étude ; elle amène les contentions et les

---

1. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 36.

2. Méditation XVIII, § 1.

disputes, et elle emploie les moyens les plus injustes pour faire valoir son propre mérite au préjudice de la réputation d'autrui.

La troisième sorte d'envie, plus coupable encore que les deux précédentes, s'en prend directement aux vertus et aux biens spirituels. Elle s'attriste de voir les autres exceller en sainteté et mériter d'être loués et honorés comme des saints. Le principe de ce vice est l'orgueil spirituel. Il se rencontre dans ceux qui font profession de vertu, surtout dans les commençants, ou bien chez les hypocrites.

Enfin, lorsque l'envie parvient à son suprême degré, elle se fait un chagrin secret des grâces et des dons de l'Esprit-Saint qu'elle remarque dans ses frères, et elle désire qu'ils en soient privés : ce qui est un péché contre le Saint-Esprit. De là procède le péché de scandale, crime énorme qui consiste à dire ou à faire ce qui peut ravir au prochain la grâce et la charité. Telle fut l'envie du démon à l'égard de l'homme. *C'est par l'envie du démon, dit le Sage, que la mort est entrée dans le monde : ceux-là l'imitent qui sont de son parti* (1). Cette pensée devrait suffire pour m'inspirer une vive horreur de ce péché abominable qui me rend l'imitateur de Satan. C'est pourquoi je concevrai des sentiments de confusion, au souvenir des péchés que j'ai pu commettre en cette matière, et je me dirai à moi-même : Puisque tu es appelé à imiter JÉSUS-CHRIST, n'imites pas son ennemi. Car si l'envie te rendait l'émule du démon, tu participerais à la mort qu'il a introduite dans le monde.

---

1. Invidia autem diaboli mors introivit in orbem terrarum : imitantur autem illum qui sunt ex parte illius. (*Sup.*, II, 25.)

II. — *Les châtiments de l'envie.*

Je considérerai, en second lieu, les désordres et les malheurs infinis qui naissent de l'envie, Dieu permettant avec justice qu'elle devienne à elle-même son propre bourreau, et dans cette vie et dans l'autre.

*Premièrement.* L'envie est un souffle contagieux de l'ancien serpent qui jette par là tout son venin. Les effets de ce vice sont de porter les hommes aux péchés les plus graves, d'obscurcir la raison, de remplir l'âme d'un fiel très amer, de dessécher le corps *en faisant passer la corruption jusque dans ses os* (1); et, ce qui est plus déplorable, de détruire toutes les vertus et toutes forces de l'esprit. Elle est encore un mal incurable, ou du moins très difficile à guérir; car comme ce vice est bas et particulier aux âmes abjectes, on rougit de le manifester au médecin spirituel. Il s'attache d'ailleurs indifféremment à tout, et trouve de quoi se nourrir aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité.

*Secondement.* Pour constater les châtiments de l'envie, nous pouvons emprunter à l'Écriture plusieurs exemples qui se rapportent à diverses classes de personnes, et répondent aux divers degrés que nous avons signalés. Parce que le sacrifice d'Abel a été agréable à Dieu, Caïn, jaloux de son frère, le fait mourir victime d'une honteuse et cruelle trahison; puis il tente de cacher à Dieu son péché, et désespère enfin de son pardon (2). Ce sont encore des frères jaloux qui jettent Joseph dans une citerne et le vendent comme esclave à des étrangers, sans se laisser fléchir par ses prières (3).

1. Putredo ossium, invidia. (*Prov.*, XIV, 30.)

2. Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear. (*Genes.*, IV, 13.)

3. Ecce somniator venit : venite, occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem. (*Genes.*, XXXVII, 20.)

Coré, Dathan et Abiron, cédant à l'envie que leur inspire la puissance d'Aaron et de Moïse, prétendent usurper leur dignité et soulèvent le peuple; mais, à la voix de Moïse, la terre s'entr'ouvrit sous leurs pieds, et les engloutit tout vivants (1). Saül, agité par la même passion, persécute le jeune David avec tant de fureur et d'opiniâtreté, qu'il vécut comme possédé du démon, et mourut de sa propre main en désespéré (2). Enfin, l'envie que les Juifs portèrent au Fils de Dieu leur fit commettre les crimes les plus atroces, dont ils furent ensuite punis de la manière la plus effroyable qu'on ait jamais vue sur la terre (3).

*Troisièmement.* Je passerai de là à la considération des châtimens de l'enfer. Là les envieux, transportés de rage, se tournant contre eux-mêmes, se mordent et se déchirent; le ver immortel qui leur ronge la conscience les pique plus vivement lorsqu'ils songent au bonheur qu'ils ont perdu, et que tant d'autres ont acquis. Mais ce sera surtout après le jour du jugement que leur malheur redoublera. Ils verront alors dans la gloire une multitude de saints pour lesquels ils n'ont eu autrefois que du mépris. L'envie, en un mot, est une passion si cruelle, qu'elle envenime toutes choses, et s'en fait un poison mortel. Elle conçoit, du bien d'autrui, une tristesse qui abat le corps et *le dessèche jusqu'aux os* (4). Comme elle ressent du mal des autres, une joie maligne qui la fait participer à ces mêmes maux; ainsi le bonheur et le malheur des autres feront en enfer son

1. Descenderuntque vivi in infernum, operti humo, et perierunt de medio multitudinis. (*Num.*, XVI, 33.)

2. Arripuit itaque Saül gladium, et irruit super eum. (*I Reg.*, XXXI, 4.)

3. Sciebat enim quod per invidiam tradidissent enim. (*MATTH.*, XXVII, 18.)

4. Spiritus tristis exsiccat ossa. (*Prov.*, XVII, 22.)

tourment. Comment donc ne suis-je pas saisi de frayeur à la vue de cette bête féroce? Comment demeurer avec ce basilic, qui tue de ses seuls regards? Avec quelle vérité je puis m'appliquer ces paroles de l'apôtre saint Jude : *Malheur à moi qui ai suivi la voie de Caïn* en persécutant mes frères par envie! Malheur à moi qui, à l'imitation de Balaam, leur ai donné de pernicious conseils pour les entraîner dans le péché, et qui, suivant l'exemple de Coré, ai prétendu m'élever en les humiliant (1)! — J'ai mérité, ô mon Dieu, que la terre m'engloutisse comme Coré; j'ai mérité de périr misérablement comme Balaam; j'ai mérité que vous me bannissiez pour toujours de votre présence comme Caïn. Par là je deviendrais semblable dans la peine à ceux que j'ai imités dans le crime. Toutefois, Seigneur, une chose me distingue de Caïn, et c'est à votre grâce que je le dois : je confesse que votre bonté est plus grande que ma malice, et j'espère fermement obtenir de vous le pardon de toutes mes offenses.

### III. — *Les avantages que procure la victoire sur l'envie.*

Je considérerai, en troisième lieu, les biens excellents qui résultent de la mortification de l'envie, et de la pratique de la charité fraternelle. Je pèserai d'abord les actes de cette vertu, en tant qu'ils sont opposés au vice dont il est ici question.

*Premièrement.* Le premier acte consiste à résister à tout mouvement de jalousie. S'il arrive que le bien d'autrui me cause un sentiment de tristesse, je m'efforcerai du moins, selon le conseil de saint Bernard, de

1. Væ illis, qui in via Caïn abierunt, et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt. (*Epist. Canonic. sancti Judæ, 11.*)



ne point consentir à cette impression (1). Le second acte, plus parfait que le premier, est de me réjouir du bien de mon prochain, et de lui témoigner que j'en suis aussi heureux que s'il s'agissait de mon propre bien. Le troisième acte est très parfait ; il consiste à désirer que mon prochain possède les mêmes biens que moi-même, et de plus grands encore, si c'est la volonté de Dieu.

*Secondement.* Pour m'exciter à des actes d'un si grand prix, je dois considérer que c'est générosité, dans une âme chrétienne, de chercher le bon plaisir de Dieu plutôt que le sien propre, la gloire de Dieu plutôt que la sienne propre ; et de souhaiter qu'il soit glorifié par un grand nombre de serviteurs dans toutes les circonstances. Si le Seigneur, en vue de sa gloire, veut que d'autres possèdent plus de dons naturels ou surnaturels que moi, il est juste que je m'en réjouisse. Je ne dois pas imiter Josué, ministre de Moïse, qui se plaignait à son maître de ce que d'autres que lui prophétisaient dans le camp ; mais plutôt Moïse, qui lui répondait : *Qui me donnera que tous aient le don de prophétie* (2) ; que tous soient sages, prudents et saints ; que tous s'emploient à servir et à glorifier notre Dieu ! Je ne ressemblerai pas non plus aux disciples de saint Jean-Baptiste, qui ne pouvaient souffrir sans jalousie que JÉSUS-CHRIST baptisât et attirât tout le peuple à lui ; mais à Jean-Baptiste lui-même, qui disait : *Il faut qu'il croisse et que je diminue* (3). Je suis ravi de voir mon

1. Si doles quod invides, sentis, sed non consentis. (S. BERN., *In Cant.* Serm. XLIX, n° 8.)

2. Domine mi Moyses, prohibe eos. At ille : Quid, inquit, æmularis pro me ? quis tribuat ut omnis populus prophetet, et det eis Dominus Spiritum suum ? (*Num.*, XI, 28, 29.)

3. Illum oportet crescere, me autem minui. (JOAN., III, 30.)

prochain élevé, et moi abaissé. Il faut qu'il en soit ainsi, puisque Dieu le veut.

*Troisièmement.* De plus, la charité fraternelle, par une conduite opposée à celle de l'envie, tourne tout à son avantage. Car en me réjouissant du bien de mon prochain, je me le rends propre ; en m'affligeant du mal qui lui arrive, je prends le vrai moyen d'éloigner de moi un mal semblable ; parce que, cette joie et cette compassion étant agréables à Dieu, je le dispose par là à me faire part de ce bien et à me préserver de ce mal, de la manière qu'il jugera la plus convenable pour mon salut.

*Quatrièmement.* Enfin, par l'exercice de la charité, dont les fruits sont *la justice, la paix et la joie dans le Saint-Esprit* (1), je commencerai sur cette terre à goûter le bonheur du ciel, où tous les bienheureux sont contents, et où les moins élevés participent à la gloire de ceux qui le sont davantage, par la satisfaction qu'ils ont de les voir placés dans le rang où Dieu les a mis. J'entrerais de même dans une sorte de communauté de biens avec tous les hommes, en me faisant autant de sujets de joie que je verrai en eux de perfections. — O mon âme, commence dès aujourd'hui à mener sur la terre la vie dont tu espères jouir dans le ciel. S'il te reste encore quelque envie, que ce soit la noble émulation d'imiter les saints, et de les surpasser même tous en sainteté, non pour être toi-même plus honorée, mais pour que Dieu soit plus glorifié en toi dans la suite des siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Non est enim regnum Dei esca, et potus : sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto. (*Rom.*, XIV, 17.)

# MÉDITATION XXIV.

---

## DE LA PARESSE.

— I. — *Les vices qui dérivent de la paresse.* —

Le vice auquel on donne communément le nom de paresse est, d'après les théologiens, une tristesse désordonnée, un abattement de cœur, un dégoût de tout exercice de piété et de tout acte de vertu (1). Il est la cause de nombreux péchés, parce qu'il entraîne après soi pour l'ordinaire beaucoup d'autres vices.

Le premier est une crainte exagérée des peines et des difficultés inséparables de la vertu, dont la pratique nous devient si insupportable, que nous nous trouvons tristes, languissants, et sans aucun goût pour les choses de Dieu.

Le second vice est une lâcheté et une pusillanimité qui nous empêche de rien entreprendre de considérable pour le service divin. Nous enfouissons les talents que nous avons reçus de Dieu, et nous ne voulons point nous en servir lors même que la justice ou la charité nous en font une obligation (2).

Le troisième est une extrême nonchalance dans l'accomplissement des commandements de Dieu, des conseils évangéliques, des devoirs de notre état. Nous ne faisons rien que par manière d'acquit, avec des plaintes, des délais, de la répugnance, par un motif de crainte, presque malgré nous et comme par force, ou pour d'autres fins basses, serviles et toutes terrestres.

Le quatrième vice est une inconstance perpétuelle

---

1. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 35.

2. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 133.

dans le bien. Au lieu de mener les œuvres vertueuses à bonne fin, on passe de l'une à l'autre pour éviter l'ennui et le dégoût, jusqu'à ce que l'on abandonne le bien commencé et que l'on revienne sur ses pas, *semblable au chien qui retourne à son vomissement* (1).

Le cinquième est le découragement, la crainte de ne point réussir soit à acquérir les vertus, soit à vaincre les tentations, disposition qui va jusqu'à jeter une âme dans l'abîme du désespoir (2).

Le sixième est un sentiment d'aigreur et d'indignation à l'égard des personnes spirituelles, dont les avertissements, les vertus même et les bons exemples sont pour nous des reproches.

Le septième est l'oisiveté, qui cause la perte d'un temps précieux, que Dieu nous donne pour travailler. Il faut rapporter au même vice l'excès dans le sommeil, la torpeur dans les bonnes œuvres, spécialement dans les exercices les plus saints, comme dans l'oraison, dans la lecture, à la messe, aux sermons, aux conférences de piété, engourdissement produit par le peu de goût que nous y trouvons.

Le huitième vice consiste à se répandre au dehors pour se procurer des divertissements vains ou coupables (3). De là la dissipation de l'esprit, les paroles oiseuses, les jeux frivoles, la recherche des représentations profanes, les satisfactions accordées à la curiosité, les promenades et les voyages dont le but est de tuer ou de passer agréablement le temps, l'amour du chan-

1. Sicut canis, qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens, qui iterat stultitiam suam. (*Prov.*, XXVI, 11.)

2. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 20, art. 4. — S. GREG., ibi citatus.

3. Amant enim in carne sua consolatiunculas. (S. BERN., *In Ascens. Dom.*, Serm. III, n. 7. — CASSIAN., *De carnob. Institut.*, libr. X, c. 11.)

gement et l'inconstance en toute chose, excepté dans l'inconstance même.

Enfin, c'est de la paresse que proviennent les péchés d'omission, et les négligences dans le service de Dieu : fautes tellement innombrables, qu'il est difficile de faire une bonne œuvre où il ne s'en glisse quelque une, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin. Je dois donc m'en accuser humblement devant le Seigneur en lui disant: Je le confesse, ô mon Dieu, ce seul vice m'a entraîné dans un si grand nombre de péchés, que je ne saurais les compter. Ce qui me reste à faire, c'est de chercher un remède à mes maux infinis dans la multitude infinie de vos miséricordes.

## II. — *Les maux qu'entraîne la paresse.*

Je considérerai, en second lieu, les maux que la paresse entraîne à sa suite. Les uns naissent de ce vice même, et en sont les effets ordinaires ; les autres sont des châtimens que Dieu lui inflige soit dans cette vie, soit dans l'autre. Je verrai d'abord combien sont graves les premiers de ces maux.

*Premièrement.* La tiédeur, qui est engendrée par la paresse, est une voie pénible et pleine de dangers. Selon saint Bernard, elle est comme l'ombre de la mort et le vestibule de l'enfer ; elle laisse le cœur vide des consolations célestes ; elle le remplit de tristesse et ouvre la porte à d'innombrables tentations <sup>(1)</sup>. Le malin esprit établit sa demeure dans l'âme qu'il trouve inoccupée ; *il y entre avec sept autres démons plus méchants que*

---

1. Abjicientes perniciosam tepiditatem..., quia molestissima, plena miseræ et doloris, inferno plane proxima, et umbra mortis jure censetur. (S. BERN., *In Ascen. Dom.* Serm. V, n. 7.)

*lui* (1); tous les péchés se réunissent dans une âme oisive et paresseuse (2). Cette âme, selon l'expression du Sage, est semblable à une vigne ou à un champ qui n'est pas cultivé; qui n'a ni haie ni clôture pour le défendre (3); qui ne produit que des ronces et des épines. Elle est foulée aux pieds par les démons, c'est-à-dire par les mauvaises pensées qui, comme des passagers, entrent, sortent et la traversent continuellement l'aut-il s'étonner après cela qu'elle soit réduite à un extrême dénûment de biens spirituels et à une infructueuse mendicité? Car *celui qui n'aura pas travaillé pendant l'hiver, je veux dire dans la vie présente, sera forcé de mendier lorsque sera venu l'été, ou l'heure de la mort, et il ne lui sera rien donné* (4). Il aura le sort des vierges folles qui, après s'être abandonnées au sommeil, supplièrent leurs compagnes de leur donner de l'huile pour leurs lampes et essayèrent un refus (5).

*Secondement.* Les justes eux-mêmes souffrent de très graves préjudices de la tiédeur. Car elle est semblable à un ver qui consume peu à peu les vertus les plus solides, et corrompt ce qu'il y a de plus saint dans les bonnes œuvres; elle remplit la conscience d'amertume; elle éloigne les consolations divines; elle augmente la peine en diminuant le mérite. On voit en effet les âmes tièdes en proie à la crainte et à des désirs im-

1. Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, et ingressi habitant ibi. (LUC., XI, 26.)

2. Multam enim malitiam docuit otiositas. (Eccli., XXXIII, 29.)

3. Per agrum hominis pigri transivi, et per vineam viri stulti; et ecce totum repleverant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ, et maceria lapidum destructa erat. (Prov., XXIV, 30.)

4. Propter frigus piger arare noluit: mendicabit ergo æstate, et non dabitur illi. (Prov., XX, 4.)

5. Date nobis de olco vestro... Ite potius ad vendentes, et emite vobis. (MATTH., XXV, 8, 9.)

portuns : elles souffrent beaucoup, et font peu de profit; la loi divine est un poids qui les accable, et elles gagnent peu à le porter, parce qu'elles le font avec ennui et répugnance. D'où il suit qu'elles sont exposées à tout instant au danger d'abandonner le service de Dieu et d'encourir la malédiction fulminée par le prophète Jérémie en ces termes : *Maudit soit celui qui fait l'œuvre du Seigneur avec négligence* (1). Elles ont encore à redouter le châtiment terrible dont le Sauveur menace dans l'Apocalypse un évêque tiède, en lui disant que s'il ne se corrigeait pas, *il était prêt à le vomir de sa bouche* et à le séparer du corps mystique de son Église (2).

*Troisièmement.* Enfin, comme le lâche serviteur qui avait caché dans la terre le talent de son maître, perdit tout ce qu'il avait, et fut jeté dans les ténèbres extérieures, où il n'y a que pleurs et grincements de dents (3); ainsi le paresseux sera livré dans l'enfer à des peines proportionnées à sa paresse : il perdra le talent de la foi et de l'espérance qu'il aura tenu enseveli ; et parce qu'il aura aimé l'oisiveté, et redouté le travail, il vivra dans de perpétuelles ténèbres, n'ayant d'autre occupation que de souffrir, que de trembler, que de grincer des dents : tant seront cruels ses tourments ! — O Dieu éternel, qui condamnâtes autrefois un peuple lâche et paresseux à périr dans le désert, sans jamais entrer dans la terre promise (4), je reconnais que par ma paresse j'ai

1. Maledictus, qui facit opus Domini fraudulenter. (JEREM., XLVIII, 10.)

2. Scio opera tua : quia neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses, aut calidus; sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. (Apoc., III, 15, 16.)

3. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus et stridor dentium. (MATTH., XXV, 30.)

4. In solitudine hac jacebunt cadavera vestra... non intrabitis terram super quam levavi manum meam ut habitare vos facerem. (Numer., XIV, 29, 30.)

mérité d'être chassé de votre maison, exclu de votre royaume, chargé de fers et précipité dans l'abîme. Je me repens, Seigneur de ma lâcheté ; daignez m'en délivrer par votre miséricorde, afin que je mérite d'entrer un jour dans la terre de promesse.

### III. — *Les avantages de la ferveur.*

Je considérerai, en troisième lieu, les grands biens que j'obtiendrai si, surmontant ma paresse, j'embrasse le service de Dieu avec ferveur et avec joie spirituelle.

D'abord, la pratique de la vertu me deviendra facile et douce. Pour peu que je travaille, je profiterai beaucoup ; en peu de temps je ferai de considérables progrès. Les ouvriers évangéliques qui vinrent les derniers travailler à la vigne, s'y employèrent avec tant d'ardeur qu'ils méritèrent en une heure la même récompense que ceux qui avaient travaillé, mais lâchement, depuis le matin, *portant le poids du jour et de la chaleur* (1). Si ces derniers avaient travaillé avec ferveur, ils n'auraient point senti la fatigue ; car la joie de l'esprit rend le poids de la loi divine beaucoup plus léger, et adoucit extrêmement le joug du Seigneur. De plus, elle augmente les mérites ; elle double les talents que l'on a reçus ; elle produit dans l'âme une profonde paix ; et assure la persévérance qui conduit à la gloire.

Je puis encore considérer que Dieu aime qu'on le serve avec ferveur et allégresse. Car il est lui-même la joie essentielle ; il accomplit toutes ses œuvres avec joie (2) ; il nous accorde ses dons avec joie ; il n'a point

1. Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus. (MATTH., XX, 12.)

2. Lætabitur Dominus in operibus suis. (Ps., CIII, 31.)



de plus grand plaisir que de répandre sur nous ses bienfaits. C'est donc justement qu'il nous ordonne de le servir et de lui donner ce qu'il nous demande, non avec ennui et tristesse, non par contrainte et avec répugnance, mais avec ferveur et d'un cœur joyeux. Il aime en effet celui qui donne avec joie <sup>(1)</sup> ; il le récompense avec largesse ; il *exauce les prières et les désirs de son cœur* <sup>(2)</sup>. Il donne enfin un avant-goût des joies du ciel à celui qui accomplit avec allégresse sa divine volonté sur la terre.

Je demanderai donc instamment au Seigneur ce noble sentiment d'allégresse à son service, lui disant avec David: *Rendez-moi la joie que me causait autrefois l'espérance de votre secours, et fortifiez-moi en me communiquant l'esprit tout-puissant de votre grâce* <sup>(3)</sup>. — O Sauveur du monde, *qui vous êtes élançé avec joie, comme un géant, dans la carrière de cette vie mortelle* <sup>(4)</sup>, quelque rude qu'elle fût, accordez-moi cet esprit de ferveur et cette joie spirituelle que vous m'avez mérités par vos travaux, afin que je fournisse ma carrière à votre exemple, et que je remporte la couronne éternelle.

1. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate : hilarem enim datorem diligit Deus. (II Cor., IX, 7.)

2. Delectare in Domino: et dabit tibi petitiones cordis tui. (Ps., XXXVI, 4.)

3. Redde mihi lætitiã salutaris tui : et spiritu principali confirma me. (Ps. L, 14.)

4. Exultavit ut gigas ad currendam viam. (Ps., XVIII, 6.)



# MÉDITATION XXV.

---

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU (1).

---

Pour atteindre la fin de cette méditation, il sera utile de se représenter par l'imagination quelque chose de semblable à la vision qu'eut le prophète Zacharie. Le prophète aperçut un volume ouvert, long de vingt coudées et large de dix, où étaient écrits les péchés de ceux qui dérobent et de ceux qui commettent le parjure, avec la malédiction qui fondra sur eux. Ce volume tomba en volant sur la demeure de ces coupables et la ruina de fond en comble, sans qu'il en restât pierre(2).

Je me représenterai de cette manière un grand livre. D'un côté, je verrai écrits mes jurements, mes larcins, mes murmures, et tous les autres péchés que j'ai commis contre les dix commandements de Dieu, et je songerai que comme je les vois écrits dans le livre de ma conscience, Dieu les voit écrits dans le livre de sa justice, et se propose de les punir lorsque le temps sera venu. De l'autre côté, je verrai écrits tous les châtiments, toutes les malédictions dont Dieu menace ceux qui transgressent même un seul de ses commandements, et je comparerai les péchés aux châtiments, au triple point de vue du nombre, de la grièveté et de la durée.

---

1. S. THOM., Part. 1, 2, quæst. 100, art. 4 et seq.

2. Et conversus sum, et levavi oculos meos : et vidi, et ecce volumen volans. Et dixit ad me : Quid tu vides ? Et dixi : Ecce video volumen volans : longitudo ejus viginti cubitorum, et latitudo ejus decem cubitorum. Et dixit ad me : Hæc est maledictio, quæ egreditur super faciem omnis terræ : quia omnis fur, sicut ibi scriptum est, judicabitur : et omnis jurans ex hoc similiter judicabitur. Educam illud, dicit Dominus exercituum : et veniet ad domum furis, et ad domum jurantis in nomine meo mendaciter : et commorabitur in medio domus ejus, et consumet eam, et ligna ejus, et lapides ejus. (ZACHAR., V, 1-4.)

Si mes péchés ont été nombreux, les châtimens seront aussi nombreux ; s'ils ont été graves, les châtimens seront également graves ; si j'ai commis ces péchés pendant de longues années, la durée des châtimens qui m'attendent sera celle de l'éternité.

Mais comme la crainte des châtimens, quand on les voit dans le lointain, est peu vive, je m'imaginerai que ce livre de la justice divine qui vole dans les airs, s'approche rapidement de ma demeure, qu'il est sur ma tête et qu'il va tomber sur moi, m'apportant quelque rude châtiment ou peut-être la mort. Car il est bien probable que si je continue à accumuler péché sur péché, Dieu ne tardera pas à m'en punir d'une manière exemplaire par la perte de ma vie, ou de ma santé, de mon honneur, de ma fortune et de tout ce que je possède. A cette pensée, pénétré d'une crainte salutaire, je supplierai Notre-Seigneur d'éclairer mon âme et de me faire connaître les péchés qui sont écrits dans son livre, ainsi que les peines épouvantables que j'ai méritées en les commettant. Je lui demanderai le secours de sa grâce pour les pleurer amèrement, afin que, les effaçant par la pénitence, j'obtienne de sa divine miséricorde qu'il efface les malédictions qu'elle a écrites contre moi.

Je commencerai ensuite ma méditation ; et en parcourant les dix commandemens de Dieu, j'y remarquerai avec Cassien deux sens différens ; l'un littéral, l'autre spirituel. Le premier est pour le grand nombre des chrétiens qui ne prétendent que de faire leur salut ; le second est pour les âmes qui aspirent à la perfection, et qui, non contentes de fuir le péché mortel, et même le péché véniel, veulent éviter les moindres imperfec-

tions, et ne rien souffrir qui soit contre la fin du précepte (1). C'est en nous plaçant à ce dernier point de vue que nous signalerons les fautes qui se commettent contre chacun des commandements.

I. — *Ce que la loi de Dieu commande et ce qu'elle défend.*

Je considérerai, en premier lieu, ce que Dieu commande et ce qu'il défend dans sa sainte loi, et en combien de manières on peut la transgresser. Je parcourrai pour cela les dix commandements, et j'en rechercherai le sens spirituel (2).

Le premier commandement nous oblige à la pratique des vertus de foi, d'espérance, de charité et de religion, c'est-à-dire : à n'adorer qu'un seul Dieu ; à croire sans hésiter toutes les vérités qu'il a révélées à son Église ; à espérer fermement tout ce qu'il nous a promis, et à l'aimer par-dessus toutes les créatures. On peut donc pécher contre ce précepte, premièrement par idolâtrie et par incrédulité, en adorant des faux dieux, ou en refusant de croire ce que la Vérité souveraine nous a révélé, ou en le révoquant seulement en doute. Au témoignage de la sainte Écriture, il y a des péchés qui ne sont pas sans analogie avec ceux que l'on vient de nommer, par exemple : *être idolâtre de son propre jugement et de sa propre volonté, en se révoltant contre celle de Dieu* (3) ; *se faire une divinité de son ventre et des richesses de la terre* (4) ; *confesser Dieu*

1. CASSIAN., Collat. XIV, c. XI.

2. Exod., XX, 1-17. — D. BONAVENT., *Diat. salut.*, Tit. III : et *serm. de decem præceptis*.

3. Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare ; et quasi scelus idololatria, nolle acquiescere. (*I Reg.*, XV, 23.)

4. Multi enim ambulant, quos sæpe dicebam vobis ... quorum finis interitus : quorum Deus venter est : et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt. (*Philip.*, III, 18, 19.)

de bouche, et le renier par ses œuvres (1). On pèche encore contre ce commandement par défiance, quand on désespère de parvenir au ciel, et d'obtenir le pardon de ses péchés, d'être exaucé dans ses prières, malgré les promesses divines si formelles sur ce point ; ou par une disposition toute contraire, quand on a la présomption de vouloir se sauver sans prendre les moyens que Dieu nous ordonne d'employer. Enfin, on pèche contre le premier commandement par haine ou par défaut d'amour, lorsqu'on aime quelque créature plus que Dieu ; ou que l'on désobéit à la volonté divine pour faire la volonté de la créature ; ou qu'on n'aime Dieu qu'avec tiédeur, et non de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme, de toutes ses forces ; ou que l'on néglige notablement de penser à lui et aux bienfaits que l'on a reçus de lui.

Le deuxième commandement défend de jurer en quelque manière que ce soit, ou contre la vérité, ou contre la justice, ou sans respect, ou sans nécessité. Ainsi, je pèche, ou en affirmant quelque chose que je ne crois pas véritable ; ou en faisant avec serment une promesse que je n'ai pas l'intention de garder ; ou en m'engageant, toujours par serment, à faire une action coupable ; ou en omettant une bonne œuvre promise de la même manière ; ou en jurant sans nécessité, sans utilité, sans réfléchir à ce que je dis, oubliant le respect qui est dû à l'auguste nom de Dieu, toutes les fois qu'on le prononce. Je pèche pareillement, si je viole les vœux que j'ai faits à Dieu, si j'en diffère l'accomplissement sans raison, si je m'en acquitte avec une lâcheté et une

---

1. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. (*Tit.*, 1, 16.)

négligence grave, d'une manière qui ne réponde pas à la perfection de l'état que j'ai embrassé.

Le troisième commandement prescrit la sanctification des dimanches et des fêtes. C'est pécher contre ce précepte que de vaquer à quelque'une des œuvres serviles, défendues, de ne pas entendre la messe entière, de n'y pas assister avec le respect et l'attention convenables, de passer le temps en des divertissements indignes de la sainteté du jour, et contraires à la fin pour laquelle il a été institué, qui est de prier Dieu et de le glorifier.

Le quatrième commandement nous fait une loi d'honorer nos parents, de les assister dans leurs besoins, de leur obéir en ce qu'ils nous prescrivent justement. Nous avons les mêmes devoirs envers ceux qui sont nos pères selon l'esprit, c'est-à-dire, nos directeurs, nos prélats, nos supérieurs ; nous devons obéir à leurs ordres et ne pas les transgresser par opiniâtreté de jugement, par opposition de la volonté ou par une exécution tardive. Nous devons même aller plus loin, et *croire, par un profond sentiment d'humilité, tous les autres au-dessus de nous* (1), et par là-même *les honorer, et nous soumettre à toute créature humaine pour l'amour du Créateur* (2).

Le cinquième commandement défend l'homicide ; il défend aussi tous les effets de la colère, que nous avons expliqués dans la Méditation vingt-deuxième. Dans l'ordre spirituel, on le viole de plusieurs manières. Ainsi, par exemple, c'est tuer son âme que de lui ôter la vie de la grâce ; c'est *éteindre l'esprit*, que de repous-

1. In humilitate superiores sibi invicem arbitantes. (*Philip.*, II, 3.)

2. Omnes honorate ... Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum. (I PÉTR., II, 13, 17.)

ser les inspirations de l'Esprit-Saint et d'étouffer les bons désirs qu'il excite en nous (1); c'est *crucifier de nouveau Jésus-Christ au dedans de nous, et fouler son sang aux pieds*, que de faire des actions pour lesquelles il devrait être crucifié une seconde fois, si la mort qu'il a une fois soufferte ne suffisait pas (2); c'est faire mourir l'âme de notre frère que de lui être une occasion de scandale par nos mauvais exemples, ou de ne pas l'assister spirituellement, soit par des avis, soit par des réprimandes salutaires, lorsque la charité nous y oblige: comme on dit que ne pas secourir le pauvre dans le besoin, par les œuvres de miséricorde corporelle, c'est lui donner la mort (3).

Le sixième commandement défend tout ce qui a été indiqué dans la Méditation vingtième sur la luxure. Mais il y a aussi deux sortes de fornication et d'adultère. Ainsi, on se rend coupable d'adultère spirituel, lorsqu'on abandonne Dieu, le véritable époux des âmes, pour s'attacher à la créature par un amour désordonné; lorsqu'on abuse *des ouvrages et de la parole de Dieu*, en les employant non pour lui plaire, ni pour lui engendrer des enfants spirituels qui soient l'objet de son amour, mais uniquement pour satisfaire sa cupidité, et dans la seule vue de quelque intérêt temporel; enfin, lorsque l'attache aux vains divertissements du monde fait tomber une âme dans l'oubli de Dieu (4).

Le septième commandement, qui est contre le larcin,

---

1. Spiritum nolite extinguere. (*Thess.*, v, 19.)

2. Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes. (*Hebr.*, vi, 6.)

3. Pasce fame morientem. Quisquis enim pascendo hominem servare poterat, si non pavisti, occidisti. (*Corp. Jur. canon.*, Dist. 86. Ex. S. AMBROS.)

4. Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. (*II Cor.*, ii, 17. — CASSIAN., Collat. XIV, c. xi.)

condamne toutes les injustices et les violences énumérées dans la Méditation vingt-et-unième, sur l'avarice. Mais outre cela, on dérobe, dans le sens spirituel, et on laisse perdre beaucoup de choses contre la volonté de celui qui en est le maître. Ainsi, je ravis à Dieu sa gloire lorsque je m'enorgueillis de ses dons; j'emploie inutilement le temps que je devrais consacrer à son service; je ne lui paie pas les dettes que j'ai contractées par mes péchés; je ne m'acquitte pas des obligations que m'imposent ses bienfaits; je reprends la disposition de ma volonté après la lui avoir engagée par le vœu d'obéissance; j'entreprends sur l'autorité de Dieu, lorsque je me permets de juger les secrètes pensées d'autrui, dont il se réserve à lui seul la connaissance; enfin, je dérobe au prochain les dons spirituels de la charité et de la grâce, lorsqu'il m'arrive de me joindre au démon et de conspirer avec lui pour dépouiller et perdre les âmes.

Le huitième commandement, qui défend de porter faux témoignage, comprend tous les péchés de la langue contraires à l'honneur et à la réputation du prochain, dont on a parlé dans la vingt-deuxième Méditation, au sujet de la colère. Il réproouve également le jugement téméraire et les soupçons désavantageux mal fondés, le mensonge et toutes les manières de déguisements, comme sont l'hypocrisie, l'adulation, les compliments mondains, les promesses que l'on n'a point l'intention de tenir. Dans le sens spirituel, c'est porter contre Dieu une sorte de faux témoignage que d'avoir de bas sentiments de sa bonté, de sa miséricorde, de sa justice, de sa providence; que de décréditer sa loi et sa doctrine par une conduite qui n'est



rien moins que chrétienne, et est la cause que son saint nom soit blasphémé parmi les idolâtres, ou moins estimé et respecté parmi les fidèles (1). Dans le même sens, celui-là trompe le Seigneur, qui manque à la parole qu'il lui a donnée, et à la résolution qu'il a formée de faire telle œuvre ou telle autre pour son service.

Les deux derniers commandements, qui sont le neuvième et le dixième, se trouvent suffisamment expliqués dans le sixième et dans le septième.

Après avoir considéré ces péchés, je dois me présenter devant Dieu avec un regret et une confusion extrême d'y être tombé. N'en eussé-je commis qu'un seul, cela suffirait pour que je puisse dire, selon la parole de l'apôtre saint Jacques, que *j'ai violé la loi tout entière* (2). Car il n'y a point de péché qui ne renferme, au point de vue spirituel, tous les autres, puisque chaque péché mortel, suivant ce que nous venons de dire, est à la fois idolâtrie, haine de Dieu, adultère, larcin, faux témoignage, homicide. Ainsi, me reprochant à moi-même mes désordres, je puis m'appliquer les noms les plus déshonorants, et me dire : O idolâtre, adultère, voleur, calomniateur, homicide, comment as-tu osé injurier de tant de manières un Dieu d'une si haute majesté? Comment ton cœur ne se brise-t-il pas de douleur, en pensant que tu as foulé aux pieds les commandements si saints de ton Seigneur? — O Dieu de mon âme, que ne puis-je dire avec David : *mes yeux ont répandu des torrents de larmes, parce que je n'ai pas*

---

1. Jugiter tota die nomen meum blasphematur. — Nomen Dei per vos blasphematur inter Gentes, sicut scriptum est. (Is., LII, 5. — Rom., II, 24.)

2. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. (JAC., II, 10.)

*gardé votre loi* (1). Donnez-moi, Seigneur, cette abondance de larmes, afin que je puisse me purifier de mes innombrables péchés.

II. — *Les châtiments réservés aux infracteurs de la loi.*

Je considérerai, en second lieu, les malédictions que Dieu lance dans les saintes Écritures contre les violateurs de sa sainte loi, et les terribles châtiments dont il menace de les frapper dans cette vie et en l'autre.

*Premièrement.* Je verrai le dénombrement de ces malédictions dans deux chapitres du Deutéronome. Moïse avertit son peuple qu'elles fondront infailliblement sur lui, s'il a le malheur de transgresser les commandements du Dieu tout-puissant. *Vous serez maudits, lui dit-il, dans la cité et dans les champs. Maudit sera le fruit de vos entrailles, comme le fruit de votre terre. Dieu enverra sur vous la famine et la peste. Vous souffrirez de la pauvreté, de la fièvre, du froid et de la chaleur, de la corruption de l'air et de germes contagieux, jusqu'à ce que vous périssiez. Le Ciel qui est au-dessus de vous sera d'airain et la terre sur laquelle vous marchez sera de fer. Le Seigneur répandra sur votre terre de la poussière au lieu de pluie, et la cendre tombera du Ciel sur vous. Le Seigneur vous livrera tremblants aux mains de vos ennemis, et vos cadavres, après la défaite, serviront de pâture à tous les oiseaux du Ciel et à toutes les bêtes de la terre.* Moïse énumère encore d'autres horribles malédictions ; puis, comme si elles ne suffisaient pas, il ajoute : *Dieu augmentera ces fléaux, et en*

1. Exitus aquarum deduxerunt oculi mei : quia non custodierunt legem tuam. (Ps., CXVIII, 136.)

ajoutera de plus grands encore (1). Et parce que la malédiction de Dieu ne consiste pas seulement en paroles, mais surtout en effets, aucun des transgresseurs de sa loi ne pourra échapper à sa vengeance. Du moins, on peut le dire avec une certitude absolue, tous les pécheurs seront atteints par la plus terrible des malédictions, celle que le Juge souverain fulminera contre eux au jour du jugement, ainsi que nous avons dit au second point de la Méditation quinzième.

*Secondement.* Le peuple hébreu n'éprouva que trop en son temps les effets des malédictions divines, et nous les éprouvons souvent nous-mêmes de nos jours. Mais ce sont des avertissements charitables que Dieu nous donne pour que nous nous corrigions. Car ce n'est pas son intention de réaliser sur nous ces menaces; il prétend seulement nous inspirer une crainte salutaire, afin que nous observions sa loi et que nous nous préservions ainsi de tout châtement. — O Législateur souverainement juste, il est raisonnable, je le confesse, que le Ciel soit pour moi de bronze, et que la terre soit dure comme le fer. Je mérite que vos oreilles se ferment à ma prière, puisque les miennes se sont fermées pour ne pas entendre votre loi (2). *J'ai bu l'iniquité comme*

---

1. Maledictus eris in civitate, maledictus in agro... Maledictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ... Mittet Dominus super te famem et esuriam... Adjungat tibi Dominus pestilentiam... Percutiat te Dominus egestate, febri et frigore, ardore et æstu, et aere corrupto ac rubigine, et persequatur donec pereas. Sit cœlum, quod supra te est, æneum: et terra, quam calcas, ferrea. Det Dominus imbrem terræ tuæ pulverem, et de cœlo descendat super te cinis, donec conteraris. Tradat te Dominus corruentem ante hostes tuos... sitque cadaver tuum in escam cunctis volatilibus cœli, et bestiis terræ, et non sit qui abigat .. Nisi custodieris et feceris omnia verba legis hujus... augebit Dominus plagas tuas... Insuper et universos languores, et plagas, quæ non sunt scriptæ in volumine legis hujus, inducet Dominus super te donec te conterat. (*Deut.*, XXVIII, 16-61.)

2. Populus enim ad iracundiam provocans est, filii mendaces, filii nolentes audire legem Dei. (*Is.*, XXX, 9.)

*l'eau* (1); *il est juste que la malédiction entre comme l'eau dans mes entrailles* (2). Mais, souvenez-vous, Seigneur, que vous vous êtes rendu sujet à la malédiction qui tombait, d'après la loi, sur ceux qui mouraient en croix, afin de me délivrer par là de la malédiction de la loi (3). Daignez m'appliquer les fruits de votre mort; et en me pardonnant les fautes que j'ai commises contre votre loi, sauvez-moi des malédiction qu'elles m'ont méritées.

*Troisièmement.* Je puis aussi considérer les châtimens que Dieu exerce sur les transgresseurs de sa loi. Ces châtimens nous sont représentés par les dix plaies de l'Égypte. Car les pécheurs sont souvent punis comme Pharaon le fut avec tout son peuple, par les fléaux des grenouilles, des mouches et des moucheron, des pestes, des sauterelles, du tonnerre, de la foudre et de la grêle, des ténèbres très épaisses, jusqu'à ce que l'ange de Dieu, l'épée à la main, entre dans les maisons pour mettre à mort les premiers nés et détruire ce qu'ils ont de plus cher (4). Mais le dernier de leurs supplices est la mer Rouge, mer d'affliction que les justes passent à pied sec, et dans laquelle sont engloutis les pécheurs, qui tombent *comme du plomb* (5) au fond de l'enfer, où ils seront la proie des flammes éternelles.

*Quatrièmement.* Et afin que nous ne pensions pas que ces châtimens n'étaient que pour ceux qui vivaient

1. Quanto magis abominabilis et inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem? (JOB, XV, 16.)

2. Induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus. (Ps., CVIII, 18.)

3. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum: quia scriptum est: Maledictus omnis qui pendet in ligno. (Galat., III, 13.)

4. Exod., VII, et seq.

5. Submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus. (Exod., XV, 10.)

avant l'avènement de JÉSUS-CHRIST, lorsque Dieu se nommait *le Dieu des vengeances* (1), lisons ce qui est écrit à ce sujet au livre de l'Apocalypse, et nous y verrons combien la divine Providence, qui fait paraître tant de bonté pour les fidèles observateurs de sa loi, se montre sévère à l'égard de ceux qui en sont les transgresseurs. Les sept anges qui assistent devant le trône du Seigneur avec sept trompettes, et les sept autres qui répandent sur la terre les sept coupes pleines du vin de sa colère, sont les ministres dont il se sert pour frapper les pécheurs de mille plaies horribles et incurables (2). — O mon âme, comment ne trembles-tu pas de violer une loi qui a de si terribles, de si zélés vengeurs? Comment le son de ces trompettes ne t'inspire-t-il aucune frayeur? Comment, à la pensée de ce vin amer, ne frémis-tu pas d'horreur? Comment peux-tu ne pas redouter ces châtiments épouvantables? O très miséricordieux JÉSUS, qui avez reçu cinq plaies sur la croix, et qui des pieds à la tête avez été couvert de blessures; que votre sang précieux guérisse les plaies de mes péchés, afin que j'échappe à de si affreux châtiments.

*Cinquièmement.* Enfin, je puis considérer certains châtiments particuliers dont Dieu menace dans l'Écriture ceux qui transgressent spécialement quelque'un de ses commandements; comme lorsqu'il dit: *L'homme qui jure souvent sera rempli d'iniquité, et l'affliction ne s'éloignera pas de sa demeure* (3). Ce texte indique deux

---

1. Deus ultionum Dominus. (*Ps.*, XCIII, 1.)

2. Et vidi septem angelos stantes in conspectu Dei: et datæ sunt illis septem tubæ. — Et unum de quatuor animalibus dedit septem angelis septem phialas aureas, plenas iracundiæ Dei viventis in sæcula sæculorum. (*Apoc.*, VIII, 2; XV, 7.)

3. Vir multum jurans implebitur iniquitate, et non discedet a domo illius plaga. (*Eccli.*, XXIII, 12.)

châtiments que produit ce vice. D'abord, le Seigneur remplit la maison, où son nom est profané, de désordres, de misères, de plaies incurables, corporelles et spirituelles. Puis il la renverse de fond en comble, comme le prouvent les malédictions que nous avons rapportées dans le premier point de cette Méditation. Dans un autre endroit, il lance cette imprécation contre celui qui traite son père ou sa mère avec mépris : *Que les corbeaux des torrents lui arrachent les yeux, et qu'il soit dévoré par les fils de l'aigle* (1). Il veut dire que cet enfant dénaturé mérite une mort précoce et honteuse, et qu'en l'autre monde les démons, comme des corbeaux et des vautours insatiables, après lui avoir arraché ici-bas les yeux de l'âme, pour l'empêcher de voir l'énormité de son crime, s'acharneront éternellement sur lui, ne cesseront de lui déchirer les entrailles, et lui causeront des douleurs cent fois plus cruelles que la mort. On peut considérer de la même manière certains autres châtimens particuliers, en les empruntant à ce qui a été dit dans les sept Méditations précédentes.

### III. — *Les bénédictions que Dieu réserve aux observateurs de sa loi.*

Je considérerai, en troisième lieu, les bénédictions matérielles et spirituelles, temporelles et éternelles, que la main de Dieu répand sur ceux qui gardent ses commandemens : rien de plus facile que de m'en convaincre.

*Premièrement.* Je parcourrai l'énumération que Moïse fait dans le Deutéronome, lorsqu'il dit à son

1. Oculum, qui subsannat patrem, et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ. (*Prov.*, xxx, 17.)

peuple : *Si vous êtes fidèles à observer les préceptes du Seigneur, toutes ces bénédictions descendront sur vous et vous inonderont. Vous serez bénis dans la ville et dans les champs. Le fruit de vos entrailles sera béni, et celui de votre terre, et celui de vos troupeaux. Vos greniers et les fruits que vous réservez seront bénis. Vous serez bénis en entrant et en sortant; vous serez bénis dans toutes vos démarches et dans tous les ouvrages de vos mains. Le Seigneur ouvrira ses meilleurs trésors pour vous enrichir, et il ordonnera au ciel de répandre sur vous des pluies abondantes. Il vous établira à la tête des peuples, et non après eux, et vos ennemis tomberont devant vous. Il vous choisira pour son peuple saint, et tous les peuples vous respecteront, parce qu'ils verront que le nom du Seigneur vous protège* (1).

Telles sont les bénédictions promises par Moïse. Elles sont temporelles, il est vrai, mais proportionnées à l'état et à la condition d'un peuple imparfait. De plus, elles sont la figure des bénédictions spirituelles que Dieu réserve au peuple chrétien, auquel il ne laisse pas d'accorder, et d'une manière plus parfaite, les bénédictions de l'ordre temporel. Car la providence de notre Père céleste, comme son divin Fils nous en don-

---

1. Si autem audieris vocem Domini Dei tui, ut facias atque custodias omnia mandata ejus, quæ ego præcipio tibi hodie, faciet te Dominus Deus tuus excelsiorem cunctis gentibus, quæ versantur in terra. Venientque super te universæ benedictiones istæ, et apprehendent te... Benedictus tu in civitate, et benedictus in agro. Benedictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ, fructusque jumentorum tuorum... Benedicta horrea tua, et benedictæ reliquiæ tuæ. Benedictus eris tu ingrediens et egrediens. Dabit Dominus inimicos tuos, qui consurgunt adversum te, corruentes in conspectu tuo... Emittet Dominus benedictionem super cellaria tua, et super omnia opera manuum tuarum... Suscitabit te Dominus sibi in populum sanctum... Videbuntque omnes terrarum populi quod nomen Domini invocatum sit super te, et timebunt te... Aperiet Dominus thesaurum suum optimum, cœlum, ut tribuat pluviam terræ tuæ in tempore suo... Constituet te Dominus in caput, et non in caudam : et eris semper supra, et non subter... (*Deuter.,* XXVIII, 1-13.)

ne l'assurance, s'est chargée de répartir comme il convient les biens de la terre, et d'en gratifier *par surcroît* ceux qui observent sa loi (1). En effet, si elle daigne *ouvrir la main pour remplir les animaux mêmes de ses bénédictions*, comment ne l'ouvrirait-elle pas pour les répandre sur ses enfants (2) ?

*Secondement.* De ces bénédictions temporelles, je m'élèverai aux spirituelles que Dieu accorde aux fidèles observateurs de ses commandements. J'y trouverai à la fois les trois espèces de biens dont parlent les philosophes moraux, le bien honnête, le bien utile et le bien délectable. David les marque distinctement dans le psaume dix-huitième, où il dit : *La loi du Seigneur est pure, elle convertit les âmes, elle donne aux petits la sagesse*, ainsi que les autres vertus (3). Elle nous procure tous les biens que nous pouvons désirer, non seulement pour l'âme, mais aussi pour le corps : la santé, une longue vie, l'abondance et la prospérité (4). Nous devons donc l'aimer *plus que l'or, plus que les pierres précieuses*, plus que tous les trésors de la terre. *Elle surpasse le miel en douceur, elle remplit le cœur d'une joie* qui l'emporte infiniment sur toutes les délices de la terre (5). C'est pour cela que Dieu a coutume de *prévenir des bénédictions de sa douceur* ceux qui com-

1. Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis. (MATTH., VI, 33.)

2. Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione. (Ps., CXLIV, 16.)

3. Lex Domini immaculata convertens animas: testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis. (Ps., XVIII, 8.)

4. F'ili mi, ne obliviscaris legis meæ, et præcepta mea cor tuum custodiat. Longitudinem enim dierum, et annos vitæ, et pacem apponent tibi. (Prov., III, 1, 2.)

5. Judicia Domini vera, justificata in semetipsa. Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum; et dulciora super mel et favum. (Ps., XVIII, 10, 11.)



mencent à le servir <sup>(1)</sup>, afin qu'ils courent avec joie dans la voie de ses commandements <sup>(2)</sup>. Il garde la même conduite envers ceux qui ont fait quelque progrès, pour les exciter à s'avancer de vertu en vertu jusqu'au comble de la perfection <sup>(3)</sup>. Quant aux justes qui ont atteint la perfection, il les inonde d'une si excessive abondance de bénédictions, qu'elles sont un avant-goût de la félicité qui leur est réservée dans la vie glorieuse. Enfin, le Sauveur des hommes les bénira pour jamais au dernier jour, en leur faisant entendre cette consolante parole. *Venez, les bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde* <sup>(4)</sup>.

*Troisièmement.* Après avoir considéré ces bénédictions, et les avoir comparées avec les malédictions énumérées précédemment, j'exciterai en moi trois sentiments d'une haute importance.

Le premier est une douleur extrême d'avoir transgressé une loi si sainte, si salutaire et si douce ; de m'être rendu indigne de participer aux bénédictions célestes, dont elle est la source ; de m'être attiré par ma désobéissance les trois genres de maux contraires aux trois genres de biens dont on a parlé tout à l'heure ; car l'expérience nous apprend que la violation de la loi est toujours accompagnée des vices qui souillent le corps et l'esprit, et qu'elle entraîne après elle tous les maux temporels et éternels que l'on peut souffrir, soit

---

1. Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis. (*Ps.*, XX, 4.)

2. Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. (*Ps.*, CXVIII, 32.)

3. Etenim benedictionem dabit legislator, ibunt de virtute in virtutem. (*Ps.*, LXXXIII, 8.)

4. Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. (*MATTH.*, XXV, 34.)

dans le corps, soit dans l'âme; toutes les tristesses, toutes les amertumes capables d'affliger le cœur.

Le second sentiment est celui de la confiance ; c'est la ferme espérance que j'obtiendrai, si je suis obéissant, les bénédictions que Dieu promet à ceux qui observent ses commandements, selon ces remarquables paroles de l'Ecclésiastique : *L'homme sage se confie en la loi de Dieu, et la loi lui est fidèle* (1). Ce qui signifie : l'homme juste et la loi se gardent une mutuelle fidélité. Le juste est fidèle à obéir à la loi, et la loi est fidèle à récompenser le juste. Elle le défend dans le péril, le console dans l'adversité, le dirige dans la prospérité, le conseille dans ses doutes ; elle favorise ses entreprises ; elle donne de l'efficacité à ses prières ; elle l'aide pendant la vie, le protège à la mort, et le couronne dans la gloire. — O mon âme, sois fidèle à la loi de Dieu, et la loi de Dieu te sera fidèle. Ne manque pas d'accomplir ce qu'elle t'ordonne, et elle ne manquera pas d'accomplir ce qu'elle te promet. *Chante le souverain Législateur sur le psaltérion à dix cordes, en gardant ses dix commandements, et tu participeras à ses promesses* (2) Ne dis pas avec les Israélites rebelles : *Il est inutile de servir Dieu ; et qu'avons-nous gagné à observer ses commandements* (3)? Mais convertis-toi sincèrement au Seigneur ; conçois une profonde douleur de l'avoir offensé, et tu apprendras par ton expérience quelle différence il y a entre le juste et le pécheur, entre celui qui observe la loi et celui qui la transgresse.

1. Homo sensatus credit legi Dei, et lex illi fidelis. (*Eccli.*, xxxiii, 3.)

2. Confitemini Domino in cithara : in psalterio decem chordarum psallite illi. (*Ps.*, xxxii, 2.)

3. Dixistis : Vanus est qui servit Deo ; et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum? (*MALACHI*, III, 14.)

Le troisième sentiment est un ardent amour et une estime singulière pour la loi de Dieu. Je dois, selon le conseil de Salomon, *la graver sur les tables de mon cœur* (1), c'est-à-dire dans les trois puissances de mon âme : dans la mémoire, pour que je m'en souviene toujours ; dans l'entendement, pour que je la médite sans cesse ; dans la volonté, pour que je l'aime et que je sois prêt à sacrifier ma vie, s'il est nécessaire, plutôt que de la violer dans le moindre point. Fidèle à la recommandation que Moïse adressait à son peuple, *je méditerai les préceptes du Seigneur, assis dans ma demeure et marchant dans le chemin, avant de m'endormir, et à mon réveil. Je l'écrirai, et je l'attacherai à mon bras comme un signe qui m'avertira de l'observer. Je l'aurai sans cesse devant les yeux* (2), et je dirai avec David : *Parce que j'ai aimé votre loi, Seigneur, je l'ai méditée tout le jour* (3). — O mon aimable Législateur, qui, en vous faisant homme, *avez gravé cette loi dans votre cœur* (4), et qui, par votre grâce, l'écrivez dans le cœur de vos élus (5), gravez-la si profondément dans le mien, qu'elle ne s'efface jamais, afin que mon nom, écrit dans le livre de vie, y demeure dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Misericordia et veritas te non deserant, circumda eas gutturi tuo, et describe in tabulis cordis tui. (*Pr.*, III, 3. — *Ibid.*, VII, 3.)

2. Eruntque verba hæc, quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo ; et narabis ea filiis tuis, et meditaberis in eis sedens in domo tua, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens. Et ligabis ea quasi signum in manu tua, eruntque et movebuntur ante oculos tuos. (*Deut.*, VI, 6-8.)

3. Quomodo dilexi legem tuam Domine? tota die meditatio mea est. (*Ps.*, CXVIII, 97.)

4. Deus meus volui, et legem tuam in medio cordis mei. (*Ps.*, XXXIX, 9.)

5. Dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam. (*JEREM.*, XXXI, 33.)

---

## CONCLUSION.

De tout ce qui a été dit en cette Méditation, je résumerai les motifs qui doivent me porter, soit à regretter du fond de mon âme d'avoir si souvent transgressé la loi du Seigneur, soit à l'observer désormais avec une parfaite fidélité.

Le premier de ces motifs est que la loi de Dieu est juste et sainte, et qu'elle est une source inépuisable de toutes sortes de biens.

Le second motif, c'est qu'elle garantit les pécheurs des malédictions et des châtiments, soit temporels, soit éternels, dont ils sont menacés.

Le troisième motif, c'est qu'elle attire sur les justes, en récompense de leurs bonnes œuvres, des bénédictions innombrables et en cette vie et en l'autre.

Le quatrième et le principal motif, c'est que le législateur est Dieu même, infiniment bon, sage, puissant, bienfaiteur suprême, de qui dépend tout mon bonheur dans le temps et dans l'éternité. Cette seule raison ne doit-elle pas suffire pour m'exciter à aimer une loi qui m'est donnée par un Père si aimable, et pour m'inspirer une vive douleur de l'avoir transgressée ?

Le cinquième motif est que ce divin Législateur, en se faisant homme, a lui-même gravé la loi au fond de son cœur, et est venu pour l'accomplir tout entière, sans omettre un iota ou un seul point, et cela pour m'exciter par son exemple à l'observer parfaitement.

Le sixième motif est la fidélité de la loi envers ceux qui l'observent. L'expérience m'a suffisamment appris ce que l'on gagne à lui être fidèle ; elle m'a enseigné que la paix, la sérénité de la conscience, la joie et la

confiance en Dieu sont le prix de cette fidélité. Au contraire, je sais aussi par expérience ce qu'il en coûte de la transgresser. Que de craintes, hélas! que de remords, que de misères de toute nature pour un cœur coupable! Je dois enfin songer qu'à l'heure de la mort, rien ne me causera plus de peine que d'avoir violé la loi de mon Dieu, et que rien ne me donnera plus de consolation que de l'avoir gardée; puisque de la manière dont je me serai conduit en ce point dépendra ou ma condamnation ou mon salut. Je terminerai par cette conclusion du livre de l'Ecclésiaste: *Craignez Dieu, observez ses commandements; car c'est là tout l'homme* (1). Paroles qui signifient: En cela consiste ce qui fait l'homme tout ce qu'il est. Par sa fidélité à la loi, il s'acquitte de tous ses devoirs; par sa désobéissance à la loi, il déchoit de la perfection qui lui est propre, il s'assimile à l'animal dépourvu de raison.

---

1. Finem loquendi pariter omnes audiamus. Deum time, et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo. (*Eccl.*, XII, 13.)



# MÉDITATION XXVI.

---

SUR LES CINQ SENS, ET SUR LES AUTRES PUISSANCES DU CORPS.

---

I. — *Les péchés que l'on commet par les cinq sens et les puissances extérieures.*

Je me rappellerai, en premier lieu, les péchés que j'ai commis par mes cinq sens et par les puissances extérieures du corps, et je m'en accuserai devant le Seigneur.

*Premièrement.* J'ai péché par les yeux, en prenant plaisir à voir des choses belles, vaines, curieuses et nuisibles : péchés de vanité, de sensualité, d'immodestie, qui ont mal édifié ou scandalisé mon prochain. Oui, nombre de fois j'ai péché, soit en regardant ce qu'il fallait éviter de voir, soit en fixant les personnes et les choses avec une attention coupable, ou en affectant un air hautain, ou en promenant ma vue de côté et d'autre avec légèreté.

Mes oreilles ont pris plaisir à entendre des conversations vaines qui flattaient la curiosité, des nouvelles peu édifiantes, des paroles de louange et de flatterie, des médisances et des calomnies, sans me mettre en peine de les réfuter, ni de détourner le discours, ni du moins de montrer un visage sévère lorsque j'aurais dû le faire. La satisfaction que j'éprouvais à écouter de semblables discours m'a inspiré du dégoût pour les entretiens utiles ; je n'ai eu que de la répugnance pour la parole de Dieu, et pour les réprimandes et avertis-

sements charitables de ceux qui avaient le droit et l'obligation de me corriger.

Par l'odorat, le goût et le toucher, j'ai commis une multitude de péchés de gourmandise et d'impureté, dont il a été parlé dans les Méditations sur ces vices.

*Secondement.* Mais que dirai-je de tant de fautes que j'ai commises par la langue ? Combien de paroles contre le respect que je dois à Dieu, ou contre l'honneur et la réputation du prochain, au préjudice de mon salut, comme je puis m'en convaincre par les Méditations précédentes ! Combien ai-je dit d'autres paroles que les circonstances ont rendues défectueuses ! Ainsi, j'ai tenu des discours qui ne convenaient pas à mon état et à ma profession ; j'ai parlé en des temps et en des lieux, où il ne m'était pas permis de le faire, à l'église, à la messe, au sermon, et cela en mal édifiant les autres ; ou bien, si je suis religieux, en violant une règle qui me prescrivait le silence. Dans la manière de parler, je n'ai pas évité la précipitation et l'affectation, et j'ai élevé la voix outre mesure. Je puis donc dire avec l'apôtre saint Jacques, que ma langue, par les fautes de toute nature dont elle a été l'instrument, est devenue comme *un monde d'iniquité* ; qu'elle a été *un feu qui a dévoré toute ma vie* (1).

A ces péchés, je puis ajouter ceux que j'ai commis contre la modestie, dans l'usage des autres puissances extérieures. Tels sont les rires immodérés, les manières railleuses, les mouvements perpétuels de la tête, des pieds et des mains, qui dénotent une extrême légèreté ; une démarche affectée, fière, précipitée, indécente, qui

---

1. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatæ nostræ inflammata a gehenna. (JAC., III, 6.)

accuse un manque total de gravité. C'est de ces défauts que parle le Sage, lorsqu'il dit : *Le vêtement, le rire et la démarche de l'homme font connaître ce qu'il est, et ce qu'il a de vertu* (1).

Après m'être vivement représenté ces péchés, je tâcherai d'en éprouver une juste confusion, en considérant combien j'ai abusé des puissances que Dieu m'a données, et dont je ne me suis servi que pour contenir ma sensualité et mon orgueil. — Grand Dieu, comment avez-vous souffert en moi un pareil désordre ? O homme aveugle et misérable, comment as-tu osé offenser, si indignement ton Seigneur ?

## II. — *Les préjudices que cause l'immortification des sens.*

Je considérerai, en second lieu, de quels dommages est la source la négligence à garder et à mortifier les sens.

*Premièrement.* Les sens corporels sont les portes et les fenêtres par lesquelles la mort du péché, selon l'expression du prophète Jérémie, entre dans la demeure de mon âme, y détruit la vie de la grâce, et y étouffe la chaleur vitale de la charité (2). Les sens donnent accès aux tentations du démon qui, semblable à un voleur, dépouille mon âme des dons de Dieu et des vertus infuses : ce qui fait dire au même prophète : *Mon œil a ravagé mon âme* (3). C'est l'œil qui ravit à Ève la justice originelle, à Dina sa virginité, à David la chasteté et la justice. De même, c'est l'œil qui bien

1. Amictus corporis, et risus dentium, et ingressus hominis enuntiant de illo. (*Eccli.*, XIX, 27.)

2. Quia ascendit mors per fenestras nostras, ingressa est domos nostras. (*JEREM.*, IX, 21.)

3. Oculus meus deprædatus est animam meam. (*Thren.*, III, 51.)



des fois m'a ravi la tempérance, l'obéissance, la dévotion. Les mêmes ravages sont produits par l'ouïe et la langue. L'âme qui ne veille pas sur les sens de son corps peut se comparer à une cité environnée d'ennemis. Si les portes demeurent ouvertes et sans gardes, elle sera bientôt envahie, saccagée et détruite (1).

*Secondement.* Les sens laissent encore pénétrer dans l'âme les images des choses sensibles qui importunent l'imagination et la mémoire, engendrent des distractions et des divagations, mettent le trouble dans la faculté sensitive, réveillent les passions et agitent le cœur, au point que nous ne sommes plus maîtres de nous-mêmes. Il est donc bien vrai que mon œil me ravit mon âme, puisqu'il me ravit l'attention, la réflexion, les affections pieuses, et qu'elle est moins au-dedans de moi que dans la chose à laquelle elle pense et qu'elle aime. Par ces mêmes portes, je sors de ma maison, et j'erre au hasard à travers le monde. Qu'en résulte-t-il ? Je laisse échapper l'esprit de dévotion, de prière, de recueillement ; et si je veux rentrer dans ma propre demeure, je n'y trouve point la tranquillité, mais l'agitation et le désordre. De là procèdent d'innombrables défauts, des pertes spirituelles, la privation des faveurs célestes. Dieu, en effet, n'aime pas à répandre la liqueur de ses dons dans un vase qui n'est point fermé, et qui est percé en cinq endroits (2).

*Troisièmement.* Enfin, Dieu punit sévèrement celui qui néglige d'une manière notable la garde des sens et de la langue, en leur donnant une liberté contraire aux pré-

---

1. Sicut urbs patens et absque murorum ambitu, ita vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum. (*Prov.*, XXV, 28.)

2. Vas quod non habuerit operculum, nec ligaturam desuper, immundum erit. (*Num.*, XIX, 15.)

ceptes et aux conseils de la loi divine ; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ce qui a été dit dans les Méditations précédentes. Je dois donc me conformer avec soin à cette recommandation de l'Ecclésiastique : *Bouchez-vous les oreilles avec des épines pour ne pas entendre la langue perverse. Mettez à votre bouche une porte et des verroux. Soyez attentif à ne point pécher par la langue, de peur que vous ne tombiez devant vos ennemis qui vous dressent des embûches, et que votre chute ne vous attire un double châtiment, la mort temporelle et la mort éternelle* (1). O mon âme, ferme donc les portes et les fenêtres de tes sens, si tu ne veux pas laisser une entrée au trouble et à la mort. Mets un frein à tes lèvres, de peur que ta langue ne cause ta perte. Environne d'épines tes oreilles pour n'être point blessée par des langues étrangères ; autrement, le mal que tu entendrais pourrait devenir pour toi une occasion de péchés personnels.

### III. — *Les biens que procure la mortification des sens.*

Je considérerai, en troisième lieu, les précieux avantages qui procèdent de la retenue et de la mortification des sens.

*Premièrement.* La mortification des sens, en même temps qu'elle ferme la porte aux maux que l'on a énumérés, tient la porte de l'âme ouverte à l'esprit de Dieu, qui se plaît à demeurer dans les âmes mortifiées, et ennemies des plaisirs sensuels. Elle donne de plus accès à l'esprit de prière, de dévotion, de contempla-

1. Sepi aures tuas spinis, linguam nequam noli audire, et ori tuo facito ostia et seras ... Et attende ne forte labaris in lingua, et cadas in conspectu inimicorum insidiantium tibi, et sit casus tuus insanabilis in mortem. (*Eccli.*, XXVIII, 28-30.)

tion ; parce que Dieu aime à converser avec les âmes qui sont comme des *jardins fermés*, dont il a lui seul la clef, et où il entre quand il veut pour leur parler au cœur, les consoler et leur communiquer ses dons (1). C'est pourquoi il nous recommande, lorsque nous voulons prier *de nous retirer dans l'intérieur* de notre cœur, *et de fermer sur nous les portes* de nos sens, pour qu'il n'y entre rien qui puisse troubler notre oraison et nous empêcher de converser avec notre Père qui est dans les cieux (2).

*Secondement.* Un second avantage, c'est que les sens, quand ils agissent selon la volonté de Dieu, ce qui est la fin de leur mortification, deviennent des portes et des fenêtres par où pénètre la vie. Alors ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils goûtent, ce qu'ils disent, aide l'âme à obtenir et à augmenter en elle la vie spirituelle de la grâce. D'où je puis tirer cette conséquence indiquée par l'apôtre saint Jacques: *Une fontaine ne peut, par un même canal, donner de l'eau douce et de l'eau amère ; ainsi une même langue ne peut faire entendre à la fois des paroles de bénédiction à l'égard de Dieu et des paroles de malédiction à l'égard du prochain ;* mais toutes ses paroles doivent être bonnes, agréables à Dieu, utiles au prochain et douces pour la conscience (3). De la même manière, les yeux et les oreilles ne peuvent recevoir à la fois la vie et la mort, mais ils doivent être

---

1. Hortus conclusus soror mea sponsa, hortus conclusus, fons signatus. (*Cant.*, IV, 12.)

2. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora patrem tuum in abscondito. (*MATTH.*, VI, 6.)

5. In ipsa (lingua) benedicimus Deum et Patrem : et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt. Ex ipso ore procedit benedictio et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem et amaram aquam ? (*JAC.*, III, 9-11.)

toujours fermés à ce qui est occasion de mort, et ouverts à ce qui peut donner la vie ; en cela consiste leur véritable abnégation.

*Troisièmement.* Ajoutons que la modestie et la mortification des sens sont un indice de la vertu intérieure, et une cause d'édification pour le prochain. Le parfum qui s'exhale de ces vertus honore l'Église et accrédite la religion. En effet, comme un magnifique portail est un bel ornement à un grand palais, et inspire au passant l'idée d'y entrer pour examiner en détail ce qu'il renferme ; de même un extérieur modeste et bien composé est à la vertu et à la religion un riche portail, qui charme les yeux qui les voient, et leur donne envie de pénétrer plus avant, pour contempler les beautés cachées sous cette contenance grave et modeste. Voilà sans doute ce qui faisait dire à saint Paul : *Que votre modestie soit connue de tous les hommes, parce que le Seigneur est proche* (1). Nous sommes en la présence du Seigneur : or il convient qu'en présence d'un roi si puissant nous gardions une extrême retenue.

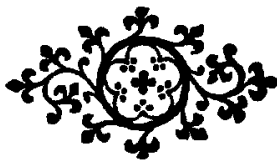
*Quatrièmement.* Enfin, les cinq sens auront chacun dans le ciel, comme on le verra plus loin, des couronnes spéciales de gloire, et goûteront d'ineffables délices, en récompense des mortifications qu'elles auront souffertes sur la terre. Ainsi l'espérance de ce bonheur doit m'exciter à les mortifier avec ferveur.

Je terminerai cette méditation par un affectueux colloque à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST crucifié. Je me représenterai vivement les excessives douleurs qu'il a endurées dans tous ses sens. D'un côté, sa Passion

---

1. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est. (*Philip.*, IV, 5.)

paraît glorieuse par l'éclat de ses vertus ; de l'autre, elle paraît terrible et effrayante par la multitude des tourments qu'il a soufferts pour mes péchés. Chacun de ses sens a son supplice particulier. Ses yeux, couverts de crachats, ne voient que des objets affligeants ; ses oreilles n'entendent que des blasphèmes ; son odorat ne sent que l'infection du Calvaire ; son goût n'a pour breuvage que du fiel et du vinaigre ; enfin, le sens du toucher, répandu dans tout son corps, est cruellement tourmenté par les fouets, les épines et les clous. Je compatirai à tant de souffrances, et je dirai à cet homme de douleur : C'est maintenant, ô mon aimable Sauveur, que je me repens des fautes que j'ai commises par le mauvais usage de mes sens. Je vous conjure, par les douleurs qu'il vous a plu de souffrir en votre corps pour les expier, de m'en accorder le pardon. Faites que le sang, qui coule de vos cinq précieuses plaies, serve à laver les souillures qui, de mes cinq sens, comme de cinq sources de péché et de corruption, se sont répandues jusque dans mon âme. Tarissez, Seigneur, ces sources empoisonnées ; fortifiez-moi par votre grâce, afin que j'imité la mortification que vous avez pratiquée dans votre vie et jusque dans votre mort, et que je mérite ainsi de participer à votre gloire dans le ciel. Ainsi soit-il.



# MÉDITATION XXVII.

---

SUR LES PUISSANCES INTÉRIEURES DE L'ÂME.

---

## I. — *Les vices et les péchés qui ont leur source dans l'entendement.*

Je considérerai, en premier lieu, les vices et les péchés qui règnent particulièrement dans l'entendement.

J'examinerai les maux qui en découlent en général, et ceux qu'ils me font à moi personnellement. Ces vices peuvent se réduire à sept.

Le premier est l'ignorance des choses que nous sommes obligés de savoir (1), comme ce qu'il faut croire, ce qu'il faut demander, ce qu'il faut recevoir, ce qu'il faut pratiquer ; lesquelles sont renfermées dans le symbole des apôtres, dans l'oraison dominicale, dans les sacrements, dans les commandements de Dieu, dans les devoirs propres à chaque état et à chaque emploi. Car comment puis-je satisfaire à ces obligations, si je n'en ai aucune connaissance ? Celui qui ignore ces choses, dit saint Paul, *sera ignoré lui-même* (2), et Dieu dira : *Je ne vous connais pas* (3). A ce vice se rapporte l'oubli coupable de Dieu, de sa loi, et des choses que nous pouvons et devons savoir, et dont nous devons conserver la mémoire. Car on peut dire aussi : Quiconque oublie sera oublié, c'est-à-dire : Si par ma faute j'oublie Dieu et ce qui regarde son service, Dieu m'oubliera, moi et ce qui me concerne.

---

1. S. THOM., Part. I, 2, quest. 76.

2. Si quis autem ignorat, ignorabitur. (1 Cor., XIV, 38.)

3. Quia numquam novi vos. (MATTH., VII, 23.)

Le second vice est l'imprudence, la précipitation et l'inconsidération en ce que nous devons faire ou dire. L'homme imprudent se laisse emporter aux premiers mouvements de sa passion, sans consulter personne, sans examiner si ce qu'il entreprend est permis ou défendu. D'où procède une infinité d'erreurs et de défauts dans la pratique des vertus (1).

Le troisième vice consiste à juger témérairement les paroles et les actions du prochain, soit qu'on le condamne, ou du moins que l'on y soupçonne du mal sans fondement. Par là on fait injure à Dieu, parce qu'on usurpe son autorité, en entreprenant de juger les choses secrètes dont la connaissance est réservée à son tribunal. On fait aussi injure au prochain, que l'on condamne sans raison suffisante. Enfin, on se nuit à soi-même, parce que d'ordinaire on vient à tomber dans les fautes que l'on attribue avec témérité aux autres (2).

Le quatrième vice est l'inconstance, qui abandonne facilement les bonnes résolutions, manque à la parole donnée soit à Dieu, soit aux hommes, et prête facilement l'oreille aux tentations du démon et aux séductions de la sensualité. A cette inconstance se joint la mobilité de la pensée. On néglige de chasser de l'imagination les folies qui la traversent, et ces extravagances troublent à leur tour l'entendement par une suite d'idées confuses et incohérentes. La mobilité se rencontre dans les exercices spirituels : on passe de l'un à l'autre par pur caprice et pour chasser l'ennui par la nouveauté (3).

---

1. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 53.

2. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 60, art. 3.

3. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 53, art. 5.

Le cinquième vice, opposé au précédent, est l'opiniâtreté dans son propre jugement : on refuse de plier, de se rendre au jugement des plus âgés et des plus sages, à qui on doit obéir et ajouter foi. C'est proprement ce que l'on peut nommer l'idole de la discorde, qui produit une multitude de péchés en matière de désobéissance, de contestation et d'emportements dans la dispute, d'erreurs volontaires et d'illusions du démon. Ainsi se vérifie cette parole de Job : *Ses conseils le feront tomber dans le précipice* (1).

Le sixième est l'astuce, que l'Apôtre appelle la prudence de la chair, la sagesse mondaine, dont le propre est d'inventer avec sagacité des moyens de satisfaire la sensualité et l'esprit du monde (2). De ce vice naissent l'hypocrisie, les fraudes, les tromperies, soit dans les paroles, soit dans les actions. Il est ordinairement accompagné d'une grande faiblesse d'esprit et d'une certaine stupidité, qui empêchent de comprendre les choses de Dieu et les intérêts spirituels de l'âme. On les estime peu ; on ne les mesure qu'à la fausse règle du monde, et non à la règle juste et infaillible de la foi. *L'homme charnel, dit l'Apôtre, ne conçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; elles sont pour lui une folie et il blasphème ce qu'il ignore* (3).

Le septième vice est la curiosité, désir désordonné de savoir ce qu'il ne nous convient pas de connaître, ce qui est nuisible à notre âme, ce qui excède notre capacité, ce qui est inutile, vain, ou messéant à notre

1. Præcipitabit eum consilium suum. (JOB, XVIII, 7. — CASSIAN., *Collat.*, XVII, cc. XXV, XXVII.)

2. S. THOM., Part. 2, 2, quest. 55, art. 3.

3. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei. — Hi autem, quæcumque ignorant blasphemant. (I Cor., II, 14. — JUD., 10.)



état et à notre profession, sans craindre même d'user de moyens illicites pour en avoir quelque connaissance, ou du moins y mettant de la passion, et ne cherchant qu'à satisfaire notre curiosité et notre vanité. Nous devons nous rappeler la parole de l'Apôtre : *Ne cherchez pas à savoir plus qu'il ne faut, mais gardez en cela la modération* (1).

Tels sont les sept vices de l'entendement. Si je m'examine sérieusement sur tous ces points, je me trouverai sans doute coupable de bien des fautes dont j'aurai à m'accuser humblement devant Dieu. La connaissance de tant de misères pourra me faire juger du triste état de mon âme par celui de l'entendement qui en est le conducteur et le guide. Car, selon la parole de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, *si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux ; si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la même fosse* (2). C'est-à-dire que des ténèbres intérieures, dans lesquelles ils auront vécu sur la terre, ils seront précipités dans les ténèbres extérieures de l'enfer. Je dois donc travailler de toutes mes forces, au moyen de la pénitence et de la mortification, à me purifier de ces sept vices, pour que mon entendement soit *comme un argent éprouvé par le feu, purifié jusqu'à sept fois* (3). Je supplierai pour cela l'Esprit-Saint de me communiquer ces sept dons, en lui disant : Esprit divin, éclairez mon

---

1. Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos : Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. (*Rom.*, XII, 3. — S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 167.)

2. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex : totum corpus tuum lucidum erit. Si autem oculus tuus fuerit nequam : totum corpus tuum tenebrosum erit. — Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. (*MATTH.*, VI, 22. — *Id.*, XV, 14.)

3. Argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum. (*Ps.*, XI, 7.)

âme ; communiquez-moi le don de sagesse, pour dissiper mon ignorance et ma torpeur ; le don de conseil, pour corriger mon indiscretion ; le don d'intelligence, pour réprimer ma témérité ; le don de science, pour dompter l'opiniâtreté de mon esprit ; le don de force, pour fixer mon inconstance ; le don de piété, pour détruire en moi la prudence de la chair ; le don de crainte, pour régler ma curiosité (1). Faites que, délivré de ces vices, et muni de vos dons, je commence à vivre d'une vie nouvelle, spirituelle et parfaite, ne suivant que vos inspirations avec une entière docilité (2).

## II. — *Les péchés qui naissent de la volonté propre.*

Je considérerai, en second lieu, les divers péchés qui naissent de la volonté propre, et les maux qu'elle cause dans le monde. Je recommencerais par bien comprendre ce que c'est que la propre volonté, car cela seul suffira pour m'en inspirer de l'horreur.

*Premièrement.* La volonté propre est celle qui cherche uniquement à satisfaire ses désirs, sans se mettre en peine de ce qui plaît à Dieu, ni de ce qui est utile au prochain. On la nomme propre, parce que Dieu l'ayant créée pour être soumise à la sienne, je me l'approprie comme si elle m'appartenait à moi seul ; je la convertis en un instrument de révolte, et je n'en use que pour contenter mes désirs. N'est-ce pas le plus injuste de tous les larcins ? Quoi, je dérobe à Dieu la volonté qu'il m'a donnée ! Je m'en sers pour me révolter et me

1. Et requiescet super eum spiritus Domini : spiritus sapientiae, et intellectus, spiritus consilii, et fortitudinis, spiritus scientiae, et pietatis, et replebit eum spiritus timoris Domini. (Is., XI, 2, 3.)

2. Ita et nos in novitate vitae ambulemus... Ita ut serviamus in novitate spiritus. (Rom., VI, 4 ; VII, 6.)

mettre en perpétuelle opposition avec la sienne! Est-il malice plus horrible que d'entrer en lutte avec la volonté de son Créateur? Car enfin, qu'arrive-t-il lorsque je méprise ce que Dieu veut pour ce qui me plaît? Ma volonté demeure victorieuse, et la volonté de Dieu est vaincue. — O Dieu tout-puissant, je vous en conjure par votre infinie miséricorde, ne permettez pas que je me rende coupable d'une si horrible injustice.

*Secondement.* La volonté propre est la racine de tous les vices et de tous les péchés que j'ai commis, et de tous ceux qui se commettent dans le monde. On peut les réduire à trois chefs.

Le premier est une désobéissance générale qui s'étend à tout ce que Dieu commande, soit par lui-même, soit par ses ministres. De sorte que la volonté propre est l'ennemie capitale de toute loi divine et humaine, et spécialement des lois établies dans les Ordres religieux. Car l'état religieux a pour fondement la mortification de la volonté propre : d'où il suit que si la volonté propre subsiste, il faut que l'état religieux périclite ; et si l'état religieux demeure, il faut que la volonté propre soit détruite (1).

Le second vice est un défaut de rectitude dans l'intention. On fait le bien, non pour se conformer à la volonté de Dieu, mais pour d'autres fins, comme sont l'intérêt, la vanité, le plaisir. Par là, ce qui est bon se convertit souvent en mal, et ce qui pourrait plaire à Dieu lui devient désagréable, comme Dieu lui-même le déclare par ces paroles d'Isaïe : Vos jeûnes ne me

---

1. Finis cœnobitæ est omnes suas mortificare et crucifigere voluntates.  
(CASSIAN., Collat. XIX, VIII.)

plaisent pas, parce qu'en jeûnant vous ne cherchez qu'à *satisfaire votre volonté propre* (1).

Le troisième vice consiste à s'approprier tout ce que l'on trouve sous sa main, sans se préoccuper du tort que l'on fait au prochain. De là naissent d'innombrables injustices, des péchés d'avarice, des actes de cruauté, des disputes, des procès, des dommages et des discordes. On manque à la justice, à la miséricorde envers le prochain et à *la charité*, qui, au témoignage de saint Paul, *ne cherche pas ses intérêts*. Ainsi la volonté propre est le poison et la ruine totale de la charité (2).

*Troisièmement.* Il suit de là que c'est la volonté propre, reine de tous les vices et de tous les péchés, qui peuple les enfers et sert d'aliment aux feux éternels. Ce qui fait dire à saint Bernard : Qu'il n'y ait plus de volonté propre, et il n'y aura plus d'enfer. Otez la volonté propre, et vous ôtez le péché, et par conséquent l'enfer, qui n'existe que pour punir le péché. De plus, s'il est un enfer en cette vie, la volonté propre est à elle-même cet enfer. En effet, les misères présentes ne causent de douleur et de tristesse qu'autant qu'elles sont contraires à la volonté propre. Que cette volonté soit anéantie par la conformité avec la volonté divine, et ce qui est maintenant un enfer se changera en purgatoire, et produira un accroissement de mérite et de récompenses célestes (3). Les souffrances dont la

1. Quare jejunavimus, et non aspexisti : humiliavimus animas nostras, et nescisti? Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra. (Is., LVIII, 3. — S. BERN., *In Cant. Serm. LXXI*, n. 14.)

2. Non quærit quæ sua sunt. (1 *Cor.*, XIII, 5.)

3. Cesset voluntas propria, et infernus non erit. In quem enim ignis ille desæviet, nisi in propriam voluntatem? Etiam nunc cum frigus aut famem, aut aliquid tale patimur, quid læditur nisi propria voluntas? Quod si volun-

volonté propre est le principe faisaient dire à saint Ambroise : La volonté propre est aveugle dans la passion, arrogante dans les honneurs, chagrine au milieu des inquiétudes, inquiète dans ses soupçons ; plus avide de gloire que de vertu, plus amoureuse de la renommée que de la bonne conscience, et beaucoup plus misérable lorsqu'elle jouit des choses qu'elle aime que lorsqu'elle en est privée (1).

Ces réflexions me feront comprendre combien j'ai été malheureux de me rendre l'esclave de ma volonté propre, opposée à celle de Dieu. Je déplorerai mon aveuglement et prendrai la ferme résolution de haïr désormais cette volonté si justement odieuse et de m'en dépouiller, à l'imitation de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui *descendit du Ciel pour accomplir, non sa volonté, mais la volonté de celui qui l'envoyait*. J'aurai souvent dans la pensée ce qu'il disait, plongé dans la tristesse et réduit à une agonie mortelle : *Mon Père, que ce ne soit pas ma volonté, mais la vôtre qui s'accomplisse* (2) ! — O mon souverain maître, je confesse que je ne suis pas digne de m'appeler votre disciple, moi qui ai si mal profité de vos exemples. Que la tristesse et l'agonie de la mort viennent sur moi pour me punir d'avoir dit tant de fois : que ma volonté se fasse, et non

---

tarie sustinemus, ipsa jam voluntas communis est; sed infirmitas quædam et velut pruritus voluntatis adhuc de proprio est, et in illo omnes pœnas sustinemus donec penitus consumatur. (S. BERN., *De Resurrect.* Serm. III, n. 3.)

1. Hæc itaque voluntas vaga, incerta, instabilis, imperita, infirma ad efficiendum, facilis ad audendum, in cupiditatibus cæca, in honoribus tumida, curis anxia, suspicionibus inquieta, gloriæ quam virtutum avidior, famæ quam conscientiæ diligentior, et per omnem sui experientiam miserior, fruendo iis quæ concupiverit, quam carendo, nihil in suis habet viribus, quam periculi facilitatem. (S. AMBROS., *De Vocat. gent.*, libr. I, c. 2.)

2. Qui descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me. — Verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat. (JON., VI, 38. — LUC., XXII, 42.)

pas la vôtre! Éloignez de mes lèvres, ô mon Sauveur, cette parole insensée et coupable; aidez-moi par votre grâce à mortifier ma volonté, afin que j'accomplisse la vôtre. Que je recherche à l'avenir, non mes intérêts, mais uniquement le bien du prochain, et la gloire de votre saint Nom, dans toute la suite des siècles.

III. — *Les péchés qui ont leur source dans les autres facultés de l'âme.*

Je considérerai, en troisième lieu, les péchés des autres facultés de l'âme, qui sont l'imagination et l'appétit sensitif, ainsi que les maux qui proviennent du dérèglement de ces deux puissances.

*Premièrement.* Je me représenterai mon imagination comme une galerie où se trouve une multitude de statues et de figures; les unes profanes, les autres ridicules, monstrueuses, extravagantes. Ma puissance imaginative s'occupe à les entretenir et à en former de nouvelles. En même temps qu'elle se délecte à les contempler, elle sollicite l'entendement de se joindre à elle et de s'arrêter à les considérer. Voilà l'origine de tant de péchés secrets, qui se commettent par de certaines pensées, que les théologiens appellent *moroses*, en matière d'impureté, ou de vengeance, ou d'ambition, ou d'avarice, lorsqu'on se plaît à penser à ces objets comme s'ils étaient présents.

*Secondement.* Je remarquerai ensuite que l'appétit sensitif ressemble à une mer toujours agitée de onze passions violentes, qui, comme autant de vents opposés, s'entre-choquent avec furie (1). Ces onze passions

1. S. THOM., Part. 1, 2, quæst. 23, art. 2.

sont l'amour, la haine, le désir, l'aversion, la tristesse, la joie, l'espérance, le désespoir, la crainte, l'audace, la colère. Le désordre vient de ce que le plus souvent j'applique ces passions au mal. J'aime ce que je devrais haïr, et je hais ce que je devrais aimer; je désire ce qu'il faudrait fuir, et je fuis ce qu'il faudrait désirer; je me réjouis de ce qui devrait me causer de la tristesse, et je m'attriste de ce qui devrait me causer de la joie. De là viennent des péchés énormes, parce que l'appétit une fois bouleversé sollicite la volonté, et finit par lui arracher un consentement coupable.

*Troisièmement.* De là vient que les passions sont des armes dont le démon se sert pour nous combattre, des filets dont il cherche à nous envelopper. Dès qu'il voit une passion se soulever, il se réjouit, et aussitôt il en profite pour ourdir une tentation; de sorte que je fournis moi-même à mon ennemi les plus fortes armes dont il puisse faire usage pour me poursuivre, m'attaquer et me terrasser (1). Ajoutons que les passions sont pour nous de cruels bourreaux; elles font la guerre à un pauvre esprit et le tourmentent pour qu'il veuille ce qu'il ne voudrait pas, et fasse ce que veut la chair. Elles luttent aussi les unes contre les autres: la sensualité me fait désirer ce qu'abhorre la passion de l'honneur; l'honneur à son tour désire ce que fuit la passion de l'avarice. Pour parler avec le Sage, *je veux et ne veux pas* (2). J'aime la vertu, parce qu'elle est un bien, et à raison de la peine qui l'accompagne, je ne l'aime pas; j'aime le vice parce qu'il procure des plaisirs, et parce qu'il est

1. Tunc maxime insidiatur adversarius, quando videt nobis passiones aliquas generari: tunc fomites fovet, laqueos parat... Explorat nostra arma, et concutit sua tela. (S. AMBROS., *De offic.*, libr. I, c. IV.)

2. Vult et non vult piger. (*Prov.*, XIII, 4.)

honteux, je ne l'aime pas : aspirations diverses, qui déchirent mon misérable cœur ! Ah ! que de motifs j'ai de gémir sur mon sort, et de dire à mon Créateur : *Pourquoi avez-vous permis que je fusse votre ennemi ? pourquoi suis-je un fardeau à moi-même (1) ? Malheureux que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort (2) ?* Faites-moi la grâce, Seigneur, de me délivrer au plus tôt d'une si extrême misère !

Comme fruit de cette considération, je dois prendre la ferme résolution de mortifier mes passions et ma volonté propre : car la volonté propre avive les passions, et les passions fomentent la volonté propre. Il faut donc qu'elles meurent toutes pour qu'elles soient vaincues, et que je reste vainqueur. *Ne te laisse pas aller à la suite de tes désirs, me dit le Sage, et détourne-toi de la voie où ta volonté voudrait t'engager. Si tu accordes à ton âme ce qu'elle convoite, elle te rendra la joie de tes ennemis (3).* Pour réussir dans cette entreprise, je pourrai m'aider des examens dont il sera question dans les Méditations suivantes.

---

1. Quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum mihi metipsi gravis ? (JOB. VII, 20.)

2. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? (Rom., VII, 24.)

3. Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere. Si præstes animæ tuæ concupiscentias ejus, faciet te in gaudium inimicis tuis. (Eccli., XVIII, 30.)





## MÉDITATION XXVIII.

---

D'UNE MANIÈRE DE PRIER, QUI CONSISTE A EXAMINER SA CONSCIENCE TOUS LES SOIRS.

---

Un des moyens les plus efficaces pour purifier l'âme de ses vices, c'est d'examiner chaque jour sa conscience avant de se coucher. Cet exercice nous est instamment recommandé par les saints Pères et les maîtres de la vie spirituelle (1). La manière de faire cet examen que notre glorieux Père saint Ignace nous a enseignée est la méthode la plus utile que j'aie rencontrée, parce qu'elle renferme une excellente manière de prier qui convient à toute sorte de personnes.

Pour faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, je ferai remarquer que chaque jour nous contractons à l'égard de Dieu deux dettes, bien différentes et de nature et d'origine. La cause de la première de ces deux dettes, ce sont les innombrables bienfaits que nous recevons de la main du Seigneur ; la cause de la seconde, ce sont les innombrables péchés que nous commettons contre sa divine Majesté. La première se paie par la reconnaissance, la seconde par le repentir. Or, il est bien juste qu'à la fin de chaque jour nous les acquittions l'une et l'autre, en commençant par la première, afin de nous disposer ainsi à bien payer la seconde. Nous

---

1. Post cœnam, quando itis dormitum, quando estis decubituri, et nullo præsentè multa quies, et nemine interturbante profunda tranquillitas, excita judicium tuæ conscientiæ, ab ipsa rationem exige... et cogitationem quæ peccavit condemna... Hæc fiant singulis diebus, nec prius dormieris, o homo, quam mente versaveris quæ a te interdium perperam acta sunt. (S. CHRYSOST., *Exposit. in Psal.*, IV, n. 8. — S. BASIL., *De Institution. monach.*, sive *Serm. ascetic.* qui incipit : *Homo ad imaginem*, n. 4.)

suivrons en cela la recommandation de saint Basile. Lorsque nous allons à l'oraison, nous dit cet illustre Père, nous ne devons pas toujours demander d'abord ce qui nous est utile ; nous donnerions à penser que dans l'oraison nous recherchons principalement notre intérêt ; mais nous devons quelquefois commencer par louer Dieu et le remercier des grâces qu'il nous a faites. Par là nous montrerons que nous recherchons principalement sa gloire, et que nous l'estimons plus que tout autre bien (1).

L'action de grâce, ajoute saint Thomas, nous sera un titre pour obtenir ce que nous demanderons, parce que Dieu donne volontiers, quand il voit que nous le remercions de ses dons (2).

De plus, comme le souvenir de nos péchés pourrait nous jeter dans le désespoir ou dans une tristesse excessive, il est bon, pour obvier à ce mal, de suivre le conseil de saint Bernard, qui nous engage à nous fortifier et à nous encourager par la pensée des bienfaits de Dieu (3). Les actions de grâces que nous lui rendrons seront, dit Isaïe, un frein qui nous empêchera de nous précipiter à notre perte (4). Il est vrai, selon la remarque de saint Bonaventure, qu'il n'est pas nécessaire de commencer toujours l'oraison de cette ma-

1. Cum oras, nolito confestim ad petitionem accedere : sin aliter, in tuam voluntatem id criminis infers, quod necessitate adactus, preces Deo adhibeas... et ubi duas glorificationis et humilitatis partes absolveris, tum demum quod debes petere, pete. (S. BASIL., *Constitut. monast.*, c. 1, n. 2 et 3.)

2. De acceptis beneficiis gratias agentes, meremur accipere potiora. (S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 83, art. 17.)

3. Suadeo vobis amicis meis reflectere interdum pedem a molesta et anxia recordatione viarum vestrarum, et evadere in itinera planiora serenioris memoriæ beneficiorum Dei ; ut qui in vobis confundimini, ipsius intuitu respiretis. (S. BERN., *In Cant.*, Serm. XI, n. 2.)

4. Laude mea infrenabo te, ne intereas. (Is., XLIII, 9.)

nière (1) ; mais, dans l'examen de conscience, il est tout à fait convenable de suivre cet ordre, pour les raisons que nous venons d'exposer.

I. — *Le souvenir des bienfaits de Dieu.*

En premier lieu, je me rappellerai les bienfaits que j'ai reçus de Dieu ; bienfaits généraux, bienfaits particuliers, et spécialement ceux du jour présent. Je le remercierai ensuite du fond du cœur, considérant combien ils sont grands ; d'un côté, à cause de la grandeur de celui qui me les accorde avec tant d'amour ; de l'autre, à cause de la bassesse de celui qui les reçoit sans aucun mérite de sa part. Parcourant tous ces bienfaits je pourrai dire : Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que vous m'avez créé en me tirant du néant, et de ce que vous m'avez conservé la vie jusqu'à cette heure. Je vous rends grâces de ce que vous m'avez racheté par votre précieux sang, et de ce que vous m'avez fait chrétien et membre de votre Église. Soyez béni, vous qui m'avez donné aujourd'hui la nourriture et le vêtement ; vous qui m'avez délivré de grands périls, soit pour le corps, soit pour l'âme ; vous enfin, qui m'avez envoyé un grand nombre de bonnes inspirations, et m'avez aidé à accomplir les devoirs de mon état, etc. Tout le bien qui est en moi vous appartient ; je dois vous en rapporter toute la gloire et vous rendre de l'intime de mon âme toutes les actions de grâces qu'il est en mon pouvoir de vous rendre. Je supplie les chœurs des anges

---

1. Poterit oraturus primo de laude Dei incipere ; hinc impensa sibi beneficia memorare ; deinde necessitates quas patitur et defectus exponere ; postremo humiliter postulare. Ordo tamen et modus, quam Spiritus sanctus suggerit, est servandus in oratione, et qui affectui magis sapit. S. BONAVENT., *In speculo disciplin. ad novitios.* Part. I, c. XII.)

et tous les esprits bienheureux de vous louer et de vous remercier pour tous les biens que j'ai reçus de vous.

La matière de ce premier point sera traitée au long dans la sixième Partie.

## II. — *La demande de la connaissance et de la détestation de ses fautes.*

En second lieu, je demanderai instamment à Dieu la lumière nécessaire pour connaître mes péchés, et la grâce de m'en repentir. Afin d'être plus sûrement exaucé, j'alléguerai trois motifs tirés de ma nécessité et de mon extrême misère. Le premier est l'infidélité de ma mémoire ; le second, l'aveuglement de mon esprit ; le troisième, la froideur de ma volonté. *Triple lien* dont le démon se sert pour me tenir fortement attaché (1) ; lien difficile à rompre, car j'oublie mes péchés aussi facilement que je les commets, et il en est, dans le nombre, que j'ignore ; quant à ceux que je connais, ma tiédeur m'empêche de les pleurer comme je le devrais. — O mon Dieu, daignez remédier à mes oublis par vos inspirations ; dissipez mes ténèbres par votre lumière ; détruisez ma tiédeur par le feu de votre amour, afin que je connaisse mes fautes, et que je les pleure avec des larmes qui m'en obtiennent le pardon.

## III. — *La recherche des fautes commises.*

En troisième lieu, après avoir fait cette prière, j'élèverai mon cœur vers Dieu, et je me le figurerai comme un juge qui est sur le point de me demander compte de toutes mes œuvres ; juge si sévère que selon le langage du prophète Sophonie, *il visite, le flambeau à la*

1. Funiculus triplex difficile rumpitur. (*Eccl.*, IV, 12.)

*main, tous les coins de Jérusalem* (1), c'est-à-dire toutes les puissances de mon âme ; de sorte qu'il n'y a ni faute, ni imperfection, quelque légère qu'elle soit, qui puisse échapper à ses regards. Il recherche non seulement les actions criminelles, mais encore, dit David, *les actions louables*, qui le plus souvent ne sont pas exemptes de circonstances défectueuses (2).

Dans cette pensée, pénétré d'une sainte crainte en présence de Dieu, je commencerai à examiner tous les péchés que j'ai commis dans la journée par pensée, par parole, par action, par omission ou par négligence. Je rechercherai avec soin si je n'ai pas sur la conscience quelques-uns de ces péchés que le Psalmiste appelle *des péchés cachés* (3), parce qu'ils se commettent avec ignorance ou inadvertance coupable, ou par illusion et séduction du démon, qui sait donner à de véritables fautes une apparence de vertu, et couvrir d'un voile de zèle ce qui n'est que l'effet de la colère.

Afin de mieux réussir dans cet examen, je pourrai m'aider de ce qui a été dit dans les Méditations précédentes sur les sept péchés capitaux, sur les dix commandements de Dieu, les cinq sens du corps et les trois puissances de l'âme ; j'y trouverai tout ce qui peut servir de matière à un examen exact et détaillé. Quant à la méthode à suivre, je diviserai la journée en plusieurs parties ; j'examinerai ce que j'aurai fait pendant les deux premières heures, puis pendant les deux suivantes, séparant toujours ce qui est précieux de ce qui est vil. Si je découvre quelque bien, je l'attribuerai

---

1. Scrutabor Jerusalem in lucernis. (SOPHON., 1, 12.)

2. Cum accepero tempus, ego justitias judicabo. (Ps., LXXIV, 3.)

3. Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me. (Ps., XVIII, 13.)

à Dieu, et je lui en rendrai grâce. Si au contraire je suis tombé dans quelque faute, je m'en prendrai au dérèglement de ma liberté, et je la confesserai devant Dieu avec humilité et avec douleur, à l'exemple de David, qui disait : *Je confesserai moi-même mon injustice en présence du Seigneur* (1) ; non pour m'excuser, mais pour m'accuser ; non pour atténuer mes fautes, mais pour en reconnaître la malice. Je m'attacherai surtout à considérer l'injure que j'ai faite à Dieu par mes infidélités ; c'est le meilleur moyen d'en obtenir le pardon.

#### IV. — *Le repentir.*

En quatrième lieu, je m'exciterai au repentir de mes péchés, et je m'efforcerai que ma douleur soit une contrition parfaite ; qu'elle ait pour motif principal l'offense de Dieu, mon souverain bien, que je veux aimer, et que j'aime dès à présent par-dessus toutes choses. Cette sorte de douleur a la vertu d'effacer tous les péchés, quels qu'ils soient, pourvu que l'on soit dans la disposition de les confesser au temps convenable. David repentant est une preuve de cette vérité. *Je confesserai*, dit-il, *mon iniquité au Seigneur*, et il ajoute aussitôt : *Et vous, mon Dieu, vous m'avez accordé la rémission de mon péché*. En effet, il n'eut pas plus tôt prononcé devant le prophète Nathan cette parole : *J'ai péché contre le Seigneur*, que le prophète lui répondit : *Et le Seigneur, de son côté, vous a pardonné votre péché* (2). Si donc, à l'examen du soir, je dis à Dieu de

1. Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino : et tu remisisti impietatem peccati mei. (*Ps.*, XXXI, 5.)

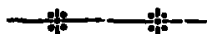
2. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum : non morieris. (*II Reg.*, XII, 13.)

tout mon cœur : J'ai regret, Seigneur, de vous avoir offensé, parce que je vous aime plus que toutes les choses créées, et que j'aimerais mieux les perdre toutes que de vous déplaire ; avec votre grâce, je me propose de me confesser de toutes mes fautes, bien déterminé à ne plus vous offenser : il n'en faut pas davantage pour me réconcilier avec Dieu : dès ce moment-là je suis justifié. Et si, dans la nuit même je venais à mourir subitement sans pouvoir me confesser, quel que fût le nombre des péchés mortels que j'aurais commis, je ne serais pas condamné. On voit par là combien il importe de faire un acte de contrition avant de se coucher ; puisque supposé que j'aie commis quelque péché mortel, et que la mort vienne à me surprendre pendant mon sommeil, comme il est arrivé à un grand nombre, avec la seule contrition je serais sauvé, tandis que sans elle je serais perdu.

Pour m'y exciter, il me sera très utile de comparer la matière du premier paragraphe de cette Méditation avec celle du troisième, mettant ainsi en regard les bienfaits que j'aurai reçus de Dieu dans le cours de la journée et les péchés que j'aurai commis (1). Car comment pourrais-je n'être pas couvert de confusion en voyant que j'ai offensé un Dieu si bon, mon insigne bienfaiteur, et que j'ai payé tant de bienfaits par tant d'offenses ? Ce qui a été dit dans les Méditations sur les sept péchés capitaux, surtout dans la cinquième, et ce qui se dira dans la trente-et-unième pourra servir à produire en nous une véritable contrition.

---

1. Ad spei fiduciam redis, dum bona tantæ benignitatis erubescis.  
(S. GREG., *Moral.*, libr. XXVI, c. XX.)



V. — *Les résolutions.*

En cinquième lieu, avec le secours de la grâce divine, je formerai une résolution efficace de me corriger le jour suivant, et de ne plus retomber dans les mêmes fautes. Je dirai avec David: *Seigneur, j'ai résolu et juré de garder vos commandements*, non un jour, non deux jours, mais tout le temps de ma vie et toute l'éternité (1). Pour que cette résolution soit vraiment efficace, il est nécessaire, outre les avis que je trouverai dans la Méditation suivante, que j'examine les occasions de chute qui me sont venues de tel lieu, de telle personne, de telle affaire, et que je me propose de les éviter, si je le puis ; sinon, je dois user d'une extrême circonspection, et me prémunir contre le danger. Mais parce que nos résolutions sont faibles et sujettes au changement, si Dieu ne les fortifie et ne les consolide par sa grâce, je le supplierai, puisqu'il m'a inspiré lui-même ces résolutions, de ne pas me refuser la grâce dont j'ai besoin pour les accomplir (2). Puis, je terminerai par la récitation de l'Oraison dominicale, insistant principalement sur les trois dernières demandes, et formant un affectueux colloque à peu près de la manière qui suit.

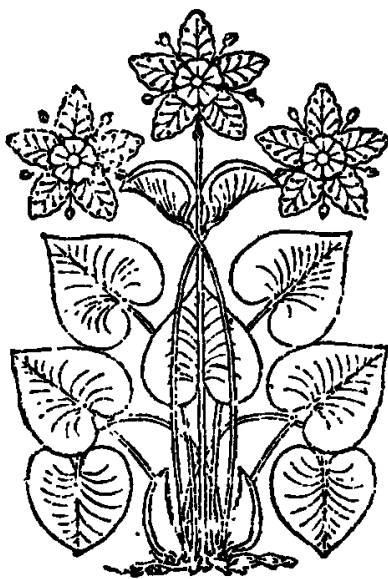
Je reconnais, ô mon Dieu, la double dette que m'imposent vos bienfaits et mes péchés. Tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour est bien peu de chose et ne saurait suffire à l'acquitter. Pour suppléer à ce qui me manque, je vous offre le précieux sang de votre Fils,

1. Juravi, et statui custodire ju licia justitiæ tuæ... Inclinaui cor meum ad faciendas justificationes tuas in æternum, propter retributionem. (*Ps.*, CXVIII, 106, 112.)

2. Deus est enim, qui operatur in vobis et velle, et perficere, pro bona voluntate. (*Philip.*, II, 13.)



qui s'est immolé pour moi sur la croix avec un amour infini et d'excessives souffrances. Par ce sang adorable, je vous supplie de me remettre la dette de mes péchés, et de m'aider à ne pas vous offenser de nouveau. Ne permettez pas que je succombe aux tentations dont je suis assailli, mais délivrez-moi de tout mal, pour la gloire de votre saint Nom. Ainsi soit-il.



## MÉDITATION XXIX.

---

D'UNE AUTRE MANIÈRE DE PRIER QUI SE PRATIQUE EN TROIS DIVERS TEMPS DE LA JOURNÉE, ET CONSISTE DANS UN EXAMEN PARTICULIER SUR QUELQUE VICE QUE L'ON VEUT DÉRACINER DE SON AME.

---

Si nous devons nous appliquer d'une manière générale à purifier notre âme de tous ses vices, il ne nous importe pas moins, ainsi que le font remarquer les saints Docteurs, et surtout Cassien (1), de nous attacher spécialement à extirper celui qui nous est le plus préjudiciable. De la sorte, nous arriverons plus facilement à vaincre cet ennemi, et, après cette première victoire, nous entreprendrons d'en combattre un autre, jusqu'à ce que nous les ayons tous vaincus. C'est ainsi que furent exterminées, l'une après l'autre, les sept nations ennemies des Israélites. A cette fin, notre glorieux Père saint Ignace nous a enseigné un mode d'examen particulier, ou une manière de prier applicable à trois moments de la journée, au matin, à midi et au soir. Ces trois temps sont mentionnés dans la sainte Écriture. David dit au psaume cinquante-quatrième : *Le soir, le matin et à midi je représenterai à Dieu mes misères, et il entendra ma voix* (2). La sainte Écriture nous dit que Daniel *fléchissait les genoux trois fois le jour, pour adorer Dieu, le bénir et faire en sa présence l'aveu de ses*

---

1. Unusquisque vitium quo maxime infestatur explorans, adversus illud arripiat principale certamen ...contra illud cunctis momentis cordis suspiria crebraque gemituum tela contorquens. (CASSIAN., *Collat.* V, c. XIV ; et S. CHRYSOST., Not. a, ibid.)

2. Vespere, et mane, et meridie narrabo et annuntiabo : et exaudiet vocem meam. (*Ps.*, LIV, 18.)

*fautes* (1). Nous diviserons donc cette manière de prier en trois points ou paragraphes, qui répondront aux trois temps dont nous venons de parler.

### I. — *Le premier temps.*

Le premier temps de l'examen particulier est le matin. En m'habillant, je fléchirai les genoux, à l'exemple de Daniel, et me mettant en la présence de Dieu, je l'adorerai et lui rendrai grâce de ce qu'il m'a conservé la vie jusqu'à cette heure, de ce qu'il m'a fait reposer pendant la nuit et m'a préservé de bien des dangers. J'examinerai ensuite si, depuis le moment du coucher, il ne m'est rien arrivé qui m'ait rendu coupable, et, si j'ai quelque reproche à me faire, j'en demanderai pardon à Dieu du fond du cœur. Puis, je lui offrirai toutes les actions de la journée, les dirigeant uniquement à son honneur et à sa gloire, lui demandant qu'il m'accorde de persévérer dans cette pureté d'intention jusqu'à la fin du jour et jusqu'à la fin de la vie, et le suppliant d'accepter mes œuvres en union avec celles que son Fils unique lui offrit pour moi durant sa vie mortelle.

Ensuite, je prendrai la résolution d'éviter, avec la grâce divine, jusqu'aux moindres fautes. J'imiterai le Roi-Prophète qui, *chaque matin, exterminait tous les pécheurs de la terre*, non par le glaive, mais par un généreux dessein de s'opposer à tout ce qu'ils pourraient entreprendre de contraire à la loi de Dieu (2). A son imitation, je bannirai de mon âme, comme de la cité

1. Tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo. (DAN., VI, 10.)

2. In matutino interficiebam omnes peccatores terræ : ut disperderem de civitate Domini omnes operantes iniquitatem. (Ps., C, 8.)

de Dieu, toute sorte de péchés, et je me proposerai surtout de combattre le vice que je désire arracher de mon cœur, lui vouant une sainte haine, à raison du mal qu'il me fait.

Pour que cette résolution soit efficace, ce n'est pas assez de prévoir à mon réveil d'une manière confuse les occasions d'offenser Dieu qui peuvent se présenter ; il faut encore en venir au détail et prévoir dès lors, autant que la prudence peut m'éclairer sur ce point, les difficultés, les contradictions, les mépris et les dangers auxquels je puis être exposé durant le jour, eu égard à ma qualité, à mon état, à mon emploi, aux affaires dont j'aurai à m'occuper, et aux personnes avec lesquelles je devrai traiter. Après avoir ainsi prévu toutes choses, je m'efforcerai d'accepter de bonne grâce, pour l'amour de Dieu, tout ce qui arrivera de contraire à mes désirs, me proposant, avec le secours divin, de ne manquer dans l'occasion ni d'humilité, ni de patience, et de ne rien faire contre ma conscience. J'appuierai cette résolution, non sur mes propres forces, mais sur celles que Dieu me communiquera ; ainsi que sur certaines raisons puissantes, qui sont de nature à me convaincre et à me faire persévérer dans mes bons desseins. C'est ainsi que JÉSUS-CHRIST notre Rédempteur, dans le jardin de Gethsémani, se représenta d'avance tous les tourments qu'il devait souffrir le jour suivant, les acceptant avec amour, malgré la tristesse, la crainte et les dégoûts qu'il surmonta par de fortes raisons et par la vertu de la prière, comme nous le verrons en son lieu (1).

Si quelques-uns, par un zèle généreux, veulent pas-

ser plus avant et faire des progrès plus rapides dans la vertu, ils peuvent suivre le conseil qu'un saint abbé, comme le rapporte Cassien (1), donnait à ceux qui, vivant dans la solitude, n'avaient pas d'occasions de pratiquer l'humilité et la patience. Il leur disait de s'imaginer de terribles douleurs, des injures, des mépris, des persécutions qui leur viendraient soit de la main de leurs ennemis, soit même, sous une apparence de piété, de la part de leurs frères ; des souffrances semblables à celles qu'endurèrent les martyrs et les saints confesseurs ; et il leur recommandait de les accepter du fond du cœur, de désirer même que l'occasion se présentât de les éprouver en réalité, et de les demander à notre Père céleste par ces paroles de David : *Éprouvez-moi, Seigneur, par la tentation : que le feu consume mes reins et mon cœur, parce que votre miséricorde est toujours devant mes yeux*, et que j'espère qu'elle ne m'abandonnera jamais (2). La confiance que je ressens me permet de dire : Si aujourd'hui quelqu'un me frappait sur une joue, avec quel empressement, pour l'amour de vous, je lui présenterais l'autre joue ! Si quelqu'un m'adressait une parole injurieuse, ou portait contre moi un faux témoignage ; pour l'amour de vous, je souffrirais en silence cet outrage. Si mes supérieurs m'ordonnaient une chose difficile et pénible, pour vous témoigner mon amour, je n'hésiterais pas à leur obéir. De semblables résolutions augmentent beaucoup les vertus et fortifient l'âme contre les vices. Toutefois les imparfaits et les tièdes ne doivent pas se laisser aller facilement à de

1. CASSIAN., *Collat.* XIX, c. XIV.

2. Proba me, Domine, et tenta me : ure renes meos et cor meum ; quoniam misericordia tua ante oculos meos est, et complacui in veritate tua. (*Ps.*, XXV, 2, 2.)

telles pensées, car leur faiblesse pourrait convertir en cause de tentation, ce qui devrait être, de sa nature, un moyen de faire des progrès dans la vertu.

## II. — *Le second temps.*

Le second temps de l'examen particulier est vers le milieu du jour, avant le repas. Je me mettrai en la présence de Dieu, et après lui avoir demandé la lumière pour connaître mes fautes, j'examinerai combien de fois, dans la matinée, je suis tombé dans celle qui fait l'objet de mon examen particulier. Si elles sont nombreuses, je rougirai de n'avoir pas mieux tenu à mes résolutions et d'avoir manqué à la parole que j'avais donnée à Dieu. Je m'accuserai d'infidélité et d'inconstance, et je me reprocherai ma négligence à l'égard d'un Dieu qui se montre si fidèle et si constant à me combler de ses grâces, et qui accomplit tout ce qu'il a résolu de faire pour mon bien. Selon le conseil de Casien, je me réprimanderai moi-même et je me tiendrai ce langage : Est-ce bien toi qui ce matin te proposais de faire de grandes choses, et t'offrais à souffrir toutes sortes d'injures? Comment donc as-tu succombé dans une circonstance aussi peu critique? Tu parlais d'exterminer tous les ennemis du Seigneur, et voilà que tu as rendu les armes au plus faible! Rougis devant Dieu de ta lâcheté, et renouvelle tes résolutions, espérant que sa divine miséricorde viendra en aide à ta faiblesse (1).

---

1. Tunc ille es, bone vir, qui dum te in illa solitudinis tuæ exerceres palæstra, omnia superaturum mala constantissime præsumebas; qui dudum cum tibi non solum summis conviciorum acerbitates, verum etiam intoleranda supplicia ipse proponeres, satis validum atque ad omnes procellas immobilem te credebas? Quomodo invicta illa patientia tua levissimi verbi prolu-

J'examinerai ensuite quelles ont été les causes et les occasions de mes fautes, afin de me prémunir à l'avenir, et je formerai la résolution de mieux me conduire le reste de la journée.

Je pourrai aussi me rappeler que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST fut crucifié vers le milieu du jour, et qu'il demeura attaché à la croix une grande partie de l'après-midi, souffrant avec une constance inébranlable d'horribles douleurs, jusqu'au moment où il expira. En reconnaissance de ce bienfait, je prendrai la résolution de refuser constamment à ma chair et à ma volonté toute satisfaction de nature à flatter et à fortifier mon défaut particulier, bien déterminé à le mortifier jusqu'à ce qu'il meure en moi et que j'en aie complètement triomphé. Une autre fois je pourrai me rappeler que JÉSUS-CHRIST monta au Ciel au milieu du jour, pour y jouir du fruit de ses travaux : réflexion qui m'excitera à lutter sans relâche contre mes passions. Du reste, au souvenir, soit de la Passion, soit de l'Ascension du Sauveur, je pourrai dire avec l'Épouse ces paroles des Cantiques : *Montrez-moi par votre lumière céleste, ô mon bien-aimé, le lieu où vous reposez au milieu du jour, le lieu où vous faites paître vos brebis, afin que je fixe là mon cœur et mes désirs, et que je cesse d'errer à la suite de mes convoitises* (1).

---

sione confossa est? Quomodo domum tuam super illam solidissimam petram, tanta ut tibi videbatur mole constructam, levis aura commovit? Ubi est illud quod inani fiducia bellum in pace proclamabas, *Paratus sum, et non sum turbatus* [Ps., CXVIII, 60.]...? Quomodo ingentem certaminis apparatus exigua hostis umbra conterruit? (CASS., Col. XIX, c. XIV.)

1. Indica mihi, quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie, ne vagari incipiam post greges sodalium tuorum. (*Cant.*, I, 6.)

---

III. — *Le troisième temps.*

Le troisième temps de l'examen particulier est le soir. Avant de me coucher, je ferai un nouvel examen, semblable à celui de midi, et je mettrai en regard le nombre des fautes de la matinée et le nombre des fautes de l'après-dînée. Si les dernières sont moins nombreuses, j'en rendrai grâce à Dieu, car cet amendement vient de sa main. Si au contraire le nombre des fautes s'est accru, je me confondrai de ce que, au lieu d'avancer, j'ai reculé; mais je ne perdrai pas courage pour cela, et je formerai de nouveau le dessein de redoubler d'efforts, afin qu'une lutte persévérante soit suivie de la victoire. C'est pour nous inspirer cette constance que l'Esprit-Saint a dit : *Le juste tombera sept fois, et il se relèvera* (1) : parole qui nous donne à entendre qu'après être tombé et s'être relevé, il parviendra, avec le secours de la grâce divine, à demeurer debout. Il faut de la même manière, selon le conseil de saint Basile, comparer chaque jour au jour précédent (2), et selon le conseil de saint Dorothée, une semaine à la semaine précédente (3); et, afin de conserver le souvenir de ses fautes, on les marquera chaque jour sur deux lignes, l'une destinée aux manquements de la matinée, et l'autre à ceux de l'après-midi.

1. Septies enim cadet justus, et resurget. (*Prov.*, XXIV, 16.)

2. Quæ singulis diebus feceris opera, ea vespere tecum ipse commemora, et cum iis quæ feceris pridie conferto : studioseque operam dato ut melior in dies magis ac magis existas. (S. BASIL., *Serm. de abdicat. sive renunciat. seculi.*)

3. Discat unusquisque ubi sit, aut in quo libro scriptus. Debemus enim non solum nos per dies singulos discutere, sed per quælibet tempora, per menses, per hebdomadas, ac nobis ipsis dicere : " Prima hebdomada hujusmodi passione affectus es, nunc quomodo habes? " Item " per tempus quodque anno transacto victus es, et superatus ab hac passione, nunc quomodo habes? " et ita quotidie diligenter inspicere, si quid a nobis abscindimus ex illis, an in eisdem volvitur, vel in deteriora delapsi sumus. (S. DOROTH., *Doctr. X.*)

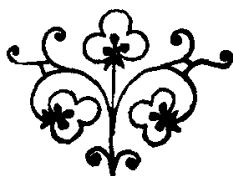


Il me sera encore utile de me frapper la poitrine chaque fois que je tomberai en quelque faute. J'y trouverai un double avantage. Le nombre des coups m'aidera à me rappeler le nombre de mes fautes, et cet acte d'humiliation m'inspirera le regret d'avoir failli et m'obtiendra un prompt pardon. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la parole de l'Esprit-Saint : *Le juste tombera sept fois, et il se relèvera*. C'est-à-dire : Chaque fois qu'il tombe, il a une lumière qui l'avertit de sa chute ; et s'il tombe le jour, il n'attend pas le soir pour se relever. S'il tombe sept fois, sept fois il se relève aussitôt qu'il est tombé, tant par la douleur qu'il en éprouve, que par la résolution qu'il forme de se corriger. De cette manière, la fréquence des rechutes sera pour lui une occasion de prier davantage, et de multiplier les pieuses affections et les saints désirs, qui réparent par un accroissement de grâce les pertes qu'il a pu faire par des manquements légers.

Il y a d'autres manières d'examiner sa conscience et de réfléchir sur ses actions, dont nous parlerons dans la sixième Partie, au sujet de ce que Dieu dit après avoir achevé l'œuvre de la création (1).

---

1. Méditat. XXVII, § 1.



# MÉDITATIONS

---

*Pour se préparer à la confession et à la communion.*

Comme la pureté de l'âme, qui est la fin de la vie purgative, s'obtient particulièrement par l'usage de la confession et de la communion, nous avons jugé à propos de placer ici quelques Méditations dont on pourra se servir pour se préparer à recevoir dignement les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Elles apprendront en même temps aux commençants en quoi consiste cette préparation, et elles leur inspireront l'estime du double remède que Dieu nous a laissé pour notre salut.



# MÉDITATION XXX.

---

DE L'EXCELLENCE DU SACREMENT DE PÉNITENCE ;  
DES VERTUS QUE L'ON PRATIQUE EN S'EN APPRO-  
CHANT, ET DES GRACES QUE L'ON Y REÇOIT.

---

## I. — *Bienfait de l'institution de ce sacrement.*

Je considérerai, en premier lieu, la grâce insigne que Dieu, en instituant le sacrement de Pénitence, a faite à son Église et à moi-même, en ma qualité de membre de l'Église (1). Quelques réflexions me découvriront la grandeur de ce bienfait et m'exciteront à en profiter souvent.

*Premièrement.* Dieu, à qui appartient en propre le pouvoir de pardonner les péchés, a bien voulu remettre ce pouvoir aux mains des prêtres, et nous donner l'assurance qu'il ratifiera dans le Ciel la sentence que ses ministres auront prononcée sur la terre (2). De plus, afin que les prêtres eussent plus de compassion pour les pécheurs, il a appelé à ce ministère des hommes sujets, comme les autres, au péché, et soumis à la nécessité de recourir au même remède. Au reste, le pouvoir qu'il leur a conféré est si étendu, qu'il ne s'est réservé aucun péché, quelque grave qu'il pût être, qu'il n'a limité ni le nombre des péchés ni le nombre des absolutions. Il déclara même formellement à saint Pierre que son intention était qu'il pardonnât *non pas sept*

---

1. S. THOM., Part. 3, quæst. 84, art. 6 et 7.

2. Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis.  
(JOAN., XX, 22, 23.)

*fois, mais septante fois sept fois* (1), c'est-à-dire autant de fois que le pécheur repentant implorera son pardon. Qui n'admirerait ici la bonté de notre grand Dieu et le désir qu'il a de nous pardonner? O Père des miséricordes, que les anges du Ciel vous louent septante fois sept fois, et des milliers de fois, de la faveur que vous nous avez faite, à nous pauvres pécheurs qui vivons sur la terre! Autant de fois nous pouvons pécher, autant de fois vous voulez nous pardonner, si nous recourons à votre clémence, parce que votre miséricorde l'emporte infiniment sur notre misère. Je solliciterai donc en toute confiance mon pardon, puisqu'il m'est si libéralement offert par l'offensé lui-même.

*Secondement.* Le Juge souverain qui doit juger rigoureusement tous les hommes, et au moment de la mort, et à la fin du monde, veut commuer ce jugement sévère en un autre plein d'indulgence qui s'exerce dans ce sacrement. De sorte que, comme l'atteste l'Apôtre, *si nous sommes jugés et absous ici-bas, nous ne serons pas jugés et condamnés à notre mort pour les péchés qui nous auront été remis* (2): vérité exprimée dans cet autre texte de l'Écriture: *Le pécheur ne subira pas pour la même faute un double châtiment* (3).

*Troisièmement.* Enfin, le sacrement de Pénitence, conformément à la prophétie de Zacharie, est *une source d'eau vive* que Dieu a fait jaillir au milieu du jardin de son Église (+), pour effacer la souillure du péché, guérir nos infirmités et les plaies dont nos vices

1. Dicit illi JESUS: Non dico tibi usque septies, sed usque septuagies septies. (MATTH., XVIII, 22.)

2. Quod si nosmetipsos dijudicavimus, non utique dijudicabimur. (1 Cor., XI, 31.)

3. Non consurget duplex tribulatio. (NAHUM., I, 9.)

4. Et erit in die illa: exhibunt aquæ vivæ de Jerusalem. (ZACHAR., XIV, 8.)

sont le principe, pour nous rendre la vie de la grâce, la beauté de la charité et l'éclat de la vertu, avec les mérites de nos bonnes œuvres ; en un mot, pour réparer tous les dommages que nous a causés le péché. Cette fontaine est toujours ouverte et elle ne tarit jamais, afin que, si nous contractons quelque souillure, nous allions aussitôt nous y laver. Bénie soit la divine bonté qui, comme une source féconde en miséricorde, répand continuellement sur nous ses eaux salutaires. — O mon âme, *va puiser aux sources du Sauveur*, avec une extrême douleur de tes fautes, mais en même temps avec une joie extrême de pouvoir y recouvrer ta première pureté (1).

Ce sujet sera traité plus au long dans la cinquième Partie (2).

## II. — *Excellence des actes que l'on pratique dans la confession.*

Je considérerai, en second lieu, pour m'exciter et m'affectionner à la pratique de la confession fréquente, l'excellence des actes que l'on exerce en s'approchant du sacrement de Pénitence. Je m'attacherai à bien comprendre que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a institué ce sacrement dans son Église, afin que les fidèles trouvent dans leurs péchés mêmes une occasion de pratiquer les plus hautes vertus, et un moyen non seulement de regagner ce qu'ils ont perdu, mais encore de tirer de leurs pertes les plus précieux avantages. Les principaux de ces actes sont au nombre de sept.

Le premier est un acte de foi. Nous croyons ferme-

---

1. Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. (Is., XII, 3.)

2. Méditat. IX, § III.

ment que le pouvoir de pardonner les péchés, pouvoir qui n'appartient en propre qu'à Dieu seul, a été communiqué aux prêtres, et qu'ils ont entre les mains les clefs du ciel, afin d'en faire descendre les grâces et les dons célestes, qui justifient les pécheurs et les rendent dignes d'entrer dans le royaume promis aux justes (1).

Le second est un acte d'espérance au-dessus de toute espérance humaine. Car l'aveu qui, devant les tribunaux de la terre, est une cause de condamnation, devient, à ce tribunal du ciel, un titre à l'absolution et au pardon.

Le troisième est un acte de charité. Cette vertu inspire au pécheur un vif regret d'avoir offensé l'infinie bonté de Dieu et d'avoir perdu sa grâce et son amitié. Elle lui fait en même temps concevoir le désir de se réconcilier avec son Seigneur, afin de l'aimer et de le servir désormais parfaitement.

Le quatrième est un acte héroïque d'humilité. Le pécheur s'humilie non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. Il révèle à un homme les fautes secrètes les plus capables de lui causer de la honte et de la confusion ; et cette confusion, il l'accepte pour l'amour de Dieu, content que d'autres le connaissent comme il se connaît lui-même.

Le cinquième est un acte d'obéissance d'autant plus excellente qu'elle est plus ardue. En effet, le pécheur repentant se soumet au confesseur comme à un supérieur, disposé à lui obéir en tout ce qu'il ordonnera en sa qualité de représentant de JÉSUS-CHRIST.

---

1. Amen dico vobis, quaecumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo : et quaecumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. (MATTH., XVIII, 18.)

Le sixième est un acte de rigoureuse justice. Le pénitent est à la fois accusateur, accusé, témoin, juge, exécuteur de la sentence ; il se soumet au jugement du ministre de Dieu, non par contrainte, mais spontanément, prêt à venger lui-même par un saint zèle les outrages dont il s'est rendu coupable envers la divine Majesté, et à réparer le dommage qu'il a pu causer au prochain.

Le septième est un acte éclatant de courage qui consiste à se vaincre soi-même, et à surmonter cette inclination qui porte les hommes à cacher leurs fautes, à les défendre, à les excuser, à l'exemple d'Adam, dont nous sommes tous en ce point les héritiers. Aussi celui qui triomphe de ce défaut est-il, selon la parole de Job, plus qu'un homme (1). Nous voyons en effet qu'il faut quelquefois faire un plus grand effort sur soi-même pour confesser humblement une faute que l'on a commise, que pour résister à la tentation quand elle nous porte à la commettre. C'est de même le sentiment de saint Grégoire, qu'il est ordinairement nécessaire de déployer plus d'énergie pour manifester une faute dont on s'est rendu coupable, que de repousser les instigations du démon pour ne point devenir coupable, et que, par conséquent, une humble confession n'est pas moins admirable que la pratique des autres vertus (2).

1. Si abscondi quasi homo peccatum meum, et celavi in sinu meo iniquitatem. (JOB, XXXI, 33.)

2. Videatur vir iste cuilibet magnus in virtutibus suis, mihi certe sublimis apparet etiam in peccatis suis. Mirentur in eo qui volunt castitatis continentiam, mirentur integritatem justitiæ, mirentur viscera pietatis ; ego in eo non minus admiror confessionem humillimam peccatorum, quam tot sublimia gesta virtutum. Scio enim quod per infirmitatis verecundiam plerumque gravioris est certaminis commissa peccata prodere, quam non admissa vitare ; et unumquodque malum, quanvis robustius videtur, tamen humiliter proditur. (S. GREG., *Moral.*, libr. XXII, c. xv.)

Tels sont les sept actes héroïques qui accompagnent d'ordinaire la confession, et qui la rendent également méritoire devant Dieu, glorieuse devant les anges, et estimable dans l'opinion d'un sage confesseur. Chacun doit donc s'efforcer de faire ces actes avec une grande ferveur, afin d'obtenir une grâce abondante, et s'appliquer cette parole de l'Écclésiastique : *Donnez et recevez, pour justifier votre âme* (1). Et puisque Dieu veut bien vous remettre les sept péchés capitaux, et vous communiquer avec sa grâce les sept dons du Saint-Esprit, offrez-lui les sept actes de vertu qui disposent l'âme à recevoir l'infusion de ces précieux dons. Souvenez-vous que l'enfant de la Sunamite, ressuscité par Élisée, *ouvrit sept fois la bouche* avant d'être rappelé à la vie (2), et excitez dans votre cœur les sept affections qui portent le Seigneur à vous accorder une vie nouvelle, spirituelle et parfaite.

### III. — *Les grâces que l'on reçoit dans le sacrement de Pénitence.*

Je considérerai, en troisième lieu, les grâces que Dieu répand sur ceux qui reçoivent le sacrement de Pénitence avec les dispositions requises. Ces grâces peuvent se réduire à trois, que saint Paul mentionne en disant du royaume des cieux qu'il est *la justice, la paix et la joie dans l'Esprit-Saint* (3). Ce royaume, Dieu le promet à tous ceux qui font sincèrement pénitence.

*Premièrement.* Il leur accorde la grâce de la justifi-

1. Da, et accipe, et justifica animam tuam. (*Eccli.*, XIV, 16.)

2. Et oscitavit puer septies. (*IV Reg.*, IV, 35.)

3. Non est enim regnum Dei esca et potus : sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto. (*Rom.*, XIV, 17.)



cation, par laquelle il les purifie de tous leurs péchés ; il les reçoit au nombre de ses amis, de ses enfants adoptifs et des héritiers de son royaume céleste ; il répand dans leurs cœurs la charité, les vertus infuses, les dons du Saint-Esprit et la vraie beauté de l'âme que le péché avait effacée (1). Si celui qui s'approche du sacrement est juste, il reçoit toujours un accroissement de grâce sanctifiante, et accomplit en lui ce qui est dit dans l'Écriture: *Que celui qui est juste, se justifie encore ; et que celui qui est saint, se sanctifie encore* (2). Et ailleurs: *Ne cessez point de vous avancer dans la justice jusqu'à la mort* (3).

*Secondement.* Dieu leur fait goûter une profonde paix surnaturelle. Non seulement il les réconcilie avec lui, mais il les rend encore victorieux de trois sortes d'ennemis, en récompense de la glorieuse victoire qu'ils ont remportée sur eux-mêmes, en surmontant les difficultés de la confession. De ces ennemis, il détruit les premiers, il met en fuite les seconds, il leur assujettit les derniers. Ceux qu'il détruit, ce sont leurs péchés ; *il les jette au fond de la mer*, ainsi que parle un prophète (4). Ceux qu'il met en fuite, ce sont les démons avec leurs tentations ; car rien ne les épouvante autant que la manifestation des plaies de la conscience au médecin qui doit les guérir. Ceux qu'il leur assujettit, ce sont les convoitises de la chair qui commencent à

1. Pulchritudinem amas? vis esse pulcher? Confitere. Non dixit Pulchritudo et confessio ; sed *Confessio et pulchritudo*. Foedus eras, confitere ut sis pulcher ; peccator eras, confitere ut sis justus... Amamus pulchritudinem ; prius eligamus confessionem, ut sequatur pulchritudo. (S. AUGUST., *In Psalm.* XCV, vers 6.)

2. Qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc. (*Apoc.*, XXII, 11.)

3. Ne verearis usque ad mortem justificari. (*Eccli.*, XVIII, 22.)

4. Projiciet in profundum maris omnia peccata vestra. (MICH., VII, 19.)

obéir à l'esprit ; car *lorsque les voies de l'homme, dit le Sage, plaisent au Seigneur, il force ses ennemis à le laisser en paix* (1). C'est donc un moyen puissant de vaincre les tentations et les passions, que de les manifester à son confesseur. Aussi longtemps que nous les tenons cachées, le démon est en paix, et nous sommes en guerre avec nous-mêmes ; mais aussitôt que nous les découvrons, le démon prend la fuite, et nous demeurons dans une paix que rien ne saurait troubler (2).

*Troisièmement.* Le troisième fruit du sacrement de Pénitence est la joie dans l'Esprit-Saint. Ce divin Esprit dissipe les craintes et bannit les tristesses qui naissent d'une mauvaise conscience, en même temps qu'il remplit l'âme d'allégresse par l'assurance du pardon. O mon Dieu, disait David pénitent, *vous ferez entendre à mon cœur une parole qui le remplira de joie et de consolation, et mes os humiliés tressailleront d'allégresse* (3). En effet, lorsque nous sommes délivrés du poids du péché qui nous accablait, et de la tristesse qui nous desséchait et nous consumait, nous reprenons une nouvelle vigueur et nous osons relever la tête, enhardis par l'espérance du pardon et par les gages que nous recevons de la vie éternelle.

Ces considérations doivent me déterminer à ne rien omettre de ce qui est nécessaire pour faire une bonne confession, quelque difficile et quelque humiliante

1. Cum placuerint Domino viæ hominis, inimicos quoque ejus convertet ad pacem. (*Prov.*, XVI, 7.)

2. Illico ut patefacta fuerit, cogitatio maligna marcescit ; et antequam discretionis judicium proferatur, serpens teterrimus, velut e tenebroso ac subterraneo specu virtute confessionis protractus ad lucem, et traductus quodammodo ac dehonestatus, abscedit. (CASSIAN., *Collat.*, II, cc. X, XI.)

3. Auditui meo dabis gaudium et lætitiâ : et exultabunt ossa humiliata. (*Ps.*, L, 10.)

qu'elle me paraisse. Car la peine et la honte qui accompagnent cette action sont peu de chose en comparaison des biens infinis que Dieu me promet et des maux éternels dont il me délivre. Si je considère ce que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a fait pour m'obtenir le pardon de mes péchés, et ce qu'il a souffert de douleurs et d'outrages, j'estimerai bien léger ce qu'il demande de moi pour me pardonner. Que ne pourrait-il pas exiger s'il voulait user de rigueur envers moi qui ai mérité des humiliations et des tourments éternels ? Je puis donc m'appliquer les paroles que disaient à Naaman le lépreux quelques-uns de ses serviteurs: *Maître, si le prophète vous avait prescrit une chose difficile, vous devriez l'exécuter pour obtenir votre guérison : combien plus devez-vous lui obéir lorsqu'il vous dit: Lavez-vous sept fois dans le Jourdain, et vous serez guéri* (1).

O mon âme, si Dieu, pour te guérir de la lèpre du péché, t'imposait les obligations les plus pénibles, tu devrais t'y soumettre avec empressement : comment donc balances-tu à lui obéir lorsqu'il te dit simplement: Confesse tes péchés et tu seras guérie ? Lave-toi sept fois dans le Jourdain, c'est-à-dire purifie-toi dans le sacrement de Pénitence, par l'exercice des sept vertus que je t'ai marquées, et la lèpre dont tu es couverte disparaîtra au même moment. Glorifie-toi à l'exemple de Job, de ne point cacher, comme un homme fragile, ton péché, et de ne point renfermer dans ton sein tes iniquités. Sois fidèle à suivre ce conseil du Sage : *A cause de ton âme, ne rougis pas de confesser la vérité ; car il y*

---

1. Accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras : quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis? (*IV Reg.*, v, 13.)

*a une confusion. qui amène le péché, et il y a une confusion qui attire l'honneur et la gloire (1). Si, vaincue par une mauvaise honte, tu cèdes ton péché, tu l'aggraves ; mais si tu le confesses pénétrée d'une juste confusion, tu obtiendras une glorieuse couronne, récompense de la victoire que tu auras remportée en découvrant ta faute.*

I. Pro anima tua ne confundaris dicere verum. Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam. (*Eccli.*, IV, 24, 25.)



# MÉDITATION XXXI.

---

DE LA PRÉPARATION QUE L'ON DOIT APPORTER AU  
SACREMENT DE PÉNITENCE.

---

La fin que je dois me proposer dans cette méditation, c'est de me juger parfaitement moi-même avant de me confesser. Par là, j'aplanirai les difficultés qui peuvent se rencontrer dans le jugement sacramentel que portera le confesseur, et j'acquerrai une sécurité plus fondée par rapport au dernier jugement que fera de moi le Juge suprême. Or, dans le jugement volontaire dont il est ici question, je dois être tout à la fois accusateur, témoin, juge, exécuteur de la sentence. La conscience accuse, dit saint Grégoire, la raison juge, la crainte lie, la douleur tourmente (1). C'est en effet à ma conscience de m'accuser de tous mes péchés, de tous sans exception. C'est à la raison de déterminer ma culpabilité, et de déclarer les châtiments que j'ai mérités en les commettant. La crainte de Dieu et de son rigoureux jugement doit m'enchaîner, et me mettre dans la disposition de subir sans résistance toute peine que la raison dictera et que le confesseur pourra m'imposer. La douleur enfin exécutera la sentence portée contre moi ; elle brisera mon cœur en punition des offenses que j'ai commises contre mon Créateur. Ces quatre actes de procédure criminelle ont pour prétoire

---

1. Conscientia accusat, ratio judicat. timor ligat, dolor excruciat... Unusquisque enim cum causam hujus examinis contra se aggredi coeperit, ipse est actor qui exhibet, ipse reus qui exhibetur ; odit se qualem se fuisse meminit, et ipse qui est, per semetipsum insequitur illum qui fuit, atque ab ipso homine adversus semetipsum fit quædam rixa in animo, parturiens pacem cum Deo. (S. GREG., *Moral.*, Libr. XXV, c. VII, n. 13.)

le tribunal de mon âme. Ils seront d'autant plus parfaits que je m'aiderai davantage des considérations propres à les produire, et principalement du souvenir de la présence de Dieu, Juge des vivants et des morts, que je me représenterai assis sur son trône, comme il a été dit plus haut dans la Méditation neuvième. La vue de ce Juge très équitable m'excitera à faire avec toute la diligence possible les actes préparatoires à la réception du sacrement. C'est pourquoi il nous est beaucoup recommandé dans la sainte Écriture de nous examiner et de nous juger en la présence de Dieu, et de nous souvenir de lui, afin qu'il assiste et préside en quelque sorte à notre jugement (1).

### I. — *Les divers actes du pénitent* (2).

Je considérerai d'abord que JÉSUS-CHRIST, en instituant le sacrement de Pénitence, a voulu qu'il consistât en certains actes qui dépendent de notre liberté. Ces actes sont la contrition, la confession et la satisfaction. Ils correspondent aux trois classes de péchés que nous commettons, par pensées, par paroles et par actions. L'intention de Notre-Seigneur a été de nous faire contribuer en quelque chose à l'œuvre de notre justification, afin que, nous étant rendus coupables par nos actes, par nos actes aussi nous nous disposions à recevoir notre pardon. Puis donc qu'il a daigné ennoblir ces actes jusqu'à les faire servir, en qualité d'instruments, à la production de sa grâce, il est convenable que je les fasse

1. Ponam coram eo judicium, et os meum replebo increpationibus. — Judicare coram illo, et expecta eum. — Reduc me in memoriam, et judicemur simul: narra si quid habes ut justificeris. (JOB, XXIII, 4. — XXXV, 14. — IS., XLIII, 26.)

2. S. THOM. Part. 3, quæst. 90, art. 2.

le plus parfaitement que je pourrai, et que je m'efforce selon le conseil du Sage, de les rendre *excellents* (1). A cette fin, je demanderai à chacune des Personnes divines un secours spécial. A l'Esprit-Saint, principe de la charité, je demanderai la contrition du cœur, le suppliant d'allumer dans mon âme le feu de son amour, et de m'inspirer une douleur qui consume les restes immondes de mes péchés. Au Fils de Dieu, Verbe du Père éternel, Sagesse incréée, je demanderai une vive lumière pour connaître mes fautes, et des paroles sincères pour m'en confesser humblement et en demeurer purifié. Au Père éternel, à qui appartient la puissance, je demanderai la force de bien accomplir les œuvres satisfactoi-res, et d'y persévérer jusqu'à ce que j'aie acquitté toutes mes dettes. — Trinité bienheureuse, venez à mon aide, soyez dans mon cœur et sur mes lèvres, afin que je confesse dignement tous mes péchés, et que j'en obtienne un entier pardon.

Je considérerai ensuite tout ce qui est nécessaire pour bien pratiquer ces trois actes, méditant sur chacun en particulier.

## II. — *De la contrition.*

Pour ce qui regarde le premier acte, je ne me contenterai pas de l'attrition, douleur imparfaite, qui a pour cause la crainte des peines de l'enfer ; mais j'exciterai en moi la contrition, douleur parfaite qui procède de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, comme il a été dit plus haut (2). Je ferai tous mes efforts pour que cette douleur soit vive et ardente, parce qu'elle est la

1. In omnibus operibus esto. (*Eccli.*, XXXIII, 23.)

2. Méditat. XXXIII, § IV.

mesure de la grâce qui se communique dans le sacrement. Si la douleur est faible, la grâce le sera de même; si la douleur est forte et véhémence, la grâce sera abondante. Ainsi on peut dire en général que la grâce croîtra dans la même proportion que la douleur, et que si la douleur venait à manquer, la grâce manquerait pareillement. La partie principale de la préparation à la confession consiste donc à exciter dans l'âme une douleur parfaite. Pour l'obtenir, je puis me servir des motifs exposés dans la cinquième Méditation. Certaines comparaisons empruntées à la sainte Écriture sont bien propres aussi à faire couler des larmes d'amour.

*Premièrement.* Quelquefois elle nous exhorte à pleurer nos péchés *comme une mère pleure la mort de son enfant unique*, en qui elle avait mis toute son affection et tout son espoir. Je ne dois pas être moins sensible à la mort spirituelle de mon âme, de cette âme qui est la seule que je possède (1). J'ai d'autant plus de raison de la plaindre, que j'ai eu moi-même la cruauté de lui donner la mort par le péché, et de la condamner à la mort éternelle, si je suis affligé de la perte des choses que j'aime, quelle douleur ne doit pas me causer la plus grande de toutes les pertes ! Il est donc juste que je verse des larmes. Mais si la douleur est juste, elle n'est pas moins salutaire. Une mère a beau pleurer, elle ne rend pas la vie à l'enfant dont la mort l'a privée, mais les larmes de la contrition rendent la vie à l'âme. — O Dieu infini, je me repens amèrement de l'offense dont je me suis rendu coupable envers vous, en tuant par le péché l'âme que vous m'a-

---

1. *Filia populi mei, accingere cilicio, et conspergere cinere; luctum unigeniti fac tibi, planctum amarum.* (JEREM., VI, 26.)



vez donnée ; daignez vous souvenir qu'elle est plus à vous qu'à moi et lui faire miséricorde. *Délivrez donc mon âme du glaive tranchant de la mort ; arrachez-la à la dent du lion infernal, afin qu'elle vive pour vous, et qu'elle glorifie votre saint Nom* (1).

*Secondement.* Je pleurerai encore mes péchés parce qu'ils ont donné la mort à celui qui mérite d'être nommé par excellence *le Fils unique*, à JÉSUS-CHRIST, mon Seigneur. J'ai été cause de sa mort par mes offenses, et, autant qu'il a dépendu de moi, *je l'ai crucifié de nouveau dans mon cœur*, comme parle saint Paul (2). — O Fils unique du Père, je déteste mes ingrattitudes qui ont causé votre mort. Revenez, Seigneur JÉSUS, revenez dans mon âme, et recommencez à y vivre par votre grâce vous qui avez bien voulu mourir pour lui donner la vie.

*Troisièmement.* Je pleurerai aussi comme une épouse qui a perdu un époux, son unique soutien, et qui demeure veuve, pauvre, dénuée de tout secours. Ainsi pleurerai-je mes péchés qui m'ont fait perdre Dieu, l'époux de mon âme, et avec lui le trésor de la grâce et de la charité, et tous les dons que j'avais reçus de sa libéralité. Dans son veuvage, mon âme devient froide, stérile, incapable de faire aucune bonne œuvre, d'acquérir aucun mérite pour la vie éternelle : tout lui manque depuis que la protection du meilleur des époux lui a été ravie. Oh ! plût à Dieu que mon cœur se fendît et se brisât de regret à la vue de mes péchés, qui m'ont

1. Erue a framea Deus animam meam : et de manu canis unicum meam. Salva me ex ore leonis ... (Ps., XXI, 21, 22.)

2. Et aspiciant ad me, quem confixerunt : et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti. — Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et osten tui habentes. (ZACHAR., XII, 10. — Hebr., VI, 6.)

privé de mon souverain bien, de ma seule espérance, de mon unique appui !

*Quatrièmement.* Mais enfin, si la dureté de mon cœur le rend inaccessible aux sentiments de l'amour de Dieu, j'aurai recours aux motifs de crainte qui ont été proposés plus haut (1); parce que la crainte, comme le fait remarquer saint Bernard, réveille l'âme et ouvre la porte à l'amour (2). Crains donc, ô mon âme, le visage du Juge devant qui tremblent les puissances du ciel; redoute la colère du Tout-Puissant, le fracas et le désordre de ce monde destiné à périr, et l'incendie qui doit le consumer; redoute la voix de l'archange et les formidables paroles de la sentence finale. Crains les dents du dragon infernal, l'abîme de l'enfer, le ver rongeur qui ne meurt pas, le feu qui brûlera et ne s'éteindra jamais, la fumée et le soufre, les tourbillons de flammes et les ténèbres extérieures, qui sont le partage des méchants. *Oh! qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes yeux une source de larmes, afin que je pleure jour et nuit* (3), et que par la pénitence, je prévienne les pleurs tardifs et les grincements de dents, la captivité éternelle, la pesanteur des chaînes ardentes qui accablent les damnés et les brûlent sans les consumer. Les larmes de la crainte me disposeront aux larmes de l'amour. La crainte, en effet, selon la comparaison de saint Augustin, est comme l'aiguille qui pénètre dans l'étoffe, non pour y demeurer, mais pour y faire entrer le fil, qui joint les pièces jusque-là sépa-

1. Quod si segnior forte suas partes minus exequitur pudor, timor sane excitetur in adjutorium. Excitetur, ut excitet. (S. BERN., *In Cant. Serm. XVI.*)

2. Méditat. XXVIII, § III.

3. Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum? et plorabo die ac nocte. (JEREM., IX, 1.)

rées. C'est ainsi que la crainte introduit dans l'âme la charité, qui unit les affections du cœur et les applique toutes à détester le péché par le seul principe de l'amour de Dieu (1).

### III. — *De la confession.*

Le second acte est la confession. Après avoir examiné sa conscience de la manière qui a été dite dans le troisième point de la vingt-huitième Méditation, on prendra trois résolutions.

La première sera de confesser tous ses péchés sans exception, quelque humiliants qu'ils soient. Pour vaincre la mauvaise honte qui pourrait fermer la bouche, on s'aidera des considérations indiquées dans la Méditation précédente, en se disant à soi-même : Mieux vaut un peu de rougeur au visage qu'une tache dans le cœur. Si tu ne consens pas à souffrir maintenant cette légère confusion, tu en souffriras une bien plus insupportable au jour du jugement. Puisque Dieu connaît toutes tes fautes, est-ce un grand mal qu'elles soient connues de celui qui tient ici-bas sa place, et qui peut te les pardonner en son nom ? Rends donc gloire à Dieu par une confession sincère. L'aveu que tu feras de ton crime ne sera pas comme celui d'Achan ; il ne te donnera pas la mort ; mais comme celui de David, il te rendra la vie (2). Cette résolution prise, il sera bon,

---

1. Timor quasi locum præparat charitati. Cum autem cœperit charitas habitare, pellitur timor qui ei præparavit locum. Quantum enim illa crescit, ille decrescit ; et quantum illa fit interior, timor pellitur foras. Major charitas, minor timor ; minor charitas, major timor. Si autem nullus timor, non est qua intrat charitas. Sicut videmus per setam introduci linum, quando aliquid suitur ; seta prius intrat, sed nisi exeat, non succedit linum : sic timor primo occupat mentem, non autem ibi remanet timor, quia ideo intravit, ut introduceret charitatem. (S. AUGUST., *In I Joan.*, *Epist.* IV, 18.)

2. JOS., VII, 25. — *II Reg.*, XII, 13.

comme le fait remarquer saint Bonaventure, de commencer la confession par le péché qui cause le plus de honte. Si dès le début on renverse son plus redoutable ennemi, il sera facile de vaincre les autres : le géant Goliath terrassé, les Philistins prirent la fuite (1).

Une seconde résolution doit suivre la première. Il faut manifester ses péchés, non seulement sans dissimulation, mais avec toute l'humilité possible, de sorte que la confession soit claire, simple, exempte d'artifice et dictée par une intention pure (2). Ainsi on évitera d'excuser ses péchés, de les atténuer, d'en rejeter la faute sur le prochain, comme fit Adam, ou sur le démon, comme fit Ève, au lieu de se les attribuer de bonne foi et d'en reconnaître toute la grièveté, à l'exemple de David (3). Il faut toutefois fuir une autre extrémité et se garder d'exagérer ses fautes, à dessein de passer pour humble et de s'attirer une estime dont on est loin d'être digne. Car il n'est pas rare que la vaine gloire accompagne même les actes d'humilité, et porte à les faire en vue d'en retirer quelque honneur (4).

La troisième résolution que je dois prendre est d'écouter humblement, en silence et sans l'interrompre, les réprimandes du confesseur, quelque sévères qu'elles soient. C'est ainsi que le roi David reçut la correction que lui fit Nathan de la part de Dieu. Il ne répondit aux terribles reproches que lui adressa le prophète

1. S. BONAVENT., *De modo confit. et de purit. consc.*, c. 1.

2. S. THOM., *Suppl.*, quæst. 9, art. 4.

3. Dixi : confitebor adversum me injustitiam meam Domino. Propter nomen tuum Domine propitiaberis peccato meo : multum est enim. (*Ps.*, XXXI, 5. — *Ps.*, XXXV, II.)

4. S. BERN., *De duodecim gradib. superb.*, grad. IX. — S. BONAVENT., *De modo confit. et de purit. conscient.*, c. III. — *It. de Institut. Novitior.*, c. XII.

qu'un seul mot : *J'ai péché contre le Seigneur*. C'est ce que le Sage nous recommande lorsqu'il dit : *Écoutez en silence, et votre réserve vous conciliera les bonnes grâces de ceux qui vous parlent* (1). Ici c'est la grâce de Dieu même que j'obtiendrai : que puis-je désirer de plus précieux ?

Pour m'acquitter de ces différents actes comme il convient, je regarderai le confesseur, non comme un homme, mais comme le ministre de Dieu ; ou, pour mieux dire, je verrai Dieu en sa personne, et j'aurai pour lui un profond respect intérieurement et extérieurement (2). Car c'est pour cela que Notre-Seigneur a voulu que le confesseur remît au pénitent ses péchés, non en demandant pardon pour lui, mais en prononçant la sentence d'absolution comme Dieu même, et en disant avec autorité : *Je vous absous*. — O mon âme, si tu espères entendre cette parole, gage de la vie éternelle, penses-tu faire beaucoup de souffrir une confusion passagère ? *Écoute donc la correction avec un humble repentir, et ton péché te sera remis*. Découvre une fois tous tes péchés, et Dieu accomplira la promesse qu'il t'a faite *de les oublier tous* (3).

1. Audi tacens, et pro reverentia accedet tibi bona gratia. (*Eccli.*, XXXII, 9.)

2. Sit homo interior totus Deo, exterior totus Prælato subjectus. (S. BONAVENT., *Speculum disciplinæ ad novitios*, Part. II, c. III.)

3. Quam bonum est correptum manifestare pœnitentiam ! Sic enim effugies voluntarium peccatum. — Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam : vita vivet, et non morietur. Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor : in justitia sua, quam operatus est, vivet. (*Eccli.*, XX, 4. — *EZECH.*, XVIII, 21, 22.)



IV. — *De la satisfaction.*

Le troisième acte est la satisfaction.

*Premièrement.* Pour m'en acquitter comme il faut, je dois, avant de me jeter aux pieds de mon confesseur, prendre une résolution efficace de lui obéir en tout ce qu'il jugera convenable d'ordonner, soit comme remède à mes maladies spirituelles, soit comme satisfaction pour mes offenses. N'est-il pas juste, en effet, que le malade obéisse au médecin en tout ce qui peut lui rendre la santé, et le préserver des rechutes? N'est-il pas juste que le débiteur satisfasse à son créancier? Puis donc que Dieu veut me pardonner et commuer la peine éternelle en une peine temporelle, il est raisonnable que je reçoive de bonne grâce la pénitence qui m'est imposée pour le paiement de ma dette, et que je dise avec David : *Je suis prêt à subir les châtimens que méritent mes péchés, et ma douleur est toujours en ma présence.* Vous me rendrez votre grâce *parce que je confesserai mon iniquité, et que je ne permettrai pas qu'elle s'efface de ma mémoire,* ni que mes yeux cessent de la pleurer, ni que mes mains se lassent de la punir, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement effacée (1).

*Secondement.* Afin de me fortifier dans cette disposition, je me rappellerai la terrible pénitence que fit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST pour expier mes péchés. Quelle discipline fut jamais comparable à sa flagellation? Quel cilice aussi rude que les épines et les clous qui pénétrèrent dans sa chair? Quelle veille plus pénible

---

1. Quoniam ego in flagella paratus sum : et dolor meus in conspectu meo semper. Quoniam iniquitatem meam annuntiabo : et cogitabo pro peccato meo. (Ps., XXXVI, 18, 19.)

que celle de la nuit où commença sa Passion? Quel lit plus dur que la croix sur laquelle il expira? Souffrir un jour entier de la faim et de la soif, et ne vivre pendant tout ce temps que de fiel et de vinaigre, n'est-ce pas de tous les jeûnes le plus rigoureux? — O mon âme, puisque ton Sauveur a tant souffert pour des péchés dont il était innocent, consens du moins à souffrir quelque chose pour ceux que tu as commis. *Fais de dignes fruits de pénitence*, parce que l'arbre qui n'en produira pas comme JÉSUS-CHRIST, n'aura point de part avec JÉSUS-CHRIST (1).

*Troisièmement.* Il sera aussi très utile de songer aux peines du purgatoire, dont nous parlerons bientôt. Car n'est-ce pas une insigne folie d'attendre pour payer une dette, que le créancier en vienne aux mesures de rigueur, et jette le débiteur en prison, en le contraignant à supporter les frais des poursuites? Dans le purgatoire, il me faudra beaucoup souffrir pour acquérir ce qui dans cette vie ne m'aurait coûté que de légères peines, qui de plus, m'auraient procuré d'abondants mérites. Telle est en effet la libéralité de notre souverain Seigneur, qu'il récompense par un accroissement de grâce et de gloire les œuvres même strictement nécessaires pour l'acquittement de nos dettes.

*Quatrièmement.* Enfin, ce qui m'importe le plus, c'est de former une résolution efficace de changer de vie, et de ne plus retomber dans les péchés que j'ai si souvent commis. Sans cela, la contrition ne serait qu'apparente, la confession serait sacrilège, la satisfaction sans valeur, et l'absolution de nul effet. Cette doctrine est fon-

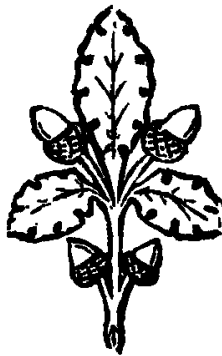
1. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ... Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. (MATTH., III, 8, 10.)

dée sur ce principe incontestable, que Dieu ne pardonne jamais à qui que ce soit une faute qu'il a l'intention de commettre encore : ne fût-elle que vénielle, elle ne sera remise qu'à celui qui a résolu de s'en corriger.

Avec cette préparation et dans des dispositions si saintes, je puis m'approcher en toute assurance de ce sacrement, me confirmant dans le dessein de changer tout à fait de vie. Je me figurerai que Dieu m'adresse ces paroles du prophète Jérémie : *Monte sur un lieu élevé ; pleure amèrement tes péchés ; rentre dans le droit chemin où tu avais coutume de marcher, et mets ton cœur sur tes épaules, c'est-à-dire, porte avec amour le joug de l'obéissance, afin d'accomplir ce que Dieu et ses ministres t'ordonneront* (1):

---

1. Statue tibi speculam, pone tibi amaritudines : dirige cor tuum in viam rectam, in qua ambulasti. (JEREM., XXXI, 21 ; juxta LXX, et D. HIERON., in hunc loc. *Da cor tuum in humeros tuos.*)





# MÉDITATION XXXII.

---

## DE L'ACTION DE GRACES QUI DOIT SUIVRE LA CONFESSION.

---

Après m'être confessé et avoir reçu l'absolution, il est juste que j'emploie quelque temps à louer Dieu et à le remercier de la grâce signalée qu'il vient de m'accorder. La confession de nos péchés et la confession des miséricordes du Seigneur doivent être inséparables, ainsi qu'il le déclare par ces paroles du prophète Osée: *Israël, retourne au Seigneur ton Dieu, puisque ton iniquité a causé ta ruine. Parle au Seigneur, tourne-toi vers lui, et dis-lui : Seigneur, effacez toutes nos iniquités; agréez nos bons desirs, et nos lèvres vous offriront un sacrifice* (1). Nous vous l'offrirons en confessant nos péchés pour en obtenir le pardon, et en confessant vos miséricordes lorsque vous nous aurez pardonné. Ce *sacrifice de louange*, comme parle David, est très glorieux à Dieu et très salutaire à l'homme (2). On le voit par la facilité avec laquelle les âmes reconnaissantes marchent dans la voie de la perfection, et la difficulté qu'y rencontrent les âmes ingrates. Pour mieux comprendre cette vérité, il suffit de se rappeler, d'un côté, quel gré le Fils de Dieu sut au Samaritain qui fut guéri de sa lèpre, tandis qu'il allait se montrer au prêtre, et revint aussitôt remercier son charitable mé-

---

1. Convertere Israel ad Dominum Deum tuum : quoniam corruisti in iniquitate tua. Tollite vobiscum verba, et convertimini ad Dominum, et dicite ei: Omnem aufer iniquitatem, accipe bonum : et reddemus vitulos labiorum nostrorum. (Os., XIV, 2, 3.)

2. Sacrificium laudis honorificabit me. (Ps., XLIX, 23.)

decin ; et de l'autre, en quels termes ce divin Sauveur blâma les neuf autres, qui avaient reçu la même faveur, et ne revinrent point lui en rendre grâce, et donner à Dieu la gloire qui lui était due (1).

Ainsi donc, la confession terminée, je me retirerai devant le Saint-Sacrement ou dans un autre lieu convenable, et là, m'étant mis en la présence du Dieu vivant, j'essaierai de comprendre par une foi vive la grandeur de la grâce que je viens de recevoir. Je me figurerai que j'entends encore intérieurement cette sentence favorable : *Je vous absous*. Douce et puissante parole qui a la vertu d'opérer ce qu'elle signifie, et qui en même temps *réjouit le cœur et fait tressaillir d'allégresse les os humiliés* (2). Plein de confiance en la bonté et en la miséricorde de Dieu qui aura daigné confirmer la sentence de son ministre, je m'efforcerai d'exprimer ma gratitude par trois actes : je reconnâtrai le bienfait, je louerai celui qui en est l'auteur, et je m'offrirai à lui marquer ma reconnaissance par quelque œuvre de son service (3).

### I. — *Les bienfaits que l'homme reçoit dans le sacrement de Pénitence.*

En premier lieu, je repasserai dans mon cœur les nombreux bienfaits que j'ai reçus dans ce sacrement. Le Roi-prophète en fait une énumération abrégée dans le psaume cent-deuxième, où il bénit le Seigneur de ses bontés envers les pécheurs. Ces bienfaits peuvent se réduire à six.

1. Nonne decem mundati sunt ? et novem ubi sunt ? Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena. (LUC., XVIII, 11-19.)

2. Auditui meo dabis gaudium et lætitiâ : et exultabunt ossa humiliata. (Ps., L, 10.)

3. S. THOM., Part. 2, 2, quæst. 107, art. 2.

*Premièrement.* Ce Père des miséricordes me pardonne tous mes péchés, non seulement ceux dont je me suis confessé, mais aussi ceux que j'ai oubliés, et ceux que, sans faute de ma part, je n'ai pas pu connaître.

*Deuxièmement.* Il guérit les maladies spirituelles de mon âme, comme sont les vices, les passions, les tristesses, les craintes immodérées, et autres semblables mouvements de l'appétit sensitif, qu'il modère et soumet à l'empire de la raison.

*Troisièmement.* Il me délivre à la fois, et de la mort éternelle que j'avais méritée par ma désobéissance et de la mort très amère qu'entraîne avec elle la privation de la grâce divine.

*Quatrièmement.* Il m'entourne de ses miséricordes ; il m'aide à vaincre les tentations que j'ai eues et puis encore avoir à combattre ; il me préserve d'innombrables dangers ; enfin, il m'offre sa protection toute-puissante pour m'empêcher de retomber dans les fautes dont je me suis rendu si souvent coupable.

*Cinquièmement.* Il me communique avec libéralité tous les biens que je puis désirer, surtout la grâce, la charité et les autres vertus infuses, qu'il ne cesse d'entretenir et d'augmenter dans mon âme.

*Sixièmement.* Il renouvelle ma jeunesse comme celle de l'aigle, me dépouillant des œuvres et des inclinations du vieil homme, et me revêtant des œuvres et des habitudes de l'homme nouveau. Il me rend ma première ferveur et m'inspire la joie de l'esprit, afin que je m'adonne d'une manière plus parfaite à l'exercice de la vertu.

Ces nombreuses grâces, Dieu les accorde autant qu'il dépend de lui à tous ceux qui se confessent di-

gnement. Or, le bienfait que nous recevons est d'autant plus précieux qu'il est moins mérité (1). Il est donc juste que nous en soyons pénétrés de reconnaissance. Dans cet esprit, je concevrai la plus haute idée de la libéralité dont Dieu a usé à mon égard, et dans un silence d'admiration, je me déclarerai vaincu par tant de bonté.

## II. — *Cantique de louange.*

Ensuite, toujours animé de la plus profonde reconnaissance, je chanterai au Seigneur un cantique de louange, empruntant au Psalmiste ces touchantes paroles : *O mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint Nom. Bénis le Seigneur, ô mon âme, et ne perds jamais le souvenir de ses bienfaits. Il te pardonne tous tes péchés ; il guérit toutes tes infirmités. Il rachète ta vie en t'arrachant à la mort ; il te couronne de miséricorde et d'amour. Il remplit tous tes désirs en te comblant de biens ; il te rend, comme à l'aigle, la vigueur de ta première jeunesse. Le Seigneur ne m'a pas traité selon mes offenses ; il ne m'a pas rendu selon mes iniquités. Autant l'Orient est éloigné de l'Occident, autant il a éloigné de moi tous mes péchés. Comme un père a pitié de son enfant, ainsi le Seigneur a pitié de ceux qui le craignent, parce qu'il sait de quelle argile nous avons été formés (2).* — O Dieu de mon âme, si les miséricordes dont vous avez usé envers moi sont infinies, que pourrai-je faire pour ne point manquer envers vous de reconnaissance ? Je désire continuer et achever avec votre aide ce que vous avez commencé

1. S. THOM. Part. 2, 2, quæst. 106, art. 2.

2. *Ps.*, CII, per totum.

en moi par votre bonté. Puisque vous m'avez pardonné mes péchés, je suis résolu de n'y retomber jamais. Puisque vous m'avez délivré de la mort, je ne me soumettrai pas de nouveau à son empire. Puisque vous m'avez couronné de vos miséricordes, je déposerai à vos pieds toutes mes couronnes. Ajoutez, Seigneur, à tant de grâces que vous m'avez faites, celle de *remplir mes désirs, par l'abondance de vos dons célestes*, afin que je puisse accomplir les résolutions que je viens de prendre, et que je vous offre comme à l'auteur de tout bien. Donnez-moi de nouvelles forces, pour que je marche avec ferveur, que je coure, que je vole comme l'aigle, jusqu'à ce que je reçoive de vos mains la couronne de la gloire éternelle (1).

Je puis multiplier et varier les cantiques de louange en invitant ceux d'entre les saints qui ont été de grands pécheurs, glorifier Dieu et à le remercier du pardon qu'il a bien voulu m'accorder.

### III. — Résolutions.

Quant au troisième acte, qui complète l'action de grâces, j'ai trois choses à faire.

*Premièrement.* Je dois m'affermir dans la résolution de me corriger, me figurant que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST m'adresse ces paroles qu'il dit à un autre malade, après lui avoir rendu la santé : *Voici que vous êtes guéri ; ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis* (2). Je dois craindre la rechute, par-

1. Qui autem sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument penas sicut aquilæ, current, et non laborabunt, ambulabunt et non deficient. (Is., XL, 31.)

2. Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. (JOAN., V, 14.)

ce qu'il est d'ordinaire plus funeste que la première attaque du mal. Si donc, *comme le chien qui retourne à son vomissement*, je reprends mes habitudes vicieuses, j'appelle de nouveau le démon que j'avais repoussé au commencement, et je lui rouvre la porte de mon cœur, *afin qu'il s'y établisse avec sept autres esprits plus méchants que lui, et mon dernier état est pire que le premier* (1). Mais, de toutes les rechutes, la plus à craindre est celle qui arrive peu de temps après la confession. Si le jour même je venais à tomber dans les mêmes péchés, ce serait une preuve que ma conversion a été bien faible et bien imparfaite, quand même elle aurait été véritable. On pourrait m'appliquer ces paroles de l'Écclésiastique : *Si celui qui se purifie après avoir touché un mort, le touche de nouveau, que gagne-t-il à s'être purifié ? De même, si un homme jeûne après avoir commis des péchés, et les commet de nouveau, que lui sert-il de s'être humilié et qui désormais exaucera sa prière* (2) ? Je ferai ces réflexions pour m'exciter à une crainte salutaire, non pour m'abandonner à la défiance et au découragement. Je me souviendrai qu'il arrive à l'homme juste *de tomber sept fois, et qu'il se relève après chacune de ses chutes* (3).

*Secondement.* Aussitôt après m'être confessé, j'ac-

1. Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens qui iterat stultitiam suam. — Cum autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit. Tunc dicit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens, invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam. Tunc vadit, et assumit septem spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi : et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. (*Prov.*, XXVI, 14. — *MATTH.*, XII, 43-45. — *LUC.*, XI, 24-26. — 2. *PETR.*, II, 20.)

2. Qui baptizatur a mortuo, et iterum tangit eum, quid proficit lavatio illius ? Sic homo qui jejunit in peccatis suis, et iterum eadem faciens, quid proficit humiliando se ? orationem illius quis exaudiet ? (*Eccli.*, XXXIV, 30-31.)

3. Septies enim cadet justus, et resurget. (*Prov.*, XXIV, 16.)

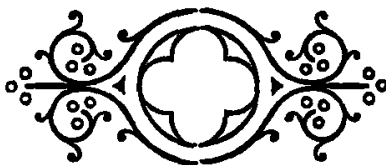
complirai ma pénitence entièrement, s'il est possible, ou du moins en partie. Je remplirai ce devoir avec piété, en esprit d'obéissance et d'amour, afin d'acquitter quelque chose de la dette immense que j'ai contractée envers mon Dieu. Je désirerai de pouvoir faire davantage pour celui qui s'est montré si miséricordieux envers moi, répétant avec le serviteur de l'Évangile : *Seigneur, ayez un peu de patience, et je vous paierai toute ma dette* (1).

*Troisièmement.* Je remercierai Dieu de la grâce que je viens de recevoir, et je me préparerai avec ferveur à la sainte communion. En effet, une des fins principales de l'institution du sacrement de Pénitence est de nous offrir un moyen pour nous disposer à nous approcher dignement de la sainte Table, suivant cette parole de David : *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé ? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le Nom du Seigneur* (2).

NOTA. On verra dans la Méditation suivante de quelle manière il faut se préparer à la sainte communion.

1. Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi (MATTH., XVIII, 29.)

2. Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam : et nomen Domini invocabo. (Ps., CXV, 12-13.)



# MÉDITATION XXXIII.

---

DU TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL, ET DES  
DISPOSITIONS QU'IL FAUT APPORTER POUR LE  
RECEVOIR.

---

Nous traiterons de l'excellence et des fruits du Sacrement de l'autel dans la quatrième Partie, à l'occasion des mystères de la Cène. Nous le ferons encore plus au long dans la sixième. Ici, nous nous bornerons à présenter quelques considérations qui nous aideront à recevoir notre Sauveur avec dévotion et avec respect. Nous considérerons donc quatre choses : la dignité infinie du Seigneur qui vient nous visiter ; la bassesse infinie de l'homme qu'il vient visiter ; la bonté extrême avec laquelle il veut se communiquer à nous ; les fins qu'il se propose en venant dans nos cœurs. Nous comparerons Dieu et l'homme : ce contraste fera ressortir d'une manière plus vive le souverain bienfait renfermé dans ce sacrement.

## I. — *Les grandeurs infinies de Jésus-Christ.*

Je considérerai, en premier lieu, les grandeurs infinies de JÉSUS-CHRIST qui est réellement présent dans ce mystère ; je me représenterai avec une foi vive toutes les perfections qu'il possède essentiellement en tant que Dieu et toutes celles qu'il a reçues en tant qu'homme.

*Premièrement.* Je réfléchirai sur les grandeurs de sa divinité et sur les œuvres qu'il fait comme Dieu. Je me pénétrerai de cette vérité, que celui qui réside dans



nos tabernacles est véritablement *le Fils unique qui est dans le sein du Père éternel, la splendeur de sa gloire et l'image de sa substance* (1). Comme lui, il est éternel, immense, infini, tout-puissant ; il possède la même sagesse, la même bonté, la même force ; il a créé, il conserve, il gouverne l'univers ; il sanctifie et il glorifie les âmes ; il est le premier principe et la dernière fin de toutes les créatures. Et cependant, ce Seigneur d'une si haute majesté, ce Dieu que le ciel et la terre ne peuvent contenir, ne s'est pas contenté de se faire homme pour nous racheter, il a voulu s'humilier davantage, se réduire aux proportions des apparences qui le cachent dans ce sacrement, demeurer avec nous sous des espèces visibles, pour nous consoler par sa présence et nous défendre de nos ennemis. Il a voulu que nous eussions sur la terre *un trône visible de la grâce*, comme parle l'Apôtre, *devant lequel nous pussions nous présenter avec confiance, afin d'obtenir miséricorde, et d'y trouver grâce et secours dans tous nos besoins* (2). — O Verbe divin, qui reposez de toute éternité dans le sein de votre Père, comment venez-vous habiter dans le cœur d'un homme pauvre et misérable ? O Roi de gloire, qui êtes assis au plus haut des cieux sur le trône de votre Majesté, comment daignez-vous descendre sur la terre, et accepter une place si basse et si indigne de vous ? Ah ! Seigneur ! votre charité infinie vous a contraint de vous abaisser pour me relever et me provoquer à vous rendre amour pour amour ! Que ne vous aimé-je donc, ô mon Sauveur, comme vous m'aimez ! que ne m'hu-

1. Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris... splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus. (JOAN., I. *Hebr.*, I, 38.)

2. Adeanius ergo cum fiducia ad thronum gratiæ : ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. (*Hebr.*, IV, 16.)

milié-je comme vous vous humiliez ! et que ne puis-je ainsi vous honorer et vous servir comme vous le méritez. Je veux du moins, animé d'une ferme confiance, m'approcher de ce trône de charité, où je trouverai le remède à tous mes maux, et dans la réception de vos dons, l'accomplissement de tous mes désirs.

*Secondement.* Je réfléchirai sur les principaux mystères de sa très sainte humanité, sur les œuvres merveilleuses qu'il fit comme homme, et sur les divers offices qu'il remplit à l'égard du genre humain. Ici, me dirai-je à moi-même, est présent celui qui demeura pendant neuf mois dans le sein de la Vierge Marie et enrichit son âme très pure des dons les plus admirables de sa grâce ; celui qui, dans la maison de Zacharie et d'Élisabeth, sanctifia Jean son précurseur, et remplit en même temps de l'Esprit-Saint et l'enfant et la mère. Mais, puisqu'il a, dans l'Eucharistie, la même bonté et la même puissance, il peut donc produire dans mon âme les mêmes effets. — Ici est présent celui qui, couché sur un peu de paille dans une crèche, fut adoré par les pasteurs et par les mages, dont il récompensa si libéralement la piété et les bons offices, et qui m'accordera la même récompense, si je l'adore avec une foi et une dévotion semblables. — Ici est présent celui qui parcourut les villes et les bourgades de la Judée, instruisant les peuples, leur annonçant son Évangile, guérissant les malades, ressuscitant les morts, faisant du bien à tous et opérant un grand nombre de miracles. — Ici, spécialement, est caché celui qui, pour me guérir de mes maux, fut pris par ses ennemis, flagellé, couronné d'épines, moqué et crucifié ; celui qui, attaché à la croix, pria pour ses ennemis, pardonna au bon larron et lui

promit le paradis. Or, puisque le même Sauveur qui a répandu son sang sur le Calvaire, réside en personne dans cet adorable sacrement, où il renouvelle le mystère de sa Passion, douterai-je qu'il puisse et qu'il veuille m'accorder les mêmes faveurs? — Ici, enfin, est invisible celui-là même qui dépouilla l'enfer, ressuscita glorieux, et est assis à la droite de son Père éternel, d'où il viendra un jour juger le monde. Il est ici; mais toute sa gloire est voilée sous les espèces eucharistiques; et il nous prouve par ce mystère d'amour que, non pleinement satisfait de son trône et de sa cour célestes, il veut encore avoir un autre trône sur la terre, pour consoler ceux qui sont exilés dans cette vallée de larmes. Et là, il remplit à notre égard les emplois de Maître, de médecin, de Rédempteur, de Pasteur, de Souverain-Prêtre, comme il avait coutume de les remplir lorsqu'il était dans le monde; il désire que nous ayons recours à lui avec la même foi et la même confiance que si nous le voyions de nos yeux dans sa chair mortelle, puisque les accidents du pain et du vin, qui le dérobent à nos regards, ne l'empêchent pas d'être présent. — O mon Rédempteur plein de douceur! qui, *par les entrailles de votre miséricorde, venez chaque jour du haut du ciel nous visiter* sur la terre (1); quelles actions de grâces puis-je vous rendre pour un tel bienfait? Comment n'irai-je point à vous avec confiance, puisque c'est pour moi que vous descendez du séjour de votre gloire? Je vous adore et je vous glorifie dans cet auguste sacrement, ô mon Sauveur! Comme Madeleine, je me jette à vos pieds, pour que vous me pardonniez

---

1. Per viscera misericordiae Dei nostri : in quibus visitavit nos, oriens ex alto. LUC., I, 78.

mes offenses. Comme l'hémorroïsse, je touche avec respect votre vêtement sacré, pour que vous me guérissiez. Comme Thomas, je mets la main dans la plaie de votre côté, pour que vous m'éclairiez et que vous rendiez ma foi plus vive ; et avec cet apôtre, je dis et je confesse que vous êtes mon Seigneur et mon Dieu, digne de tout honneur et de toute gloire, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ces sentiments d'admiration, d'amour, de reconnaissance, de foi et de confiance, doivent accompagner toutes les considérations que nous ferons sur la divine Eucharistie ; nous y joindrons aussi la demande des grâces qui nous sont nécessaires pour la recevoir digne-ment.

II.— *L'extrême bonté avec laquelle Jésus-Christ se donne à nous, malgré notre indignité et notre bassesse.*

Je considérerai, en second lieu, la manière touchante et affectueuse avec laquelle Notre-Seigneur vient me visiter, tout misérable pécheur que je suis.

*Premièrement.* Il pouvait suffire au bien de mon âme qu'il me fût permis de jeter les yeux sur la sainte hostie ; comme il suffisait, pour la guérison des Israélites qui avaient été mordus par les serpents dans le désert, de regarder le serpent d'airain que Moïse fit attacher à un poteau d'une grande hauteur, bien que ce ne fût là qu'une figure très imparfaite de JÉSUS en croix (1). Du moins, c'était assez que je pusse toucher le corps de mon Sauveur, comme cette femme qui fut guérie dès

1. Fac serpentem æneum, et pone eum pro signo : qui percussus aspexerit eum, vivet. (*Num.*, XXI, 8.)

qu'elle eut touché le bord de sa robe (1). Et ne serait-ce pas déjà un grand honneur pour moi de pouvoir m'approcher ainsi de sa divine personne ? Mais ces marques de bonté ont paru trop peu de chose à la charité sans bornes de notre grand Dieu. Il faut, pour la satisfaire, qu'il s'unisse à moi de la manière la plus étroite et la plus intime dont une chose corporelle peut s'unir à l'homme ; il faut qu'il devienne ma nourriture, qu'il descende dans ma poitrine, et qu'il y demeure autant que subsistent les saintes espèces : renouvelant ainsi le miracle fameux dont parle le prophète Jérémie : *Le Seigneur a créé sur la terre un prodige nouveau ; une femme, une faible créature, renfermera dans son sein un homme consommé en sagesse et en sainteté* (2). Chaque jour, en effet, tout fidèle qui s'approche de la sainte Table reçoit dans son cœur cet homme d'un âge parfait, aussi grand et aussi beau qu'il l'est dans le ciel.

*Secondement.* Mais cette merveille me paraîtra encore plus surprenante, si je viens à considérer la bassesse de la personne qui le reçoit et l'inconvenance de la demeure où il daigne entrer. — O JÉSUS, Adam céleste, homme nouveau, par quelles inventions nouvelles vous me témoignez votre amour ! Savez-vous bien, Seigneur, dans quelle maison vous venez ? Considérez que mon cœur est le repaire des serpents, le réceptacle des vices et un vase de perdition. Comment pouvez-vous donc choisir un logement si méprisable, et comment oserai-je vous y recevoir ? Ma langue est un monde d'iniquité ; comment touchera-t-elle celui qui est la source de toute

---

1. Accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus : et confestim stetit fluxus sanguinis ejus. (LUC., VII, 44.)

2. Quia creavit Dominus novum super terram : Femina circumdabit virum. (JER., XXXI, 22.)

justice ? Ma bouche est le siège de l'intempérance; comment s'ouvrira-t-elle à l'auteur de toute sainteté? Ma poitrine est une sentine de pensées mauvaises et de désirs coupables; comment pourrai-je y introduire celui qui est la pureté par essence ? O Roi souverain ! c'est bien à juste titre que vous portez le nom de Père des miséricordes, puisque vous voulez descendre dans un lieu rempli de tant de misères ! Renouvelez donc mon âme, ô mon Sauveur; purifiez-la, ornez-la de votre grâce, afin qu'elle devienne une demeure digne de vous. *Abaissez vos cieux*, Dieu infini, *et descendez* (1). Car, si vous vous abaissez vous-même jusqu'à moi, pourquoi les cieux ne s'abaisseraient-ils pas ? Pourquoi toutes les vertus célestes ne viendraient-elles pas dans mon âme : une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente, une humilité profonde, une obéissance parfaite, une dévotion pleine de tendresse ? Pourquoi ne changeraient-elles pas en ciel un cœur qui doit être la demeure du Roi des cieux ?

Je m'adresserai de même aux trois Personnes divines; je les supplierai de me renouveler en esprit et de me transformer en un homme nouveau, afin que je reçoive comme il convient le nouvel Adam qui descend du ciel pour habiter dans mon âme. Je ferai en particulier au Saint-Esprit cette prière : O Esprit très saint, qui avez purifié et orné de vos dons l'âme de la très pure Vierge Marie, afin qu'elle fût la digne demeure de son divin Fils, purifiez-moi et ornez-moi aussi de votre grâce, puisque le même Dieu qu'elle a porté dans son sein, doit entrer dans mon cœur. Ainsi soit-il.

---

1. Domine, inclina cœlos tuos, et descende. (*Psalm.*, CXLIII, 5.)

III. — *Les fins que Jésus-Christ se propose en venant dans nos cœurs.*

Je considérerai, en troisième lieu, les fins que Notre-Seigneur se propose en venant nous visiter, et je le prierai d'accomplir en moi ses desseins, aussitôt qu'il sera entré dans mon cœur, sans que mon indignité soit un obstacle à son opération divine.

*Premièrement.* Pour bien comprendre les intentions de JÉSUS dans l'Eucharistie, il me suffira de me rappeler quelques-uns des emplois qu'il remplissait à l'égard des hommes pendant sa vie mortelle, et qu'il veut encore exercer aujourd'hui lorsqu'il vient dans mon âme. 1° Il vient à moi comme Sauveur, afin de me pardonner mes péchés, en m'appliquant le prix du sang précieux qu'il a répandu pour les effacer. 2° Il vient à moi, afin de guérir parfaitement toutes mes infirmités spirituelles, comme un charitable médecin qui vient visiter son malade, se tient auprès de lui, et lui présente de sa propre main de salutaires remèdes. 3° Il vient à moi comme Maître, pour m'éclairer de la lumière de ses inspirations et m'enseigner le chemin de la vertu et de la perfection. 4° Il vient à moi comme Grand-Prêtre de la loi nouvelle, pour m'appliquer le fruit du sacrifice sanglant qu'il offrit pour moi sur la croix, et pour m'exciter à lui offrir *le sacrifice d'un cœur contrit et humilié, une hostie de louange* et un holocauste d'amour (1). 5° Il vient à moi comme nourriture, pour me soutenir, ainsi qu'un enfant, du lait de ses consolations ; pour s'unir à moi par les liens d'un amour parfait ; pour me

---

1. Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias. — Tibi sacrificabo hostiam laudis. (*Ps.*, L, 19. — *Ps.*, CXV, 17.)

donner le baiser de réconciliation, d'amitié et de paix; accomplissant à mon égard ce que souhaitait si ardemment l'épouse des Cantiques lorsqu'elle disait : *Qu'il me donne un baiser de sa bouche* (1). 6° Je puis parcourir de la même manière d'autres offices du Sauveur, et me représenter qu'il vient à moi comme Pasteur, pour me ramener au bercail ; comme Protecteur, pour me défendre ; comme feu ardent, pour me purifier et m'embraser.

*Secondement.* Après avoir considéré ces divers offices que JÉSUS-CHRIST veut exercer dans mon âme, je m'appliquerai à comprendre le besoin extrême que j'ai de son secours. Je me regarderai devant lui comme un esclave du péché et de Satan ; comme un homme agité de mille passions ; comme un ignorant sujet à beaucoup d'erreurs ; comme un homme faible, pauvre, dont l'âme est défaillante, faute de nourriture, et qui a besoin de rentrer en grâce avec son Créateur, d'être conduit, défendu, protégé par son Sauveur. Et, en comparant ainsi les qualités de mon JÉSUS avec les miennes, ses titres et ses emplois avec mes innombrables misères, j'éclaterai en transports d'admiration d'une part, et de l'autre en fervents désirs de le recevoir, lui disant avec amour : O Dieu d'une majesté infinie ! comment ce témoignage de votre immense charité ne me fait-il pas sortir de moi-même ? Quand Élie et Élisée, vos prophètes, voulurent ressusciter deux enfants, ils se rattachèrent jusqu'à la taille de ces petits corps et se couchèrent sur eux (2). Vous, Seigneur, vous faites plus ; vous vous mettez tout entier sous un peu de

1. *Osculatur me osculo oris sui.* (*Cant.*, I, 1.)

2. *III Reg.*, XVII, 21. — *IV Reg.*, IV, 34.



pain, pour vous unir à moi et me faire revivre d'une vie nouvelle et fervente. Il suffirait d'un commandement de votre bouche, et votre volonté se ferait ; vous n'auriez tout au plus qu'à envoyer un de vos serviteurs pour me toucher avec son bâton, comme un autre Giézi, et je vivrais. Mais non, vous voulez venir en personne pour me rappeler à la vie, me rendre une santé parfaite et me faire éprouver par vos consolations la tendresse de votre amour. Venez donc, ô mon Sauveur ; venez, et ne tardez pas. Venez, et tous les maux de votre serviteur disparaîtront à votre présence. *Faites éclater votre puissance : venez et sauvez-moi* (1). *Ouvrez les cieux, et descendes. Votre seul regard fera fondre ces montagnes orgueilleuses, qui sont les figures des passions qui me dominant, et mes entrailles seront consumées du feu de votre charité* (2). *Cieux, envoyez votre rosée: que les nuées fassent descendre le juste comme une pluie salutaire ; que la terre s'ouvre, et qu'elle enfante pour moi le Sauveur* (3). O Sauveur tout aimable! venez dans mon âme qui brûle du désir de vous recevoir ; renversez tous les obstacles qui vous en ferment l'entrée ; exercez en elle les emplois que vous vous proposez de remplir en la visitant; venez au plus tôt vous unir à moi, car je ne puis vivre plus longtemps séparé de vous, ô mon unique et souverain bien pour toujours. Ainsi soit-il.

C'est surtout dans ce troisième point que nous devons nous efforcer d'exciter en nous ces désirs fervents ; car JÉSUS-CHRIST, qui est le vrai pain de vie, veut être

---

1. Excita potentiam tuam, et veni, ut salvos facias nos. (*Ps.*, LX XIX, 3.)

2. Utinam dirumperes cœlos, et descenderes ! a facie tua montes defluerent. (*Is.*, LXIV, 1.)

3. Rorate cœli desuper, et nubes pluant justum : aperiatur terra, et germinet salvatorem. (*Is.*, XLV, 8.)

reçu avec une grande faim ; et plus cette nourriture céleste est prise avec appétit, plus elle profite à celui qui la reçoit. On peut se servir, à cet effet, d'autres passages de la sainte Écriture semblables à ceux que nous avons cités, et par lesquels les saints de l'Ancien Testament ont exprimé avec combien d'impatience ils attendaient la venue du Messie Rédempteur des hommes.

Enfin, à ces désirs enflammés, il est nécessaire de joindre une extrême pureté de cœur. Comme le corps doit être à jeun, c'est-à-dire, n'avoir pris absolument aucune nourriture depuis le milieu de la nuit ; de même l'âme doit être exempte de tout péché. Il faut, autant qu'il est possible, que celui qui doit communier n'ait contracté, depuis la veille, aucune souillure d'esprit ou de corps ; que sa bouche n'ait proféré aucune parole oiseuse, que son cœur n'ait admis aucune mauvaise pensée. Car JÉSUS-CHRIST étant la pureté même, il est juste que nous le recevions avec la plus grande pureté dont nous sommes capables. Si, par fragilité, nous étions tombés en quelque faute, nous devons nous en purifier, ou par la confession, qui est obligatoire si l'offense est grave, ou par la contrition si l'offense est légère, et qu'il se soit écoulé peu de temps depuis la dernière confession.



## MÉDITATION XXXIV.

---

DE LA COMMUNION SPIRITUELLE, CONSIDÉRÉE  
COMME PRÉPARATION A LA COMMUNION SACRA-  
MENTELLE, ET COMME MOYEN D'ENTENDRE LA  
MESSE AVEC FRUIT.

---

La communion spirituelle, selon la doctrine de saint Thomas <sup>(1)</sup>, est un exercice intérieur d'actes excellents, au moyen desquels, sans recevoir effectivement le sacrement de l'Eucharistie, on en recueille le fruit principal, qui est l'union actuelle avec JÉSUS-CHRIST. Or, on peut faire la communion spirituelle en deux circonstances et pour deux fins. En premier lieu, lorsque nous devons communier, elle est une préparation à cette grande action, parce qu'elle nous fait exercer les vertus qui ont plus de rapport avec l'auguste mystère de nos autels. En second lieu, lorsque nous assistons à la messe, elle est un moyen de l'entendre avec fruit. En effet, de même que le prêtre, toutes les fois qu'il célèbre, offre le sacrifice et reçoit le sacrement ; ainsi est-il convenable que tous ceux qui assistent à la sainte messe fassent ces deux choses, autant qu'il est en leur pouvoir. Premièrement, offrir à Dieu ce sacrifice en action de grâces des bienfaits que nous avons reçus de lui, en satisfaction de nos péchés et de ceux de nos parents ou amis qui se sont endormis dans le Seigneur, et pour obtenir les grâces dont nous avons besoin, nous et l'Église universelle ; puisque c'est pour toutes ces fins que ce divin sacrifice a été institué, comme

---

1. Part. 3, quæst. 80, art. 1 ad. 3.

nous l'avons vu dans les exercices précédents (1). Secondement, recevoir en esprit le sacrement, par un vif désir de participer réellement au corps du Sauveur ; ce qui se fait par les actes des trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, selon ces paroles de Notre-Seigneur : *Je suis le pain de vie ; celui qui vient à moi n'aura pas faim ; et celui qui croit en moi n'aura jamais soif* (2). Voici de quelle manière on peut communier spirituellement.

### I. — *Actes de Foi.*

Je dois, avant tout, faire des actes de foi sur cet ineffable mystère, me rappelant brièvement que ma foi repose sur quatre colonnes inébranlables. Non, Dieu n'a manqué ni de sagesse pour inventer ce moyen surprenant de nourrir nos âmes, ni de bonté pour vouloir l'employer, ni de puissance pour le mettre à exécution ; et, enfin, celui qui est la vérité infallible ayant révélé ce mystère, je dois à sa parole une croyance plus entière qu'au témoignage même de mes yeux.

Notre foi ainsi établie, j'en produirai fermement des actes. Renonçant à tout jugement des sens, je croirai sans hésiter que JÉSUS-CHRIST, vrai Dieu et vrai homme, est tout entier sous les espèces du pain et du vin, avec la gloire et la majesté qu'il possède dans le ciel. Là, il nourrit et rassasie les bienheureux par la claire vue de sa divinité et de son humanité ; ici, il veut nous combler de biens et remplir tous nos désirs par la vue obscure de la foi qui nous le montre renfermé dans son adorable sacrement. Mais pour augmenter

1. Exercice IX, § 2.

2. Ego sum panis vitæ ; qui venit ad me, non esuriet ; et qui credit in me non sitiet unquam. (JOAN., VI, 35.)

notre foi, il est nécessaire de nous pénétrer, par la méditation et la contemplation, des grandeurs et des perfections infinies de ce Dieu vraiment caché, dont nous avons dit quelque chose dans le premier point de l'Exercice précédent.

Voici en quels termes à peu près je pourrai former des actes de foi sur cet admirable mystère. Je crois que le corps, le sang, l'âme et la divinité de JÉSUS-CHRIST sont réellement présents sous les voiles eucharistiques. Je crois que sur cet autel réside le Fils du Dieu vivant, Dieu lui-même, infini, éternel, immense, tout-puissant, sage, saint, la sagesse même. Je crois que là est mon Sauveur, mon Maître, mon Père, mon Juge et mon Rémunérateur; celui qui pour moi voulut naître dans une étable, être flagellé, couronné d'épines crucifié. Je crois tout cela, parce que lui-même l'a révélé, et que la sagesse, la bonté, la puissance ne lui ont point failli pour l'exécuter. — O mon Roi, ô mon Dieu; bien que je ne puisse vous contempler à découvert, j'ai la certitude que vous êtes ici présent; et cela me suffit pour que je m'empresse de vous rendre mes adorations et mes hommages, comme si je vous voyais de mes yeux. Je me réjouis de savoir que vous êtes si près de moi; je vous rends grâces de ce que vous daignez demeurer avec moi. Augmentez ma foi, Seigneur, afin que je fasse mes délices de demeurer moi-même avec vous. Ainsi soit-il.

## II. — *Actes d'Espérance.*

En second lieu, je ferai des actes d'espérance, me rappelant que cette vertu repose sur les mêmes colonnes que la foi, je veux dire: sur la sagesse, la bonté, la

puissance infinies de Dieu, et sur sa fidélité dans l'accomplissement de ses promesses. Car il n'est rien de si difficile qu'il ne sache, qu'il ne puisse, qu'il ne veuille faire pour notre bien, quand il nous l'a une fois promis.

Notre espérance ainsi établie produira ses actes avec le secours de la prière, qui demande et obtient ce que nous espérons et désirons. Or, ici, le principal objet de notre espérance et de nos désirs, doit être l'accomplissement des promesses que Notre-Seigneur fait à ceux qui le reçoivent dignement dans ce sacrement d'amour, et que nous lisons au chapitre sixième de l'Évangile selon saint Jean. Je lui dirai donc avec confiance, me servant de ses propres paroles : J'espère, ô mon divin Sauveur, que, *si je mange ce pain vivant, je ne mourrai point, mais que je vivrai éternellement ; que je demeurerai en vous, et vous en moi ; que je serai uni à vous, et vous à moi. J'espère que, comme vous vivez par votre Père, ainsi je vivrai par vous ; que j'obtiendrai par vos mérites la vie éternelle et que vous me ressusciterez au dernier jour* (1). — O pain de vie, je viens pour vous recevoir avec une ferme confiance que vous me donerez la vie de l'esprit, que vous fortifierez mon cœur, que vous réjouirez mon âme, que vous sanctifierez toutes mes puissances, que vous rendrez mon corps chaste ; en un mot, que vous me convertirez en un autre homme : car ce n'est pas moi qui vous changerai en moi, mais c'est vous qui me changerez en vous (2). Augmentez ma confiance en vous, ô mon Sauveur,

1. JOAN., VI, 50 et seq.

2. *Cibus sum grandium ; cresce et manducabis me. Nec tu me in te mutabis, sicut cibum carnis tuæ ; sed tu mutaberis in me.* (S. AUGUST., *Confes.*, lib. VII, c. 10.)

afin que je mérite de recueillir le fruit de vos divines promesses. Ainsi soit-il.

Mais ma confiance ne s'arrêtera pas là, elle passera outre. Elle se persuadera que les effets de la bonté et de la toute-puissance de ce Seigneur ne sont point nécessairement attachés à la réception actuelle de son sacrement, et qu'il peut m'accorder tous ces biens à la seule considération du désir que j'ai de le recevoir. Je puis donc, en jetant les yeux sur la sainte hostie, exercer des actes de foi et d'espérance, comme il suit. Tantôt je dirai avec le centurion : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie* (1). Tantôt : S'il suffisait aux Israélites de regarder le serpent d'airain pour être guéris de leurs blessures (2); à plus forte raison suffira-t-il, ô mon JÉSUS, que je jette les yeux sur vous avec une foi vive, et que vous jetiez sur moi un regard de miséricorde, pour que je sois délivré de mes misères. Une autre fois, je dirai en moi-même, comme cette femme de l'Évangile: *Si je puis seulement toucher le bord de sa robe je sais que je serai guérie* (3). Ou encore : Si l'ombre de l'apôtre saint Pierre rendait la santé aux malades (4); comment l'ombre du Seigneur des apôtres, caché sous le voile du sacrement, n'aurait-elle pas la vertu de guérir mon âme de ses langueurs ?

C'est avec ces sentiments de confiance que je dois entrer dans l'église, entendre la messe, regarder la sainte

1. Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum : sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. (MATTH., VIII, 8.)

2. Quem cum percussi aspicerent, sanabantur. (Num., XXI, 9.)

3. Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. (MATTH., IX, 21.)

4. Ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis. (Act., V, 15.)

hostie et le calice au moment de l'élévation ; car, ainsi que le dit saint Bernard, une grande foi obtient de grandes grâces ; et plus mon âme se dilatera par la confiance, plus elle obtiendra de la divine miséricorde (1).

### III. — *Actes de Charité.*

Enfin, je ferai des actes de charité. C'est par cette vertu que l'âme s'unit spirituellement à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST : union d'amour qui est le fruit spécial de ce sacrement. Les principaux actes de la vertu de charité consistent à me réjouir de la puissance, de la bonté, de l'amour, de la libéralité que mon Sauveur fait éclater dans cet ineffable mystère ; à me livrer aux sentiments d'une vive allégresse de me voir aimé de lui, au point qu'il veut se faire lui-même ma nourriture ; à désirer de lui être toujours actuellement uni par la connaissance et par l'amour ; à m'efforcer de devenir semblable à lui par l'imitation de ses vertus ; à souhaiter que tous les hommes le connaissent, l'aiment, l'honorent et participent aux biens qui sont renfermés dans ce divin sacrement ; à m'offrir sérieusement à vouloir en toutes choses ce qu'il veut, à ne vouloir pas ce qu'il ne veut pas, et à mettre tout mon bonheur dans l'accomplissement de son bon plaisir. — O mon très doux Sauveur, en quelque lieu que vous soyez, vous êtes souverainement aimable ; mais ici, sur cet autel, vous êtes infiniment digne d'être aimé de tout ce que nous avons d'amour. Oh ! puissé-je vous aimer véritablement de

1. *Omnis locus, quem calcaverit pes vester vester erit.* Magna siquidem fides magna meretur ; et quatenus in bonis Domini fiducia pedem porrexeris, eatenus possidebis. (*Deut.*, XI, 24. — S. BERN., *In Cant.*, Serm. XXXII, n. 8.)



tout mon cœur, de toute mon âme, de tout mon esprit, de toutes mes forces ! Faites, Seigneur, que je vous aime pour la bonté que vous me témoignez ; pour l'amour dont vous me donnez des preuves ; pour les bienfaits dont vous me comblez ; pour les maux dont vous me préservez ; pour les récompenses que vous me promettez ; mais surtout pour le désir très ardent que vous avez que je vous aime. Accomplissez vous-même en moi ce désir qui est aussi le mien ; donnez-moi de vous aimer comme vous voulez être aimé ; unissez-moi à vous par une charité parfaite, et que cette union demeure jusqu'à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

NOTA. Nous donnerons dans les Méditations suivantes, selon l'ordre de l'histoire évangélique, plusieurs autres méthodes pour se préparer à la communion. Il sera facile de les trouver en consultant la Table.



# MÉDITATION XXXV.

---

## DE L'ACTION DE GRACES APRÈS LA SAINTE COMMUNION.

---

Après avoir communié, il importe extrêmement de savoir jouir de la douce présence de l'hôte que nous avons reçu. Quel temps plus favorable pour traiter avec lui, que celui où nous le possédons dans nos cœurs ? C'est alors que s'accomplissent les paroles que ce divin Sauveur disait autrefois : *Tant que je demeure dans le monde, c'est-à-dire dans l'homme, qui est l'abrégé du monde, je suis sa lumière* (1). *Il faut donc que nous marchions tandis que nous sommes éclairés de cette lumière, de peur qu'elle ne vienne à se cacher et que nous ne soyons surpris par les ténèbres* (2). Or, comme ce grand sacrement est un bienfait souverain et un don excellent de la libéralité de notre Dieu, nous devons surtout nous appliquer alors à lui en témoigner notre reconnaissance avec le plus vif sentiment dont nous sommes capables. *Ne vous privez pas, nous dit le Sage, des avantages du jour heureux que Dieu vous envoie, et ne laissez rien perdre de ses dons* (3) ; mais sachez profiter de la bonne part qui vous est échue. Comme nous rendons tous nos hommages à la moindre parcelle de la sainte hostie, parce que nous savons que JÉSUS-CHRIST y est tout entier ; ainsi devons-nous

---

1. Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi. (JOAN., IX, 5.)

2. Ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant. (JOAN., XII, 35.)

3. Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat. (Eccli., XIV, 14.)

mettre à profit tous les instants du temps précieux où il demeure dans nos cœurs, puisque à chacun de ces instants il peut nous accorder de grandes grâces, si nous nous disposons à les recevoir par notre dévotion et notre gratitude. Car ce sacrement, selon la pensée de saint Denis, est le complément, la consommation et la perfection de tous les autres <sup>(1)</sup>, et par conséquent le moyen le plus efficace de perfection que Dieu nous ait donné. Lors donc que nous le possédons dans nous-mêmes, il est juste que nous élargissions nos cœurs et que nous en fassions des vaisseaux capables de contenir tous les dons qu'il veut y répandre. Pour cela, exerçons avec toute la ferveur possible la vertu de reconnaissance, dont les actes principaux sont de reconnaître et d'estimer le bienfait, de louer le bienfaiteur, de faire quelque chose pour son service ; employons notre temps, moins à faire de nouvelles considérations, les précédentes suffisent, qu'à produire de nouvelles affections, à chanter de nouveaux cantiques de louange et d'actions de grâces, à peu près de la manière suivante.

I. — *Premiers actes de la vertu de reconnaissance : Reconnaître et estimer le bienfait, louer le bienfaiteur.*

Aussitôt que j'aurai reçu Notre-Seigneur, je ferai un acte de foi sur sa présence au dedans de moi-même ; je considérerai celui qui est invisible comme si je le voyais véritablement, et je me rappellerai brièvement qu'il est ce même Seigneur dont j'ai médité les ineffables grandeurs lorsque je me préparais à la communion. Où est le roi, là est sa cour. Je pourrai donc,

---

1. *De ecclesiastica Hierarchia*, c. 2. (Apud S. THOM., P. 3, q. 65, a. 3.)

selon la pensée de saint Grégoire pape, me représenter JÉSUS-CHRIST environné de milliers de courtisans célestes (1); avec eux je me prosternerai en esprit à ses pieds, étonné de voir un Dieu si élevé habiter une demeure si humble. Cette considération fera naître en mon cœur des sentiments d'humilité, de respect, de confusion. Je m'écrierai avec l'apôtre saint Pierre ; *Seigneur, éloignez-vous de moi, parce que je suis un homme pécheur* (2) ; ou avec sainte Élisabeth : *D'où me vient ce bonheur, que mon Dieu daigne s'approcher de moi et entrer dans mon âme* (3) ? O Dieu éternel, *qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui; et le fils de l'homme, pour que vous le visitiez* (4) ? Vous l'avez mis au-dessous des anges en le revêtant d'une chair mortelle ; et vous descendez du ciel dans la compagnie des anges pour habiter en lui. O Dieu notre Seigneur, *que votre nom est admirable dans toute la terre* (5), depuis que vous l'avez choisie pour être votre demeure aussi bien que le ciel.

Ensuite je répandrai mon âme en affections de louange et de reconnaissance, empruntant quelques-uns des cantiques de l'Église. Tantôt je chanterai avec les séraphins : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, Dieu des armées*, qui s'est humilié jusqu'à descendre en moi comme dans un temple, mais un temple rempli de fumée et

---

1. Quis enim fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus jungi, unumque ex visibilibus atque invisibilibus fieri? (*Dialog.*, I.ibr. IV, c. 58.)

2. Exi a me, quia homo peccator sum, Domine. (*LUC.*, v, 8.)

3. Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me? (*LUC.*, I, 43.)

4. Quid est homo, quod memor es ejus? aut filius hominis, quoniam visitas eum? (*Ps.*, VIII, 5.)

5. Domine Deus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra! (*Ps.*, VIII, 10.)

de ténèbres (1). Tantôt je dirai avec les enfants des Hébreux qui accompagnaient JÉSUS-CHRIST le jour des Rameaux (2) : O Roi d'Israël, ô Sauveur du monde, soyez béni, vous qui avez daigné descendre d'en haut pour me visiter, sans aucun mérite de ma part. Je pourrai encore, à l'exemple des trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone (3), exhorter toutes les créatures à louer le Seigneur de la grâce qu'il m'a faite. Imitant leur cantique, j'inviterai les neuf chœurs des Anges à bénir Dieu avec les chœurs des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des Évangélistes, des Martyrs, des Docteurs, des Pontifes, des Confesseurs, des Prêtres, des Lévites, des Vierges, des Veuves, de tous les Saints et de toutes les Saintes du ciel, et je dirai: Que vos Anges, Seigneur, que vos Archange et vos Principautés vous bénissent ; qu'ils vous louent et vous glorifient dans tous les siècles. Que vos Puissances, que vos Vertus et vos Dominations vous bénissent ; qu'elles vous louent et vous glorifient dans tous les siècles. Que vos Trônes, que vos Chérubins et vos Séraphins vous bénissent ; qu'ils vous louent etc. Patriarches et Prophètes, bénissez le Seigneur, louez-le et glorifiez-le à jamais. Apôtres et Évangélistes, bénissez le Seigneur, louez-le, etc. Je pourrai m'adresser de la même manière à tous les ordres des Saints.

Il sera bon aussi d'inviter, comme le Roi-prophète (4),

---

1. Et clamabant alter ad alterum, et dicebant : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum, plena est omnis terra gloria ejus ... Et domus repleta est fumo. (Is., VI, 3, 4. — Eccles. in *Præfat. Missæ.*)

2. Hosanna filio David ; benedictus, qui venit in nomine Domini ; hosanna in altissimis. (MATTH , XXI, 9.)

3. DAN., III, 52-90.

4. Benedic, anima mea, Domino : et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. Benedic, anima mea, Domino : et noli oblivisci omnes retributiones ejus. (Ps., CII, 1-2.)

les puissances de mon âme et tous mes sens, mes pensées et mes affections à venir adorer et glorifier le Seigneur, puisqu'elles participent toutes à ce bienfait souverain. Que mes yeux, Seigneur, vous bénissent de vous avoir vu dans ce sacrement ; que mes lèvres vous bénissent de vous avoir touché ; que ma langue et mon palais vous glorifient de vous avoir goûté ; que mon cœur vous loue d'être votre demeure ; *que tous mes os vous disent : Seigneur, qui est semblable à vous* (1) ? Que ma mémoire célèbre vos louanges ; que mon entendement exalte vos grandeurs ; que ma volonté vous aime ; que mes désirs n'aient d'autre objet que vous ; que tout ce qui est en moi s'abîme en votre présence et chante la gloire de la venue de son Seigneur.

## II. — *Humilité, amour, prière.*

Je me rappellerai les offices que Notre-Seigneur exerce à l'égard des hommes, et les fins qu'il se propose en venant me visiter (2). Je me réjouirai et je me livrerai à l'allégresse en pensant que je possède en moi-même celui qui est mon Rédempteur, mon Médecin, mon Maître et tout mon bien. Je l'embrasserai en esprit avec de grands sentiments d'humilité et d'amour, disant avec l'épouse des Cantiques : *J'ai trouvé celui qu'aime mon âme : je le tiens, et je ne le laisserai point s'éloigner de moi. Rien sur la terre ne pourra me séparer de sa douce compagnie ; ni les travaux, ni les afflictions ne seront capables de me faire renoncer à son amitié ; je ne le quitterai point qu'il ne m'ait introduit*

1. Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi ? (Ps., xxxiv, 10.)

2. Exercice XXXIII, § 1 et III.

dans la maison de ma Mère <sup>(1)</sup>, qui est la Jérusalem céleste, où je le posséderai à jamais dans une sécurité parfaite.

Puis comme David, *je répandrai ma prière en sa présence, et je lui exposerai mon affliction* et toutes mes misères <sup>(2)</sup>. Je les lui raconterai en détail, comme s'il les ignorait; car il aime que nous lui en parlions nous-mêmes. Je le prierai de remplir son emploi en remédiant à mes maux. C'est pour me guérir et me consoler qu'il vient me visiter; la venue d'un Roi si puissant ne doit pas être inutile. Je pourrai donc lui dire du fond du cœur: Je suis, Seigneur, cet homme accablé d'infirmités. Mes maladies, ce sont mes passions. L'orgueil, la sensualité, la colère, l'avarice m'ont réduit à l'extrémité. Mais vous êtes un médecin tout-puissant, et vous êtes venu visiter mon âme pour la guérir; guérissez-la donc, comme vous le pouvez, et rendez-lui une entière santé. Dites à cette heure ce que vous dites entrant chez Zachée: *Ce jour est un jour de salut pour cette maison* <sup>(3)</sup>. Et comme dire et faire sont pour vous une même chose, il sera fait comme vous l'aurez dit. Mon esprit, lui aussi, est plein d'ignorance et d'erreur; je suis comme enseveli dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. Mais vous êtes mon Maître, ma lumière, mon guide; enseignez-moi, éclairez-moi, conduisez-moi: c'est pour exercer ces emplois à mon égard que vous êtes venu. — Je consacrerai un certain temps à faire ces demandes et autres semblables, luttant par

1. Inveni quem diligit anima mea: tenui eum; nec dimittam, donec introducam illum in domum matris meae — Quis ergo nos separabit a charitate Christi? (*Cant.* III, 4. — *Rom.*, VIII, 35.)

2. Effundo in conspectu ejus orationem meam, et tribulationem meam ante ipsum pronuntio. (*Ps.*, CXLI, 3.)

3. Quia hodie salus domui huic facta est. (*LUC.*, XIX, 9.)

la prière, comme un autre Jacob, avec cet Ange du grand conseil, ne lui permettant point de me quitter, qu'il ne m'ait donné une abondante bénédiction (1).

III. — *Troisième acte de la vertu de reconnaissance :  
Faire quelque chose pour le service du bienfaiteur.*

Il est juste que j'offre quelque chose à Notre-Seigneur en reconnaissance de la grâce qu'il m'a faite ; et puisqu'il a daigné me convier à un grand festin, je dois de mon côté lui en préparer un autre. C'est ce qu'il veut lui-même nous faire comprendre lorsqu'il dit dans l'Apocalypse : *J'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi* (2). L'âme se nourrit à la table du Seigneur des dons célestes qu'il lui communique, et le Seigneur se nourrit à notre table des affections ferventes et des saintes résolutions que nous lui offrons. Lors donc que nous nous asseyons à la table de JÉSUS-CHRIST, nous devons aussi l'inviter à la nôtre, cherchant à connaître ce qui est le plus de son goût, et lui présentant ce qui lui agréé davantage.

Or la principale chose qu'il me demande, c'est *mon cœur* (3). C'est donc mon cœur que je dois lui offrir avant tout. Il me donne le sien ; est-ce beaucoup que je lui donne le mien ; que je sois bien déterminé à n'admettre aucune pensée capable de me séparer de lui, et à ne faire aucune action contraire à son amour ? Je lui offrirai aussi mon corps *comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux* (4), désirant de *porter dans*

1. Non dimittam te, nisi benedixeris mihi. (*Gen.*, XXXII, 26.)

2. Intrabo ad illum, et coenabo cum illo, et ipse mecum. (*Apoc.*, III, 20.)

3. Præbe, fili mi, cor tuum mihi. (*Prov.*, XXIII, 26.)

4. Ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem. (*Rom.*, XII, 1.)



ma chair les marques de sa Passion et de sa mort <sup>(1)</sup>, prenant spécialement la résolution de mortifier la passion qui m'empêche le plus de le servir comme je le dois, et de déclarer à cet ennemi domestique une guerre implacable. Enfin, il sera convenable de nourrir ce jour-là JÉSUS-CHRIST dans ses pauvres, en leur donnant quelque aumône selon mon pouvoir.

Si je suis religieux, je dois lui offrir de nouveau une obéissance perpétuelle à sa très sainte volonté, une chasteté inviolable, la pauvreté d'esprit, selon la règle que j'ai embrassée. En tout cas, je lui offrirai quelque bonne œuvre que je puisse accomplir le jour même, je m'efforcerai de le passer tout entier, autant que possible, dans l'exercice de la reconnaissance et de l'imitation de ses vertus, disant avec l'Épouse : *Mon bien-aimé est pour moi comme un faisceau de myrrhe, je le porterai sur mon cœur* <sup>(2)</sup>; ou avec l'Apôtre : *Je vis, non, ce n'est plus moi qui vis, c'est JÉSUS-CHRIST, que j'ai reçu en nourriture, qui vit en moi* <sup>(3)</sup>. Par la vertu de ce pain céleste, je marcherai comme un autre Élie jusqu'à la sainte montagne d'Horeb, j'irai de vertu en vertu, jusqu'à ce que je voie face à face celui qui est caché maintenant à mes yeux sous les espèces de son adorable sacrement <sup>(4)</sup>.

Je terminerai par un colloque dans lequel je supplierai Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST de demeurer

---

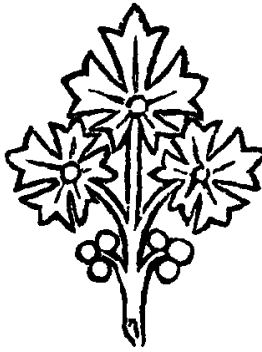
1. Semper mortificationem JESU in corpore nostro circumferentes. (*II Cor.*, IV, 10.)

2. Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi, inter ubera mea commorabitur. (*Cant.*, I, 12.)

3. Vivo autem, jam non ego vivit vero in me Christus. (*Galat.*, II, 20.)

4. Et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb. — Etenim benedictionem dabit legislator, ibunt de virtute in virtutem : videbitur Deus deorum in Sion. (*III Reg.*, XIX, 8. — *Ps.*, LXXXIII, 8.)

spirituellement en moi, même après que les espèces sacramentelles seront consommées, et que je serai privé de sa présence corporelle. Par cette présence spirituelle au fond de mon âme, il excitera ma mémoire, afin que je me souvienne sans cesse de lui ; il éclairera mon entendement, afin que je pense toujours à lui ; il échauffera ma volonté, afin que je m'unisse continuellement à lui, et que cette union, commencée dans le temps, persévère dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



# MÉDITATION XXXVI.

---

DES PEINES DU PURGATOIRE, DONT LA PENSÉE  
DOIT NOUS EXCITER A LA PÉNITENCE.

---

La fin principale de cette méditation est d'encourager ceux qui marchent dans la voie purgative à pratiquer des œuvres de pénitence, pour s'acquitter des dettes qu'ils ont contractées envers la justice divine par leurs péchés. Nous pourrons aussi méditer sur ce sujet le jour de la commémoration des défunts, afin de nous exciter à la compassion pour les âmes souffrantes et nous porter à leur venir en aide.

## I. — *Le dogme du purgatoire.*

Je considérerai, en premier lieu, l'ordre que Dieu a établi pour l'expiation des péchés. Quiconque meurt après avoir commis un péché, soit mortel, soit véniel, bien qu'il en ait effacé la tache par les larmes de la pénitence, s'il n'a pas subi une peine correspondante, n'entrera dans le ciel qu'après avoir payé sa dette dans une prison située au centre de la terre, que nous appelons le purgatoire. L'âme du juste est conduite en ce lieu par son ange gardien, et elle doit y demeurer *jusqu'à ce qu'elle ait payé jusqu'à la dernière obole* (1).

---

I. Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans... — Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinetos tuos de lacu, in quo non est aqua. — Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam, uniuscujusque opus manifestum erit. Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur; et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. — Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem. (*II Mach.*, XII, 43. — *ZACH.*, IX, II. — *I Cor.*, III, 12-15. — *MATTH.*, V, 26. — *S. THOM.*, Supplem. quæst. 69, 70.)

*Premièrement.* Sur cette vérité de notre foi, je considérerai combien les jugements de Dieu sont équitables, et combien droite et inflexible est sa justice, bien qu'elle soit tempérée par la miséricorde. Aucune faute ne peut demeurer impunie ; et même dans le sacrement de Pénitence, où il pardonne le péché mortel, il commue seulement la peine éternelle en une peine temporelle, afin de pouvoir se faire justice en nous faisant miséricorde. Il exerce sa miséricorde, en nous exemptant d'une peine qui n'a point de fin ; il fait éclater sa justice, en exigeant de nous une satisfaction courte et volontaire. Pourrais-je refuser de me soumettre aux arrêts de sa justice, quand sa miséricorde est si abondante à mon égard, qu'il change des millions d'années, durant lesquelles je devrais brûler en enfer, en quelques jours d'une pénitence légère ? Tout ce que je puis avoir à souffrir en cette vie, doit me paraître bien peu de chose et presque rien, en comparaison des peines que j'ai méritées, et dont il a plu au Seigneur de me délivrer.

*Secondement.* Je considérerai que si on refuse en ce monde de subir cette peine temporelle, ou par une très vive contrition, ou par des œuvres de pénitence, on la subira infailliblement en l'autre ; car tel est l'ordre de la divine justice. Dieu est si jaloux de la pureté de nos cœurs, qu'il ne saurait admettre dans le ciel rien qui ne soit purifié, non seulement de toute faute, mais encore de la dette qui demeure après le pardon de la faute. C'est dans ce sens que saint Paul écrit aux fidèles d'Éphèse que l'Église triomphante *est pleine de gloire, qu'elle n'a ni ride, ni tache, ni rien de semblable, mais*

qu'elle est sainte et immaculée (1). Nous devons donc acquérir une telle pureté en cette vie, qu'il ne nous reste rien à purifier en l'autre. — *Agneau de Dieu, dans le sang duquel les justes lavent et blanchissent leur âme* (2), pour la rendre digne d'être admise en votre royaume ; accordez-moi, par la vertu de votre sang précieux, une si intense douleur de mes fautes, que je sois délivré de toute peine, afin que mon âme, lorsqu'elle sortira de la prison de son corps, ne soit pas détenue dans la prison du purgatoire.

*Troisièmement.* Je considérerai enfin que le péché véniel, quelque léger qu'il paraisse, est un bien grand mal, puisque celui qui n'en est pas purifié, ne peut entrer dans le ciel, où rien d'impur, dit saint Jean, n'entrera jamais (3). Je comprendrai aussi ce qu'il inspire d'horreur à Dieu. Ses amis eux-mêmes, quelque saints qu'ils soient, il les retient captifs jusqu'à ce qu'ils soient purifiés, et il les humilie au point de leur donner pour prison un lieu obscur au centre de la terre et voisin de l'enfer, montrant par là combien la faute, et la peine qui en résulte, sont une charge pesante, puisqu'elle les entraîne dans un abîme si profond. Ces considérations me feront concevoir une extrême horreur du péché véniel, à cause des biens dont il prive, de la prison dont il menace, du poids dont il accable la conscience, et par-dessus tout de la haine dont Dieu le poursuit. Mais ces pensées demandent de plus amples développements.

1... Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. (*Ephes.*, V, 27.)

2. Hi sunt, qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. (*Apoc.*, VII, 14.)

3. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium. (*Apoc.*, XXI, 27.)

II. — *La privation de la vue de Dieu.*

Je considérerai, en second lieu, le tourment que souffrent les âmes dans le purgatoire, et que pourra y souffrir la mienne, par l'obscurité et les ténèbres de cette prison. Elles sont privées de la vue de Dieu, ce qui constitue le plus intolérable supplice, puisqu'il ressemble à celui que nous appelons la peine du dam. Je pourrai juger de la grandeur de ce tourment par les considérations suivantes :

*Premièrement.* Ces âmes ont une foi vive. Elles comprennent parfaitement ce que c'est que Dieu, quelle est sa bonté, sa beauté, sa toute-puissance; comme il est leur dernière fin, leur souverain bien, et l'unique objet de leur béatitude éternelle. Elles pénètrent ces vérités, sans que les nuages qui nous obscurcissent à présent l'esprit leur en puissent dérober la vue. De là vient l'ardent désir qu'elles éprouvent de voir celui qui est leur fin dernière ; et plus elles en sont éloignées, plus leur peine devient navrante, suivant cette parole du Sage : *L'espérance qui est différée, afflige l'âme* (1).

*Secondement.* Leur amour pour Dieu est arrivé à sa perfection, et par conséquent, elles ont une extrême impatience de le voir pour s'unir à lui. Ici-bas l'âme ne songe pas sans interruption à sa douleur ; elle y trouve même un soulagement dans la pensée qu'elle acquiert de nouveaux degrés de gloire, qu'elle croît en perfection et qu'elle contribue au salut du prochain ; mais il n'y a rien de semblable dans le purgatoire. Si, malgré les consolations que nous pouvons goûter en cette vie, on a vu des saints transportés d'un désir si véhément de

1. Spes, quæ differtur, affligit animam. (*Prov.*, XIII, 12.)

voir Dieu, que tout retard apporté à l'accomplissement de leurs vœux leur causait une affliction extrême, et les obligeait de s'écrier avec David : *Hélas ! pourquoi mon exil est-il si long ? Il y a longtemps que mon âme est sur cette terre comme une étrangère* (1); combien plus éprouveront de pareils sentiments les âmes détenues dans le purgatoire, en se voyant si éloignées de celui qu'elles aiment, et en souffrant sans aucun mérite de si cruels tourments ?

*Troisièmement.* Ces âmes ignorent combien de temps durera leur captivité, combien se prolongera la privation de la vue de Dieu ; et, quelle que soit leur conformité à la volonté divine, elles ne laissent pas de ressentir une vive peine en pensant qu'elles souffrent par leur faute, que leur supplice est un juste châtiment de leur négligence à expier leurs péchés, ou à désirer de voir Dieu. Nous apprenons en effet par les révélations de sainte Brigitte que, pour punir une indifférence si inexcusable, il y a dans l'autre vie un purgatoire tout particulier, appelé le purgatoire de désir, et qui est réservé à ceux qui n'auront souhaité que faiblement de contempler la face du Seigneur(2).

*Quatrièmement.* Un redoublement de peine pour les âmes du purgatoire, c'est qu'elles sont privées de la vue de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, de la douce société des anges et des saints, et en général de toutes les choses qu'elles espèrent voir un jour dans le ciel. Car la vivacité de leur foi leur fait concevoir une espérance ferme qu'elles en jouiront après leur bannisse-

1. Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est : habitavi cum habitantibus Cedar ; multum incola fuit anima mea. (*Ps.*, CXIX, 5.)

2. S. Birgitta, apud Blossium in *Monili spiritali*, c. XIII.

ment, comme le prouve l'expérience de leur immortalité au milieu des flammes qui les tourmentent sans les consumer. Veut-on se représenter ce que sont ces tourments ? Qu'on se figure un homme distingué par la naissance et par le cœur, renfermé dans une prison obscure, où la lumière du jour ne pénètre que par une étroite ouverture ; sans aucune communication avec ses parents, ses amis, ses connaissances ; ne sachant ni ce qui se passe dans le monde, ni combien durera sa détention. Ce n'est pas, on peut le croire, que les anges gardiens de ces âmes affligées ne les visitent de temps en temps pour les consoler ; mais nous pouvons aussi imaginer qu'elles leur répondent ce que Tobie privé de vue répondit à l'archange Raphaël : *Puis-je goûter quelque joie, moi qui suis assis dans les ténèbres, et qui ne vois point la lumière du ciel* (1) ? Puis-je me réjouir loin de mon Créateur et de mon Rédempteur ? — O mon âme, puisque tu sais ce qui t'est réservé dans le purgatoire, si tu n'acquittes pas ici-bas les dettes que tu as contractées par tes péchés, ne diffère pas de satisfaire à la justice divine, afin que Dieu ne diffère pas de t'admettre à la contemplation de sa gloire. Désire ardemment de le voir, et sépare-toi de tout ce qui pourrait retarder l'accomplissement de ce désir, afin qu'au terme de la vie tu trouves aussi le terme de la souffrance, et qu'il te soit donné d'entrer aussitôt dans l'éternel repos.

1. Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cœli non video ? (JOB. V, 12.)



III. — *La peine du sens.*

Je considérerai, en troisième lieu, la peine du sens que mon âme, en proie à un feu terrible, subira dans le purgatoire.

Selon la doctrine de l'Ange de l'école, ce feu est de même nature que celui de l'enfer, et le nôtre n'est à côté qu'un feu en peinture (1). Instrument d'un Dieu irrité, dont la main est pesante quand il venge ses injures, ce feu est doué de propriétés miraculeuses. De même que notre feu fond l'argent pour le purifier de tout mélange; de même le feu du purgatoire purifie les âmes de toutes les souillures qu'elles ont emportées de ce monde (2); et tant qu'il trouve à purifier, la douleur ne cesse ni ne diminue jamais, parce que dans ce lieu il n'y a ni sommeil, ni distraction, ni rien de ce qui tempère la douleur sur la terre. De là les saints ont conclu que les tourments du purgatoire surpassent ceux que l'on fait souffrir aux criminels, ou que les martyrs, et le Roi même des martyrs, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, ont volontairement soufferts (3). Je dirai donc humblement à ce Roi divin : O mon aimable Rédempteur, ne me livrez pas, dans votre colère, au feu de l'enfer, et purifiez-moi si entièrement en ce monde, que je n'aie pas besoin de passer par le feu du purgatoire.

1. Ita quod idem sit ignis qui damnatos cruciat in inferno, et qui justos in purgatorio purgat. (S. THOM., *Supplem.* quæst. C, art. 2.)

2. Ipse enim quasi ignis conflans, et quasi herba fullonum; et sedebit conflans, et emundans argentum, et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum et quasi argentum. (MALACHI., III, 2, 3.)

3. Gravior tamen erit ille ignis quam quidquid potest homo pati in hac vita. — Illum transitorium ignem omni tribulatione præsentis æstimo intolerabiliorem. Pœna purgatorii est gravior quam pœna quælibet hujus mundi. (S. AUGUST., *Enarrat.* in Ps. XXXVII. — S. GREGOR., *Explanat.* in tertium Ps. pœnitentialem. — S. THOM., *Supplem.*, quæst. C, art. 7.)

Cette considération doit m'inspirer trois sentiments ou résolutions d'une haute importance.

*Premièrement.* Je concevrai une vive crainte de Dieu et de la rigueur de sa justice. Si j'y réfléchis attentivement, je m'étonnerai moins de voir l'infinie Majesté de Dieu condamner sans pitié aux flammes de l'enfer des âmes qui le haïssent et qui sont pour lui des ennemis, que de le voir condamner aux peines terribles du purgatoire, pour des fautes légères, des âmes qu'il aime et dont il est aimé, sans les épargner qu'elles n'aient payé toutes leurs dettes. *Qui ne vous craindrait pas, ô Roi des nations* (1) ! Si vous jetez ainsi au feu un arbre vert pour quelques épines que vous trouvez mêlées aux fruits dont il est chargé, que ferez-vous d'un tronc desséché et infructueux, qui ne produit que des ronces ?

*Secondement.* Je prendrai la résolution de satisfaire en cette vie pour mes péchés et de m'imposer volontairement quelques pénitences. Ces souffrances ne seront presque rien, si je les compare à celles de l'autre vie. En effet, tout ce que nous souffrons sur la terre est peu de chose ; ce sont des maux de courte durée, et qui cependant peuvent nous aider à faire des progrès dans la vertu et à mériter un accroissement de grâce et de gloire. Dans le purgatoire, au contraire, on souffre beaucoup sans retirer aucun de ces avantages. Je dois donc prier Notre-Seigneur, si je néglige de satisfaire à sa justice, de me purifier lui-même dans le feu de la tribulation, afin que je fasse maintenant avec mérite ce que je serais obligé de faire plus tard sans nul profit. — O mon Sauveur, qui avez promis de purifier les enfants de votre Église, comme on épure

1. Quis non timebit te, o rex Gentium ? (JEREM., X, 7.)

l'or et l'argent par le feu, purifiez-moi comme il vous plaira sur la terre, pourvu qu'au sortir de cette vie, rien ne m'empêche d'aller jouir de votre présence dans le ciel.

*Troisièmement.* Je prendrai de même la résolution d'éviter, autant qu'il me sera possible, les péchés véniels, lesquels, au dire de l'Apôtre, sont *le bois, le foin et la paille* qui alimentent le feu du purgatoire. Aux yeux de la foi, n'est-ce pas une folie étrange de les commettre? Je vois un homme abattre du bois sur une montagne, et je lui demande quel est son dessein. C'est, me répond-il, pour élever un bûcher et m'y consumer moi-même. Je juge, et avec raison, que ce malheureux a perdu le sens. Mais ne suis-je pas plus insensé encore quand je prends plaisir à faire des œuvres qui serviront de matière aux flammes que Dieu me prépare?— O mon âme, puisque tu es établie sur un fondement si précieux, je veux dire sur JÉSUS-CHRIST, élève sur ce fondement un édifice de grande valeur, dans lequel il n'entre que de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, c'est-à-dire de saintes œuvres, des vertus solides, et surtout une charité qui demeure jusque dans la vie éternelle. Prends garde d'y mêler du bois, du foin et de la paille, autrement dit, des œuvres de la chair, qui ne sont que sensualité, orgueil, amour des biens terrestres et corruptibles, parce qu'ils ne sont bons qu'à jeter au feu pour te brûler dans le purgatoire. — O mon JÉSUS, délivrez-moi d'une semblable folie, et préservez-moi des fautes, même légères, par votre grâce.

---

IV. — *Dispositions des âmes dans le purgatoire.*

Je considérerai en quatrième lieu, dans les âmes du purgatoire, deux choses bien remarquables. La première est leur entière résignation à la volonté de Dieu en ce qui regarde l'intensité et la durée de leurs peines ; elles supportent et acceptent avec une patience héroïque de si horribles tourments ; elles prennent plaisir à penser que Dieu est juste, qu'il les punit comme elles le méritent, qu'il les purifie de toutes leurs souillures dans cette fournaise, afin qu'elles puissent entrer dans le ciel. J'apprendrai de là à être patient dans mes peines, si je veux qu'elles soient pour moi un purgatoire, et non un enfer. Car bien qu'elles soient beaucoup moindres que celles de l'autre monde, elles me sont utiles pour acquitter mes dettes, et elles me sont envoyées pour cette fin par la justice divine. Et puisque tout en Dieu est aimable, si je l'aime véritablement, je me réjouirai de ce qu'il est juste, et de ce qu'il a préparé un lieu spécial pour punir mes péchés, qui sont si dignes de châtement.

La seconde chose digne de remarque en des âmes si pleinement soumises, c'est un désir en quelque sorte impatient d'être secourues par les messes, les prières, les aumônes, les jeûnes et les autres œuvres satisfactoires des fidèles qui vivent encore sur la terre ; ou bien par les indulgences et les suffrages de l'Église, qui adoucissent leurs maux et avancent le moment de leur entrée dans le repos éternel. Cette pensée doit m'exciter à les secourir autant qu'il est en mon pouvoir, dussé-je même me dépouiller de mes propres mérites en leur faveur. Si je voyais un de mes amis au

milieu des flammes, et que je pusse l'en retirer sans préjudice pour moi-même et sans ressentir les atteintes du feu, n'y aurait-il pas de la cruauté à négliger un devoir si sacré ? Comment donc, quand la foi me montre des âmes en proie au feu du purgatoire, et m'apprend que je puis les délivrer par des messes, des indulgences et d'autres bonnes œuvres, comment, dis-je, aurais-je le cœur assez dur pour leur refuser ce service ? Si je suis obligé de faire pour mon prochain ce que je serais bien aise que d'autres fissent pour moi, n'est-il pas juste que je fasse pour ces âmes ce que je désirerais que l'on fasse pour moi quand je serai à leur place ? J'ajoute qu'il y va de mon intérêt, car je mériterai par là que Dieu inspire plus tard à d'autres de me venir en aide de la même manière, parce que les miséricordieux obtiendront pour eux-mêmes le genre de miséricorde qu'ils auront exercé envers d'autres (1). D'ailleurs, ces âmes ne seront pas plus tôt admises à voir Dieu, qu'elles se montreront reconnaissantes envers ceux qui les auront secourues, et qu'elles solliciteront de la bonté divine qu'ils éprouvent un semblable soulagement. Au reste, je ne dois pas craindre de me priver en leur faveur de la satisfaction de mes bonnes œuvres. Loin de rien perdre par cette donation, j'obtiens un accroissement de mérite, parce que la charité augmente lorsque, pour secourir le nécessaire, on abandonne ce dont on a besoin soi-même. Pour toutes ces raisons, l'Écriture nous enseigne que *c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs*

---

1. Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur. (MATTH., V, 7.)

*péchés* (1). Cette pieuse sollicitude attire sur ceux qui prient à cette intention tous les biens que nous venons d'énumérer.

Cette Méditation termine tout ce qui concerne la voie purgative et la pureté de cœur qui en est la fin propre. Si notre âme n'est pas entièrement pure lorsque nous sortirons de cette vie, le purgatoire achèvera de nous purifier en l'autre, afin que nous entrions, exempts de souillure, dans la gloire, qui est la fin dernière des justes. Si nous voulons savoir en quoi consiste cette gloire, nous pourrons nous en former quelque idée dans les Méditations de la sixième Partie. C'est là que nous la considérerons, parce qu'elle est le dernier des bienfaits de Dieu, et le terme de la vie unitive, où les bienheureux demeureront avec le Seigneur dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. (*II Mach.*, XII, 46.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

---

	Page.
<i>NOTICE</i> sur la Vie du vénérable P. LOUIS DU PONT.	1
<i>PROLOGUE</i> au lecteur chrétien.. ... ..	39
INTRODUCTION GÉNÉRALE; contenant en abrégé les choses qui ont rapport à l'exercice de l'oraison mentale. ... ..	43
I. Ce que c'est que l'oraison mentale ... ..	46
II. Comment on doit s'entretenir avec Dieu dans l'oraison mentale ... ..	52
III. De l'excellence de l'oraison mentale, et des vertus qui l'accompagnent... ..	60
IV. De la matière de l'oraison mentale ... ..	64
V. De l'entrée en oraison... ..	70
VI. De la manière de méditer et de discourir dans l'oraison : comment nous devons résister aux distractions qui nous y assiègent... ..	75
VII. Comment nous devons, dans l'oraison mentale, nous aider de l'imagination, de la langue, et des sens extérieurs... ..	83
VIII. De l'examen de l'oraison, et des fruits que l'on doit en retirer... ..	86
IX. De plusieurs manières de prier, et de divers sujets de méditation, appropriés à différentes classes de personnes, selon la différence des temps, et des dispositions où elles se trouvent.	89
X. De la contemplation. Comment certaines personnes peuvent faire l'oraison mentale sans beaucoup de raisonnements... ..	94
XI. De quelques manières d'oraison mentale, et comment Dieu s'y communique à l'âme en diverses façons.. ... ..	99

	Page.
XII. Des temps ordinaires et extraordinaires qu'il faut employer à l'oraison mentale. De l'usage des oraisons jaculatoires. ... ..	111
XIII. Remarques importantes sur les Méditations suivantes. ... ..	118
INTRODUCTION. De la pureté du cœur, qui est la fin des méditations de la vie purgative... ..	125
MÉDITATION PREMIÈRE ET FONDAMENTALE. De la fin pour laquelle l'homme a été créé, et des moyens qui lui sont donnés pour parvenir à cette fin... ..	130
MÉDITATION II. De la grièveté du péché, considéré dans le triple châtement des anges rebelles. d'Adam prévaricateur, et d'un homme quelconque surpris par la mort, après avoir commis un seul péché mortel... ..	142
MÉDITATION III. De la multitude des péchés et de leur grièveté, à cause de leur nombre et de leur opposition à la raison... ..	155
MÉDITATION IV. De la grièveté du péché, envisagé comme offense faite à Dieu par l'homme, chétive créature qui n'a de son propre fonds que le néant... ..	162
MÉDITATION V. De la grièveté du péché par rapport à la Majesté infinie de Dieu, contre lequel il se commet. ... ..	168
MÉDITATION VI. De la grièveté du péché, manifestée par les peines temporelles et éternelles dont Dieu le punit ... ..	178
<b>MÉDITATIONS sur les fins dernières de l'homme, propres à nous inspirer l'horreur du péché...</b> ... ..	<b>190</b>
MÉDITATION VII. Des propriétés de la mort. ... ..	192
MÉDITATION VIII. Des peines et des angoisses de l'homme aux approches de la mort... ..	199



	Page.
MÉDITATION IX. Du jugement particulier de l'âme, qui se fait au moment de la mort ... ..	210
MÉDITATION X. De ce que devient le corps après la mort, et de la sépulture ... ..	227
MÉDITATION XI. Du souvenir de la mort, et de la poussière en laquelle nous retournerons un jour ... ..	238
MÉDITATION XII. Des grands maux et des erreurs dangereuses que cause l'oubli de la mort, et comment on peut y remédier ... ..	245
MÉDITATION XIII. Du jugement universel, et premièrement des signes et des prodiges qui doivent le précéder ... ..	255
MÉDITATION XIV. De la résurrection des morts, de la venue du Juge, et de ce qu'il fera avant de prononcer la sentence ... ..	266
MÉDITATION XV. Des deux sentences qui seront prononcées, l'une en faveur des justes, l'autre contre les pécheurs, et de leur exécution... ..	284
MÉDITATION XVI. De l'enfer, de l'éternité des peines, de l'horreur du lieu, des condamnés et des bourreaux.	304
MÉDITATION XVII. De la peine des sens extérieurs et des puissances intérieures, et de la peine du Dam...	316
<b>MÉDITATIONS et manières de prier, pour acquérir une parfaite pureté de cœur, et une entière mortification de ses vices et de ses passions</b> ... ..	326
MÉDITATION XVIII. De l'orgueil et de la vaine gloire.	329
MÉDITATION XIX. Du vice de la gourmandise, et de la vertu de tempérance... ..	339
MÉDITATION XX. De la luxure et de la chasteté... ..	346
MÉDITATION XXI. De l'avarice ... ..	358
MÉDITATION XXII. De la colère et de l'impatience ...	366
MÉDITATION XXIII. De l'envie ... ..	374

	Page.
MÉDITATION XXIV. De la paresse.. ... ..	381
MÉDITATION XXV. Sur les dix commandements de la loi de Dieu... ..	388
MÉDITATION XXVI. Sur les cinq sens, et sur les autres puissances du corps ... ..	408
MÉDITATION XXVII. Sur les puissances de l'âme. ...	416
MÉDITATION XXVIII. D'une manière de prier qui consiste à examiner sa conscience tous les soirs ... ..	427
MÉDITATION XXIX. D'une autre manière de prier qui se pratique en trois divers temps de la journée, et consiste en un examen particulier sur quelque vice que l'on veut déraciner de son âme... ..	436
<b>MÉDITATIONS pour se préparer à la confession et à la communion</b> ... ..	444
MÉDITATION XXX. De l'excellence du sacrement de pénitence; des vertus que l'on pratique en s'en approchant, et des grâces que l'on y reçoit... ..	445
MÉDITATION XXXI. De la préparation que l'on doit apporter au sacrement de pénitence... ..	455
MÉDITATION XXXII. De l'action de grâces qui doit suivre la confession ... ..	467
MÉDITATION XXXIII. Du très saint Sacrement de l'autel, et des dispositions qu'il faut apporter pour le bien recevoir. ... ..	474
MÉDITATION XXXIV. De la communion spirituelle, considérée comme préparation à la communion sacramentelle, et comme moyen d'entendre la messe avec fruit ... ..	485
MÉDITATION XXXV. De l'action de grâces après la sainte communion. ... ..	492
MÉDITATION XXXVI. Des peines du purgatoire, dont la pensée doit nous encourager à faire des œuvres de pénitence ... ..	501